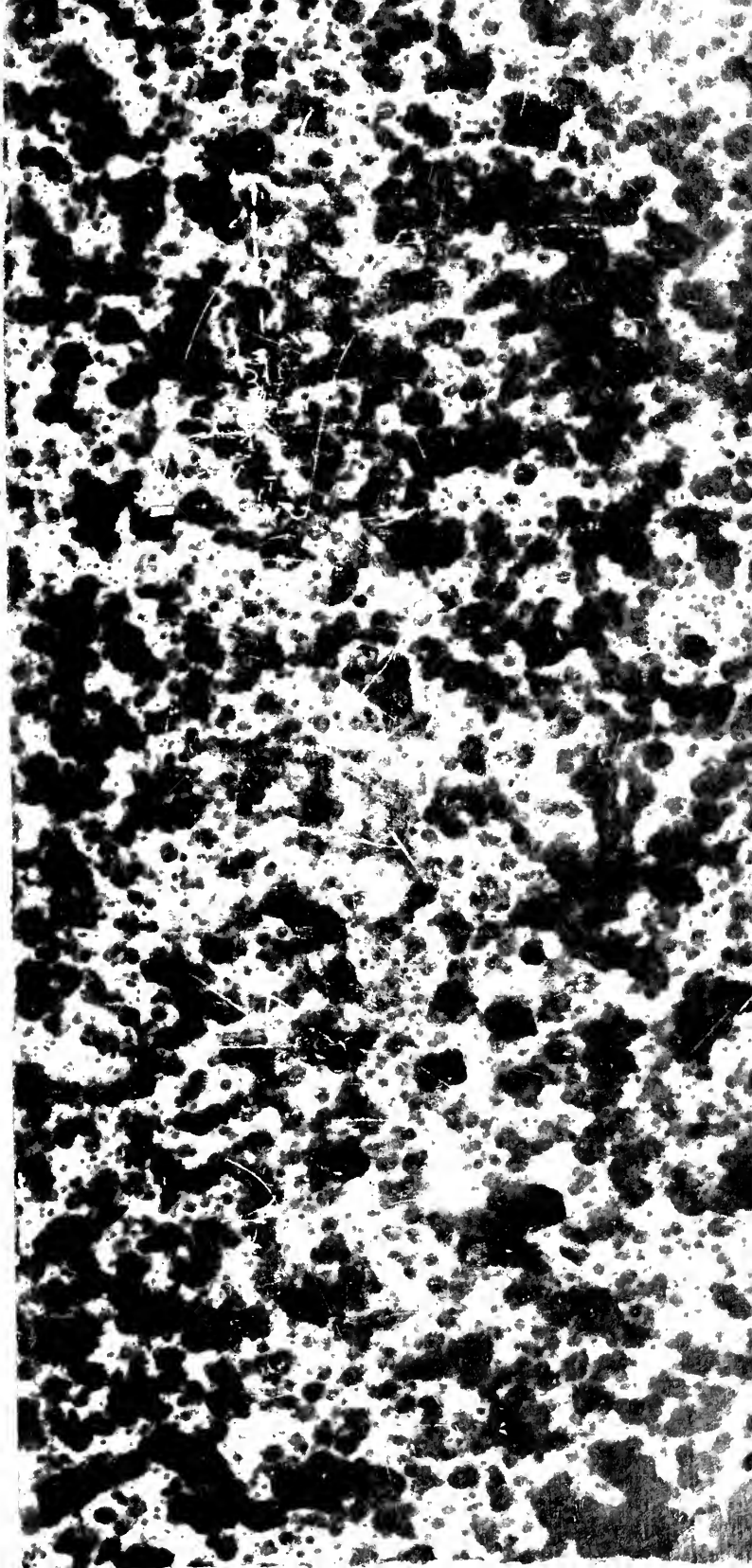
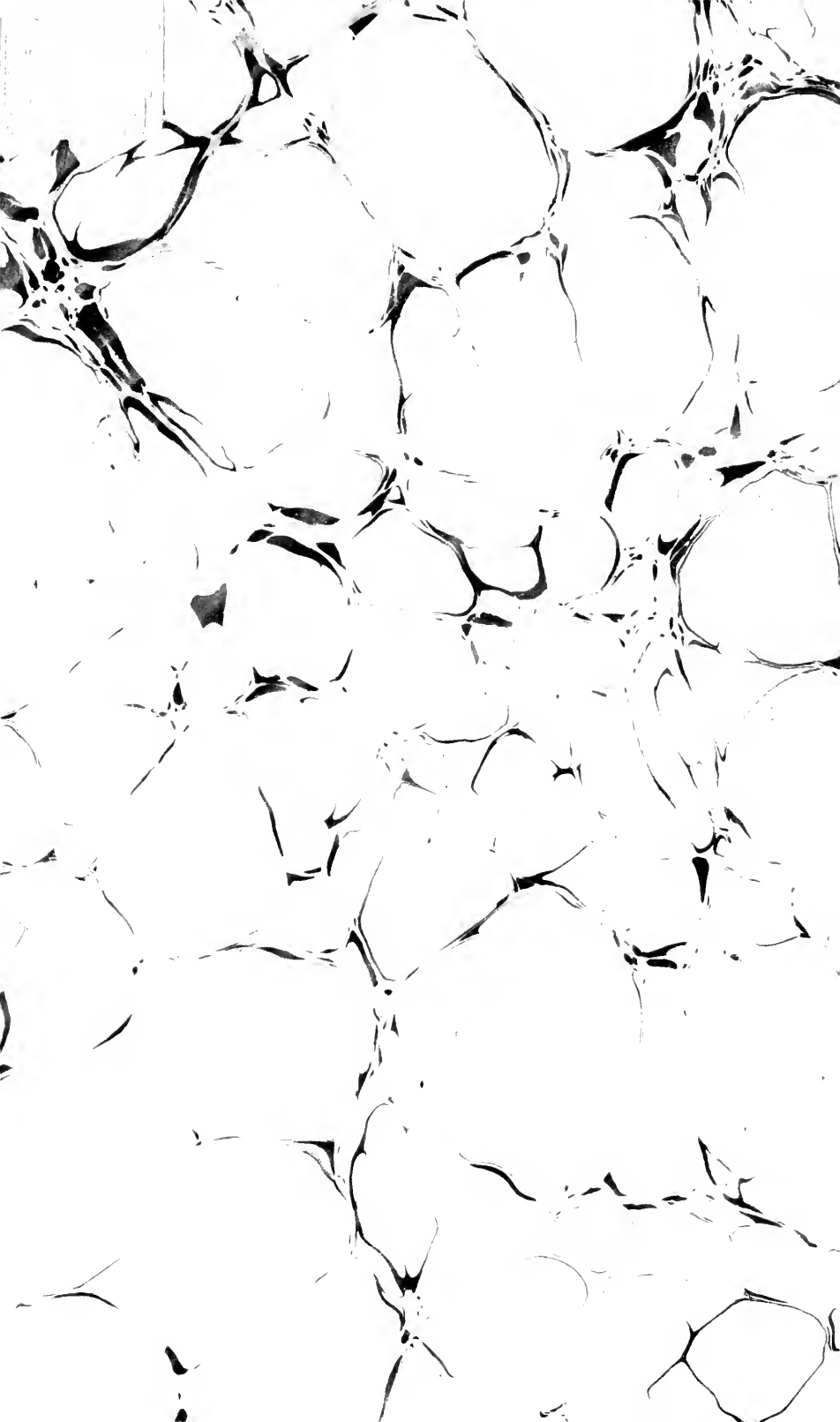


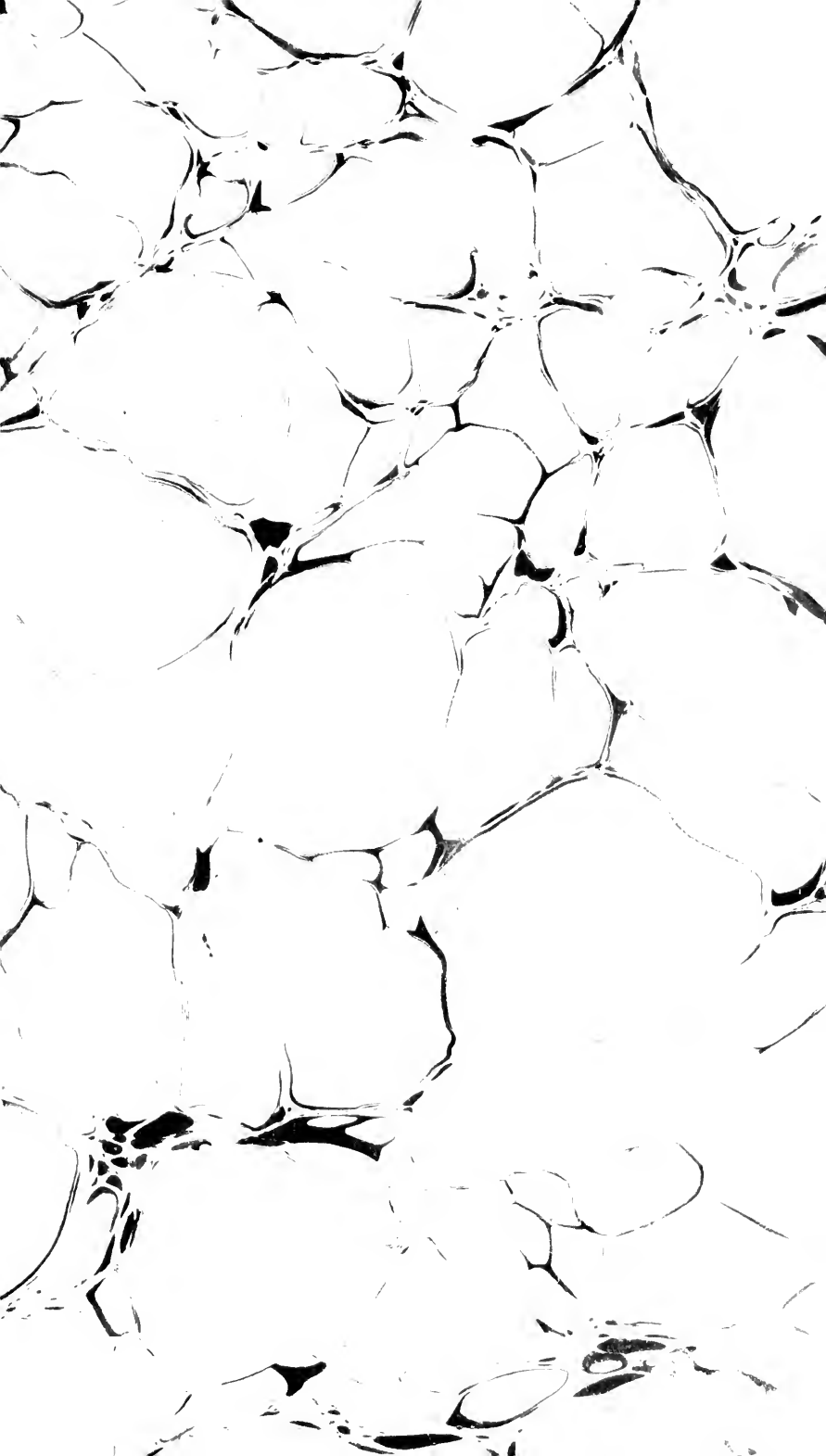
UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01782311 3













M 510

DE

# PHILOGIE ROMANE ET D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

OFFERTS A

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

A L'OCCASION

DE SON 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE D'ENSEIGNEMENT

ACCOMPAGNÉ DE FAC-SIMILÉS ET D'UN PORTRAIT

---

DEUXIÈME PARTIE



PARIS

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—  
1910





# MÉLANGES

DE

PHILOGIE ROMANE ET D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

OFFERTS A

M. MAURICE WILMOTTE



BRUXELLES  
M. WEISSENBRUCH, IMP. DU ROI  
49, RUE DU POINÇON

DE  
PHILOGIE ROMANE ET D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

OFFERTS A

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIEGE

A L'OCCASION

DE SON 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE D'ENSEIGNEMENT

ACCOMPAGNÉ DE FAC-SIMILÉS ET D'UN PORTRAIT

---

DEUXIÈME PARTIE



PARIS

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—  
1910



## La canzone popolare in Francia e in Italia nel più alto medio evo.

---

### I

In un assai ragguardevole saggio intorno alle origini della lirica popolare, uscito alla luce parecchi anni sono (1), che i romanisti hanno con molta soddisfazione veduto ricomparire testé incastonato con nuove cure in quel ricco monile di scritti storico-filologici, che sono le *Études critiques sur la tradition littéraire en France* (2), Maurizio Wilmotte s'è rivolto a provare con ragionamenti quanto mai ingegnosi e persuasivi come la poesia popolare francese sino dagli antichissimi tempi avesse di necessità dovuto estrinsecarsi in varie forme di lirismo, indipendenti tutte, che s'intende, dalla poesia d'arte. Queste forme però, le quali non ebbero nè avrebbero mai potuto avere altro mezzo d'espandersi che la tradizione orale non fosse, erano per ciò appunto fatalmente destinate a scomparire, senza lasciare di sé traccia veruna; talché se, per avventura, qualche tenue e mutilato frammento ce n'è pervenuto, dell'

(1) *La chanson populaire au moyen âge*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1891, pp. 23. (Estratto dal *Bulletin de Folklore*, t. I, 1<sup>er</sup> sem. 1891.)

(2) Paris, Champion, 1909, p. 47 sgg.

insperato beneficio devesi rendere grazie spesse volte al caso; altre volte, alla curiosità de' trovieri, i quali, sebbene in apparenza si mostrassero schivi della produzione popolare, in realtà vi tennero sempre fiso l'occhio molto più di quanto generalmente si creda. Se così non fosse avvenuto, la critica moderna sarebbe in diritto di ignorare che una poesia lirica popolare avesse mai esistito sopra il suolo francese (1).

In siffatta condizione di cose il domandare quali forme l'antichissima lirica plebea fosse solita prediligere, potrebbe sembrare oziosa, anzi temeraria richiesta, schiudente il varco a semplici congetture. Il valente professore dell' università di Liegi, tuttavia, dopo avere giudiziosamente posto in sodo che, a seconda dei sentimenti, ond' era spinto a cantare, il popolo avrà adottato or l'uno or l'altro degli stampi lirici che erano alla sua portata, sulla base di pochi ma eloquenti indizi si fa a dimostrare che, per quanto concerne la poesia satirica, implacabile ed assidua schernitrice degli errori, delle colpe, delle debolezze, delle manie non meno de' grandi che de' piccoli, la musa popolare amò giovarsi a preferenza di due generi, che appaiono ricordati fin da età ben remota, e de' quali il nome si mantiene tuttora nella produzione poetica contemporanea, vale a dire l'*estrabot* ed il *respit*. L'uno e l'altro furono certamente nell' alto medio evo de' componimenti satirici; ma forse il primo, l'*estrabot*, unicamente rivolto a sfogare la malignità volgare; il secondo, invece, fin d'allora usato anche ad intenti parenetici e morali; tutt' e due, ad ogni modo, ove torni lecito prestar fede alle testimonianze che

(1) WILMOTTE, *op cit.*, p. 57 sgg.

in proposito ci sono pervenute, di schietta derivazione plebea. Il *respit*, anzi, più ancora che delle popolazioni urbane fu strumento prediletto delle rustiche; onde andarono famosi per tutta la Francia, diffusi anche da que' trovieri che, intenti ad adulare i baroni, dispregiavano così profondamente i villani, i *respit au vilain* <sup>(1)</sup>.

Sulle forme metriche, di cui codesti vetusti componimenti si ricoprivano, ben poco è lecito dire. Il Wilmotte nota giustamente che, sebbene il numero de' *respit*, giunti sino a noi, sia tutt' altro che scarso, pure non si può essere sicuri che coloro i quali ce li hanno trasmessi, siansi preoccupati di riprodurli nella loro forma originaria e primitiva. Molti, difatti, tra quelli che troviamo introdotti in canzoni di gesta e romanzi d'avventura, ci si fanno avanti in versi di dieci o di dodici sillabe; ora è ben poco probabile che così li avesse foggiate il popolo, solito avvalersi ben più volentieri dell' ottosillabo, metro, che sott' ogni rispetto meglio si conviene al carattere che il *respit* suole avere, di quello che il decasillabo o l'alessandrino. Comunque sia di ciò, il *respit* ebbe ad essere sempre brevissimo, ristretto in un acrostico, o tutt' al più raccolto in un distico <sup>(2)</sup>.

In quanto all' *estrobot*, nulla di preciso ci sa riferire la nostra dotta guida intorno alla sua costituzione metrica. Ma qui pure qualche coserella si potrebbe dire, traendone materia dalle scarse notizie che possediamo. Com' è ben risaputo, lo scrittore più antico che ricordi codesto genere lirico, è Benedetto de Sainte-More, colui che verso il 1170 tradusse in versi francesi per Enrico d'Inghilterra le cro-

(1) WILMOTTE, *op. cit.*, p. 56 sg.

(2) WILMOTTE, *op. e loc. cit.*

nache normanne (1). Ed il chierico rivale di Wace ce ne parla a proposito d'avvenimenti svoltisi un paio di secoli innanzi ch' egli incominciasse a dettare, e de' quali non sarà forse inutile che noi c'intrattiamo adesso un poco più minutamente che altri prima d'ora abbia fatto, giacchè da codest' esame ricaveremo argomento a qualche non inutile deduzione.

## II

Appoggiato agli « autori » suoi, dei quali non abbandona mai le vestigia, Dudone di San Quintino e Guglielmo di Jumièges (2), Benedetto nella *Chronique des ducs de Normandie*, narra dunque che, pochi anni dopo l'assedio di Parigi, mentre Rollone co' formidabili suoi compagni devastava atrocemente il territorio di Chartres (3), accor-

(1) Cfr. G. PARIS, *Esquisse historique de la littér. franç. au moyen âge*, Paris, 1907, § 111, p. 139.

(2) Per i rapporti di Benedetto con i suoi fonti storici è da vedere H. ANDERSEN, *Ueber die von Benoît in seiner normannischen Cronik benutzten Quellen, insbesondere ueber sein Verhältnis zu Dudo, Wilhelm von Jumièges u. Wace*, in *Romanische Forschungen*, Erlangen, 1883, v. I, p. 327 sgg. Sull' episodio, che a noi precipuamente interessa, l'ANDERSEN, *op. cit.*, cap. II, p. 337 sgg., trasvola; in esso però Benedetto s'attiene fedelmente a Dudone, per quanto concerne la sostanza del racconto: ved. DUDONIS *decani S. Quintini De morib. et actis primor. Normanniae ducum*, lib. II, Rollo, in MIGNÉ, *P. L.*, CXLI, c. 645 sgg.

(3) Ved. FRANC. MICHEL, *Chronique des ducs de Normandie par Benoît, trouvère anglo-normand du XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, MDCCCXXXVI, vol. I, p. 263-282. E cfr. anche, non essendomi accessibile ora la ristampa dell' Andersen, *Le Roman de Rou et des ducs de Normandie par Rob. Wace*, publié par Fréd. Pluquet, Rouen, 1827, v. I, p. 89, v. 1763 sgg.



sero, in aiuto di quegli infelici abitanti, da un lato Riccardo, duca di Borgogna, con forte nerbo di Borgognoni e Francesi; e dall' altro Ebles II, conte di Poitou, accompagnato a sua volta da numeroso stuolo di militi meridionali (1). Prima però che il signore d'Aquitania giungesse in soccorso dei cittadini di Chartres, questi, spalleggiati dai Borgognoni, ingaggiarono la lotta coi predoni; e, dopo varie vicende, pervennero a porli in rotta. Rollone, sgominato dall' assalto inatteso del vescovo Waltelmo, che lo colse a tergo, se ne fuggì da una parte; altri de' suoi, impotenti a seguirlo, si rifugiarono a Lèves (2), un monte non lontano dalla città, e vi si asserragliarono. Sul far della sera Ebles sopraggiunse; e, saputo che l'azione contro i Normanni era stata iniziata senza di lui, montò su tutte le furie ed

(1) Per l'assedio di Chartres del 911 ved., tra altri, H. DE LÉPINOIS, *Histoire de Chartres*, Chartres, 1853, v. I; SOUCHET, *Histoire de la ville et du dioc. de Chartres*, Chartres, 1866, v. I. Cfr. poi BENOÎT, *op. cit.*, v. I, p. 265 sgg., ove sono descritte le pratiche fatte dal vescovo Waltelmo (cfr. GAMS, *Series episcop.*, p. 536) per assicurarsi l'aiuto di così potenti alleati:

Enveie pur le duc Richard  
Que ne vienge securre à tart  
E ameint ses Borgoignons.  
. . . . .  
Autresi mande as Peitevins  
Le conte en sopleie Ebalon,  
Qui maint orgoillus compaignon  
Garni d'armes e de conrei  
I amena ensemble od sei :  
As Franceis tramet ensement,  
Merci lur crie dulcement... (v. 5217 sg.)

(2) « Quaedam acies paganorum evadens forte praelii periculum, ad Leugas pervenit et montis excelsa subiit »: DUDO, *op. cit.*, c. 646

amaramente se ne dolse col duca di Borgogna. Alle rimostranze rivoltegli costui rispose che Ebles poteva sempre trovar da fare; cominciasse, per esempio, dallo snidare da Lèves i predoni che vi s'erano rifugiati. Non intese a sordo il conte, e diè tosto l'assalto alla collina; ma al suo vigoroso attacco i Normanni opposero resistenza sì fiera, che, dopo inutili tentativi, Ebles dovette tornarsene deluso al campo, tra i sarcasmi de' Francesi, sempre pronti a beffare gli odiatissimi « Provinciales » (1). Scesa la notte, i Normanni, accoltisi a consiglio, scorgendosi accerchiati da ogni lato, senza speranza di salute, abbracciarono un'estrema risoluzione; quella d'approfittare delle tenebre per abbandonare il malsicuro rifugio ed aprirsi a viva forza il varco tra le schiere nemiche. Detto fatto, l'ardimentoso drappello piomba giù da Lèves, con orribile clamore, si getta sull'accampamento degli avversari sepolti nel sonno, vi sparge lo sgomento e la morte, poi si dilegua rapidissimo.

(1) Gli storici sogliono considerare come primo documento di quella reciproca antipatia che separò sempre, nell'età di mezzo, i Francesi dai Meridionali, il racconto che Rodolfo Glabro ci fa della venuta di Costanza, figlia di Guglielmo I, conte d'Arles, in Francia, come moglie di re Roberto; avvenimento grave d'inattese conseguenze, che, mettendo di fronte gli uni agli altri, gli uomini del settentrione e quelli del mezzodi, ne fece avvertire le profonde divergenze di sentimenti e di costumi: cfr. PFISTER, *Études sur le règne de Robert le Pieux (996-1031)*, Paris, 1885, p. 65. Ma siccome il matrimonio di Roberto seguì tra il 1001 ed il 1003, l'aneddoto riferito da Benedetto mostrerebbe siffatte animosità, a dir così etniche, già vivacissime un secolo prima. Disgraziatamente, però, nell'assoluto silenzio delle fonti a cui il troviero attinge, non è possibile chiarire se egli riferisca una tradizione antica o, rappresentando Francesi e Borgognoni alle prese coi detestati Aquitani, non riproduca piuttosto i sentimenti, ond'erano animati i suoi propri contemporanei.

Svegliati d'improvviso, i Francesi ed i Provenzali, sbigottiti, credono che Rollone stesso sia sopraggiunto in soccorso de' suoi; il terrore è al colmo. Ebles, pazzo di paura, va a rintanarsi nell' officina d'un tintore, vi si acquatta e non si decide ad uscirne, se non a giorno chiaro <sup>(1)</sup>: figurarsi la grandine d'ingiuriosi epigrammi che, calmato il tumulto,

(1)           La grant ost dunt vos ai conté  
Par unt (*sic*) eist s' en furent passé,  
Fu la nuit si espoentée  
E si del tut desbaretée,  
Qui creinstrent que Rous fust venuz  
Sur eus od plus de mil escuz,  
Qu'onc n'en quida estortre uns pez.  
Repunz e cucez e muciez  
Se fu la nuit quens Ebalun,  
Ceo truis lisant, chés un fulun;  
Taut i estut espoentez  
Que li quens fu quis e trouvez.

BENOIT, *Chron. cit.*, p. 287, vv. 5897-5908. Che Ebles si fosse ricoverato presso un follatore dicono concordi DUDONE, *op. cit.*, c. 647, e GUGLIELMO DI JUMIÉGES (*Hist. Northmannor.* lib. II, cap. xvi, in MIGNE *P. L.*, CXLIX, c. 799). Roberto Wace si contenta di scrivere che il conte trovò rifugio presso un contadino (*Rom. de Rou*, I, 89, vv. 1768 sgg.):

A pié est e sainz armes en un bordel entrez,  
U un vilain maneit, dedens s'est resconsez;  
De sic el cler matin s'est muchièz e celez.

Nessuna testimonianza antica narra però quanto aggiunge il SUCHIER, *Gesch. der Französ. Litter.*, Leipzig u. Wien, 1900, p. 15, che Ebles, il quale « hatte sich in der Hütte eines Walkers verborgen, wurde aber von seinen Verfolgern entdeckt und hervorgezogen. ») Ma la parte buffa dell' avventura consistette appunto in ciò che nessuno inseguiva il conte! Furono i suoi, e non già i nemici, che la mattina dopo andarono a scovarlo nella gualchiera dove s'era rifugiato.

piombò per opera delle schiere borgognone e francesi sulle spalle del barone aquitano, così poco coraggioso!

Mult par en fu puis tut le meis  
Estrange eschar entre Franceis;  
Vers en firent e estraboz  
U out assez de vilains moz (1).

Di qui si ricavano dunque due fatti: che furono de' Francesi, i quali esercitarono la loro vena satirica a spese del disgraziato conte di Poitiers (2); che questa vena si effuse per varie guise, che cioè si composero, in disdoro di Ebles, de' *vers* e degli *estrabots*. Ora il primo termine designerà, come è chiaro, delle vere e proprie canzoni, dei componimenti costituiti da più strofe, o almeno da più e più versi: ma il secondo che vorrà significare?

Prima di tentar di rispondere a questa domanda, interroghiamo un altro scrittore francese, assai tardo, per verità, ma il solo che, dopo Benedetto de Sainte-More, abbia, per quel che sembra, avuto l'idea d'usare il termine d'*estrabot*.

(1) BENOIT, *op. cit.*, vv. 5909-5912. Curioso è però che tanto Benedetto quanto Wace in tutti gli altri luoghi dove parlano d'Ebles, lo celebrano come guerriero audace e valoroso; cfr. *Chron. des ducs de Norm.*, I, 275, vv. 5531 sgg.; *Rom. de Rou*, I, 83, vv. 1653 sgg., 1673 sgg. Benedetto, anzi, ce lo dipinge desolatissimo d'aver perduto l'occasione di cimentarsi coi Normanni, e pauroso delle cattive lingue a tal segno da desiderare d'esser morto: « Mieux desirasse estre feniz Que la bataille e l'assemblée Eust esté senz mei jostée. » *Op. cit.*, v. 5574-5576.

(2) E forse più particolarmente de' Borgognoni, in parecchie cose più rigidi de' Francesi; cfr. quanto scrive un cronista del Mille, Rodulfus Glaber (RODULFI GLABRI *Historiarum libri V* in BOUQUET, *Rec. des Histor. de France*, X, 42).

Si tratta d' un celebre musicista e poeta, Guglielmo di Machaut, l'autore del *Voir dit* (1) :

Nez en alant par mi la rue  
Chascun un estrabot m'en rue,  
En disant par moquerie :  
Je voy cel qui a belle amie (2).

Questa strofa dell' amabile troviero c'insegna non solo che cosa fosse ai dì suoi l'*estrabot*, ma ce ne presenta in pari tempo un saggio, di cui non si potrebbe desiderare il più autentico. *Je voy cel qui a belle amie*; ecco, racchiuso nell' ambito d'un settenario, l'epigramma, mordace in sostanza, sebbene innocuo in apparenza, che sibilava all' orecchio del poeta, divenuto, per le sue senili debolezze amorose, oggetto di dileggio ai più, quando comparisse in pubblico (3). L'*estrabot* manteneva dunque ancora alla fine del quattordicesimo secolo in Francia que' caratteri che, a giudicare dalle parole di Benedetto de Sainte-More, lo distinguevano già dugent' anni prima : era un componimento satirico, che, al pari del *respit* (4), poteva anche racchiudersi nel giro d'un unico verso (5).

(1) Cfr. G. PARIS, *Esquisse cit.*, § 169, p. 223, 295.

(2) Il passo è riferito da noi secondo la lezione del GODEFROY, *Dictionn. de l'anc. langue franç.*, III, 635.

(3) Cfr. WILMOTTE, *op. cit.*, p. 52. G. PARIS, *Les Chants populaires du Piémont* (estr. dal *Journ. des Savants*, sept.-nov. 1889, p. 7 n. 2), esprime il pensiero che nel passo di Guglielmo la voce *estrabot* « a simplement, comme en wallon moderne, le sens de raillerie ».

(4) Cfr. WILMOTTE, *op. cit.*, p. 54 sg.

(5) Partendo dalla struttura metrica dello strambotto siciliano, G. PARIS, *Les chants pop. du Piém.*, p. 10, così inclinava ad immaginare formati i vecchi *estrabots* di Francia : « Ils se composaient d'une

III

Orbene : lo *strambotto* italiano, secondochè riconoscono quasi unanimi (vera unanimità come sarebbe possibile rinvenirla?) quanti dotti fecero sin qui oggetto di meditazione le origini della lirica popolare neolatina, è, almeno per il nome, una sola cosa coll' *estrabot* fiorito sul suolo francese. E la parentela stessa, che collega l'una all' altra le due voci germinate dal latino \**strambus*, pare bene da ammettere anche tra le due derivate dal latino *respectus*; il *rispetto* italiano ed il *respit* francese (1).

première partie symétrique, puis d'une queue qui ne l'était pas et qui pouvait beaucoup varier. » Confesso di sentir poca simpatia per cotest' ipotetica ricostruzione dell' insigne maestro (ved. anche *Romania*, XXVIII, 480), e più volentieri mi associerei ad A. Jeanroy nel ritenere, come sopra scrivo, che l'*estrabot* constasse d'un solo verso, com' altre poesie popolari primitive, invocazioni amorose o satiriche frecciate. Cfr. in argomento *Les origin. de la poésie lyr. en France*, p. III, *Études de versification, La Strophe*, p. 384 sgg.

(1) Ved G. KÖRTING, *Latein.-Rom. Wörterb*<sup>2</sup>., n. 9083 e n. 8005. L'etimologia di *strambotto* da \**strambus*, proposta dal DIEZ, *E. W.*, p. 310, ebbe favorevoli il NIGRA, *Canti popol. del Piemonte*, Torino, 1888, p. XII; il PARIS, *Les chants pop.*, p. 7 sg.; il GRÖBER, *Vulgärlatein. Substrate romanisch. Wörter in Arch. für Lat. Lexikogr. u. Gramm.*, V, 1888, p. 480; il WILMOTTE, *op. cit.*, p. 52; vedi anche T. ORTOLANI, *Studio riassuntivo sullo Strambotto*, parte I, Feltre, 1898, p. 19. Da costoro s'allontana il JEANROY, recens. al vol. di C. NIGRA in *Giorn. storico della letter. ital.*, XIII, 1889, p. 385, che, pur ammettendo si tratti di componimento satirico all' origine, vorrebbe ricercare in un etimo germanico l'origine delle voci *estrabot*, *estribot*, *cstrambote*, *strambotto*. Il D'ANCONA, *La poes. pop. ital.*<sup>2</sup>, p. 339 sg., non si pronunzia.

Per ciò che concerne il *respit* = *rispetto*, oltrechè il FOERSTER nelle note alla sua edizione di *Erec u. Enide* di Cristiano da Troyes (CHRIS-

Ma questa affinità tra i due generi di lirismo propri al territorio francese, ed i due spettanti all'italiano, deve crederci ristretta al semplice nome? O non è piuttosto da ritenere che siasi estesa anche al loro contenuto?

A prima vista, per non toccare adesso che dello strambotto, salito su dalla Sicilia nella penisola, come è generale opinione, sembra duro a taluno concedere ch'esso possa avere nulla di comune, dal nome in fuori, coll' *estrabot* transalpino. Questo, dicono, fu ed è tuttora un componimento essenzialmente satirico; lo strambotto siculo, come tutta la restante poesia dell'isola, « fu ed è esclusivamente « d'amore, con tutte le manifestazioni dell'amore, e i pochi « canti satirici che vi si possono trovare, sono soffocati, « travolti dall'onda della poesia amorosa » (1). E sta bene. Ma perchè lo strambotto nella vivente poesia popolare offre un contenuto prevalentemente sentimentale ed erotico, è forse questa una buona ragione per sentenziare che le cose siano sempre andate così; che, sempre, sino dal primo giorno, sia stata applicata a sproposito nel Mezzodì una denominazione, la quale era abbastanza chiara e netta per poter affrontare otto o nove secoli nel Settentrione? Così ragiona il Wilmotte (2), il quale, rinnovando un'osservazione già fatta da G. Paris (3), non dimentica poi di soggiungere che nella Sicilia stessa lo *strammollu* dovette conservare fino a tempi relativamente moderni, in parte almeno, l'indole sua primitiva satirica e beffarda, se Fr. Pasqualino poté, nel

TIAN VON TROYES, *Savntl. Werke*, Halle, 1890, III, p. 297), cfr. WILMOTTE, *op. cit.*, p. 54.

(1) ORTOLANI, *Studio cit.*, p. 18.

(2) *Op. cit.*, p. 53.

(3) *Les chants pop.*, *cit.* p. 9-10.

proprio Dizionario, definirlo come l'ha definito (1). Ma qui, in appoggio dell'opinione propugnata dal valoroso collega d'oltralpe, non riuscirà superfluo accennare ad alcuni altri dati, i quali corroborano l'avviso da lui propugnato. Sta il fatto che oggi ancora in Sicilia si definisce da compilatori di dizionari dialettali lo « strammottu », come « sorta di poesia scherzevole » (2); nè questo modo di giudicare si restringe all'isola. Il dotto autore del *Vocabolario dell'uso abruzzese*, Gennaro Finamore, registra *strammuotte* (s. m. plur.), come « nome generico e spregiativo di canti popolari », passato a denotare poscia, comunemente, ogni sorta di « ciance e panzane » (3). Ora quest'ultimo significato è quell'appunto che la parola *strambott* ha mantenuto e mantiene in quanti tra i dialetti dell'Italia superiore la conoscono e l'adoperano oggi ancora, pur senza ricordarsi punto ch'essa abbia in altri tempi servito a designare de' canti volgari. In milanese (4), in cremonese (5), in berga-

(1) « *Strammotta* ridicula cantiuncula a *strammu* (it. *strambo*), ut innuatur deflexio a vera significatione in malam partem accepta. »

(2) V. MORTILLARO, *Nuovo Dizion. Siciliano-Italiano*, Palermo, 1862, p. 833. Del resto il NIGRA, *La poesia popol. ital.*, in *Canti pop. cit.*, p. XIII, riconosce egli stesso che la Sicilia ha il « tristo privilegio di possedere strambotti e stornelli di carcerati ». Orbene, si provi a scorrere, per restringerci a questi, i cento strambotti, editi sotto la rubrica *Carceri* da L. VIGO, *Raccolta compless. di canti popol. sicil.*, 2<sup>a</sup> ed., Catania, 1870-1874, XL, p. 495 sgg., e si vedrà come nella più parte di essi non si tocchi punto d'amore!

(3) *Vocabolario dell'uso abruzzese*, 2<sup>a</sup> ediz., Città di Castello, 1893, p. 293. E si badi, il Finamore registra la voce tra quelle risolutamente plebee.

(4) F. CHERUBINI, *Vocabol. milan-ital.*, Milano, 1843, vol. IV, p. 321.

(5) A. PERI, *Vocabol. cremon.-ital.*, Cremona, 1847, p. 600.



masco <sup>(1)</sup>, in genovese <sup>(2)</sup>, in veneziano <sup>(3)</sup>, in padovano <sup>(4)</sup>, in friulano <sup>(5)</sup>, in mantovano <sup>(6)</sup>, in bolognese <sup>(7)</sup>, in parmigiano <sup>(8)</sup>, *strambott* oggi equivale a « panzana », « frottole », « baggianata », « discorso fuori di proposito », « strafalcione », « scerpellone », e simili. Evidentemente, abbiamo qui il portato ultimo ed inconscio del giudizio sfavorevole, recato per secoli e secoli sopra le strampalerie e le capestrierie, ammannite ai loro rozzi ed ingenui ascoltatori, dai ciarlatani e dai cantambanchi, legittimi discendenti de' giullari medievali.

Noi ci sentiam dunque, tirando le somme, molto inclinati a concludere che *strambotto* dovette fin dai più tenebrosi periodi dell'età medievale esser termine adoperato tanto al di là quanto al di qua delle Alpi per designare un genere di lirismo satirico particolarmente gradito alle plebi, vuoi delle città vuoi delle campagne. Io preferirei quindi considerarlo come una pianta germogliata spontaneamente, chi sa da quali semi, nel terreno italico del pari che nel gallo-romano, di quello che ritenerlo importato fra noi per opera della conquista normanna. Alla quale, mi sia lecita codesta

<sup>(1)</sup> S. ZAPPETTINI, *Vocabol. bergam. ital.*, Bergamo, 1859, p. 494; A. TIRABOSCHI, *Vocabol. dei dial. bergam. antichi e moderni*, Bergamo, 1873, p. 1305.

<sup>(2)</sup> G. CASACCIA, *Vocabol. genov.-ital.*, Genova, 1851, p. 561.

<sup>(3)</sup> G. BOERIO, *Dizion. del dialetto venez.*, Venezia, 1856, p. 710.

<sup>(4)</sup> G. PATRIARCHI, *Vocabol. veneziano e padovano*, Padova, 1821, p. 197.

<sup>(5)</sup> JAC. PIRONA, *Vocabol. friulano*, Venezia, 1871, p. 414.

<sup>(6)</sup> F. ARRIVABENE, *Dizion. mantov.-ital.*, Mantova, 1891, p. 793.

<sup>(7)</sup> C. CORONEDI-BERTI, *Vocabol. bologn. ital.*, Bologna, 1869-1872, v. II, p. 397.

<sup>(8)</sup> C. MALASPINA, *Vocabol. parmig.-ital.*, Parma, 1859, v. IV, p. 222.

confessione, non saprei acconciarmi a riconoscere un' efficacia così ragguardevole sulla rinascita della poesia volgare nel meridione d'Italia, come aveva finito per attribuirle l'indimenticabile Gaston Paris (1).

#### IV

Che la musa plebea non abbia mai taciuto del tutto nemmeno durante il crepuscolo caliginoso e tetro del primordiale medio evo in Italia, è credenza la quale va ogni giorno più conseguendo favore nel mondo degli studiosi, sicché potrebbesi oramai considerare come fuori di discussione, anche se tornasse impossibile recarne innanzi prove concrete (2). Fortunatamente, però, le prove non mancano; e tali, a nostro giudizio, da sostenere vantaggiosamente, vuoi per il loro numero vuoi per l'importanza loro, il confronto con quelle che sogliono da un pezzo in qua venir allegate a farci fede dell'esistenza in Francia d'una lirica

(1) Ved. *Les chants pop., cit.*, p. 9 sgg.; e cfr. anche il bellissimo discorso, letto alla pubblica seduta della *Société des Antiquaires de Normandie*, addì 1° dicembre 1898, *La littérature normande avant l'annexion (912-1204)*, Paris, 1899, p. 38 sg. Contro l'opinione emessa dal Paris che l'*estrobot* fosse stato recato in Sicilia dai compagni di Roberto Guiscardo sollevò già vari dubbi l'ORIOLOANI, *op. cit.*, p. 17 sgg., ai quali il Paris stesso coll'usuale affabilità riconobbe una certa importanza (ved. *Romania*, XXVIII, 480). Ma parecchie altre difficoltà si potrebbero opporre all'ipotesi del compianto maestro, non vedute dall'Ortolani, quantunque assai gravi.

(2) Cfr. D'ANCONA, *Poesia pop. ital.*, p. 5 sg.; ved. altresì E. GORRA, *Delle origini della poesia lirica del medio evo*, Torino, 1895, p. 19 sg.; G.-A. CESAREO, *Le origini della poesia lirica in Italia*, Catania, 1899, p. 105.

popolare vetustissima, di cui ogni documento è scomparso. Non dispiacerà per fermo ai compagni d'indagini rinvenirle qui raccolte; tanto più che talune per la prima volta, se non vado errato, saranno additate e discusse.

Gli *estrabots* più antichi, de' quali s'abbia memoria in Francia, erano sorti fra le trabacche d'un campo, negli anni primi del secolo decimo, per pungere, come s'è veduto, la vigliaccheria d'un barone. Orbene; altrettanto è seguito in Italia; il primo canto volgare, del quale si ritrovi memoria, è anch' esso uno strambotto, scagliato precisamente verso il medesimo tempo, contro un gran signore feudale, non certo inferiore per ricchezza e per potenza al figliuolo di Ranulfo II.

Nota per l'autorità da lui goduta negli affari della penisola, in quel travagliato periodo che abbraccia l'ultimo decennio dell' Ottocento ed il primo del Novecento, è Adalberto I, marchese d'Ivrea (1). Figlio d'Anscario, a cui succedette nel dominio verso l' 899, genero di Berengario, del quale aveva sposato la figliuola Gisla, egli nella sua prima gioventù era sembrato adorno di tali doti d'animo e di cuore da conciliarsi la stima universale. Ma ben presto, secondochè ci narra Liutprando, mutò rotta, e di buono ch'era stato, pessimo divenne: « Tam dirae autem, scrive l'acerbo storico, postmodum factus est famaе, ut huiusmodi vera de eo tam a maioribus quam a pueris cantio diceretur. Et quia sonorius est, grece illud dicamus: Ἀδελβέρτος κόμισ κυρτίης, μακροσπλήνις, γουυδουπιστίης, *Adelbertos comis curtis*,

(1) Ved. C. DIONISOTTI, *Le Famiglie celebri mediev. dell' Italia super.*, Torino, 1887, p. 3 sgg.; S. PIVANO, *Stato e Chiesa da Bereng. I ad Arduino*, Torino, 1908, p. 76.

*macrospalhis, gundopistis*; quo significatur et dicitur longo eum uti ense et minima fide » (1).

Or ecco qui, ravviluppato per stravagante capriccio dello storico pavese, dentro le accattate pieghe d'un paludamento bizantino, un vero e genuino « strambotto » italiano dell' Ottocento! (2) Non è possibile esitare: la parola *cantio*, adoperata da Liutprando, ci rivela l'indole poetica del motto, scagliato dalle plebi latine contro il barone che, calpestando i vincoli più sacri, congiurava ai danni del suo suocero istesso. E ciò che più importa a noi di notare è che la satirica frecciata esciva non solo dalla bocca degli adulti, ma da quella de' « fanciulli », di quei fanciulli, dico, che, come conferma una doviziosissima serie di esempi, dacché mondo è mondo, sono stati gli immancabili collaboratori e propagatori della satira popolare. Sono i fanciulli, che a Milano nel 1109 insultano coi loro canti ai Cremonesi, sgominati ed affogati miseramente ne' gorgi dell'Oglio (3);

(1) LIUDPRANDI, *Antapodos.*, lib. II, cap. xxxiv, in *Opera omnia*, ed. Dümmler, Hannoverae, 1877, p. 41.

(2) Κόμις, più correttamente κόμιτις, è « conte »; κόρτη è « corte »; κόμις κόρτησις, significa dunque indubbiamente qui « comes palatii », « comes palatinus ». Quant' a γωνδο, si tratta d'una storpiatura di γωντο (nella pronunzia, del resto, *condo-*); e anche oggi nel greco volgare, come ha la cortesia di suggerirmi il collega N. Festa, γωντός vuol dire « corto »; sicchè il detto ingiurioso era di codesto tenore: « Adalberto, conte di palazzo, lunga spada, corta fede ». In greco abbiamo due ottonarii; ma come si restituirebbe il λοιδορόν volgare?

(3) « Ex tunc pueri de Mediolano insultantes Cremonensium dampnis per plateas cantabant: *Fugiamus, fugiamus et ad Lolium vadamus, quod melius est submergi quam mori.* » GALV. FLAMMA, *Chron. mai.*, ed. Ceruti, in *Misc. di Stor. Ital.*, Torino, 1867, p. 635, *Cremonenses submerguntur in Lolio*. La battaglia presso Brescianore tra

sono i fanciulli, che a Roma nel 1160 inveiscono contro papa Vittore (1); sono sempre i fanciulli, che nel 1240 scagliano contro frate Elia i volgari versicoli, onde tanto strazio nasceva in cuore ai suoi devoti compagni (2). E man mano che i secoli scorrono e della satira plebea più cospicui e più copiosi divengono i documenti, maggiori si fanno le attestazioni intorno alla collaborazione della ragazzaglia rustica ed urbana in questo ormai troppo poco esplorabile dominio della satira popolare (3)!

Milanesi e Cremonesi, onde rampollò la sarcastica cantilena, secondo il Fiamma, seguì nel 1109; nel 1110, a detta di Sicardo (cfr. SICARDI *Episc. Cremon. Cronica*, ed. Holder-Egger, in *M. C. H.*, Script., to. XXXI, pars. 1, p. 162), degli *Ann. Cremon.*, ibid., p. 3, e d' altri i testi parecchi.

(1) « Clamabant pueri contra ipsum ecclesiae invasorem (Ottaviano card. di S. Cecilia), dicentes: *Maledicte filius Maledicti, Dismanta compagnum, non eris papa, non eris papa! Alexandrum volumus, quem Deus elegit.* Mulieres quoque blasphemantes ipsum haereticum et eadem verba ingeminabant et alia derisoria carmina decantabant ». BOSONIS *Card. Alexandri III vita* in I. M. WATTERICH, *Pontific. romanor. qui fuer. inde ab ex. saec. IX usque ad finem saec. XIII Vitae ab aequalibus conscriptae*, to. II, pars vi, 1159-1216, Lipsiae, 1862, p. 379 sg.

(2) « Nam rustici et pueri et puellae, quotiens obviabant fratribus minoribus per vias in Tuscia, ut centies audivi, cantabant: *Hor atorno fratt Helya ke pres' ha la mala via.* Et tristabantur boni fratres et irasebantur vere usque ad mortem, dum talia audiebant. » SALIMBEN. *Cronica*, ed. Holder-Egger, p. 160. E cfr. p. 161. Il passo di Salimbene è già stato ripetutamente allegato; cfr. D'ANCONA, *La poes. pop. ital.*, p. 9.

(3) Parecchie, spettanti al sec. XV, sono state rilevate dal D'ANCONA, *La poes. pop.*, p. 52 n., 64 sg., ecc.; ma senza metter in evidenza la parte precipua che nella produzione di codesta poesia epigrammatica

Ma un altro rilievo assai importante a noi giova adesso di fare intorno al motto conservatoci dal vescovo di Cremona. Evidentemente l'ingiuria scagliata al marchese d'Ivrea era racchiusa dentro l'ambito d'un verso rimato, d'un semplice monostico; ed ecco qui un nuovo argomento per riaccostare l'antichissima *cantio* italica all'*estrobot* germogliato in terra francese.

Se collo *strambotto* lanciato contro Adelberto, Liutprando ci presenta un saggio di vetusto componimento popolaresco, in altro passo della sua opera, per tanti rispetti mirabile, si compiace additarci sempre vivo tra le popolazioni italiane del secolo nono l'uso di quelle guerresche cantilene, che già nell'età classica avevano suonato sulle bocche de' legionari <sup>(1)</sup>, e delle quali il canto famoso delle scolte modenesi, quantunque tramandato a noi sotto spoglie letterarie, già offrivasi interessantissimo monumento <sup>(2)</sup>. Anche stavolta lo storico atrabiliare se la piglia

và assegnata ai fanciulli. I quali, del resto, anche d'ogni altra cantilena popolare erano infaticabile propagatori. Mi sia lecito ricordar qui, a tale proposito, la curiosa elegia latina, da me già edita, dietro gentile comunicazione dell'amico V. Rossi, fin dal 1890 in un opuscolo tirato a pochi esemplari, nella quale si parla della canzoncina *Scaramella fa la gala*: quest'elegia, ch'io publicai anonima ed ora mi risulta dettata dal Cantalicio, nelle cui opere è impressa, incomincia appunto così:

Parcite iam, pueri, semper scaramella canentes:

Siste, praecor, fatuas iam, scaramella, notas.

(1) Cfr. J.-G. KEMPF, *Romanorum Sermonis Castrensis reliquiae collectae et illustratae*, Lipsiae, 1901 (estr. dallo *Jahrb. für class. Philol.*, suppl. Band XXVI, p. 357 sgg. E cfr. anche p. 397.

(2) Mentre correggo queste bozze mi giunge l'interessante lavoro di GIULIO BERTONI, *Il ritmo delle scolte modenesi* (Modena, Vincenzi, 1909, con due facsimili), il quale esprime sulla natura del tanto dis-

con un Adalberto, non però col marchese d'Ivrea, di cui s'è or ora discorso, bensì con quello di Toscana: il potentissimo e doviziosissimo principe, che nell' 898, ribellatosi a Lamberto imperatore e stretta alleanza col conte Ildebrando, « cum immenso, sed invalido Tuscorum exercitu » per il passo di Monte Bardone <sup>(1)</sup> era sceso giù nell'Emilia, giungendo fino a San Damiano, dove aveva posto gli accampamenti. Venuta la sera, i soldati di Adalberto, « ignorantés quid superventura nox pareret, temetolenti, post nonnulla inutilia tragodimata, idest cantiones, somno se dederé <sup>(2)</sup> ». Come li svegliasse per lor sciagura l'arrivo inopinato di Lamberto, a noi non interessa ora d'udire <sup>(3)</sup>; quel che ci preme è di porre bene in chiaro che le *cantiones*, intonate a sera da que' soldati toscani, allegri per il vino bevuto, dintorno ai fuochi del bivacco, ebbero ad esser di certo poesie volgari <sup>(4)</sup>, bellicose in molta parte... in

cusso componimento un avviso che si scosta così da quello ch'io altra volta ho espresso, come anche da quello che ora accenno qui. Sul pregevole saggio del valoroso collega mi propongo di ritornare a maggior agio altrove.

(1) Cfr. L. SCHÜTTE, *Der Apenninenpass des Monte Bardone und die deutschen Kaisern*, in *Historische Studien*, XXVII, 1901.

(2) LIUDPRANDI, *Antapod.*, lib. II, cap. XLI, p. 22.

(3) Non vogliamo tacere però una ben singolare coincidenza tra l'avventura toccata ad Ebles di Poitiers a Chartres e quella capitata a Borgo S. Damiano ad Adalberto di Toscana. Come il primo andò a finire in una tintoria, così il secondo, per paura di cader nell'ugne di Lamberto, corse ad appiattarsi « intra animalium presepe ». Liutprando non dimentica di citare i pepati commenti a cui questo fatto diè luogo per parte di Lamberto.

(4) D'altri canti soldateschi (« cantus ludieres »), ch'ei dice intonati nelle chiese stesse, invase e profanate dalle milizie di Arnolfo re (836), parla nella cit. sua opera Liutprando (*Antapod.*, lib. I, cap. XXXIII).

parte, perché no?, satiriche, giocose e magari anche amoro-rose (1 ...

V

« Amoroze » ho detto, e non senza motivo. Giacchè, come osservò argutamente Gaston Paris in quella sua preziosa recensione alle « Origini della poesia lirica in Francia nel medio evo » dello Jeanroy, che (sia detto senza far torto a nessuno) sembrò a tutti un brillante raggio di sole proiettato in mezzo alle nebbie dense che involgevano di lor grigio velame un mal esplorato paese; non è punto probabile che in Italia la poesia amorosa antica fosse spenta, e che le canzoni erotiche v' abbiano, per rinascere, atteso de' modelli venuti dalla Francia (2). Fin dai tempi più antichi, di conseguenza, accanto alla corrente di lirismo volgare, che celebrava sarcasticamente le miserie de' grandi al pari di quelle de' piccoli, ebbe a fluirne un' altra ispirata a sentimenti più dolci e più ingenui, ad una concezione più lieta e più serena della vita (3).

Le belle indagini del Paris, dello Jeanroy, del Wilmotte hanno messo ormai indiscutibilmente in sodo come tutta una lirica popolare sia fiorita in Francia nell'alto medio

(1) Un passo d'Ammiano Marcellino (*Rev. gest.*, lib. XXII, cap. iv), addotto dal KEMPF, *op. cit.*, p. 360, ci dice che Giuliano, salendo al trono, prese misure severe per impedire che negli accampamenti sonassero (come il Wagner pensa) canti bacchici e lascivi: « Accessere « flagitia disciplinae castrensium, cum miles cantilenas meditaretur « pro iubilo molliores ». Il vezzo doveva essersi conservato anche in seguito.

(2) *Les origin. de la poés. lyr. en France au moyen-âge*, (estr. dal *Journ. des Sav.*, 1891-1892, p. 5, n. 1.

(3) Cfr. WILMOTTE, *op. cit.*, p. 62 sgg.



evo, che si disposava alla danza, ed era naturalmente prediletta dalle donne. Che queste, all'occasione, facessero sonar pure negli avvolgimenti del ballo canti elogiastici o satirici, partecipando così alle svariate emozioni che gli avvenimenti felici o tristi suscitavano nella profonda anima delle moltitudini, di cui formavano parte, non è da porre in dubbio (1). Ma, in generale, le canzoni, ond'era accompagnata la danza, e più specialmente poi le canzoni del maggio, furono sempre dedicate alla esaltazione del sentimento amoroso (2).

L'esistenza di codeste canzoni, echeggianti nelle riunioni muliebri, soprattutto in determinate circostanze ed in rapporto con antichissime consuetudini, anteriori alla diffusione della religione cristiana, e che la Chiesa, malgrado tutta la sua energia, non era riuscita ad estirpare dalla coscienza dei volghi; codest' esistenza, dicevo, è attestata, per quanto concerne il territorio galloromano, da documenti per data remotissimi. Basti in prova rammentare il « precetto », con cui re Childeberto (511-538) si sforzava porre un freno alle viziose consuetudini de' sudditi suoi (3). A questo primo documento molt'altri ne tengono dietro, meno antichi, ma tuttavia assai ragguardevoli, i quali tutti stanno a provare come nè precetti di principi nè capitolari e decreti di vescovi fossero riusciti mai ad estirpare que' « cantus et chori mulierum », sempre resonanti in ogni provincia di Francia « a l'entrada del temps clar » (4).

(1) Cfr. PARIS, *Les orig., cit.*, p. 47; WILMOTTE, *op. cit.*, p. 60.

(2) PARIS, *op. cit.*, p. 48 sgg.

(3) *Childeberti I regis praeceptum* in *Capitularia Reg. Francor.*, ed. Boretius, in *M. G. H.*, Legum, to. I, p. 2 sg.

(4) Cfr. GORRA, *op. cit.*, p. 32 sg.

Ora monumenti congeneri possono attestare che altrettanto fino dal secolo ottavo avveniva pure in Italia.

Ben conosciuta dai dotti è la lettera che Bonifacio, l'inflessibile glorioso apostolo della Germania, diresse, correndo l'anno 742, a papa Zaccaria, per congratularsi dell'assunzione sua alla cattedra di Pietro (1). In essa l'asceta venerando, colta l'occasione propizia, non esita a manifestare al nuovo pontefice tutto l'indignato stupore dei neofiti franchi ed alemanni, che, recandosi a Roma per adorarvi le reliquie degli apostoli e de' martiri, erano costretti a presenziare assai scandalosi spettacoli :

« Et qui carnales homines, idiotae, Alamanni vel Baioarii vel Franci, si iuxta Romanam urbem aliquid facere viderint ex his peccatis, quae nos prohibemus, licitum et concessum a sacerdotibus esse putant et nobis inproperium deputant, sibi scandalum vitae accipiunt. Sicut adfirmant : se vidisse annis singulis in Romana urbe et iuxta aecclesiam sancti Petri in die vel nocte, quando Kalendae Ianuarii intrant, paganorum consuetudine choros ducere per plateas et adclamationes ritu gentilium et cantationes sacrilegas celebrare et mensas illa die vel nocte dapibus onerare etc. Quae omnia, eo quod ibi a carnalibus et insipientibus videntur, nobis hic inproperium et impedimentum predicationis et doctrinae perficiunt (2) ».

Alle querimonie del dotto e pio monaco, papa Zaccaria

(1) Ved. *Epistolae Merovingici et Karolini aevi* in *M. G. H.*, Epistolar., to. III, p. 299 sgg. Il primo a valersi di quest' importante passo è stato il MURATORI, *Antiquit. ital. medii aevi*, Mediolani, 1741, to. V, Dissert. LIX, c. 71-72. E ved. GRÖBER, *Zur Volkskunde aus Concilbeschlüssen u. Capitularien*, Leipzig, 1893, p. 7, n. IX.

(2) *Op. cit.*, p. 301.

si affrettava a rispondere che dal giorno in cui egli era asceso alla cattedra apostolica, tutte queste consuetudini abbominevoli avevano cessato d'esistere: « Et quia per instigationem diaboli iterum pullulabant, a die, qua nos iussit divina clementia .. apostoli vicem gerere, illico omnia haec amputavimus » (1). E può ben darsi che negli sterpi « diabolici » egli avesse duramente percosso; ma, sparito lui, essi tornarono a pullulare più vigorosi di prima. Nella sinodo tenuta in Roma meno d'un secolo dopo, Eugenio II rinnovava i lamenti di Bonifacio: « Sunt quidam, et maxime mulieres, qui festis ac sacris diebus atque sanctorum natalitiis, non pro eorum quibus debent delectantur desideriis advenire; sed ballando, verba turpia decantando, choros tenendo ac ducendo, similitudinem paganorum peragendo, advenire procurant » (2); e contro la riprovevole costumanza escogitava disposizioni che, ventisette anni più tardi, ripeteva alla lettera l'altra sinodo raccolta (853 dal quarto Leone (3); evidente indizio che le folgori d'Eugenio erano state non meno innocue di quelle di papa Zaccaria, e che le donne romane, ad onta delle fulminate proibizioni, avevano continuato ad intrecciare le loro carole, mescendovi quelle canzoni, che tanta noia recavano alle severe orecchie de' pastori.

Ma non le romane soltanto. Come l'Italia centrale, anche

(1) *Epist. Mer. et Kar. aeri cit.*, p. 304-305.

(2) *Synod. Romana Eug. II a. 826 hab.*, Canon. XXXV in LABBEI SS. *Concil.* to IX, c. 1127. Il GRÖBER, *op. cit. loc. cit.*, non cita questa sinodo, mentre ricorda la seguente dell'853.

(3) *Syn. Rom. Leone IV a. 855 hab.*, Can. XXXV in LABBEI, *op. e loc. cit.*, c. 1132. Cfr. GRÖBER, *op. cit.*, n. 67, p. 22.

la settentrionale tutta quanta echeggiava fin da allora, ai vesperi quieti, delle strofe amorose che segnavano il ritmo e lo svolgimento della corea. Ce ne dà buona testimonianza uno scrittore fiorito nella prima metà del secolo X, quell'Attone, vescovo di Vercelli, che dell' apostolico zelo, ond' era animato, lasciò pregevole monumento nella raccolta de' propri sermoni <sup>(1)</sup>. Ed in questi il dabbene prelado deplora che ogni sacra solennità sia pretesto alle donne per intessere balli e far suonare cantilene: le calende di gennaio e quelle di marzo così come le feste di San Giovanni e di San Pietro <sup>(2)</sup>: « Cognoscat igitur prudentia vestra malam de tam gloriosa solemnitate crebris in locis inolevisse consuetudinem, ut quaedam meretriculae ecclesias et divina officia derelinquant et passim per plateas et compita, fontes etiam et rura pernoctantes, choros statuunt, cantiunculas componant, sortes deducant, et quicquid alieni evenire debeat, in talibus simulent augurari » <sup>(3)</sup>. « Beatissimi quoque Petri principis apostolorum — egli prosegue poi — festivitatem huiusmodi solent naeniis commaculare, quarum aliae maleficiorum, aliae stupri causa talibus vanitatibus inserviunt. » <sup>(4)</sup>

<sup>(1)</sup> Ved. MAI, *Scriptor. veter. nova collectio e Vatic. codd. edito*, Romae, MDCCCXXXII, to. VI, p. 13 sgg. Per Attone, in generale, si veda SCHÜLTZ, *Atto von Vercelli*, — 1885.

<sup>(2)</sup> *Op. cit.*, Sermo III, In festo octavae Domini, p. 13 sgg.

<sup>(3)</sup> *Op. cit.*, Sermo XIII, In annunciat. beati praecurs. et mart. dom. nostri J. C. Johannis Baptistae, p. 32 sgg.

<sup>(4)</sup> *Op. cit.*, p. 32. Occorre avvertire che io credo poco alle parolone del vescovo di Vercelli e dei suoi degnissimi colleghi? Come le donne che cantavano le tradizionali e chi sa quanto vetuste « cantiunculae », non erano certo delle « meretrici » tutte quante, così le « cantiunculae »

I documenti da noi allegati per ultimi non torneranno certo nuovi ai compagni di studio; e se io ho creduto necessario riferirli ancora una volta, non è stato davvero per fare sfoggio d'un' erudizione assai agevole a conseguire, bensì unicamente per dimostrare come non solo in Francia, ma anche nella penisola nostra, in tempi remotissimi, la lirica popolare siasi esercitata in ogni genere di componimenti; e l'anima delle moltitudini abbia variamente vibrato sotto l'impulso de' sentimenti eternamente destinati a commuoverla : amore ed odio, gioia e dolore, pianto e riso. Questa constatazione era già stata fatta, non vogliamo negarlo; ma, forse, non così apertamente come io mi sono sforzato di ottenere con le pagine ch'ora si sono lette. E ciò valga a scusarne i difetti e le lacune presso coloro che sanno per esperienza le difficoltà di cosiffatte intraprese.

FRANCESCO NOVATI,

Professeur à l'Université de Milan.

stesse non saranno, probabilmente, proprio tutte state macchiate d'oscenità e di turpitudini. Atzi, io propendo a credere che molte di esse fossero semplici poesie d'amore puro ed ingenuo, come quelle tuttora vive nella lirica popolare. Ma la Chiesa, che mirava a tor via ogni traccia di pagane-imo, doveva di necessità condannare inesorabilmente come ignominiose ed intollerabili anche le manifestazioni più innocenti della passione amorosa, rese tali agli occhi suoi dal tempo e dal mezzo in cui si esplicavano.

---



## Les modes de la sensibilité chez les écrivains.

---

« Ces contrastes, — dit Paul Bourget dans *Cosmopolis* en analysant l'esprit d'un écrivain, Dorsenne, — sont de ceux qui supposent une âme douée de qualités étrangement complexes, dominée par une volonté assez ferme et, il faut bien le dire, d'une sensibilité assez médiocre. »

Cette absence de sensibilité chez les écrivains passe pour assez commune. Elle peut, pour qui se borne à une vue confuse des faits, ressembler à l'absence de sentiment accompagnant l'indifférence à la douleur et le penchant à faire souffrir dont témoignent certains criminels. Il n'en fallut pas davantage pour qu'on prétendit que la froideur de cœur d'un Dorsenne est le propre d'un dégénéré affligé de folie morale. C'est là un rapprochement arbitraire. En réalité, le prétendu « manque de cœur » des écrivains se ramène toujours à l'un ou l'autre cas de la psychologie normale.

Cette insensibilité, qui n'est qu'apparente, peut provenir de circonstances diverses qu'il faut avoir grand soin de distinguer. Certains cas sont extrêmement communs, entre autres celui où il semble y avoir insensibilité parce que les mouvements par lesquels l'émotion se manifeste de cou-

tume ne se montrent pas, mais où ces signes physiques sont remplacés par des troubles dans le domaine mental. Dans un autre cas, également très fréquent, l'émotion, au moment même de se produire, suscite dans l'esprit des images qui la tuent. Enfin le cas le plus intéressant pour nous est celui où la sensibilité a été mise dans la dépendance absolue de la volonté et asservie à des fins littéraires. Tous ces cas se rencontrent à la fois chez Flaubert ainsi qu'en témoigne sa *Correspondance*. Cependant, s'il est un fait qui, par ailleurs, ressorte avec évidence des lettres de Flaubert, c'est combien sa sensibilité était délicate et puissante autant dans sa tendresse pour sa mère, pour sa sœur que dans ses amitiés. Ses lettres débordent d'accents douloureux et fervents et c'est bien la preuve que ces exemples apparents d'insensibilité dont je m'occupe n'ont rien de commun, loin de là, avec une absence de la sensibilité.

Le fait que l'émotion est habituellement accompagnée de mouvements physiques et une tendance à méconnaître les cas qui ne peuvent se constater dans les laboratoires et les cliniques, ont amené à croire que, sans ces signes physiques, il n'existait point d'émotion. Cela est vrai dans la majorité des circonstances. Mais il peut se présenter que l'émotion soit suivie d'un trouble uniquement moral. J'ai remarqué sur moi-même, à maintes reprises, qu'une émotion que j'avais réussi en apparence à surmonter, était suivie, durant plusieurs jours, d'un sourd malaise corporel. Lorsque l'émotion était trop puissante pour être refrénée, il n'en résultait pas encore qu'elle fût accompagnée de mouvements physiques, mais elle se manifestait, tandis que j'offrais les dehors du plus grand calme, par une surexcitation mentale des plus fortes : l'émotion ayant suscité avec



une vivacité extrême une multitude d'images et d'idées. Mais le côté saillant de ce phénomène, c'est que ni ces images ni ces idées n'avaient de concordance avec l'émotion à laquelle elles devaient leur réveil. Il ne s'agissait donc pas d'images excitées parce qu'elles offraient, de quelque façon que ce fût, une liaison avec l'émotion, mais, dans leur désordre et leur énergie, elles rappelaient entièrement les mouvements incoordonnés qui accompagnent les émotions très fortes.

Donc l'émotion, au lieu de s'exprimer par des mouvements physiques, le fait aussi par des images mentales. Dans ce cas, elles peuvent agir les unes sur les autres, s'opposer entre elles, et l'individu, dont l'esprit est la scène de cette lutte, en ressentira les diverses influences. Flaubert nous procure ici un exemple. Il voyait ensevelir une sœur qu'il avait profondément aimée. Le cercueil trop grand n'entrait pas dans la fosse. Le fossoyeur pèse avec le pied sur la bière pour la faire enfoncer et Flaubert écrit : « J'étais sec comme la pierre d'une tombe mais horriblement irrité (1). » Le spectacle odieux auquel il assistait et l'émotion qu'il en éprouva mirent en branle, chez Flaubert, une série d'images qui se suscitèrent l'une l'autre selon des lois qui sont connues mais dont l'action ne peut jamais se prévoir ni guère se contrôler. Si ces images sont nombreuses, elles se disputent entre elles l'empire qu'elles pourraient exercer et l'esprit ressent les effets de ces conflits. Alors l'effet physique de l'émotion ne sera que la résultante difficilement mesurable de ces différentes impulsions auxquelles l'esprit est en butte. Ces impulsions

(1) *Correspondance*, t. I, p. 95.

peuvent s'annuler réciproquement, la résultante, c'est-à-dire l'effet physique, alors sera nul. Mais cette absence ne permet pas d'affirmer que l'émotion elle-même ait été par là détruite. Au contraire elle s'affirme dans cet écartèlement que l'esprit a subi et qui n'a pu être que pénible et douloureux.

Si l'émotion éveille dans l'esprit des images et si cette action comprend tous les cas possibles de la liaison des idées, il y a un cas qui apparaît plus fréquent que tout autre, celui où l'émotion excite des images antagonistes. Si l'aspect d'une joie fait songer à son revers, cette joie n'éveillera qu'un sentiment de plaisir bien passager immédiatement combattu par un sentiment contraire, de sorte que ces deux sentiments placés presque d'emblée en présence se détruisent. Or il existe, par des habitudes mentales communes à tous les hommes, une sorte de couplement entre les idées diamétralement opposées. L'imagerie populaire se plaît à figurer le bien en regard du mal, les pleurs opposés aux rires et généralement les alternatives extrêmes que le monde peut offrir. C'est que deux idées contrastantes présentent une symétrie entre leurs divers éléments et ce que j'appellerais volontiers une ressemblance intervertie. De là cette phrase de Flaubert : « Je n'ai jamais pu voir un enfant sans penser qu'il deviendrait un vieillard ni un vieillard sans songer à une tombe. La contemplation d'une femme me fait songer à son squelette. C'est ce qui fait que les spectacles joyeux me rendent triste et que les spectacles tristes m'affectent peu (1). » Non seulement cette liaison des images par contraste est une des

(1) *Correspondance*, t. I, p. 112.

plus répandues mais, chez un esprit contemplatif, elle acquerra une plus grande fréquence parce que les vicissitudes de la vie sont un des objets sur lequel il a coutume d'arrêter le plus souvent sa pensée. D'autre part encore, l'esprit se méfie d'instinct des émotions trop fortes et il se prémunit contre elles en se représentant des images antagonistes. Il se forme alors une espèce de point d'honneur à ne jamais céder à aucun mouvement de l'âme et je crois que Mérimée s'était prescrit cette attitude. Il en découle l'habitude de l'ironie et du sarcasme qui arrive à anéantir toute émotion quelle qu'elle soit et à faire accomplir à l'individu précisément le contraire de ce qui eût été son premier mouvement. Cependant si deux idées antagonistes en présence se détruisent, il se peut aussi que, le contraste étant moins poussé, il n'ait d'autre résultat que de donner du relief aux idées ou du moins à l'une d'entre elles. L'ironie, comme procédé littéraire, ainsi qu'en usèrent Heine, Laforgue, Waller, n'est, à ce titre, qu'une variante de l'antithèse. Les sentiments sortant victorieux du conflit où le poète les a engagés manifestent ainsi leur puissance.

Les cas qui précèdent sont communément répandus et surtout ils n'ont rien qui appartienne en propre aux littérateurs. Pour que, chez ces derniers, l'insensibilité apparaisse avec des caractères qui leur soient particuliers, il faut qu'elle provienne d'une subordination de l'émotion à la création littéraire de sorte à ne plus dépendre des circonstances dans lesquelles l'individu se trouve ni de l'individu lui-même, mais uniquement de cette fin à laquelle l'émotion est désormais asservie. A cela se joint que, dans maint cas, l'émotion peut être dénaturée par des habitudes d'esprit inhérentes au métier d'écrivain.

Tel auteur a le dessein de nous reproduire dans ses œuvres un tableau du monde; tel autre, considérant, à l'exemple de Montaigne, sa propre âme ainsi qu'un miroir dans lequel tous les sentiments humains se manifestent et se peuvent lire, ne fait, dans ses livres, que s'analyser lui-même. Ces deux points de vue sont aussi légitimes l'un que l'autre. Ils ont sur la sensibilité une influence prépondérante dont les effets diffèrent.

Dans le premier cas, l'écrivain s'accoutume à détacher son intérêt de sa propre personne pour le reporter sur l'ensemble des hommes et sur l'univers. A ses yeux, les événements se revêtent d'une valeur autre et, captivé par le spectacle du monde et par ses vicissitudes, il n'est plus porté à s'émouvoir pour les faits qui le concernent personnellement. Son être se perd comme un atome dans la masse des autres êtres. Nous avons, en somme, affaire ici à un phénomène de diversion. Il est des gens atteints d'un mal douloureux qui sont capables de s'absorber à un tel point dans un travail qu'ils oublient leur souffrance. Dans un roman de Balzac : *Un ménage de garçon*, Joseph Brideau, qui est peintre, est arrêté. Sous les insultes de la foule il demeure indifférent : « Ah vous aviez une fière contenance ! » lui dit un des personnages. « Je pensais à autre chose, répondit simplement l'artiste. Je connais un officier qui m'a raconté qu'en Dalmatie il fut arrêté dans des conditions presque semblables, en arrivant de la promenade un matin, par une population en émoi. Ce rapprochement m'occupait tout entier et je regardais toutes ces têtes avec l'idée de peindre une émeute en 1793. » Cette insensibilité, dans sa cause, sa nature et ses effets est identique au stoïcisme.

Les écrivains de la seconde catégorie, ceux qui se sont accoutumés à se prendre pour seul objet de leur étude et, dans les circonstances les plus diverses de la vie, dans les joies comme dans les deuils, à observer les mouvements auxquels leur âme est en proie, finissent aussi par acquérir les dehors de l'impassibilité. Pour réussir dans une telle pratique, l'écrivain doit veiller que sans cesse la lucidité de son esprit reste sauve. Il y parvient en préservant son intelligence des troubles que les sentiments y pourraient apporter. En lui, finissent par vivre deux êtres dont l'un observe et médite et dont l'autre aime, souffre et se livre à ses penchants. Un littérateur qui est parvenu à envisager sa propre personne comme un être étranger finit par se considérer comme le personnage d'un livre et par transposer les faits de sa vie en événements livresques. Pourtant, en fin dernière, il n'y a aucune différence entre ce second romancier qui s'ausculte sans cesse et le premier qui observe le monde. L'un n'étudie que ses sentiments intimes, il est vrai, mais ces sentiments naissent toujours du retentissement que les événements extérieurs eurent sur son âme; tandis que le second se persuade qu'il observe le monde mais en réalité il n'observe celui-ci que dans la mesure où le monde affecte son âme. Donc de part et d'autre les faits sont identiques, mais seulement le point de vue diffère où se placèrent les écrivains. Pour en revenir à l'analyse intime, celle-ci rend insensible parce qu'elle tend sans cesse à accroître les émotions quand elles sont faibles afin de tirer d'elles par ce moyen tout ce qu'elles renferment; tandis qu'en retour l'écrivain veille à ne se laisser dominer par aucun émoi trop puissant afin d'être à même toujours d'en faire un sujet d'étude. L'analyse désagrège

l'émotion en isolant ses divers éléments qui perdent de la sorte le pouvoir qu'unis ils exerçaient sur l'âme. L'écrivain plus tard se servira de ces éléments au moment souhaité et saura, pour les besoins de son travail les réagréger en des combinaisons nouvelles. Flaubert décrit de la sorte l'influence de l'analyse sur l'émotion : « Mes derniers malheurs m'ont attristé mais ne m'ont pas étonné. Sans rien ôter à la sensation, je les ai analysés en artiste. Cette occupation a mélancoliquement recréé ma douleur. A force de s'élargir pour la souffrance, l'âme en arrive à des capacités prodigieuses : ce qui la comblait naguère à la faire crever, en couvre à peine le fond maintenant <sup>(1)</sup> » et plus loin, il dit encore : « ...si je n'étais pas attentif et l'œil tendu à épier jouer mon cœur. »

Le dernier aspect de la sensibilité chez les écrivains, et il est, lui, des plus particuliers, réside dans une étroite dépendance qui, à la longue, s'établit entre les émotions et les images fictives, de telle sorte qu'aucun trouble jamais n'ébranlera l'esprit si ce n'est pour des images de ce genre.

Cette dépendance n'est pas entièrement attribuable à la déformation que le métier d'écrire exerce. Si l'on étudiait plus généralement les modes de la sensibilité, il se constaterait combien celle-ci, dans son développement, est influencée par la littérature, par l'art, par les lectures. L'art éduque notre âme, la forme, l'enrichit. Maintes émotions resteraient inconnues à l'homme si les livres des poètes ne les lui enseignaient. Ce ne sont pas là des émotions artificielles, mais ce que je nommerais des émotions de culture, en attribuant à ce mot le sens qu'il a dans la

(1) *Correspondance*, t. I, p. 98.

langue allemande. Or l'art, pour nous toucher, use toujours de certains apprêts, d'une mise en scène et ces sortes d'émotions pourront être si étroitement dépendantes de ces procédés qui servirent à les susciter que, dans leur absence, l'esprit sera incapable de rien ressentir. Si une personne témoigne d'un goût particulier pour les lectures et a un penchant à s'émouvoir pour les images fictives, il arrivera qu'elle ne se laissera désormais captiver que par de telles images, car une activité qui s'accompagne de plaisir, pour peu que les circonstances y aident, a une tendance à se répéter et, comme par là elle a aussi une aisance sans cesse plus grande à se manifester, elle finit par supplanter toute autre. Il en résulte finalement que, pour ces personnes qui se seront prises d'un goût trop vif pour ces sortes de peintures habilement concertées qu'offrent les poèmes, les drames et les romans, l'existence journalière ne présentera plus qu'un spectacle indifférent.

Ce cas montre des aspects beaucoup plus prononcés encore chez l'écrivain qui crée le livre que chez le lecteur. Chez l'écrivain, par une nécessité même de son métier, l'émotion doit se trouver sous la dépendance entière des images fictives. Il n'y aura guère d'écrivain qui ne puisse souscrire à ces lignes de Flaubert : « Une lecture m'émeut plus qu'un malheur réel <sup>(1)</sup> » et « c'est étrange, autant je suis expansif, fluide, abondant et débordant dans les douleurs fictives, autant les vraies restent dans mon cœur âcres et dures, elles s'y cristallisent à mesure qu'elles y tombent <sup>(2)</sup>. »

(1) *Correspondance*, t. I, p. 98.

(2) *Ibidem*, p. 112.

Il n'en saurait être autrement. Entre la réalité quotidienne de la vie et la réalité illusoire de l'œuvre d'art, il y a toujours un abîme. Je sais bien que les romanciers actuels affirment qu'ils nous peignent la vie avec la véracité la plus scrupuleuse. Mais ce serait faire preuve d'une grande naïveté que de les croire sur parole. Leurs aînés de tous les temps ont dit de même.

Au moyen âge, qui est l'époque où la parole du maître, le texte écrit suffisait à avérer un fait, les romanciers débutent toujours par affirmer que leur histoire est extraite des annales latines de quelque monastère. Chrestien de Troie commence ainsi son *Cligès*, un roman d'aventure.

Ceste estoire trovons escrie  
Que conter vos vuel et reteire,  
(20) Au un des livres de l'aumeire  
Mon seignor saint Pere a Biauveiz.  
De la fu li contes estreiz,  
Dont cest romanz fist Crestiens  
Li livres est mout anciens,  
(25) Qui tesmoingne l'estoire a voire.

La formule est courante. A l'époque classique, nous voyons un public restreint et choisi et les écrivains élaborer en commun une doctrine qui est aussi belle, aussi parfaite que les œuvres littéraires qui s'en inspirèrent. Or, toutes les lois, toutes les règles de l'art classique reviennent en fin dernière à rapprocher l'œuvre, et dans l'occurrence il ne s'agissait que de la tragédie, le plus possible de la réalité. Les sujets empruntés à l'histoire poétique ou légendaire de l'antiquité sont des sujets que consacre leur ancienneté même ; et les unités de temps, de lieu n'avaient aucun autre but que de garder sauve la vraisemblance. L'art classique



est de la sorte un art réaliste et seulement réaliste. Mais, comme le réalisme en art s'appuie toujours sur quelque connivence avec les préjugés en cours, quand les préjugés changent ce qui conventionnellement était reçu pour vrai apparaît faux et inexact. Il en fut ainsi pour le théâtre du xvii<sup>e</sup> siècle et il en sera de même avec le roman de notre temps. A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle les mémoires furent en vogue et beaucoup de romans adoptèrent cette forme. Marivaux, aux premières pages de la *Vie de Marianne* écrit : « ...dans une armoire pratiquée dans l'enfoncement d'un mur, on a trouvé le manuscrit en plusieurs cahiers qu'on va lire et le tout d'une écriture de femme. » Les romans tels que la *Nouvelle Héloïse* et *Les Liaisons dangereuses* n'étaient rédigés sous forme de lettres qu'avec la prétention de ne mettre sous nos yeux que des témoignages absolument sincères et véridiques. Donc quand notre roman moderne prétend être documentaire et, ce qui est plus faux, expérimental, il ne fait que nous en imposer. Il tire parti de l'ascendant que la science exerce sur les esprits de notre époque pour faire croire à la vérité du récit tout comme les romanciers du moyen âge s'en référèrent à de prétendues annales enfermées en quelque monastère. Très récemment la critique, à propos de Zola, en étudiant ses procédés de création et de travail, a prouvé que la remarque de Brunetière était exacte : le roman naturaliste n'a fait que représenter une nouvelle forme de romanesque. Donc, et c'est à quoi je voulais aboutir, tout roman, tout poème, tout drame, à quelque école qu'ils appartiennent, ne rend pas la réalité mais la transpose et cela dans une forme appropriée pour nous attendrir et nous émouvoir. D'où nécessité pour l'écrivain d'être absolument impassible aussi long-

temps qu'il élabore son œuvre, qu'il l'édifie. Aucun sentiment alors ne doit troubler sa vue ni compromettre la justesse et la clairvoyance de son esprit. Mais quand l'écrivain a agencé son œuvre, qu'il en a ménagé selon une fin préméditée les perspectives et les aspects, alors seulement et pas avant, il lui est permis de s'émouvoir pour elle et de l'imprégner tout entière de ses sentiments afin que le lecteur soit à son tour ému et captivé. Ainsi s'explique que l'écrivain, chez qui les habitudes de métier sont devenues une seconde nature, finisse par ne plus s'émouvoir que pour des images fictives. Mais ce fait n'a rien de morbide ni d'exceptionnel et l'on constaterait dans la sensibilité du médecin, de l'homme de loi, du professeur des déformations professionnelles tout à fait analogues.

En somme, nous avons affaire, dans ce dernier cas, à un phénomène de systématisation des facultés émotionnelles. Elle est quelque peu déconcertante parce que les émotions apparaissent de coutume réfractaires à une pareille discipline. Il n'y a cependant aucun doute qu'elles puissent, *dans une certaine mesure*, être rendues obéissantes. Le poète sait dompter ses puissances mentales les plus indociles, celles dont les autres hommes sont les esclaves pour les assujettir à des fins littéraires. Il a domestiqué ses passions de façon à tirer parti de leur énergie pour concevoir ses œuvres et les réaliser. Quand Goethe dans sa jeunesse s'exerçait à se fortifier contre les agitations de son esprit, ce n'était non pas pour atteindre à l'indifférence, mais pour ne ressentir que ces émotions seules qui fussent profitables à son travail. Le génie c'est la mise en œuvre des puissances mentales maîtrisées, soumises, subordonnées. Il faut que le génie se crée lui-même en asservissant

ses facultés au but hautain qu'il a entrevu. C'est cette idée que je trouve exprimée dans ces lignes de Flaubert, admirables par la ferveur ardente qui émane d'elles : « Je me suis abimé dans des gymnastiques sentimentales insensées, j'ai pris plaisir à combattre mes sens et à me torturer le cœur. J'ai repoussé les ivresses humaines qui s'offraient. Acharné contre moi-même, je déracinais l'homme à deux mains, deux mains pleines de force et d'orgueil. De cet arbre au feuillage verdoyant, je voulais faire une colonne toute nue pour y poser tout en haut, je ne sais quelle flamme céleste (1). »

LÉON PASCHAL.

(1) *Correspondance*, t. III, p. 109.

---



## Une querelle littéraire aux palinods de Dieppe au XV<sup>e</sup> siècle.

---

Les palinods de Dieppe sont plus anciens que ceux de Rouen. Ils furent fondés peu de temps après l'évacuation de la ville par les Anglais (1443). Les confrères qui formèrent l'association nouvelle se proposaient d'honorer la Vierge, le jour de son assomption, tant par des chants royaux, auxquels un prix devait être décerné, que par des représentations dramatiques. Les documents recueillis par David Asseline sur ce concours de rhétorique <sup>(1)</sup> sont loin d'être complets, et nous ne le connaissons encore qu'imparfaitement; aussi pensons-nous qu'on ne lira pas sans intérêt les pièces qui suivent. Nous ne pouvons en préciser la date, mais elles appartiennent au dernier quart du xv<sup>e</sup> siècle.

Un poète, mécontent de ne pas avoir remporté le prix, reproche au concurrent que les juges lui ont préféré de ne cultiver que le solécisme et le cacéphon, de ne rien

(1) *Antiquitez et Chroniques de la ville de Dieppe*, publiées par MM. Michel Hardy, Guérillon et l'abbé Sauvage (Dieppe, 1874, in-8°), t. I, pp. 172-194.

entendre aux tailles savantes, de ne connaître ni l'équivoque, ni la rime léonine: enfin, il invective ce rival au parler picard, qu'il désigne sous le sobriquet de Bahoua.

Le poète attaqué se défend et rend injure pour injure (seconde ballade): mais le premier lui réplique en invoquant :

Virgiles, Tulles et Platon,

que son contradicteur a le tort de mépriser (troisième ballade). Le Picard répond que les palinods ont été institués pour honorer la Vierge et non pour faire parade de science profane: d'ailleurs tout le monde sait que :

En Picardie a bons facteurs.

On ne peut qu'admirer la fatuité du « maistre Pantoutle » qui prétend tout savoir (quatrième et cinquième ballades).

Le rimeur éconduit reprend la parole et renouvelle ses attaques dans une sixième pièce qu'il appelle *Dyalongue contre Dieppe*; puis il adresse une épître aux Dieppois et leur envoie un chef-d'œuvre de sa façon. C'est un onzain composé à l'honneur de Dieppe et dont tous les mots commencent par la lettre *d*.

Ce qui augmente l'intérêt de ces compositions, c'est que nous savons quels en sont les auteurs. Pierre Fabri nous apprend, dans son *Art de rhétorique*, que le poète mécontent des Dieppois s'appelait Jehan Munier. Quant à son concurrent picard, il est nommé en toutes lettres dans la troisième de nos pièces (v. 12): il s'appelait Jacquemin.

Pierre Fabri parle deux fois de Jehan Munier. La pre-

mière fois, en traitant du septain, il cite « Jo. Munier, aux envoys a Dieppe » :

Sonbz quel docteur a il ouy  
Ses grans coulleurs rethoricaulx ? <sup>(1)</sup>

Or, nous retrouvons précisément ces vers, avec la mention du régent Pirtouy dans la troisième des pièces reproduites ci-après (v. 15-21).

Dans un second passage, Fabri, expliquant divers termes de rhétorique, dit qu'on emploie le mot *frenum* « quant r est au commencement comme : « Le roy Richard a une « riche robe rouge fourree de regnars », et ainsi que l'en peult veoir aux ballades de Musnier faictes de Paris et Rouen, d'ou toutes les clauses sont de semblable façon, comme de Rouen : « R retient region reluyant, remons-  
« trant roy riche, religieux, etc. », pour *ad longum* <sup>(2)</sup>. »

Nous connaissons bien la *Ballade de Paris* à laquelle Fabri fait allusion; elle se trouve précisément dans notre manuscrit (fol. 107), avant le chant royal que nous croyons être celui que Munier présenta aux palinods <sup>(3)</sup>. En voici le début :

Par plusieurs poins peult Paris precellence  
Partout porter par puissance prouuee.  
Premierement P presente prudence...

Cette pièce, ordinairement intitulée : *Etymologisation de Paris*, se retrouve à la Bibliothèque nationale (Ms. fr.

(1) *Le grant et vray Art de pleine rhetorique*, éd. Héron, 1890, t. II, p. 94.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 129.

(3) Le chant royal, qui n'a pas de refrain, commence ainsi :

Or est il temps, Abraham et Lion,  
Que relevon nostre loy de Moïse...

1642, fol. 330). Dans le Ms. 9559-64 de la Bibliothèque de Bruxelles, fol. 116, elle porte ce titre : *Des cinq lettres du nom de Paris, compilé par ung notable clerc normant l'an de grace mil quatre cens dix huit* (la date paraît avoir été mal transcrite). C'est d'après ce dernier recueil qu'elle a été imprimée par MM. Le Roux de Lincy et Tisserand (*Paris et ses historiens*, 1867, gr. in-4°, pp. 501-511). On rencontre encore l'étymologisation de Paris dans un des manuscrits Barrois, cédés par Lord Ashburnham à la Bibliothèque nationale (1). On le lit également à la fin d'un manuscrit du *Roman de la Rose*, porté, en 1887, au Catalogue Luzarche, n° 630; enfin, il figurait dans le manuscrit, aujourd'hui perdu, du cardinal de Roban (2). Les vers consacrés à Paris ont une étroite parenté avec le onzain intitulé : *De Dieppe ethimologisé*, que nous publions sous le n° VIII.

Jehan Munier, dans ses *Lettres aux bourgeois de Dieppe* (v. 13), se réclame de Paris : mais il est probable qu'il était Normand. Non seulement il emploie des mots qui sentent le terroir; mais nous avons relevé dans ses ballades plusieurs emprunts à une sottie rouennaise, *Les menus Propos*, que nous savons être de l'année 1463. Par un mot de son contradicteur on voit qu'il était clerc. Au lieu de venir à Dieppe, nous dit celui-ci,

Mieux lui fust qu'il se fust tenu  
A se capelle ou a se cure (3).

(1) Nouv. acquis. franç. 6221, fol. 27 v°. — Cf. *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, t. II (1880), p. xxxix, art. 137.

(2) Voir *Romania*, t. XXI, p. 428; t. XXVII, p. 62, n° 1.

(3) Voir la ballade n° IV, v. 45-46.



La querelle s'était donc élevée entre deux hommes d'église, car le poète picard nous paraît devoir être identifié avec Arnoul Jacquemin, « chapelain, curé de Cisterne et notaire de la cour spirituelle ». C'est ainsi, du moins, que ce personnage était qualifié en 1500, quand il fut maître du puy d'Amiens <sup>(1)</sup>. Cisterne est un village situé à 17 kilomètres d'Abbeville, qui fait actuellement partie du canton d'Hallencourt. On conçoit pourquoi Jehan Munier lui décerne le sobriquet de « turelupin d'Abbeville ».

Le nom d'Arnoul « Jacquemain » fut inscrit avec ceux de vingt-sept confrères sur le piédestal d'une statue de la Vierge exécutée vers 1500, sur l'initiative de Jehan d'Ardre, conseiller du roi <sup>(2)</sup>. Une ballade signée de lui nous a été conservée dans un recueil de pièces présentées au puy d'Amiens <sup>(3)</sup>.

Les pièces que nous publions sont tirées d'un manuscrit dont nous donnons une notice très détaillée dans le tome IV du *Catalogue Rothschild*, sous le n° 2787. Elles contiennent un certain nombre de mots dont l'interprétation est difficile et qui pourront intéresser les lexicographes.

ÉMILE PICOT.

Membre de l'Institut.

<sup>(1)</sup> Voir A. Breuil, *La Confrérie de Notre-Dame du Puy d'Amiens*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, II<sup>e</sup> série, t. III (1854), p. 509.

<sup>(2)</sup> Breuil, *loc. cit.*, p. 515-516.

<sup>(3)</sup> Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 3164.

---

I

BALLADE CONTRE DIEPPE. (Fol. 109 v<sup>o</sup>.)

[Par JEHAN MUNIER.]

1. De deux dames, a qui j'entens  
Servir, aux mains faire en l'aissay,  
Mandement ay que ce gent temps
4. Soie vers eulx, se je les seay;  
Mais tant y a que les laissay;  
A les trouver moult me soussie.
7. Qui quiert chappel a desoussie.
  
- II. Pour ces dames dont j'ay parlé,  
(C'est Rethorique et Poeterie)  
Rencontrer par long et par lé,
11. Mainte province ay despestrie,  
Et tant qu'en signe de maistrie  
A Dieppe l'en me renvoya.
14. En espoir vit qui renvoy a.
  
- III. Lors a Dieppe joyeux alay  
Au grant puy de l'Assumpcion,  
Cuidant y trouver fin alay
18. Sailli de souche a son cyon;  
Mais g'y trovay en onction  
Mes deux dames, et la me deulx.
21. Or reçoive Dieu l'ame d'eulx!
  
- IV. Je demanday par entremés  
Qui mort leur avoit la livree;  
Respons me fu : « Ne t'entremés
25. D'elles, que n'aiez la livree,  
Car Bahoua tient la cuyvree,  
Qui leurs servans occira tous.
28. Pire est la mort que n'est la tous.

10. Ms. *Renconter*.

- V. Que ce soit voir, j'en eu ma part (Fol. 110.)  
Incontinent et sans tarder,  
Car Meshués et Agrappart  
32. Me vindrent ou front rouarder,  
Disans : « Crapaulx, alés vouarder,  
Vos rebis de par tout ly dyaule.  
35. Coquin ne doit (que) servir qu'estaule. »
- VI. Adonequez Soloé <sup>(1)</sup> saillit,  
Cachephaton <sup>(2)</sup> et leur sequelle :  
Cette merdaille m'assaillit  
39. D'une taille, je ne scay quelle,  
Et puis la court fut avec elle ;  
Si me trouvay tout espardu.  
42. Entre chievres may est perdu.
- VII. J'avisay bien que mal aloie  
Porter mireurs a ce marché  
Ou le mieulx grimachant aloie,  
46. Et beau maintien y est marche,  
Car mesmes ung coup mal marché  
La chance tout, et la endroit  
49. Tel pert le jeu qui a bon droit.
- VIII. Aussi quant je vy la commune  
Qui prevenoit en jugement  
Discrecion eent voix comme une  
53. Disans tout hault le jugement  
Je m'en party sans drugement  
Et sans oyr conclusion  
56. En commune confusion.

(1) *Soloé* est le solécisme, que Pierre Fabri appelle *solocisme* (éd. Héron, p. 122).

(2) *Καζόφρων*, *cacophaton* dans Quintilien, cacophonie. — Pierre Fabri (éd. citée, p. 118) parle d'« ung barbare et rude langaige a ouyr », qui s'appelle *cacephaton* ou *elipsis*, comme : *gros, gris, gras, grant*, et *crocq, cric, crac*, et *evangelistes, stalles, stille, traistrv, truant*.

- IX. Si conseille, pour abregier,  
A ceulx qui la querront le pris  
Qu'ilz s'arment de rime abregier,  
60. Ryme de cul et de despris,  
Et qu'ilz ne soient point espris  
D'equivoque ne leonine.  
63. Jannot ne veult ne mais Jennine.
- X. Et souffit a voix populaire  
Pour avoir nom de bons pouète  
De rimer *saine* contre *laire*,  
67. *Faucille* aussi contre *houete* ;  
Car mieulx leur plaist couleur blouete  
Que une vive couleur parete.  
70. Pourceau blasme pomme paree.
- XI. Encor fault il que proprement,  
Se veult garder qu'on ne le lie,  
Qu'il n'oublie pas temprement  
74. En son blason au chiere lie  
Et baille de la mere lie  
Sans habiter de riens au cler.  
77. De tay se fault il desbacler.
- Pour conclurre, g'y fusse mort  
De desplaisir comme intestat  
Se n'eust esté respit de mort  
81. Que me donna le noble estat  
Misterial et qu'en restat  
Je delaisse quant a present.  
84. Chascun de gré veult son present.

69. La rime est fausse; il faut peut-être lire *paree*. — 70. Ce proverbe se retrouve dans *Les menus Propos* (v. 361). Voy. *Recueil général des sotties*, I, p. 96.

- XIII. Si pri a tous les vrais subgiez (Fol. 111.)  
Des deux dames dessus nommees  
Que, sur paine d'estre jugez  
88. Infames en leurs renommées.  
Soit a canons ou a plommees  
Ilz courent sus a Bahoua.  
91. Tousjours het pré qui le houa.

## II

### BALLADE POUR DIEPPE.

[Par ARNOUL JACQUEMIN.]

- I. Dedens le beau champ d'une vigne  
Vint sire Egloga pour houer,  
Si trouva que son houel vigne  
4. A l'encontre de bahouer.  
Ce voyant, se print a rouer,  
Cuidant vainere le Bahoua :  
7. Son temps perdi, trop bas houa.  
  
Cil impose pour ledangier  
Cachephaton et Soloé;  
Mais sur lui remaint le dangier  
11. Qui telz varlés a aloué,  
Car de nous sera hault loué,  
L'estat sema qui si beau ditte :  
14. Je desprise champ de redite.
- III. Euphonia de leur partie  
Tendront, aussi ceulx de la court,  
En fais, en dis, sans departie :  
18. Et se Cacephaton la court,  
Ou ses aliez, brief et court  
Livree leur sera bataille.  
21. Honneur gaigne qui bien bataille.

- IV. Il fu, je croy, mal infourné (V°.)  
Du hault puy de l'Assumpcion  
Qui pour diffamer s'est formé,  
23. Par vice de presumption,  
Contre la vigne et son cion,  
Dont il perdi raisin et grappe.  
28. Busart son vol pert qui n'agrappe.
- V. Par forme de chievre desprise  
Nos dis et par rafarde point,  
Quoy qu'il veult que du champ desprise  
32. Soit nostre vigne de son point ;  
Mais pour lui ne le sera point.  
Trop a pour venir attendu.  
33. Qui veult traire, fault l'are tendu.
- VI. Nostre honneur et nos dis poy tire  
Qui dit que sont en nos convers  
Mortes Rethorique et Poetrie,  
39. Et blasonne par mos couvers ;  
Mais, s'il retourne, descouvers  
Seront lés tiltres de son blasme.  
42. Estre doit net qui aultrui blasme.
- VII. Et puis nous sert d'un entremés  
Et lui semble qu'il a bon droit ;  
Ce m'esbahit plus qu'onques mais.  
46. A telx moulins point ne mouldroit,  
Car charier y fault moult droit,  
La chose clerelement appert.  
49. Mains homs cuide gaingnier qui pert.

38. Le *Ms. poeterie*. Notre correction est justifiée par le v. II de la pièce IV et le v. 93 de la pièce VI.

49. « *Tex cuide gagnier qui pert.* » (Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, t. II, p. 421 ; *Guill. le Maréchal*, v. 4281).

- VIII. Se plus a noz vignes la boue (Fol. 112.)  
Nous aporte, croche ou billart,  
Certes nous lui ferons la moue  
53. Et lui dirons : « Beau robillart,  
« Du pui cuidastes savoir l'art,  
« Pour ce arrivastes vers la mer. »  
56. Trop mieulx vault le doux que l'amer.
- IX. D'ardans blasons, que point n'oublie,  
Veult tout et val et mont arder,  
De rimer *tarte* contre *oublie*  
60. Pour noz pourceaulx enmoutarder.  
Encor vous di sans moult tarder  
Qu'ainsi noz vignes couit et broche.  
63. Bien mengast rost qui lesche broche.
- X. Encor y a que je vueil dire,  
Mais que bien me sache appliquer,  
C'est que ne soit trop sourppris d'ire  
67. Se ses blasons ot repliquer,  
Dont je lui conseille et requier  
Que vers nostre couvent s'aorde.  
70. Par trop tirer on ront la corde.
- XI. Quant a conclure, je m'esgarde.  
Se lors eust mandé son venir,  
J'eusse dit vers lui : « je m'en garde »,  
74. Que n'en peust noise souvenir.  
De ce m'eust il peu souvenir,  
Mais qu'il m'eust mis des maulx le pire.  
77. Felon courage tost empire.
- XII. Ja soit ce qu'il ait trespasé (V°.)  
Vers nous, qui si nous point et mort,  
Toutesfois, s'il fust trespasé  
81. Sans recouvrer respit de mort,  
Conscience a ce nous remort,  
Au trespas l'eussions mis en biere.  
84. Mieulx vault le bon vin que la biere.

- XVII. Si lui pryé tant com je puis  
Que devers nous il se déporte,  
Que trebuchié ne soit en puis  
88. Qui est dehors, près de la porte,  
Puis que telz blasons nous aporte  
Et noz juges ainsi repret.  
91. Mains hons chasse qui rien ne prent.

*Explicit.*

### III

#### BALLADE CONTRE DIEPPE.

[Par JEHAN MUNIER.]

- I. Virgiles, Tullés et Platon,  
Venez a l'escolle nouvelle.  
— A quoy faire? — Cacephaton  
4. Encontre vous si se revele.  
— Et que vent il? — A plaine velle  
Destruire vostre art aucien.  
7. Viellart n'est mais logicien.
- II. Et qui est cil qui se submet  
D'en envoyer diz par chemin?  
— Par foy, seigneur, c'est ung plumet  
11. Qui ratoit hier le parchemin.  
— Quel est son nom? — C'est Jaquemin  
Qui le lievre tonze en courant.  
14. De fort vanteur grant demourant.

14. C'est le proverbe : « De grant vanteur petit faiseur. (*Le grant Parangon des nouvelles nouvelles*, éd. de la Bibliothèque elzévirienne, p. 204.)





- VII. Au fort, il est bon petacier (V<sup>o</sup>.)  
Quant de vielx elus il fait notable.  
C'est voir, en plonc il met achier,  
46. Qui n'est pas mixtion estable  
A quoy tient il ? En une estable.  
Prent une coque, en l'autre un œuf.  
49. Manteau questeur n'a clut de neuf.
- VIII. Toutesfois il offre bataille  
De bien dittier au plus hardi.  
— Et comment ? — D'estoc ne de taille.  
53. Il n'en savoit lettre mardy.  
Non dea, non voir; dont je pardi  
Qu'il est faé d'ainsi entreprendre.  
56. Phiton seet tout sans rien aprendre.
- IX. D'une vigne parabolise  
Comme s'elle fut de docteurs.  
Bon droit a si la catholise,  
60. Car il en est ung des hocteurs.  
Vault elle rien ? Bons bevoteurs  
Au mains n'y scevent trouver jus.  
63. Vignes ouen n'ont que verjus.
- X. Parmi le tout c'est grant meschief  
Que son engin dort ne repose ;  
Voire, car il n'y a més chief  
67. Qui sceus songier ce qu'il compose.  
Or soit conclud et je dispose  
Qu'il soit gardé pour Veronique.  
70. Fleur de mestier si vault cronique.

49. Ce proverbe se retrouve dans les *Les Menus propos*, dont la leçon est peut-être meilleure :

Manteu de questeur n'a clut neuf (v. 465).

Voir *Recueil général des sotties*, t. I, p. 105.

- XI. Mais il fait mal de herbergier (Fol. 114)  
Les gens ou puis par la menache;  
Cela n'est rien, car ung bergier  
74. Tout pour neant pleure ou menache.  
Que lui est bon homme ou fouaeh  
Pour l'appaiser dorenavant ?  
77. Qui plus en veult, si viengne avant.

IV

BALLADE POUR DIEPPE.

[PAR ARNOUL JACQUEMIN.]

- I. Ung foi musart tout radoté  
Revenu en l'estat d'enfance,  
De clergie est tout rassoté  
4. En le noble cité de France ;  
En paiens il met se fiance  
Qui n'y voient plus que une chue.  
7. Que fault au fol ? Une machue.
- II. Il demonstre, tout en appert,  
Se tresgrant outrecuiderie  
De nommer dames en appert  
11. Rethorique, aussi Poëtrie,  
Ou moult y a de menterie  
Et dit qu'il est leur serviteür.  
14. Tel le varlet, tel le seigneur.
- III. Pedisseques on les appelle  
De le treshaulte sapience ;  
Point ne valent ung ail e'om pelle,  
18. Pour seürté de conscience,  
Se ne sont avec le science  
De ma dame Theologie.  
21. Es mauvaiz cueurs n'est point logie.
14. « *Tel maistre, tel valet.* » (Cotgrave, au mot MAISTRE.)

- IV. De diffamer moult s'entremet  
De Dieppe le vray jugement.  
Ce fol cornart en ses diz met  
25. Que la on tient que juge ment.  
Il deffault outrageusement :  
Je croy qu'il s'en repentira.  
28. Tous faulx tesmoins Dieu pugnira.
- V. Le pui de Dieppe moult notable  
Est establi pour faire honneur  
A la Vierge treshonorable,  
32. Mere du treshault empereur.  
Non point de rimes sans valeur,  
Venans de science truande.  
35. A tel saint on doit tel offrande.
- VI. Cestui, plain de presumpcion,  
Mist redite en son camp royal  
Au beau pui de l'Assumpcion.  
39. Monstrant que n'est ouvrier real :  
Il est disciple Belial,  
Car peu prise Dieu et Marie.  
42. Le fol a fole se marie.
- VII. A Dieppe n'estoit point venus  
Pour commender le Vierge pure ;  
Mieux lui fust qu'il se fut tenus  
46. A se capelle ou a se cure  
Que aussi ne fist toute sa cure  
D'un si maiz brouet esmouvoir.  
49. Tel quiet qui cuide decevoir.
- VIII. Du langaige de Picardie (Fol. 115.)  
Cestui se moque en sen dittier  
Par maniere de balourdie :  
53. Bahoua, mehuet, watier ;  
Maiselement entent son psaultier,  
Qui lui deffent d'autrui mal dire.  
56. N'a point d'avis en trop grant yre.

- IX. En Picardie a bons facteurs  
De balades et virelays ;  
De vers douzains sont bons acteurs  
60. De cans royaulz, rondeaux et laiz.  
Bonnes rimes font hommes laiz.  
Tant bien qu'i n'y a que reprendre.  
63. A l'escole on va pour apprendre.
- X. Aux bourgeois de Dieppe il impose  
Qu'ils reçoivent Cacephaton ;  
Mais encontre lui je propose  
67. Que en son cant eult ung lait ton  
Qui point ne valloit ung bouton,  
Car deux *ss* mettoit pour *z*.  
70. En grant tenchon paroles laides.
- XI. Après, il dist par son oultrage  
Laides paroles et villaines,  
Comme si fust tout plain de rage  
74. On se deux boches eust es aynes  
Si qu'eust redes comme les raynes  
Estans en une puant vaque.  
77. Es plus ors lieux souvent on raque.
- XII. Point il ne va a l'euvangile (vº.)  
Ne quiert les dis des sains docteurs,  
Mais a Platon, Tule et Virgile,  
81. Qui leurs disciples sont vanteurs.  
Mieux vaudroit estre au sac porteurs  
Que vivre ainsi qu'ilz ont vesçu.  
84. Qui n'est armé, si prengne eseu.
- XIII. Plus suffisant de lui mesprise,  
C'est folie venant d'orgueil ;  
Par quoy chascun ses dis mains prise  
88. Si en pourra avoir grant dueil ;  
Ainsi s'aserra sus son seuil  
Comment homme tout esperdu.  
91. Ou regne orgueil tout est perdu.

- XIV. Je pry a Dieu qu'i lui doit grace  
De son cuer bien humilier  
Et aussi, tant qu'il a espace,  
95. A tous par amour ralier,  
Si vueille, sans plus deslier :  
D'autrui ne vueille plus mesdire.  
98. Qui se courrouce il a du pire.
- XV. Pour rimer ey par equivoque  
Point n'ay voulu mettre d'entente ;  
Je ne fais compte s'on m'en moque.  
102. Bien me suffist dire m'entente,  
Si que celui plus si n'atempte  
De blasmer le noble couvent.  
103. Petite pluie abat grant vent.

*Explicit.*

V

BALLADE POUR DIEPPE.

[Par ARNOUL JACQUEMIN.]

(Fol. 116.)

- I. Oués cas de fatuité  
Raconter de maistre Pantoufle,  
Qui les mors a resuscité,  
4. Ainsi que par escript nous souffle,  
Et qu'en dit on ? C'est de tout moufle ;  
En tous ses diz d'onneur n'a rien.  
7. De male ehouque mal mesrien.
- II. Au fort, ne vous esmerveilliez  
S'ainsi a la teste fumeuse  
Ses esperilz sont esveilliez,  
11. Dont il a la cervelle creuse  
Et le parole venimeuse  
Qui le fiert et fait lunatique.  
14. Cueur orgueilleux quiert qu'on l'estique.

- III. Il est de treshernueuse cole  
Et trop grant mitagoriens  
Qui fait venir a son escole  
18. Les trespasés poëtriens.  
Il est parfait arcumiens ;  
Il entrepren, c'est grant merveille.  
21. Engin soingneux point ne sommeille.
- IV. De phisique lui fault user  
Pour varir de se maladie,  
A tout le moins, ou ventouser,  
25. Que sen quief n'entre en frenesie ;  
On lui feroit grant courtoisie.  
Il est enflé comme ung crapault.  
28. D'autrui blasmer rien mieulx ne vault.
- V. Se du plumet seeust bien l'usage, (V<sup>o</sup>.)  
Ne lui tournast a deshonneur,  
Mais grant prouffit et avantage  
32. Lui en venist ou hault honneur.  
Par foy n'en scet point le teneur ;  
Bien euide estre grant Aristote.  
35. C'est grant meshaing de teste sote.
- VI. D'Euphonia fait argument  
Et si ne veult au point descendre ;  
Bien seay que par son argument  
39. Chaceun le peut trop bien entendre.  
Le texte descript en entendre  
Et s'arme fort de cathasmos.  
42. Homme d'onneur maintient beaulx mos.
- VII. Il scet l'art de carpenterie,  
Aussi fait il d'autre mestier,  
D'esquierre, de maçonnerie ;  
46. Eneor scet mieulx hanaps widier.  
Pos et godés assemillier,  
Et le vin avals en se panche.  
49. Coq en orge n'a point d'amauche.

- VIII. Et puis qu'i seet l'astronomie  
Et visiter et mons et vaulx,  
Jugez a se philosomie  
53. S'il deust aler a dix chevaulx  
Et visiter le Petit Caulx ;  
Grant honneur eust sans nul despris.  
56. Derree vault tousjours son prix.
- IX. Posé qu'ainsi soit furieux (Fol. 117.)  
Et que par grand despit nous moque  
S'il se devoit crever les yeulx  
60. Si seet on bien qu'est equivoque,  
Et sinonime et univoque.  
Croy qu'il s'est vestu a l'envers.  
63. Moul't de mal vient d'omme pervers.
- X. S'il veult crimacher si grimache ;  
Pour tant loe n'avra il pas,  
Se n'est de baton ou de mache  
67. Sur son quief, plus tost que le pas,  
Qui le varira du lampas,  
S'il n'a escu ou bon ostacle.  
70. Au venin congnoist on triacle.
- XI. De eey soit content assez,  
S'il en veult plus, il en avra.  
Ne se faigne s'il n'est lassez ;  
74. Il a trouvé qui ne faultra,  
Et demeure qu'i ne pourra  
Soit au hasart on soit a tout.  
77. Tel demande qui après soult
- XII. Quant a faire conclusion,  
Certes je lui conseilleroie  
Qu'il ostant son oppinion  
81. Que devers nous ainsi forvoie



Et du sourplus si se retraie,  
Car bon lui est qu'il y advise.  
84. Tant va pot a l'eaue qu'il brise

*Explicit.*

## VI

### DYALONGUE CONTRE DIEPPE.

[Par JEHAN MUNIER.]

(V<sup>o</sup>.)

- I. Que ferons nous, dist Boutechoque <sup>(1)</sup>  
A Boucachart <sup>(2)</sup>, de ces Dieppois ?  
Envoion leur par droit de chouque
4. Une vessie a quatre poix.  
Que vault cela? C'est contre poix  
De deux flutes et d'un tabour.
7. On doit dancier après labour.
11. J'en suis d'accord ; mais nous avons  
Trop attendu par paciencie.  
C'est folie quand bien savons
11. Qu'endurer trop n'est pas science,  
Et si griefve la conscience.  
Qui grant sens a si ne l'entame.
14. Tresor mucié dampne maint ame.
- III. Onequez aprentis tant ingras  
Je ne trovay, se m'est advis ;  
Non fis je, veu qu'ilz sont si gras
18. De nostre science et advis,  
Et neantmoins a mors n'a vis,  
N'a nous mesmes honneur ne font.
21. C'est dommage qu'ingrat ne font.

<sup>(1)</sup> Pierre Fabri (éd. citée, t. II, p. 119), appelle *boutechoque* une rime grossière et dépourvue de sens.

<sup>(2)</sup> Bourg-Achard, Eure, arr. de Pont-Audemer, canton de Routot.  
— Le nom est sans doute appliqué ici à un ami d'Arnoul Jacquemin.

- IV. Ilz recommencent ung caquet  
Encontre nous, se ma l'en dit.  
Voire, mais rien n'ont ou baquet  
25. Trouvé de bon pas au Lendit,  
Comment l'un d'eulx y despendit  
Dix salus d'or sans riens faire y.  
28. Mal qui renchet n'est pas gary.

- V. Toutesfois ung turelupin (Fol. 118.)  
D'Abbeville a cuidé responce;  
C'est voir, ç'a fait frere Lupin  
32. Qui s'efforce des gros œufs pondre.  
Et que veult il? Les ars confondre  
Plus que ne fait Piretoux.  
35. Fol enrage qu'il n'est ouy.

- VI. Mais il flate Theologie  
Et semble qu'i l'ait espousee.  
Las, il ne seet s'el est logee  
39. Ou hors ou ens, preste ou husee.  
Non dea, non voir, car marmousee  
S'est de ses seurs qu'il calumpnie.  
42. Tousjours het on langue honnie.

- VII. Encor blasme ee cueuel  
Nos anciens par sa reprouche.  
Helaz, bien se monstre cruel,  
46. Car mis nous ont mamelle en bouche.  
Quant a lui, rien, non il n'y touche  
Et ne fera tant qu'il pourrisse.  
49. Cruel enfant mort sa nourrisse.

43. *Ms. Encore.*

- VIII. Antiquité que science ayme,  
Je m'esbahy que tant il blasme,  
Et que seet il qu'est mesgue ou craïme,  
53. Par foy, nennil, ortie ou basme ?  
Qu'en dit Raison ? Elle s'en pasme  
Et le desment par grant aspresse.  
57. Science ne congnoist Jennesse.
- IX. Le bejaune plus ne prologue (V<sup>o</sup>.)  
De la vigne aux beaux grapillons.  
Par saint Gile, le dialogue  
60. L'a destruite et ses grapillons.  
Que veult il plus que trompillons  
Pour l'excellence du beau pui ?  
63. Qui tumble n'a pas bon apui.
- X. Theologie, bien le seay,  
En qui deust avoir la maïstrie,  
Maïst Dieux, il n'y a b ne c  
67. Qui maintenant ne la maïstrie.  
Pour quoy est-ce ? Trop depestrïe :  
La dame Erreur est talonnee.  
70. Souvent erreur est couronnee.
- XI. Je croy qu'il vouldist revengier  
La mort a l'amourast Baquin,  
Mais contre Bertran se rengier  
74. Pour gaïngner le nom de Claquin (1).  
Avoy du fol ; Thomas d'Aquin  
Ne lui aprent pas tel epistre.  
77. Apostasie est villain tiltre.

(1) Dans *Les menus Propos* il est également parlé de « l'admiral Baquin » (v. 345) et de Bertran de Claquin (v. 502). Voy. *Recueil général des sotties*, t. I, p. 94 et 107.

- XII. Je ne croy pas que saint François  
En son regne fut tel galant,  
Ne qu'il gaingnast onequez mansois  
81. En pui d'amours espringalant.  
Qu'en dit le droit? la non challant  
Profession son veu vomist.  
84. Ort chien revient a son vomist.
- XIII. De redite nous veult reprendre (Fol. 119.)  
Et de mauvaise orthographie;  
De sa corde le puist on pendre!  
88. Il ne dite n'epitaphie.  
Que seet il dont? Et je t'afie  
Qu'il porte encore le pouchet.  
91. A grant asne fault le touchet.
- XIV. Qui lui baille le pot a colle  
Ou il treuve telle poetrie?  
C'est sa mere quant el l'acolle,  
93. Qui faee fut d'une estrie.  
Et quel est el? Noire et flaistrie.  
Mais el seet tout par comparage.  
98. Ung accident vient bien de rage.
- XV. Mais dont lui vient tant vent en gueule?  
Comme il en sault je m'esbahis.  
Quatre moulins fault qu'il en meule  
102. Quant sery temps est au pais;  
Autre chose est pour ee haïs,  
Ne sera ja sur ses tisons.  
103. C'est rage que d'un faitis homs.
- XVI. Lui aprent son sacramental  
A mutiler gens et abatre?  
Nennil. Il est murdrier mental  
109. Par lui prouvé, sans riens rabatre.

- Dont lui vient il? Le fin fol natre  
Craint ses maistres quant il estrille.  
112. Cheval rongneux doubte l'estrille <sup>(4)</sup>.
- XVII. Pour abreger, son beau langage (V<sup>o</sup>.)  
Ne devoit femme decevoir;  
C'est un gergon qu'il baille en gage,  
116. Qui bien dire veult de ce voir.  
Gergonne dont; c'est son devoir,  
Tant que sache parler a droit.  
119. Qui de fol se moque, il a droit.
- XVIII. Picquars, a son dit, ont les ars  
De bien dietier toutes façons;  
Nous leur donnons .xv. et leurs ars,  
123. Par la char Dieu, quelques façons:  
J'en sui tout prest; or les traçons.  
Et, qui savra rien, si l'espreuve,  
125. En champ estroit voit on l'espreuve.
- XIX. Certes, tant que j'aye fourrel,  
Je ne les craing pas ung poret.  
Ne moy, que je ne soie bourrel.  
130. Puis que j'ay papier et coret,  
Qui jugera maistre Goret  
Comme nostre patron et moule.  
133. On doit choisir quant on s'i moule.

## VII

### LETTRES AUX BOURGOIS DE DIEPPE.

[Par JEHAN MUNIER.]

- I. Treschiers bourgeois, qui de la ville  
De Dieppe estez, dont ne vouldroye  
L'eminence tenir a ville  
4. Ne diffamer, ains m'en vouldroie,

<sup>(4)</sup> Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, t. I, p. 129.

Au tel salut que je prendroie  
Vous presente delection.

7. Salut porte dilection.

II. En pourpensant comment amer (Fol. 120.)  
Ne pourriés mon povre advis,  
Ung champ royal vould entamer

11. Mardi au soir, se m'est advis,  
Ou fort presseur et en la vis,  
De Paris, dont l'eserieu je garde.

14. Qui l'estrieu tient a elef et garde.

III. Et s'en Dieppe ne més q'un *p*  
Qui preïst bien double fustaille,  
Ne vous eu merveilliez q'un *po*,

18. Car le second perdroit la taille  
Et si engendreroit bataille  
Qui seroit forte a rapaisier.

21. Rigueur n'est pas bonne a baisier.

IV. Pour mon escot j'ay prins le *d*  
Pour fourme d'ethimologie,  
Priant a tous, se je le do

25. Vos ars, et fust theologie,  
Que la sequelle ainsi logie  
Facent, et ilz avront le gal.

28. Gracieux est escot egal.

V. Mais il faudra pour mieulx fumer,  
Se les ouvriers craignent reprouche,  
Qu'ilz procedent sans resumer.

32. Tiltre termene quelque souche,  
Ainsi que le monstre la touche  
De mon present, qui est pareille.

35. Premier patron voie appareille.

- VI. Toutesfois ils seront exclus  
Du tiltre qu'ont les maistriés  
S'en *i* et *p* prennent leurs cluz  
39. Dedens Paris joings et trieiz;  
Mais de termes poëtriez  
Frés et nouveaulx les ammoneste.  
42. Més reschauffé n'est pas honneste.
- VII. Et se *de* ou *du* j'ay reprins  
En accident de genitif,  
Art ne veult point qu'en soit reprins  
45. De redire mon positif  
Quant le latin dispositif  
Le *d* contient d'especial.  
49. Accident n'est essencial.
- VIII. Nompas comme presumptueux  
Le fais, cuidant beuf assommer,  
Mais comme trop peu vertuieux  
53. A si hault euvre consommer,  
Car debile me doy nommer,  
Qui ne puis mais, fors exorter.  
56. Viellesse fait a supporter.
- IX. Ces vers doneques fais d'apprentiz,  
Et ces lettres qui sont la saulse  
Prenez en gré, bourgeois gentilz,  
60. Et les gardés, qu'on ne les faulse ;  
Je dy pour Envie la faulse,  
Qui Prudence tient a novice.  
63. Envie fait de vertu vice.
- X. Au demourant, la belle et simple  
Pour qui l'œuvre j'ay commencee (Fol. 121.)  
Et qui d'humanité fut guymple,  
67. De deité hault composee,  
Vous ottroie cuer et pensee  
De bien en mieulx la reverer.  
70. Bien fait se doit perseverer.

*Cy commence de Dieppe ethimologisé.*

[Par JEHAN MUNIER.]

- De dens Diepe dort delectacion,  
De divers dons devant Dieu decoree,  
Dont *d* descript droite dotacion  
Du dyamant de dignité doree,  
5. Doiz dedié, disete devoree,  
Drap damascen, dru, dessus dorfroié  
Du doulx doublier de David desployé,  
Delié doy, duvet dit dragmatique,  
Deduit dreeié, demaine despensable,  
10. Desir devot, demandant dalmatique,  
Desrain donjon de duchié defensable.

*Explicit.*

---



## Pamphlets bas latins du VII<sup>e</sup> siècle.

---

Le codex Parisiensis Lat. 4627, rédigé au IX<sup>e</sup> siècle, renferme cinq textes en prose rythmée, qui font suite aux *formulae Senonicae*. Comme ils n'ont absolument rien de commun, ni dans la forme, ni dans le contenu, avec les actes de vente, d'achat, de donation etc., dont se composent habituellement les collections de formules, on comprend difficilement qu'ils aient été rattachés à ce genre de documents. Peut-être n'est-ce qu'un pur hasard ! Intéressants à plus d'un titre, ces textes, réédités plusieurs fois avec les formules dont ils font partie, ont sollicité à diverses reprises l'attention des érudits (1). Toutefois jusqu'à présent ils

(1) Ils ont été étudiés plus ou moins sommairement ou traduits dans les travaux suivants : BOUCHERIE, *Cinq formules rythmées et assonancées du VII<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1867 ; compte-rendu de cette publication par P. MEYER dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1867, I, p. 344-350 ; ZEUMER, *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, VI, 1881, p. 76 ; WINTERFELD, *Hrotsvits literar. Stellung. Arch. für das Studium der Neueren Sprachen*, CXIV, p. 59-62 ; SCHUCHARDT, *Vokalismus des Vulgärlateins*, I, p. 32 ; p. 64. D'après P. MEYER (l. c.), GASTON PARIS aurait eu l'intention de traiter ces mêmes documents dans la *Revue de l'École des Chartes*. Je ne crois pas que cet article ait paru.

n'ont pas encore fait l'objet d'une étude d'ensemble, qu'il vaudrait cependant la peine de tenter, comme j'espère le prouver au cours de ce travail. Je prends comme base le texte que Zeumer a publié dans les *Monumenta Germaniae historica* (*Leges*, sect. V, p. 220-226).

Le premier morceau est intitulé *indiculum*, mot qui, dans le bas latin, avait souvent le sens de *epistola*. Et, en effet, c'est une épître déliée à un personnage du nom d'Importunus, *domne dulcissime et frater carissime Importune*, 220, 36. On lui reproche d'avoir envoyé aux nonnes d'un couvent, *congregatio puellare (sic) sancta*, qui souffraient de la disette, du froment de qualité plus que douteuse. Le pain qu'on en avait fait, n'était point mangeable et pour que le donateur pût lui-même s'en convaincre, on lui en renvoyait un morceau avec les politesses d'usage, sous lesquelles perce une ironie mordante. La réponse, signée, semble-t-il, *Importunus de Parasiaga terra* 222, 18, est adressée à un évêque Frodebert, *domno et fratre Frodoberto pape* 221, 32. Gravement blessé dans son amour-propre, Importunus se venge cruellement de celui qui a osé médire de son froment, c'est-à-dire de Frodebert. Il l'accuse en termes clairs et précis d'avoir enlevé la femme du maire de palais Grimoald et de l'avoir fait entrer de force dans un couvent du pays de Tours, non point pour méditer avec elle sur les Saintes-Écritures, pour me servir des termes mêmes de l'auteur, mais pour satisfaire sa passion. *Non ibidem lectiones divinis legistis, sed [congressio?] nis inter vos habuistis*, 228, 8-9. D'ailleurs, bon chien chasse de race, et Frodebert a de qui tenir, car il a été engendré lui-même dans un monastère. Dans le troisième texte, Frodebert est attaqué avec plus de

violence encore. On y stigmatise son impiété, on lui fait derechef un crime d'être venu au monde dans un couvent, de n'être qu'un affranchi ; on lui jette de nouveau à la face sa conduite indigne à l'égard de Grimoald et on le menace de la damnation éternelle, s'il ne met fin à ses débauches. Le quatrième et le cinquième morceaux sont conçus dans le même esprit satirique, mais il n'y est plus question ni de Frodebert, ni d'Importunus. On s'y attaque au menteur, à l'hypocrite en général. Le quatrième texte porte en suscription les mots suivants : *Incipiunt verba per similitudinem juncta de fide vacua (=vacuo), dolo pleno falsatore*. 223, 38-39. L'auteur y interpelle directement certaines *domnae*, probablement des nonnes, et les met en garde contre les flatteurs. S'il flétrit les menteurs, c'est dans l'intention de leur être utile, c'est pour qu'elles échappent à leurs embûches, car c'est le mensonge qui a fait déchoir la femme. *Et hoc feci quod vobis fuit adaptum, Jammodo per verba fallacia | Sexum dejactus de vestra gratia*, 226, 30-31.

Les deux évêques, Importunus de Paris et Frodebert (ou Chrodebert) de Tours, sont des personnages historiques. Ils ont vécu au VII<sup>e</sup> siècle et ont été contemporains du maire de palais Grimoald, de sorte que le crime dont ce dernier a été victime, du moins d'après nos textes, est chronologiquement possible. Les dédicaces, la mention *Importunus de Parisiaga terra* au bas du second pamphlet, ainsi que les nombreuses allusions personnelles, semblent indiquer que ces lettres ont été écrites par les évêques eux-mêmes. Et il n'y aurait à cela rien d'impossible, étant donné que ces dignitaires ecclésiastiques ont vécu au VII<sup>e</sup> siècle, en pleine époque mérovingienne. Toutefois

cette correspondance entre Frodebert et Importunus pourrait être fictive; elle pourrait être l'œuvre d'un homme d'Église, un moine par exemple, du pays de Tours ou de Paris, au courant des faits et gestes des deux prélats. Sa verve satirique se serait surtout exercée aux dépens de Frodebert, dont la vie peu édifiante a dû faire scandale dans les milieux ecclésiastiques. Le fait que les ripostes d'Importunus figurent à la suite de l'épître de Frodebert semblerait prouver, comme l'observe Zeumer, que ces lettres, du moins les trois premières, émanent d'un seul et même auteur. Mais qu'elles aient été écrites par les évêques ou non, elles ont dû être composées et divulguées du vivant des principaux intéressés; après leur mort, elles n'auraient plus eu de raison d'être. Le quatrième et le cinquième morceaux sont tous deux du même auteur ou, tout au moins, le cinquième est-il une imitation directe du quatrième. Le fond et la forme offrent des analogies frappantes; en outre, ils sont l'un et l'autre dédiés à des « domnae », qu'on ne peut toutefois identifier sans plus avec les nonnes auxquelles les mots *Congregatio puellare sancta / Refudat tale pasta* 221, 25-26, de la première lettre semblent faire allusion. Les deux derniers textes diffèrent à certains égards des trois premiers. Ils n'ont point, par exemple, de dédicace; les deux évêques n'y sont point mentionnés; la satire y est devenue tout à fait impersonnelle. La suscription en tête du quatrième morceau *Incipiunt verba per similitudinem juncta...* mentionnée plus haut, pourrait faire croire qu'ils ont été ajoutés aux autres par après, à cause d'une certaine ressemblance dans les idées. En effet, ce qu'on y dit du menteur, en général, peut s'appliquer à Frodebert. Il n'y aurait pas lieu d'en douter, si l'on était sûr

que les mots *per similitudinem* visent réellement le contenu. Mais ils peuvent tout aussi bien se rapporter aux assonances ou aux rimes, et dès lors on ne peut plus rien affirmer. Il n'est donc pas certain que les deux derniers textes aient été composés par Importunus ou l'auteur des trois premiers, et même on peut se demander s'ils sont aussi anciens. Malgré les différences signalées, tous ces documents me paraissent se rattacher à la même polémique et émaner du même milieu. Plusieurs passages de la quatrième pièce rappellent directement certains faits relatés dans la troisième. Ces allusions seraient, il est vrai, parfaitement possibles dans une imitation postérieure, mais j'ai peine à croire qu'au VIII<sup>e</sup> siècle on se soit encore intéressé à ce point à l'évêque Frodebert. J'estime donc qu'on peut dater tous ces textes de la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle. Cette correspondance a été certainement écrite par des gens d'Église ; les citations bibliques, le style et le vocabulaire en font foi.

Comme on a déjà pu le voir par l'analyse succincte que j'en ai donnée plus haut, ces épîtres ont un caractère satirique nettement marqué. Ce sont de véritables pamphlets. On pourrait tout aussi bien, en reprenant un vieux mot, les appeler des « pasquils » et, comme tels, ils appartiennent à l'histoire littéraire. Que leurs auteurs aient voulu faire œuvre de littérateurs, c'est ce qui ressort à toute évidence de la forme qu'ils ont choisie. Soucieux de relever, dans la mesure du possible, l'expression de leur pensée, ils ont dédaigné la prose vulgaire, sans toutefois atteindre au vers, ni métrique, ni rythmique. La langue qu'ils ont écrite, est de la prose rythmée, agrémentée d'assonances et de rimes. Les vers ou plutôt les groupes de

mots que Zeumer a restitués en se fondant sur les syllabes homophones, sont de longueur très inégale et irrégulièrement cadencés. Il arrive que des lignes de treize syllabes et plus succèdent immédiatement à des lignes de sept : *Cui amas, per omnia / Ejus facis opera. | Nec genetoris tui diligebant Christum | Quando in monasterio fecerunt temet ipsum* 222, 34-37. Certains groupes sont rythmés à l'égal des vers : *Nec sancto, nec episcopo / Nec saeculare clerico* 222, 21-22. *Errando vadit quasi caecus*, 224, 34. *Mundas, sacras et antiquas*, 224, 20. *Et per lingua et per pectus*, 225, 1. *Nolite, domnae, nolite fortes | Nolite credere tantas sortes*, 225, 2-3. Mais les accents sont loin d'être toujours répartis avec cette régularité. Dans la plupart des groupes il est impossible de retrouver un principe quelconque de versification. En s'aidant de la métrique, en prenant comme base la quantité des syllabes, on n'aboutit pas à de meilleurs résultats. On en est bien réduit à ne voir dans le latin de ces textes que de la prose librement cadencée, d'autant plus qu'à certains endroits, mutilés il est vrai, toute espèce de rythme disparaît. Le principe de l'homophonie des syllabes finales a été plus strictement observé. On y rencontre même assez fréquemment la rime, au sens propre du mot : *dulcissime, carissime*, 220, 37-38; *norella, bella*, 221, 11-12; *plane, pane*, 221, 23-24; *reliquo, amico*, 223, 33-34; *fontis, montis*, 225, 4-5; *arundo, frundo*, 226, 16-17. La rime riche, avec la consonne d'appui, est plus rare, mais elle s'y trouve également : *comentum, formentum*, 221, 5-6; *bonitate, claritate*, 223, 22-23; *aljuoris, nutritoris*, 224, 11-12; *muronis, susuronis*, 226, 9-10. L'auteur se contente parfois de la rime insuffisante : *sapiente, mentis, consentit*, 222, 30-33. Sou-

vent, comme dans les plus anciens textes rythmiques, l'homophonie se borne à la dernière syllabe ou à la voyelle atone finale : *scriptura*, [*in*]iqua, 223, 4-5; *improbas*, *conscientias*, 224, 17-18; *falsatura*, *corona*, 226, 2-3; *loquestem*, *furorem*, 224, 28-29; *credit*, *vidit*, 222, 25-26; *audivimus*, *acceptus*, 221, 33-34. Il est à remarquer que, lorsque l'assonance proprement dite remplace la rime, l'homophonie comprend généralement, outre les voyelles toniques, les voyelles et parfois aussi les consonnes finales, tandis que les consonnes qui séparent la syllabe tonique de la syllabe finale sont différentes : *fusca*, *crusta*, 221, 7-8; *sancta*, *pasta*, 221, 25-26; *malum*, *adversarium*, 222, 29-30; *omnia*, *opera*, 222, 34-35; *Christum*, *ipsum*, 222, 36-37; *opera*, *domna*, 222, 38-39; *Grimaldo*, *damnum* (= *damno*) 223, 6-7; *tantum*, *thesaurum*, 223, 15-16; *male facta*, *apta*, 223, 18-19; *bella*, *terra*, 223, 20-21; *exemplarias*, *patrias*, 223, 31-32; *antiquas*, *pulitas*, *amicitias*, 224, 21-22; *dicit*, *vidit*, *scribit*, 224, 23-25; *fecit*, *credit*, 224, 26-27; *fraudolentus*, *certus*, *excessus*, *manifestus*, *desertus*, *perventus*, *pectus*, 224, 30-37; 225, 1; *factus*, *defamatus*, 225, 6-7; *talis*, *canis*, 225, 10-11; *talone*, *rotore*, 225, 14-15; *baronem*, *insontem*, 225, 21-22; *decrasianto*, *falco*, 225, 26-27; *falsatores*, *sermones*, 226, 7-8; *susuronis*, *protectoris*, 226, 10-11; *psallit*, *radit*, 226, 20-21; *transactum*, *adaptum*, 226, 28-29. On pourrait tout aussi bien appeler ces assonances des rimes imparfaites. On en rencontre de semblables au XII<sup>e</sup> siècle, par exemple : *chambre* : *ensemble*, *sente* : *ensfe*, *pueple* : *mueble*, *chape* : *gabe*... dans le texte de Béroutl (1). En présence de ces faits,

(1) *Le roman de Tristan*, par BÉROUL. Éd. E. Muret., Soc. des anc. textes. 1903, p. xxvi.

je ne crois pas qu'il y ait lieu, afin d'obtenir des rimes satisfaisantes, d'admettre une prononciation *malefatta, atta, stutto, manifessus, adatto*, comme le propose Schuchardt (1). Certains groupes ont même une espèce de rime intérieure : *domno meo Frodoberto, sine Deo, / Nec sancto, nec episcopo*, 222, 21. *Mundas, sanctas et antiquas / Pulchras, firmissimas et pulitas*, 224, 20-21. *No'ite, domnae, nolite sanctae*, 226, 5.

Les rimes et les assonances sont, en général, réparties par groupes de deux. Le sens est complet à la fin de la seconde ligne ou permet du moins de faire une pause. Mais, à côté des rimes et des assonances plates ou suivies, figure la tirade monorime en usage dans les plus anciennes poésies rythmiques (2). Le troisième pamphlet débute par trois groupes en *-o* (222, 20-22) suivis à quelque distance des trois finales consécutives *sapiente, mentis, consentit*, 222, 31-33. Le quatrième, le plus caractéristique à cet égard, fournit une série de 5 lignes en *o*, de 6 en *oris*, de 6 en *as*, de 5 en *it* et de 9 en *us*. Dans cette dernière, il est vrai, plusieurs mots, qui ont encore d'autres éléments communs que la finale *us*, forment groupe à part. Parfois les rimes sont entrecroisées, comme dans le premier morceau, où l'on a successivement *salutare, orare, pane, manducare, plane, pane*, 221, 19-24. De même dans le quatrième, qui rassemble *falsatore, sermone, robore, ore, susorrone* et *murone*, 224, 5-10. Si l'on s'en tient au groupement fixé par l'éditeur, certaines finales seraient tout à fait isolées. Ainsi *rogas*, 223, 17; *caritate*, 223, 30; *falsas*, 226, 7. Ce dernier mot

(1) SCHUCHARDT, *Vokalismus des Vulgärlateins*, 1866, I, p. 32.

(2) W. MEYER, *Anfang und Ursprung der rythm. Dichtung*—*Gesammelte Abhandl. zur mittellat. Rythmik*, II (1905), p. 123.



toutefois peut se rattacher au substantif *fabulas*, qui le précède immédiatement.

Ces lettres-pamphlets sont écrites en bas latin, mais dans le bas latin en usage avant la réforme carolingienne, tellement entaché de vulgarismes que la pensée en devient obscure, parfois même incompréhensible. Elles constituent par là-même un document précieux pour l'histoire de la langue et il importe avant tout de les étudier au point de vue grammatical.

### Phonétique.

#### *Vocalisme* (1).

J'écarte tout d'abord les fautes de copistes provoquées par la confusion de lettres telles que *a* et *o*, qui dans la minuscule carolingienne présentaient une certaine ressemblance. On a *juvo* au lieu de *jura*, 221, 30 et *vacua* au lieu de *vacuo*, 223, 38. Dans le passage *Tuos pater cum domno | Non fecit opera sancta* 222, 38, il y aurait lieu, à mon avis, de corriger *damno* en *domna*. *Domna* désignerait la personne avec laquelle le père de Frodebert avait eu les relations coupables dont il est parlé dans les vers précédents : *Nec genitoris tui diligebant Christum | Quando in monasterio fecerunt temetipsum*.

Il va de soi que l'orthographe de ces documents du VII<sup>e</sup> siècle a été profondément modifiée par la fusion de l'*e* et de l'*ī*, de l'*o* et de l'*ū*, dont on retrouve des traces nom-

(1) Pour se prononcer avec certitude sur certaines formes litigieuses, il faudrait avoir sous les yeux le texte original. Malheureusement le codex en question est du nombre de ceux que la Bibliothèque Nationale ne prête pas à l'extérieur, de sorte que j'ai dû m'en tenir à la leçon adoptée par Zeumer.

breuses dans tous les textes de la basse époque. Ce sont surtout les désinences nominales et verbales qui en ont pâti : *fratre* (= *fratri*) 221, 32. *saeculare* (= *saeculari*) 222, 22. *talis, fornicatoris* (= *tales, fornicatores*) 223, 27.  *pudoris* (= *pudores*) 224, 16. *fortis* (= *fortes*) 225, 2. *fontis* (= *fontes*) 225, 4. *montis* (= *montes*) 225, 5. *prudentialis* (= *prudentiales*) 226, 25. *mentis* (= *mentes*) 226, 26. *jubis* (= *jubes*) 223, 29. *potis* (= *potes*) 221, 22. *vidis* 223, 34. *movit*, 225, 22 — *jogo*, 221, 36. *Toronica*, 222, 4. *Tuos*, 222, 38. *susorrone*, 224, 9. *innumerus*, 224, 33. *rotore* (= *rudore*) 225, 15.

Entre *m* et *l* la voyelle *i* a été labialisée : *similus* est devenu *simulas*, 225, 30.

On y trouve, en outre, une série de graphies particulièrement intéressantes, parce qu'elles reflètent la prononciation populaire de cette époque, et qu'il vaut la peine d'étudier séparément.

*Pulitas* (= *pōlitas*) 224, 21. Cette forme en *u* pour *o* ouvert nous fait tout d'abord songer à l'italien *pulire*, à l'espagnol *pulir*, dont l'*u* est dû à l'inflexion de *o* ouvert sous l'influence de l'*i* suivant (1). Mais comme le roman de la Gaule ne paraît pas avoir connu ce genre d'umlaut et qu'on n'a pas encore, que je sache, découvert de forme *pūlir*, force est bien de chercher à expliquer autrement l'*u* de notre graphie. J'estime que la transcription en *u* pour *o* sert à exprimer le son fermé que l'*o* primitivement ouvert de *polire* avait pris dans le latin du Nord de la Gaule, qui l'a

(1) MEYER-LUBKE, *Italien. Grammatik*, p. 73, § 124; WIESE, *Altitalien. Elementarbuch*, 1904, p. 45, § 20; MENÉNDEZ-PIDAL, *Manual Elemental de gramatica historica española*; 2<sup>e</sup> ed. Madrid, 1905, p. 49-50, §§ 20, 2.

traité en syllabe initiale libre comme l'o fermé. On peut rapprocher de *pulitas* les leçons *conturnent* et *turtam* du glossaire de Reichenau (1).

*fromentus*, 221, 34; *formentum*, 221, 6. La forme vulgaire en *o* est à la base du français *froment*, du provençal *fromen* et de l'ancien italien *formento*. L'altération de l'*ū* en *o* est probablement due à l'action de la consonne nasale qui suit, car on observe que cette même voyelle devient *o* devant *m* ou *n* dans une série de mots. Ainsi *unire* donne *onir*; *pumice*, *ponce* et certains dialectes du domaine gallo-roman transforment les groupes *um* et *ūn* en *om* et *on* (2) — *Frunto* (= *fronde*) 226, 17, rime avec *arundo*, 226, 10. L'o fermé de *fronde* pouvait aisément passer à *u*, du moins dans l'écriture, d'autant plus que la rime correspondante présente cette même voyelle. On ne peut toutefois en conclure qu'on ait prononcé réellement *u*, car l'*u* d'*arundo* était également bref et ces graphies en *u* ne sont vraisemblablement que des rimes pour les yeux. Il est intéressant de constater que le grammairien Priscien (3) réprouvait *frundes* et d'autres formes analogues comme vulgaires : *quae* (c'est-à-dire *frundes*, *fundes*) *a junioribus repudiata sunt, quasi rustico more dicta*.

*dilatus* (= *delatus*) 226, 19; *dilator* (= *delator*) 225, 12; *dispectus* (= *despectus*) 224, 36. Comme le latin de la décadence substituait fréquemment *dis-* à *de-*, il s'est fait

(1) HETZER, *Die Reichenauer Glossen. Beihefte zur Zeitsch. f. rom. Phil.* 1906, 7. Heft p. 68.

(2) MEYER-LÜBKE, *Grammaire des langues romanes*, I, p. 80, § 17; HERZOG, *Neufranz. Dialekttexte*. Leipzig, 1906, E. 13, § 90.

(3) KEIL, *Grammatici latini*, II, p. 27.

que l'e de ce dernier a parfois été transformé en i, surtout quand le radical verbal commençait par s, comme dans *dispectus*.

*condignum*, 221, 27 rime avec *regnum*. Schuchardt (1) propose de lire *condignum* : *riɡnum*, en changeant l'ē de *regnum* en i. Je crois plutôt qu'il faut lire *condegnum* : *regnum*. *Dignus* aurait eu d'après Priscien (2) un i long. Les dérivés romans, entre autres *degne*, *dehnar*, *denhlat* en provençal, *dein*, *deintiè*, *dédain* en français, supposent une forme vulgaire avec ī bref ou e fermé. Il est plus que probable que l'auteur de la seconde lettre, qui a été écrite certainement dans la deuxième moitié du VII<sup>e</sup> siècle, prononçait *degno* tout en écrivant *dignum* pour rester fidèle à la tradition orthographique.

*Qui sui obl[itus] adjutoris | Inmemor est nutritoris | Calcarit jur[e] et pudoris]. | Qui feidatae et prioris | Alodis sui reparatoris. | Sordidas vomit pudoris*, 224, 11-16. Après *reparatoris* il faut sous-entendre *oblitus*, qui se rapporte également à *feidatae* et traduire « oublié de la foi jurée ». *Fei* paraît être à première vue une corruption de *fidei*. Mais on peut aussi se demander si *fei(d)* ne serait pas la forme vulgaire de *fidem*. Si, comme on l'admet généralement, la diphtongaison de l'ę a eu lieu vers le VIII<sup>e</sup> siècle, il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'on trouvât *feid* dans un document de la fin du VII<sup>e</sup> et rédigé dans le nord de la Gaule. D'autre part, l'orthographe des Serments de Strasbourg nous permet de faire remonter la chute des voyelles finales bien avant le IX<sup>e</sup> siècle. Mais la dentale

(1) SCHUCHARDT, *Vocalismus*, I, p. 32.

(2) LINDSAY-NOHL, *Die lateinische Sprache*, 1897, p. 158.

finale, qui a persisté en français jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle? Comme le mot suivant commence par *d*, il se peut que la consonne n'ait été écrite qu'une fois. Les haplographies de ce genre abondent dans les manuscrits, par exemple, *capitisui*, Monum. Germ. hist. Leges. V, p. 56, 23; *ipisoledis* (= *ipsis soledis*) *ibid.* 159, 25... Cette négligence est d'autant plus admissible que, dans la pensée du scribe ou de l'auteur, *feid* et *datue* étaient intimement unis, de même que dans les mots composés *foimenteor*, *foimentli*, *foimentif* qu'on retrouve plus tard en ancien français. Le mot *fide* figure, il est vrai, dans la suscription écrite en tête du texte en question, mais cette suscription n'est pas de la même main que le reste; elle a été ajoutée par après.

*Se l tu jubis*, 223, 29; *Se l te placit, lege et plica*, 223, 35; *se ridis amico*, 223, 34.

L'*i* long de *si* a été affaibli en *e*. La cause en est vraisemblablement dans l'emploi protonique de la conjonction, car on ne peut guère rattacher *se*, qui n'apparaît qu'à partir du V<sup>e</sup> siècle de notre ère, à la forme archaïque *sei*, dont la diphthongue se serait contractée en *e*. *S* apparaît assez fréquemment dans les textes des bas temps <sup>(1)</sup> et a survécu en ancien français.

*arundo*, 226, 16. L'*i* protonique de *hirundo* s'est d'abord affaibli en *ē*. Cet *ē* est ensuite devenu *e* ouvert, puis *a* sous l'influence de l'*r* suivant. Cet *a* s'est maintenu dans l'ancien français *aronde*. C. H. Moore <sup>(2)</sup> signale *harundro* (= *hirundo*) dans un recueil de recettes médicales, où l'on trouve, en outre, *sarpullo* (= *serpyllum*). D'autre part,

<sup>(1)</sup> RYDBERG, *Zur Geschichte des französischen* p. 224 et suiv.

<sup>(2)</sup> *Arch. f. Lat. Lexikogr. und Gr.*, X, p. 266, 267.

*l'Appendix Probi* <sup>(1)</sup> met en garde contre cette même faute : *hirundo non harundo*.

*annone* (= *annonae*) : *Non cupimus tale anone*, 221, 4. Il serait hasardeux de tirer de cette forme, qui rime ou du moins assone avec *donum*, une conclusion quelconque quant au traitement de l'*a* final, surtout si l'on en rapproche la leçon correcte *annonam* qui précède. Cet *ae* sert peut-être à rendre l'*e* qui se serait dégagé de l'*a* final. En lui-même, ce changement n'aurait rien d'impossible, car il est attesté dans des documents antérieurs à ceux dont il est question. Ainsi on trouve *terre* dans les formules d'Anjou au lieu de *terra(m)*, *Mon. Germ. hist. Leg. V.* p. 5, 14; 11, 22; 18, 1; 25, 9; *opere(m)*, 17, 11; *opere* (= *opera*) 173, 26 <sup>(2)</sup>.

### **Consonantisme.**

La ressemblance de certaines consonnes dans l'écriture a fait commettre au scribe plusieurs fautes : *amititias* 224, 32, et *amiticia* 221, 38; *fiat* (= *fias*) dans *fiat stulto*, 223, 42; *retenit* (= *retenes*) 223, 30; *multo* (= *multo*) 223, 48. N'ayant pu consulter le texte original, je ne puis toutefois affirmer que les consonnes *s*, *t*, *l* qui permutent beaucoup plus rarement que *c* et *t*, aient été réellement confondues.

Parfois la consonne sourde intervocalique est transcrite par la consonne sonore correspondante : *miga* 221, 8; *Paristaga* 222, 18; *jogo* (= *joco*) 221, 36; *digido* 222, 40; *pudoris* (= *putores*) 224, 16. A la fin du VII<sup>e</sup> siècle, ces graphies ont un caractère archaïque, si je puis dire, ou traditionnel. C'est une survivance de l'usage orthographique,

<sup>(1)</sup> *Arch. f. Lat. Lexik. und Gr.*, XI, p. 324.

<sup>(2)</sup> Cf., en outre, HAAG, *Die Latinität des Fredegars. Rom. Forsch.*, X, p. 851.

qui prit naissance sous l'Empire, lorsque les consonnes sourdes entre deux voyelles devinrent sonores et qui, dans la suite, influença jusqu'à un certain point la prononciation des lettrés. Au point de vue de la langue vulgaire elles ont, au VII<sup>e</sup> siècle, perdu toute valeur. Le *c* entre *i* et *a* dans *mica* y était certainement devenu un *jod*. En Gaule, *digitu* n'a vraisemblablement jamais connu la dentale sonore, à l'exception toutefois du pluriel *di(gi)ta*, qui devint *deida*, *deie*, *doie* après avoir passé par *\*dīda*. Le *d* seul de *pudoris* pourrait être vulgaire; mais, dans la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle, l'explosive sonore entre deux voyelles devait déjà avoir la tendance à se transformer en spirante interdentale. Cette habitude de substituer le sonore à la sourde dans l'écriture a suscité, cela va de soi, des graphies inverses dans le genre de *caula* (= *cauda*) 223, 6; 226, 14; *rotore* (= *rudore*) 225, 45.

L'omission du *d* dans *felius* pour *felitus*, 221, 10 me paraît être pour la même raison une erreur de copiste plutôt qu'un vulgarisme.

La chute de l'aspiration attestée par *oc* (= *hoc*) 226, 23, est un phénomène banal en bas latin, de même que la substitution de *qu̇* à *c* et de *c* à *qu̇* devant *o*, qui a provoqué *coco* (= *coquo*) 225, 9 et *quoinquinat* 224, 19. Ce dernier exemple nous montre que la bilabiale du groupe *qu̇* a disparu devant *o* comme devant *i*.

Le caractère vulgaire de la langue ressort encore de la prosthèse de *i* dans les formes *isterco* 226, 17; *Escotus* 226, 22, de la métathèse de l'*r* de *formentum* 221, 6, dont dérive l'ancien français *forment* et de la vocalisation du *g* devant *m*, *fleummas*, 225, 17 (1). Le changement de *g*

(1) SCHUCHARDT, *Vokalismus*, II, p. 499.

en *u* devant *m*, est assez fréquent dans la langue populaire.

*Grimaldo*, 222, 1; 223, 6. Le groupe *mu* a été réduit à *m*. La consonne bilabiale du suffixe germanique *ualdo*, qui a donné *-aud* en français, a déjà disparu au VI<sup>e</sup> siècle dans Grégoire de Tours (1).

*dampnare*, 223, 16. La langue archaïque intercalait déjà un *p* entre *m* et *n*. Cet usage est resté en vigueur dans les manuscrits bas latins, où il est assez fréquent (2), quoiqu'il ne correspondît plus à la prononciation réellement vulgaire. Il s'est perpétué jusqu'en ancien français, où l'on écrit *dampnable*, *dampnacion*, *dampner*, *dampnedeu*... et en provençal, où l'on trouve, entre autres, *dompna* et *dampnatge*.

Par suite de l'amuïssement des consonnes finales devant une autre consonne, certains monosyllabes ont déjà reçu en latin vulgaire et en bas latin la forme qu'ils ont en roman. *Sic* devient *si* : *si Dominus imbolat formentum!* 221, 6. *Sic* persiste plus longtemps devant une voyelle : *sic est ab hominibus* 222, 13. *Si*, qu'on rencontre fréquemment dans les textes des derniers temps, fait, en somme, partie du lexique du latin vulgaire (3). Le *d* final de *sed* étant également tombé en position faible, *se* de *si*, dont j'ai donné plus haut plusieurs exemples, fut confondu avec *se* de *sed*, comme dans les passages suivants : *sed* (= *si*) *tu jubis* 223, 29; *s'ul* (= *si*) *te placit*, 223, 35.

La préposition *ad* fut traitée de même et devint *a* dans

(1) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Études sur la langue des Francs*. Paris, 1900, p. 145 et suiv.

(2) SOMMER, *Handbuch der latein. Laut- und Formenlehre*, 1902, p. 240, §§ 129, 2; SCHUCHARDT, *Vokal.*, I, p. 149.

(3) RYDBERG, *o. c.*, p. 236 et suiv.



a période pré-romane <sup>(1)</sup>. La forme réduite se rencontre surtout devant un mot commençant par *d* : *conlocutione / Quem (= quae) nec est a Deo apla*, 222, 11-12.

*fleummas*, 225, 17. *commedit*, 226, 17. Le redoublement de *m* me paraît relever, dans l'un et l'autre cas, de l'orthographe et non de la prononciation. Le premier *m* de *fleummas* ne provient pas de l'assimilation de *g* à *m*, puisque *g* dans le groupe *gm* se résout toujours en *u*, qui figure d'ailleurs dans la graphie ci-dessus. À en juger par les exemples du dictionnaire de Godefroy, la forme la plus ancienne du français, *fleume*, est toujours écrite avec la consonne simple. Ce n'est qu'au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle que nous voyons apparaître *flamme* (*flumme*), mais le long espace de temps qui sépare ce dernier vocable de *fleummas*, nous empêche de rattacher la consonne double de l'un à celle de l'autre. La reduplication de l'*m* dans *flamme*, supposé que ce mot avec le sens de *graisse* dérive réellement de *flegma*, comme certains l'admettent, est une conséquence de la nasalisation de la voyelle. Cette explication ne s'applique évidemment pas à *fleummas*, qui, comme tant d'autres graphies des textes bas latins, me paraît rentrer dans la catégorie des erreurs de copistes. La langue familière avait, dans une série de mots, réduit la consonne double et redoublé la consonne simple, ce qui jeta le trouble dans l'orthographe usuelle. On commença à redoubler et à simplifier à tort et à travers, comme le prouvent ces nombreuses graphies des textes vulgaires et bas latins qui présentent une consonne double ou simple en contradiction avec la prononciation vulgaire telle qu'elle

(1) RYDBERG, *o. c.*, p. 334.

est attestée par les dérivés romans. Cette hésitation se manifeste surtout dans l'orthographe des mots grecs (1). — *Comedit* a été écrit *commedit* d'après l'analogie de ces nombreux composés avec *com*, tels que *commendo*..., dont le radical commence par *m*. Le scribe ou le rédacteur a voulu détacher le préfixe du radical verbal.

*upua*. *Volat upua et non arundo*, 226, 16. L'auteur oppose ici la huppe à l'hirondelle. Le français (*h*)*uppe* remonte au latin vulgaire \**upũpa* et non au latin classique *ũpupa*. Mais ni *ũpũpa* ni *ũpupa* n'ont pu devenir *upua* en gallo-roman, puisque des divers phonèmes dont se compose ce mot, c'est *pu* posttonique qui a disparu le premier. La forme réellement vulgaire est *uppa*, qui figure dans un manuscrit du *Physiologus* latin (2). D'après l'inventaire de Sinner (3), ce manuscrit daterait du VIII<sup>e</sup> siècle, mais le catalogue plus récent de Hagen (4) l'attribue au IX<sup>e</sup> siècle. Je vois dans *upua* un compromis entre le latin *upupa* et le radical *pu(t)*, qui a servi à créer plusieurs de ces noms donnés à la huppe par onomatopée et qui ont survécu dans les provinces de la Gaule. Rolland a relevé entre autres *pupu* en Normandie et en Beauce (5).

*errando vadit quasi caecus*, 224, 34. *Errando* qu'on est tenté de traduire par « quand il marche », fait tout d'abord

(1) LINDSAY-NOHL, *o. c.*, p. 131, § 130; SOMMER, *o. c.*, p. 290 et suiv., § 160; ULLMANN, *Die Appendix Probi, Roman. Forsch.*, VII, p. 204.

(2) CAMIER, *Mélanges d'archéologie*, II (1851), p. 178.

(3) *Catalogus codic. ms. bibl. Bernensis*. Berne, 1760, n° 233.

(4) *Catalogus codic. Bernensium*, 1875, n° 233.

(5) ROLLAND, *Faune populaire de la France*, II (1879), p. 99-100; SCHUCHARDT, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXII, p. 95.

songer au latin vulgaire *iterare*, qui a donné *errer* en ancien français. Mais au vi<sup>e</sup> siècle le groupe *tr* ne pouvait pas encore être devenu *rr*, puisque les premiers textes français, y compris le Saint Alexis, connaissent encore devant *r* la spirante interdentale sonore. On est donc bien obligé de s'en tenir au latin classique *errare*, dont le sens n'est d'ailleurs pas sans analogie avec celui d'*iterare*.

*Imbolat*. *Si(c) Dominus imbolat formentum!* 221, 6. Nous avons ici l'épel vulgaire dont est sorti *embler* dans le Nord de la Gaule et *emblar* dans le Midi. *Imbulare* est encore attesté à plusieurs reprises dans une des plus anciennes rédactions de la loi salique, de sorte qu'on a le droit de le faire remonter au delà du vi<sup>e</sup> siècle (1). *Imbulare* se rattache à *involare*, composé de *in* et *rola*, le creux, la paume de la main. La présence de cette forme dans un texte du domaine gallo-roman étonne à première vue, parce que, dans les parlers de la Gaule, le *v* ne se transforme en *b* qu'après *r*, par exemple, *courber*, *corbeau*, et *brebis* de *berbis*. Il semble que dans *involare* le sentiment de la composition se soit affaibli de bonne heure, car le préfixe a conservé l'accent, comme on le voit par les formes verbales *emble*, *embles*, *emplet*... qui ont laissé tomber l'*o* tonique du verbe simple. On s'explique donc qu'à l'encontre de ce qui s'est passé dans les autres composés avec *in*, où le préfixe est resté intact, l'*n* finale de *in-vōla* ait été traitée comme à l'intérieur du mot devant

(1) *Lex Salica*, éd. Hessels-Kern, 1880, II, 7, 9, 15, 16 (col. 10); V, 2; VI, 1 (col. 28); XXVII, 3 (col. 145); p. 410, LXXX [1] : *immolaverit* variante de *imbolaverit*.

une autre consonne. Thomas <sup>(1)</sup> admet le passage du groupe *nv'l* à *mbl* en se fondant sur le normand *gemble* dérivé de *gienle*, qui lui-même vient de *juvenem*, et le franco-provençal *nble* de *milr(u)lum*. Ainsi le changement de *v* en *b* après une autre consonne que *r* serait sporadiquement attesté dans le gallo-roman. Reste toutefois à savoir si dans *milr(u)lum* le groupe *lvt* n'a pas été d'abord réduit à *vl* par dissimilation. En admettant que *nv* peut donner *nb* en Gaule, il n'y a donc pas lieu de séparer le français *embler* et le provençal *emblar* de l'espagnol et de l'italien *embolar*. On peut même se demander si dans *involare*, qui paraît bien être devenu *imbolare* dès la période latine, le changement de *n* en *m* n'a pas précédé celui de *v* en *b*. On sait que la bilabiale n'est devenue labiodentale qu'à une époque relativement récente, peut-être au iv<sup>e</sup> siècle. L'*n* du préfixe, en contact avec la bilabiale suivante, a pu par assimilation se transformer de bonne heure en *m*. Le groupe *mv'l* devait nécessairement aboutir à *mbl*, puisqu'on intercale généralement un *b* entre *m* et *l* pour faciliter la prononciation. La restitution de *u* ou de *o* dans les graphies *imbulare*, *imbolare* serait l'œuvre des lettrés de la basse latinité, qui savaient par tradition que dans la langue correcte entre les consonnes *b* et *l* figurait ordinairement une de ces deux voyelles.

### *Recomposition.*

La tendance à conserver aux membres d'un mot composé leur forme originaire a laissé plus d'une trace dans le

(<sup>1</sup>) THOMAS, *Romania*, XXIX, 1900, p. 434-435; voir aussi le *Dict. général s. v. embler* et le *Traité de la formation de la langue française*, § 448; LINDSAY-NOHL, *Die Latein. Sprache*. Leipzig. 1897, p. 57-58.

vocalisme et le consonantisme. Au lieu de *dejectus*, *confringat*, *decidit*, *retines* nous avons *dejactus*, 226, 31, *confrangat*, 226, 26, *decadet*, 226, 15, *retenes*, 223, 30. *frangere* a donné en français des composés en *-fraindre*, écrits plus tard *-freindre*. L'a de *decadet* se retrouve dans les anciennes formes du présent de l'indicatif *dechié*, *dechiés*, *dechiét* et dans le substantif verbal *dèchet* d'un plus ancien *dechiet*. L'e de *reteneo* a survécu dans *retiens*... *Dejactus* ne paraît pas avoir persisté en gallo-roman, tandis que le classique *dejectus*, d'après Thomas, aurait donné en vieux français *degiet* et en provençal *degeit* dans le sens de *lépreux* (1). C'est le même esprit qui a poussé l'auteur ou le scribe à écrire *conlocutione*, 222, 11; *inmemor*, 224, 12; *Importunus*, 220, 39; 222, 18 (cf *Importunus*, 220, 36).

## Morphologie.

### Substantifs.

#### Genres.

Dans le passage du latin en roman, le neutre a été absorbé en partie par le masculin, en partie par le féminin. Les témoignages abondent déjà sous l'Empire et au VII<sup>e</sup> siècle la langue vulgaire ne possédait vraisemblablement plus que deux genres. C'est ce qui explique que nos documents, qui n'ont pourtant pas une étendue bien considérable, substituent à plusieurs reprises les substantifs en *-us* à ceux en *-um* : *in ] monasterio puellarum qui est constructus...*,

(1) *Mélanges d'étymol. française*. Bibl. de la Fac. des Lettres de l'Univ. de Paris. Paris, 1902, p. 62-63.

222, 7. *qualem fecisti damnun*, 223, 7. *audivimus quod noster fromentus vobis non fuit acceptus*, 221, 34.

L'auteur a cependant employé *formentum*, 221, 5, mais dans le passage en question il avait besoin d'un mot en *-entum* pour rimer avec *comentum*, 221, 6. Et c'est parce que la prononciation vulgaire ne distinguait plus les désinences *-us* et *-um* qu'on a pu écrire *sexum dejactus*, 226, 31. Les neutres de la troisième déclinaison ont subi le même sort. Le nominatif en *-us* appelait naturellement un accusatif en *-um*, puis en *-o* dans la langue parlée :

*isterus* (= *stercus*) *commedit in so frundo*, 226, 17.

Cependant on a *in pectore repone*, 223, 35; *per pectus* 225, 1 (rime avec *perventus*, 224, 37).

Le pluriel neutre a été confondu avec les féminins en *-a*. *Execut istas exemplarias* / *Per nullas patrias*, 223, 31-32.

Il semble que *vulnera* ait été traité de même dans *verborum vulnera murone* 224, 10, qu'on ne peut bien rendre que par *scélérat aux paroles blessantes*, comme Boucherie et Zeumer le proposent. Littéralement : *scélérat par la blessure, le mordant de ses paroles*. Si cette interprétation est exacte, *vulnera* serait également un neutre pluriel assimilé au féminin singulier.

Il en est de même de certains neutres grecs en *-ma*. Ainsi *ῥέμματις* devient *fleummas*, 225, 17. L'ancien français *fleume* est resté masculin, mais *sgyma* a donné *la some*, *somme*, qu'on retrouve dans *bête de somme*.

Les noms abstraits en *-or* sont devenus en latin vulgaire et en roman des féminins. Conformément à l'usage familier, l'auteur écrit : *sordidas pudores*, 224, 16. Cependant *pavor* fait exception : *nullum pavorem*, 225, 18.

*Fons*, *fontis*, masculin en latin, a passé en ancien

français au genre féminin (*la fons, la font*) comme dans *sacras fontis*, 225, 4 (1).

### *Déclinaisons.*

*Réduction des classes.* — Les substantifs masculins parissyllabiques et imparissyllabiques de la troisième déclinaison ont été fléchis comme les masculins en *-us* de la deuxième. Nos textes en fournissent plusieurs témoignages : *cito decadet ante cano forte* 226, 15 à côté de *canis*, 226, 12 qui devait rimer avec *inanis*, 226, 13. *frons, frondis*, dont il existait déjà un nominatif *frondis* à l'époque archaïque (2), a été transformé en *frondus* : *isterco comedit in so frundo* 226, 17. *Fur* est devenu *furus* ; au nominatif pluriel *furi*, 226, 9. *Furus* semble avoir été très en vogue en Gaule, car on le retrouve plusieurs fois dans les formules de Tours (3) : *cinledi serco...*, *non furo, non fugitico*. Un des manuscrits a même corrigé *furem* en *furo*. *rendidi...*, *vernaculo...*, *non furo, non fugitico*, 229, 12, 35.

*Réduction des cas.* — La confusion et l'incertitude qui règnent, même parmi les clercs, dans l'emploi des cas, nous est directement attestée par ce passage des formules de Saint-Gall, où l'on recommande aux scribes d'écrire tous les noms des témoins au nominatif : *Scribe nomina eorum per nominativum casum, quia obliqui nimium ex sua proprietate decidunt aut Latine declinationi non con-*

(1) Cf. *ab ipsa fonte* dans HARTMANN, *Ueber die Orthographie Papst Gregor's I. Neues Archiv der Gesellschaft für altere Geschichtskunde*, 1889, XV, p. 529.

(2) NEUE, *Formenlehre der latein. Sprache*, I<sup>5</sup>, 1902, p. 230.

(3) *Mommenta Germaniae historica*, LEGES, V, p. 140, 13, 36; 229, 12, 35.

*gruunt*, Monum. Germ. hist. Leges V. p. 404, 22-24. La langue vulgaire a une tendance marquée à réduire les cas du système flexionnel et nous voyons nettement s'accuser la prédominance du régime direct sur le régime indirect.

L'accusatif s'emploie de préférence à l'ablatif après les prépositions : *cum gentes venientes*, 222, 4; *de vestra gesta*, 221, 35; *de vestros pares*, 221, 26; *de dentes*, 225, 32; *de culpas tuas alias*, 223, 28; *De Grimaldo majorem domus* 222, 1; *Et Deo non oblituit / de bona quae tibi fecit*, 223, 8-9.

L'accusatif tient lieu du génitif de possession : *in Segeberto regnum*, 221, 37-38. On remarquera que cette tournure, dans laquelle le déterminant est un nom de personne et précède le déterminé, est tout à fait conforme à l'usage des plus anciens textes français (1).

Le passage *Sic respondere jussi stulto / Ut confundantur stultum grado*, 224, 2-3 que Boucherie (2) traduit : « J'ai fait répondre à l'insensé de manière à ce que les pas de l'insensé soient confondus » me paraît corrompu. Dans *Homicidium est reus certus* le cas oblique en *um* pourrait également tenir lieu de génitif, la forme *homicidium* pour *homicidium* ayant déjà été signalée ailleurs (2).

Il semblerait même que l'accusatif empiète parfois sur les attributions du vocatif, contrairement à la flexion de l'ancien français, qui identifiait ce dernier avec le nominatif : *Domne Frodoberto audivimus...* 221, 33. Mais le vocatif *Frodoberto* à côté de *domne* a pu être influencé par le datif *Frodeberto* qui précède.

(1) DIEZ, *Roman. Gramm.*, III<sup>5</sup>, p. 449; MEYER-LÜBKE, *Gramm. des langues rom*, III, p. 212, § 174.

(2) BOUCHERIE, *o. c.*, p. 19.



Dans la flexion de l'ancien français, le cas régime des substantifs féminins à désinence vocalique ne se distinguait point du cas-sujet, tant au singulier qu'au pluriel. La fusion de l'accusatif et du nominatif pluriels a déjà été signalée à plusieurs reprises dans les textes vulgaires et aux exemples déjà connus nous pouvons ajouter cet autre, qui est assez significatif : *Exeant istas exemplarias | Per multas patrias*, 223, 31-32. (cf. *Incipiunt cartas senicas*, *Mon. Germ. Hist. Leges*. V. p. 185, 20.)

### *Pronoms.*

*isterco commedit in so frundo*, 225, 17. Tous ceux qui se sont occupés des textes en question, admettent que *in so frundo* équivaut au latin classique *in suo fronde* et je ne vois pas d'autre interprétation possible. *so* serait donc la forme réduite de l'adjectif possessif et répondrait aux doublets vulgaires *mus* et *tus*, attestés au VI<sup>e</sup> siècle en Gaule par le grammairien Vergilius Maro (1). *so* n'a toutefois pas survécu dans le Nord; il y a été remplacé par l'accusatif *sum*, qui a donné *son*. L'accusatif *so* ne serait possible que dans un texte latin rédigé dans le midi, où l'on trouve *so* à côté de *son*.

*Quando in monasterio fecerunt temet ipsum*, 222, 37. *Met ipse*, qui servait dans la bonne latinité à renforcer le pronom personnel de la première personne, a été ajouté dans la suite à la seconde personne, comme on le voit par l'exemple ci-dessus. *metipse* s'est ensuite détaché de plus en plus de son antécédent et a fini par recevoir la désinence

(1) KEIL, *Gramm. latini. Supplem. Anecdota Helvetica*, p. 196, 14-18.

de superlatif. *metipse* est devenu *metipsimus*, qui a abouti en français à *mesme(s)*.

La flexion des pronoms, comme celle des substantifs, s'est radicalement transformée. L'accusatif neutre *quod* a pris la forme romane *que* : *oc dicit | Que numquam vidit*, 226, 23-24. C'est probablement ce même *que* qui figure après un pluriel neutre dans *Verba dicit | Que numquam vidit. Ea scribit | Que animus facit*, 224, 24-27. *De bona que tibi fecit*, 223, 9. *Quae*, c'est-à-dire *que*, au lieu de *quod*, apparaît déjà dans Grégoire de Tours (1).

La confusion est telle que *quem* se substitue même au nominatif singulier du féminin : *conlocutione | Quem nec est a Deo apta*, 222, 11-12. Cet emploi a encore été signalé ailleurs (2). Il a dû être provoqué par la prononciation populaire de *que(n)*, dont l'*m* final a disparu en gallo-roman. A cette époque la langue ne faisant plus de distinction entre *quod* pronom et *quod* conjonction, *quem* (= *que*) s'emploie dans les deux sens : *Illud enim non fuit condignum | Quod egisti in Segeberto regnum | De Grimaldo majorem domus | Quèm ei sustulisti sua unica ore, sua uxore*, 222, 1-2. L'ancien français a connu un nominatif féminin *que* à côté de *qui* (3). On serait tout d'abord tenté de rattacher ce *que* à *quem* des textes gallo-romans, mais il se pourrait aussi qu'il fût sorti de *qui* par l'affaiblissement de *i* en *e* (4), dont nous avons encore un exemple dans *se* au lieu de *si*.

(1) BONNET, *Le latin de Grégoire de Tours*. Paris, 1890, p. 392.

(2) JEANJAQUET, *Recherches sur l'origine de la conjonction que. im Altfranzösischen*. Diss. Marburg, 1900, p. 46.

THÈSE. ZÜRICH, 1894, p. 51.

(3) NYROP, *Gramm. historique*, II, p. 405, § 570.

(4) DE JONG, *Die Relativ- und Interrogativpronomina qui und qualis*

Au milieu de cette confusion s'affirme toutefois la tendance à réduire le système flexionnel. C'est ainsi que l'accusatif du pronom personnel conjoint a supplanté le datif comme en français; *Se vidis amico, qui te hoc nuntiat et donet consilium verum*, 223, 34-35. *Sed* (= *si*) *te placit, lege et pliga* 223, 35. Le datif *cui* a survécu en ancien français, qui s'en est servi en qualité de régime direct et indirect. Grégoire de Tours lui donne déjà la valeur de génitif<sup>(1)</sup> et dans nos documents il s'est substitué à l'accusatif: *Cui umas per omnia | Ejus facis opera*, 222, 34-35.

### *Verbes.*

Plusieurs déponents sont devenus actifs: *dignetis*, 221, 20. *mentis*, 222, 32. *mentit*, 226, 22. *memores* au lieu de *memoraris*, *souriens-toi*, 223, 6. (en ancien français *membre* avec sens réfléchi, *se ressouvenir*). *gloriare*, 224, 4. On trouve même *sequis*, 223, 4.

*Poenitere* a été assimilé, comme beaucoup d'autres infinitifs en *-ere*, aux verbes de la 4<sup>e</sup> classe<sup>(2)</sup>: *Unle se postea pentivit*, 223, 3. [*Se*] *penetire* a donné plus tard [*se*] *pentir*.

*Possum* a été remplacé par une forme analogique *posso*. *De culpas tuas alias te posso contristare*, 223, 28. Toutefois la forme réellement vulgaire en Gaule est \**possio*, d'où dérive *puis*. Le radical *pot-* apparaît à la 2<sup>e</sup> personne *potis* de *potere*: *Probato si inde potis manducare*, 221, 22. *Potis* a survécu dans *puez*, *pues*.

*referre* a été, sous l'influence des autres verbes en *-ere*,

(1) RYDBERG, *o. c.*, p. 350.

(2) NYROP, *Gramm. hist.*, II, p. 50, § 66.

transformé en *referrere*, 221, 33. Il en a été de même de *conferre*, devenu *conferrere* dans un autre document de la deuxième moitié du VII<sup>e</sup> siècle (1). A côté de *servientem*, la langue vulgaire a créé par analogie le participe *servens*, *-tis* : *Non derelinquere serventes*, 226, 27. L'ancien français les a connus l'un et l'autre, mais tandis que *serventem* conservait les fonctions de participe, *servientem*, qui a donné *sergent*, passait dans la catégorie des substantifs. Le radical *serv-* sans *jo-* se retrouve encore dans le subjonctif *servat* (2) : *Dum deus servat tua potestate*, 221, 15.

Le quatrième texte dépeint le menteur en ces termes : *ut Escotus mentit, semper vadit | Toritus et or dicit | Que numquam vidit*, 226, 22-24. *Toritus* semble bien être le participe de *torquere*, comme Zeumer le propose. Cette forme n'a pas encore été relevée jusqu'à présent, mais on peut en rapprocher *tullitus* au lieu de *tullum*, signalé ailleurs (3). *Toritus* serait employé ici au figuré et signifierait « aux allures louches ».

L'emploi de *fuit* dans *audivimus | Quo l noster frumen-tus vobis non fuit acceptus*, 221, 34 est parfaitement logique, *acceptus* ayant dans cette phrase le sens d'un adjectif, comme aujourd'hui encore l'italien *acce'to*, agréable.

### Syntaxe.

La langue des deux premiers pamphlets passe de la deuxième personne du singulier à la deuxième personne du

(1) P. MEYER, *Recueil d'anciens textes*, I, p. 5.

(2) NYROP, *o. c.*, II, p. 110, § 138.

(3) IHM, *Hermes*, 1902, p. 142 et suiv. Cf. aussi le participe passé faible *tollitus* du glossaire de Reichenau dans HERZER, *Reichenauer Glossen. Beihefte zur Zeitsch. für rom. Phil.*, VII, p. 163.

pluriel et inversement avec une brusquerie qui étonne : *Semper habeas gratum | Qui tam larga manu voluisti donatum | Dum Deus seruat tua potestate... Vos vidistis in domo | Quod de fame nobiscum morimur. Homo, | Satis te presumo salutare | Et rogo ut pro nobis dignetis orare | Transmisimus tibi de illo pane | Probato, si inde potis manducare*, 221, 13-22. *Audivimus | Quod noster frumentus vobis non fuit acceptus | De vestra gesta volumus intimare | Ut de vestros pares numquam delectet joco tale referre | Illud enim non fuit condignum | Quod egisti in Segeberto regnum* 221, 33-38 ... *sustulisti... misisti... legistis... habuistis... faciebatis... fuisti... perdidisti... indulge...*, 222, 2-18.

Cette alternance subite et capricieuse, on l'a observée également dans les chansons de geste (1). Elle reflète les sentiments qui se partagent tour à tour l'âme de l'auteur; c'est tantôt le langage courtois et onctueux des membres du haut clergé et tantôt le style passionné de l'invective, plus personnel et plus intime.

La langue familière a confondu les catégories du verbe, comme elle a confondu celles du nom. Elle a fait de l'impersonnel *poenitet* un verbe réfléchi en lui adjoignant le pronom personnel : *unde se postea poenitit*, 223, 3. L'ancien français dit de même *se poenitir*, *se repentir*. J'ai déjà signalé ailleurs la tendance du latin vulgaire à transformer les verbes intransitifs en soi-disant réfléchis, tendance qui a persisté et s'est même largement développée en français (2). *Moriri* a subi un traitement analogue dans nos

(1) MEYER-LÜBKE, *Gramm. des langues rom.*, III, § 97, pp. 113-114.

(2) J. PIRSON, *Mulomedicina Chironis. La syntaxe du verbe. Festschrift zum 12. Deutschen Neuphilologentag* 1906, p. 402.

textes, où il est accompagné du pronom réfléchi : *Vos vi-listis in domo | Quod de fame nobiscum morimur*, 221, 17-18. C'est à peu de chose près le français *se mourir*. Dans ce cas le pronom personnel n'a d'autre fonction que de marquer avec plus de force la part que le sujet prend à l'action.

Même confusion dans l'emploi des modes.

L'indicatif tient lieu de subjonctif-optatif : *Si (= sic) Dominus imbolat formentum!* 221, 6. *Quamdiu vivimus, p'ane | Liberat nos Deus de tale pane*, 221, 23-24. Il est difficile de justifier cet emploi de l'indicatif pour exprimer un souhait, étant donné que les langues romanes sont restées fidèles à l'usage latin. L'auteur ou le scribe s'est-il laissé induire en erreur par l'usage vulgaire qui, dans la conjugaison de verbes tels que *embolare*, *liberare*, par suite de l'affaiblissement de l'*u* en *e*, admissible au VII<sup>e</sup> siècle, ne distinguait plus les deux modes au singulier? La présence du subjonctif dans des propositions analogues avec des verbes qui n'exigent pas de voyelle d'appui, *habeas gratum*, 221, 13, *non perdas*, 225, 28, *non gaudeas*, 225, 32 semble appuyer cette interprétation. Mais comme on trouve l'indicatif et le subjonctif usités arbitrairement l'un à côté de l'autre dans *Se vidis amico | Qui te hoc nuntiat et donet consilium verum*, 223, 33-35, l'ignorance ou la négligence du scribe peuvent seules être en cause.

L'interrogation indirecte se construit avec l'indicatif conformément à la tradition vulgaire : *ut in quale retenit (= retenet) in tua caritate (s. e. appareat) | Exeant istas exemplarias*, 223, 30-31.

A la deuxième personne du singulier le subjonctif prohibitif accompagné de *ne* est remplacé par *non* et l'infinitif :

*non cessare bracco*, 225, 33; *non timere falco*, 225, 27; *non derelinquere serventes*, 226, 27. Cependant on a : *non perdas illo loco*, 225, 28. L'infinitif-impératif avec la négation est également très usité en vieux français pour exprimer une défense à la deuxième personne du singulier. Aujourd'hui on ne s'en sert plus que lorsque le sujet est généralisé.

Des constructions telles que *audivimus* | *Quod noster frumentus vobis non fuit acceptus*, 221, 33-34; *credimus quod mentis*, 222, 32; *vos vidistis in domo* | *Quod de fame nobiscum morimur*, 221, 17-18 nous donnent une idée de l'extension que la proposition personnelle avec *quod* a prise en bas latin aux dépens de l'infinitif.

Le gérondif, avec la valeur d'un participe présent, marque la simultanéité comme en roman : *Errando vadit quasi caecus*, 224, 34.

L'emploi des prépositions au lieu des cas fait clairement ressortir le caractère analytique de la langue du VII<sup>e</sup> siècle.

*Ad* avec l'accusatif tient lieu du datif : *Nostra privata stultitia ad te in summa amicitia (sic)* 224, 27, 28 pour renforcer l'idée de direction. — Au mépris de l'usage traditionnel on se sert de cette préposition pour exprimer la direction au sens figuré. *Ad tua falsatura* | *Tulis decet corona*, 226, 2-3. En bas latin *ad* avait supplanté le datif de but <sup>(1)</sup>, de destination, comme dans *Nec ad pretium nec ad donum* | *Non cupimus tale anone*, 221, 3-4.

*In* marque le but dans *Buccas inflat in rotore*, 225, 15. *In rudore* signifie « pour rugir ». — Dans le passage qui suit immédiatement, c'est plutôt l'état qui résulte d'une

(1) BOURCIEZ, *De praepositione ad casuali in Latinitate Aevi Merovingici*. Thèse, Paris, 1886, p. 50.

action que l'auteur veut exprimer au moyen de *in* : *crebat et currit in sudore*, 225, 16. *fleummas jaclat in pudore* (= *putore*) 225, 16-17. — *In* s'unit à *multum* pour former une locution adverbiale : *Numquam respondes ei in multo*, 223, 43. *Et retractari tam in multum* 224, 1.

*De* a servi de tout temps à marquer la cause. Rien d'étrange donc à ce qu'on rencontre des locutions telles que *perire de fame*, 221, 1; *non gaudeas de dentes*, 225, 32; *de fame nobiscum morimur*, 221, 18; *de culpas tuas alias te posso contristare*, 223, 28. — *De* partitif était déjà connu sous l'Empire. Dans l'exemple suivant il y a tout au plus à faire remarquer que la quantité envisagée n'est exprimée par aucun mot spécial : *transmisimus tibi de illo pane*, 221, 21. La présence de *ille* avant le mot représentant le tout serait également digne de remarque à cette époque, si *ille* avait réellement la valeur d'un article. Mais comme le pain, dont il est question, a déjà été mentionné plus haut, que c'est lui, en somme, la cause de tout le mal, on ne peut guère songer à faire descendre *ille* qui précède, au rang d'article. — A noter l'absence de la préposition entre l'adverbe de quantité et son régime : *Quia multum habetis falsatores*, 226, 7. C'est un tour qui survit en ancien français, du moins avec *assez* : *En l'oriet punt assez i ad reliques*, Ch. de R. (Clédat), 2345.

La basse latinité se trahit encore dans cet emploi de *pro* : *Amas puella bella* | *De qualibet terra* | *Pro nulla bonitate*, 223, 22.

#### Formation des mots.

*loquellas*, 224, 17. La substitution de *-ella* à *-ela* a été signalée à plus d'une reprise dans le latin de la déca-



dence (1). Il n'y a guère que *candela* (= *chandoile*) qui ait survécu en français.

*loquestis* : *Et si loquestem non stringit furorem*, 224, 28-29. L'adjectif *loquestis*, qui équivaut ici à *loquax*, est un mot nouveau. Il a dû être formé d'après *caelestis*, *agrestis*...

*comentum* : *Non cupimus tale anone | Fecimus inde comentum | Si Dominus imbolat formentum*, 221, 4-6. Boucherie (l. c. p. 13) identifie *comentum* et *commentum* et traduit « voici les réflexions faites à ce sujet ». Mais le contexte indique clairement que *comentum* doit signifier « mets, nourriture ». Partant, il doit se rattacher à *comedere*, dont il a été dérivé à l'aide du suffixe *-mentum*. Toutefois cette étymologie offre plus d'une difficulté. *-mentum* s'ajoute au radical verbal et d'après des formations telles que *caementum* (< \**caedmentum*), *inpomenta* (< \**inpos(i)menta*)... on s'attendrait à *comementum* (< \**comedmentum*) (2). Toutefois \**comementum* a pu devenir *comentum* par la réduction des deux syllabes consécutives commençant par *m*. Les haplogogies de ce genre ne sont pas rares, ni en roman, ni en latin (3). Peut-être ne faut-il voir dans le dérivé *comentum*, qui apparaît pour la première fois, que je sache, à la fin du VII<sup>e</sup> siècle et qui n'a point survécu en roman, une forme arbitraire créée d'après d'autres dérivés de la même famille, tels que *comestor*, *comestibilis*, *comesor*, *comestor*, *comestia*, *comestiones*, en usage en bas latin. On ne peut guère songer

(1) COHN, *Die Suffixwandlungen im Vulgärlatein*. Halle, 1891, p. 213 et suiv.

(2) STOLZ, *Histor. Gramm. der lat. Sprache*. 1895, II, p. 499-500.

(3) NYROP, *o. c.*, I<sup>2</sup>, p. 452, § 514.

à rattacher *comentum* à un infinitif vulgaire *comer(e)*, puisque le gallo-roman du Nord et du Midi n'a connu que *manducare*. Le seul exemple de *comer* qu'on rencontre en provençal, paraît être emprunté à l'espagnol (1).

*decrascianto* : *Et salte decrascianto*, 225, 26. *Decrascianto* me paraît être le gérondif d'un infinitif *decrasciare*, composé de *de* et \**crasciare*. *Crasciare* serait dérivé d'un infinitif germanique \**krakkian*, formé lui-même à l'aide du radical *krak*. La signification première est « faire du bruit » « craquer », et dans le passage en question on pourrait le traduire par « aboyer », puisqu'il est question d'un chien (*bracco*) qu'on lance figurément aux trousses du menteur. Dans la suite ce même verbe a encore signifié « jeter de la satire, roter » (2) et ce sens s'est conservé dans le mot français *cracher*, qui en découle. L'ancien français a même le composé *decracher*. Le changement de *d* en *t* ne fait pas de difficulté, puisque nous en avons signalé plusieurs exemples plus haut. La graphie *sc* exprimerait approximativement le passage du *k* germanique devant un *jod* en *tš*, qui a dû se produire dans le nord de la Gaule, car dans le mot qui nous occupe l'explosive germanique est représentée aujourd'hui par *š*. Le préfixe *de* aurait dans ce cas la valeur d'un augmentatif.

#### Changements de sens.

La signification spéciale de certains mots trahit à toute évidence le latin d'Église. *Aptus* a pris en bas latin une acception très générale. Dans les inscriptions chrétiennes

(1) LEVY, *Provenz. Supplementwörterbuch*, s. v. *comer*.

(2) BRAUNE, *Zeitschr. für rom. Phil.*, XIX (1895), p. 366.

il fait partie des épithètes élogieuses qu'on décerne aux défunts, et les glossaires lui donnent comme synonymes *utilis, necessarius, habilis, idoneus* (1). Nos textes l'emploient au sens propre : *quem (= quae) nec est a Deo apta*, 222, 12; puis, comme l'équivalent de *laudabilis* : *Per tua malefacta / Quod non sunt apta*, 223, 18-19. Le composé *adaptum* pourrait se traduire par *utilis* dans ce passage : *Et hoc feci quod vobis fuit adaptum*, 226, 29. *Adaptum* a donné en français *apte* qui signifie rapide, vif, agile, de même que *aptus* en bas latin (2). — Conformément à l'usage établi par les écrivains ecclésiastiques, *consentire* tient lieu de *favere* et on peut le rendre par « favoriser, protéger » : *Vere non times Christo nec tibi consentit*, 222, 33. — *Nostra stultitia* dans *Nostra privata stultitia / Ad te in summa amicitia* (sic) 221, 27-28 est une des formules d'humilité en vogue dans les lettres des membres du clergé.

*Relaxare, affranchir*, est propre au latin juridique de l'époque : *Propter dominus digido / Relaxavit te viro*, 223, 1.

Au point de vue de la langue vulgaire, il y a à noter les particularités suivantes : *damnare*, sous l'influence du substantif *damnum*, a fini par prendre le sens d'*endommager*, conservé en ancien français : *Cur te presumis tantum / Dampnare suum thesaurum*, 223, 15-16. — Outre la signification traditionnelle de « penser », *cogitare* en passant en français, où il a donné *cuidier*, a reçu une valeur péjorative. *Se cuidier*, c'est « avoir de la présomption ». L'infinitif-substatif *li cuidiers*, de même que *cuiderie*, est

(1) J. PIRSON, *La langue des inscriptions latines de la Gaule*. Bruxelles, 1901, p. 277.

(2) Cf. DU CANGE, s. v. aptus.

synonyme d'*orgueil*; les dérivés *cuideor*, *cuideresse*, *cuide-reau* équivalent au français moderne « fat, présomptueux ». Aujourd'hui il ne reste plus de l'ancien usage que *outrécuidance*, *outrécuidant*, et encore le sens défavorable y est-il exprimé par le préfixe. Il semble que la signification de *cogitare* ait été modifiée déjà en latin, car *excogitator*, qui à la bonne époque, s'emploie à peu de chose près au lieu de *cogitator*, est devenu dans l'esprit de l'auteur du quatrième morceau une épithète injurieuse : *Falsator est ille factus / Excogitator est defamatus...* 225, 6-7. — *Gratum* est devenu substantif, comme le français *gré* qui en dérive; il signifie « reconnaissance, remerciements » : *Semper habeas gratum (s. e. nostrum) / Qui tam larga manu voluisti donatum*, 221, 13-14. — L'adjectif *mixta* (s. e. *annona*), *mixtum* (s. e. *frumentum*) servait en bas latin à désigner une mixture de grains divers. Il a survécu avec une signification analogue dans *mêteil* de \**mistilium*, mélange de seigle et de froment. De là à faire de *mixta* le synonyme de *frumentum* il n'y avait qu'un pas et c'est ce sens, je pense, qu'il faut lui donner dans *Mixta vetus apud novella*, 221, 11. — Dans le latin de la Gaule, *apud* s'est peu à peu substitué à *cum*, qui, comme préposition, n'a point survécu en gallo-roman. Aux exemples déjà cités par Geyer (1), il faut ajouter le passage que nous venons de mentionner en dernier lieu. — *Quando* servait déjà en latin, et cela dès l'époque archaïque, à exprimer la cause, et la double valeur temporelle et causale s'est maintenue en ancien français et en italien (2). C'est « puisque » qui me paraît le mieux traduire *quando*

(1) *Archiv für lat. in. Lexikogr. und Gramm.* II, p. 27.

(2) MEYER-LUBKE, *Grammaire des langues romanes*, III, p. 663, § 587.

dans : *Tam dura estimasti | Nos jam vicina morte de fame perire, / Quando talem annonam voluisti largire*, 221, 12.

### Corrections.

Le texte des pamphlets est par endroits très corrompu. On l'a déjà amendé, mais malgré les corrections qu'on y a apportées, je crois que la leçon adoptée par Zeumer est encore susceptible d'amélioration.

Il est très difficile de dégager un sens satisfaisant du passage suivant : *psallat de trapa ut linguaris dilator*, 225, 12. Peut-être y a-t-il là un jeu de mots que seuls les contemporains pouvaient comprendre ? En partant du sens propre de *trapa*, « tremplin », on serait tenté de voir dans *psallat* une corruption de *sallat*. Au point de vue orthographique la substitution de *ll* à *lt* et de *ps* à *s* sont possibles. *Ps* au lieu de *s* serait une graphie inverse qu'on peut admettre dans la langue vulgaire, où le groupe initial *ps* était réduit à *s*. (Cf. *adpsalisset* pour *adsalisset*, Mon. Germ. List. Legum Sec. V. p. 231, 2.) Mais n'est-ce pas abuser de la négligence des scribes que de supposer ces deux fautes dans une seule et même forme ? Et puis, même en admettant la leçon *sallat*, resterait à retrouver le lien qui unit *sallat de trapa* aux mots *ut linguaris dilator* qui désignent évidemment un *dénonciateur*.

*Non cessare bracco / Et salte decrasciando*, 225, 25-26. Je corrigerais : *Et saltes decrasciando*, « poursuis-le (saute) en aboyant ». L'auteur s'adresse ici à un chien qu'il excite contre le menteur. D'après le contexte, la leçon *salte* pour *saltem* n'est guère plausible. *Salte* pourrait être un vulgairisme pour *salta*, l'*a* final s'étant affaibli en *e* au VII<sup>e</sup> siècle ;

mais il me paraît plus simple de considérer *salte* comme une corruption de *saltes*, car le passage en question renferme encore d'autres subjonctifs-impératifs : *non perdas*, *non gaudeas*.

*Latrat vulpis sed non ut canis | Fallus mit semper inanis*, 226, 12-13. Boucherie (l. c. p. 28) corrige : *saltus inil* et traduit : « il commence des sauts qui n'aboutissent pas ». Je préférerais : *Fartus inil semper inanis*, le changement de *r* en *l* devant une consonne étant parfaitement admissible. On aurait de la sorte, rapprochés l'un de l'autre, deux adjectifs qui exprimeraient une idée contraire et qui, par leur contraste même, feraient ressortir l'idée de voracité : « Il va (marche), la panse pleine et cependant toujours vide ».

*Humile facit capta dura*, 226, 18. D'après Boucherie (l. c. p. 31) cela voudrait dire : *Chatte méchante, il se fait humble*. Zeumer (o. p. c. 223, 42) propose : *dura* (s. e. *upupa*) *capta* (i. e. *si capta est*) *humile facit*. Ces interprétations me paraissent forcées. L'erreur, à mon avis, provient de ce que *capta* a été détaché à tort de ce qui suit : *Humile facit captatura*, ce qui donnerait un sens satisfaisant : « Humble, il fait des captures » c'est-à-dire, « par un faux air d'humilité, il captive (il trompe) ». Le *l* intervocalique de *captatura*, ayant été, conformément à l'usage vulgaire, transcrit par *d*, un scribe, qui ne comprenait rien à ce qu'il copiait, aura cru reconnaître les deux mots *capta* et *dura* et les aura séparés l'un de l'autre.

J. PIRSON,

Professeur à l'Université d'Erlangen (Bavière).

---

## Notes

### sur le latin des monnaies mérovingiennes

---

L'attention des philologues qui étudient le latin vulgaire et le bas-latin ou qui cherchent à suivre la transformation du latin en roman, s'est tournée en ces dernières années vers les inscriptions, où la langue parlée se reflète mieux que dans les textes littéraires, et où l'on a, par conséquent, quelque chance de découvrir les premiers embryons des langues romanes. Les textes littéraires conservent souvent une orthographe traditionnelle: car les scribes subissent l'influence des modèles qu'ils copient. Dans les inscriptions, au contraire, le graveur se trouve plus souvent en présence de mots nouveaux, les noms propres surtout, auxquels il donnera ou aura tendance à donner une orthographe phonétique. Mais il est, au moins pour la période dite barbare, une classe d'inscriptions à laquelle les philologues n'ont eu recours que rarement, ce sont les inscriptions des monnaies mérovingiennes.

Cependant M. Pirson, dans son livre sur la langue des inscriptions latines de la Gaule, a tenu compte, à plusieurs reprises, des légendes des monnaies mérovingiennes <sup>(1)</sup>.

(1) JULES PIRSON, *La langue des inscriptions latines de la Gaule*; Bruxelles, 1901, in-8°. (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, fascicule XI); voyez p. 110, 111, 150.

M. d'Arbois de Jubainville est le seul linguiste qui se soit continuellement référé à ces légendes dans ses *Études sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne* (1).

Les légendes monétaires ne contiennent guère, il est vrai, que des noms propres; le dénombrement des noms communs qu'on y rencontre serait vite fait; mais les noms de lieu et les noms d'homme, pour lesquels les monnayeurs devaient le plus souvent manquer de modèle, ne sont-ils pas précisément ceux qui peuvent le mieux laisser entrevoir des phénomènes phonétiques?

Il faut reconnaître que l'utilisation des légendes monétaires pour l'étude de la langue demande de minutieuses précautions. Et tout d'abord, le déchiffrement en est souvent difficile, quelquefois même incertain. Les formes de plusieurs lettres se confondent (2). Ainsi, au VII<sup>e</sup> siècle, comme les hastes dépassent le corps de la lettre, il est souvent impossible de décider si on se trouve en présence d'un D ou d'un P: dans le B, les deux panses ne sont pas séparées: cette lettre est souvent formée d'un trait vertical auquel s'appuie une ligne courbe légèrement infléchie au milieu, de telle sorte qu'elle peut être prise pour un D; et encore l'M et l'N sont tracées de la même façon; et dans l'M la barre brisée, réduite à un trait horizontal, fait ressembler cette lettre à une H.

En outre, le monnayage mérovingien est, dans son origine et son développement, un monnayage d'imitation. Non seulement les premières monnaies mérovingiennes sont de

(1) Paris, 1900, in-8°.

(2) Voyez *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies mérovingiennes*, p. cxvi-cxviii.



simples copies des monnaies impériales, sur lesquelles on conserve le nom de l'empereur, Anastase, Justin, Justinien, Maurice Tibère, qu'on altère de plus en plus au fur et à mesure qu'on s'éloigne du prototype; mais les monnaies mérovingiennes proprement dites, avec des types nouveaux de légendes, c'est-à-dire un nom de lieu, le lieu de la frappe, un nom d'homme, le monnayeur, d'abord correctement écrits, furent à leur tour le point de départ d'imitations; de telle sorte que d'une légende correcte on arrive, à travers une série d'altérations purement graphiques, à des pseudo-légendes composées de lettres sans signification, et derrière lesquelles il est souvent impossible de découvrir le prototype. La difficulté est donc, en présence d'incorrections dans les légendes, de distinguer celles qui représentent une altération phonétique ou même graphique, mais consciente, de celles qui résultent de l'ignorance d'un copiste.

Enfin, il faut compter avec la négligence des graveurs et ne pas conclure de l'oubli d'une lettre à la disparition de cette lettre dans la prononciation.

Une fois mis en garde contre ces écueils, le philologue peut les éviter et ne tenir compte que des phénomènes répétés, constatés sur des monnaies de bon style et d'ateliers différents.

Et vraiment, ne serait-il pas regrettable de se priver d'une masse considérable de documents localisés et datés? Car, sauf de rares exceptions, les monnaies mérovingiennes portent l'indication de la localité où elles ont été frappées, et, si elles ne sont pas mieux datées que les inscriptions de la Gaule du VII<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle, elles le sont au moins aussi bien. Les monnaies pseudo-impériales et les monnaies royales nous fournissent un certain nombre de jalons qui

permettent par comparaison de répartir les monnaies simplement signées de noms de monnayeurs en un certain nombre de groupes chronologiques.

On pourrait écrire un livre sur le latin des légendes monétaires mérovingiennes parallèle au très remarquable livre de M. Pirson sur le latin des inscriptions de la Gaule. M. Louis Brandin, professeur à University College, à Londres, et moi avons formé ce projet; diverses circonstances en ont empêché la réalisation.

Puisque mon amitié pour M. Wilmotte m'appelle à écrire quelques pages en son honneur, il m'a paru que c'était une occasion favorable de montrer par de brèves observations sur les légendes des monnaies mérovingiennes, comment ces documents peuvent concourir à la connaissance du bas-latin (1).

#### *De l'épenthèse du G.*

Un tiers de sol appartenant à M. Collombier, d'Amiens, porte l'inscription *Ambeganes* (2); la lecture n'en est pas douteuse (3). Le rapprochement entre *Ambeganes* et

(1) Nous adressons nos plus vifs remerciements à notre confrère et ami M. Ernest Langlois, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lille, qui a bien voulu nous donner de précieux conseils que nous nous sommes efforcés de suivre dans la rédaction des notes qui suivent.

(2) Publié dans les *Procès-verbaux des séances de la Société française de numismatique*, annexés à la *Revue numismatique*, 1906, 4<sup>e</sup> trimestre, p. LXXXVII, avec figure.

(3) M. LE COMTE DE CASTELLANE (*Procès-verbaux* cités) a lu *Amdc-gaaves*, qui serait la déformation d'*Andegaves*; nous croyons avoir montré que cette lecture ne peut être admise. Voir *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1907, p. 128-130.

*Ambianis*, c'est-à-dire le nom latin d'Amiens, s'impose tout de suite à l'esprit. Et la présence, sur l'autre côté de la monnaie, de la légende *Medoaldus m* emporte la conviction, car *Medoaldus* est un nom de monnayeur qu'on retrouve sous la forme *Medoaldo* sur un triens qui, d'autre part, porte *Ambeanis* (B. N., n° 1111) (1).

Le nom d'Amiens est écrit sur les monnaies mérovingiennes *Ambianis* (B. N., n°s 1108, 1109 et 1114; Belfort (2), n°s 131, 133 et 136), *Ambeanis* (B. N., n° 1111), *Ambiunes* (B. N., n° 1115; Belfort, n° 129), *Amianis* (B. N., n° 1113).

Il est inutile d'insister sur la substitution d'*e* à *i*, soit à la seconde syllabe où l'*i* est en hiatus (3), soit à la post-tonique.

Venons à l'examen de la forme nouvellement signalée *Ambeganes*. Remarquons d'abord que le premier *e* est l'équivalent d'un *i*, qu'on aurait pu écrire *Ambiganes*.

Un autre nom de lieu présente la même intercalation d'un *g* entre deux voyelles, après un *i* et devant un *e*, et non plus un *a* : le nom de Nogent écrit *Novigento* (B. N., n° 2605). Le nom d'un même *vicus*, qui a perdu son nom primitif et qu'on identifie avec Void (Meuse), se présente sous les formes *Noviento* (Belfort, n°s 3222 et 3225), *Novi-cento* (B. N., n°s 988 et 989) et *Noviinto* (B. N., n° 990). La forme française pourrait faire croire que la forme normale

(1) Les sigles B. N. désignent le *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies mérovingiennes*.

(2) Nous désignons par « Belfort », la *Description générale des monnaies mérovingiennes*, par A. DE BELFORT; Paris, 1892-1895, 5 vol. in 8°.

(3) Sur la confusion d'*e* et *i* en hiatus, voir C. H. GRANDGENT, *An introduction to vulgar latin* (Boston, 1907, in-12), p. 94.

est *Novigento*. Mais les philologues tiennent la forme *Noviento* pour la plus ancienne et la plus correcte; *Noviento* a donné *Nogent*, comme *tibia* = tige, *rabia* = rage, *servientem* = sergent (1).

La détermination de la valeur du *g* dans *Ambeganes* demanderait l'étude comparative de tous les exemples jusqu'ici signalés dans le bas-latin de l'intercalation du *g* entre deux voyelles (2). Le plus souvent le *g* est ajouté après *i*, comme dans *aligenare* = *alienare* (3), *aliginigenus* = *alienigenus* (4), *origentis* = *orientis* (5), etc. D'autres fois, on a ajouté un *i* = *j* ou *yod*. Schuchardt estime que cette intercalation n'avait d'autre objet que d'éviter l'hiatus ou, en d'autres termes, d'indiquer la prononciation séparée de deux voyelles qui se suivaient. On peut se demander si une même explication peut rendre compte de tous les cas d'épenthèse du *g*.

Nous ne saurions résoudre la question, mais nous nous permettons de présenter, à propos d'*Ambeganes*, deux observations.

Dans l'hypothèse de Schuchardt, la forme *Ambeganes*

(1) Voir HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS, *Dictionnaire général de la langue française*, introduction, p. 131, § 356.

(2) Voir les exemples réunis dans SCHUCHARDT, *Der Vokalismus des Vulgarlatins*, t. II, p. 520.

(3) Dans une charte de 670, dont l'original est conservé aux Archives nationales, à Paris, K 2, n° 10, l. 24; publ. dans TARDIF, *Cartons des rois*, p. 16, 2<sup>e</sup> col. Cité par SCHUCHARDT, *ouvr. cité*, t. I, p. 70.

(4) Dans un manuscrit du VI<sup>e</sup> siècle; SCHUCHARDT, *ibidem*.

(5) Sur une monnaie de l'empereur Aurélien: COHEN, *Description histor. des monnaies frappées sous l'empire romain*, 2<sup>e</sup> édit., t. VI, p. 198, n° 203. Cité par SCHUCHARDT, *ouvr. cité*, t. III, p. 25.

indiquerait qu'on prononçait non pas *Am-bia-nis*, mais *Am-bi-a-nis*, ou même *Am-bi-ia-nis*, le *g* représentant un *yod*, comme dans *paganus*, devenu en vieux français *paiens* (1); en d'autres termes, que l'*ia* d'*Ambianis* se prononçait non pas en diphtongue, mais en deux émissions de voix. A quoi on opposera qu'en français *Amiens* ne compte et n'a jamais compté que deux syllabes (2). Mais il est possible que la légende de notre monnaie porte le reflet d'une prononciation vicieuse propre à l'ouvrier qui l'a gravée.

Ne pourrait-on pas faire une autre hypothèse? Serions-nous en présence d'un phénomène de regression. *Noviento* a donné en français *Nogent*. Si l'on admet que déjà au VII<sup>e</sup> siècle on prononçait *Novjento*, on comprendra très bien que cette prononciation ait entraîné la graphie *Novigento* = *Nvijento* que nous avons signalée plus haut. Il n'est pas douteux qu'à l'époque mérovingienne le *g* devant *e* ou *i* se prononçât *j*. Aux preuves qu'on tire des manuscrits (3) s'ajoute le témoignage d'une monnaie mérovingienne. Le nom d'un monnayeur d'Amboise, *Charegisilu[s]* (B. N., n° 354), qui, ailleurs, se présente sous la forme *Charigisi[lus]* (B. N., nos 2647 et 2648), est écrit aussi, à Amboise, *Chariisilus* = *Charijisilus* (B. N., n° 352).

Or, comme nous l'a fait remarquer M. Antoine Thomas,

(1) On trouve encore *pagiens* < *paganus*, et *regiel* < *regalem* dans la cantilène de Sainte-Eulalie.

(2) Voir les vers des Chansons de Gestes indiqués par E. LANGLOIS, *Table des noms propres dans les Chansons de Gestes*, p. 27, et le relevé que nous en avons fait dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1907, p. 132.

(3) Voir par exemple C. H. GRANDGENT, *An introduction to vulgar latin* (Boston, 1907, in-12), § 259.

la forme française d'*Ambianis*, savoir *Amiens*, est extraordinaire. On attendrait *Angiens* (prononcez *Anjiens*), de la même façon que le français *changier* correspond au latin *cambiare*.

Si l'on prouvait que *g* devant *a* avait pris le son de la palatale, *j*<sup>(1)</sup>, on serait autorisé à conclure de la forme *Ambe-ganes* = *Ambejanas*, et par conséquent analogue à *Novigento*, que l'*i* qui suit le *b* dans *Ambianis* s'était consonifié et qu'on prononçait *Ambjanis*, ou que tout au moins c'était la prononciation de certaines personnes.

### *De la chute de la dentale.*

Les légendes des monnaies du VII<sup>e</sup> siècle fournissent des exemples intéressants de la chute de la dentale et assez nombreux pour qu'on puisse croire qu'il y a dans la suppression de la dentale autre chose qu'une négligence de graveur. Tout au moins y verra-t-on l'indice d'une tendance à ne plus prononcer le *d* ou le *t*.

Pour le nom du roi Clovis II, il est une seule fois écrit sur les monnaies *Chlothovechus* (B. N., n° 695), mais l'orthographe ordinaire est *Chlodoveus* ou les variantes *Chlodovius*, *Clodovios*, aussi bien pour Clovis II que pour Clovis III.

Un tiers de sol, de l'atelier de Marseille, et qui, d'après le style, appartient plutôt à Clovis II qu'à Clovis III, porte la légende *Chloveo rege* (B. N., n° 66).

(1) Et quand même le *g* devant *a* n'aurait pas pris ce son, il faut admettre que certains scribes, influencés par la prononciation de *ge* ou *gi*, ont employé cette lettre *g* pour rendre le son *j*, puisqu'à côté de *Traianus* et *Tragianus* on trouve, dans Frédegaire, *Tragani* = *Traiani*. Éd. Krusch, p. 62, l. 3. Cf. GRANDGENT, *ouvr. cité*, § 259.

On n'en conclura pas que le *d* intervocalique est tombé dès l'époque mérovingienne; en effet, dans *Chlódovéo*, la chute du second *o* post-tonique a dû précéder celle du *d*, de sorte qu'entre *Chlodoveo* et *Chloveo*, il convient de placer une forme \**Chlodveo*.

Il semble qu'on trouve dans les légendes des monnaies mérovingiennes la preuve de la persistance du *d* après la chute de la voyelle qui le suit. Car, sur une monnaie de Tournai, nous trouvons *Teudcharius* (B. N., n° 1086), et sur une autre du même atelier *Teudaharius* (B. N., n° 1087). *Teudcharius* est donc pour *Tewlacharius*. *Fridiricus*, à l'ablatif *Fridirico* (B. N., n°s 2188, 2332, 2401 à 2403), se présente sous les formes *Fridrics* (B. N., n° 2225) et *Fridricus* (B. N., n° 2430).

Le nom d'une localité du Poitou, probablement un Trizay moderne, dont la forme la plus correcte, au moins sur les monnaies mérovingiennes, est *Teüdericiaco* (B. N., n° 2366) (var. : *Teodericiaco*, B. N., n° 2356), mais qui le plus souvent est écrit *Tidiriciaco*, se réduit à *Tiriciaco*.

Le nom du monnayeur *Cinsulfus* paraît sur trois pièces, dont une porte *Tidiriciaco* (B. N., n° 2359), et deux autres *Tiriciaco* (B. N., n°s 2360 et 2361). Et de deux pièces du monnayeur *Uuilla* ou *Uuila*, l'une porte *Tidiriciaco* (B. N., n° 2370), et l'autre *Tiriciaco* (B. N., n° 2371). On a donc la succession *Tidiriciaco* > \**Tidriciaco* > *Tiriciaco*. Exemple intéressant puisqu'il montre la chute de *d* entre une voyelle et la lettre *r*, phénomène que les romanistes n'ont constaté qu'à une date beaucoup plus récente; et aussi parce que le plus souvent le *d* s'est assimilé à l'*r*.

Dans la même région, *Teoloberciaco* (var. : *Theodeberciaco*, *Thewleberciaco*, *Teodeberciaco*, B. N., n° 2373 et

suiv.) qu'on identifie avec Thiverzay, faubourg de Fontenay-le-Comte (Vendée) se présente sous la forme *Tiber-ciaco* (1).

On ne peut citer qu'un exemple de disparition de la dentale sourde intervocalique : *Beoregas* (B. N., n° 1670), pour *Betoregas* (B. N., nos 1668, 1669, 1672) nom de la cité de Bourges, mais il est bien probable qu'il n'y a là qu'une omission provenant de la négligence du graveur ; à moins encore que la barre supérieure de l'*E*, peu visible, ne dépasse à gauche de façon à donner le monogramme d'*ET*. C'est donc une légende d'où il ne faut tirer aucune conclusion.

*De la chute de l's finale au nominatif de la seconde déclinaison.*

La chute de l's finale, particulièrement au nominatif de la seconde déclinaison, dont on a cru trouver des exemples dans le latin vulgaire comme dans le bas-latin, est un phénomène qui a donné lieu à de nombreuses dissertations de la part des linguistes (2).

Il serait surprenant qu'en Gaule l's du nominatif eût cessé d'être prononcée dès le VII<sup>e</sup> siècle puisqu'elle a persisté comme signe du cas-sujet dans la langue romane de notre pays.

Les monnaies mérovingiennes nous fournissent-elles quelque enseignement à ce sujet?

(1) La légende est -| ITIBERCIACO.

(2) Voir entre autres PIRSON, *ouvr. cité*, p. 101 et suiv. ; A. CARNOY, *Le latin d'Espagne d'après les inscriptions* (Louvain, 1903, in-8°, extr. du *Muséon*), p. 185 et suiv.



Sur la plupart des monnaies mérovingiennes le nom du monnayeur se présente au nominatif. Le verbe *fecit* était sous-entendu à la suite de ce nom, comme le prouvent les légendes *Ebrulfus fecit* (B. N., n° 470), *Francio ficit* (B. N., n° 548), *Maretomos fecet* (B. N., n° 1869), etc.

Or, pour les noms d'homme de la seconde déclinaison, à côté de noms terminés en *-us* ou *-os*, nous en trouvons d'autres terminés en *-u* ou *-o* (1); ces dernières formes représentent-elles un nominatif dont l'*s* serait tombée, ou bien sont-ce des ablatifs?

La première raison pourquoi nous devons hésiter est que souvent la forme en *-us* ou *-os*, et la forme en *-u* ou *-o* s'appliquent au nom d'un même monnayeur. Ainsi *Abundantius* (B. N., n° 2009) et *Abundancio* (B. N., n° 2008) dans l'atelier de *Silaniaco*; *Alafridus*, *Alafredos* (B. N., nos 2492 et 2491), et *Alafredo* (B. N., n° 2493), dans l'atelier d'*Agenappio*; *Almundus* (B. N., nos 1865 et 1866) et *Allamundo*, *Alemundo* (B. N., nos 1863 et 1864), à Gannat; *Petrus et Guirius*, et *Petru et [Gui]rio* (B. N., n° 92, et note), à Lyon, etc.

La seconde raison qui pourrait nous incliner à voir dans les terminaisons en *-o*, comme celles que nous venons de citer, et dans les terminaisons en *-u*, telles que *Lainomundu* (B. N., n° 444), *Magnovaldu* (B. N., n° 455), *Gabiulfu* (B. N., n° 1173), *Aribaudu* (B. N., n° 1726) etc., des nominatifs privés de l'*s* finale, est que nous lisons sur un triens d'un roi Clovis, probablement Clovis III, (B. N.,

(1) Les exemples sont trop nombreux pour que nous les citions; il suffit de parcourir la table du Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale pour en constater la fréquence.

n° 71), la légende *Chlodouio rix*, c'est-à-dire l'union d'une forme d'ablatif avec un nominatif certain; et encore, que nous lisons sur un triens, d'un côté, *Baudigisilo*, et, de l'autre *Ducceleuo fici* (B. N., n° 2551); pour ce qui regarde ce dernier triens, la lecture présente une première difficulté; il semble que *Ducceleuo*, qu'on retrouve sous les formes *Ducciolino* (B. N., n° 2552) et *Docilino* (B. N., n° 2553) soit un nom d'homme; et comme il y a, de l'autre côté, le nom *Baudigisilo*, ou *Baudogisi* (B. N., n° 2552), ou *Baudigisil* (n° 2553), le triens serait signé de deux monnayeurs, ce dont on a d'autres exemples; nous en avons cité un plus haut (1). Autre hypothèse : *Ducceleuo* serait un nom de lieu, et, dans ce cas, les deux légendes, celle du droit et celle du revers, se feraient suite (2) : *Baudigisilo Ducceleuo fici*, c'est-à-dire « *Baudigisilus* a fait [cette monnaie] à *Ducceleuo* ». Quelque interprétation qu'on adopte, le sujet de *fici* serait un nom de la seconde déclinaison avec un nominatif en *-o*; car *fici* est pour *ficit*.

Nous ne citerons que pour mémoire les deux légendes d'un triens de Moyenvic (B. N., n° 972) : BERTEMVNDV NOET | MEDIVNO C FAC, qu'on doit lire *Bertemundu mo[is]et. Mediano c fac[it]*; car ces légendes présentent des altérations graphiques trop évidentes pour qu'on puisse en faire le fondement d'aucune observation phonétique. Ainsi,

(1) L'atelier de Chalon fournit trois exemples de pareille association : *Priscus et Domnolus* (B. N., n° 171), *Baiolfo et Baione* (B. N., n° 172), *Baudomere et Rignaldo* (B. N., n° 173).

(2) Autre exemple de deux légendes se faisant suite : *Uualfechramnos* || *Mediano rivo fici[t]* (B. N., n° 971).

nous ne saurions donner du *c* placé après *Mediano* une explication certaine (1).

Voyons maintenant si nous trouvons dans les noms de monnayeurs des témoignages en faveur de la disparition de l'*s* au nominatif de la seconde déclinaison.

D'abord, s'il est vrai que les monnayeurs inscrivaient leur nom au nominatif sur les monnaies, il n'est pas moins certain que d'autres fois ils le mettaient à l'ablatif. C'est ce qui apparaît nettement si, au lieu de nous arrêter aux seuls noms de la seconde déclinaison, nous considérons les noms de la déclinaison imparisyllabique en *-o*, *-onis*. A côté de *Duccio* (B. N., n° 89), on trouve *Duccione* (B. N., n° 198); à côté de *Bodo* (B. N., n° 2543), *Bodone* (B. N., n° 2425); et encore *Dodo* (B. N., n°s 1002 à 1004 et 1164) et *Dodone* (B. N., n° 257); à *Brixis*, on trouve *Waldo* (B. N., n°s 371 et 372), et *Waldone* (B. N., n°s 368 à 370) (2).

D'où il suit que *Abundancio*, *Alafredo*, *Petru*, *Launomundu*, *Aribaudu*, etc., doivent être ce qu'ils paraissent, c'est-à-dire des ablatifs, Que les monnayeurs aient signé ou fait signer à l'ablatif, il n'y a rien là qui puisse nous surprendre, si nous pensons à la confusion qui s'était établie au VII<sup>e</sup> siècle entre les cas obliques qu'on employait indifféremment les uns pour les autres. L'ablatif a ici la valeur

(1) On retrouve ce *C* sur un autre triens du même lieu (B. N., n° 973) : GAROALDVS M MEDIVNO C FA, qu'on lira *Garoaldus m[onetary] Mediano c fa[ct]*. Ce *C* serait-il l'abréviation de *castro*, remplaçant le mot *vico* qui d'ordinaire se trouve à la suite de *Mediano* (B. N., n°s 970, 971, 974, 975), et qui plus tard s'est soudé à ce premier mot?

(2) Au n° 370, on lit TVVALDONE; le *T* initial n'est pas une lettre; c'est une déformation de la croix qui précède la légende.

d'un génitif (1). Or, le génitif est le cas dont l'emploi s'impose pour une marque de fabrique exprimée par le nom du fabricant. Sur des monnaies frappées à Lyon au nom de Justinien (527-565), peut-être postérieures à la mort de cet empereur, mais en tout cas de la fin du VI<sup>e</sup> siècle, et les plus anciennes où paraisse une signature de monnayeur, nous lisons *De officina Laurenti* (2), et *De officina Maret[i]* (B. N., n<sup>os</sup> 87 et 88).

Un triens frappé à Vienne, au nom de l'empereur Maurice Tibère (582-602), porte *De officina Laurenti* (B. N., n<sup>o</sup> 1303); un autre triens du même atelier porte simplement *Laurenti* (B. N., n<sup>o</sup> 1304). Puis, sur quelques monnaies du VII<sup>e</sup> siècle, le génitif s'est conservé : *Baseliani* (B. N., n<sup>o</sup> 2017), à Uzerche, à côté de *Basilianus* (B. N., n<sup>o</sup> 2016); *Costantiani* (B. N., n<sup>o</sup> 405), à Argentat; *Genobaudi* (B. N., n<sup>o</sup> 449), à Crissé (Sarthe), etc.

Reste à expliquer les légendes *Chlodouio rex* et *Ducce-  
leno* ou *Baudigisilo fici*[1]. La valeur des flexions casuelles était ignorée du peuple au VII<sup>e</sup> siècle, si bien qu'on a pu employer un cas oblique comme cas-sujet. Ce n'est pas là une hypothèse sans fondement, car trois triens d'Essonnes (B. N., n<sup>os</sup> 842 à 844) portent en légende, d'un côté, *Bettone mon* ou *Bettone mune*, et de l'autre, *Exona ficit*, ce qui doit se lire *Bettone mon[etario] Exona ficit*; l'ablatif *Bettone* est donc le sujet du verbe *ficit*.

(1) « Mais ce qui contribue le plus à différencier les inscriptions païennes des inscriptions chrétiennes, c'est la tendance [dans les inscriptions chrétiennes] à remplacer le génitif classique par un autre cas indirect sous la forme du datif, accusatif ou ablatif, lorsqu'il s'agit d'exprimer un rapport de possession. » PIRSON, p. 189.

(2) Cf. Catal. des monn. mérov. de la Bibl. nat., *Introduction*, p. xviii.

Si l'on pouvait employer comme un nominatif l'ablatif d'un nom imparisyllabique, à *fortiori* pareille confusion pouvait-elle se produire dans des noms parisyllabiques de la seconde déclinaison; d'autant plus que la terminaison en - o de l'ablatif de cette déclinaison pouvait être prise pour la flexion du nominatif, à cause du grand nombre de noms terminés en - o, - onis.

Quoi qu'il en soit, les légendes des monnaies mérovingiennes, bien loin de fournir des exemples de la chute de l's finale au nominatif, témoignent au contraire de la résistance de cette lettre flexionnelle. En effet, on peut citer un assez grand nombre de nominatifs, de la dernière syllabe desquels l'u a disparu alors que l's se maintenait. Ainsi, nous avons : *Alligisels* (B. N., n° 528) pour *Alligiselus*, à Angers; *Caterells* (B. N., n° 491) <sup>(1)</sup> pour *Canterellus* (B. N., n° 492), à Rennes; *Dadoalds* (B. N., n° 997), dans un atelier indéterminé de la région de Toul, pour *Dadoaldus*; *Framigills* (B. N., n° 2449) pour *Framigillus*, à Toulouse; *Fridrics* (B. N., n° 2225), à Poitiers, pour *Fridricus* (B. N., n° 2430); *Gennards* (B. N., n° 1250) pour *Gennardus*, à Besançon; *Nordeberts eps* (B. N., n° 1843) pour *Nordebertus*, à Riom <sup>(2)</sup>; *Saturnins* (B. N., n° 1916) pour *Saturninus*, dans un atelier indéterminé de la région de Rodez; *Viliimuds* (B. N., n° 2654) pour *Viliemundus* (B. N., n° 2508). Ajoutons encore un nom de la troisième déclinaison : *Vitals* (B. N., n° 728) pour *Vitalis*, à Paris.

(1) Nous avons adopté à tort dans le Catal. de la Bibl. nat. les lectures *Faterells* et *Fanterellus*; la première lettre ꝑ devait être lue ꝑ = C; et non F, car un triens de la collection de M<sup>sr</sup> Desnoyers, d'Orléans, portait KANTERELLV.

(2) Il s'agit d'un évêque de Clermont de l'extrême fin du vi<sup>e</sup> siècle.

*Le verbe fieri.*

Sur un grand nombre de monnaies mérovingiennes, le nom de la localité où la pièce a été frappée est suivi du mot *fit* (1). C'est la troisième personne du singulier de l'indicatif présent de *fieri*. Mais à côté de la forme régulière *fit*, on trouve les variantes *fet*, *fiit*, *fiet*, *fitur* et *fitor*, *ficitur*. Nous laisserons de côté les formes abrégées par suspension, telles que le sigle *f* pour *fit*. De *fi*, par exemple dans la légende *Augustiduno fi* (B. N., n° 137), on ne conclura pas à la chute du *t* final dans la prononciation, parce que ce mot terminant la légende, le manque de place peut avoir déterminé le graveur à négliger le *t*. Pareillement, *fitu* pour *fitur*, comme dans *Geniliaco vico fitu*, n'est peut-être aussi qu'une abréviation par suspension.

Nous ne retenons donc que les formes *fet*, *fiit*, *fiet*, *fitur*, *ficitur*.

*Fet* est un exemple d'un phénomène commun, la substitution d'un *e* fermé à *i* bref. On trouve *fet* à Lyon (B. N., n° 92), à Mâcon (B. N., nos 237 et 238), à Toul (B. N., n° 984), à Chantilin (Isère) (B. N., n° 1327), à Uzerche (B. N., n° 2020), etc.

*Fiit* se rencontre à Beaune (B. N., n° 145), à Pouillé (Loir-et-Cher) (B. N., n° 398), à Troyes (B. N., n° 599), à *Trusciaco*, peut-être Drugeac (Cantal) (B. N., n° 1852), à Bannassac, sur des monnaies du roi Caribert II (629-632) (B. N., nos 2056 à 2059).

*Fiet* se rencontre à Dijon (B. N., n° 159), à Vienne-en-

(1) Les exemples sont trop nombreux pour qu'il soit utile de les relever.

Val (Loiret) (B. N., n° 674), à Metz (B. N., n°s 928 et 929), à Verdun (B. N., n° 998), à Mouzon (B. N., n° 1039), à *Gauge*, dans la cité de Valence (B. N., n° 1356), dans un atelier indéterminé de la cité d'Arles (B. N., n° 1367), à Agen (B. N., n° 2175), à Toulouse (B. N., n° 2446), à Gap (B. N., n° 2479).

M. Pirson <sup>(1)</sup>, qui a remarqué la fréquence de la forme *fiet* sur les monnaies mérovingiennes, hésite entre deux explications : c'est peut-être là une forme verbale d'un infinitif *fiēre* (= *fieri*), car on a relevé un participe *fiens*, *fientes*. Ou bien *ie* dans *fiet* a la même valeur que dans *requiesciēt* : c'est une notation de l'*e* fermé = *ī*. Et cette seconde hypothèse est plus plausible, puisqu'à côté de *fiet* nous trouvons *fiit*. En effet, « *ī* et *ē* du latin classique se confondent, dans le latin vulgaire des Gaules, en un seul son, qui est *e* fermé, et ce son s'écrit indifféremment *i* ou *e* : *pīra* et *perā*, *serūm* et *sīrūm*. On a pu écrire et on a écrit effectivement *fiit* et *fēt*. Cet *e* fermé était, en latin vulgaire, comme toute voyelle libre, long, si long qu'il a fini par donner un double son : *perā* > *peera*, *pīra* > *piera* ou *peira* ou *piira*. Ces deux lettres avaient chacune un accent, l'accent de la première étant plus fort que celui de la seconde ; et c'est pourquoi dans *peire*, le second élément de la diphtongue a eu tendance à s'amuir, et la diphtongue s'est monophthonguée... Si le mot *fiit* avait survécu, passant à travers les formes *fiēt*, *fiet* ou *feit* ou *fiit*, il serait devenu en vieux français *feit*, puis *fēi* à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, et *fōi*, prononcé *fōi*, au XII<sup>e</sup> siècle <sup>(2)</sup> ».

<sup>(1)</sup> JULES PIRSON, *La langue des inscriptions latines de la Gaule*, p. 150.

<sup>(2)</sup> Note communiquée par M. Ernest Langlois.

*Fit* ayant un sens passif, on a été amené à lui donner la forme passive *fitur*, à *Ariaco*, en Touraine (B. N., n° 411), à *Ciral* (Orne) (B. N., n° 470), à *Sancti Orgi*, dans le Maine (B. N., nos 481 et 482), à Angers (B. N., n° 526), à Orléans (B. N., n° 617), à *Catonaco*, en Nivernais (B. N., n° 901), à *Pfalzel* (B. N., n° 921), à *Odomo*, peut-être Château-Thierry (B. N., n° 1065), à *Calanciaco* (?), dans la province de Germanie (B. N., nos 1166 et 1167), à *Antro*, dans la région du Jura (B. N., n° 1260), à Genève (B. N., n° 1332), à Marseille (B. N., n° 1427), à Dun-le-Poëlier (B. N., nos 1692 à 1694), à Clermont (B. N., n° 1724), à Ardin (Deux-Sèvres) (B. N., n° 2274), etc.

Un monnayeur d'un atelier indéterminé (B. N., n° 2548) a écrit *fitor* au lieu de *fitur*.

Un barbarisme très remarquable a été commis par un monnayeur de Paris, *Paris ficitur* (B. N., n° 716). Il ne paraît pas que dans *ficitur* le premier *i* doive être considéré comme une altération phonétique de l'*a* de *facit*. Plus probablement, le monnayeur a écrit *ficitur* sous l'influence de *ficit* = *fecit*, qui se trouve parfois à la suite d'un nom de monnayeur, *Francio ficit* (B. N., n° 548), ou même à la suite d'un nom de lieu, quand la légende du revers fait suite à celle du droit, comme dans *Bellone mon[etarius]* || *Exona ficit* (B. N., n° 842).

MAURICE PROU,

Professeur à l'École des Chartes.

---



## S. Mommoleno e il linguaggio romanzo.

---

Grazie al barone Federico di Reiffenberg e a Federico Diez, era toccata a S. Mommoleno (1), vescovo per ventisei anni di Noyon e Tournay, la bella sorte di occupare un posto cronologicamente dei primi nella storia delle lingue

(1) Il nome è dato latinamente in forme svariate, e lo scegliere fra esse non è cosa semplice. Messe in disparte quelle che sono da considerare quali corruzioni e null' altro, *Nummolinus*, *Mammolinus*, ecc. (BOLLANDISTI, Ottobre, VII, 953), restano in gara *Mummolinus-Mommolinus* : *Mummolenus-Mommolenus*. Fra l'*u* e l'*o* della prima sillaba si può facilmente risolversi. Daremo la preferenza all'*u* scrivendo latino; ma di quell'*u* il riscontro volgare sarà bene *o*. Alle ragioni teoriche che portano a pensare così aggiunge una testimonianza il villaggio di *Saint-Momelin* nella Francia dell' estremo nord-est, quattro chilometri al nord di Dunkerque. Ma l'incertezza è grave riguardo alla terminazione, nè seppero togliersene quanti scrisser del santo, pur attenendosi per la maggior parte nella pratica alla forma con *-in-*, divenuta così la volgata. E sta bene che così facessero. Tra i suffissi *-inus* ed *-enus*, mediante uno dei quali il nome parrebbe derivato dal *Mummolus* noto per via d'un personaggio che ebbe parte ragguardevole nella storia gallica della seconda metà del secolo VI, il primo è senza confronto più comune; ed anche agli occhi del fonologo su parecchi *-eni* graverà il sospetto di non esser che *-ini* in pronunzia idiomatica. Se il sospetto avesse consistenza nel caso attuale, prima di adottar l'*-eno* dovremmo

romanze. Molti menzionavano per iscritto, o dalla cattedra a voce, l'affermazione d'un suo biografo, ch'egli fosse stato chiamato a succedere a S. Eligio, morto verosimilmente il 1° dicembre o agli ultimi di novembre del 660<sup>(1)</sup>, non solo

domandarci : conveniva esso alla regione dove il nostro santo rifulse e morì? conveniva a quella donde era nativo e nella quale era cresciuto? — La stessa duplicità della domanda ci metterebbe in molto imbarazzo; e la titubanza persisterebbe. Ma a determinarci entrano in campo dati d'altro genere. Non mi affido senza riserve al « Mommolenus, ac si peccator, Episcopus, hunc privilegium cons[ensit] » di un documento tanto o quanto nebbioso che ci si dichiara redatto nel terzo anno del regno di Clotario III (BRÉQUIGNY, *Diplomata, chartæ, epistolæ, et alia documenta ad res Francicas spectantia*, Parigi, 1791, I, 229); ma dice assai un diploma dello stesso Clotario, 1° febr. 662 (PERTZ, *Mon. Germ., Dipl.*, p. 35-36), in cui il vescovo di Noyon è chiamato costantemente, ossia ben otto volte, *Mummolen-*, mentre colla medesima costanza vi s'ha nove volte *Bertin-*. E ci decideremo in cospetto del « Mummolenus » — o « Mommolenus » — « episcopus subscripsi » di una carta dello stesso anno (PERTZ, *ib.*, p. 38), pur deplorando che non si possieda autografa. Ci diremo allora che se l' *-eno* è suffisso raro per il latino (V. MEYER-LÜBKE, *Gramm.*, II, 492), nell'onomastica dell'età e delle regioni che diremo merovingie è comune assai. Esso andrà bene riportato ad origini celtiche. Additerò, perchè comodamente accessibile a chiechessia e perchè spetta proprio al tempo che fa per noi mentre insieme ci porta in un territorio diverso, il « Mummolenus .... suscripsi » di una pergamena del 670-671 riprodotta da P. Meyer nei *Textes bas latins ecc.*, p. 7. E gli tengono compagnia « Bettoleno », « Mauroleno ».

(1) Le oscillazioni della data sono ora contenute in termini più brevi che non fossero quando furono scritte le pagine 964-967 del t. VII d'Ottobre degli *Acta Sanctorum* bollandistici. Anzi il Krusch, precludendo nel t. IV degli *Script. Rer. Merov.* (*Mon. Germ. histor.*, serie in-4°) alla *Vita Eligii* data falsamente come opera di Audoino o Audoenno, mette risolutamente la morte; p. 640, al 1° dicembre dell'anno

« fama bonorum operum », ma altresì, « quia praevalebat non tantum in teutonica, sed etiam in romana lingua ». E ci vedevan la prova che fin dal secolo settimo s'era fatta chiara alle coscienze una distinzione tra il linguaggio che sonava sulle labbra delle popolazioni romane e il latino degli scrittori, ben più profonda di quella che s'era avuta nella tarda età imperiale. Allora, con gradazioni quante mai si vogliano, la lingua rimaneva una sola: ora si sente di trovarsi in cospetto di lingue diverse.

Nel pacifico godimento del feudo conferitogli Mommoleno si vide pubblicamente turbato nove anni sono dalla scrupolosità scientifica di Francesco Novati <sup>(1)</sup>. Il Novati

indicato. Ma quanto al giorno, siamo proprio sicuri che il « depositio » del codice Weissenburgense del Martirologio Gerolamiano su cui la determinazione si fonda, dica sempre perversamente « morte », e non serbi mai il suo valore originario di « sepoltura »? Il trasporto funebre di un uomo cospicuo assumeva carattere di solennità, e però era bene adatto a lasciare di sè ricordo anche a preferenza della morte stessa, alla quale di norma doveva tener dietro con un certo quale intervallo. Rispetto poi all'anno, se ogni datazione anteriore è esclusa da un documento che ci mostra ancor vivo Eligio ai 26 di agosto del 660, e se è escluso del pari che Eligio possa essere vissuto oltre il 661 da quello che Mommoleno sottoscrisse il 1° febbraio del 662, il 660 si può ritenere accertato solo se nell'altro documento che ho detto « tanto o quanto nebbioso », si riconosce intrusa o corrotta la menzione di Eligio, e, nonchè autentico, dato fin dall'origine il consenso di Mommoleno. E s'intende che deve essersi rinunziato affatto ad ogni maggior dubbio.

(1) *Due vetustissime testimonianze dell'esistenza del volgare nelle Gallie ed in Italia esaminate e discusse. Nota 1a. La vita di S. Mommoleno*: nei *Rendiconti* del R. Istituto Lombardo di Scienze e Lettere, Serie II, vol. XXIII, p. 855-863; Milano, 1900. La lettura della nota era stata fatta nell'adunanza del 21 giugno. V. p. 773.

aveva sentito il bisogno di sincerarsi, a che tempo fossero da assegnare le parole oramai famose; e, troppo naturalmente, era ricorso ai Bollandisti, che, nel volume VII dell'ottobre, primo dopo la cinquantenne interruzione prodotta dalla rivoluzione francese (1), avevano trattato assai diffusamente del santo (p. 953-985). Ora egli vide che la biografia a cui le parole appartenevano, posta a fondamento della trattazione sua dal P. Giuseppe Ghesquière nel discorrere di Mommoleno dentro al t. IV, pubblicato nel 1787, degli *Acta Sanctorum Belgii selecta* p. 393-413, dai Bollandisti era stimata più recente di una rimasta ignota al predecessore, alla quale pertanto essi davano la preferenza e che pubblicavano per disteso. E in questa il passo sonava diversamente. S'abbiano qui le due lezioni l'una all'altra di fronte :

Ghesqu., IV, p. 403-4,  
§ 18.

Interea vir Dei Eligius, Noviomensis urbis episcopus, post multa patrata miracula in pace plenus dierum migravit ad Dominum. Cujus in loco fama bonorum operum, quia praevalebat non tantum in Theutonica, sed etiam in Romana lingua, Lotharii

BOLLAND., Ott., VII, p. 983, § 9.

9. Contigit eo in tempore gloriosissimum Dei confessorem Sanctissimum videlicet Eligium, Noviomensis seu Tornacensis Ecclesiae pontificem, post officii sui felicissimam consummationem de mundo emigrare, et ecclesiam sibi commissam, tamquam naviculam, quae sine remigio est, inter mundanas tempestates aliquandiu fluctuare. Tanto praerepto pastore, oves circumquaque vagabantur; filii, patre decedente, suspirabant et lacrymabantur; unanimi omnes voce super desolatione sua Dei piissimam benignitatem sollicitabant; jejuniis tandem et orationibus

(1) Ambedue le parti di cui si compone sono datate dal 1845. Il tomo antecedente ha la data del 1794.

regis ad aures usque perveniente, præfatus Mummolinus ad pastoralis regionis curam subrogatus est episcopus.

eorum Dei omnipotentis reflexa misericordia (prope est siquidem Deus omnibus invocantibus se;) sacrosanctæ gratiæ suæ respectu populum suum consolari dignatus est. Abstractum namque non sine obedientiæ impositione ab ecclesia, quam prænominaimus, nominatissimum pastorem sanctæ Noviomensi seu Tornacensi Ecclesiæ sanctum patrem Mommolenum providum divinitus delegavit successorem. Erat siquidem pastor ipse mitis alloquio, providus in consilio, devotus in orationibus (1), in vigiliis et jejuniis strenuus, prælatis benevole subditus, subditis amicabiliter imperans, bonis insistens operibus, vitiis indefesse repugnans, et solius divinæ pietatis gratiæ (2) tyrannicis principum infestationibus viriliter resistebat. Sic itaque plebs illa secundum Dei athletam Mommolenum pontificem sibi, Deo disponente, unanimiter et elegit et habere promeruit, tum quia et latina et teutonica præpollebat facundia; tum præcipue quia divinarum institutionum eum instructum audierant documentis. (Ecclesia siquidem Noviomensis romana vulgariter lingua, Tornacensis vero teutonica majori ex parte utitur; utraque autem eruditiori Latinorum eloquio, sicut gratia hæc concessa fuerit, ad plenum respondere dinoscitur). Quia ergo tot et tantarum linguarum peritum eum noverat, tum quia gloriosissimæ suæ vitæ conversationem audierat, præcipue vero quia eum in sibi commissæ pastoralitatis officio infatiga-

(1) Ho qui dovuto correggere l'interpunzione balorda.

(2) V. pag. 547 n. 2.

bilem compererat, non sine multa obedientiae impositione a monasterio abstractum sibi populus ille suscepit in pastorem, non minimum gratulatus sanctissimo praedecessori honestum sibi in Deo providisse successorem.

M'aspetto che qualche lettore abbia pensato che nelle indicazioni messe in capo ai due brani sia seguito uno scambio : che dove s'ha « GHESQU. », avesse da leggersi « BOLLAND. », e viceversa. Ma così non è punto; sta propriamente il fatto che il Bollandista che sostenne il carico di S. Mommoleno — Giuseppe Vandermoere o Giuseppe Van-ecke — dichiara più antica la Vita in cui si contiene la lezione più copiosa, più recente l'altra. — Più copiosa? — Di parole, oso dire, soltanto; e in che misura intollerabile! Quel poco che nella sovrabbondanza paia spettare all'ordine dei fatti, è di tal natura, da potersi fiduciosamente ritenere immaginato, non tramandato.

Richiamerà gli sguardi un divario nel modo dell'elezione, rappresentata nella Vita bollandistica come opera del popolo, mentre nell'altra è attribuita al re. Ma il divario non torna a vantaggio dell'esposizione parolaia. L'uso che di li resulterebbe, rispondente alle tradizioni della chiesa ed ai canoni dei concilii, ebbe effimero riconoscimento da Lodovico il Pio nell' 818 o nell' 819 <sup>(1)</sup>, e avrà riacquisitato

(1) Art. 2 del Capitulare che nell' edizione dei *Capitularia Regum Francorum* di Alfredo Boretius (*Mon. Germ. hist.*, serie in-4<sup>o</sup>) principia alla p. 275 del t. I. Quanto al preteso « Capitulare Aquisgranense sive Capitulare primum anni DCCCH » di Carlo Magno, BALUZIUS, *Capitul. Reg. Franc.*, Parigi, 1677, I, 379, che del pari all' art. 2 direbbe testualmente il medesimo, esso è una fabbricazione artificiale e fallace dello stesso editore. V. RETTBERG, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, Göttingen, 1848, p. 607; WAITZ, *Deutsche Verfassungs-*

vigore quando poi la corona si trovò diminuita di forze, se non di desideri; ma discorda dalla pratica di tutta l'età merovingia, durante la quale i re riuscirono a potere e prepotere anche in quest'ordine di cose (1). Avevo ben congetturato che il silenzio riguardo a un intervento qualsiasi della podestà laica suprema fosse solo apparente. Il periodo « Abstractum namque » ecc. manca di soggetto; nè ad adempierne le funzioni può esser chiamato, come avrà creduto l'editore, il « Deus » del periodo antecedente. Vi si oppone in modo reciso il « divinitus ». M'era dunque accaduto di supporre che si fosse perso un « Lotharius » o « Chlotharius Rex ». Ma il dettato si reggerebbe pur sempre male in gambe; e d'altronde vi sarebbe contraddizione con quel che segue, « Sic itaque plebs illa » ecc. Il soggetto dovrà invece essere ottenuto convertendo in « provida divinitas » il peggio che ingombrante « providum divinitus ». E si noti come il biografo sia animato da sentimenti ostilissimi alle intromissioni regie, secondo dimostra l'essere da lui rappresentato il suo eroe come tale che « solius divinae pietatis gratia (2) tyrannicis principum infestationibus viriliter resistebat ».

*gesch.*, 2ª ed., t. III (1883), p. 421 n. 4; BORETIUS, p. 338. Per la limitazione del valore attribuibile alla disposizione dell' 818-819, V. WAITZ, op. e t. cit., p. 424; P. VIOLLET, *Hist. des Instit. polit. et admin. de la France*, t. I (1890), p. 413; e cfr. anche FUSTEL DE COULANGES, *Les transformations de la Royauté pendant l'époque Carolingienne* (1892), p. 528.

(1) V. WAITZ, op. cit., t. I, pte 2ª (1882), p. 57-66; FUSTEL DE COULANGES, *La Monarchie Franque* (1838), p. 544-552; VIOLLET, op. cit., p. 412-413; e soprattutto LÖNING, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, Strassburg, 1878, II, 174-186.

(2) Così vorrà correggersi il « gratiae » dell'edizione.

E alla dissimulazione voluta di certo riguardo al modo dell'elezione, s'accompagna nella vita bollandistica un errore grossolano. « Sic itaque », vi abbiám letto, « plebs illa secundum Dei athletam Mommolenum pontificem sibi, Deo disponente, unanimiter et elegit et habere promeruit ». Come mai « secundum »? L'unione delle diocesi di Noyon e di Tournai in una diocesi sola da doversi quindi considerare come un corpo nuovo, data dal tempo di S. Medardo, fatto nel 532 vescovo di Tournai senza che rinunziasse all'altra sede; e tra lui e Mommoleno son da allogare, stando alla *Gallia Christiana*, IX, 981-984, sette successori. Lo sbaglio pœrrà così madornale da riuscire perfino incomprendibile. Ma realmente non è. Esso si collegherà verosimilmente coll'altro per cui fu creduto che Mommoleno precedesse Eligio in cambio di tenergli dietro (1); dacché S. Acario, il predecessore immediato di Eligio, segue ad un lungo periodo di tanta oscurità ed incertezza, che ben poté egli apparire a lontani primo di una serie. Che all'errore della successione non partecipasse il biografo, non impedisce che potesse incappare in una sua conseguenza. Del resto, sia quel che si voglia della spiegazione(2), lo sproposito del « secundum » sussiste; poiché non può sperar partigiani l'idea che col « secundum » lo scrittore abbia voluto dire che Mommoleno fosse il secondo vescovo eletto per suffragio di popolo. Come? animato dagli spiriti d'indipendenza che in lui abbiám rilevato, nemico acerbo delle sopraffazioni regie, egli rappresenterebbe senza nessunissimo bisogno l'elezione libera come cosa introdotta di fresco?

(1) BOLLAND., t. cit., p. 963, § 31.

(2) Possibile anche che S. Acario sia stato ignorato.



Per giudicare in modo così diverso da ciò che il confronto dei brani che a noi premono porta a ritenere, sarà naturale supporre che il bollandista mommoliano deva aver avuto motivi ben solidi. Sennonché per entro all'abbondantissimo e assai meritorio « *Commentarius prævius* » non altro si trova a questo proposito che qualche indeterminatissimo accenno. Si dirà incidentalmente che certe Vite del Santo, tra le quali è senza dubbio da comprendere quella usata del Ghesquièrè, si stimano piú recenti « *utpote stylo minus horridas, adjunctis quibusdam non rectis auctiores aliaque id genus* » (§ 7, p. 955); e la Vita che si preferisce sarà chiamata « *Vita quæ cæteris antiquior nobis visa est* » (1) nel primo paragrafo (p. 953), al quale ci si rinvia senza che venga fatto per nulla di trovarci quello che saremmo in diritto di pretendere, quando, alla fine (p. 980), si scrive, non rimanere ora da far altro che dar fuori « *antiquissimam S. Mummolini Vitam* ». Ma perché mai in coda ad essa non s'è avuto cura, giusta le savie tradizioni del sodalizio, di dar fuori anche quella di cui tanto s'era valso il Ghesquièrè, mentre parlando di lui s'era deplorato (p. 953) che egli neppur questa avesse apprezzato al suo giusto valore (ciò a me non par vero), « *eamque propterea non ad calcem sui Commentarii, ut moris nobis est, integram ediderit, sed in frusta desectam partim tantum inseruerit suis disquisitionibus* »?

Il non essersi la pubblicazione integrale avuta, che sappia, finora, toglie a me il modo di istituire un confronto completo. Posso confrontare solo in quanto mi soccorra il Ghesquièrè. E confrontando, mi accade di trovar luoghi,

(1) V. anche § 43, p. 967, in capo alla 2ª colonna.

dove, a rovescio di quel che s'è visto addietro, la biografia bollandistica è piú succinta d'assai. Si consideri quanto meno abbondante vi sia il discorso nel trattare della vita che Mommoleno conduceva allorchè era preposto al monastero di Sithiu, donde fu tratto per essere inalzato alla cattedra vescovile :

BOLL., p. 982, § 8.

Cura igitur eorum suscepta, qui eo non parvi numeri confluebant, quanta sese sanctus pater Mommolenus parsimonia maceravit, quanta corpus suum jejuniorum, vigiliarum et nuditatis inedia cohibuerit, si ad plenum referri oportet, humanam prorsus excederet facultiam : adeo enim in his et aliis sese exercebat virtutibus, ut et commissis suis et aliis, ad quos nomen ejus pervenerat, quasi quædam gratiæ divinæ glorificatio videretur. Utebatur pro veste cilicio, corpus aqua sola et pane tantum sustentabat ordeaceo, orationi sedulo incumbens devotissimis cum lacrymis gratias divinæsem-

Ghesqu., p. 401-2, § 15.

Siquidem ex eo tempore initium sacre religionis sumpsit, et altiora pietatis fastigia gradibus cotidie humilitatis scandere nitentur, et arreptum semel vite iter fidei passibus peragrarè conatus est, et posteriora obliviscens, se in anteriora cum Apostolo extendit, illius versiculi per singulos gradus memor : Ibunt sancti de virtute in virtutem, quatinus perveniret ad id quod sequitur : videbitur Deus Deorum in Syon. Itaque mox a proposito professionis suæ tam dura castigatione se costringit, ut post longa et diuturna jejunia, pane se ordeaceo cinere commixto, et aqua lacrymis temperata fessum jejuniis corpusculum refocillaret. Et hujus sibi sustentaculo, devotus Christi Athleta vigiliis et orationibus die noctuque Domino militabat. Cujus etenim parsimoniæ honorem, ut famulus Dei, magna humilitate ornavit, et vera caritate excoluit, et verbi Dei prædicatione ampliavit; atque, velut bonus agricola, spinas peccatorum de agro Domini Evangelico vomere eradicavit, et arida corda superno perpetuæ salutis rore irrigavit; sed divina clementia post ejus irrigationem in populo plurima fidei dedit incrementa. Unde et omnibus prædictus vir Dei Mummolinus honorabilis factus est et carus,

per majestati referebat. Commissæ sibi obedientiæ vir beatus non immemor, utilitati fratrum semper invigilabat in claustro fratrum; extra claustum pauperum seu supervenientium necessitatibus insudabat, et secundum quod a sanctis canonibus acceperat hospitalitatem hilariter exequabatur.

quia quod ore prædicavit, exemplo ostendit, et viam vitæ, quam aliis sermone monstravit, ipse prior actu præecurrit. Quicquid vero ei populus in stipendia prædicationis sponte optulit, omnia pauperibus dividere festinavit. Indignum ei fuit de crastino præsentis vitæ cogitare, qui divitias æternæ vitæ accipere anhelavit. Ideo oblata ab hominibus distribuit, ut promissa a Deo acciperet. Felix commercium, ut qui parva ac transitoria hilariter distribuerat, magna et æterna feliciter esset accepturus. Nam studiosissimus fuit pauperum consolator, peregrinorum susceptor, viduarum defensor, pupillorum et orphanorum pater; ita ut verissime de eo sanctissimi Job testimonium dici potuerit: oculus fui cæco, et pes claudò, pater orphanorum, et causam, quam nesciebam, diligentissime perscrutabar. Quapropter undique ad eum infirmi confluebant, quos læto suscipiens animo, medelam eis consolationis per sanctas orationes præbebat; nec leprosos et elephantinos exhorruit; sed quasi fratres amplexabatur, balneisque eorum membra saucia fovebat.

Le parti si direbbero proprio invertite. Nè ciò solo rispetto alla quantità, bensì anche alla qualità: s'hanno frondi lussureggianti dove s'avevano rami schietti, e viceversa. Meritevole altresì di segnalazione l'« atleta » detto di Mommoleno, qui dal biografo ghesquierano (1), nell'altro luogo dal bollandistico (2). E il brano che ho ripor-

(1) « Devotus Christi Athleta », l. 16.

(2) « Dei athletam Mommolenum », l. 31.

tato ora da quello, potrei, se non fosse da aver riguardo allo spazio, poco meno che raddoppiare <sup>(1)</sup> senza bisogno di aumentare il riscontro di più che cinque righe di colonna <sup>(2)</sup>. Interessante poi il trovare come chi ha battuto per un pezzo strade diverse, finisca per ridursi in un medesimo sentiero :

BOLL., p. 983, § 8.

...Largissimus ergo bonorum operum retributor Deus contra diabolicas reluctationes indefessam beatissimi patris Mommoleni aspiciens pugnam (oculi enim Domini super justos), almificis eum signis ac virtutibus remuneravit...

Ghesqu., p. 403, § 18.

...Largus igitur bonorum operum retributor contra diabolicas persuasiones indefessam sui militis Mummolini aspiciens pugnam, oculi enim Domini aspiciunt super justos, et aures ejus in preces eorum, magnamque ejus de ovibus sibi creditis curam intuens, almificis eum signis et virtutibus glorificavit...

E qui senza dubbio la corrispondenza verbale seguirebbe ancora, se il Ghesquiére nontagliasse corto, limitandosi a un accenno.

Istruttivi di sicuro i confronti che si sono istituiti. Essi tuttavia potranno parere non privi d'incertezze, in quanto dell' incerto ne rimane pressoché sempre allorché i termini da confrontare sono due soli. Fortunatamente tale non è dovunque il caso per noi.

Vide il Ghesquiére (p. 398, § 8), e, date le condizioni, era

(1) Sarebber da trascrivere tutto il § 16 (p. 402) e le prime sei righe riportate nel § 18 (p. 403). Nè sono sicuro che non sia stata omessa qualche cosa frammezzo.

(2) P. 982-983, « Quid plura?... sempiterna ».

impossibile non vedere, che la sua Vita di S. Mommoleno aveva strettissimi rapporti con una, considerata da lui nel tomo antecedente, di S. Audomaro (« Saint Omer ») : un compaesano che aveva preceduto Mommoleno nell' andarsene, propagatore della parola evangelica, dalla nativa regione del lago di Costanza al territorio dei Morini, sul litorale dell' odierno Passo di Calais e del mare del Nord, e che colà era stato a lui e a due compagni suoi, Bertino e Ebertramno o Bertramno, accoglitore e capo. Il fatto della venuta di questi tre ad Audomaro, la concessione di un terreno per la fondazione di un monastero, quindi il passaggio ad un' altra sede, di cui la scelta è affidata alla Provvidenza col mettersi in una nave e lasciare che vada a piacer suo, erano comuni ed erano narrati con parole pressochè identiche. E non c'è da titubare nel decidere, quale sia qui la fonte, quale la derivazione. L'ordine stesso delle cose e la preminenza esercitata e mantenuta da Audomaro lo indicano chiaramente : il racconto fu trasportato in quella forma dalla Vita di Audomaro alla Vita di Mommoleno.

Ciò posto, con queste due Vite mettiamo a paragone anche quella che per S. Mommoleno ha la preferenza dei Bollandisti. Necessariamente è da limitarsi a brani dove il Ghesquière ci sia cortese di comunicazioni testuali.

<i>Vita Aud.</i> (1).	<i>V. Mumm.</i> , GHESQU. (2)	<i>V. Mumm.</i> , BOLL. (3)
...Sanctus vero Au-	.....	...Advenientes ita-
domarus praedictos Dei	.....	que sanctos sanctus

(1) BOLL., Sett., t. III, p. 399, § 11 e 12; e cfr. D'ACHÉRY e MABILLON, *Acta SS. Ord. S. Bened.*, Saec. II, p. 562, § 7-8.

(2) Pag. 397-398, § 8-9.

(3) Pag. 982, § 4 e 6.

<p>famulos gratifice recepit, immensasque omnipotenti Domino gratias agens, qui tales sibi ad prædicandum Evangelium adjuutores deduxit.</p>	<p>..... gratifice recepit immensas omnipotenti Deo gratias agens, qui sibi tales ad prædicandum Evangelium adjuutores deduxit.</p>	<p>Dei pontifex grater et benevole suscepit; et eos in adiutorium sibi a Deo missos non deæstimans, in messem Dominicam cooperaturos sibi post multam Deo gratiarum actionem redditam, gratulabunde ascripsit.</p>
--	---	--

<p>...Postquam ergo præfati Dei famuli ad eum pervenerunt, concessit illis, ut monachorum habitaculum ædificassent, ubicumque illis in prædicta placuisset villa. Sancti igitur viri Mummolinus atque Bertinus cum ceteris eorum in Christo sociis monasterium ædificare in quodam coeperunt loco (1), quod usque hodie vetus vocatur monasterium.</p>	<p>...Postquam ergo præfati Dei famuli ad eum pervenerunt, concessit illis ut monachorum habitacula ædificassent ubicumque eis placuisset Sancti igitur viri Mummolinus atque Bertinus cum cæteris eorum in Christo Sociis monasterium ædificare in quodam coeperunt loco, quod usque hodie VETUS vocatur MONASTERIUM.</p>	<p>...Postquam vero aliquantulo temporis spatio sancti Dei athlete Mommoleni sanctorumque sociorum ejus Bertini videlicet atque Bertrannijocundissima confortatus est consocietate, volens eos ulterius ab invicem separari, in eadem quam ei Adrowaldus dederat hæreditate ad libitum suum cœnobiale fratrum concessit eis monasterium ædificare. Beatissimi ergo Dei athlete in loco illo, quod hodieque Vetus dicitur monasterium, suam ædificare coeperunt mansionem.</p>
--	--	---

(1) Così MAB.; BOLL., « in quodam loco coeperunt ».

Petrei seguitare, se il farlo non fosse superfluo, già risultando manifeste le conclusioni. Il biografo del Ghesquière ha il diritto di tenere alto il capo in cospetto del bollandiano. Egli trascrive dove il bollandiano parafrasa. Nondimeno non diremo neppure che la biografia bollandiana sia parafrasi dell'altro scritto e nulla più. Qui stesso par bene di averne una prova luminosa. Prima dell'arrivo di Mommoleno e de' compagni suoi, Audomaro aveva convertito un potente della regione, per nome Adrowaldo, e da lui, privo di figliuoli, aveva ricevuto la donazione di gran parte di ciò che possedeva. Ora, dal Ghesquière non parrebbe che il suo autore parli di ciò <sup>(1)</sup>, mentre, al pari del biografo di S. Audomaro, ne dà conto il bollandiano di S. Mommoleno. Che se mai l'omissione supposta non fosse reale, o s'avesse soltanto, per sbadataggine di un amanuense, in qualche manoscritto <sup>(2)</sup>, starebbe pur sempre che nel secondo dei passi da me allegati manca nella Vita del Ghesquière la specificazione locale, che nella fonte ci è fornita mediante le parole « in prædicta villa », e che nella Vita bollandiana è espressa con un più esplicito « in eadem quam ei Adrowaldus dederat hæreditate ».

Si è dunque tratti a ritenere — ben d'accordo con ciò che s'era condotti ad argomentare anche dai confronti anteriori — che le due Vite emanano indipendentemente da una più antica, la quale ora meglio si rispecchia nell'una ed ora nell'altra. Si rispecchia, od anche addirittura è trascritta; dacché mi si affaccia la possibilità che rielabora-

(1) Si legga, nella pag. 398, la prima metà del § 9.

(2) I dubbi mi sono imposti dal trovar detto, quando si enunzia primamente l'idea della fondazione d'un monastero, che peresso, « divina largiente misericordia locus habebatur aptus ».

zione vera si sia avuta una volta sola e che i due testi nostri siano ciascuno amalgama materiale, o pressochè materiale, delle due forme : la primitiva e la rifatta. La somiglianza di stile delle parti rielaborate dovunque ci occorrono (1), suscita in me questo dubbio. Esso potrà esser chiarito dalla conoscenza piena del materiale pervenutoci. E se il vago sospetto prendesse consistenza, lo studio condurrebbe allora anche alla ricostituzione integrale, o quasi, del testo esemplare.

Ma lasciando stare l'incerto e limitandoci al sodo, la sostituzione della lezione bollandiana alla volgata nel passo concernente le lingue, di doverosa ch'era apparsa al Novati, persuaso che la biografia usata dal Ghesquière fosse rifacimento di quella data poi fuori dai Bollandisti (2), diventa cosa ben diversa. Può quest'altra lezione attribuirsi il diritto d'entrare in gara; ma che non sia troppo da presumere che abbia da rimanere padrona assoluta del campo, penseranno coloro che abbian seguito l'esposizione mia. Lasciamo stare per un momento il passo : guardiamone la cornice : manifestamente essa è tale da far ritenere che in questa parte la biografia del Ghesquière meriti assai maggior credito della rivale. Però io non ho da pentirmi di aver giudicato come feci, più di un quarto di secolo addietro, riguardo al rapporto fra le due lezioni : « Nella *Vita* pubblicata dai Bollandisti la notizia è alquanto sfigurata », dissi a p. 325 delle *Origini dell' Epopea francese*,

(1) V. pag. 551.

(2) *Rendic. citt.*, p. 858-859; e quindi 861 et 862. Egli credette di essere eco fedele dei Bollandisti. In realtà l'interpretazione eccede le parole (V. p. 549, se non forse il pensiero, del Vandermoere o Vanecke che abbia a dirsi.



soggiungendo poi il passo. Ciò sfuggì al Novati e ad altri che per ragion sua si occuparono del soggetto; e l'aver messo gli occhi su questo documento parve una novità. L'inavvertenza è scusabilissima, dacché l'osservazione e il suo corredo erano relegati in una nota.

Io non avevo tuttavia a quel tempo approfondito il problema e il giudizio mio di allora può esser detto troppo semplice e sbrigativo. Ma avanti di sostituirci un più complesso e ponderato, bisogna che mi sbarazzi di una questione accessoria e che cerchi di chiarire — poichè c'è del torbido — cosa propriamente vogliam dire le parole del biografo bollandiano, che qui devo rassegnarmi a ripetere isolate: « Sic itaque plebs illa secundum Dei athletam Mommolenum pontificem sibi, Deo disponente, unanimiter et elegit et habere promeruit, tum quia et latina et teutonica præpollebat facundia; tum præcipue quia divinarum institutionum eum instructum audierant documentis. Ecclesia siquidem Noviomensis romana vulgariter lingua, Tornacensis vero teutonica maxima ex parte utitur; utraque autem eruditiori latinorum eloquio, sicut gratia hæc concessa fuerit, ad plenum respondere dinoscitur. »

Del torbido, per ragioni sue proprie <sup>(1)</sup>, trovò qui anche l'editore bollandista, il quale, messe tra parentesi, come s'è visto a pag. 545, le parole « Ecclesia... dinoscitur », ossia tutto ciò che a noi sta propriamente a cuore, annotò: « Quæ parenthesi inclusa sunt, interpolatio videntur. » <sup>(2)</sup> Interpolazione non sono niente affatto; il confronto coll'altra biografia ce ne accerta; bensì, serrate dappresso, risultano di non facile interpretazione.

(1) V. pag. 564, n. 4.

(2) Pag. 985, n. u; e cfr. pag. 967, § 43.

Non guardò molto per il sottile originariamente il Novati; e pago di rendere quello che gli pareva essere il significato sostanziale di tutto il passo, affermò che dallo scrittore si volle dire « semplicemente, che il santo, essendo assai versato nella cognizione del latino dotto, letterario, *eruditius latinorum eloquium*, poteva, grazie a tale sua perizia, reggere con eguale facilità una diocesi dove la popolazione era di sangue e di linguaggio germanica (Tournay) ed una dov'essa invece era in prevalenza gallo-romana per razza e per idioma (Noyon). » (1)

Parve a ragione che si fosse sorvolato sopra delle difficoltà a un giovane di acuto ingegno, Guido Pellizzari; e in una sua noterella, dopo aver tradotto senza inciampi il primo dei due periodi, credette che l'altro non desse senso ragionevole, se, con un certo giochetto di casi e di sottintesi, la sua ultima parte non fosse snocciolata così: « *utrāque autem eruditiori latinorum eloquio, sicut gratia haec [illi] concessa fuerit, [Mommolenum] ad plenum respondere dinoscitur.* » Ciò dovrebbe significare: « e si conosce che il Santo Mommoleno rispondeva pienamente (sapeva rispondere), come questa grazia gli fu concessa (come in grazia gli fu da Dio concesso), e nell'una e nell'altra lingua, al parlare più erudito dei latini (a chi gli parlasse il linguaggio latino erudito). » E si soggiungeva, non superflamente davvero, a commento di tutto il passo: « In conclusione, l'antico biografo verrebbe a testimoniare non solo — prima — che San Mommoleno conosceva il latino e il teutonico, ma anche — poi — specificatamente, che sapeva e la lingua romana volgare e la latina classica: insomma, che

(1) *Rendic.*, p. 861-862.

era tanto perito dei tre idiomi, da poter rispondere in uno qualunque di essi a chi gli parlasse negli altri. »

Curioso capriccio quello che qui s'immagina e tale da fare a' pugni coi fini a cui mira ogni poliglottismo. E son veri contorcimenti le operazioni a cui il Pellizzari sottomette il testo per spremere quello che secondo lui dovrebbe esserne il succo. Però il Novati, accolto il breve scritto ne' suoi *Studi medievati* (1), gli mise alle calcagna un'appendice, *Per la mia interpretazione*, dove, riconosciuta la giustezza della parte negativa, risolutamente si oppose alla positiva. E per snebbiare egli ebbe un'idea secondo me assai felice: pensò che il « sicut haec gratia concessa fuerit » andasse corretto in « si cui haec gratia concessa fuerit ».

Ma se fino a qui il Novati mi ha consenziente, altrettanto non avviene nel seguito. Stando a lui, col secondo periodo così ritoccato « il biografo ci ripeterà quanto noi abbiamo raccolto primamente dalla sua bocca: che nelle diocesi riunite di Noyon e Tournay due favelle suonavano, la teutonica e la latina; e poichè l'una e l'altra corrispondono pienamente al più erudito parlare de' Latini, cioè al latino dotto, così San Mommoleno, cui era toccata, come a taluno suole per divina grazia toccare, la ventura di fare buoni studi, si trovava nella felice condizione di poter comunicare con pari facilità coi Tedeschi e coi Galloromani. Agli uni, tedesco qual era di nascita, parlava tedesco, agli altri, latino. » E soggiunge che le sue « conclusioni » d'un tempo « rimangono dunque, o io m'inganno, intatte: il biografo non dice che San Mommoleno parlasse la lingua

(1) II, p. 93-97 (1936): *Su la più antica testimonianza dell'esistenza del volgare nelle Gallie.*

romana, volgare, rustica; bensì che usava il latino appreso nella scuola per trattare coi Galloromani. »

Osservo che nel discorso del biografo tre lingue sono indiscutibilmente distinte : la latina, la tedesca, e quella che la gran maggioranza dei diocesani del vescovo di Noyon usava comunemente, e che, volere o no, è designata come « romana » : « *Ecclesia siquidem Noviomensis romana..... vulgariter lingua maxima ex parte utitur* ». Ebbe torto il Novati di rendere tanto il « latina » quanto il « romana » coll' unico vocabolo « latina »; ebbe torto, e temo che i lettori riescano con fatica a raccapezzarsi leggendolo. Bensì il dubbio si riduce unicamente a ciò, se sia da intendere che Mommeleno « parlasse », oltre che latino, « neolatino », oppure che il « neolatino » lo intendesse soltanto. Ma quando si consideri quanto in basso si fosse caduti e quando s'abbiano a mente le prescrizioni dei concilii diocesani dell' 813 e quella del capitolare di Carlo Magno che le riassume, mal si potrà esser disposti ad attribuire a chi scriveva in quei secoli e in quelle regioni, il pensiero che al volgo ignorante si potesse riuscire intelligibili usando con lui, come vuole il Novati, « il latino appreso nella scuola ». Cosa dunque sia da legger tra i rigghi, mi pare non difficile da capire. A ciò tuttavia non siamo ridotti. Si legga quanto sta scritto proprio sul rigo, subito seguitando : « *Quia ergo tot et tantarum linguarum peritum eum noverat...* ». « Tot et tantarum »? Riguardo al « tot », converrà ognuno che, se le lingue di cui s'attribuisce la « peritia » non sono tre, esso diventa assurdo. E il « tantarum », applicato, come a rigore si dovrebbe, anche alla lingua « romana », ne importerebbe l'esaltazione. Ma io voglio supporre, che qui la mente dello scrittore sia volta

solo agli altri due linguaggi : al tedesco, che doveva essere la sua lingua nazionale e che per questo motivo egli era portato ad esaltare, e al latino, di cui nessuna persona colta poteva neppur per sogno disconoscere il primato. Ed ecco questo primato messo in rilievo colle parole che più che tutto legano i denti al Pellizzari e che il Novati sembra aver bene inteso. Il latino è la lingua letteraria, privilegio di pochi; lingua letteraria così per i parlanti romano, come per i parlanti tedesco; come chi dicesse che tale è il francese a Baiona tanto per coloro che parlano guascone quanto per chi parla basco. « Respondere dinoscitur » : fa riscontro, sta a fianco sopra un seggio elevato (1).

Sicchè, se si va al fondo, la lezione del biografo bollandistico riuscirebbe sotto il rispetto che ci sta a cuore anche più significativa dell' altra, come quella in cui la distinzione di tutti e tre i linguaggi è esplicita. Ma suonino

(1) Mentre stavo stendendo questo scritto, dal Crescini, che ben sapevo essersi occupato della seconda fra le due note del Novati (*V. Atti del R. Istit. Veneto di Scienze, Lettere ed Arti*, Anno accad. 1900-1991, t. LX, p<sup>to</sup> 1<sup>a</sup>, p. 82-83), sentii per combinazione che era venuto esaminando attentamente anche la prima e che l'esposizione delle sue idee s'avrà nel volume che si prepara in onore di Attilio Hortis. Ma della critica delle biografie egli non tratta. Bensi punto principale per lui è l'interpretazione del passo nella lezione creduta più autentica dal Novati, ossia nella bollandistica. Nella quale, se non muta idea, conserverebbe intatto il « sicut » ; e con « sicut gratia haec concessa fuerit » vorrebbe, se mal non ho inteso, espressa la licenza di servirsi, per l'istruzione religiosa, del volgare anzichè del latino. — Con lui non saprei consentire. Se il passo è da ritenere antico (cfr. p. 564), di licenza non c'era bisogno alcuno. Quando, nell' 813, un'autorità entrò di mezzo, entrò di mezzo per ordinare, non per concedere. E il « gratia » non sarebbe in nessun caso opportuno.

comunque si voglia le parole, ogni valore sfuma, se vanno riportate più in qua dei Concilii dell' 813. Cosa mai allora ci dicono esse che non non ci sia già stato detto in modo ben altrimenti solenne? Entra dunque in giuoco la cronologia; e di questa pure si occupò, molto giustamente, il Novati (1), fermando gli occhi, com' era naturale, sulla sola Vita bollandistica, di fronte alla quale perdeva per lui ogni importanza il suo preteso rifacimento.

Qui tuttavia gli è accaduto di prendere abbaglio. Riconosce valido per credere questa Vita anteriore al 977 — e noi diremo invece coll' agiografo Bollandista, p. 955, al 989 — un passo, pel quale sembra potersi ritenere (2) tuttora in possesso di monache un convento di Noyon, che dal Vescovo Lindolfo, preposto alla diocesi durante gli anni compresi fra i due termini indicati, fu dato, non si sa precisar quando, a canonici. Ora, questo passo occorre nella Vita usata dal Ghesquièrè e dev' esser comune ad altre strettissimamente legate con essa (3), mentre in quella a cui il Novati lo attribuisce non trova riscontro nessuno (4). Bensì le son comuni parole dalle quali il Bollandista delusse non ancora introdotto il costume di seppellire i vescovi ed altri magnati dentro la cerchia delle mura cittadine; ma di questa argomentazione, dalla quale do-

(1) *Rendic. citt.*, pp. 859-861, soprattutto in una lunghissima nota.

(2) Le espressioni son tali da costringere a un certo riserbo.

(3) A una pluralità di testi si riferisce, senza specificare (§ 7) altrimenti che con « *Vitas, quas recentiores habemus* », il Bollandista. Dalla lezione del Ghesquièrè, p. 410, § 31, la sua differisce per un « *monialium* » in cambio di « *sanctimonialium* ».

(4) V. la fine del § 12 ed ultimo, *BOLL.*, p. 984.

vrebbe risultare una data anteriore alla fine del secolo VIII, il dotto professore dell' Ateneo Milanese contesta il valore; nè io gli so dar torto.

Inclino invece a darglielo quando egli manifesta una forte propensione ad assegnare il documento alla prima metà del secolo X°. A torto mi par dirsi da lui che « la scrittura ... è ... troppo sciatta, pedestre, scolorita, priva di qualsiasi rettorico ornamento, perché possa attribuirsi a quel sec. 9°, che amò singolarmente la turgida sonorità d'un linguaggio lardellato di locuzioni metriche e di vocaboli antiquati ». Lasciando stare che lo stile prevalente in un secolo che ha dietro di sé una lunga tradizione ed esemplari molteplici non è mai lo stile di tutti coloro che vissero o vivono in quel secolo, il brano stesso che a noi più specialmente importa e che ho riportato per disteso, p. 544-46, mostra se sia reale l'affermata mancanza « di qualsiasi rettorico ornamento ». E in quella pretenziosa ridondanza l'autore manifesta bene sé medesimo, mentre là dove il dettato corre liscio s'ha ragione di ritenere che le acque emanino dalla fonte. Ma c'è dell'altro. Trova nelle condizioni della prima metà del secolo X°, anzi del secolo X° in generale, ragion d'essere probabile la lode data a Mommoleno, pressochè di sicuro per riflesso delle cose presenti, ch' egli « tyrannicis principum infestationibus viriliter resistebat »? I multiformi aspetti che l'età ci presenta e l'imperfezione della conoscenza che ne abbiamo, non tolgono che sia da dubitarne. Piuttosto noi ci sentiam sospinti indietro al secolo IX°, e forse in modo speciale, per la falsata rappresentazione della nomina vescovile, agli anni che tennero dietro da vicino alla promulgazione del capitolare che ridava pieno vigore alle norme cano-

niche (1); promulgazione che non impedi punto a Lodovico il Pio di agir presto in modo assai diverso da quello che era legittimo aspettarsi (2). Ma mentre per un verso mi sentirei portato a risalire, non mi dissimulo neppure il dubbio che possa essere invece da venir di parecchio al di qua del tempo a cui il Novati si ferma. Ciò diventerebbe una necessità, se il « tantarum linguarum » fosse, come vorrebbe la lettera, da riferire anche al linguaggio romanzo (3).

Sia comunque si voglia, la Vita bollandistica non sarà da riportare coll' editore alla fine del secolo settimo o ai primi decenni dell' ottavo (4). Ma ben altro che contemporanea è altresì quella usata dal Ghesquière, nella condizione almeno in cui egli se ne valse. Basta a dimostrarlo il luogo appunto relativo a quel certo convento venuto ad affacciarsi poco fa : « Conditus est... miles Christi... juxta monasterium quod jam dudum ad honorem duodecim Apostolorum a sanctissimis viris fundatur; quo in loco ad militandum Deo sanctis[que] suis congregatio statuta est sanctimonialium (*sic*), ad cujus laudem inpraesentiarum constructa

(1) V. pag. 546.

(2) VIOLLET, op. cit., p. 414.

(3) V. pag. 560.

(4) Anteriori al 782 si vogliono da lui, p. 955 § 8, anche le Vite che stima più recenti. Quanto alla preferita, un ostacolo a farla così antica come vorrebbe trova, si vede, nella menzione della lingua « romana », che al secolo settimo (p. 967 § 43) non gli pare ammissibile. Ma della menzione egli si sbarazza col giudicare interpolato, come già accadde di rilevare a p. 557, il periodo che la contiene. Uno scrupolo tuttavia gli rimane; lo scrittore, egli dice, potrebbe forse aver parlato a quel modo avendo riguardo al tempo suo, anziché al tempo di S. Mommoleno; il che val quanto ammettere che scrivesse egli pure nel secolo ottavo.



basilica usque in hodiernum diem sancti Mummolini sumpsit vocabula. » (1)

Quanto alla Vita che sta dietro alle due di cui s'è venuto discorrendo, avremmo un termine « a quo » per la datazione, se potessimo determinare quando fu scritta quella di S. Audomaro, di cui una parte vi era testualmente ricopiata (2). E un punto bisognerebbe preliminarmente assodare. S'ebbe davanti nella forma in cui l'abbiam noi? — In tal caso converrebbe scostarsi parecchio dalla morte del Santo, messa approssimativamente, attraverso ad incertezze che paiono inestricabili, intorno al 670 (3). Chè ci sentiam dire (4) che dalla lampada posta sopra al suo

(1) GHESQUIÈRE, p. 410, § 31.

(2) Lascio in pace S. Bertino, tirato indebitamente in iscena dal Bollandista — Giovanni Stilling — che si occupò così di Bertino (SETT., II, 549-630) come di Audomaro (SETT., III, 384-417), e dietro a lui dal mommioleniano (OTT., VII, 960, § 22). Quegli imbrogliò le carte, fuorviato dal fatto che anche antiche biografie di S. Bertino si appropriassero ciò che faceva per loro nello scritto riguardante Audomaro. Perturbatrice altresì l'affermazione sua (SETT., II, 551, § 10) che le Vite di S. Audomaro, S. Bertino e S. Winnoc dovessero avere un medesimo autore. Un dato che prova meno che nulla a lui basta per dar la cosa come affatto indubitata (« ... ut nullum possit esse dubium, quin idem sit auctor »). Cosa importa mai che le tre siano in un codice precedute da una rubrica collettiva, e che solo la prima abbia in testa un proemio? Si legga attentamente questo proemio (SETT., III, 396) : si vedrà che esso prelude semplicemente alla Vita di S. Audomaro. Però dalla circostanza che S. Winnoc sia morto, stando al calcolo del Mabillon, « quem hic non discutio », forse mezzo secolo dopo S. Audomaro, non è da ricavare col Bollandista (SETT., II, 552, § 12) conseguenza di nessun genere.

(3) SETT., III, 391, § 38.

(4) Pag. 400.

sepulcro « divino lumine repleta, per prolixia annorum spatia lucifluum stillabat oleum » (§ 17). Ed a questo sepulcro Dio « gloriosa saepe hucusque ostendit signa », con guarigioni miracolose (ib.). E « usque ad praesentem diem » guarigioni miracolose avvengono in un luogo fatto notturnamente luminoso dal riposo meridiano che il Santo vi aveva preso un giorno e da una croce di legno, fabbricata lì per lì colle sue mani, ch' egli vi aveva confitto nell'albero all' ombra del quale s'era adagiato (§ 20). Ma questa nostra Vita non è davvero cosa primitiva essa medesima. Lo mostra la narrazione di un altro miracolo (§ 7-10), fatta in modo da rilevarcisi facilmente, come già vi rilevò l'editore <sup>(1)</sup>, un testo in esametri parzialmente scomposto.

Ci troviamo così in balia d'incertezze, dalle quali non vedo per ora il modo di togliermi. E la conseguenza parrebbe dover essere sostanzialmente quella medesima a cui, per vie erronee, s'era condotto il Novati. Anche nella lezione più sincera, le parole tanto strombazzate della Vita di S. Mommoleno non sarebbero più allegabili dagli storici delle lingue romanze. Eppure io non credo che a questa conseguenza sia da arrivare. Il merito che esse attribuiscono a S. Mommoleno, e risponde eccellentemente alle condizioni di un uomo cresciuto nelle vicinanze del lago di Costanza, ossia in un territorio a quel tempo bilingue, e vissuto poi in altre regioni bilingui del pari <sup>(2)</sup>, e non è davvero di quelli che un biografo sia portato a inventare. Che gloria ne vien mai, se le cose sono mantenute nella loro schiettezza? Perché un poco ne venisse,

<sup>(1)</sup> Pag. 399, n. t.

<sup>(2)</sup> Non sto a segnalare specificamente la dimora alla corte merovingia per la sua nebulosità. V. BOLLAND., p. 954-958, §. 15-18.

ecco essersi sentito il bisogno di perturbarle, coll' insistere fuor di proposito sulla conoscenza del latino, e colla gran gonfiatura del « tot et tantarum linguarum peritum ». Però io penso che abbiano effettivamente origine da una testimonianza autentica del settimo secolo. E però, sia pure con un po' di commento e con un tal quale riserbo, non mi periterò a segnalarle anche in avvenire come attestazione di un fatto, che in sé stesso non può essere soggetto a dubbiezza alcuna.

PIO RAJNA,

Professeur à l'Institut d'Études Supérieures  
de Florence.

P. S. — Ignorai scrivendo, e anche ora conosco solo attraverso a una breve recensione, segnalatami dal Crescini, negli *Analecta Bollandiana*, (t. XXV, p. 369-370), uno studio che sulle Vite di S. Mommoleno fu pubblicato nel 1906 da L. Van der Essen in *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, serie 3<sup>a</sup>, t. II. Il Van der Essen pone senz'altro la Vita bollandistica come derivata da quella usata dal Ghesquière ; e con ciò professa un' idea, che pur avendo parentela colla mia, non è, come s'è visto, la mia. — Il Crescini poi, da quando nel dicembre del 1908 ci s'intratteneva a voce intorno a questo soggetto, modificò l'esecuzione del suo disegno. (V. qui dietro la nota della p. 561). Nella Miscellanea Hortis s'avrà di lui (p. 363-373) un *Romana lingua*, che già mi trovo davanti in bozze, dove di S. Mommoleno si discorre in breve (p. 368-370). Ma intanto egli ha dato alle *Memorie Storiche Forogiuliesi* e cominciato col divulgare in forma di estratto, dodici pagine intitolate, *Del passo relativo a' linguaggi nella biografia di san Mummolino*. E qui effettivamente (p. 9-12) si mantiene il « sicut », e si dà al « gratia » quella certa interpretazione, che secondo me non può stare.

---



## Deux nouvelles rédactions françaises de la légende des “ Danseurs maudits „

---

Depuis le temps déjà lointain où M. Léopold Delisle publiait un des textes les plus anciens et les plus intéressants des *Danseurs maudits* (1), la légende a été longuement étudiée par M. Ed. Schröder dans un article de la *Zeitschrift für Kirchengeschichte* (2) commenté plus tard par Gaston Paris (3). Malgré l'ampleur de son information, M. Schröder n'a pas connu et ne pouvait pas connaître toutes les rédactions de son sujet. Nous ne croyons donc pas inutile d'en signaler deux nouvelles, écrites en français au xiv<sup>e</sup> siècle.

La première est empruntée à la version remaniée de la vaste compilation connue sous le nom de *Renart le Contrefait* (4), et a été rédigée postérieurement à 1328 (5). Elle

(1) *Journal des Savants*, année 1860, p. 578-579.

(2) T. XVII (1897), p. 94-164.

(3) *Journal des Savants*, année 1899, p. 733-747. G. Paris s'était déjà précédemment occupé de la légende au point de vue de la danse et de la poésie lyrico-épique (*Journal des Savants*, année 1892, p. 413-414).

(4) Nous avons consacré à cet ouvrage un article dans la *Romania*, t. XXXVII (1908), p. 245-283.

(5) *Romania*, t. XXXVII, p. 263.

ne présente qu'un intérêt secondaire, ayant visiblement été traduite de Vincent de Beauvais (1), qui a reproduit en l'écourtant un passage de Guillaume de Malmesbury (2). Ce chroniqueur s'était lui-même inspiré du *libellus* d'Othbert (3), sorte de certificat d'infirmités que colportait partout pour attendrir les fidèles et forcer leur charité, une des victimes, ou soi-disant telle, de l'aventure des *Danseurs maudits*.

Voici le texte de *Renart le Contrefait* (4) :

Après la mort Othes le tiers, tint l'empire Henry, duc de Baviere, et regna XXII ans. Encommença son empire l'an mil et trois. En l'an de son empire X<sup>e</sup>, il advint en une ville de Saxoine ou saint Magne le martir est honnouré, une telle merveille, car la veille de Noel, ainsi comme le prestre de la ville qui avoit nom Robert ot la messe de mynuît commencée, ung home qui avoit nom Aubert, avecquez XVIII aultres, desquelz il y avoit XV hommes et trois femmes, menoient les karolles et faisoient au moustier si grant noise en trepant et dansoient qu'ilz empeschoient le prestre et le service. Si leur manda le prestre qu'ils se souffrisent, mais ilz n'en firent rien. Et quant il veÿt qu'ilz n'en feroient rien, il les maudit en telle maniere : « Je prie a Dieu et a monseigneur saint Magne que vous chantés et soiez en tel point dès ja ung an ! »

Les parolles du prestre orent vertu : ainsi chanterent toute la nuit. Or advint que le filz du prestre print sa sœur par la main, qui estoit a la karolle, et tantost le bras se joint a lui ; mais une seule goutte de sang n'en issi. Celle demoura avecques les aultres, qui ne cessoient de chanter. Et tant comme l'an dura, nulle pluie ne cheÿ sur culx, ne froit, ne chault, ne ilz n'eurent ne fain, ne

(1) *Speculum historiale*, livre XXV, chap. 10, dans la *Bibliotheca mundi*, t. IV (Douai, 1624), p. 1005, col. a et b.

(2) *Gesta regum anglorum*, livre II, dans la *Patrologie latine* de MIGNE, t. CLXXIX, col. 1146.

(3) *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XVII, p. 101-103.

(4) Vienne, Bibl. impér., ms 2562 (copie dans Paris, Bibl. nat., ms. fr. 369), fol. 199b.

soif, ne ne furent onequez lasséz, ne leurs robes, ne leurs soul-  
liers ne furent deschiréz, ne uséz. La terre s'abaissa soubz eulx, si  
que ilz furent premierement jusquez aux jonoulx, et puis après  
jusquez aux fesses. Et l'an passa. Herbert, evesque de Coulongne,  
le[s] absout et les reconsillia devant saint Mangne. Et (tantost) la  
fille au prestre a laquelle son frere avoit arrachié le bras, avec  
deux aultres vont tantost morir devant l'autel; et les aultres  
demourerent illecquez trois nuitz continuellement, desquelz  
aucuns moururent assez tost apréz; et furent miracles, car ilz  
eurent grant repentance. Ce advint l'an de grace Nostre Seigneur  
mil et XIII.

L'autre texte jusqu'ici inédit que nous publions se trouve  
dans deux manuscrits ayant appartenu l'un et l'autre au  
Trésor de l'abbaye du Mont-Saint-Michel <sup>(1)</sup>, et fait partie  
du recueil de contes dévôts, *le Tombel de Chartrouse*,  
écrits en vers français, après 1330, non pas par Eustache,  
prieur de la Fontaine Notre-Dame, comme on le répète  
depuis l'abbé Desroches <sup>(2)</sup>, mais par un anonyme qui a  
dédié son livre à ce prieur <sup>(3)</sup>. L'auteur faisant œuvre de  
moraliste, présente un tableau pittoresque des églises où se  
rendent une foule de gens dans un tout autre but que celui  
d'assister aux offices, et produit l'exemple des *Danseurs  
maudits* pour engager ses auditeurs et lecteurs à ne pas  
troubler le service, le « monstier » <sup>(4)</sup> n'étant

..... pas halle a desréez vendre  
Ne colue pour juleours.

(1) Paris, Bibl. nat., ms. fr., nouv. acq., 6835, 2<sup>e</sup> partie, fol. 19b-20c (Ms. A); Avranches, ms. 244, fol. 26d-28d (Ms. B).

(2) *Histoire du Mont-Saint-Michel*, t. II (1838), p. 109 et 337-339.

(3) C'est ce qu'ont démontré G.-S. TRÉBUTIEN, en tête d'une des pièces du ms. d'Avranches, *Comment le roi Souvain fut mort...* (Caen, 1846) et EUG. DE BEAUREPAIRE, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 2<sup>e</sup> série, t. X (1854), p. 247-248.

(4) Cette forme est constante, ainsi que celle de *monlt*, pour *moult*.

*De ceulx qui carolerent un an pour empeschier  
le divin service.*

- Festez mauvesement coultive  
Qui de bonnez euvrez oesive,  
Si com saiuct Augustin le dit.  
Il s'ensuit dont sans contredit
- 5 Que cil forment a Dieu desplaise  
Qui fait adont euvre mauvaise,  
Car ja soit ce que nous doion  
En tous temps, ou que tous soion,  
Entendre a Dieu principaulment,
- 10 Lez festes especialment  
Sunt establiez pour requerre  
Les biens du ciel, non pas de terre ;  
Et pour ce que plus franchement  
Puisson lors sans encombrement
- 15 Es œuvrez de salu entendre,  
Dieu deffendi et fist deffendre  
Par lez saincts Perez anciëns  
Que de tous labours terriens  
Cesson lors et de tout pechié.
- 20 Mèz tout bien vient mèz en dechié,  
Je ne scey qu'i a droit léz fere :  
Le diemenche huy pou differe,  
Si me semble, des jours ouvrablez ;  
Toutez gens sont si mal traictables
- 25 Que je me doubt que le Grant Juge  
Tout ensemble par le deluge  
De feu briefment tout ne confonde,  
Car il est pou de gens au monde

9 A, Tenuz a d. — 10 A, principaulment. — 18 A, Qui... terreens. —  
22 A, B, dimenche. — 23 B, Ce me. — 25 B, je men. — 28 B, ou in.



- Qui Dieu ne Sainte Eglise honnorent.  
30 Plus tost a la taverne courent  
Boire lez blans vins et lez rougez,  
Ou a marchiéz, ou a carrougez,  
Ou assez encoir mains honnestez  
Qu'il ne font au monstier es festez.  
35 Et plusors hantent bien l'eglise  
Qui n'y vont pas pour le servise,  
Mèz pour esbat et pour usage.  
Mèz encor font greignor outrage  
Ceulx qui y viennent seulement  
40 Pour maintenir leur parlement;  
Comme lor voisins se demaint,  
Dont souvent tel murmure maint  
Que l'en n'y entend clerc ne prestre.  
Par foi, il leur venist mieulx estre  
45 A leur mesnages a sejour  
Ou arer es champs toute jour  
Que empeschier en quelque guise  
Le saint service de l'eglise!  
Qui ne peult aider, si se taise,  
50 Et qui veult jangler, si s'en vaise,  
Car mieulx vient aillors foloier  
Qu'en sa maison Dieu guerroier.  
Cil a bien vers lui guerre prise  
Qui lui destourbe son servise  
55 Et l'ennour qui luy est deü;  
Nous n'en rendon autre treü  
Dez biens que nous tenons de luy;  
Si ne peult estre que cellui  
Qui lui toult a avoir sa rente,  
60 Monlt durement ne s'en repente,  
Et de telz pechiéz sans doubtaunce  
A il prins monlt aspre vengeance

Que je ne puis mie retraire.  
Mèz une ne nous vuil pas taire  
65 Qu'il en print de mainte personne  
Jadiz ou regne de Sexonne.

Mil et x ans, ou près de la,  
Puis que le filz Dieu s'ostela  
Es flaus de la virge Marie  
70 Pour ce qu'il nous rendist la vie  
Que par Eve et Adam perdismez,  
La veigle de Noel meïsmez,  
Si com l'ystoire le devise,  
Un prestre, curé d'une eglise  
75 En l'ounour saint Menne fondée,  
De la virge haulte honnorée  
La messe avoit empris a dire.  
Et foles gens ou cimetire,  
Hommez et femmes, caroloient  
80 Qui trop malement empeschoient  
Par leur chant le divin servise.  
Si n'est ce droitz en nulle guise  
Que nul mainge en saint lieu carole;  
Malement aveugle et affole  
85 Aneni lez folz et lez folez  
A qui il fait mener carolez,  
Et contre Dieu esmouver guerre  
Es lieux ou ils doivent requerre  
Sa paix et sa misericorde.  
90 Ces folz, si com je me recorde,  
Si furent es carolez pris,  
Et le prestre fut monlt espris  
De grant deul tant pour lor folie

65<sub>A</sub>, prist. — 87<sub>B</sub>, esmouvoir. — 91<sub>B</sub>, Se; <sub>A</sub>, furens. — 92<sub>A</sub>,  
si fut.

Que pour ce qu'il ne pouoit mie  
95 Sa messe ad sa volonté dire;  
Si leur manda sans monstrier ire  
Que par amour il se souffrissent  
Et la messe escouter venissent.  
Mès ilz ne se voudrent retraire,  
100 Et je ne scey qui ce peult faire,  
Se l'Ennemi d'Enfer n'y euvre :  
Chascun laisse tantost bonne euvre,  
Mès qui que se prange a mal faire,  
Trop a enviz a bien repaire  
105 Pour laisser son mauvèz usage.

Ces folz ici par lor grant rage  
Ne voudrent en nulle maniere,  
Pour menace ne pour priere,  
Soy cesser de lor folle emprise.  
110 Quant la personne en nulle guise  
Nes peult faire souffrir ne taire,  
Moult li desplut, si deut il faire,  
De lor grant desobeïssance.  
Si pria Dieu de la vengeance,  
115 Et dist du cuer moult a malaise :  
« Je requier a Dieu qu'il luy plaise  
Et a saint Magne le martir  
Que vous ne puissiez mèz partir  
Devant un an de la carolle! »  
120 Si comme il ot dit la parolle,  
Dieu la tint agreable et ferme,  
Car en tel point siques au terme  
Que la personne leur ora,  
La compaignie demoura ;  
125 Ne nuit, ne jour repos n'avoient,

Tous temps comme devant chantoient,  
L'un pié après l'autre mettant.  
Mèz Dieu les espèrna de tant  
Que soif, ne pluie, ne tempeste  
130 Ne lor fist de tout l'an moleste;  
Ne fain, ne soif nes empira,  
Ne lor robe ne dessira;  
Mès tout malgré lor carolaient,  
Et du tourniement estoient  
135 Trop forment dolens et lassés.

Plusieurs essaierent asséz  
A traire les d'illec a force,  
Mèz ne lor valloit une escorce :  
Quicunques s'en entremeïst,  
140 Un page aultretant y feïst  
Comme tous les fors d'Allemaigne.  
Une femme de la compaigne  
Voult un son frere a force oster,  
Et y fist aultrez accoster  
145 Qui d'oster l'en monlt s'entremistrent ;  
Par .i. bras a tirer le pristrent,  
Et tant tirerent et sacherent  
Que hors du corps lui esracherent ;  
Oncquez de sang n'en yssi goute,  
150 Mèz il demoura en la route  
De la doloureuse carolle.

Renommée qui par tout volle  
Publia par tout ses merveillez ;  
Si ne furent oncquez telx veilles  
155 Comme toutes gens y faisoient,  
Car de tous païs y venoient

- Pour voier ce qu'en pourroit estre.  
Les folx en blasmoient le prestre  
Qui lor avoit tel paine orée,  
160 Car c'est bien chose accoustumée,  
Et disoient, que l'en s'esbat;  
Mèz Dieu scet bien que tel esbat  
Ne lui est de nulle plaisance.  
Pour ce voir d'eulx prist la vengeance,  
165 Car le prestre ne l'en prist mie.  
Maiz folx qui veulent lor folie  
Vers tous maintenir et deffendre,  
Seulent Dieu meïsmes reprendre,  
Dont il luy peust assez desplaire,  
170 Car en rien qu'il lui plaise a faire,  
Creature n'a que voier,  
Ains doit a tous plaire et soier  
Quanque Dieu veult, car par droiture  
En poiz, en nombre et en mesure  
175 Toutez chosez ordonne et met;  
Trop est dont fol qui s'entremet  
De ce reprouver que Dieu preuve  
Et d'approuver ce qu'il repreve.

- Quant la fin de l'an fut venue,  
180 Qu'a grant peine orent attendue  
Ceulx qui malgré eulx caroloient,  
Chascun maintenoit qu'il estoient  
Sans nul remede confonduz,  
Car petit et petit fonduz  
185 Furent siquez cuisses en terre.  
Lors vindrent lors amis requerre  
L'arcevesque Osbert de Coloigne

157 A, Pour voir. — 159 A, telle; A, B, aoree. — 162 A, quel esbat.  
— 164 A, B, veoir. — 173 A, par droite nature; B, par nature, *corrigé*  
*en* par droiture.

- Qui lor douleur et lor vergoigne  
Venist voier et relachier.  
190 Et celui qui n'avoit pas chier  
Aultry douleur, fu moult soigneux  
De secours faire aux besongneux,  
Car a tout bien tant entendoit  
Que de sa valeur admendoit  
195 Toute la tyoise contrée.  
Si chaï qu'au chief de l'année,  
La veigle de Noel, la vint,  
Dont es caroleurs bien avint,  
Car Dieu par lui les deslia  
200 Et il les reconcilia  
Devant l'autel monlt doucement.  
Méz a deulx hommes soudement  
Et aussi a une des femmes  
Departirent des corps les amez,  
205 Dont tous les voisins s'esbahirent.  
Les aultrez sans veigler dormirent  
Troiz nuis et .iii. jours tous ensemble,  
Plusieurs comme fieulle de tremble  
Toute lor vie puis tremblèrent.  
210 Ainsi les folz qui destourberent  
L'office divin par lor rage  
Furent punis pour leur outrage.  
Et pour ce est ce a tous exemplaire  
Que l'en se gard de telx malx faire  
215 Es saintes lieu[x] ou l'en doibt  
Et Dieu et ses saintes honorer.

- Le monstier, ce devez entendre,  
N'est pas halle a desréez vendre,  
Ne cohue pour juleours;  
220 C'est le refui es pecheours

- Pour pardon querre des pechiéz  
Dont nous sommes tous entechiéz ;  
C'est le palaiz au roi de gloire :  
Nul ne doibt en cel consistore
- 225 Demener contenance folle,  
Soit ou de fait, ou de parolle,  
Car nul ne doibt en tel maison  
Entendre fors a oraison  
Et a Dieu bien glorifier
- 230 Et le loër et graciër  
Des biens que chascun jour nous donne  
Cil n'est pas sage qui sermonne  
Devant le roi de majesté  
Se n'est de chose d'honesté ;
- 235 Mèz encor s'esconvient il taire,  
Quant l'en ot le service faire,  
Pour entendre y devotement,  
Et que l'escoute vraiment ;  
Il y a aussi grant partie,
- 240 Comme le clerc qui plus hault crie,  
Quant de bon cuer et simple l'ot.  
Maiz cil n'y a ne part, ne lot,  
Ainciez en l'ire Dieu se boute  
Qui entent a jangle ou escoute,
- 245 Quant l'en doit au service entendre,  
Qui tous sommez tenus a rendre,  
Ou par escouter, ou par dire.  
Dieu qui ce qui luy plaist espire,  
Nous vuille tous si bien aviver
- 250 A celebrer et coultiver  
Ce qu'il commande en Saincte Eglise,  
Que nous puisson par tel servise  
La sus es grans festes venir  
Qui dureront sans ja finir !

Si nous comparons ce texte avec le *libellus* d'Othbert, ou tout simplement avec le passage de *Renart le Contrefait* publié plus haut, qui en est la représentation à peu près exacte, nous remarquerons que, non content d'agrémenter ses vers de recommandations dévotes, l'auteur de la rédaction rimée se sépare complètement de l'autre en un point. Dans la rédaction rimée, en effet, c'est une femme qui arrache le bras de son frère en voulant le soustraire à la *carotte*; dans le *libellus* d'Othbert, comme dans *Renart le Contrefait*, c'est au contraire la fille du prêtre qui est victime de l'empressement trop violent de son frère à la délivrer. A défaut d'autres textes offrant même leçon que la rédaction rimée, la divergence que nous venons de signaler ne peut guère s'expliquer que par la négligence du poète, bien moins soucieux de reproduire fidèlement la version latine qu'il avait sous les yeux que d'en tirer matière à moraliser.

GASTON RAYNAUD.

---



## Notes sur les deux poètes

### Jean et Mathurin Regnier

#### I

#### JEAN REGNIER

« Les fortunes et adversitez de feu noble homme Jehan Regnier, escuyer, en son vivant seigneur de Garchy et bailly d'Aucerre » ont été imprimées pour la première fois à Paris, en 1526, une soixantaine d'années après la mort du poète. Cette édition rarissime, dont je prépare depuis longtemps une réimpression annotée, soulève une question assez curieuse. La voici posée par Regnier lui-même dans une sorte d'avis à son lecteur, en tête du volume, p. 4 verso :

Encore prie ie humblement  
Et doucement  
Tous ceulx qui rime scaivent faire  
Que, si je faulx aucunement  
Ne nullement,  
Qu'i leur plaise a le refaire... <sup>(1)</sup>  
Pareillement en l'escripture  
Si ne vous vueillez trop fier,  
Car ma lectre n'est que paincture,  
Ie ne seay octograffier,  
Ie ne fus oncques clere greffier,  
Point n'a esté ma nourriture,  
Neantmoins ie m'y vueil affier;  
Il n'a riens qui ne s'adventure.

(1) Il serait aussi facile qu'inutile de corriger :

Qu'i leur plaise de le refaire.

La non-élision de *e* féminin est commune dans les vers de Regnier comme dans ceux de ses contemporains. Cf. *Romania*, XXVII (1878), p. 594.

Ces vers signifient apparemment que le poète, peu ou mal instruit, demande grâce pour « sa rime » et pour son orthographe. En « peignant » les sons il fait de nécessité vertu ; c'est un partisan forcé, sinon convaincu de l'orthographe dite phonétique. Nous serions heureux de l'en féliciter, et de trouver en lui un témoin authentique, sincère de la prononciation bourguignonne au xv<sup>e</sup> siècle. Mais jusqu'à quel point est-il sincère ? Dès les premières pages on constate que la versification n'a rien d'irrégulier. L'orthographe aussi est conforme à l'usage, à part quelques mots mal coupés ou estropiés par l'imprimeur. Alors comment expliquer cette régularité ? Est-ce que par hasard l'éditeur de 1526 aurait « refait » — Regnier l'y invitait — la rime, et l'orthographe par-dessus le marché ? Mais le moyen de le savoir, puisque nous n'avons plus le manuscrit de l'auteur ?

La réponse se trouve peut-être dans une lettre originale de Regnier au receveur général de Bourgogne, qui est conservée à la Bibliothèque municipale de Dijon dans un recueil factice (Ms. du fonds Baudot, 40, folio 275, r<sup>o</sup>). Elle est écrite sur une feuille de fort papier, à main posée, d'une petite écriture fine à longues lignes, très élégante. Nous allons reproduire cette lettre fidèlement, en nous bornant à résoudre les abréviations usuelles, et à ajouter quelques accents et signes de ponctuation :

Mon treshonoré seigneur, humblement ie me recommande a vostre bonne grace tant comme ie puis. Plaise vous sauoir que Dimenche derrenier passé, ainsi qu'il plent à Dieu, ala de vie a trespas monsieur le receneur d'Aucerre, Claude Labbe, dont Dieu ait l'ame. Et tantost apres que sa mort fut venue a ma congnoissance, par l'aduis des aduocat, procureur et autres officiers du roy

et a la requeste dudit procureur, feis meitre en la main dudit sieur tous les [bien]s meubles dudit deffunct, iceulx sceller et sequestrer, et mis pour la garde d'iceulx deux sergens pour la conseruation du droit du roy nostre sire. Et apres la dite main mise, la vefve dudit deffunct s'est tiree par deners moy en m'exposant que son dit feu mary estoit tenu envers plusieurs [qui]<sup>(2)</sup> auoient esté assignez sur les deners de sa recepte et ausquelz il auoit baillees ses cedules et contrelectres, et aussi qu'il lui estoit deu grans sommes de deniers tant a cause du demaine come des aydes. Et a ladite vefve bonne volenté de tout acquietter et paier, en me requerant la commectre a recevoir les deniers de la recepte du demaine escheuz a l'ascension nostre seigneur derreniere passee. Et pareillement ceulx des aydes pour trois quartiers de ceste annee qui finiront au derrenier jour de ce present moys de juing. Et combien qu'il me semble sa requeste estre raisonnable, neantmoins luy ay fait response que en ceste matiere ne procederoie ne voudroie proceder sans vostre commandement et bonne ordonnance et que vous auroie signifié ce qui y a esté fait. Pourquoy vous supplie, mon treshonoré seigneur, que sur la dite requeste et mainmise vous plaise y appointer et auoir la dite vefve pour recommandee (Car c'est une femme de bien et saige, et qui a de bons parens et amys, et a bien de quoy) et me mander ce qu'il vous plaira que je y face. Et me semble que se vostre plaisir estoit commectre ladite vefve a la recepte desdiz deniers ainsi qu'elle le requiert, que feriez bien. Car elle a ung tresbon vouloir de acquietter son feu mary et de rendre bon compte des diz deniers. Et voudroit bien la dite vefve que son dit feu mary et elle feussent acquiettez envers le roy et les autres qui sont assignez sur eulx par vous auant que aucun partaige des biens de la succession dudit receueur son mari se feist entre elle et les heritiers de son dit mary. Si vous plaise, mon treshonoré seigneur, sur le tout me mander et commander vostre bon plaisir et vouloir pour icelui acomplir au plaisir de nostre Seigneur qui vous doit bonne vie et

(1) Les lettres entre [ ], effacées par une mouillure, sont suppléées.

(2) *Qui* suppléé, un trou de vers dans le papier.

longue. Escript a Aucerre ce XIII<sup>e</sup> jour de iuing M. [1]III<sup>e</sup> lx (1) et deux (1462).

Mon seigneur c'est grant pitié d'estre par deça tant au moyen de la pestilence et mortalité qui y est comme de la famine, ainsi que le pourrés saoir plus a plain s'il vous plaist par ce porteur lequel j'enuoye pour les causes que dessus par deuers vous. Et pour nous refaire on nous a baillé quarante lances pour estre en garnison en ceste ville. Dieu soit loé de tout.

Le tout vostre humble  
(2) J[EHAN] REGNIER  
seruiteur bailli d'Aucerre.

*Au dos :* A mon treshonorable seigneur  
monsieur le general de Bourgongne.

Cette lettre se passe de commentaire : elle fait autant d'honneur à la bonté de Regnier qu'à son orthographe. L'avis au lecteur, cité plus haut, n'était donc qu'une de ces formules de modestie si communes chez les écrivains du xv<sup>e</sup> siècle, toujours prêts à s'excuser de leur « rude engin » et de fautes imaginaires. En réalité, le bon bailli savait l'orthographe mieux que les trois quarts de ses contemporains, y compris les greffiers. Et, suivant toute probabilité, l'éditeur de 1526 n'a pas dû corriger grand'chose au manuscrit.

Est-ce à dire que les vers de Regnier n'offrent jamais de rimes plus ou moins anormales ? Non, mais ces rimes sont l'infime exception. Il suffira d'en citer un seul exemple, le plus difficile du texte, ou, si l'on veut, le seul où la graphie offre une réelle difficulté. Dans sa prison de Beauvais, en 1433, Jean Regnier avait pour compagnon un Anglais qui

(1) Le premier chiffre effacé est suppléé.

(2) Signature, un simple I relié à l'R.

ne savait pas un mot de français. Et, dans une curieuse ballade, il a fait parler ce pauvre Anglais, il a reproduit sa plainte monotone, lamentable :

A la prison la ou iestoye  
Ung Anglois prisonnier auoit  
Qui pas ne demenoit grant ioye.  
Par piedz, par mains es sepz estoit;  
François parler il ne seauoit  
A peine ne mot ne demy.  
En anglois tousiours il disoit :  
*God and our lady helpemy.*

De son mal grant pitié auoye,  
Et aussi mon cueur se doubtoit  
Que ung iour auoir en pourroye  
Autant, qui me desconfortoit.  
Et quant a luy on demandoit :  
Helas ! qu'avez vous, mon amy ?  
Autre chose ne respondoit :  
*God and our lady helpemy.*

A racompter ie ne scauroye  
Comment moult fort se dementoit,  
Ne reposer ie ne pouoye,  
Car sans arrester il parloit ;  
*My fiet and my handez breloit,*  
Disoit. Onques ie ne dormy,  
Mais son refrain tousiours estoit :  
*God and our lady helpemy.*

Princee, du grand mal qu'il auoit  
Dieu si n'en gard et saint Remy !  
Le diet estoit bon qu'il disoit :  
*God and our lady helpemy.*

Jean Regnier ne savait peut-être guère plus d'anglais que le prisonnier ne savait de français. Il dut chercher à repro-

duire ici les sons tels qu'ils frappaient son oreille ; mais « sa lectre » ou sa « paincture » est des plus capricieuses, puisque tantôt il donne à l'anglais une orthographe française (*helpe my* pour *help me*), tantôt il conserve l'orthographe anglaise (*My handez* — *My hands*) et qu'il se permet de déplacer, d'allonger ou de modifier légèrement certains mots pour le besoin du rythme et de la mesure. Dans ces conditions quel sens faut-il attribuer au mot imprimé *brel-roit*, qui doit apparemment être coupé comme plus haut *helpemy*? Le premier mouvement (d'ailleurs mauvais) est de penser à une sorte de gangrène, de *pourriture* des pieds et des mains *es seps*, encerclés de fer, de prendre *roit* pour un équivalent de l'anglais *rot*. Mais ce mot satisfaisant pour le sens ne l'est pas pour la rime, et puis que faire de *brel*? La solution de ce petit problème m'a été très obligeamment donnée par deux collègues compétents. En réalité, ce mot *brel* est le mot important qui indique la brûlure ou la douleur *cuisante*, c'est l'ancien verbe *bren(en)*, et *roit* à la rime est l'équivalent de l'anglais *red*, rouge. Comme la finale *oit* de l'imparfait se prononçait en français *oët*, *ét*, le mot anglais *red* pouvait rimer suffisamment avec *par-loit*, et ce mot anglais *red* Regnier l'a écrit *roit*, comme il sonnait à son oreille de Français, c'est-à-dire qu'il l'a complètement défiguré. La traduction du vers visé en anglais moderne serait donc :

*My feet and my hands burn red.*

---

II

MATHURIN REGNIER

Si le poète Jean Regnier est passablement imprimé, et, sauf l'exception que nous avons vue, assez facile à lire, il n'en est pas de même de son homonyme du xvii<sup>e</sup> siècle, Mathurin Regnier (1573-†1613). Malgré tant d'éditions <sup>(1)</sup> et de commentaires des *Satires*, beaucoup de vers restent obscurs parce qu'ils contiennent des fautes d'impression, ou bien des locutions proverbiales et des allusions plus ou moins faciles à expliquer. Voici quelques exemples de ces deux espèces de difficultés.

1

SATIRE X, vers 211, page 80. — *Portrait du pédant.*

Un mouchoir et des gans avecq' ignominie,  
Ainsi que des larrons pendus en compagnie,  
Luy pendoient au costé, qui *sembloit* en lambeaux,  
Crier en se moquant vieuz linge, et vieuz drapeaux :  
De l'autre brimballoit une clef fort homeste,  
Qui tire à sa cordelle une noix d'arbaleste.

(1) La meilleure édition de Regnier est, comme on le sait, l'édition Courbet, Paris, Lemerre, 1875, in-8°, à laquelle les deux opuscules de M. Dezeimeris (1876 et 1880), la thèse de M. Vianey (1896) et l'édition partielle (1900) (Satire XIII) procurée par M. F. Brunot et ses élèves ont apporté beaucoup d'améliorations. Les citations se rapportent à cette édition Courbet.

La leçon *sembloit* des éditions de 1608, 1609 rétablie par l'édition Courbet au lieu de *sembloient* (édit. 1612 et 1613) détruit la personnification si expressive du mouchoir et des gants. Et la leçon *qui tire*, etc., donnée par toutes les éditions, demande une explication. Tous les traits du portrait du pédant sont calculés pour exprimer la saleté et l'avarice crasses. Or, la noix d'arbalète est une roue mobile d'acier ou s'arrête la corde bandée de l'arbalète. Le pédant a acheté ou ramassé sur le marché de la ferraille une de ces roues dont il se sert en guise d'anneau pour suspendre sa lourde clef. A défaut de gravures anciennes rares, et longues à décrire, on peut voir dans un ouvrage commun, l'édition de Molière par Moland, Paris, lib. Garnier, 1864, in-8°, t. V, p. 408, le portrait d'Harpagon qui porte à sa ceinture ses clefs suspendues à un véritable anneau. Cet avare l'est moins que le pédant de Regnier.

2

SATIRE IV, vers 171, page 35.

Je diray librement pour finir en deux mots  
Que la plus part des gens sont habillez en sots.

Regnier veut dire que la plupart des hommes jouent dans le monde le rôle de fous, et il équivoque sur le mot de *sots*, joueurs de soties et de farces. Les Sots étaient encore en fonctions à l'Hôtel de Bourgogne au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle :

Desjà dans l'Hostel de Bourgogne  
Les maistres foux sont habillez  
Pour faire veoir les pois pillez.



dit une poésie de 1616, citée par M. Emile Picot dans la *Romania*, VII (1878), p. 243.

3

SATIRE X, vers 57, page 76. — *Portrait du fat de qualité.*

Selon le temps il met ses partis en auant,  
Alors que le Roy passe, il gaigne le deuant,  
Et dans la gallerie, encor' que tu luy parles,  
Il te laisse au Roy Jean, et s'en court au Roy Charles.  
Mesme aux plus avancez demandant le pourquoy,  
Il se met sur vn pied et sur le quant à moy,  
Il seroit bien fasché, le Prince assis a table,  
Qu'vn autre en fust plus pres, ou fist plus l'agreable.

La plupart des éditions se bornent à reproduire (quand elles le reproduisent) <sup>(1)</sup> le commentaire de Brossette (1729) :

[*Et dans la gallerie*] du Louvre.

« *Il le laisse au Roy Jean*, etc. Tel est le caractère d'un Étourdi, qui, ayant commencé un discours avec quelqu'un, le laisse là brusquement, pour courir au premier venu, ce qui arrive tous les momens à la Cour... » — De quelle galerie du Louvre, s'agit-il? Il y en a au moins deux, très différentes, la grande et la petite. Et de quel roi Jean, de quel roi Charles? Si le vers est devenu proverbe, comme Brossette le laisse entendre, il ne l'était nullement du temps de Regnier, il avait un sens très précis et désignait les portraits des rois de France, Jean le Bon et Charles V, qui ornaient la petite galerie du Louvre récemment achevée par Henri IV. Le passage de Sauval (*Histoire et recherches des antiquitez de la ville de Paris*, 1724, in-folio, t. II,

(1) L'édition Courbet ne donne aucune explication.

p. 37) est un peu long, mais trop instructif pour ne pas être reproduit :

### La Petite Galerie

#### *Ses dehors.*

J'ai dit que la petite galerie fut commencée sous Charles IX et achevée sous Henri IV par Chambiche jusqu'au premier étage, qu'il couvrit d'une plate-forme ou terrasse où Charles IX allait prendre l'air. Fournier et Plain bâtirent le second étage sous Henri IV, que du Breul, Bunel et Porbus enrichirent de peintures. Cet édifice règne en équerre depuis le gros pavillon du Louvre jusqu'au quai de l'École, sur le bord de la Seine...

#### *Ses dedans.*

J'ai fait savoir que le premier étage de cette galerie est occupé par le nouvel appartement de la Reine Régente et le second par une galerie qui ne cède en régularité et en ordonnance à pas une du Royaume ni peut-être du monde. Sa longueur, sa largeur et son élévation ne sont pas moins bien symétrisées que compassées. Elle porte trente toises de long et vingt-huit pieds de large. Le jour y entre par vingt-une grandes croisées. Ses trumeaux sont remplis de portraits de quelques-uns de nos Rois, aussi bien que de nos Reines, et son plafond est divisé en plusieurs compartimens de grandeur et de forme différente ; de plus éclairés par douze grandes croisées ; et enfin distribués et compassés avec beaucoup d'esprit par rapport à la grandeur du lieu qu'ils occupent. Du Breul mourut peu de temps après avoir commencé ; mais Bunel l'a continué, l'acheva et s'attacha le plus ponctuellement qu'il pût à l'intention de son devancier.

. . . . .

Les portraits des Rois et des Reines que j'ai dit occuper les intervalles d'une croisée à l'autre sont grands comme nature et représentés avec des habits et des gestes proportionnés à leur

génie. Les Rois sont placés à main droite et vis à vis de l'autre coté, les Reines qu'ils ont eu par (*sic*) compagnes. Et tous ces portraits, tant des uns que des autres, sont entourés de têtes, mais des Seigneurs seulement ou des Dames les plus considérables de leur Cour, soit par leur naissance ou par leur beauté, soit par leur esprit et leur humeur complaisante. Comme tous ces portraits sont vrais, il n'y a que la plupart des Rois et des Reines qui ont régné en France depuis St. Louis jusqu'à Henri IV.

Ces portraits sont partis de la main de trois personnes. Porbus a fait celui de Marie de Médicis qui passe pour un des plus achevés que nous ayons de lui, et même le meilleur de cette galerie. En effet, les vêtemens en sont si vrais, les diamans dont il les a brodés sont si brillans, et les perles si naturelles, la tête de la Reine si noble, ses mains si belles et si fines qu'il ne se peut rien voir de plus charmant; et quoique l'azur fut alors fort cher, ce peintre néanmoins l'a répandu avec tant de prodigalité sur cette figure qu'il y en a pour six vingt écus.

Tous les autres portraits sont de la main ou du dessin de Bunel. Il peignit d'après le naturel ceux des personnes qui vivoient de son temps. Pour déterrer les autres il voyagea par tout le Royaume et prit les stucs des cabinets, des vitres, des Chapelles et des Églises où ils avoient été peints de leur vivant. Il fut si heureux dans sa recherche que dans cette galerie il n'y a pas un seul portrait de son invention, et que par le visage et l'attitude, tant des hommes que des femmes qu'il y a représentés, on juge aisément de leur génie et de leur caractère. Sa femme le seconda bien dans son entreprise. Comme elle excelloit à faire les portraits des personnes de son sexe, ceux des Reines et des autres Dames pour la plupart sont de sa main et du dessein de son mari.

Les Rois sont vêtus assez simplement, et le tout à la mode de leur temps et conformément à leur âge. Les Reines ont leurs habits de pompe et de parade; si bien qu'avec ces vêtemens différens et bizarres, qui faisoient sans doute la principale partie de la galanterie et de la propreté de leur Cour; ils nous paraissent si ridicules qu'on ne peut s'empêcher de rire.

SATIRE XIII, vers 111, page 117, *Portrait d'un joueur fameux, nommé Gallet.*

Gallet a sa raison, et qui croira son dire  
Le hazard pour le moins luy promet un Empire,  
Toutesfois au contraire, estant leger et net,  
N'ayant que l'esperance et trois dez au cornet,  
Comme sur un bon fond de rente ou de receptes,  
Dessus sept ou quatorze il assigne ses debtes,  
Et trouue sur cela qui lui fournit de quoy...

Voici le commentaire de Brossette, 1729 : « Au Jeu de la Chance ou des trois Dez, les chances les plus difficiles à amener, ou qui viennent rarement, sont celles de *Sept* et de *Quatorze*; et quand le joueur emprunte de l'argent pour jouer *il assigne la dette*, à en payer une certaine partie toutes les fois qu'il lui viendra *Sept* ou *Quatorze*. M. Despréaux a désigné ce Jeu, Satire IV, vers 75 :

Attendant son destin d'un Quatorze ou d'un Sept  
Voit sa vie ou sa mort sortir de son Cornet.

— Le commentaire de Brossette a été reproduit dans presque toutes les éditions modernes de Regnier et de Boileau. Heureusement pour lui, Brossette ne jouait pas aux dés, si bien qu'il s'est trompé.

Dans son *Histoire de Touraine*, Paris et Tours, 1828, in-8°, J.-L. CHALMEL, ayant à retracer la biographie de son compatriote, le joueur Gallet, n'a pas manqué de citer le vers de Regnier :

Dessus sept ou quatorze il assigne ses debtes.

Il ajoute ceci, tome IV, page 203 : « Je crois pouvoir observer... que Brossette dans ses remarques n'a pas

entendu ce dernier vers. Il l'explique en disant que les chances de *sept* et de *quatorze* sont les plus difficiles à amener. C'est tout le contraire par rapport à la chance de *sept* qui est produite de trois manières lorsque les autres ne le sont que de deux façons. Le véritable sens est que le joueur fonde son espérance sur la chance de *quatorze* pour lui et pour son adversaire, sur celle de *sept* qui est la plus fréquente et qui reste au-dessous de dix. »

Ces exemples suffisent pour montrer que le poète Mathurin Regnier est trop souvent plus difficile à comprendre que son homonyme du xv<sup>e</sup> siècle.

ÉMILE ROY,

Professeur à l'Université de Dijon.

---



## Recherches sur les sources du Roman de Thèbes.

---

M. Constans, dans l'« Introduction » de son édition du *Roman de Thèbes*, dit ceci : « Il suffit de lire notre Analyse pour se convaincre qu'à l'aide d'un résumé de la *Thébaïde*, en vingt pages, précédé de l'histoire d'Edipe, l'auteur du roman pouvait aisément composer son œuvre, si l'on admet que les épisodes (et il n'y a aucun intérêt à supposer ici une source particulière) sont l'œuvre de son imagination » (p. cxix). Et dans une note il développe cette dernière pensée et conclut : « Il n'y a rien dans tout cela que n'ait pu imaginer un trouveur de quelque talent. »

Comparé à *Enéas*, le *Roman de Thèbes* se distingue par la désinvolture avec laquelle l'original y est traité. En effet, Stace a fourni le canevas, rien de plus ; c'est le poète français inconnu qui, sur ce canevas, a brodé son poème, œuvre indépendante en quelque sorte, œuvre originale, sinon par l'invention de données nouvelles, du moins dans l'agencement et la combinaison de données préexistantes. Par contre, l'auteur d'*Enéas* suit son original de très près ; il est vrai que, comme l'auteur du *Roman de Thèbes*, il

ajoute des épisodes de son cru et donne au récit une tournure médiévale; mais, malgré ces changements, son œuvre n'est autre chose qu'une traduction un peu libre de l'*Enéide*.

Or, il semble bien qu'on est à présent d'accord pour admettre l'antériorité du *Roman de Thèbes* par rapport aux deux autres poèmes imités d'œuvres antiques (1). D'autre part, on reconnaît tout ce que Chrétien de Troyes doit à ces traductions (2). Donc tant qu'on n'aura pas découvert d'œuvre qui ait pu servir de modèle au poète de *Thèbes* (3), c'est à lui qu'il faut attribuer les nombreuses innovations par lesquelles se distingue son poème, qui pourra dès lors être considéré comme le point de départ d'une des évolutions les plus importantes que nous offre l'histoire de la littérature française au moyen âge.

Et voilà pourquoi la question de savoir si ce qu'il a ajouté à l'original provient de son imagination ou bien lui a été suggéré par d'autres œuvres ou par des événements contemporains, n'est pas aussi oiseuse que le croit M. Constans.

Dans les pages qui suivent, et qui sont loin d'épuiser le sujet, je voudrais poser quelques jalons pour diriger des études ultérieures plus complètes sur les sources du *Roman de Thèbes*. Je laisserai de côté tout ce que, en dehors de la *Thébaïde*, l'antiquité a fourni au traducteur.

(1) A. DRESZLER, *Der Einfluss des afrz. Encas-Romanes auf die afrz. Lit.*, p. 162-163.

(2) M. WILMOTTE, *L'Évolution du roman français aux environs de 1150*, p. 56.

(3) Cf. *Romania*, t. XXXIII, p. 424.



CHANSONS DE GESTE. — Le poète puise à larges mains dans les souvenirs que lui a laissés la lecture des épopées. Il y a d'abord des allusions directes :

1327. Ne tant n'ot Charles en sa poigne,  
Quant il conquist ceus de Saissoigne (cf. 6392.)

748. De proece semble Rollant

1677. Cous done merveillous et granz :  
One ne dona meillors Rollanz

8827. Es quatre eschieles de Rollant,  
Dont cil jogleor vont chantant,  
Ne fut tant bele ne tant riche.

1789. Ne tant gens cous ne fist Turpins  
En Espagne sor Sarrazines

II. 9312. A haute voiz crie : « Monjoie ! », etc.

Ensuite, parmi les noms dont sont affublés les guerriers grecs et thébains, il y en a qui rappellent l'épopée : Engellier (vs. 10004), Girart (vs. 10004), Manessier (III, vs. 11663), Valcolor (vs. 3106), Valplenier (vs. 2777). Mais c'est surtout dans les détails de combat, d'armure et de vie chevaleresque que se décèle l'influence des chansons de geste. Notons les noms donnés aux chevaux (vs. 5644 et 9100), les reliques cachées dans le pommeau de l'épée (vs. 1646), le conseil des barons (vs. 1115 et 8201), dans un verger (vs. 1115), la solidarité des parents (vs. 8213), les prisons pleines de « vermine » (vs. 3440), la manche donnée à un chevalier par une dame (vs. 3849), la mention faite du forgeron Galant (vs. 1561). Sur ce point il y a une grande analogie entre *Thèbes* et *Enéas*; par contre, dans ce dernier on cherchera en vain des allusions directes comme celles que nous venons de signaler dans *Thèbes*, et en cela *Enéas* est certainement supérieur; le mélange de détails

antiques et modernes y est moins choquant, parce qu'il est plus discret.

LES BESTIAIRES. — La fille d'un des chevaliers d'Étéocle, Daïre le Roux, s'appelle Salemandre (1) (vss. 9080, 9181; cf. III, 12107). Elle joue un rôle important dans un épisode dont il sera question plus loin. Je me borne ici à rappeler qu'Étéocle l'aime et que Jocaste, la mère du roi, se sert de la jeune fille pour calmer la colère de son fils qui, trahi par Daïre, veut le faire mettre à mort. Je me demande si le poète n'a pas choisi le nom de Salemandre, parce que, d'après les Physiologi et les Bestiaires, la salamandre a la vertu d'éteindre le feu (2). Nous aurions alors dans ce nom un pendant de celui de l'héroïne de *Cligès*, Fenice, qui elle aussi a été baptisée d'après une bête merveilleuse (3).

LES POÈTES LYRIQUES. — J'ai parlé ailleurs des éléments dont le *Roman de Thèbes* est redevable à la poésie lyrique (4) et je me permets de résumer ici brièvement les résultats auxquels j'étais arrivé. Il m'a semblé que les trois

(1) Ce nom est aussi donné dans *Thèbes* à un guerrier qui n'apparaît en scène qu'une seule fois (vs. 8796). D'ailleurs, le nom de *Melampus* est également attribué à deux personnages (vs. 5119 et 5273).

(2) « Die lat. Physiologi bezw. Bestiarii, welche den Typus des Salamanders aufweisen, berichten, wie ISID., *Etymol.*, XII, 4, 36, dass der S. mitten im Feuer lebt und nicht nur nicht verbrannt wird, sondern sogar das Feuer ausloscht. » (*Ein Tosco-Venezianischer Bestiarius*, her. v. M. GOLDSTAUB und R. WENDRINER, Halle, 1902, p. 304. Cf. *Bestiaire* de GUILLAUME LE CLERC, éd. Reinsch, vs. 2829.)

(3) *Romania*, t. XXXIII, p. 478.

(4) *Quelques observations sur l'évolution de la philologie romane depuis 1884* (Leide, 1907).

romans de l'antiquité offrent nettement le mélange de la conception de l'amour d'après la vieille lyrique et de celle que nous offre la poésie courtoise. Ainsi, Ismène, ayant perdu son fiancé qui a été tué dans un combat, supplie son frère de lui permettre de se retirer dans un couvent (vs. 6477); or, c'est la donnée exacte d'une des plus jolies parmi les chansons françaises, celle de la belle Doette qui, sur la triste nouvelle que son ami est mort en guerre, se décide à se faire religieuse. Puis, le poète nous représente aussi deux jeunes filles assises sur les murs et occupées à coudre (vs. 9181) : or, presque inévitablement, les vieilles chansons débutent en nous présentant l'héroïne en train de faire un travail d'aiguille. A côté de ces souvenirs des chansons de toile, le traducteur introduit des éléments « courtois » : Antigone rappelle à son amoureux devenu trop pressant qu'elle n'est pas une « bergère » mais une « fille de roi ».

3925. Ne dei amer par legerie,  
Dont l'on puesse dire folie.  
Ensi deit on preier bergieres  
Et ces autres femmes legieres,

dit-elle, avec une claire allusion aux façons cavalières des chevaliers dans les pastourelles. Et les filles d'Adrastus (« qui n'était pas *vilain* ») parlent *corteisement* avec leurs amoureux (vss. 985-989).

Cette existence simultanée de l'ancienne et de la nouvelle conception de l'amour s'explique d'une façon frappante, quand on songe au milieu dans lequel, selon toute probabilité, ont été traduits les romans antiques. *Troie* et *Enéas* sont des œuvres normandes, *Thèbes* a également été écrit

dans la partie ouest de la France. Or, c'est bien à la cour de Normandie qu'a dû avoir lieu la rencontre de la poésie méridionale avec celle du Nord.

J'ajoute que les préférences « courtoises » de l'auteur ressortent des vers du début, qui contiennent une allusion évidente aux fabliaux :

13. Or s'en voient de tot mestier,  
Se ne sont clere o chevalier,  
Car aussi pueent escouter  
Come li asnes al harper.  
Ne parlerai de peletiers.  
Ne de vilains, ne de berchiers;  
Mais de dous freres.....

LE ROMAN D'ALEXANDRE. — M. Paul Meyer dit <sup>(1)</sup> : « Le poème d'Albéric est donc le premier d'une série considérable où viendront prendre place, adaptés plus ou moins habilement aux goûts et aux idées du moyen âge, une longue suite de récits sur la guerre de Troie, sur celle de Thèbes, sur Enée, sur maints personnages de la mythologie antique... Il n'est pas téméraire de lui attribuer une certaine influence sur le développement ultérieur de cette partie de la littérature romane que Jean Bodel... appelait « la matière de Rome la grande ».

Dans *Thèbes* ces traces sont rares ; cependant l'auteur a certainement connu l'histoire d'Alexandre. Aux vers 5623 et suivants nous lisons :

En un cheval d'Arabe sist,  
Que li reis Daires li (sc. à Menecetus) tramist :  
Il dui erent cosin germain,  
Car il esteit fiz de s'antain.

<sup>(1)</sup> *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen-âge* (Paris, 1886), t. I, p. xviii.

Et Agrippa de Sicile monte un cheval

6624. Qui fu pere al bon Bucifal,  
Que Alixandre tint maint jor,  
Par cui venqui maint grant estor.

Qui sait si ce n'est pas par les récits de l'expédition d'Alexandre qu'il a connu Babylone (vs. 559, 6530) et Sémiramis (vs. 895)? Césaire (vs. 6627) peut être un souvenir des Croisades (voyez le paragraphe suivant). M. Constans, dans son édition de *Thèbes* (t. II, p. 339) a déjà rapproché la description de la tente d'Adraste (vs. 3979) de celle d'Alexandre dans la rédaction de Lambert li Tors. Il y a d'ailleurs, dans notre poème, une autre description de tente, moins développée il est vrai, aux vers 2923 et suivants. Comme le pavillon d'Alexandre n'est pas mentionné dans la version ancienne du *Roman d'Alexandre*, il n'a pu servir de modèle à ceux décrits dans *Thèbes*. Il ne serait pas impossible que, dans les deux, l'origine première doive être cherchée dans les souvenirs des Croisades (1).

LES CROISADES. — Je crois qu'il faut faire une très large place aux Croisades comme source d'inspiration de notre traducteur, et cela s'explique, non seulement parce que la scène des expéditions en Terre Sainte devait se confondre pour lui avec celle du siège de Thèbes, mais parce que, dans les deux, les « Grecs » jouent un rôle important.

Nombreuses sont les dénominations de peuples, de villes, de personnes qui, dans *Thèbes*, rappellent les chroniques de

(1) Rappelons que le nom de Naptanabus d'*Enéas* (vs. 9496) offre une grande ressemblance avec Neptanebus de la rédaction en vers décasyllabiques du *Roman d'Alexandre* (vs. 61).

la première croisa le : Turc (vs. 3482 et passim), Açopart (vs. 3482) (1), Romanie (vs. 4325), Ermine (vs. 3872), Sur (vs. 6603), Bonivent (vs. 2815), Venece (vs. 2866, 3423), Salenique (vs. 4428), Duras (IV, 11095), Sezile (vs. 6619) (2), Rohais (vs. 6014), Sidone (vs. 3421, 4345), Melece (vs. 7058), Marre (vs. 4437, sans doute la ville de Marra, qui a été assiégée et prise après l'occupation d'Antioche. Garsi (vs. 4437), nom d'un guerrier, rappelle celui de Garsion, l'émir d'Antioche d'après la *Chanson*, et Gualeran de Sipont (vs. 1687) pourrait bien être une corruption de l'Enguerran ou Jarran de Saint-Pol du même poème. Si ces deux identifications sont justes, nous y aurions une preuve que c'est par la *Chanson d'Antioche* que le poète de *Thèbes* a connu l'histoire des Croisades; nous verrons tout à l'heure qu'elle n'a pu être sa source unique.

Voici des allusions aux événements qui se sont produits sur la route des Croisés. Au vers 1057 il est sans doute question de la prise de Tarse par Tancrede et Baudouin (3) :

... Que il conquist quant il prist Terse  
Et il venqui les Turs de Perse.

Pour bien faire ressortir la force d'Amphiaras, le poète ajoute :

4787. Onc l'espee al duc Godefrei  
Ne mist les Turs en tal esfrei,

(1) Cf. *Chanson d'Antioche*, t. II, p. 246: *Alb. Ag. Hist. Hier.*, VI, 46. Les Esclavons (vs. 5211) sont aussi nommés dans l'histoire des Croisades (voyez par exemple BONGARS, p. 145, *Sclavi*), et les Amorraïves (vs. 8793) sont mentionnés *Ch. d'Ant* (t. II, p. 139 etc.) Nous parlerons plus loin des Bogres et des Pinçonart.

(2) Cf. Buiemont de Secile, dans la *Ch. d'Ant*.

(3) VON SYBEL, *Geschichte des ersten Kreuzzugs*, p. 363.

et il est légitime de rapprocher de ces vers le récit bien connu d'après lequel Godefroy aurait, d'un seul coup, tranché en deux un Turc armé <sup>(1)</sup>.

C'est ici qu'il convient de parler des vers suivants :

5277. Un cheval ot ferrant oseur,  
Dont il ocist antan un Tur  
De grant tenue, forment riche,  
Al tornei qui fu a Laliehe.

Il est probable que, ici encore, nous avons affaire à un souvenir des Croisades. Mais lequel? Des trois Laodicée <sup>(2)</sup> aucun n'a été, pendant la première Croisade, le théâtre d'un combat; seule, Laodicée de Syrie a été conquise à main armée, à deux reprises <sup>(3)</sup>. Il est possible qu'à cette occasion il y ait eu des engagements, mais chez les historiens il n'en est pas question. Par contre, dans la deuxième Croisade, l'armée française a subi, en 1147, une défaite terrible, qui a dû faire une impression profonde en Occident, près de Laodicée d'Asie Mineure. Les *Gesta Ludovici VII regis, filii Ludovici Grossi* <sup>(4)</sup> nous la racontent en détail, ainsi que Guillaume de Tyr <sup>(5)</sup>; les premiers appellent la localité la Liche, le second Laodicea. Si c'est bien à cet événement douloureux qu'allusionne le poète de *Thèbes*, les vers cités doivent être ajoutés à quelques autres passages, où il mentionne des faits qui ont eu lieu vers

<sup>(1)</sup> *Alb. Aq. Hist.*, III, 65. Cf. *Chanson de Jérusalem*, vs. 6487 et suiv.

<sup>(2)</sup> *Romania*, t. IX, p. 26.

<sup>(3)</sup> VON SYBEL, *loc. cit.*, p. 510.

<sup>(4)</sup> Chez DUCHESNE, t. IV, p. 398. Cf. MICHAUD, *Bibl. des Croisades*, t. I, p. 220.

<sup>(5)</sup> XVI, 24 et 25.

l'époque à laquelle il écrivait. M. Constans en cite deux. D'après lui (t. II, p. 339-340), au vers 4440

N'ot tel el regne al rei Alfous,

il serait question du roi Alphonse VIII de Castille, de Léon et de Galice 1127-1157 ; les vers 2865 et suivants contiendraient une allusion aux guerres soutenues au milieu du XII<sup>e</sup> siècle par les Vénitiens contre les Croates. On pourrait ajouter le vers 9562, où il est question d'un duc de Chastillon, qui aurait pu être appelé ainsi en l'honneur de Renaud de Châtillon, dont on connaît la grande part qu'il a prise à la seconde Croisade (1).

Revenons aux souvenirs de la première. Dans l'armée des assiégeants de Thèbes règne la famine :

7613. En l'ost aveit mout grant famine :  
Poi i aveit de la farine ;  
Le pain vendeit on a or fin,  
Le quartier un marabotin.

Or, ce qui nous frappe en lisant les historiens des Croisades, c'est qu'ils ne décrivent jamais une famine sans indiquer le prix des denrées et la cherté des vivres (2). L'auteur de *Thèbes* donne deux fois (vs. 6597 et 8725 et suiv.) une liste étendue de guerriers, avec leurs noms et plusieurs détails sur ce qui les concerne ; ces passages rappellent une page

(1) Quant à la mention faite des Amoraives, il ne me semble pas nécessaire d'y voir une allusion à un événement contemporain, comme le suppose M. Constans (t. II, p. cxvii). Cf. ci-dessus, p. 602, n. 1.

(2) MICHAUD. *Bibl. des Croisades*, t. I, p. 257. Voyez par exemple les *Gesta* (BONGARS, p. 11), ROBERT LE MOINE (ibid., p. 47), *Alb. Aq. Hist.*, III, 52.



d'Albert d'Aix (IV, 8), où se trouve une énumération analogue. Mais c'est surtout dans quelques épisodes ajoutés par le traducteur à l'original que nous constatons l'influence des Croisades; il me semble, en effet, qu'il en a pris les données dans l'histoire du siège d'Antioche; ces données, il les a développées à sa façon.

Ces épisodes sont au nombre de trois : le siège de Monflor (vs. 2681), le récit du ravitaillement (vs. 7289) et la trahison de Daire le Roux (vs. 7643). Par une coïncidence qui, à mon avis, ne saurait être fortuite, les historiens des Croisades nous racontent, à l'occasion du siège d'Antioche, trois épisodes qui présentent avec ceux de *Thèbes* une certaine ressemblance laquelle, si elle n'est absolument frappante que pour celle de la trahison, est significative, justement par leur réunion. Je me fais un plaisir de citer ici les paroles de M. Bédier (1) : « On n'est en droit d'identifier un récit légendaire à un fait historique que si l'identification proposée satisfait à l'une de ces deux conditions : ou bien l'histoire et la légende présentent en commun une série d'incidents, dont chacun est banal par lui-même, mais dont il est invraisemblable qu'ils se soient pareillement groupés en série, une fois dans la réalité de la vie, une autre fois dans l'esprit d'un conteur... » D'ailleurs, on verra qu'il ne s'agit pour nous pas exclusivement d'« incidents banals ». Je crois utile de changer l'ordre des événements et de commencer par l'épisode qui, chez les historiens de la Croisade comme dans *Thèbes*, se place le dernier.

Voici donc le récit qu'on nous fait de la trahison de Daire le Roux, un des chefs des Thébains. Daire a été

(1) *Les Légendes épiques*, t. I, p. 170.

chargé de la garde d'une des tours de Thèbes. Or, dans une expédition, son fils a été fait prisonnier par un corps d'armée de Polynice. Celui-ci se sert de son captif, qu'il traite avec beaucoup de bienveillance, pour entamer des négociations avec Daire : si ce dernier veut s'engager à livrer sa tour aux Grecs, son fils lui sera rendu. Daire refuse d'abord, il ne veut livrer sa tour que s'il peut le faire sans trahison. Malgré les prières de sa mère, le jeune homme retourne au camp ennemi, chargé de nombreux cadeaux pour son maître. Dans un conseil convoqué par le roi Étéocle, Daire insiste pour qu'il fasse la paix avec son frère; sur quoi le prince lui reproche de faire cette proposition pour sauver son propre fils, et, furieux, il le frappe à la tête. Cette insulte met Daire hors de lui-même; désormais il se sent dégagé du serment de fidélité qu'il a prêté à son seigneur, et il n'hésite plus à envoyer dire à Polynice qu'il est disposé à lui livrer sa tour. Dans la nuit suivante, les Thébains, profitant de l'obscurité, y grimpent au moyen d'une échelle que Daire a attachée au sommet du mur. Les Thébains ne tardent pas à s'apercevoir de la trahison; grâce à l'habileté d'un ingénieur, qui mine la tour et la soutient ensuite avec des pièces de bois où il met le feu, les défenseurs, parmi lesquels Daire, tombent entre les mains du roi. Le roi finit par leur pardonner et Polynice renvoie le fils de Daire à son père, sur un beau cheval.

Cette histoire présente une grande analogie avec le récit que les chroniqueurs de la première Croisade nous font de la prise d'Antioche. Je m'en tiendrai surtout à la version donnée par Albert d'Aix et la *Chanson d'Antioche*; il y a des divergences sensibles sur ce point entre les différents historiens, et ceci s'explique par ce fait que le complot qui a

amené la chute d'Antioche a été ourdi dans le plus grand secret <sup>(1)</sup>.

D'après la *Chanson d'Antioche* <sup>(2)</sup>, les assiégeants ont fait prisonnier le fils du plus puissant « homme de tout le pays ». Le père, au désespoir, leur envoie de riches présents et les supplie d'être doux envers l'enfant. Et, en effet, les barons français le traitent comme un des leurs, le caressent et finissent par le renvoyer à son père, vêtu des habits les plus somptueux et monté sur un beau cheval. Le fils fait l'éloge des Français et déclare qu'il veut se convertir au christianisme. La nuit suivante, le père va parler à Bohémond dans le camp des Français et lui annonce la prochaine arrivée d'une grande armée qui vient au secours des assiégés. Il rentre dans la ville, et pendant les jours suivants il s'opère en lui un changement complet de foi religieuse ; une nuit, il a un songe dans lequel un ange de Dieu lui ordonne de préparer des échelles de cuir pour permettre aux Chrétiens d'entrer dans la ville. C'est ce qu'il fait sans délai dès le lendemain. Le soir, il appelle Bohémond, lui promet de l'introduire avec ses soldats, et lui envoie son fils comme otage. Il rencontre sa femme qui se doute de la trahison ; comme elle ne veut pas abjurer la foi musulmane, il la jette en bas du mur, où elle tombe raide morte. Pendant la nuit le Turc attache son échelle au haut du mur. Une première fois elle se détache sous le poids des nombreux guerriers et tombe en faisant de nombreuses victimes ; mais on en attache une autre et bientôt la tour est entre les mains des Croisés.

(1) MICHAUD, *Bibliothèque des Croisades*, t. I, p. 53 (cf. p. 256).

(2) Chant sixième.

On conviendra que cet épisode présente une ressemblance remarquable avec l'histoire de Daire le Roux. Il y a d'abord, à la base des deux récits, comme fait principal, la prise par escalade nocturne d'une tour qui est livrée par celui qui la devait défendre; ensuite, les motifs qui font agir le traître offrent beaucoup d'analogie : dans les deux cas c'est le fils qui, ayant été fait prisonnier par l'ennemi, amorce les négociations; Daire, aussi bien que le Turc, envoie de riches présents, comme rançon dans la *Chanson d'Antioche*, comme marque de gratitude dans *Thèbes*: d'après la *Chanson* le traître envoie son fils en otage, dans *Thèbes* le fils de Daire est également otage auprès de Polynice; dans la *Chanson* le jeune homme est renvoyé sur un beau cheval, dans *Thèbes* également.

La version d'Albert d'Aix se rapproche encore davantage du récit de *Thèbes*. Il raconte que Bohémond apprend à Godefroy et aux autres chefs de l'armée que, sept mois auparavant, il a pris un Turc qu'il a fait baptiser et dont il a fait son ami: il lui a donné son nom. Or, par l'intermédiaire de ce prisonnier, il a noué, dans Antioche, des intelligences avec un traître, qui lui livrera une des tours. Albert continue : « Aiunt etiam quidam, quod in conflictu et assultu hinc et abhinc dimicantium adolescens filius eiusdem Turci captus, in manum Boemundi pervenerit, cuius redemptionis causa pater pueri Boemundi coepit privatus fieri. Et ad ultimum malens vitam filii quam omnium habitantium salutem, perfidiam adversus Darsianum Regem assumsit et fidem in restitutione filii cum Boemundo iniit, et sic in civitatem fideles Christi milites intromisit <sup>(1)</sup>. »

<sup>1)</sup> *Alb. Aq. Hist.*, III, 61; IV, 16.

Ici nous voyons donc s'établir entre Bohémond et le jeune Turc une intimité qui rappelle celle qui unit Polynice et le fils de Daire; ce sont les jeunes captifs qui entament les négociations. Puis, contrairement au récit de la *Chanson*, le fils du traître est entre les mains de l'ennemi. Et il n'est pas impossible qu'il faille rapprocher un autre passage d'Albert, où il nous raconte que dans une sortie, les Musulmans ont dû abandonner entre les mains de Raymond un jeune homme. « Crastina die Christiani Principes hunc (iuvenem) ortum ex nobilibus Turcorum comperientes, et plurimo dolore infligere corda suorum, eundem iuvenem carnalibus cognatis suis, in una arce turrium ad defensionem a Rege Darsiano constitutis, praesentaverunt : si forte pietate moti in redemptionem illius arcem cui praeerant, redderent, et Christianos clanculum intromitterent. Illis vero omnino arcem negantibus, sed pecuniam nimiam pro redemptione et vita illius offerentibus, Christianis autem omnia contradicentibus praeter urbem et arcem... corda cognatorum mollescere coeperunt, et privata colloquia inter se et Christianos haberi (1). » Darsianus conçoit des soupçons, et ordonne qu'on chasse de leur tour les parents du prisonnier. Alors les Chrétiens tuent celui-ci après lui avoir fait subir les plus atroces tortures.

Enfin, d'après une troisième version, le traître d'Antioche voulut se venger d'une insulte que lui avait faite l'émir (2).

Il est difficile de savoir si le poète de *Thébes* a lui-même combiné ces récits, qui proviennent de sources diverses et

(1) *Loc. cit.*, III, 56.

(2) KUGLER, *Geschichte der Kreuzzüge*, p. 48.

qui, même dans Albert d'Aix, sont séparés, ou bien s'il a trouvé ces renseignements réunis et soudés ensemble. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que, si notre rapprochement est juste, c'est d'Albert d'Aix que notre auteur se rapproche le plus.

D'où l'idée lui est-elle venue de donner au traître le nom de Daire? Les différents historiens des Croisades l'appellent des noms les plus divers (1). Dans la *Chanson d'Antioche* il s'appelle Dacien, nom qui fait songer à celui qu'Albert d'Aix donne à l'émir d'Antioche Darsianus, lequel est nommé Garsion dans la *Chanson*; la vague ressemblance entre ce nom de Dacien et celui de Daire ne suffit pas à nous faire admettre ici une identité, bien qu'il soit intéressant de constater que, dans ce cas, il se serait produit dans la *Chanson* et dans *Thèbes* la même transposition; ce qui impliquerait chez notre traducteur la connaissance de la *Chanson*. Je fais peu d'état de l'identité du nom du traître avec celui du chevalier Gontier d'Aire de la *Chanson*, qui monte le septième à l'échelle. A mon avis, l'hypothèse la plus vraisemblable est que c'est au roi Daire du *Roman d'Alexandre* qu'il l'a emprunté. En effet, il prenait un peu au petit bonheur les noms dont il avait besoin et le fait que Daire était un ennemi des « Grecs » devait suffire pour justifier l'attribution de son nom au traître d'Antioche. D'ailleurs, dans la rédaction en vers décasyllabiques du *Roman*, le roi Daire est appelé Daire *le felon* (vs. 332), et ce surnom est exactement synonyme de celui de Daire *le Roux* (2). Par une coïncidence au moins curieuse les Mss. A et P donnent au fils de Daire le nom d'Alexandre (III, 9634).

(1) Voir SYBEL, *loc. cit.*, p. 411.

(2) CONSTANS, *Thèbes*, t. II, p. 344. Voyez *ibidem*, p. CLI; le troubadour Peire de la Mula donne au roi Daire le nom de Daire *le Roux*.

Ces deux derniers manuscrits, qui fournissent du jugement de Daire une version très amplifiée, se rapprochent plus que le texte critique de la *Chanson d'Antioche*. D'abord, en ce que A P, et surtout A, appellent plusieurs juges de Daire par des noms qu'on retrouve dans la *Chanson* (Madoine, Salomon, Lucas, Thomas, Alis), puis, en ce que A insiste sur les cadeaux que Daire fait à Polynice (III, 12260) quand celui-ci a renvoyé son fils.

Voici encore quelques détails intéressants. Dans le conseil où Etéocle insulte Daire, on discute la réponse qu'il faudra donner à trois ambassadeurs des Pinçonarts, qui sont venus offrir leur appui, à condition qu'on leur céderait la Marche que le père d'Etéocle leur avait enlevée quelques années auparavant. Ces Pinçonarts sont les Pincenarii ou Pinzinaci, nommés par les historiens des Croisades <sup>(1)</sup>. Et quant à l'ambassadeur dont il est question dans notre épisode, il fait assurément songer à l'arrivée, dans l'armée qui assiégeait Antioche, des messagers envoyés par les Fatimides d'Égypte. Robert le Moine <sup>(2)</sup> raconte que, à l'approche des émissaires, « ætate sensuque Seniores in unum considerant, causasque consilii et prudentiæ conferebant ». Les ingénieurs qui jouent un rôle prépondérant dans *Thèbes* et surtout dans l'épisode de Daire (vs. 3016, 8137), trouvent un pendant dans ceux qui sont si souvent mentionnés dans la *Chanson d'Antioche* et

(1) *Alb. Aq. Hist.*, I, 9 : « Pincenarii qui Bulgariam inhabitabant. » Cf. *Gesta* (dans BONGARS, p. 3) : « Tandem invenerunt Turcopulos et Pinzinacos dimicantes cum nostris. » Voyez sur ce peuple *Romania*, t. II, p. 333.

(2) *Liber Quintus*, dans BONGARS, p. 51. Cf. VON SYBEL, p. 396; MICHAUD. *Histoire des Croisades*, t. I, p. 156.

dans la *Chanson de Jérusalem* et qui ont pris une grande part à la prise d'Antioche.

Voici un autre épisode ajouté à l'original par le traducteur. La famine règne dans l'armée ; alors Hippomédon invite les Bongres qu'il avait avec lui à lui indiquer un pays où il puisse se ravitailler. Ils lui signalent la plaine que traverse le Danube, et il part aussitôt avec mille chevaliers et un grand nombre de bêtes de somme. Sept jours après il arrive près de l'entrée, très facile à défendre, du pays qui est le but de son expédition, et il y pénètre. Mais Etéocle apprend le départ d'Hippomédon. Le comte du pays des Bulgares, Faramonde, qui se trouve dans Thèbes, demande au roi trois mille chevaliers pour surprendre les Grecs à leur retour et les faire prisonniers. L'avant-garde des Grecs, reconnaissant l'embuscade des Thébains, avertit Hippomédon, qui refuse de prendre des chemins détournés, comme le lui conseille un des Bulgares. Il divise ses gens en deux troupes, dont la première engage l'action ; il recommande aux soldats de la seconde de faire autant de poussière qu'ils pourront au moyen de branches qu'ils porteront, afin que l'ennemi puisse les croire plus nombreux qu'ils ne le sont en réalité. Grâce à ce stratagème, il vainc ses ennemis et rentre au camp avec tout le butin qu'il a fait.

Cet épisode, qui amène celui de Daire le Roux, présente quelque analogie avec le *Fuerre de Gadres*, du *Roman d'Alexandre* en alexandrins. Il n'est pas impossible que tous deux reposent sur un événement qui eut lieu devant Antioche, quelques mois avant la prise de cette ville<sup>(1)</sup>. Vers

<sup>(1)</sup> Que le *Roman d'Alexandre* contienne des souvenirs des Croisades, c'est ce qui a déjà été supposé par M. Paul Meyer, à propos de Césaire et de Pincernie (*loc. cit.*, t. II, p. 127 et 148). On pourrait citer ici encore



Noël 1097, la famine avait commencé à sévir dans l'armée des Croisés ; on résolut d'aller au loin chercher les vivres qu'on ne pouvait plus trouver dans le pays même. Bohémond et Robert de Flandres s'offrirent pour aller avec une forte troupe vers le sud dans les montagnes et de là dans la contrée d'Alep. Ils s'avancèrent jusqu'à Albara, chargés de butin, et tout à coup, en se réveillant après une nuit passée auprès de cette ville, ils se virent en face d'une division ennemie : c'étaient les troupes de deux princes syriens qui, marchant au secours d'Antioche et apprenant les ravages que faisaient les Chrétiens dans la terre d'Alep, s'étaient détournés de leur chemin pour les attaquer. Les Turcs les envahirent de deux côtés et bientôt la mêlée devint générale. Les deux partis s'attribuèrent la victoire. D'après Raymond d'Agiles, Bohémond et les siens rentrèrent au camp les mains vides <sup>(1)</sup>. Albert d'Aix (III, 52) raconte que Robert est revenu « cum immensis copiis praedarum, quas illic Turci fugientes reliquerant » <sup>(2)</sup>.

Joly <sup>(3)</sup> — et d'après lui Constans <sup>(4)</sup> — avait déjà remarqué que dans cet épisode du ravitaillement « on retrouve un souvenir saisissant des Croisades et de ces grandes famines qui trop souvent avaient décimé les armées chrétiennes ». Rien ne nous empêche de préciser, et de

le nom de Roès (vs. 392 de la rédaction en vers décasyllabiques), le Turc coupé en deux (MICHELANT, p. 116, vs. 23 et 24), le nom de Salehadin (*ibidem*, p. III, vs. 19).

(1) BONGARS, p. 145.

(2) Voyez sur cet épisode : VON SYBEL, *loc. cit.*, p. 390; WILKEN, *Geschichte der Kreuzzüge*, t. I, p. 181.

(3) *Benoit de Sainte-More et le Roman de Troie*, t. II, p. 362.

(4) T. II, p. cxx.

rapprocher l'expédition d'Hippomédon de celle de Bohémond. Voici quelques points de ressemblance :

1. Il n'y a plus de nourriture à trouver aux environs d'Antioche : il faut donc chercher au loin. De même dans *Thèbes* :

7294. Loign lor estuet vitaille querre :  
De treis granz jornees, senz faille,  
Ne pucent il trover vitaille.

2. Le stratagème dont se sert Hippomédon n'a pas, il est vrai, été employé dans l'expédition de Bohémond, mais il est de ceux dont, dans les récits des Croisades, on trouve de nombreux exemples<sup>(1)</sup>. On se sert de différents moyens pour donner le change à l'ennemi sur le nombre des soldats. Ainsi, quand des députés turcs viennent dans le camp de Baudouin, il les corrompt par de beaux cadeaux, pour qu'ils annoncent aux leurs que l'armée des Croisés est sept fois plus grande qu'elle ne l'est en réalité<sup>(2)</sup>. Godefroy fait défiler dix fois le même corps d'armée avec des habits différents<sup>(3)</sup>. La fuite feinte — dont *Thèbes* nous offre aussi plus d'un exemple, ainsi que nous le verrons — était d'un usage fréquent<sup>(4)</sup>. Voici des ruses qui ressemblent à celle des soldats d'Hippomédon. Dans la bataille qu'après la prise d'Antioche Kerbogath livre aux Chrétiens, les Turcs allument l'herbe sèche pour faire décamper une troupe qui leur tient tête<sup>(5)</sup>. Après l'occupation de Jérusalem, dans un combat

(1) JEHNS, *Handbuch einer Geschichte des Kriegswesens*, p. 588.

(2) *Alb. Aq. Hist.*, X, 25.

(3) *Chanson de Jérusalem*, vs. 6631 et suiv.

(4) Voyez BONGARS, p. 445, et surtout p. 450.

(5) Raymond d'Agiles, chez BONGARS, p. 154.

de Godefroy contre les Sarrasins d'Égypte, ceux-ci se font précéder par des troupeaux de brebis et de gros bétail, pour que les Chrétiens ne songent qu'au butin et négligent de se défendre. Or, ces bêtes, effrayées par l'éclat des armures des Croisés, se joignent aux chevaux et aux soldats et « nubem pulveris multiplicantes, Sarracenis, rem ignorantibus, et cum sua multitudine copiosa a longe stantibus, timorem asperserunt » (1).

Bien entendu, je n'insiste pas trop sur ces rapprochements ; tout ce que l'on peut dire c'est que l'idée d'un stratagème a pu être inspirée à l'auteur par les Croisades ; je n'ignore pas que, dans les chansons de geste, on en lit de pareils (2) et que le récit de la ruse dont il s'agit dans *Thèbes* a sans doute beaucoup voyagé (3).

3. La description que *Thèbes* donne de la Bulgarie repose sans doute sur des renseignements assez précis et s'accorde dans les grands traits avec ce que les historiens des Croisades nous apprennent.

7316 « Bien loign », font il, « pres de Rossie,  
Desor Danube, lez la rive,  
A une terre plenteive ;  
Mais devers nos a granz montaignes.

7320 Outre les monz sont granz les plaignes :  
La terre i est bien guaaigniee  
Et coltivee et aplaingiee ;  
Iluec est li forz vins theseis (var. tholois)  
Et li bons fromenz de mareis.....

7329 Iluec a granz guaaigeries

(1) *Alb. Aq. Hist.*, VI, 44.

(2) GAUTIER, *La Chevalerie*, p. 741 et 742.

(3) On le trouve même dans les *Aventures du Baron de Münchhausen*.

Et granz torbes de porcheries ;  
Es prez a grant plenté d'aumaille.  
N'ont creme que l'on les assaille,  
Car l'entree est de ça si forte  
Que il n'i a que une porte.....

Cette porte rappelle la « porte de fer », un défilé très important qui, dans le Balkan, mène de Selimnia en Roumèlie à Staréka en Bulgarie. Les historiens des Croisades parlent souvent de la fertilité de la Bulgarie et en vantent notamment — comme *Thèbes* — le vin et le froment. Nous lisons dans les *Gesta* : « Hi omnes transfetaverunt ad Boamundi famulatum, et applicuerunt Bulgariae partibus, ubi invenerunt nimiam abundantiam frumenti, vini, et alimentorum corporis (1). Et dans Robert le Moine : « Boamundus Apuliensis ... mare intravit et in Bulgariam regionem transnavigavit, cum quo erant nobilissimi principes ... qui tantam in Bulgaria copiam repererunt, quod a fructu frumenti, vini et olei omnes multiplicati sunt (2). » On pourrait donc supposer que ce sont des souvenirs de Croisés qui ont suggéré au poète de *Thèbes* l'idée de prendre la Bulgarie comme but de l'expédition d'Hippomédon.

Les Bougres, d'après *Thèbes*, sont en partie dans l'armée d'Étéocle, en partie dans celle de Polynice. Or, la *Chanson d'Antioche* et la *Chanson de Jérusalem* les citent, mais comme alliés des Turcs. Dans *Antioche* (I, p. 240) les Bougres, avec d'autres, apportent des provisions aux assiégés d'Antioche. Ce qui a pu inspirer à l'auteur de *Thèbes* l'idée d'en faire des auxiliaires des assiégeants et en même temps des assiégés, c'est que les Bulgares, tout en

(1) BONGARS, p. 3.

(2) *Ibidem*, p. 36.

étant chrétiens <sup>(1)</sup>, avaient été hostiles aux compagnons de Pierre l'Ermite. D'ailleurs, il y a eu dans l'armée des Croisés des Ungari <sup>(2)</sup>.

J'arrive au troisième épisode que le poète de *Thèbes* a ajouté à l'original : la prise du château de Monflor. Les Grecs, marchant vers Thèbes, parviennent devant le château de Monflor. Tydée insiste pour qu'on s'en empare. Il ira s'embusquer non loin de là et le lendemain il marchera sur la forteresse en faisant sonner mille cors pour faire croire que c'est l'armée d'Étéocle qui arrive. A ce moment les Grecs simuleront la fuite, et pendant que les défenseurs de Monflor seront occupés à piller le camp, Polynice, embusqué dans un bois voisin, entrera subitement dans le château. Le stratagème réussit. Voilà, dépouillé de tous les événements accessoires, l'épisode dont il s'agit.

Il est évident que, sans la combinaison avec les deux épisodes qui précèdent, il n'y aurait pas de raison de rapprocher celui-ci de l'histoire des Croisades. Mais, puisque les pages précédentes rendent, j'espère, le rapprochement en soi assez probable, on pourrait se demander ce qui a pu suggérer l'idée de ce siège. Or, pour le stratagème qu'on emploie, je renvoie à ce qui a été dit ci-dessus. Et pour ce qui est de l'invention d'un château qui aurait arrêté l'armée, il y a lieu de relever le fait que, dans les historiens de la première Croisade, il est continuellement question de « castra », que les assiégés, et surtout les assiégeants, d'Antioche construisent pour s'y défendre <sup>(3)</sup>. Et je pense,

<sup>(1)</sup> *Alb. Aq., Hist.*, I, 8.

<sup>(2)</sup> *BONGARS*, p. 387.

<sup>(3)</sup> *VON SYBEL, loc. cit.*, p. 29.

en premier lieu, à la prise sur les Turcs du fort d'Aregh, comme disent les *Gesta* <sup>(1)</sup>, ou de Harenc, d'après Guillaume de Tyr <sup>(2)</sup>. Dans les *Gesta* l'apparition subite de Bohémond, qui s'était mis en embuscade, n'est pas sans analogie avec celle de Polynice et de Tydée devant les yeux des soldats de Monflor, occupés à piller le camp.

Où le poète a-t-il pris le nom de Monflor? M. Constans a déjà fait remarquer qu'il se trouve dans le *Roman d'Alexandre* <sup>(3)</sup>. Dans la *Table* de M. Langlois ce nom se rencontre pour désigner une localité indéterminée qui s'emploie dans des expressions vagues, comme « pour l'or de M. », « jusqu'à M. ». Je suppose que le poète de *Thèbes* l'a forgé lui-même, comme Valfeconde, Valflorie et d'autres.

Si les observations qui précèdent permettent une conclusion, c'est que le poète de *Thèbes* a mis en œuvre des réminiscences littéraires et aussi des souvenirs de faits contemporains ou du moins récents; il a utilisé toutes ses connaissances géographiques et historiques pour corser l'intérêt de son œuvre.

J'ai laissé de côté, avec d'autres questions, celle de savoir si l'on est en droit d'admettre que des romans d'aventures perdus puissent être comptés parmi les sources de *Thèbes*. L'épisode du cheval conquis que Parthénopée envoie à Antigone (vs. 4363 et suiv.), a un air tout à fait « arthurien ». Mais il y aurait indiscrétion à demander plus de place encore dans ce recueil: M. Wilmotte a tant d'amis.

J. J. SALVERDA DE GRAVE.

Professeur à l'Université de Groningue.

(1) BONGARS, p. 10. (Cf. VON SYBEL, *loc. cit.*, p. 388.)

(2) GUILL. TYR., V, 9.

(3) *Thèbes*, t. II, p. 339.

## Notice sur un calendrier français du XIII<sup>e</sup> siècle.

---

Le calendrier dont nous publions le texte forme un petit volume de vingt-quatre feuillets de parchemin, pliés en trois dans la hauteur de la page, réunis comme les lames d'un éventail et retenus entre deux bandes de cuir blanc, recouvertes extérieurement d'un ruban frangé d'étoffe primitivement rouge, brochée de fils d'argent. Le tout s'emboîte dans un étui de cuir noir. Les feuillets de parchemin mesurent dépliés 0.12 1/2 sur 0.7 1/2 centimètres; l'écriture est très soignée; des initiales dorées, sur fond bleu ou rose, ornées de fins rinceaux blancs, marquent les divisions du texte. Un numérotage ancien, caché dans la reliure du volume, et reconnaissable à partir du folio ix jusqu'au folio xvii, permet de constater qu'entre le folio xvi et le folio xvii actuel (numérotage ancien xviii) il manque une page dont un fragment s'est conservé. Les deux derniers feuillets et un fragment du folio 26 sont d'une autre écriture et peut être d'une autre main que le corps du volume; les caractères sont moins soignés, plus anguleux et plus rapidement tracés.

Ce petit volume, qui a gardé son aspect primitif, rappelle les calendriers portatifs, dont quelques exemplaires assez rares, semble-t-il, se sont conservés<sup>(1)</sup>. Il ressemble par son contenu à d'autres calendriers du moyen âge, par exemple, au calendrier provençal publié par M. H. SUCHIER, dans ses *Denkmäler provenzalischer Literatur und Sprache*, t. I, p. 107-124, bien qu'il soit plus complet. Quant au calendrier proprement dit, il se distingue des calendriers publiés par M. H. SUCHIER, par R.-T. HAMPSON dans son *Medii Aevi Calendarium* (London, s. d.), par A.-J. WEIDENBACH, *Calendarium Historico-Christianum medii et novi aevi* (Ratisbonne, 1855), par le fait qu'il donne un nom de saint pour chaque jour de l'année. Ce calendrier a dû appartenir à quelque riche marchand ou propriétaire rural, auquel il fournissait des éléments d'hygiène, les dates des foires de Champagne, des règles météorologiques, des prophéties sur le temps, fondées sur l'étude du calendrier, un abrégé d'histoire biblique; il répond aux exigences de M. Jourdain, apprend « quand il y a de la lune et quand il n'y en a point », et devait représenter une bonne partie du bagage littéraire de son propriétaire. Un nom tracé au XVI<sup>e</sup> siècle sur l'enveloppe de cuir nous apprend que ce petit volume a appartenu à ce moment à « Ian Morlet ». Nous ne savons par quel hasard il a passé dans les mains du Strasbourgeois Scherz, dont le nom se lit à côté de celui de Morlet et qui l'a donné à notre grand-père, le professeur André Jung.

(1) Voir *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. II, 1840, p. 272-280; t. XLIV, p. 569; t. XLV, p. 136. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1884, p. 249.



La liste des saints du calendrier nous fournit quelques indications qui permettent de dater approximativement le calendrier. A la date du 4 octobre figure « saint François » (d'Assise), canonisé en 1228; par contre, le calendrier ne mentionne pas saint Louis, mort le 25 août 1270 et canonisé en 1297 (1). C'est entre ces deux dates que se placerait le texte. L'écriture appartient nettement au XIII<sup>e</sup> siècle. Nous n'avons trouvé dans la liste des saints, qui diffère en bien des cas du *Martyrologium Romanum* (comparez WEIDENBACH, *Calendarium*; GIRY, *Manuel de diplomatique, Liste des Saints*; ULYSSE CHEVALIER, *Répertoire*), aucune indication permettant d'assigner le calendrier à un diocèse plutôt qu'à un autre.

Le calendrier est accompagné et suivi d'une série de textes dont nous indiquons brièvement quelques variantes déjà publiées. Ces morceaux se retrouvant dans d'autres calendriers, il est évident que notre copiste n'a pas compilé lui-même les matériaux de son calendrier, mais qu'il a reproduit un exemplaire plus ancien dont il a, par erreur, en un endroit, dérangé l'ordre logique.

1° Une « *fisque des mois* ». Il existe plusieurs versions de ce texte, dérivées de l'*Ephemeris*, attribué à BÉDE (MIGNE, *Patrol. lat.* 90, Bede, t. I, p. 762 ss.). Etant donné le caractère incertain de ces prescriptions médicales sur les saignées, les purgations, les textes diffèrent notablement. Si nous comparons le texte du calendrier (C) au texte A, publié et annoté par M. P. MEYER (*Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1883, p. 92 s.) et à la version B

(1) Richard de Chichester, canonisé en 1262, n'y figure pas non plus.

(tirée par M. W. FÖRSTER d'un calendrier et publiée dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. I, p. 97 s.), nous constatons que *C* abrège le texte, généralement plus complet dans *A* et *B*. Certaines tournures communes, p. ex. *C*, *en janvier ne doit on* (*A* « ne fait mie bon », *B* « ne loist pas »), *saigner mais user gingembre* (*A* « s. ne prendra medicine ne boivre poisons. On doit boivre vin a geüne mai n'lgier saule e sel e gengivre e chaudes espices », *B* « mais prendre puison de gingembre »), prouvent que, malgré les différences, ces textes remontent en dernière analyse au même original. Quelques traits communs rapprochent *C* de *B* : *C* « semence de fenoi » = *B* (BÈDE : *feniculum*), manque dans *A*, de même *C* « user vetoine » = *B* (attesté par BÈDE, *loc. cit.*, col. 768); « et poivre » dans *C* (= BÉDA), manque dans *A* et dans *B*, et *C* a conservé un détail : « user rue » (= BÈDE, *potio eorum sit ruta et libustica*) qui manque dans *A* et dans *B*, ce qui prouve l'indépendance de *C* à l'égard de *A* et de *B*.

2° F<sup>o</sup> 2 v<sup>o</sup>-6 v<sup>o</sup>. Un abrégé du Comput qui reproduit une version du texte publié par M. P. Meyer, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen (*Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1883, p. 80-84 et *Appendice*). *C* a sacrifié la forme métrique primitive, quelques vers sont restés intacts ; nous les relevons dans l'impression et donnons les variantes du texte de Rouen en note.

3° F<sup>o</sup> 7 v<sup>o</sup>-13 v<sup>o</sup>. Fragment latin de l'évangile selon saint Luc et règles pour fixer la fête de Pâques d'après le cours de la lune.

5° F<sup>o</sup> 13 v<sup>o</sup>-16 v<sup>o</sup>. *Les « jors perilleus »*. Tout le passage

dérive de la même source que les deux premiers textes publiés par M. P. MEYER dans ses *Bribes de littérature anglo-normande* (*Jahrbuch für roman. u. engl. Literatur*, t. VII); comparez *Les mestres ky cest art cumtrou-verent* (*Bribes de lit. a.-n.* 1) et *C : li maistre des Griens*. La liste des jours périlleux diffère dans toutes ces versions <sup>(1)</sup>, sauf pour quelques jours. Le passage intitulé : « Quant jors perilleus il a en chascun mois » devrait suivre le chapitre « La division des jors perilleus », comme l'indique la fin du chapitre et la comparaison des deux premiers textes publiés par M. P. Meyer.

6° « Les foires de Champagne » : Le dictionnaire de Godefroy donne s. v. *hare* une variante d'une partie du chapitre que nous reproduisons en note.

7° F<sup>o</sup> 17 v<sup>o</sup> 21 r<sup>o</sup>. « C'est la profetie Ezechies » <sup>(2)</sup>. *C* présente une version proche voisine des textes publiés par JUBINAL (*Jongleurs et Trouvères*, p. 123-127) = *J* et P. MEYER (*Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1883, p. 89-93) = *R*, *B*, *P*, mais indépendante de ces textes, dont *C* permet de rectifier quelques mauvaises leçons, par exemple v. 13, v. 56 (« Enferm... en ame et en cors ». — *R* « enflez seront... es euz et el corps »), 66 (« de cuirs, de piaus d'oeilles iert planté et de laine. » *R*, *J*, *B* dérivent d'un texte qui a altéré *oeilles* en *uile*. *B* et *J* corrigent *piaus e d'uile*, *R* *plez d'uile... areigne*); v. 68, *J* conserve seul *au dicendre*; *R* et *C* évitent ce mot qu'ils ne comprennent

(1) Y compris celle publiée par M. H. SUCHIER, d'après un manuscrit provençal.

(2) Voir les indications bibliographiques dans G. GRÖBER, *Grundriss der rom. Phil. Französ Literatur*, p. 874.

pas et modifient le vers; v. 47 *C* conserve seul « *flueves seront moult forts* »; v. 70, *C* maintient *li ans past*; *C* occupe une place indépendante dans le groupement des textes.

8° Les derniers feuillets sont occupés par un résumé de l'histoire apocryphe de la création d'Adam. Ce texte est combiné maladroitement avec la généalogie des patriarches. M. P. Meyer a publié un fragment de l'histoire d'Adam (*Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1883), qui fait partie d'un ensemble analogue aux textes réunis dans notre calendrier. Il constate que l'histoire d'Adam ne se trouve pas dans les *Revelationes* attribuées à S. Méthode. Le début du récit rappelle toutefois un passage des *Revelationes* (voir la note). L'histoire d'Adam se retrouve presque textuellement dans un passage d'un manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle, signalé par P. PARIS, dans ses *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. IV, p. 207, qui donne également l'interprétation talmudique du nom d'Adam (1). Ce récit se retrouve précédé d'un comput et suivi des « XII jours de jeûnes » dans le manuscrit Ottonien, n° 2523, analysé par M. E. LANGLOIS (*Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, 1885, p. 66). M. E. Langlois signale une version complète du récit d'Adam, suivie comme dans notre Calendrier d'un résumé de la Genèse, dans le *Myreur des Histors de Jean des Preis, dit d'Oultremeuse*, éd. Ed. Borgnet, t. I, p. 309 (Collection des chroniques belges inédites, Bruxelles, 1864). Malgré quelques modifications dans la forme, Jean des

1) Un vers des *Oracula sybillina*, t. III, p. 25 (éd. C. Alexandre, Paris, 1869) fait allusion à l'interprétation du nom d'Adam.

Preis suit fidèlement un texte identique à celui du Calendrier.

Les textes, d'origine évidemment différente, réunis à la suite du calendrier ont dû être soumis, par le copiste ou par le modèle qu'il reproduisait, à un travail de rédaction qui en a en général unifié la langue. Quelques formes intéressantes permettent d'assigner à l'auteur du calendrier, comme lieu d'origine, une contrée du domaine royal voisine de la Champagne, ce qui expliquerait l'intérêt qu'avait le propriétaire du calendrier à connaître les dates des foires de Champagne. Nous trouvons une fois la forme champenoise *soloil* (VIII, 28) à côté de *soleil*; les formes *murmurrarent* (VIII, 99), *ensaigne* à côté de *seigné* (signare), l'article *dou*, la forme *yaue*, les ordinaux *witainme*, *douzainme*, *quinzainme*, *onzeinme* (1) (V 105-118), à côté de *-ime*, *-isme*, nous reportent vers les régions de l'Est. Le peu de variété des formes verbales et nominales et la nature des rimes du seul texte vérifié (Ezechiel) ne nous renseignent qu'imparfaitement sur la langue du copiste.

La forme *mouweront*, que l'on retrouve du reste dans tout le domaine du Nord (2), donne au v. 64 (Ezechiel) une syllabe de trop; ce futur doit être attribué au copiste qui emploie également les formes sans *e* *moueront*, *metront*; *vendront* v. 41 (pour *enterront* voy. les variantes) de *venir* appartient au copiste.

*a* + *i* est rendu indifféremment par *ai* et par *ei*, *e* par *oi*

(1) G. RIJDBERG, dans *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der roman. Philologie*, t. VI, 279 et suiv.

(2) Comp. BRÖHAM. *Futurbildung im Altfr. Greifswald*. Dissert. 1889.

et devant la nasale par *ain* (fain, vaine); relevons les leçons *fainne* et *faine*, *joing* et *joingnet* (à côté de *juing* et *juingnet*), le traitement de l'*a* dans *batilleront*, *travilleront*, de l'*u* dans *estiver*, les notations régulières du son nasal devant la nasale simple : *rainne*, *nonnes*, *tainne*, *entranmeront*, *saime-li*, etc.

Les formes *ramra* et *reureli*, qui ne se trouvent que dans le texte rimé d'Ezechiel, doivent appartenir à la version dont s'est servi le copiste du calendrier. L'*e* de *teun*, *meur* comptent pour une syllabe dans le vers, comp. *li aages*.

Le copiste observe rigoureusement les règles de la déclinaison ancienne, même dans les imparisyllabiques : *li enfes*, *eist hom*, nom. plur. *li viel home* (*maint hom*) *maint jone home*. Les quelques exceptions aux règles se rencontrent presque exclusivement dans le texte rimé manant : lisant v. 7 s., des prez : *li blez* v. 17 s.); la mesure du vers 27 exige *les princes* au lieu de *li prince* (comp. *deluge ert* v. 33; tandis qu'au vers 13 s. *gasté* : *a planté* offre une rime correcte. Aux vers suivants, la rime exige la graphie *vent*. Le texte f<sup>o</sup> 2-6, dont le calendrier a conservé quelques vers, semble ne plus observer strictement les règles de la déclinaison, *verte* : *esté* v. 16 s., *Climent* : *commencement*, à côté de *li granz quaresmes prenans* v. 6. : *ts* et *s* après la nasale sont notés régulièrement par le signe *z*. Signalons la rime *tonnes* : *pomes* Ezechiel v. 25 s

Nous avons cru devoir publier le calendrier intégralement en ajoutant en note les divergences de dates entre le texte et l'usage officiel de l'Église. Nous supprimons les quantièmes que l'on trouvera aisément, soit dans l'ouvrage de Hampson, soit dans le calendrier provençal publié par

M. H. Suchier. Le sens du tableau n° 1 nous échappe. Ce doit être une clef permettant d'appliquer le calendrier perpétuel à l'usage courant, comme il s'en trouve dans d'autres calendriers (voir *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. II, p. 275 ss.). Les caractères italiques désignent les lettres tracées en rouge, les caractères gras, celles tracées en bleu et les initiales ornées.

F° 2 r°. Janvier a .XXXI. jor, la lune .XIX. et la nuis  
a .XVI. eures et li jors .VIII.

- |                                      |                                   |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| 1. <i>La circoncision. d. p.</i>     | 17. S. Soupllice.                 |
| 2. Octave S. Estiene.                | 18. Ste Prisce.                   |
| 3. <i>Ste Genevieve.</i>             | 19. S. Laimomare ( <i>sic!</i> ). |
| 4. Octave des innocens.              | 20. S. Fabien.                    |
| 5. S. Symon.                         | 21. Ste Agnes.                    |
| 6. [ <i>U</i> ]a <i>Tiefaine. p.</i> | 22. <i>Saint Vincent.</i>         |
| 7. S. Frambout. p.                   | 23. Ste Emerence.                 |
| 8. S. Lucien.                        | 24. S. Babile.                    |
| 9. S. Pol hermite.                   | 25. <i>Saint Pol. d.</i>          |
| 10. S. Guillaume.                    | 26. S. Policarpe.                 |
| 11. S. Sauveeur. p.                  | 27. S. Julien.                    |
| 12. S. Satyr martyr.                 | 28. Ste Agnes.                    |
| 13. S. Hylere.                       | 29. S. Paule.                     |
| 14. S. Felice.                       | 30. Ste Bauthent.                 |
| 15. S. Mor S. Bon. p.                | 31. S. Metran.                    |
| 16. S. Marceel.                      |                                   |

- |   |  |
|---|--|
| 7 janvier. Frambaldus, honoré à Senlis le 15 août.  | tern Curbionensis (évêché de Breux).   |
| 9 — d'après les A.A. SS. Jan. le 10 janvier; le 15 janvier d'après <i>Ulysse Cherdier Répertoire.</i> | 28 janvier. Commémoration de l'apparition de sainte Agnès à ses parents, huit jours après sa mort. |
| 12 — Satyr le 13 janvier.   | 29 — Paula, 26 janvier à Rome; 22 juin à Paris.  |
| 13 — à Rome, Mayence, Trèves le 14 janvier.   | 30 — Bathildis, épouse de Clovis II, 26 et 30 janvier.   |
| 15 — Bonitus, <i>valgo</i> Bon.   |  |
| 19 — Launomarus, abbas monas-   |  |

Fol 39<sup>o</sup> **Fevriers** a .XXVIII. jors, la lune .XXIX. et la nuis a .XIII. eures,  
et li jors en a .X.

- |                             |                             |
|-----------------------------|-----------------------------|
| 1. Ste Bride.               | 15. S. Marcel.              |
| 2. La Chancelleur.          | 16. Ste Juliane. p.         |
| 3. S. Blaive. <i>sic!</i> . | 17. S. Donace. p.           |
| 4. S. Aventin. <i>d.</i>    | 18. S. Symeon. p.           |
| 5. Ste Agate.               | 19. Ste Suzanne.            |
| 6. S. Anant.                | 20. S. Eleuthere.           |
| 7. Ste Heleine.             | 21. Vigile.                 |
| 8. S. Salemon.              | 22. <i>Saint Pere.</i>      |
| 9. S. Aubort.               | 23. S. Policarpe.           |
| 10. Ste Scolace.            | 24. <i>Saint Mathias.</i>   |
| 11. S. Desier.              | 25. S. Victorin.            |
| 12. Ste Eulalie.            | 26. S. Alixandre. <i>d.</i> |
| 13. S. Lucien.              | 27. Ste Honorine.           |
| 14. S. Valentin.            | 28. S. Just.                |

Fol 41 **Mars** a .XXXI. jors, la lune .XXX. et la nuis a .XII. eures  
et li jors en a .XII.

- |                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| 1. S. Aubin. <i>d.</i> | 7. Ste Perpetue.  |
| 2. S. Privé.           | 8. S. Poncien.    |
| 3. S. Marin.           | 9. S. Boutoul.    |
| 4. S. Andrieu.         | 10. S. Alixandre. |
| 5. S. Saturnin.        | 11. S. Blanchart. |
| 6. S. Felice.          | 12. S. Gringoire. |

- |   |   |
|---|---|
| 1 <sup>er</sup> fevrier Brigida                                 | 2 mars Privatus, 21 août.   |
| 3 Blasius.  | 4 — Andreas, apost. 30 nov. (à la date du 4 mars le <i>Mart. Rom.</i> |
| 6 Ananibus, eveque de S. Paul-Trois - Châteaux (depart. Drôme). | 5 — Saturninus, 7 mars.   |
| 9 Anbertus, evêque de Rouen.                                    | 6 — Felix, autres dates.  |
| 13 Lucinius.  | 8 — Pontius.  |
| 15 Marcellus, 19 fevrier.                                       | 9 — Botulphus, honoré en juin d'après le <i>Mart. Rom.</i>            |
| 17 Donatus.   | 11 — Candidus.  |
| 19 Autres dates.  |   |
| 25 Victor.  |   |



- |                       |                          |
|-----------------------|--------------------------|
| 13. S. Macedoine.     | 23. S. Theodoire.        |
| 14. S. Pere. S. Lyon. | 24. Vigile               |
| 15. S. Longin. p.     | 25. <i>Nostre Dame.</i>  |
| 16. S. Odoart. p.     | 26. S. Montain.          |
| 17. Ste Gertru. p.    | 27. S. Ligier.           |
| 18. S. Ouffran. p.    | 28. S. Ernoul. <i>d.</i> |
| 19. S. Affrodosse.    | 29. S. Eustace.          |
| 20. S. Agapit.        | 30. S. Riulle.           |
| 21. S. Beneoit.       | 31. S. Albane.           |
| 22. S. Quiriac.       |                          |

51<sup>o</sup>

**Avril a .XXX. jors, la lune .XXIX. et la nuis a .X. heures,**

*li jors en a .XIII.*

- |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| 1. S. Valeri.            | 12. S. Marcel.           |
| 2. <i>L'Egiptienne.</i>  | 13. Ste Yffame.          |
| 3. S. Panerace.          | 14. S. Valerien.         |
| 4. S. Boniface.          | 15. S. Presme. p.        |
| 5. Ste Hyraine.          | 16. S. Analet.           |
| 6. S. Thimoté. p.        | 17. S. Leonide.          |
| 7. S. Machaire. p.       | 18. S. Mapolice.         |
| 8. S. Appolinere.        | 19. S. Profort.          |
| 9. S. Procor.            | 20. S. Victor. <i>d.</i> |
| 10. S. Gobert. <i>d.</i> | 21. S. Symeon.           |
| 11. S. Lyon.             | 22. S. Denis.            |

16 mars. Eduardus, 18 mars.

19 — Affrodoxius, 23 mars.

20 — Agapitus, 16 et 24 mars.

22 — Quiriacus, 5 mars.

27 — Leodegarius, 2 octobre.

28 — Arnulfus, autres dates.

30 — Regulus.

31 — Albanus, 1<sup>er</sup> mars.

1<sup>er</sup> avril. Valericus.

4 — Bonifatius, autres dates.

5 — Irene, 3 avril.

6 avril. 10 avril.

8 — Apollinaris, autres dates.

9 — Prochorus.

10 — Godeberta, 11 avril.

12 — Ev. d'Embrun, 13 et 20 avril.

13 — Euphemia, 12 avril.

15 — Primus? 12 avril.

16 — 26 avril.

17 — Leonides, 22 avril.

18 — Mappolicus, 17 avril.

22 — 19 avril.

- |                       |                  |
|-----------------------|------------------|
| 23. S. George.        | 27. S. Vital.    |
| 24. S. Robert.        | 28. S. Germain.  |
| 25. <i>Saint Marc</i> | 29. Ste Aytrope. |
| 26. Ste Anastase.     | 30. S. Germain.  |

Fol. 6r = **May a XXXI. jor, la lune .XXIX. et la nuis a .VIII. heures**  
*et li jors en a .XVI.*

- |                             |                            |
|-----------------------------|----------------------------|
| 1. S. Jaque S. Phelippe.    | 17. S. Ambroise. p.        |
| 2. S. Athanace.             | 18. S. Felice.             |
| 3. <i>Sainte Croiz. d'.</i> | 19. Ste Potence.           |
| 4. S. Quiriace.             | 20. S. Vandrille.          |
| 5. S. Fortunat.             | 21. S. Audebert.           |
| 6. S. Jehan.                | 22. S. Emille.             |
| 7. S. Silvain. p.           | 23. S. Desier, confesseur. |
| 8. S. Beath.                | 24. S. Donacien.           |
| 9. <i>Saint Nicholas.</i>   | 25. S. Urbain. d'.         |
| 10. S. Gordian.             | 26. S. Augustin.           |
| 11. S. Mamert.              | 27. S. Aquilan.            |
| 12. S. Panerace.            | 28. S. Germain.            |
| 13. S. Marcelien.           | 29. S. Maxime.             |
| 14. S. Boniface.            | 30. S. Felice.             |
| 15. S. Ysidore. p.          | 31. Ste Peronne.           |
| 16. S. Peregrin.            |                            |

- |  |   |
|--|---|
| 24 avril. 3 avril a Paris.                     | 11 mai. Mamertus.                           |
| 26 — Anastasia, 15 avril; Anastasia, 27 avril. | 14 — A Paris, 26 mai.                       |
| 27 — 28 avril.                                 | 17 — 30 mars.                               |
| 28 — Autres dates.                             | 19 — Potentiana.                            |
| 29 — Entropia, 30 avril.                       | 20 — Vandrille de Verdun, † 22 juillet 667. |
| 5 mai. Autres dates.                           | 21 — Audebertus, 13 décembre.               |
| 6 — a Paris, 8 mai.                            | 22 — Emilus.                                |
| 7 — 5 mai.                                     | 27 — Aquilus.                               |
| 8 — 9 mai.                                     | 29 — Maximius.                              |

7<sup>re</sup> **Juing a .XXX. jors, la lune .XXIX. et la nuis a .VI. heures  
et li jors .XVIII.**

- |                           |                             |
|---------------------------|-----------------------------|
| 1. S. Nichomedé.          | 16. S. Cyr martir.          |
| 2. S. Marcellin.          | 17. S. Avie prestre.        |
| 3. S. Liefart.            | 18. S. Marcellien.          |
| 4. S. Panthalin.          | 19. S. Gerves.              |
| 5. S. Boniface.           | 20. S. Florent. d'.         |
| 6. S. Alain. p.           | 21. S. Lyofrai abé.         |
| 7. S. Pol évesque.        | 22. S. Paulin.              |
| 8. S. Maart.              | 23. Vigile.                 |
| 9. S. Felicien.           | 24. S. Jehan baptistre.     |
| 10. S. Landri. d'.        | 25. S. Eloy.                |
| 11. <i>Saint Barnabé.</i> | 26. S. Jehan. S. Pol.       |
| 12. S. Basile.            | 27. S. Jchan.               |
| 13. S. Valerien.          | 28. Vigile.                 |
| 14. S. Prime.             | 29. S. Pere. S. Pol.        |
| 15. S. Modest.            | 30. La commemoratio S. Pol. |

8<sup>re</sup> **Juingnet a .XXXI. jor, la lune .XXX. et la nuis a .VIII. heures  
et li jors .XVI.**

- |                      |                   |
|----------------------|-------------------|
| 1. S. Thibaut.       | 8. S. Procope.    |
| 2. S. Martinien.     | 9. S. Zenon.      |
| 3. S. Thomas.        | 10. .VII. freres. |
| 4. S. <i>Martin.</i> | 11. S. Beneoit.   |
| 5. S. Domice.        | 12. S. Sist. d'.  |
| 6. Octave S. Pere.   | 13. S. Turien.    |
| 7. S. Victorin.      | 14. S. Vaast.     |
- 
- |                                   |                              |
|-----------------------------------|------------------------------|
| 3 juin. Liefardus.                | 16 juin. Cyricus.            |
| 6 — manque dans <i>Mart. Rom.</i> | 17 — Avitus.                 |
| 8 — Medardus.                     | 20 — Florentia virgo.        |
| 10 — Landericus.                  | 21 — Leutfridus.             |
| 12 — Basilides.                   | 12 juillet. Autres dates.    |
| 13 — Autres dates.                | 13 — Thuriavus, év. de Dol.  |
| 14 — 9 juin.                      | 14 — Vedastus, autres dates. |

- |                              |                              |
|------------------------------|------------------------------|
| 15. S. Bertin. p.            | 24. Ste Crestine.            |
| 16. S. Alixis.               | 25. S. Jaque. S. Christofle. |
| 17. S. Piat confesseur. p.   | 26. S. Marcel.               |
| 18. S. Ernoul confesseur.    | 27. Les .VII. dormans.       |
| 19. S. Just confesseur.      | 28. S. Sanson.               |
| 20. Ste Marguerite.          | 29. S. Felis.                |
| 21. Ste Praxe.               | 30. S. Abdon.                |
| 22. <i>La Magdelaine. d.</i> | 31. S. Germain.              |
| 23. S. Appolinere.           |                              |

Fol. 9<sup>re</sup>      **A**oust a .XXXI jor, la lune .XXIX. et la nuit a .X. heures  
et li jors .XIII.

- |                     |                                  |
|---------------------|----------------------------------|
| 1. S. Pere. d.      | 17. Octave S. Lorens.            |
| 2. S. Estiene pape. | 18. S. Agapit.                   |
| 3. S. Estiene.      | 19. S. Grant. p.                 |
| 4. S. Osovaus.      | 20. S. Bernart. p.               |
| 5. S. Yon.          | 21. S. Privé.                    |
| 6. S. Sist.         | 22. S. Syphorien.                |
| 7. S. Donné.        | 23. S. Thimoté.                  |
| 8. S. Justin.       | 24. S. Bertremeu.                |
| 9. Vigile.          | 25. S. Geneise.                  |
| 10. S. Lorens.      | 26. S. Abondin ( <i>sic !</i> ). |
| 11. S. Tyburee.     | 27. S. George.                   |
| 12. S. Epule.       | 28. S. Augustin.                 |
| 13. S. Ypolite.     | 29. S. Jehan decolace. d.        |
| 14. Vigile.         | 30. S. Fiacre.                   |
| 15. Nostre Dame.    | 31. S. Paulin.                   |
| 16. Ste Esmaude.    |                                  |
- 
- |                                     |                                 |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| 15 juillet. Autres dates.           | 7 août. Donatus.                |
| 16 — Alexius, 17 juillet.           | 8 — 1 <sup>re</sup> et 4 août.  |
| 17 — 1 <sup>re</sup> et 29 octobre. | 15-17 sur une rature.           |
| 18 — Arnoldus, Arnolphus.           | 16 — Corr. Esmerande? Smaragda. |
| 19 — 14 et 21 juillet.              | 19 — Magnus.                    |
| 21 — Praxedis.                      | 26 — Abundius.                  |
| 4 août. Oswaldus, 5 août.           | 27 — George, autres dates.      |
| 5 — Junius.                         |                                 |

10<sup>o</sup> **Septembre** a .XXX. jors, la lune .XXX. et la nuis a .XII. heures  
et li jors .XII.

- |                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| 1. S. Gile. S. Leuf.    | 16. Ste Eufame. p.       |
| 2. S. Antoine.          | 17. S. Lambert.          |
| 3. S. Godegran. d'.     | 18. S. Feriol. p.        |
| 4. S. Marcel.           | 19. S. Signe confesseur. |
| 5. S. Victorin.         | 20. Vigile               |
| 6. S. Donacien.         | 21. S. Matheu. d'. (1)   |
| 7. S. Cloout.           | 22. S. Morise.           |
| 8. Nostre Dame.         | 23. Ste Tecele.          |
| 9. S. Gorgoine.         | 24. Ste Sollemne.        |
| 10. S. Nemesien.        | 25. S. Fermin.           |
| 11. S. Prothin.         | 26. S. Cyprien.          |
| 12. S. Cire.            | 27. S. Cosme.            |
| 13. S. Venant.          | 28. S. Cypire.           |
| 14. Ste Crois.          | 29. S. Michiel.          |
| 15. Octave Nostre Dame. | 30. S. Jeroime.          |

11<sup>o</sup> **Octembre** a .XXXI. jors, la lune .XXIX. et la nuis a .XIII. heures  
et li jors en a .X.

- |                   |                               |
|-------------------|-------------------------------|
| 1. S. Remei.      | 6. Ste Foi.                   |
| 2. S. Legier.     | 7. S. Mare pape.              |
| 3. S. Victor. d'. | 8. S. Demetre.                |
| 4. S. Fransois.   | 9. S. Denis (sur une rature). |
| 5. Ste Crestine.  | 10. S. Gereon.                |
- 
- |   |                               |
|---|-------------------------------|
| 1 <sup>re</sup> septembre. Egidius, Lupus.                  | 16 septembre. Euphenna.       |
| 2 — Antoninus.  | 18 — Ferreolus.               |
| 3 — Chrologandus, év. de Séez.                              | 19 — Segonus.                 |
| 7 — Clodoaldus.   | 24 — Solemmius.               |
| 9 — Gorgonius.  | 27 — Cosmas.                  |
| 11 — Prothus.   | 28 — Cyprianus, 26 septembre. |
| 12 — Cyrus, ant. dates, <i>Mart. Rom.</i> Cyriacus, 8 août. | 3 octobre. 10 octobre.        |
| 13 — Venantius, 5 août et 10 octobre.                       | 5 — Autres dates.             |
|   | 8 — Demetrius.                |
|   | (1) d' rouge corrigé en bleu. |

- |                         |                               |
|-------------------------|-------------------------------|
| 11. S. Maceaire.        | 22. S. Mello. d'.             |
| 12. S. Venant.          | 23. S. Gracien.               |
| 13. S. Curien.          | 24. S. Magloire.              |
| 14. S. Calixte.         | 25. S. Crespin.               |
| 15. S. Ouffran.         | 26. S. Amant.                 |
| 16. Octave S. Denis. p. | 27. Vigile                    |
| 17. S. Cerbon.          | 28. S. <i>Symon et Juge</i> . |
| 18. S. Lucas.           | 29. S. Narcis.                |
| 19. S. Amé.             | 30. S. Lucan.                 |
| 20. S. Capraise.        | 31. Vigile.                   |
| 21. .xl. m. virges.     |                               |

Fol. 12<sup>vo</sup> **N**ovembre a .XXX. jors, la lune .XXIX. et la nuis a .XVI. heures  
et li jors .VIII.

- |                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| 1. <i>La toz sains.</i> | 12. S. Lyon.          |
| 2. <i>Des Ames.</i>     | 13. S. Brice.         |
| 3. S. Marcel.           | 14. S. Maelo.         |
| 4. S. Cler.             | 15. S. Eugene. p.     |
| 5. S. Lié. d'.          | 16. S. Fauste.        |
| 6. S. Lienart.          | 17. S. Aignien. p.    |
| 7. S. Hereulan.         | 18. Octave S. Martin. |
| 8. .III. coronez.       | 19. S. Romain.        |
| 9. S. Theodoire.        | 20. S. Emont.         |
| 10. S. Martin pape.     | 21. S. Colomban.      |
| 11. S. <i>Martin.</i>   | 22. Ste Cecile.       |
- 
- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| 11 octobre. Autres dates.                | 6 novembre. Leonardus.        |
| 12 — 13 octobre.                         | 10 — 12 novembre.             |
| 13 — Cyprianus? 12 octobre.              | 12 — Leo 1 papa, 10 novembre. |
| 15 — ?                                   | 13 — Brixius.                 |
| 17 — Cerbonius, 12 octobre en<br>France. | 14 — Maclovius, 15 novembre.  |
| 22 — Melarius.                           | 16 — Fanstus, 19 novembre.    |
| 23 — Gratianus, 18 décembre.             | 17 — Anianus.                 |
| 24 — Maglorius.                          | 18 — manque <i>Mart. Rom.</i> |
| 5 novembre. Laetus.                      | 19 — 18 novembre.             |
|  | 20 — Edmundus.                |

- |                    |                  |
|--------------------|------------------|
| 23. S. Climent.    | 27. S. Vital.    |
| 24. S. Grisogone.  | 28. S. Rufin. d. |
| 25. Ste Katherine. | 29. Vigile       |
| 26. Ste Genevieve. | 30. S. Andriu.   |

13<sup>uo</sup> **Decembre a XXXI. jors, la lune .XXIX. et la nuits .XVIII. heures  
et li jors en a .VI.**

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| 1. <i>Saint Eloy.</i>     | 17. S. Ladre.                          |
| 2. S. Longin.             | 18. S. Flamen ( <i>corr.</i> Flavian). |
| 3. S. Fortunat.           | 19. S. Nemesé.                         |
| 4. S. Beneoit.            | 20. S. Enulle <i>corr.</i> Emille?).   |
| 5. Ste Barbare.           | 21. S. <i>Thomas.</i>                  |
| 6. S. <i>Nicholas.</i> p. | 22. S. Victor d.                       |
| 7. Ste Fare. d. p.        | 23. S. Bertin.                         |
| 8. <i>La Conception.</i>  | 24. Vigile                             |
| 9. S. Cyprien.            | 25. <i>Jor de Noel.</i>                |
| 10. Ste Eulalie.          | 26. S. <i>Estiene.</i>                 |
| 11. S. Fuscien. p.        | 27. S. <i>Jehan.</i>                   |
| 12. S. Valeri.            | 28. <i>Des Innocens.</i>               |
| 13. Ste Luce.             | 29. S. <i>Thomas.</i>                  |
| 14. S. Nichaise.          | 30. S. Perpetin.                       |
| 15. S. Maximin.           | 31. S. Silvestre.                      |
| 16. Ste Barbe.            |  |

- |   |  |
|---|--|
| 24 — Chrysogonus,   | 11 — Fuscianus.                            |
| 26 — 3 janvier et 28 octobre.   | 13 — Lucia.                                |
| 27 — 3 et 4 novembre  | 15 — Maximinus.                            |
| 28 — Rufus (Rufinus, 16 novembre, <i>Mart. Rom.</i> )                       | 16 — autres dates.                         |
| 2 décembre. Autres dates.   | 18 — Flavianus, 22 décembre.               |
| 3 — Fortunatus, 15 décembre   | 22 — autres dates (Victoria, 23 décembre). |
| 5 — 5 décembre.   |  |
| 7 — Burgundofara, abbesse Eboriaci. ( <i>Ulysse Chevalier Répertoire.</i> ) | 30 — Perpetus.                             |

Fol. 1<sup>vo</sup>

*Ci commence la fisique des mois.*

**EN** janvier ne doit on mie saignier mais user gingembre

**EN** fevrier fait bon seignier de la vaine dou foie et user augremoine.

**EN** mars ne doit on mie seignier mais user rue.

5 **EN** avril fait bon seignier de la moyenne vaine et ventoser et user vetoine pour le pormon.

Fol. 1<sup>ro</sup> **EN** may fait bon seignier de la vaine dou foie et user aloyne et semence de fenoil.

10 **EN** joing doit on boire yaue froide a geun et soi garder de luxure et user sauge et flors de erapes.

**EN** joingnet ne doit on mie seignier mais user rue.

**EN** aoust ne doit on mie seignier mais user froides herbes.

**EN** septembre fait bon seignier et user cost et vetoine.

15 **EN** oetembre fait bon rezins mengier et saignier qui mestier en a et user galiofile et sauge et poivre por le palazin.

**EN** novembre et en decembre fait bon seignier et si fait bon estiver et user ysope.

<i>IX</i>	<i>VII</i>	<i>IX</i>	<i>VIII</i>
<i>I</i>	<i>II</i>	<i>III</i>	<i>III</i>
<i>VII</i>	<i>X</i>	<i>VIII</i>	<i>X</i>
<i>V</i>	<i>VI</i>	<i>VII</i>	<i>VIII</i>
<i>IX</i>	<i>VII</i>	<i>IX</i>	<i>VIII</i>
<i>IX</i>	<i>X</i>	<i>XI</i>	<i>XII</i>
<i>VII</i>	<i>IX</i>	<i>VIII</i>	<i>VII</i>
<i>XIII</i>	<i>XIII</i>	<i>XV</i>	<i>XVI</i>
<i>IX</i>	<i>VIII</i>	<i>XI</i>	<i>IX</i>
<i>XVII</i>	<i>XVIII</i>	<i>XIX</i>	<i>I</i>



l. 2<sup>vo</sup> **Q**uerez prime lune en kalendier apres la tiefaine et puis  
contez .X. jors, le dyemenche apres ces .X. jors sont faillies les  
alleluyes et les espousailles. **A**pres cele prime lune querez l'autre  
lune prime et puis contez .II. jors enterins sanz dyemenche, le  
5 diemenche apres ces .II. jors

Iert li granz quaresmes prenaus.

l. 3<sup>vo</sup> **Q**uerez prime lune apres le[s] nones de mars et le tiers diemen-  
che sont pasques. (= P. M. 31-42).

**C**ontez dou jor de pasques .XL. jors, si troverez l'assencion et  
aus .II. jors sera la pantecoste. As octaves de pantecoste sera la  
10 trinitez sanz dote (= 43-52).

**O**n doit commancier les avaus le plus prochain dyemenche de la  
Saint Andri ne puet chaloir soit devant soit derriere (69-78).

l. 4<sup>vo</sup> **E**n l'an a .III. saisons, ver

Esté autoune et yver

Et partent l'an en .III.

Car ver commenee a la Saint Pere

15 yver soz pierre

A Saint Urbain faut par verté :

A Saint Siforien esté

Autoune a feste Saint Climent

Qui d'yver est commencement.

3. v. 20. Apres le premier diemenche sont faillies les espousailles. Et l'alleluye et les nochailles. Apres icele lune prime... Sor l'autre apres vous arrestés ; Et d'illeques .II. jors contés ; Entierins, et chascun par non ; S'il i a diemenche ou non ; Ices .II. jors entretenaus ; Iert li granz quaresmes prenaus.

11. v. 72. ... le diemenche qu'est plus pries ; De Saint Andrin et de la feste... Ne peut chaloir en quel maniere ; Ou par devant ou par derriere.

13. v. 81. Qu'il a en l'an .III. saissous... La premiere si a non ver ; Estés, autoune et yver ; Vont apres icees departies ; L'an partent en .III. parties. ; Car ver commenee a la Saint Pierre ; Que l'on nome yver sous pierre...

Fol. 5v<sup>o</sup> 20 **Li ancien ont establies**

ces .iiii. saisons en l'an et (1) li saint preudome ont establie en chascune une geune qui est apelée la geune des .iiii. tens. Cele de ver est la premiere semaine de quaresme. Cele d'esté est en foriés de pantecouste. Cele d'autonne est entor la Saint Maty.

Fol. 6v<sup>o</sup> 25 **Cele d'yver est**

la tierree semaine es avaus.

**Li bissextes** ebiet chascuns .iiii. anz. Et quant il ebiet, on le doit mestre desus .F. qui est la quinte lettre en la fin de fevrier et doit 35 estre contee cele annee pour .ii. jors. Et la feste Saint Mathias doit estre faite en derrien de ces .ii. jors.

### III

Fol. 7v<sup>o</sup> **Inicium Sancti Evangelii secundum Lucam.**

In illo tempore factum est, dum loqueretur Jhesus ad turbas, extollens vocem quaedam mulier de turba dixit illi : Beatus venter 35 qui te portavit et ubera quae suxisti. At ille dixit : Qui nimo beati qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud.

20. v. 93. ont arramies (*li. et Ms. Bibl. Nat. 25408* establies) | Ces saisons en .iiii. parties. | Et li seint prodome en chascune | Ont establi une geune | Qui quatuor temps est nomée | De la gent qui n'est pas letree; | Li cler l'apelent par lor sans | La geune des .iiii. tans. | Cele d'yver (*corr.* de ver) est premeraine | Si est la premiere semaine... v. 106. Cele d'esté est les foiriés | De pentecoste... Cele d'autonne est a savoir | Entour la Saint Mathiu por voir.

25. v. 111. De cele d'yver di le bien | Qu'il ne puet avenir por rien | Que ne soit par droit covenans | La tierree semaine d'avaus.

28. *Le ajouté au-dessus de la ligne.*

30. v. 129. Ci poes entendre et savoir | Qu'il soit chascun quart an choir. | Et quant c'est que bissextes ebiet | Je vos dirai ou l'en l'assiet | Et en quel point dou kalendar; | Desus F. qi de fevrier | Est en la fin la quinte lettre. | Doit l'en toz jors bisestre metre. | Si qu'ele doit estre contée | Por .ii. jors en icele anée. | Mes a ce ne failhes vos pas | Que la feste de Seint Mathias | Doit estre faite sans sejour | De ces .ii. ou daerrem jour.

32. Ev. selon S. Luc xi, 27 et s.

(1) Ms. o(u)t.

IV

Quant la lune court par .i., le premier dyemenche apres les nonnes d'avril seront pasques.

40 Quant la lune court par .ii., le premier dyemenche apres les .viii. kalandes d'avril seront pasques.

Quant la lune court par .iii., le premier diemenche apres les ides d'avril seront pasques.

Quant la lune court par .iiii., le premier diemenche apres la quarte none d'avril seront pasques.

45 Quant la lune court par .v., le premier dyemenche apres la witaime kalandre d'avril seront pasques.

Quant la lune court par .vi., le premier diemenche apres la quarte yde d'avril seront pasques.

50 Quant la lune court par .vii., le premier dyemenche d'avril seront pasques.

Quant la lune court par .viii., le darrien diemenche d'avril seront pasques.

0v° Quant la lune cort par .ix., le premier diemenche d'avril seront pasques.

55 Quant la lune cort par .x., le premier diemenche d'avril seront pasques.

Quant la lune cort par .xi., le darrien diemenche d'avril seront pasques fors .i.

60 Quant la lune cort par .xii., le secont diemenche d'avril seront pasques.

iv° Quant la lune cort par .xiii., le darrien diemenche de mars seront pasques.

Quant la lune cort par .xiv., le darrien diemenche d'avril seront pasques.

65 Quant la lune cort par .xv., le premier diemenche d'avril seront pasques.

Quant la lune cort par .xvi., le darrien dimenche de mars seront pasques.

- Fol. 12v<sup>o</sup>      Quant la lune cort par .XVII., le seccont diemenche d'avril seront  
70 pasques.  
    Quant la lune cort par .XVIII., le darrien diemenche d'avril seront  
pasques.  
    Quant la lune cort par .XIX., le darrien diemenche d'avril fors .i.  
seront pasques.

V

- Fol. 13v<sup>o</sup> 75      Quant jors perilleus il a en chascun mois.  
    En janvier en a .VI., le premier, le seccont, le .VI., le .VII., l'onze,  
le .XV.  
    En fevrier en a .III., le .XVI., le .XVII., le .XVIII.  
    En mars en a .III., le .XV., le .XVI., le .XVII., le .XVIII.  
80      En avril en a .III., le .VI., le .VII., le quinze.  
    En may en a .III., le .VII., le .XV., le .XVII.  
    En juing en a .i., le .VI.  
    En juingnet en a .II., le .XV., le .XVII.  
    En aoust en a .II., le .XIX., le .XX.  
85      En septembre en a .II., le .XVI., le .XVIII.  
    En oetembre en a .i., le .XVI.  
    En novembre en a .II., le .XV., le .XVII.  
    En decembre en a .III., le .VI., le .VII., l'onzeisme.

Fol. 14v<sup>o</sup>

*La division des jors perilleus.*

Fol. 14v<sup>o</sup>

*Ci commencent les .XXXII. jors perilleus.*

- En l'an a .XXXII. jors perilleus. ce nos afferme li maistres des  
90 Griens. Et dit que qui acouchera malades, il ne porra garir se tart  
non. Et se fame i travaille d'anfant, li enfes ne vivra pas longue-  
ment. Et se home s'i marie, ou il ou sa fame ne vivra<sup>1</sup> pas longue-  
ment. Et se il vivent, il n'aront ja pais ensamble ne s'entranmeront  
ja. Et qui ira a marchié ou a faire en estrange pais, il ne porra  
95 retourner sanz damage de son cors ou de son chastel. Et qui istra

1. Ms. vivras.

de son lieu por aler en autre, il n'i porra profiter. Et quiconques  
entre en bataille, il ne puet eschaper qu'il ne soit vaincus. En  
muns de ces jors ne doit nul vendre ne acheter ne arer ne semer  
ne planter ne edifier ne soi faire saignier ne nulle autre choze  
100 faire. Car choze que on i face ne puet a porfit venir, que il sont  
plus perilleus en totes chozes que on ne porroit dire et sont seignié  
en kalendier par. p., quans il en a eu chascun mois. Or vos nome-  
rons les queus ce sont.

*Ce sont li .xii. vendredi.*

105 *Ici commencent li .xii. vendredi que li apostre geunerent  
en lor tens en pain et en yave* (1).

Li premiers est le premier vendredi de quaresme

Li secons est devant la marcesche.

Li tier est le vendredi aoré.

110 Li quars est devant l'assension.

Li quins est devant la pantecouste.

Li sistes est es foiriés de pantecouste.

Li septimes est devant la Saint Jehan.

Li witimes est apres la Saint Pere.

115 Li nuevimes est devant la mi aoust.

Li disimes est devant la septembresche.

Li .xi. est devant la toz sains.

Li douzainmes est devant la nativité Jhesucrist.

## VI

*Les foires de Champaigne.*

120 *Ci commencent les foires de Champaigne.*

La foire de Laigni est livree landemain de l'an renuef.

La foire de Bar est livrée le mardi devant la mi quaresme.

(1) Comp. « Le Climens qui fui apostoles de Rome, fae savoir que nous trovons  
en escrit qu'il a *xii vendredis en l'an que li apostre geunerent en lor tens en pain  
et en eve*. Et quiconques les geuneroit, il sauroit a la fin la fin de sa vie par  
l'anoncion de l'angele ». (P. Paris, Ms. fr. de la Bibl. du Roi, iv, 18.)

La foire de may a Provins est livrée le mardi devant l'assension.

- 125 La foire de Saint Jehan a Troies est livrée le mardi en .xv. jors apres la feste Saint Jehan; et [se] la feste Saint Jehan est au mardi, si sera aus .iii. semaines.

La foire Saint Aioul a Provins est livrée le jor de la Sainte Crois en septembre.

- 130 La foire de Saint Remi a Troies est livrée landemain de la toz sainz.

En chascune de ces .vi. foires a .viii. jors d'antrée et d'entrée faille jusque hare de dras, si a .x. jors; et apres dure droit paiement .xv. jors; mais la foire de Laigni ne doit point d'entrée.

- 135 La beneisson dou lendit est faite le secont mescredi de juing et lendemain commence la foire et dure jusque la vigile Saint Jehan Baptistre.

## VII

Fol. 17<sup>o</sup>

*C'est la profetie Ezechies I.*

Fol. 17<sup>o</sup>

*C'est la profetie Ezechies.*

- 1 **En terre de labor et de promission**  
Ot jadis si prodome, Ezechiel ot non,  
Moult fu sages des lois et de la loi divine  
Tant ama Damedeu et la soie doctrine  
5 Tant lut et tant aprint de totes escritures  
Qu'il savoit et disoit dou tens les aventures.

133. Cf. Godefroy s. v. hare = En chascune de ces .vi. foires a .viii. jors d'antrée, et d'antrée faille jusqu'à hare de dras a .x. jors. Et .xi. jors apres hare de dras vent ou corloan. Et .xv. jors apres hare de dras faut droiz paiement. (Devision des foires de Champagne Richel. 12581, f° 312 r°.)

Var. Rouen. (Voy. P. Meyer, Bull. de la Soc. des Anc. Textes fr. 1883).

2. Ezechues.

3. sages lion fit du siècle.

4. Mut ama (apres v. 4 les autres versions ajoutent trois vers sur les etude d'Ezechiel.)

5. tant sout et.

6. des tens.

1. livre nos escriit que on trueve lisant,  
Qui eroire le voudroit toz dis seroit manant.  
Le livre qu'il escriit nos apraut et ensaigne  
10 Qu'an cel an que janvier entre par diemenche,  
Pou sera dou froment et pou sera dou vin,  
Et de foyle et dou miel et ensemement dou lin.  
Li vergier feront fruit, mais il seront gasté  
Et de lean sera fors feves a plante.  
15 A l'issue d'yver seront grelles et vens  
Et ou chief de l'esté plovrà bien durement,  
Dou fain sera assez et de l'erbe des prez,  
Ne seront pas mœur par la pluie li blez.  
Trouble seront li princee et batailles feront,  
20 De guerres et de gri z moult travillie seront.

*Profecie II.*

En l'an que au lundi commencera janvier  
Sera frois li yvers et glaces et tempier  
Deluges et tempestes seront grans en l'esté,

7. que en apele les auz.  
8. maigrauz.  
9. demontre e.  
10. quant li mois de genvrier entre par diemaighe. — Que cel an que janvier J.  
11. de froment... de vins J = C.  
12. d'huile... de miel... de lin R' = de l'huile J.  
13. Li cortil... ne sera pas g. R li e... se il ne sont g. J.  
14. de touz leuz fors de feives, pl. R.  
15. En la fin... sera greilles e venz. — glaces et vent J.  
16. m'f d. — plouvrà d. J.  
17. sera grainment... de pré R l'erbe a plenté J.  
18. Mes ja n'aront mal pour R. — Ne ja n'aront nul mal por les pluies J. —  
Maisement meneront B. Mes molt empireront P.  
19. Princeps osteiront et gasteront les terres. — Grauz maus e larrécins feront  
et maütes guerres R. — Li prince se restront et troubleront les t. — Batailles,  
larrécins seront... J.  
21. En cel an qu'an... Sera fort iver de greilles e de pluies. (B P également  
fautifs P En l'an que au lundi entrera janvier. Sera fors li ivers et de glaces  
asez. — B En cel an que janvier entrera en lundi | Sera grans li yvers, de noif,  
glace et gresil.) Cel an que en lundi commencera janvier | Sera mult fort yver de  
glace, de tempier J.  
23. seront et mortetez Main sain h. charra R. — sera et morteté... charront J.

- Maint jone home seront en grant enfermeté.  
25 Li blef morront en terres, wides seront les tonnes.  
Petit ert dou froment, assez sera des pomes.  
Li prince et li conte seront guerroior  
Et les dames seront en dolor et en plor,  
D'omes d'ocision mortalité sera  
30 Et li .i. prince l'autre, se il peut, grevera.  
Quant au mardi sera li premiers iors dou mois  
C'on apele janvier, cel au sera granz nois,  
Deluge ert en yver, en esté secheresce,  
Mort soubite fera a plusors granz destresee,  
35 Dou blef, dou vin, dou miel sera grant habundance  
Mais les <sup>(4)</sup> feront a plusors destorbence,  
Li vin afoibliront en tonniaus [d]urement,  
En mer sera peril et de nez et de gent,  
Tuit li leun seront fors feves en chierté.  
40 Triboul aura eel an a Rome la cité.

Fol. 19r<sup>o</sup>

*Profecie III.*

Fol. 19v<sup>o</sup>

En l'an qu'au mescredi vendront les estrainnes  
Floriront bien les arbres mais les flors seront vaines,

25. Les blez *R* — li ble *J*, terre *R*, *J*.  
26. Petit sera... mes assez iert des p. *R* — de f... de pommes *J* — *J* transpose  
*v. 15 et 16*.  
27. *corr.* si seront. — s'entregneront *R*. — si seront guerreors *J*.  
28. Et les fumes... en lermes e en plours *R* — Hautes dames seront en lermes et *J*.  
29. ocision e mortiele *R* — oc. et morteor *J*.  
30. Et l'un prince, si puet, l'autre pr. occerra. — *J* = *C* (peut ocirra *J*).  
31. commence li premier jour de mois *R* — mardi tout droit commencera li  
mois... assez sera de mois *J*.  
33. pluens sera iver.  
34. M. sobite sera e maute grant destrece *R* — a plusors genz d. *J*.  
35. de blé, de v., de m... Et d'nile iert grand chierté, quer la seson s'avance,  
*v. 35 s. manquent J.* — *v. 37 s. transposés dans R.* et de neis et de genz | Vins en  
egeront es tonnes. — Li vin afoibliront es tonnes (= *P.*) 38... aura peril. *J*.  
39. s. trestout... sera... feives en chierté | Triboul sera *R* — de tos leuns sera...  
sera cel an en grant auemiste *J*.  
41. que mecredi enterront les *R* — qu'an... enterront *J*.  
42. bel les a... mes li flours ... baignes *R* — li arbre *J*.  
(1) Ms. aros avec crochet au-dessus de o (= arreos, areros, arrios?)



Li yvers sera fors et grans nois en la fin,  
Bon seront li froment et bon seront li vin,  
45 Home gaaigneront et fames a planté,  
Mais assez en morra, quant vanra en l'esté,  
Flueves seront moult forts, durement ventera,  
Dou froment sera pou, tot l'an bien se vendra.  
**En** l'an que les estrainnes aferront au joedi  
50 Seront granz froiz et glaces, par verté le vous di,  
Ses sera li yvers, que niant n'i plouvra,  
Nequedent en la fin durement negera.  
Estez sera temprez, bones seront avainnes,  
Oile, leün et viu aurout assez et pomes.  
55 En automne ploavra et li flueve istront fors  
Enferm seront plusors et en ame et en cors.  
Dou miel, dou lin sera planté et de farine  
Et sera en l'esté sor les pors la ruine.

*Profecie IV.*

**En** cel an que jauviers entre par veuredi  
60 Doit on constiver vignes et les blez autresi.

43. l'iver *R* — et sera granz yvers... a la fin *J*.  
44. Boen sera le forment et boen sera.  
45. Hommes *R. J.* — gaaigneront *R.* (Ms. fames avec s barrée).  
46. vendra *R. J.*  
47. Li vent sera mut fort *R* — Fréves seront m, fors *J*.  
48. Du forment... poi *R* — De f... peu, cel an *J*.  
49. au joudi enterront | Sera le fret mut fort et granz glace seront *R* — que au  
juesdi les estrines seront | Sera null fort yver, et gr. gl. seront *J*.  
51. Si sera... qui... ploavra *R* — Et secherayvers, noient n'i plouvera *J*. — Secs serra *B*.  
52. durement ventera.  
53. s. aveines | Un e mile e leün *R* — Huile, vins et leuns sera *J*.  
55. et fleuves istront *R* — li flueve isteront *J*.  
56. *Ms. C* en ferin. — Enflez seront... et es euz e el c. *R* — Enfes seront... en  
ames et *J*. — Anferme *P*. Pluseur seront malade et en iex. *B*.  
57. s. De miel, de vin chierté et plante de faigne | Et... sus le[s] p, la morine *B*.  
— De vin, de miel chierté et pl. de farine *J*. — *B P = R (sauf farine)*. — en  
esté... morine *J*.  
59. En l'an que celui mois sera au *J*.  
60. coi tenir les vignes et li blé *R* — l'en cultiver terres et vingnes autressi  
*J = B*.

- Li enfant morront l'an, li tens sera pluïous,  
Moult de gent toussiront et seront chaciours.  
Li yvers sera lous, en esté greslera.  
Li prince mouveront guerre, grant paor en sera,  
65 Maint hom seront plaié et sofferont grant painne,  
De cuirs, de piaus d'oeilles iert planté et de lainne.  
Quant li mois de janvier entre par samedi,  
Ne gaste ton froment ne despant autresi  
Dou faïn et de l'avainne ert par voir a planté,  
70 Mais aïns que li ans past, sera en grant chierté.  
Dou vin sera assez, li viel home morront,  
Li prince moyront guerre et si batilleront.  
Fiz et enfermetez et la fievre tiersainne  
Greveront moult de gent et metront en grant paine.  
75 Li yvers sera fors et estez ert temprez,  
En la fin de autonne ert li vanz forsenez.  
Le[s] bestes se morront, ne met en obliance  
De garder ton froment et de cueillir l'avance.

61. Les enfanz se... pluïous *R* — si morront... pluïous *J*.  
62. Meinte gent... chaciours *R* = *J*.  
63. Li iver... lous *R* — Et yver... lous *J*.  
64. princes moyront guerres... poïurs *R* — mouvront *J*.  
65. homme plederont e seront en grant païne. — *J* = *R*.  
66. De cuer et de plez d'ïle... et d'aveigne *R* — de cuirs, de piaus et d'ïle,  
plenté ert et de laïnes *J* = *B* (*B* : iert plenté).  
67. s. par samedi commence | Se tu as ton form. ne te chaut du despendre *R*. —  
enterra au dicendre *J*.  
68. *J* = *R*.  
69. sera cel au pl. *R* — sera por voir pl. *J*.  
70. que viegne l'autre en sera. — *J* = *R* (*J* sera en).  
71. sera petit *R* — *J* = *R*.  
72. guerres... batalleront *R* — guerres... bateilleront *J*.  
73. Feuz e enfermeté e les fievres quartaines *R* — Faïn... les tievres tierçaines *J*.  
74. mainte gent e en mainte grant paines *R* — genz... granz paines *J*.  
75. Iver sera froit esté sera tempetz *R* — Yvers sera mult fors et estez atrempez *J*.  
76. E en la fin d'autonne iert li vent forsenez *R* — Et en la fin d'aut. est yvers *J*.  
78. De coillir ton formant, mes du fere l'avance *R* — De cueillir... et du garder  
l'avance *J*. corr. De cueillir... et de garder...

VIII

*Comment Adam fu formez*

21r<sup>o</sup>

21v<sup>o</sup>

5 **A**pres ce que Moyses trespasa, Meethodius qui martyriez fut  
connut par revelacion dou Saint Esperit dou commencement et de  
la fin dou monde, et laissa son eserit en terre ouquel il dit que  
Adam et Eve estoient virge quant il furent fors mis de paradis. Et  
en quinzainme an apres ce que Adanz fu formez, Cayn et Calmana  
sa suer furent né. Et en l'an que Adans ot vesen cent et .XXX. anz,  
Cayn ocist Abel son frere. Et .c. anz apres Se[t] fu nez. Tot ce  
tesmoignent li .LXX. maïstre qui la bible translaterent.

10

*Comment Adam fu formez.*

**A**dam fu formez en champ Damacien et fu fais si com nos  
trovons de .VIII. parties de chozes. La premiere fu dou limon de la  
terre, la secunde fu de la mer, la tierce dou soleil, la quarte des  
nues, la quite dou vent, la siste des pierres, la septime dou  
15 Saint Esperist, et l'uitime de la clarte dou monde.

VAR. *R.* et *P. P.* (P. Paris, Ms. franc. de la Bibl. du Roi) : *Adam fu formez.*

1. Methodius qui fu martyr commut.

2. du S. Esperit du.

3. dou... lessa en s. eserit ou il dist.

5. virges... mis fors.

6. et quinzeme... apres que Adam... Claym.

7. nez. En l'an... Adam... .c. anz e .XXX. anz.

8. Et Seth .c. anz apres ne.

9. mestres qui tr. la b.

10. Ubi fuit Adam plasmatus.

11. formé el... fet. — *P. P.* ou champ...

12. trovon *P. P.* choses... du limon.

13. segonde... du soleigl.

14. fu des nues... fu du vent... sieste fu des p. de la terre.

15. setiesme fut du... Esperit... fu de la cl. du m. — *P. P.* *supprime les adjectifs numériques ordinaires.*

7. comp. sciendum namque est, quomodo exeuntes Adam quidem et Eva de paradiso virgines fuisset. In anno autem XXX\* expulsions eorum de paradiso genuerunt Cain primogenitum et sororem eius Calmanam... Anno autem trigentesimo et centesimo vite Adae occidit Cain fratrem suum Abel (traduction latine de *Pseudo-Methodius* ed. E. Sackur, *Sibyllinische Texte und Forschungen*. Halle 1898, p. 60.)

*La signification des chozes de coi lions fu fais.*

La premiere partie que nous disons qui fu dou limon de la terre,  
ce est cele d'ou la char fu. La seconde qui fu de la mer, fu li sens.  
20 La tierce qui fu dou soleil, furent li œil.

Fol. 22v°

*De Adam II.*

Fol. 22r°

La quarte qui fu des nues furent les pensees. La quinte qui fu  
dou vent, fu l'alaine. La seste qui fu des pierres, furent li os. La  
sestème qui fu dou saint esperit, fu l'arme. Et l'uitime qui fut de  
25 la clarté dou monde, senefie Crist. Dont il avient que c'il y a plus  
de la partie qui fu dou limon de la terre, il sera pereseus en totes  
chozes. C'il y a plus de la mer, il sera sages. C'il y a plus dou  
soloil, il sera loiaus. C'il y a plus des nues, il ert pensis. C'il y a  
plus dou vent, il ert yrous. C'il y a plus des pierres, il ert durs et  
30 avers. C'il y a plus de la partie dou Saint Esperit, il ert racempris  
de la devine escripture Et c'il y a plus de la clarté dou monde, il  
ert amez.

*Comment Adam ot primes non.*

Quant Adam fut formez, si comme nos avons dit et de queus  
35 chozes, si n'ot point de non. Adonc apela Nostres Sires .iiii. (1)  
angles et lor dit : Alez querre non a cest home.

18. *P. P.* de la terre fu la char, de la mer fu le sang, du soleil furent les yeulx,  
des nues furent les pensees, du vent furent les allames, des pierres... du Saint  
Esprit fu la vie, la clarté du monde... Crist et sa créance. Saichez que se il y a en  
l'omme plus de limon... en toutes manieres et... soleil, il sera beau (\*)... sera  
pensis... il sera neux et... de pierre il sera dur, avare et larron et se il y a plus  
de Saint Esprit il sera gracieux il se... il sera beaux et amez. Quand nostre sir ot  
Adam formé, si n'y ot... Lors... si leur dist : Allés moy querre. Lors s'en alla  
mous Saint Michiel... si vit... Anastolos... lettre Gabriel.

(\*) VAR. de Jean d'Outremeuse : l. 28 sierat beais.

30. dures, avers et lers.

31. il sera bons bachelliers et remplis de divine escripture.

33. ilh serat beais et bien ameis des femmes et d'hommes et sierat luxurieux,  
legiers et apiers.

(1) *Après Sires, angles est effacé par le scribe.*

*De Adam III.*

Sainz Michies ala en orient et vit une estoile qui avait non Anatholin, si en apporta la premiere lettre .A., Saint Gabriel ala en occidant et vit une estoile qui avoit non Dissis, si en apporta la premiere lettre .D., Raphael ala en aquilon et vit une estoile qui avoit non Arthos, si en apporta la premiere lettre .A., Nivel ala en meridien et vit une estoile qui avait non Musibrium, si en apporta la premiere lettre .M. Si furent ensamble mises et Nostre Sires dit a Nivel qu'il deist le non de ces .iiii. lettres et il dit : Adam. Ainsis, dit Nostre Sires, soit eist hom apelez.

Adam fut formez ainsis com vos avez oi en champ Damacien, puis fu portez en paradis dont li .iiii. flun naissent. La li dona Nostre Sires volenté de dormir et en son dormant fist il la fame de sa coste, si fu apelee Eve. Lors lor abandonna Dieus paradis, fors le fruit d'un seul arbre. Lors vin Eve et en fist mengier a Adam, dont se virent il nu.

*La generations .iiii.*

*Quant il furent fors mis de paradis.*

En icelui meisme jor qu'il furent ainsiz formé et ainsis fait, en icelui meisme jor a la siste eure furent il hors mis de paradis.

*Ci conmance la generations et li aaiges.*

Or dieut li maistre qui la bible translaterent que Adam ot .cc. ans et .xxx. avant que il engendrat Set. Et si vesquit .ix.c. ans et .xv. Sed engendra Enoe. Enoe engendra Caynam. Caynam engendra Malaleec. Malaleec engendra Jared. Jared engendra Enoe. Enoe engendra Mathusalé. Mathusale engendra Lamech. Lamech engendra Noe. Noe engendra Sem, Cham et Jafet.

40. s'en alla... si vit... qui estoit appellée Disis... lettre Raphael s'en alla... si vit... Archos... lettre, Uriel alla a midy si vit... qui appellée estoit Mesembrion... lettre. Lors appella Nostre Sires Uriel et lui dist : Lyces et Uriel dist Adam... veuil je que cels homs soit appellés. Quant Adam fu fait, si fu porté en Paradis...

58 voy. Genèse, ch. V. — 58-60 : 130 ans... 930 ans (Genèse).

De ces .III. issirent .LXXII. generations. De Jafet .XV., de Sem  
65 .XXVII., de Cham .XXX. Les .XV. generations qui de Jafet issirent,  
si orent la partie d'Europe; cil de Cham, la partie d'Aufrique; cil  
de Sem, la partie d'Aisse.

Fol. 25<sup>vo</sup>

*Li aaïges .V.*

Fol. 26<sup>ro</sup>

70 *Li premiers aaïges failli el centisme an de Sem et el centisme  
an Noe, son pere, quant li deluges cessa, fina li premiers  
aaïges.*

**N**oe quant il engendra Sem si avoit .V.<sup>e</sup> ans, a ce s'accorderent  
li maistre qui la bible translaterent, et vesqui .IX.<sup>e</sup> ans. Sem  
engendra Arfaxar. Arfaxar engendra Sale. Sale engendra Aber.  
75 Aber engendra Falet. Falet engendra Remquixagam. *Ou tans de  
celui Falet fu faite la division des langages, et li edefiement de la  
tour Abel qui fu edifice au champ Sanuaar.*

**R**amquixagam enjandra Sarut, Sarut enjandra Nator. El tans  
de celui Sarut furent fait .III. regne des Assiriens devers Orient,  
80 des Egyptiens devers midi, des Sissioniens devers occidens, et  
des Yriens devers aquilon. Nator enjandra Taire. Taire engendra  
Abraham, Nator et Aaron douquel Lone fu et Melcha et Sarra.  
Lone enjandra Moab et Amon en ses files. Nator prist a femme  
Melcha et de cele fu Hus et Bus et Bacuel et de Bacuel Labam et  
85 Rebecca, la femme Ysaac. De Labam issi Lya et Rachel qui furent  
fannes de Jacob. Abraham prist Sarram de laquelle Ysaac fu.

Fol. 26<sup>vo</sup>

*Generations .VI.*

Fol. 26<sup>ro</sup>

**Q**uant Abraham anjandra Ysaac, si avoit .LXXV. ans. Adone  
entra il en la terre de promission et adonc termina li secons  
90 aaïges et si vesqui cent et .LXXV. ans. Ysaac enjandra Jacob.

73. 95) ans (Genèse).

75. Peleg... Rehu.

70. ss. comp. « De temporum ratione » dans les opera didascalica de Bède  
(Patrol. lat. 90 p. 520 s.). Ch. LXVI. Chronicon sive de sex hujus sæculi ætatis

Jacob engendra Rubem, Symeon, Levi et Judas. Cist issirent de  
Lyadam et Nequalintebala, Gaaz, Azo, Ysacar, Zabulon, Dina,  
Joseph, Benjamin. Cist issirent de Rachael. De Joseph descendi  
Manaces. De Rubem, l'ainz né fil de Jacob, descendi Datan et  
95 Abiron qui por l'ancienneté estriverent encontre Moyssem por la  
duché. De Symeon, le secont fil de Jacob, descendi Scribe. De  
Levi, le tiers fil de Jacob, descendi Caas, Gerson et Maram. Cil  
furent fil Caas. Isnar, Amiram, Oriël et Ebron. De Isnar descendi  
Ebores qui murmurrèrent encontre Aaron en la compaignie  
100 Samuel; et cil furent fil Amiram, Marie, Aaron, Moyses et Hus.  
Cis Hus i maris Marie.

Ainsis descendirent les ansiemes ligniées de l'ancienne loi de  
[l'une en] l'autre ei comme encor font les nostres de l'une en  
l'autre et vinrent touz iours en amenuisant.

105 [comm]ancement de... [incarna]tion Jhesucrist... a Adan .x. mil  
...s l'incarnation... vins et quatre.

## GLOSSAIRE

aloyne I, 8 : *absinthe* (Godefroy, Supplément *aloyne*).

augremoine I, 3.

cost I, 13.

crape I, 10, *garance*.

foirié V, 112, *jour férié*.

galiofile I, 15, *giroflée*.

geune f. IV, 22, *jeune*.

hare VI, 134, *cri marquant officiellement le moment où la foire se terminait* (Godefroy, *hare*).

92. Les générations sont confondues et les noms corrompus : *Isacar* et *Zabulon* (fils de Jacob et de Léa) devraient suivre immédiatement *Juda*. *Nequalintebala* semble représenter le nom de *Nefthali* réuni par suite d'une lacune à celui de *Bilelah*, concubine de Jacob. *Gaaz* et *Azo* et *Dina* (= Gad, Aser) sont les enfants de Jacob et de sa concubine Zilpah. *Joseph* et *Benjamin* devraient venir après les fils de Jacob et de Léa.

94. Datan et Abiron sont des contemporains de Moysse.

97. s. Guershon, Kehath, Merari, Amram, Itsehar, Hebron, Uriel.

99. Ebores : Core (Nombres Ch. XVI) ; il doit y avoir une lacune avant Ebores : ... e Bor.

101. Amram, Aharon, Moïse, Miryam (Nombres XXVI).

- marcesche IV, 108, *fête de l'Annonciation, 25 mars.*  
nuns V, 98, *pas un.*  
palazin I, 15, *paralytie (Godefroy palasin).*  
renuef (an) VI, 122, *premier jour de l'année.*  
septembresche IV, 116, *la Notre-Dame de septembre (fête de la Nativité, le 8 septembre).*  
vendredi aoré, IV, 109, *le vendredi qui précède la fête de Pâques.*  
vetoine I, 13, *bétoine (plante de la famille des Labiées, v. Godefroy, Supplément betoine)*

F. ED. SCHNEEGANS,

Professeur à l'Université de Heidelberg.

---



## Les lettres de Ducis à Népomucène Lemerrier.

---

J'ai retrouvé toute une série de lettres inédites adressées par le vieux Ducis à son jeune ami Népomucène Lemerrier, dans les papiers de ce dernier qui sont conservés à Bayeux. Vendus après la mort de la fille du poète, par des héritiers vraisemblablement indifférents à la réputation de Lemerrier, ces manuscrits ont été retrouvés par hasard chez un fripier : ils sont maintenant en lieu sûr, dans la bibliothèque de la ville ; un chapitre de l'histoire littéraire de la France, et d'une des époques les plus intéressantes, la transition entre le classicisme et le romantisme, a été ainsi sauvé.

Ces lettres ont été écrites pour la plupart sous l'Empire. Il y est peu question de politique, ce qui ne veut pas dire du tout que nos deux amis étaient indifférents aux destinées de la France : cela prouve simplement combien l'Empereur pesait lourdement sur l'esprit de ceux qui ne l'aimaient pas. Une seule fois, le 21 octobre 1812, Ducis fait une allusion assez claire à Napoléon : parlant de sa propre destinée, l'auteur d'*Abufar* dit à Lemerrier que, autrefois, « ma

petite barque a craqué et manqué de disparaître dans des détroits ténébreux, chargée, non de César et de sa fortune, qui ne m'intéressent guère, mais de ma femme et de mes enfants ». C'est tout, et c'est peu; comme on voit qu'on n'osait pas, même dans des lettres confidentielles, parler du terrible Maître !

Mais aussi, quel cri de bonheur à la chute de l'Empire ! Le 14 avril 1814, Ducis est saisi d'un transport de joie à l'annonce de l'abdication de Napoléon (1). Ces échappées sur la politique sortent du train-train ordinaire de cette correspondance. Ce qui en fait le charme, c'est un mélange, touchant dans sa naïveté, de détails donnés par Ducis sur ses travaux littéraires, sur sa santé, sur les menus événements de sa vie domestique; c'est ainsi que, dans une lettre du 12 octobre 1812, il commence par écrire deux pages à son ami sur un petit poème qu'il est en train de composer (à près de 85 ans!), « La Côte des deux Amants en Normandie »; puis il consacre toute une page à raconter une crise de rhumatisme qui a dégénéré en accès de goutte: « On me crie pour ma consolation : Bon ! c'est la goutte, c'est le signe d'une longue vie. — Je sais que je suis malade, de ma condition d'enfant d'Adam, et je me sou mets avec résignation à Celui qui a fait le ciel et la terre, et qui, dans sa grande bonté, m'appellera un jour *in terrâ viventium*. » Et après ce court sermon de philosophie religieuse adressé au voltairien Lemer cier, Ducis revient à un tout petit épisode de l'histoire de son ménage : la bonne, Julienne, vient de s'établir boulangère à Saint-

(1) J'ai publié cette lettre dans un ouvrage intitulé : *Népomucène Lemer cier et ses correspondants*.

Germain en Laye : « on m'a caché le jour de son départ... Ma femme et elle ont beaucoup pleuré. Mon ami, je suis entouré de pauvres gens, mais de bonnes et droites natures, et je les aime mieux que toutes les puissances de la terre. »

Pour N. Lemercier il devait faire bon quitter Paris, les luttes contre l'hostilité du pouvoir, les combats de la vie littéraire, et s'en aller à Versailles embrasser l'exquis vieillard, souper avec lui en petit comité, entreprendre des causeries paisibles et sans façon, éclairées tout à coup par quelque théorie littéraire, dans le genre des conversations d'Horace à la campagne, *mutatis mutandis*. Ducis écrit comme il cause, à cœur ouvert. Sans exagérer la valeur de ces lettres inédites, on peut les trouver agréables en elles-mêmes, et utiles comme complément à l'histoire littéraire.

Surtout elles viennent comme argument à l'appui de cette thèse, qu'il convient de ne plus attacher qu'une valeur assez médiocre aux éditions posthumes antérieures au règne de la critique moderne. C'est seulement depuis l'application de la probité scientifique aux publications littéraires qu'on peut être sûr de l'authenticité de pareils textes. Je ne rappellerai pas l'histoire ni des *Pensées* de Pascal, ni des lettres de M<sup>me</sup> de Sévigné, ni des *Harmonies de la Nature* de B. de Saint-Pierre. Je trouve dans cette correspondance de Ducis avec Lemercier un nouveau document, qui doit contribuer à nous rendre de plus en plus suspectes les œuvres posthumes publiées par les éditeurs de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et du commencement du xix<sup>e</sup>. Dans la collection *les Classiques français, édition nouvelle publiée sous la direction de M. Paul Albert, professeur au Collège de France*, le directeur même de cette collection s'était chargé d'éditer les *Lettres de Jean-François*

*Ducis*, en complétant, en rectifiant le recueil qui en avait déjà été donné par Campenon en 1826; le nouvel éditeur se montre même assez sévère pour son prédécesseur, dans sa notice bibliographique : « non seulement le Recueil de Campenon est fort incomplet, mais de plus il porte les traces manifestes d'altérations nombreuses et souvent fort importantes. Il faut dire, à la décharge de M. Campenon, que l'on ne se faisait aucun scrupule alors de modifier le texte des écrivains que l'on publiait... On arrangeait, on atténuait, on parait au gré de la mode du jour, etc. (1) » Paul Albert ajoute qu'il a eu soin de mettre à profit tous les manuscrits qu'il a pu se procurer : « chaque fois que cela m'a été possible, c'est-à-dire quand j'ai eu les autographes sous les yeux, j'ai rétabli le texte primitif, malgré les longueurs souvent, et même les incorrections. (2) » La comparaison des pièces authentiques avec la publication de Campenon aurait dû mettre Paul Albert un peu plus en défiance pour les imprimés dont il n'avait pu contrôler l'exactitude; il eût été plus prudent de ne donner qu'en petit texte, et à titre de simple renseignement non garanti, toutes les lettres qu'il reproduisait uniquement d'après Campenon. J'ai découvert en effet à la Bibliothèque de Bayeux, l'original de quatre de ces lettres. Celle du 3 octobre 1806 (3) ne présente que quelques petites différences sans grande importance entre le manuscrit et l'imprimé. Mais déjà la lettre du 23 prairial an XIII (12 juin 1805), celle justement que Sainte-Beuve trouvait

(1) *Lettres de Jean-François Ducis* (Jousset 1879), p. II.

(2) Id., *ibid.*, p. III.

(3) *Ibid.*, p. 255-256

charmante (1), est remplie de corrections de toutes sortes.

Nous lisons dans Paul Albert, à propos de Larévellière-Lépeaux peint par Gérard : « Son portrait par notre ami commun est ici : il l'a peint assis, tranquille, rêvant en botaniste, sur une fleur que lui a donnée sa femme. Cette fleur, petite et charmante, a un nom allemand qui signifie : *ne m'oubliez pas*. J'ai sous les yeux, dans cette famille, les mœurs d'Isaac et de Jacob, ou une vie de Plutarque » (2). Ducis avait écrit : « Son portrait par notre ami commun est ici. Il l'a peint assis, tranquille, rêvant en botaniste sur une fleur, donnée par sa femme, qui est petite et charmante, qu'on appelle souvenir. J'ai sous les yeux, dans la famille, ou sous la tente la Rousselière, les mœurs d'Isaac et Jacob, ou une vie de Plutarque. » (3)

C'est pis encore pour la lettre du 21 octobre 1812, reproduite p. 339-341 avec toutes sortes de petites inexactitudes : Paul Albert s'arrête sur cette phrase à effet : « O mon cher ami, que je suis las de toute cette boue humaine où je ne veux plus mettre le pied ! » Mais, dans l'original, la lettre continue ainsi :

« Vous avez très bien arrangé notre épître. C'est un des bonheurs de ma vie de vous l'avoir dédiée. Elle attestera notre bonne et déjà ancienne amitié. Elle m'est chère. Il me tarde de la voir imprimée dans mon second volume de Poésie; après ces deux vers,

Vous qu'un grand attentat unit aux Danaïdes,  
Oh! que d'espoirs vont fuir de vos urnes perfides.

(1) *Causeries du Lundi*, VI, 471-472.

(2) *Lettres de Jean François Ducis*, p. 198.

(3) Bibliothèque de Bayeux, manuscrit CCCL.

il manquait deux vers masculins que j'ai faits, et sur lesquels je vous consulte. Les voici :

Là, plus d'un Prométhée, expiant son larcin,  
Repaît son noir Vautour d'un éternel festin.

Ensuite viennent ces vers :

Notre Tartare aussi poursuit nos parricides, etc.

« Mon cher ami, mon état actuellement est la goutte. Je souffre beaucoup moins, parce que je sais à quoi m'en tenir, et que mes douleurs dans les bras, les doigts, etc., sont diminuées. Je n'ai pas l'ombre de fièvre. J'ai très bon visage. Mon vésicatoire est fermé. Je prends le matin du lait coupé avec de l'eau de Seltz, et j'en mêle aussi dans mon vin à diner. Voisin est très content, et dit que je ferai encore et longtemps des vers avec la goutte. Actuellement j'attends un mot sur la santé de votre chère Alceste <sup>(1)</sup>, que j'ai bien nommée; sur votre état de crise, si cruel, d'où je désire vivement vous voir sorti <sup>(2)</sup>.

« Je laisse reposer mes deux amans; mais je revois et corrige, en quelques endroits, les poésies de mon second volume dont, entre nous, je ne suis pas mécontent.

« Bonjour, mon très cher et tendre ami; je vous remercie de votre tribut à la mémoire de notre pauvre Legouvé. C'est un morceau qui vivra après lui et après vous. Il est

(1) Surnom de M<sup>me</sup> Lemercier.

(2) Difficultés financières avec le Gouvernement.

excellent. <sup>(1)</sup> J'embrasse tout le monde..., Népomucène, Joséphine et la petite fauvette <sup>(2)</sup>.

DUCIS  
S. S. T.

« Si Taunay a besoin que je vienne à Paris lui donner quelques séances pour le perfectionnement de mon buste, j'irai sûrement embrasser et consoler mon cher Népomucène. J'ai peint votre charmant patron dans une de mes épîtres à un de mes plus anciens, plus intimes et plus rares amis, toujours loin de moi en Angleterre. »

*Adresse :*

« A Monsieur, Monsieur Népomucène L. Lemerrier, vice-président de la classe de la langue et de la littérature française de l'Institut, quai Voltaire, *Café Voltaire*, n<sup>o</sup> 20, à Paris <sup>(3)</sup>. »

Du reste, pour qu'on puisse se rendre compte immédiatement de la valeur des différences que présentent les textes imprimés et les manuscrits, voici, d'après l'original, la lettre du 20 avril 1806: j'ai mis en italique les passages supprimés dans le texte imprimé: on trouvera en note les

(1). C'étaient les quelques paroles que Lemerrier avait prononcées au nom de l'Institut, sur la tombe de Legouvé, avec un regret sincère et presque douloureux.

(2) M<sup>lle</sup> Lemerrier avait une très jolie voix.

(3) Bibliothèque de Bayeux, manuscrit CCCL. — Ducis se trompe sur le numéro de Lemerrier, qui logeait alors au 21.

altérations contenues dans le texte publié par Paul Albert, p. 238-239 :

« J'ai reçu, mon cher ami, vendredi au soir, votre lettre du 18. Vous vous portez bien : voilà ce que je voulaie savoir. Quant à la négligence, *je vous aurais fait injure*, l'idée n'a pas pu m'en venir. Qu'il soit dit une fois pour toujours entre nous que plus vous avez d'égard pour ma liberté et ma solitude (1), moins vous devez craindre de m'importuner. Importuner ! voyez-vous comme ce mot est impropre entre deux amis ? Non, je n'ai pas besoin que vous me parliez de vos sentiments pour moi, ni moi que je vous parle des miens pour vous (2).

« *Je n'ai fait qu'une apparition à Paris à mon dernier voyage, c'est ce qui fait que vous ne m'avez pas vu chez vous. Je comptais partir demain matin, et vous embrasser dans votre chambre ; mais mon voyage est remis à demain en huit, c'est-à-dire au lundi 18 de ce mois. Ma femme est ici depuis vendredi au soir. Dimanche elle ira coucher à Versailles, chez une de ses nièces, et y passer une huitaine de jours : après quoi elle compte retourner chez elle à Paris. Rien n'empêche donc, mon cher ami, que vous n'entendiez le cri de votre chambre solitaire : Népomucène ! Népomucène ! viens, je t'attends* (3).

« Si vous pouvez exaucer son vœu (4), je me fais une fête

(1) Pour ma solitude et ma liberté.

(2) Que je vous *entretienne* des miens.

(3) C'est-à-dire : « Que vous n'entendiez la chambre qui vous attend chez moi, et que vous laissez vide, vous crier : Népomucène, etc. »

(4) Si vous pouvez *venir me voir*, je me fais. . .



d'entendre dans le silence votre *nouvelle* tragédie de Louis neuf. C'est un grand roi, c'est un grand saint. Les temps sont chevaleresques, héroïques, simples et religieux. Le grand saint est un grand homme. Quels moments avez-vous choisis (1)? quels sont *tous* vos personnages, vos caractères? Nous verrons tout cela.

« Ma sœur est très sensible à votre souvenir. Elle a de quoi vous entendre, y compris le poète. Vous vous sentirez dans votre famille quand vous serez parmi nous, et surtout à mon côté. J'ai des questions à vous faire sur vos affaires. Vos chers parents ont-ils quelque espérance? Votre situation est trop pénible. Quand sera-t-elle adoucie?

« Si vous ne pouviez pas venir à Versailles sur le champ, vous pourriez y venir avec moi quand je quitterai à Paris, lors de mon prochain petit voyage. En ce cas vous m'écrieriez un petit mot où vous me diriez où en est mon pauvre Hamlet. Talma est venu jouer deux fois à Versailles, et je ne l'ai point vu. Je crois que les obstacles se multiplieront (2), et que mes pressentiments seront justifiés. Au reste, venez, mon cher ami, j'oublierai toutes ces misères auprès de vous et à votre exemple. Je vous embrasse de tout mon cœur.

JEAN-FRANÇOIS DUCIS,  
à Versailles, le 20 Avril 1806.

*Adresse :*

A Monsieur, Monsieur Louis Lemercier, n° 14, près du Pont Royal, quai Voltaire à Paris (3).

(1) Quel moment avez-vous choisi.

(2) Les obstacles se *multiplient*, et que...

(3) Bibliothèque de Bayeux, manuscrit CCCL. — Ducis n'a presque jamais pu mettre exactement le numéro de la maison de Lemercier.

On voit combien le texte reproduit par Paul Albert ressemble peu aux manuscrits authentiques. C'est en toute sécurité que le lecteur pourra étudier les lettres suivantes, inédites jusqu'à ce jour, et qui sont, elles, la reproduction exacte de l'original.

I

A Versailles, le 4 juillet 1806.

J'ai craint pour votre santé, mon cher ami, et maintenant vous craignez pour celle de Madame votre mère. Que je vous plains ! que je plains vos chers parents. Je ne suis point étonné que M<sup>r</sup> et Mad<sup>e</sup> Andravi aient donné tous leurs soins et toutes les marques d'attachement possibles à Madame votre mère. Ils n'ont eu qu'à consulter leur cœur. Faites-moi le plaisir, mon cher ami, de me donner aussitôt de ses nouvelles. Un mot seulement, si vous êtes occupé. Mais ne craignez jamais, je vous en prie, de verser votre âme dans la mienne. J'en reçois les épanchements avec tant de plaisir.

Je viens de recevoir une lettre de Madame Harvey, qui est actuellement avec Mesdemoiselles ses filles à Eragny, près Pontoise, chez M<sup>r</sup> Bernardin de Saint-Pierre. Elle me réitère ses pressantes et aimables invitations à venir passer quelques jours à Fontenay-aux-Roses. M<sup>r</sup> Bernardin de Saint-Pierre vient aussi de m'engager par une lettre très amicale de le venir visiter dans sa retraite. Il veut m'y faire trouver avec un homme très instruit et très estimable dont il m'a procuré la connaissance, et à la campagne duquel j'ai été plusieurs fois avec lui, et où vraisemblablement je serais invité d'aller encore (1). Je voudrais

(1) Robin, inspecteur des moulins à poudre d'Essonnes.

bien que nous fussions ensemble : je vous montrerais toutes ces lettres, et nous causerions sur tout ce monde. Mon Dieu! mon cher ami, que j'en suis las! Je m'écrie tout bas : O Thébaïde! quand ne verrai-je plus que tes antres et tes palmiers!

J'ai su que Lambretsch (?) et Vallée sont actuellement dans les déserts de la Sologne chez un homme *ancien* sur lequel ne peut rien la fortune. Mon voyage avec ma sœur ne pourra pas se faire avant quinze jours. Elle a quelques affaires à terminer, et moi, j'ai de l'argent à recevoir. Je veux que tout soit clair dans mon cœur, dans mon esprit et dans mes affaires. J'ai dîné mercredi dernier chez Mad<sup>e</sup> Dangiviller avec Mad<sup>e</sup> Delaferrière, cousine germaine de M<sup>r</sup> le comte d'Angiviller, et avec M<sup>lle</sup> de la Tour du Pin, sa petite fille, d'une figure charmante, et d'une trempe d'esprit qui n'est pas celle de toutes les jeunes personnes de son âge.

Mon cher ami, Madame votre mère doit occuper tout votre cœur et tous vos moments; mais si cela est possible, sans nuire aux devoirs et aux affections de la piété filiale, venez passer 24 heures avec votre vieil ami; sinon, écrivez-moi; que je sache dans quel état est Madame votre mère.

J'ai été voir mon ami et mon confrère Bitaubé qui est à Versailles. Quand vous y serez, nous irons le voir ensemble. Je relis Homère [qu'il] a traduit. O quel poète! Ma nièce Victoire [a été] malade et l'est encore. Son âme forte est dans un corps faible et souffrant qu'elle maîtrise. Je vais passer l'après dînée avec elle. Belles âmes, dans quelle déplorable minorité êtes vous dans ce monde!

Bonjour, mon cher ami. Un petit mot, je vous en conjure Que je sache comment la mère et le fils se portent

Ma sœur a été très sensible à votre souvenir. Elle me charge de vous en faire ses remerciements. Et moi, mon ami, plus solitaire que jamais, plus ennemi que jamais de toute campagne qui n'est pas un désert, je vous embrasse *ex imo pectore*.

JEAN FRANÇOIS DUCIS.

*Adresse :*

A Monsieur. Monsieur Louis Le Mercier, quai Voltaire, n° 21, à Paris (1).

II

A la Rousselière, Commune d'Ardon, en Sologne, par la Ferté St-Aubin, Département du Loiret.

Le mercredi 13 août 1806.

Mon cher ami, avant de partir avec ma sœur pour la profonde solitude où nous sommes, je n'ai pas manqué de vous écrire de Versailles. Nous sommes arrivés chez nos bons hôtes (2), le deux de ce mois; nous y vivons dans un calme et dans une liberté charmante, dans le silence d'un désert qui protège notre attention, nos yeux et nos oreilles. Pour notre langue, nous n'en faisons usage que pour discours sages et bons propos. Mais il nous manque une douceur dont nous ne pouvons pas souffrir plus longtemps la privation. Les maîtres de la maison me prient expressément de vous inviter en leur nom et avec les plus vives et les plus cordiales instances de venir passer quelques jours avec les

(1) Toutes ces lettres proviennent de la Bibliothèque de Bayeux, manuscrit CCCL.

(2) Larevellière-Lépeaux.

pauvres hermites de la Sologne. Ce sera pour nous tous une joie sensible de vous posséder. Ma sœur se promet le plus grand plaisir de vous voir et de vous entendre ; et moi, mon cher ami, vous ne doutez pas que je ne trouve le charme le plus touchant à notre réunion. Nous reviendrons tous ensemble, vous, ma sœur et moi, à Paris, le samedi trente de ce mois, vers les dix ou onze heures du matin. Ainsi nous serons compagnons de voyage, après avoir été compagnons de solitude. J'espère donc, mon cher ami, avec nos excellents hôtes, patriarches de notre humble thébaïde, que vous verrez bientôt avec nous l'étang Collin, l'étang de la Filandière, nos vastes et mélancoliques bruyères, et nos bois qui n'ont rien de commun avec le bois de Boulogne. Vous passerez, pour venir jusqu'à nous, par la plaine des quatre vents et par le bois des sapins. Je fais des vœux pour que la santé de Madame votre mère et les affaires de vos chers parents ne vous empêchent pas de vous rendre aux souhaits très sincères de nos hôtes et à ceux de ma sœur et de moi.

On prend la diligence d'Orléans à Paris rue Coq-Héron : elle part à cinq heures du soir, et arrive le lendemain à Orléans sur les dix heures du matin. Vous y trouverez, mon cher ami, tout ce qu'il faudra pour vous transporter auprès de nous, et voici la note de notre hôte sur cet article, que je vais vous transcrire :

— M<sup>r</sup> le Mercier, arrivé à Orléans, voudra bien passer chez M<sup>r</sup> Le Brun entrepreneur des voitures, rue des Cures. En lui disant qu'il vient à la Roussellière, il le priera de lui faire trouver une petite voiture pour le conduire. Si M<sup>r</sup> Le Brun était absent, le directeur de ses diligences, dont le bureau est dans sa cour, et le garçon de bureau lui-même

se prêteront volontiers à rendre ce service à Monsieur Le Mercier, quand il sauront que c'est pour venir à la Rousselière. Au surplus, comme on trouve facilement à Orléans des voitures pour les environs dans les auberges, on vous en fait trouver aisément.

Il y a trois lieues d'Orléans à la Rousselière. La commune s'appelle *Ardon*. Pour s'y rendre on passe par *Olivet*, Bois-gibaut, le Village d'Ardon, la Renardière et la Rousselière.

Je vous embrasse, mon cher ami, de tout mon cœur, et nous vous attendons tous avec impatience.

JEAN FRANÇOIS DUCIS.

*Nil ego contulerim jucundo sanus amico.*

*Adresse :*

A Monsieur, Monsieur Louis Le Mercier, quai Voltaire, n° 21, à Paris.

### III

A Versailles, le 2 Septembre 1806.

Nous sommes arrivés à Paris, ma sœur et moi, le Vendredi 29, sur les dix heures du matin. Le lendemain nous nous sommes rendus ensemble à Versailles. J'ai été expressément chargé par nos vénérables hôtes du désert de vous dire combien ils ont tous été fâchés de l'impossibilité où vos répétitions vous ont mis de venir occuper, dans notre thésaïde, la cellule de Népomucène. Mais on compte vous y voir, et avec nous, dans une autre saison. Il faut, mon cher ami, que vous parcouriez ces pacifiques et consolantes bruyères. Mais, en attendant, venez dans l'hermitage de Versailles, rue des Bourdonnais, n° 19. Nous avons mille

choses à nous dire, et à nous redire, car l'amitié rabache tout comme un autre. Ma sœur sera enchantée de vous revoir et de manger la soupe avec vous et moi, ou le fils et le père (1). Ecrivez-moi sur le champ. Un mot, d'abord, sur la santé de la tendre mère, et du bon père, et puis un mot sur la vôtre, et puis encore un autre sur la comédie nouvelle et les répétitions (2). Mon séjour en Sologne m'a rendu deux fois plus hermite à la manière de Caton : *animus ferocem Catonis*. Bonjour, mon cher ami, j'attends votre lettre, ou vous. Je vous embrasse.

JEAN FRANÇOIS DUCIS.

Adresse :

A Monsieur, Monsieur Louis Le Mercier, quai Voltaire, n° 21, à Paris.

IV

A Versailles, le 14 janvier 1806 (3).

J'ai reçu, mon jeune et cher ami, votre touchante lettre du 11. Je suis bien fâché de ce que vous n'avez pas trouvé mon frère Georges, le juge d'appel, chez lui. Mais si vous l'affectionnez et l'aimez, je suis sûr qu'il vous affectionne et vous aime de même. Ce n'est pas un homme démonstratif, mais un homme dans la force du terme, une tête assez sûre, et un caractère sur lequel on peut compter.

Je laisse toute mon affaire d'*Hamlet* entre les mains de mes

(1) C'est-à-dire, avec le fils et le père.

(2) Probablement *Plaute ou la Comédie Latine*.

(3) Telle est la date écrite par Ducis : le cachet de la poste indique le 16 janvier 1807 ; comme nous le faisons souvent, Ducis, par inadvertance, a gardé le millésime dont il avait l'habitude.

deux amis, Louis Le Mercier et notre célèbre acteur Talma. *Hamlet* est celui de mes ouvrages celui que j'aime et estime le plus. Je l'ai fait ayant mon père devant ma table, et les larmes aux yeux. Mon père en a vu en pleurant la première représentation et le succès. J'aurai le bonheur de la dédier en cheveux blancs à sa mémoire vénérable.

Voilà pourquoi je désire surtout qu'on la remette promptement au théâtre.

Je vous ai dit, mon cher Népomucène, que votre *Agamemnon* y resterait. Ma prophétie s'accomplit visiblement; elle me fut inspirée par cet instinct supérieur à tout, par cette force de la nature qui nous fait sentir les germes, les principes, et la chaleur de la vie dans les ouvrages qui doivent plaire et rester à jamais. Ce que vous dites du Public est très consolant pour les vrais poètes, gens de bien. O idée ineffaçable, et terrible, et douce! On ne pourra jamais anéantir la justice sur la terre.

Je veux me mettre d'avance en mesure pour la réimpression d'*Hamlet*. J'y veux mettre tout ce que mon tendre père m'a donné.

Je vous prie, mon cher ami, de remercier pour moi M<sup>r</sup> le Clerc d'avoir accepté mon rôle sur le refus constant de M<sup>r</sup> Baptiste l'aîné. Il faudra qu'il soit entraînant comme un hypocrite ardent et profond au 5<sup>e</sup> acte. Le moment où il écrase l'innocence confondue et tremblante à ses pieds peut être de l'effet le plus frappant et le plus terrible.

Ma femme vous remercie avec reconnaissance de ce que vous lui dites d'honnête et de touchant dans votre lettre, si amicale pour moi.

Une de mes nièces, que j'aime beaucoup, excellente femme, tendre fille et fille très chérie de ma sœur, m'a fait



parvenir hier matin une poularde de Normandie que mon petit tourne-broche brûle d'envie de tourner. Elle doit être mangée chez moi, au coin de mon feu, avec ma sœur, M<sup>r</sup> Giffard, ma femme, moi, et mon vertueux et solide ami Soldini, Samedi prochain à trois heures, et peut-être avec des huitres fraîches et joli vin blanc. Il faut, jeune et bon hermite, que vous soyez averti d'avance des jours d'indulgence plénière et des fêtes joyeuses du couvent. Sa cloche vous sonne que, de demain Jeudi à Jeudi en huit, il y aura pareille fête chez moi, chef lieu de l'ordre. Nous aurons un Dindon aux truffes, étuvée de carpe et de petits lapins, un pâté chaud à la Siboulette, œufs à la neige, joli dessert, vin de Champagne, etc. Le dîner commencera par un chapon bouilli dans le pot. J'ai adressé à mon petit tourne-broche une petite Épître de 137 vers. J'ai fait de mon mieux pour le faire bien tourner, comme j'ai tâché de bien assaisonner ma vinaigre. Vous verrez mon petit tourne-broche en vers, et peut-être devant le feu. Je vous remercie, et vous aime, et vous estime, et vous embrasse de bon cœur.

JEAN FRANÇOIS DUCIS.

*Adresse :*

A Monsieur, Monsieur Népomucène-Louis Lemercier, quai Voltaire, n<sup>o</sup> 21, à Paris.

V

A Versailles, le 6 février 1810.

Mon cher ami, je pars Samedi prochain pour Paris avec ma sœur, pour y tenir compagnie pendant une quinzaine de jours à mon pauvre George, le juge d'appel, qui a eu le malheur, le 14 janvier dernier, de faire une chute de 12 ou 13 pieds dans son escalier, la nuit, sans lumière, dans la

maison où il loge nouvellement, rue de Savoye, chez M<sup>r</sup> Barrois l'ainé, libraire très connu et beau père de notre aimable ami Dalibert. Mon frère, sur le champ, s'est fait saigner et panser; il a convoqué une assemblée de trois médecins, du nombre desquels était le célèbre M<sup>r</sup> Du Bois, qui ont jugé, à notre grande joie, qu'il n'y avait ni fracture, ni luxation. Il a suivi de cette chûte une contusion énorme à l'épaule gauche, avec enchynose qui descend jusque sur sa main. Je ne fais que d'être averti du malheur de mon frère. Comme vous m'avez promis, mon cher ami, de venir passer quelques jours dans ma solitude, vous pourriez venir à Versailles sans m'y trouver : voila pourquoi je vous prévien de ma marche. Demain mercredi je dine en ville. Après demain, la même chose. Vendredi je mange mon merlan et mes œufs brouillés auprès de mon feu avec ma femme. Samedi, je pars avec ma sœur, et j'embrasse à Paris mon cher frère George. Mad<sup>e</sup> Hauquet m'arrive avec les deux jeunes amis.

Tout à vous, mon cher et un peu imprudent ami, que je gronde en conscience et du fond d'un cœur qu'il connaît bien.

JEAN-FRANÇOIS DUCIS.

*Adresse :*

S. S. T.

A Monsieur, Monsieur Louis Le Mercier, quai de Voltaire, maison neuve près du Café de Voltaire, à Paris.

## VI

Fin avril-début de mai 1812 (1).

Mon cher ami. j'ai eu pendant douze jours à la maison ma brù, la femme de Peyre, mon beau-fils avec ses deux

(1) Cette lettre n'est pas datée par Ducis, et ne porte pas le cachet à date de la poste. Mais le contexte prouve que nous avons là la lettre

jeunes filles, Virginie de vingt ans et Clari de quinze. Leur petit séjour nous a fait à tous le plus grand plaisir. Elles sont retournées à Paris ce matin. Mais j'ai prié la mère de remettre une lettre de moi à Sauvo pour faire paraître aussitôt dans le *Moniteur* ma fête de la vieillesse en Suisse, qui commence par mes vers sur les Alpes. Elle vous sera envoyée sur les champ. Je pourrai faire encore imprimer plusieurs autres pièces de mes nouvelles poésies que je vous ai lues.

On m'a assuré qu'on devait bientôt donner une seconde représentation d'Œdipe chez Admète. Je désire beaucoup que vous la voyiez.

J'ai terminé mon Épître sur le charme et le danger de l'imagination. J'ai fait de mon mieux. Le crayon rouge d'Andrieux a fait son devoir. J'y ai ajouté un nouveau frontispice, et un remerciement à Pradier et à Tournay pour la complaisance avec laquelle ils ont travaillé l'un pour ma gravure et l'autre pour mon buste en marbre. Je ne puis trop leur marquer ma reconnaissance et ma haute estime de leur talent. J'ai adressé cette seconde Épître à Gérard, et je souhaite très ardemment de réussir dans cet ouvrage, qui a deux cent quatre-vingt-dix vers.

Sauvo, mon cher ami, doit me faire parvenir un détail de la fête des Bergers dans le canton d'Appenzel, qui a été imprimé dans le *Moniteur*. Je serai bien aise de le tenir. Mais, si vous pouviez m'offrir en peu de mots l'aspect de ce canton, l'enchaînement, l'enceinte de ses montagnes, tout ce qui peut former un noyau, le dessin, ses productions, ses

dont Ducis parle dans une autre lettre du 20 mai 1812, c'est-à-dire la réponse à une lettre de N. Lemer cier datée du 29 avril.

fleurs, ses troupeaux. tout ce qui donne l'âme et la vie, que dis-je, une épisode touchante, charmante, je ferais mon profit de tout cela, et j'aurais la Bergerie pour pendant à la Vieillesse. Rendez-moi, mon cher Népomucène, le service de vous faire Suisse avec moi qui suis déjà un bon Allobroge, et qui n'ai rien du tout de commun avec ce monde. Votre petit ménage me charme toutes les fois que je le vois de près. Mes respects, je vous pris, à Madame Le Mercier. Donnez-moi de vos nouvelles. Deschènes est venu nous demander à dîner; comme nous sommes invités chez Voisin, nous le menons à dîner avec nous. Je sais vos peines par Deschènes. Où sommes-nous! Mais je sais vos consolations. Dieu vous les conserve, frère Jean Népomucène!

*Vale et redama.*

DUCIS.

S. S. T.

*Adresse :*

A Monsieur, Monsieur Louis Le Mercier, quai de Voltaire, n° 9, Café de Voltaire, à Paris.

## VII

A Versailles, le 26 mai 1812.

Mon cher ami, il y a deux ou trois jours que j'ai reçu une réponse de Mad<sup>e</sup> Peyre, la bru de ma femme. Voici ce qu'elle me marque : j'ai remis à Sauvo votre lettre. Il doit vous avoir répondu. Il saura mieux que moi vous dire les raisons qui l'ont empêché de faire ce que vous désiriez.

Je viens d'écrire à M<sup>r</sup> Flanet, neveu de ma femme. Il recevra des mains de M<sup>r</sup> Sauvo, de qui je n'ai reçu aucune réponse à deux de mes lettres, le manuscrit, copié de ma main, de mes vers pour la fête des bons vieillards Suisses. Je

J'ai prié de vous le porter aussitôt, ce qu'il ne manquera pas de faire au premier jour. Il ne sera que pour vous, Madame Lemercier et M<sup>r</sup> Thénard votre intime ami. Andrieux l'a lu, il y a plus de deux ans, son crayon rouge à la main, et, en général, il en a été content. Je souhaite vivement qu'il obtienne le suffrage de M<sup>r</sup> Thénard, et le vôtre tout-entier, c'est à dire y compris celui de Madame Le Mercier.

Je n'en veux point du tout à Agasse, propriétaire du *Moniteur*, et à Sauvo son rédacteur et Censeur Impérial, d'avoir consulté leur position et les circonstances. Cela est tout naturel, je me mets à leur place, et je serais affligé qu'on se fit le moindre tort par la moindre complaisance pour moi.

Ce qui m'importe, mon cher ami, comme poète, c'est que mes vers soient bons, et qu'ils plaisent aux honnêtes gens et aux gens d'esprit ; c'est qu'ils restent. Vous les lirez, mon cher Népomucène, dans le silence de votre cabinet, ou auprès de votre chère et rare Joséphine. Votre illustre maître en Chymie en fera la décomposition, et nous aviserons ensemble sur les moyens, s'il en est, de les faire paraître. J'ai encore beaucoup d'autres vers à vous montrer, et ceux pour la fête des bergers dans le canton d'Appenzel ; mais je n'attends plus de Sauvo le détail sur cette fête que l'on avait dit avoir été imprimé dans le *Moniteur*. Ils sont encore dans le germe au fond de mon cœur pastoral, dont il faudra bien qu'ils sortent, dussent-ils n'être jamais imprimés, non plus que mes vers pour les vieux habitants de mes chères montagnes de l'Helvétie.

Mon ami, je ne tarderai pas d'aller à Paris avec ma bonne femme. On arrange actuellement nos deux couches conjugales qui seront l'une à côté de l'autre. Cette opération ne demande pas grand temps.

Pendant ce petit voyage à Paris, je verrai Thonnay qui aura encore quelques touches à donner à mon buste. Je fixerai avec Andrieux et sur ses remarques ma seconde Épître à Gérard, où je tâche de marquer ma reconnaissance à Thonnay (1) pour son buste et à Pradier pour sa gravure. J'ai bien à cœur, mon cher Népomucène, que cette Épître obtienne un succès complet et bien mérité. Aussi la lirons-nous ensemble, en tâchant d'y joindre la sagesse de la marche, l'unité du sujet, la pureté de la langue, avec l'énergie du style, la force et la grâce, et ce je ne sais quoi qui fait la vie et le charme des vers qui sont dignes de ce nom.

Je sens bien, mon cher ami, toute la justesse de vos réflexions dans votre dernière lettre. Je veux sentir profondément mon âme et ma raison dans ce que [je] pourrai encore écrire; mais je ne pourrai jamais gêner mon allure. Aussi Andrieux, plein de vérité et de bon cœur comme vous le savez, ne veut-il point gêner mon essor et mes élans naturels, me laissant les défauts qui tiennent aux qualités par lequel [les] je me sauve peut-être, à la faveur de coups de fusil.

Que je vous plains d'avoir des affaires! mais il faut les faire pour s'en débarrasser, et parce qu'il faut les faire. Mais vous avez le courage de la raison et de l'âme, et de plus un bonheur à doubler : bonheur rare, parce qu'il est le plus grand don du ciel, et la plus chère de nos acquisitions.

(1) Dans le post-scriptum de la lettre du 21 octobre 1812 ce nom est écrit « Taunay »; on n'attachait pas alors beaucoup d'importance à l'orthographe, même pour les noms propres.

Mes respects à l'objet des vôtres (1) en amours, en hymen, en amitié et en talents.

JEAN-FRANÇOIS DUCIS.

S. S. T.

Nous ne tarderons pas à nous embrasser.

*Adresse :*

A Monsieur, Monsieur Louis le Mercier, membre de l'Institut, quai Voltaire, maison Café Voltaire, près de la rue du Bacq, vis à vis le Pont Royal, à Paris.

### VIII

A Versailles, le 22 août 1812.

C'est aujourd'hui que ma pauvre mère m'a mis au monde à Versailles, et que j'entre dans ma quatre-vingtième année.

Mon cher ami, si votre dernière lettre a été pour ma peine une de ses plus douces consolations, ce m'est un grand plaisir de vous marquer que ma situation a beaucoup changé en bien. On m'a posé un vésicatoire avant hier au bras droit. Il a été levé hier et aujourd'hui il a été pansé avec succès. Je n'ai souffert que des douleurs communes qui ne méritent pas d'être remarquées. J'ai l'espérance que l'écoulement de mon humeur rhumatismale par ce vésicatoire, ne fera qu'accroître sensiblement et promptement la diminution de souffrances. Je ne doute pas qu'elles ne me quittent bientôt, et que Voisin ne voie jour à me rassurer

(1) C'est-à-dire : de vos acquisitions.

contre la bile et le cathare, mes anciens et redoutables ennemis, avant que le dangereux automne se présente, en nous découvrant l'hiver à sa suite. Goutez donc et faites goûter ces bonnes nouvelles à votre chère et sensible Alceste.

Quelle douce chose pour nous tous si une sécurité mutuelle sur nos santés pouvait nous réunir tous à Versailles, dans une retraite où vous avez chanté l'hermitage et les troupeaux, et mérité d'avance d'y rentrer avec le ménage d'Admète et son premier fruit. Vous savez bien, mon cher ami, que, avec mon troisième étage par lui-même, et par les facilités et ressources qui n'appartiennent qu'aux petites gens, nous nous tirerions d'affaire à merveille. Cette idée ne ressemble pas à l'un de ces baumes qui ont empiré mon état : ce serait véritablement un baume sur mon pauvre cœur contristé, donné en recette, et en reconnaissance, par Apollon exilé, à la bonne famille hospitalière de Népomucène et d'Alceste. L'air de nos bois de Satori est connu pour très sain, et pourrait convenir à nos bons et doux ménages, qui n'ont besoin que de fraîcheur, de paix, d'amitié, du commerce des Muses, et de solitude. Conservez moi donc bien, mon cher ami, les heureuses dispositions de Madame Le Mercier pour ce petit voyage, si utile déjà à ma convalescence.

Je n'ai rien à vous dire, mon cher Népomucène, sur ce que vous avez fait jeudi dernier, à la séance de notre compagnie. Ses bontés pour moi, l'intérêt dont elle m'honore augmente beaucoup mon désir de faire de ma « Côte des amants », un petit ouvrage digne d'elle et du public. Mais on ne reconnaît bien un sujet que quand on l'examine, seul, dans le silence, un peu en espion, et comme un ingé-



nieur. Il a une difficulté de terrain qui m'effrayera toujours tant que je ne pourrai pas la convertir en facilité et beauté. Mais vous ne me ferez point contracter d'engagement.

Si je parviens à gravir cette côte (ce dont je doute) nous monterons ensemble sur les lieux, bien décidés d'en être contents et très contents l'un et l'autre avant que d'en ouvrir la bouche à qui que ce soit. Pour escalader cette belle côte, il ne faut pas ressentir de goutte et de rhumatisme. Et comment croire que je pourrais devenir à mon souhait le compagnon de la chèvre, du chevreuil, ou de Jean-Jacques?

Au reste nous ne mettrons rien au jeu. Mais si ma tentative n'était pas malheureuse, je le suppose, il nous faudrait pour son accompagnement une Romance parfaite avec une musique parfaite, et c'est vous qui feriez les paroles, et qui feriez faire la musique.

Bonjour, mon cher ami. Mes respects, ma reconnaissance et mon tendre attachement à votre chère compagne. Embrassez votre tout dévoué Jean-François Ducis.

S S. T.

Ma femme me charge de dire mille choses de sa part à Madame Lemercier et vous fait tous ses compliments. Elle se porte très bien.

*Adresse :*

A Monsieur, Monsieur Népomucène L. Le Mercier, Vice-Président de l'Académie Française ou classe de la langue et de la littérature à l'Institut, quai Voltaire, n° 20, Café Voltaire, à Paris.

IX

A Versailles, le 10 septembre 1812.

Mon cher ami, vos deux lettres reçues à Versailles m'ont fait un grand plaisir. Elles m'ont consolé dans mes douleurs et dans ma peine. Aussi les ai-je lues plusieurs fois.

Je souffre encore de mon vésicatoire au bras droit. Mais il attire beaucoup, et la plaie est superbe. Ce qui me pèse le plus, c'est cette humeur errante de rhumatisme et peut-être de goutte, qui m'a dépossédé de la liberté de mes mouvements, et mis dans un état de servitude corporelle. Cependant depuis quelques jours elle diminue; et mon bon médecin Voisin m'a promis de m'en délivrer.

Je déjeune tous les jours avec ma femme. Votre chocolat me fait plaisir. Notre petit dîner me trouve tous les jours de l'appétit. On me félicite sur ma mine et mon teint excellent.

Mon ami, la maladie a ses avantages. Elle a été presque une muse pour moi. Pendant mes longs jours et mes plus longues nuits, ma « Côte des deux amants » est venue dans mon imagination avec intérêt, et je ne sais comment cela s'est fait, mais tant y a que voilà la côte franchie. Est-ce heureusement? Voilà de quoi je ne peux pas répondre. La pièce est terminée. Je l'ai tirée hier des ratures et du chaos de mon brouillon. Elle a 320 vers. Je la relis tous les matins, parce que ces lectures sont des corrections.

Vous pourrez dire de ma part à notre bon ami et vénérable confrère (1), qu'il en recevra bientôt une copie sur laquelle j'appellerai toute la rigueur de son crayon rouge

(1) Andrieux.

et tous les secours de son goût et de sa généreuse amitié. Vous pourrez lui dire encore que je vais, sans perdre de temps, adresser ma « Côte des Amants » à une charmante Dame de nos amies qu'il connaît bien, par un envoi où je le mettrai en scène avec moi; envoi qui sera joint à notre Côte de Normandie, pays qui a vu naître cette belle, raisonnable, très honnête et très spirituelle, et sensible Dame, ci-dessus mentionnée.

Ma sœur a diné chez moi lundi dernier avec deux de ses petites filles. Elle m'a chargé, ainsi que ma femme, de vous dire qu'elle a été fort touchée de votre obligeant souvenir.

Mon ami, vous me ferez une petite réponse, où je trouverai des nouvelles de la santé de Madame Le Mercier et de la vôtre. Je répète toujours, les bras au ciel : Mon Dieu, mon Dieu, je ne suis rien, etc.

C'est de tout mon cœur, mon cher Népomucène, que je vous aime et vous embrasse.

JEAN-FRANÇOIS DUCIS.

S. S. T.

*Adresse :*

A Monsieur, Monsieur Népomucène L. Lemer cier, vice-président de la seconde classe de l'Institut, quai Voltaire, n° 20, Café Voltaire, à Paris.

X

A Versailles, le 20 octobre 1815.

Voilà bien longtemps, mon cher Népomucène, que nous n'avons eu des nouvelles les uns des autres. J'ai été passer quelques jours à Paris, vous y étiez venu, mais en passant et comme une ombre.

Dites-moi, cher ami, comment vous vous portez, comment se porte votre chère Joséphine, votre jolie petite, qui croit à vue d'œil comme vos paturages de Croissanville, et cachée sous eux.

Je crois, mon cher ami, que vous devez bien chérir votre état de fermier, *mihi me reddentis agelli*. Vous avez auprès de vous les causes du bonheur de l'homme sur la terre, et vous avez passé courageusement à travers de longues et cruelles peines. Puissiez-vous le goûter longtemps, mon cher ami, avec votre cœur noble et sensible, et une tête sage et ferme, mûrie par une raison pratique et exercée.

Quant à moi, mon cher Nepomucène, j'ai pris ma dernière attitude, ou plutôt j'y suis naturellement réduit. Je n'ai pas fait mon lit, il s'est fait de lui-même. Il n'est plus question d'arranger ma vie, elle est passée. Je n'ai plus affaire au temps et à l'avenir. Mes 82 ans sonnés, ma goutte, mes doigts de la main gauche contractés, un nuage permanent sur ma vue, un grand fond de lassitude et de faiblesse, un triste et incommode défaut de mémoire, le dégoût d'un long voyage à travers la vie, et 25 ans de révolution, tout, mon cher ami, m'écrone et me clone dans le fauteuil à bras du Père Cassandre. J'ai fait mes adieux au monde, et je ne suis plus actuellement pour tout potage qu'un vieux poète qui veut ajouter un nouveau, un quatrième volume à l'édition de ses œuvres. Je suis très décidé à ne point y faire paraître les deux pièces de vers dont je vous ai laissé la copie, écrite de ma main, le jour où j'ai eu le plaisir de dîner avec vous et Madame Le Mercier à Paris. Parseval Deschenes, autrement dit le Fabuliste, était de cet agréable dîner qui défend si bien sa place parmi mes plus doux souvenirs.

Mon ami, vous sentez que mon état actuel ne comporte

plus les déplacements. Ce qui pense, ce qui sent, ce qui aime encore dans moi, est dans un vase fragile et craintif, que je n'ose plus remuer, ni faire encore moins voyager. Mais j'ai un service à vous demander : ce serait de vouloir bien me faire passer par une voie très sûre la copie des deux pièces de vers que j'ai laissés entre vos mains, et que je promets ici solennellement de vous rendre aussitôt que je l'aurai fait transcrire par l'une de mes deux petites nièces, Adèle et Amélie Ducis, qui vivent avec moi à Versailles sous les lois de leurs père et mère et de leur grand-mère paternelle. Je ne trouve point dans le chaos de mes papiers les vers dont je veux avoir chez moi une copie exacte et fidèle. Mon adresse à Versailles est : Ducis, rue des Bourdonnais, n° 33. Si pourtant il vous convenait mieux de faire faire cette copie que je désire sous vos yeux, vous en serez le maître; et au premier voyage que vous feriez à Paris, j'irais la recevoir, et de votre main, pour avoir le plaisir de vous voir encore et de vous embrasser. Je n'ai pas laissé que de composer encore quelques vers pour garnir mon quatrième volume dont le succès me ferait un grand plaisir. Nous causerions de tout cela. Je montrerais volontiers tout cela et à vous et à votre chère Joséphine, dont je connais l'âme, le goût, et la sensibilité. Je vous prie, mon cher ami, de lui offrir mes hommages, et mon respectueux attachement. Vous savez, cher Népomucène, que notre amitié date déjà pour le temps, mais surtout pour notre charme et notre besoin réciproque. On ne rencontre pas toujours de même. Mon cœur, surtout, ne veut pas perdre ses souvenirs : il a ses habitudes. Je compte recevoir bientôt une lettre de vous.

*Vale et redama.*

JEAN-FRANÇOIS DUCIS.

S. S. T.

*Adresse :*

A Monsieur, Monsieur Lemercier, l'un des 40 de l'Académie française en sa ferme à Saint-Loup de Fribois, par Croissanville, Département du Calvados.

XI

Versailles, ce 25 décembre 1815.

Mon cher ami, je suis arrivé hier à Paris où j'ai passé neuf jours dans mon domicile, rue de Crébillon, n° 3, tout près de l'Odéon. J'y ai vu quelques uns de mes amis, mais Népomucène m'y manquait. On m'a dit que vous deviez vous charger d'un cours de littérature française; j'en serais fort aise, et il entrerait de l'égoïste dans ma joie parce que j'aurais le plaisir d'aller vous voir à Paris et d'y offrir mon respect et mon attachement à M<sup>me</sup> Lemercier. J'aurais la consolation de causer avec vous sur la poésie, sur nos malheurs passés, et sur nos peines; vous savez que nos cœurs s'entendent depuis longtemps et que nos esprits n'ont pas une marche lente.

Je crois que votre chère petite fille a le teint et la santé des pâturages de Croissanville; il n'y aura pas de mal à ce que vous frottiez un peu votre tête contre d'autres têtes pensantes et éclairées comme la vôtre.

Je suis au coin de mon feu, occupé de poésies qui grossiront bientôt, je l'espère, le quatrième volume que je veux ajouter à l'édition de mes œuvres, et sur lesquels je consulterai vous et votre sensible, sensée et très aimable Joséphine.

Marquez-moi, mon cher ami, et le plus tôt possible, si une espérance aussi douce sera réalisée. Ma santé n'est pas

mauvaise, mais je suis presque privé de la vue, et je suis forcé de recourir à la main de Deheppe, mon conducteur, et d'en faire mon secrétaire pour vous écrire : mes forces s'épuisent sensiblement ; mon âme a beaucoup souffert pendant ma longue existence, par nos calamités publiques et mes peines particulières ; mais il faut permettre au Tout-Puissant de faire sa volonté pour échapper à la nôtre.

Vous savez bien, mon cher Népomucène, que, malgré son absence, Jean-François vit et vivra toujours avec vous.

*Vale et redama.*

JEAN-FRANÇOIS DUCIS,

S. S. T.

*Adresse :*

A Monsieur, Monsieur Le Mercier, membre de l'Institut de France, dans sa ferme, à Friber-le-Bois (*sic*) par Croissanville, département du Calvados.

MAURICE SOURIAU,

Professeur de littérature française  
à l'Université de Caen.

---





## Huons von Auvergne Keuschheitsprobe,

Episode aus der franco-venezianischen Chanson de geste von Huon d'Auvergne nach den drei erhaltenen Fassungen, der Berliner, Turiner und Paduaner.

---

Als Huon d'Auvergne auf seiner Suche nach dem Hölleneingang in das Land des Priesters Johannes gelangt war, erfuhr er von Tadeus dem Neffen des Priesters Johannes (6320 f.) *qu'i d'ituech en avant Non troveroit criature vivant Fors male beste serpent osiaus volant*. Auf seiner weiteren Fahrt ergiebt er sich darum erst recht seinem asketischen Leben (6410 f.): *Joste Tigris davant un poÿ allor Prant son hostel li noble pugnaor*. Später erlegt er zwei Leoparden und setzt dann seine Reise zu Schiffe fort. Hier setzt die Episode ein, welche in nachfolgender Textstelle behandelt wird. Sie ist in allen drei Versionen, der Berliner (B), Turiner (T) und Paduaner (P), übereinstimmend überliefert und teile ich deshalb alle drei Texte mit. Wegen weiterer bibliographischer und philologischer Angaben, verweise ich auf meine beiden früheren Textmitteilungen aus unserer franco-venezianischen Chanson de geste in der Greifswalder Universitätsfestschrift 1908 und in der Festschrift zum 13. Neuphilologentag (Hannover, Carl Meyer 1908, S. 35-49). Ich bemerke nur noch,

dass ich den Text der Turiner und Paduaner Hss. den mir freundlichst zur Benutzung überlassenen Abschriften Pio Rajnas entnommen, während ich die bereits 1341 (also 100 Jahr vor T) beendete Berliner Version im Kupferstich-Kabinet des Berliner Neuen Museums selbst abgeschrieben und über dem Satz nachvergliehen habe. Bei der Wiedergabe der Texte habe ich möglichste Lesbarkeit angestrebt: durch Auflösung der Abkürzungen, moderne Worttrennung, Scheidung von *i*, *u* und *j*, *v*, sowie Einführung sparsamer Differenzierungs- und Interpunktionszeichen. Ueber die Sprache der Berliner Version bereitet einer meiner Schüler eine Arbeit vor. Dem Gedichte ist trotz der Zwitterhaftigkeit seiner Verse und seiner Sprachformen ein ziemlich hoher poetischer Wert zuzusprechen. Das dürfte gerade die hier mitgeteilte Episode (selbstverständlich in der Berliner Fassung) dem sorgfältigen Leser ergeben, wie sie allerdings auch die litterarische Zwitternatur des Textes deutlich bekundet und erkennen lässt, dass im Gegensatz zur äusseren Form italienische Auffassung und Gestaltung bei dem Dichter das Uebergewicht behielt.

E. STENGEL.

Professeur à l'Université de Greifswald, Allemagne.

B

CCLIV

- 6553 Ensi s'en vaît, al chamïn s'abandone  
Luy et soe nef que por le fluis randone.  
6555 De grant mesay sofrî en soe persone,  
6561 Luy e son eival et nuit et jor peone.  
Quant en fu temps, si le done l'amone,  
6568 Bien chivalga trosque lore de none,  
Qu'il non trova criature ni persone  
Fors Hopart et osiaus et li one  
6561 Qu'il n'aprisoit valsunt une gone.  
Ceus qui l'atent s'n atent mal guierdone.  
Quant qu'il consente a soe spee bone,  
6564 Le mist a mor, de tel plait li semone.  
Un mercredi en droit lore de none  
Trova tiel conse, cum Odinel l' raisone.  
6567 Dont grant merveille en oït e grant ensone ;  
Davant luy garde sor la rive Tigrone  
A loy de trois dancelles, quant bien se refacone,  
6570 Contant en son langage: car amor le semone,  
Quant ensi vit li queus en la voie felone  
Cantar le damoiselles que por luy s'aregone,  
6573 Le grant dolor oblie, quant el lor sermone.

T

CCLIV

- 6553 E cosy s'en va, al camïn se abandona,  
Luy e soa nave per sopra lo fiume s'en va,  
6555 De grandy desusy sofrî yu soa persona,  
Luy e so chavalozorny e note peloua.  
Quando el fo tempo, se li done vectoria,  
6568 Bien cavaleho fina a ora de nona,  
Ch'el non trova criatura ny persona  
Fors lionparde et osely e grandy li one ;  
6561 Li luy non li apreso el valimento d'una pelona.  
Questo che luy atende s'en ave mal guerdedone ;  
Quando ch'el consente a soa speranza bona,  
6564 El e messo a morte, de tal piata luy semona.  
Un miraclo y un ora drita de noua  
Trova tal cossa, como le libro rasona,  
6567 Donda grand meravelia ave e grande yusouïo.  
Devante luy se guarda desopra la riva de Tigrone  
A guissa de tre douzele, che ben se refazona,  
6570 Chantano yu un langage: car amor le semona,  
Quando cosy vite yu la via felona  
Chantare le damisele che por luy s'araduna,  
6573 Le gran dolore li prende, quan lo t'oble lor  
[sermone.

P

CCLIV

- 6553 Cussi s'en va, e cussi s'abandone  
6554 Lui e so nave per lo fiume che randone,  
6557 Mangando pan, e llo so cavallo en done,  
6558 Bege dexi corni va, che no trova person  
6560 Ma fieri oxelli orssi e li one  
6561 Che no p'ria va el valor d'una pelone,  
6563 Quanti ch'el n'agonee alla spada bone,  
6565 Un mercoledì, drede in ora de none,  
6568 Davanti luy guarda sulla riva Tigrone  
A muodo de tre doncelle, quando ben se refogone,  
6570 Chantando canto, lor corage tuto amor done,  
Chussi vete lo conte in la via felone  
6572 Çugar tre damissele, çascuna pur in gone.

\* Der Name Odinel begegnet noch öfter, so schon im Eingang Z. 13 s. Tobler's Beschreibung der Berl. Hs. d. H. d'A. in Sitz-Ber. d. Berl. Ak. 1884 XXVII S. 317] 13), dann auch B 6364 = P 55 v° s. I. Ludovisi, Ugo d'Alvernia Aquila 1895, S. 11, endlich hier B 7123 = T, (die bereits von Graf S. 97 Ann. aus T angezogene Stelle). Bemerkenswert ist, dass Odinel gerade in der ersten und in der letzten Tirade unserer Episode als Gewährsmann oder Autor erwähnt wird. Bezugnahmen auf den Autor ohne Namensnennung begegnen auch sonst z. B. B 7459, T 1036.

CCLV

- De grant biauté furent chascune d'elles,  
 Les oil ont vair et fresche lor maselles  
 6576 Blance et vermeil cum roses sor ramelles;  
 Sor les espalles pendent le lor trecelles,  
 Davant lor piç pongaut le lor mamelles.  
 6579 Chascune chante et sonent lor vielles  
 Tant doucement, que parmi ces vancelles ?  
 Le coroient ceile bestes isnelles.  
 6582 Le queens eserie : « Regine des ancelles,  
 Je voy mervoille sor les autres merveilles. »  
 E pués oit dit : « Qui estes vos, dançelles ? »

CCLV

- De gran beleza era zascuna de loro,  
 Li ochy aveano vary e fresche lor masele  
 6576 Bianche e vermie com rosse de ramele;  
 Sopra lor spale ano lor bionde treze,  
 Davante lor pety le ponze[n]te mamele.  
 6579 Zascuna canta e sona lor viola  
 [18] Tanto dolzemente, che per my quassy vazilava  
 E], corea queste bestie per oldire tanta dolzeza.  
 6582 Lo conte erido : « Ay raina di anzoly,  
 Eio vezo meravia sopra tute le meravie. »  
 E possa dizia . « Che site vuy, damisele ? »

CCLV

- 6574 De gran beleza fo chascuna d'elles,  
 Li so ochi a vari e blanche lor maseles,  
 6576 Color vermeio como ruoxe noveles,  
 Sulle spale pend-ano lor dreçe beles,  
 Davanti lo sso peti pongeano le so mameles.  
 6579 Chascuna canta e sonava an, vieles  
 Tanto dolcemente, che per mè quele vauçeles  
 [30] Lli coreva molte bestie isnelles.  
 6582 El conte erida : « Regina de li angeles,  
 6583 Io veço meraveia sovra le altre meraveies. »

CCLVI

- 6585 Le queens amaine soe nef envers le trois;  
 Quant lor fu près, s'aresta l'arqenois,  
 Vestue le vit en la guisse francois;  
 6588 Les oil ont vair et lor vis eler et frois,  
 Color vermeil et lor treçe tot blois,  
 De la mervoille al vis si fist la erois;  
 6591 Elle s'en rist en oignant de ses ois,

CCLVI

- 6585 Lo conte mena la soa nave ver esso;  
 Quando luy li fo apresso, alor el s'aresta,  
 Vestute le vede a la guisa de Franzia;  
 6588 Le ochy ano vary, lor visso fresco e chiaro  
 El colore vermeio e lor treze tute bionde,  
 De la meravia al visso se feze la croze;  
 6591 E loto se riteno e fazando a luy eigny di oche,

CCLVI

- 6585 Lo conte mena so nave inver ele trois;  
 6586 Quand'ello fo apresso, si tene l'arqenois,  
 6588 Vete la beleza di sso visci clari e frois,  
 6587 Le so robe fate alla guissa francois,  
 6590 De gran meraveia sebla l' fo erois.  
 a E lo altro si guardo, elle vete lo arnois,  
 b E lo homo armado ssaludano insembrois  
 c E cambia lo so canto e fono quetois,  
 6591 Ri l'ando de boca e cigna[n]do de s-o ois  
 a Inver lo baron coreno a gran espois.

CCLVI (*suite*)

- Le quens eserie ; « Q'ie ferés en ces bois ? »  
 6593 Ele distrent cum riguart amorois :  
 6594 « Bien veneç vos, chivalier straniois !  
 Que quereç vos ? Mout semblés sofraitois,  
 Grant pece samble que n'aïstes repos.  
 6597 Non perdeç l'arme, ne vos meesme onciois,  
 Maneç a nos ! Si fareç come prois,  
 Servieç sereç, ansi cum vos voldrois. »

CCLVII

- 6600 Salue le tot primer le contor,  
 Le respondrent cum un regart d'ardor :  
 « Vos ben veneç, chivalier straniois !  
 6603 Voleç enci parller un poy d'amor,  
 Qui alés façant tra nos de ces horror !  
 Aneh tiel mervoille non avimes greignor :  
 6606 Que en eeste part dou tamps ancienor  
 N'ariva mès nus home pecheor. »  
 E cil respont, qu'il non a fait demor :  
 6609 « Ça suy venu come serf por signor ;  
 Sor cestuy flums, tot ce qu'il soit folor,  
 Voil ge ma vie user de jor en jor.  
 6612 .vii. ans il ha, si non suy mentior,  
 Que ge non vi mon sir ni ma uxore ;  
 Non say ou ge aille, mout suy en grant freor,  
 6615 De vos veoir m'est al quier grant tendror.  
 Quant moy remambre de mon país tutor. »

CCLVI (*suite*)

- 192a Lo conte dize : « Che fazite yn questo bosco ? »  
 Dizendo loro como uno sguardo amoroso :  
 6594 « Ben venite vuy, chavalier stranio !  
 Che querite vuy ? Che molto parite sofrente,  
 Gran peçà fazite che non aquistate reposo.  
 6597 Non perдите l'anima vuy medesimo ynn ocesità,  
 Amate nuy ! E sy farite como cortesse,  
 Seremo e serite, cossy como ve diremo. »

CCLVII

- 6600 Saluta lor tute prima lo conte,  
 E lor respondeno como un sguardo d'amore :  
 « Vuy ben veniate, chavalier de strane paiesse !  
 6603 Volte vuy quy un pocho d'amore,  
 Che andate fazando tra nuy yn queste paiesse ?  
 Aneha tal meravìa non vedesemo mazore ;  
 6606 Che yn queste parte dal tempo anticho  
 N'arivo zamay nulo homo pechalore. »  
 E quello responde, ch'el no fa demoro :  
 6609 « Za sono venuto, como servo fa per signore ;  
 Sovra questo fiume, tuto zo che sono forore,  
 Voio mia via usare de zorno yn zorno.  
 6612 Quatro any el è pasà, se eio non son mentidore,  
 Che eio non vite el mio signore ne mia uxore ;  
 Non say io donda eio vada, molto sono yn orore.  
 6615 A veder vuy al eoro m'è venuto tenereza ;  
 Che vuy m'arecordate del mio paiese tuta ora. »

CCLVII

- 6600 Elo le salluda in prima lo contor,  
 Ele altrossi respoxe sença demor  
 6602 « Ben si vegnudi, homo straniois !  
 6604 Unde è tu vegnù tra ne de questo eror  
 Ancora no vedesemo meraveia maçor :  
 6606 In questa parte de gran tempo ancior  
 No arivá mai omo peçador. »  
 Et ello respoxe : « De tera allienor  
 6609 Son qua vegnudo como servo per signor ;  
 Sovra questo fiume, tuto ço ch'el sia folor,  
 Voio me uxar la vita mia de jor in jor.  
 6612 Sete any è ben, io non sun mentior,  
 Ch'io no viti mia muier nil mio signor ;  
 P66a] No sso ende io me vada, si me vien gran tendror. »

CCLVIII

- Quant oit ee dit le vaillant chevaler,  
 6618 Des oil il prant un poy a larmoier,  
 De son hostel il soy prist a menbrer;  
 Que a grant honor car il soloit ester,  
 6621 Or vait mendis cumme chaitif paumer,  
 Par pou ni se reiant de plus avant aler,  
 Dou saumant il soy prist rementer,  
 6624 Adès si hosta de cil mauvès penser,  
 Bati s'oe coupe, puès prist a regarder  
 Et vit le dames et rire et quer,  
 6627 Dit la segonde : « Vasal, lo te 'smaier,  
 Mes de toe queste fa nos plus escouter  
 De France is nés selong tou latinier,  
 6630 Comment as tu passer la roge mer ? »  
 Dit li baron : « Si vos m'oires conter,  
 Que home sui, que demant et que quier,  
 6633 Pur qui fiseç ja esté co-tuner  
 Sentir puté, vos feroy larmoier,  
 Je ay un sire, Çarlle si fa clamer,  
 6636 Tresto le mont a sot luy avoçer,  
 Il non ait ho te rois duch ni princeer  
 Qu'a luy non serve de cors o por diner,  
 6639 Venuç[à] li est un vain desierer  
 Que davant luy me fist sor saing jurer  
 Que je iroie l'enfer atroçer,  
 6642 Le grant diable moy estoit domander,  
 Si soç mon sire il se vent acliner,

CCLVIII

- Quando l'avè cosy dito lo valente cavalerio,  
 6618 De ly ochy el presse un pocho a lagremare,  
 Del suo casamento el se veve a recordare;  
 Che a grande honore el solia stare,  
 6621 « Ora vado mendicho como chaitivo mendicho,  
 Per pocho non soy de più avante andare. »  
 Del sagramento el se vene possa a recordare,  
 6624 Adoncha el s'arecorda de quel malvas pensiero  
 E bate soa colpa e possa presse a reguardare  
 E vite le donzele ridre e gabarse de luyé,  
 6627 Dize la seconda : « Zentil homo, non te smarire,  
 Me de toa inquesta fa a nuy più certe!  
 De Franzia site nato secon'ò como toa lengua  
 6630 Como a tu passà la grande marina ? » [latina,  
 Dize lo baron : « Se vuy n'olderite cantare la gran  
 6633 Pur che fosse za stà de gran lignazo,  
 A sentire de putà ve faria lagremare,  
 Eio azo un signor, Carlo Martelo se fa chiamare,  
 6636 Tuto el mondo elo si a soto luy a dominare,  
 El non è homo ne rè ne duca ny prencipo  
 Che a luy non serve de coro o per dinare,  
 6639 Venuto li ve 'n è una volta yn pensamiento  
 Che davante luy mi feze sopra y sauty zurare  
 Che eio ziro al inferno per trovare,  
 6642 Lo gran diaulo me coventà domandare,  
 Se al mio signore se vole ynclinare.

CCLVIII

- 6617 Quando a zo dito lo lial cavaler,  
 6618 Inclina llo vixo, si presse a lagremer.  
 6627 Disse la ssegonda : « Vasal, no te spari e no te smarir »  
 6630 Come a tu passado lo roxo mar ? »  
 Disse lo baron : « Me ssaiverissi conter,  
 Che homo io sson e che domando e che quer,  
 6633 Per che io son qui solleto sus lo mer,  
 De ssentir de pretade io ve farè plorer,  
 Io o un mio signor, Carlo se fa clamer,  
 6636 Che tuto lo mondo a soto si a justixier,  
 El non è homo ni done ni sprevenir  
 Ch'a lui non serà de perssona o de deuer,  
 6639 Venuto li è un vain desierer  
 Che davanti lui me fe sovra li santi çurer  
 6641 Ch'io andero l'inferno cercher,

CCLVIII (*suite*)

- E qu'il le doie le trehu enoier,  
 6645 Conse que non, luy vera gueroier;  
 Tant le quera, que il l'avra trover,  
 Soe grant iror li voldra demonstrier;  
 6648 Grief conse ert de luy acoroier,  
 Cestuy encarge or m'estuit aquiter;  
 James a luy [g]e non doy repaier,  
 6651 Si ge non entre dedanz l'enfer primer,  
 Que dir le sage e l'ensir e l'entrer,  
 Confo te giant il pora assembler,  
 6654 Pensez je ay plus de .vii. ans entier,  
 Trover nel suy, ne qu'il sage insiguer;  
 Plus dolant home unch non naqui de mer,  
 6657 Vos qui me fuites mon message retrer,  
 Comen[te] moy d'une grant merveiller!  
 Comant savez si el droit Francez as parler  
 6660 Et en ti-l'en venistes habiter  
 Plain de vermine de beste tot entier?  
 Asez m'ont fait paine et engombrer,  
 6663 Par lor non pois un petit repouser,  
 Avec autre repaire? Ne mel deveç celer. »

CCLVIII (*suite*)

- E eh'el li mande el suo trabudo per vero.  
 6645 Se non, che luy li virà guerezarlo;  
 Tanto luy zirà, che yn lo so paesse el trovarà  
 Sa gran posanza a luy mostrarà.  
 Questo y[n]-chargo a my se tocha,  
 Zomay a luy non dezo tornare,  
 6651 Se clo non entro dentro l'inferno mazore,  
 Che dire li sapia l'ensire e l'entrare,  
 E con quant gente luy lo pora asediare.  
 6654 Penato yo azo più de .vii. any yltrege,  
 Trovare nol sono che a my lo sapia ynsignare;  
 Più dolente homo de my non nasse de madre,  
 6657 Vuy che me fite la mia ambasà atardare,  
 Contentaty my d'un gran miraclo!  
 Como sapite cossy el drito fra[n]zese parlare  
 Et yn tal locho venisty vuy abitare?  
 El locho si è pien de vermine e de bestie salvaze,  
 Asuy molto fate pene et tormento,  
 6663 Per lor non po un pocho aver reposso.  
 Avite altro repòsso? Non mel dovite celare. »

CCLVIII (*suite*)

- 6650 Ni mai no dhè a lui torner,  
 6651 Sto no entro l'inferno primer,  
 6654 Ben o penado .vii. ani per intrer,  
 Trovar no sso camin ni sentier;  
 Più dolente homo mai no nasse de mer.  
 6657 Vni che me fe la mia ventura retrer,  
 Contento m'avi del mio me'avèler,  
 6659 Quando vui savessi lo dret r'o camin parlar. »

CCLIX

- Li quens oit dit : « Dites, eile compaigne :  
 6666 Comant estiez, en ceste desertaïne,  
 6667 Qui vos conduit en ceste terre straigne?  
 Vos resambleç, si cum li cuer m'imagne,  
 6669 Del bon país qui fu roy Karle-Magne. »

CCLIX

- Lo conte avè dito : « Dite a my, bele compaigne !  
 6666 Chi ve condusse yn queste tere straigne ?  
 Vuy reseblate, cossy como lo coro me ymma-  
 6669 Del bon paese che fo de Carlomagne. » « gine, »

CCLIX

- 6665 « Como, » disse lo conte « bele compaigne,  
 6667 Chi ve condusse in questa tera straigne,  
 6669 Demoré vuy in questa desertaïne?  
 Vuy me reseblé, sí como li ogli m'engagne,  
 Del bel país che fo de Carlomaine. »

CCLIX *(suite)*

L'une len dist : - Quant tu vois que hom t'aj raigne  
 Don nostre afer dont li ton quier si lagne,  
 6672 Tu dois savoir que nostre capitagne  
 Est une dame daleç eelle montagne,  
 Ne fu tant belle Medee ni Alaigue,  
 6675 Ne i a sifeite de ei jusq' en Bertaigne :  
 De nigromance elle ert bien la souveraine,  
 Plus elle en soit, je tel di sanc ingaigne,  
 6678 Nen soit tant mestre da Tolete in Espagne.  
 De les mervoille que li ton cuer desdagne  
 Ja tel dira de voir sanc mengagne. »

CCLIX *(suite)*

La terza li dize : « Dache tu vole che nuy t'apalize  
 De nostro afare el tuo coro s'afranze,  
 6672 Tu doverisse sapere chi è nostra guida.  
 Si è una dona chi sta yn quela montagna,  
 T[erza] Non fo tanto bela Medea ne ancora Elena,  
 6675 E non se trovaria tanto bela per tuta Bertagna ;  
 De nogromanzia el è ben la sovrana,  
 Più el è sotile e tal scienza ynsigna,  
 6678 Che non è tuty li maistri de Toleta ny de Spagna.  
 De le meravie chel tuo coro ymmagina  
 Eio tel dirò per vero senza menzogna. »

CCLIX *(suite)*

E l'una dixe : « Quando tu den domagne  
 Del nostro afar unde el to cuer se lagne,  
 Tu dè saver chel nostro capitaine  
 È una donne deça da la montagne,  
 No fo si bela Medea ni Helaine,  
 6675 Ni ansi savia fin in Bertagne ;  
 De negromencie ella è souveraine,  
 Più che no sè sença ingagne  
 6678 Tuti li maistri de Toleta ne d'Espagne.  
 Della meravioia chel tuo cuer i ymagne  
 6680 Ela te trarà de erore e de disdagne. »

CCLX

6681 - Ancor te di, vasal, quant vois savoirre :  
 Le nos aneestre q'en sifeit abitoire  
 Nos font ester et ici remanoire  
 6684 Furent de France del glorios manoire.  
 A eebny tamps q'Alexandre movoire  
 Fist son effort par tot le mont avoire  
 6687 E qu'il vint ça por les aubres veoire,  
 Et qui distrent de son destin le voire,  
 Le per de France por force et por stevoire  
 6690 L'envoierent trehuç et grant avoire.  
 Troi cent message, chascuns de grant pooire,  
 Avech lor dame venrent de lor voloire  
 6693 Por Alixandre veoir et conevoire,  
 Meurent dançelles et sergiant et avoire.  
 6695 Quant il aurent passé ou ragne au roy n' pooire.

CCLX

6681 - Anchera te dicho, vasalo, quando tu volysapere:  
 Li no-try anxesory chi ne feze quy abitare  
 Nuy feze stare et quy ne feze remanere,  
 6684 Fosemo de Franzia de quello gloriosso regname  
 A quel tempo che Alesandre feze el pasezo,  
 Feze suo perforzo per aquistare el mondo  
 6687 E ch'el vene deçà per aquistare li albe per vero,  
 E che ly dize del suo destino tuto lo vero.  
 Ly pery de Franzia per forza et per stivore  
 6690 L'ynvio tra questy monty e grande avere.  
 Tre çento mesazyr zaseun de gran podere  
 Denanzo lor done vene de lor volere  
 6693 Per Alesandre cono. ere e vedere,  
 Menono apresso loro donzele et sarzente.  
 6695 Quando ely aveno pasà lo regno a lor podere...

CCLX *(fehlt)*



CCLX (*suite*)

- 6696 Pres Alixandre segurent son estoire,  
 6697 Mès le chamïn falirent une soire,  
 6698 Quant il verent, nel poront asenoire.  
 6699 Entre cil bois par deça ei por voire  
 Il a une cité qui fu al duc Saloire;  
 Totes les autres près le regne de gloire  
 6702 Non valent li la monte d'une poire.  
 La est la flor dou mangier et dou boire,  
 B46b] Toç les espices naissent la mandagloire.  
 6705 Se tu li viens, il non est da mescoire,  
 Non te porais saoler la memoire.  
 No(u) avons mesais mes sol qe de prevoire. »

CCLXI

- 6708 « Ancor te di ge, vasaus, se tu li vin  
 Veor la dame qui [tant]ert d'aut brin,  
 No t'en porais departir le matin.  
 6711 La belle ville li broil et li jardin  
 Tant delita a nostre ancestre lin,  
 Qu'ici son sté jusque en oist termin.  
 6714 Quand d'Alixandre obliet le chemin,  
 Esté li sont enfra ci que lor fin.  
 De lor sunt neç pulcelles et meselin  
 6717 Dont ert pouplé cestuy nostre terrin.  
 De ceste terre pois apoter l'engin  
 Dont tu treiras tote toe queste a fin.  
 6720 La franqe dame a qui somes aclin  
 De nigromance si s'ut tot li train.  
 Se tu te sais aconter li voisïn,  
 6723 La terre avras et la dame (ms.: terre) en demin  
 E pués savras del tot le tuen engin,  
 Com entrerais as perduç kerubin. »

CCLX (*suite*)

- 6697 Mè lo chamy falano una sera:  
 6698 Quando viteno, nol pono atrovare,  
 a) Ne nisuno trovanoo chi li sapesse ynsignare.  
 6699 Entra quel bosco per dezá da quel monte per vero  
 Una citá feze el bon ducha de Saloria;  
 Tute lei altre sono befe fora lo regno de gloria,  
 6702 Non vale apreso quela li altre una lia.  
 La si è la fiore del manzar e del bevre,  
 Tute le spiazarie naseno yn quela abitanzia.  
 6705 Se tu li vene, vederay la chiarezza,  
 Non te poray saziare toa memoria,  
 Non avemo mesazo, sapiate per vere. »

CCLXI

- 6708 « Ancora se tu digny, vasalo, de venire  
 A vedere la dona chi è d'alto lignazo,  
 Non te poray partire questa matina.  
 6711 La bela tera e ly broiy e ly zardiny  
 Tanty deley a nostro piásere dominy,  
 Che sono in questo termeny.  
 F89b] Quando d'Alesandre perdeno lo camin,  
 Le sono stá tute alor a lor fin.  
 De lor sono nate donzele e maschy  
 6717 Donda si è popla questo nostro teren.  
 De queste tere poray portare la signoria  
 La donda tu traray tuta toa ynquesta a fine.  
 6720 La francha dona donda siamo tute yneline  
 De nogromanzia ela sa tuto lo train.  
 Se tu te say acostare a ley vesin,  
 6723 La tera averay e la dona a to domin  
 E posa saperay del tuto lo tuo chamïn,  
 Como yntraray al perdu karubin. »

CCLXI

- 6708 « Ancora te digo, vasal, si tu i vieni  
 Veder la dona che tanto e d'alt' rje brin,  
 No te porá saciar lo matin.  
 6711 Lla bela vila le aque e li çardin  
 Tanto deleta a la nostra ancestre lin,  
 6714 Che d'Alexandro lasano lo camin,  
 Estady li son tuti li çorni fin alla fin.  
 De llor son ensude pucele e meschin  
 6717 Unde è cressuda cente in questo nostro terren.  
 De questa tera poré portar l'incin  
 Un tu trare la toa inquest'a fin,  
 6720 Lla çentil dona a chi nu ssemo aclin  
 P61a] De negromanzia sa tuto lo latin.  
 Se tu te savere domandar e contar a lei bon vexin,  
 6723 Lla tera averé de la dona indemïn  
 E puo saver da liè tuto lo train,  
 Como tu anderè al munte inferlin. »

CCLXII

- 6726 - Non place de l' - respont li cons Hron  
 - Que mesremone art : por mespixon !  
 Ni a ma fame ou ay tant de raison
- 6729 De lui amer sang nulle traïson  
 Por ma defaute n'avra nulle oqueïson  
 De fer a moy nulle rien se li en non ;
- 6732 Qar de diable non voil ovrer sermon,  
 Mès bien verai a la vostre maison  
 Por veoir vos dame, parler a vos baron.
- 6735 Ja por son carme ne nulle lecton  
 Ni me poit fer moivoir ma entencion.  
 Bien sai impossible, et bien le conoïson,
- 6738 Iceste conse que nos en requïron,  
 S'il non plasist a le sire del tron.  
 L'escrit en parle de ce, bien le savon :
- 6740 Bien me pensent mostrer in ombre que non son.  
 Mès je apertement len doy estre en person  
 E retrer ma ambasee a li da part Karlion.
- 6744 Bien say, ce non poit estre, vos parleg en pardon;  
 Mès d'une rien suy mouit en suspicioin :  
 Je ay dotance que en ces leu ou ge son
- 6747 N'oït criature vivant fors spïte non.  
 Tadeus en Libie a ma desevas-on  
 Le moy jura oïant maintes prouon
- 6750 Que en ceste part lei o nos venon  
 Non trovaroge hom de droit nasïon.

CCLXII

- 6726 - Non piazza a dio - responde lo conte Ugon  
 - Che me remova de mia hoponione!  
 Ni a mia dona donda azo tanta rason
- 6729 D'amare ley senza nula tradïson.e  
 Per mio defeto n'averà nula hoquesione  
 De fare a my nula no mà ben ;
- 6732 Che del diaulo non voïo adoperare so sermon,  
 Mè ben viroy a la vostra masone  
 Per vedere la vostra dona e parlare a vostroy
- 6735 Za per soa carne ne per soa ec'elzone [baron  
 Non me poria fare movre mia yntencione.  
 Ben say ch'è ympossible, e ben lo cono-emo,
- 6738 Si è queste cosse che io adoncha queriremo,  
 S'el non piazza a Yesu signore del mon 'o ;  
 La scrittura ne parla de zo, ben lo sapiamo :
- 6741 Bien me posite mostrare ombre chy non sono.  
 Me yo apertamente ly devo essere ymersonato  
 A fare mia ambasà a luy da parte de Carlone.
- 6744 Ben sazo che non può essere, vuy parlaty yn  
 perdizion :  
 Mè d'una cossa sono molto yn suspizioine :  
 Eio azo dotanza yn questo locho ou yo sono,
- 6747 Quy non e criatura vivente afora sperite fere.  
 Tadeus luy ben me lo disse,  
 Luy me zuro a la presenzia de molty prodome
- 6750 Che yn queste parte quy onda nuy siamo  
 Non trovaro homo de drita nasione.

CCLXII

- 6726 - Non plaça a dio - responde lo conte Ugon  
 - Che matremonio abia per mi mespixon !  
 E ni çamay muier o io tanto de raxon
- 6729 De lei amar sença nulla çaxon  
 De fur a mi nula cossa se bon non.
- 6733 Ma ben viznero alla vostra maxon  
 Veder la vostra dona e parlar a sso baron  
 Se per so verso o per nula letion
- 6736 Me podesse fraveder s'e'ntencion  
 6743 Dir el mio messaço e tornar a Carlion.
- 6745 Ma d'una cossa trupo son in suspicioin :  
 Ch'io o temo che in questa region
- 6747 No ssia creatura se spïro non.  
 In Libia, quando io fi despartixon,
- 6749 El me çurà Tadio lo çentil hon
- 6751 Ch'io non troverave deça dal primier mon

CCLXII (*suite*)

Pres a .ii. mois que a topin m'en von,  
6753 Non trovay rens fors male besteq non  
E de vermine qui ge stoit a fuison ;  
De grant uehan n'ay sofert a baudon.  
6756 Com poit ce estre qe agés habitason  
En leu sauvage dont nul ni prant nul bon ? »  
  
Celles distrent : « Vasal, vos dit avon  
6759 Que giant somes et quel vie façon,  
Cors e spirit tot ensamble tenon.  
E si de ce agiés point doteson,  
6762 Apalpe nos al flans et al menton !  
Lor sentireq, si somes carno o non. »  
Li quuens en jure saint Pier de pré Neiron :  
6765 « A vos venra, ou il seit mal ou bon. »

CCLXII (*suite*)

Apresso è ben .x. messy che a tapin me vado,  
6753 Non trovay niente afora male bestie nonne  
[19a] E verme che li sono gran fusonne  
E de grandy afany eio azo soferto abandone.  
6756 Como po questo esere che quy abiate abitason  
F[n] questo locho salvazo donda nula cosa  
[n'apare bone t »  
E qu'le done diseno: - Va alo, dito nuy v'abiamo  
6759 De quele zente nuy siamo, e' e vedite nostra  
Coro esperito tuto ynsemble nuy avemo, [fazone,  
Eteco sy de zo azo gran dotanza,  
6762 Apalpatte nuy el fiancho e per la fazia !  
Alora sentiray, se siamo de charne o no p'vvero. »  
Lo conte zuro per santo Petro primero :  
6765 « Con vuy virazo, el sia ben o no. »

CCLXII (*suite*)

Alguna creatura de dreta nassion. »  
6753 Respoxe elle : « Vassal, dito ve li' avon.  
E guardè chi nu s'emo e de che façon !  
Corpo e spirito tuto insembre tegnon.  
6761 E sse de zo avè nulla dotaxon,  
P 61b] Apalpè ne al fianco e al menton !  
Alora saveri ben, se semo carne o non. »  
Lo conte çura san Fiero e san Simon :  
« Or lii vignero, a chi sia mal o bon. »

CCLXIII

Le jantils quuens sainç [nule] male entance  
Vient a un aubre, si en decoupa une brance,  
6768 Un parl en fist a la spee qui trançe.  
Quant l'oit flehé, si non fist demorance,  
Soe nef atache, pois dit sanç dotance  
6771 As damoiselles : « Q iant il vos atalaneç,

CCLXIII

Lo zentil conte senza nula male yntenzione  
Vene a un alboro e si taia uno rame,  
6768 Un palo feze con la spà taiente,  
Quando el l'avè fleà, si non feze demoranza,  
Soa nave li atacha e possa dize senza dotanza :  
6771 « Ay damisele, quando el ve atalenta,

CCLXIII

Lo nobel conte sença nulla ria sperance  
Vene a un alboro, sin taie una brance,  
6768 Un pallo en fe a la spia che trançe.  
Como ello l'avè fleado, no fe demorance,  
Soa nave liga, può a dito sença dotance  
6771 A le damixelle : « Quando el ve ataleneç,

CCLXIII (*suite*)

Por remirer la vestre habitance  
 Sor li destrer qui fu de grant vallance  
 6774 Je s'y, mes dame, a vostre comandance. \*  
 Sus ert monté li mesager de France;  
 Se hor non seit tenir la costumance  
 6777 De chastite por soe grant astinace,  
 6784 Ja nuls pechable n'avint tel mescheance;  
 Car le diable ovrent la lor puisance  
 6780 De conduire luy a mauvase sentance.  
 Or le don diex fortece e temperance!  
 Mestier i avroit. Ce sachiez sans falance!

CCLXIII (*suite*)

Voio venire a vedere la vostra bela abitanzia  
 Sopra lo destrero chi fo de gran posanza;  
 6774 Eio sono ora nay a vostro talente. \*  
 Susa si è montà l'ambasadore de Franzia;  
 Se ora non sazo tenere la costumanza  
 6777 De chastità per soa grande astinanzia,  
 Za nesun pecha lore non vene tal meschianza  
 Mà el diaulo adopra la soa posanza  
 6780 De condure l'omo a malvase sentenzia.  
 Ora li dono dio forteza e temperanza,  
 Mestero li averoe, zo è senza falanza.

CCLXIII (*suite*)

6772 Vignero eun vui. - Allora cascuna s'avance  
 a) Per una via verso la falsa habitance.  
 6773 Sull destrier che fo de gran vallance  
 6775 Va Ugo lo mesager de France.  
 a Se dio de llui no pessa, de ço fa gran enfance;  
 6776 Che s'el no ssa tgnir la costumance  
 De castidade per soa gran liance,  
 Per lo mal pe cabel non avè tal mesance;  
 Che ho diavollo adoverave la ssa posance  
 6780 De condurlo a malvasse sentance.  
 Or li dona dio forteça e temperance!  
 Mestier li fa per ferma liance.

CCLXIV

6783 Près les dangelles qj par don frans lignage  
 Chivaue Huon sanç nul mauveis corage,  
 Le trois davant por seurter lor viage  
 6786 Une chançon content en lor lengage  
 Por retirer a soy plus li mesage.  
 De le chanter non savent si l'usage  
 6789 Le oisselet que stoient al boschage  
 Sor les arbor, quant la saixon sor l'vage,  
 Come elle font por amor le mesage.

CCLXIV

6783 Apresso le donzele che pareno del franco lignazo  
 Chavalcha Ugou senza nulo malvasse corazo,  
 Le três donzele pur davante per ascurtare soviazo  
 6786 Una chanço cantano yn lo franzos le[n]guazo  
 Per retirare sego piu lo mesazo.  
 De cantare non sano meio lo lenguazo  
 6789 Li oselety chi stano yn lo boschazo  
 Sopra li arbore, quando lo seuro salvazo;  
 Festa fano per amore del mesazo.

CCLXIV

6783 Apresso le dunçete che fo de falso lignage  
 Cavalca Ugo sença mal corage,  
 Le .iii. davanti per ascurtar viaçe  
 6786 Una cançon cantava in so lenguage.  
 6789 Lli oxelli chi erano al bosçaçe  
 P 62a. a) Per lo sso canto erano muti e ssoaçe

CCLXIV (*suite*)

- 6792 A l'ensir fors de cil desert estage  
Trovent li pré li broil et li rivage,  
Et des espices le foil et li herbage  
6795 Mout grant odor li rendent al visage.  
Davant luy voit un grant chastel e large,  
Nel vit tant bel al temps de son eage;  
6798 Plus abelli al cons en son corage,  
Ne fist Didon le isle de Cartage.

CCLXIV (*suite*)

- 6792 Al ensire fora de quello malvase stanzie  
Trovo li apresso li broly a lo rivazo,  
T94b] E de spezie li foie et l'erbazo  
6795 Molto grande odore li rende al visazo.  
Davante luy vite un gran castelo et largo,  
Nol vite tanto belo al tempo de soy antesor;  
6798 Piu abelisse al conte yn suo corazo,  
Che non feze a Didon la città de Cartazine

CCLXIV (*suite*)

- 6792 Al ensir fuora de quel desert ostage  
Trovano li pradi li broli e lle erbage  
6794 E delle specie le foie e l'erviaçe.  
6796 Davanti de llui vete un castel in estage,  
Non vete un ssi belo in tuto so viaçe;  
6798 Pluy li abeli al conte in sso corage,  
Che non fè a Dido l'isola de Cartage.

CCLXV

- Mout par fu biaux le chastel en semblant,  
6801 De luy veoir mout s'en va merveillant;  
Le tor sont haut, tors i avoit plus de zant.  
N'est pas semblance la noif sor geilant,  
6804 Com sont le estage a fin or reluisant.  
Entor le mur coruit un' eve grant  
Asseç plus clere de cristans alemant;  
6807 Veoir se poit de ci que al fondemant  
Le grant poison, cum il [i] vont noant.  
Desor le mur va li quuens regardant,  
6810 Vit damiselles et dancels chautoiant,

CCLXV

- Molto fu belo lo chastelo per semblante,  
6801 De luy più e piu s'en va meraviando,  
Le tore son alte de la braza più de cento,  
Non è ponto sy biancha la neve sopra lo giazio,  
6804 Como sono le stanzie, a fino arzeno reluzeno,  
Entorno le mure coreva un' aqua molto grande  
Asay piu chiaro che cristalo de alimante;  
6807 Vedere se puo da la cima fino al fondamento  
Ly grandy pessy, como li van nodando.  
Desopra le mure va lo conte guardando,  
6810 Vite done e donzele ynsemile,

CCLXV

- Molto fo belo lo castel in ssemblant,  
6801 Non è miga si belo lo gran Montebliant;  
Lli muri son alti, to:e li a plui de çant,  
6803 No e ça si blanca farina de formento.  
6805 E[n]torno li muri core un aqua bruant  
Assè pluy clara de nul cristalo alemant,  
6807 Veder se podea fin al fondemant  
Lli grossi pessy, como va nadant.  
Sovra lo muro va lo conte regardant,  
6810 P62b] Vete damixelle e donceley cantant

CCLXV (*suite*)

A dos a doés si vont a man tenant,  
 Quant le verent et luy et l'aferant,  
 6813 Si laisserent le charoille mantinant  
 E descendent del mur isnelamant.  
 [a] Si cum li eonsentra au tintinant,  
 6816 Le damiselle se mistrent al devant  
 Li son visaire, n'i ot for que riant.  
 Li quens li dit : - Diez vos saut, belle grant ! -  
 6819 A ce ja nulle respont tant ni quant,  
 Mès en riant l'inclinent moult sovant  
 E mostrent bien, moult fuesent merveillant  
 6822 De la venue dou chivaler errant.

CCLXV (*suite*)

A doie a doie se vano per la man tinando,  
 Quando le viten luy et ancora l'aferante,  
 6813 Le se lasono le coreno tute amantinento  
 E descendeno del muro isnellamente.  
 Cosy como el conte entra al tenimente,  
 6816 Le donzele se miseno pur davante ;  
 Le soue vistimente ano d'oro et arzente,  
 Lo conte li dize : - Dio ve garde, bela zente ! -  
 6819 A questo nula non responde tanto ny quanto,  
 Me yn ridando le se ynclino molto sovento  
 E mostrono ben che molto se sono meraviade  
 6822 De la venuta del chavalero arante.

CCLXV (*suite*)

E un' e una insembré a man tignant,  
 Ma quando elli vete lo conte e l'aferant,  
 6813 Si lassano de balar jan viaçamant  
 E desmonta del muro isnelamant.  
 Si como lo conte intra dentro cavaleant,  
 6816 Doi doncele si lli fo davant ;  
 Vixi aveva belli e riant.  
 « Dio vi ssalvi », disse lo conte « bela grant ! »  
 6819 Alguna de llor respoxe niant,  
 6820 Ma ridando l'inclina solamant,  
 a) Alora le tre ch'el andava seguant  
 b) Tute roterent comunament,  
 6821 Si mostrava a ben, so merevilant  
 Della vegnuda del cavalier erant.

CCLXVI

ant .ii. grant host ont en camp combatu,  
 Que le mès part da cil q'avent venchu  
 6825 Sol por avoir gaaign[e] da lor dru,  
 Et pués torne de la ou il sont issu  
 E por avoir gaagné de tiel salu,  
 6828 Et quant il sont por li pople veü

CCLXVI

Quando duy grant dy osty ano al campo combatu  
 Che la menor parte da quele chi vene venezuda  
 6825 Solo per guadagnare sopra li sono corsse,  
 E possa lor se torna la onda lor sor o ynsute,  
 6828 E quando el s'è per lo populo vezuto

CCLXVI

Quando do grande hoste ano in campo combatu,  
 6824 Li coreri se parte da quelli che an vençu,  
 6826 No tornano della o elli s'è insü  
 6827 E per aver guadegnado de tal salu

CCLXVI (*suite*)

Entrer joiant al puingn le branch foilu,  
 Contre lor cort li grant et li menu  
 6831 Et demandent : « Quelle nouvelle as tu ? »  
 Quant il respont, chascuns si tint tot mu  
 Par oïr ce que il goïlisent plu —  
 6834 Tot ensemant, quant li quuens fu venu,  
 Tot mirerent li chevaler membru,  
 Petit e grant li sont entor coru.  
 6837 Le quuens le garde, a mant rent son salu,  
 Et lor de ce farent taisant et mu.  
 Grant mervoille oit, quant s'est aparecē  
 6840 Que en li n'avoit un sol home chanu,  
 Pou i en avoit que soit pur barbu.  
 « Non say ou ge soie ne ou sie venu.  
 6843 De moy en pense li pietos Yesu!  
 Que ge non say ou me soie embatu. »

CCLXVI (*suite*)

Entrare zoiosso ynpugnare lo brando nudo  
 Contra li core li grandy e ly menude  
 6831 E domanda : « Che novele avete vuy ? »  
 Quando el responde, zascun se tene muto  
 Per oldire zo che li piace piue —  
 6834 Tute ynsemele, quando lo conte fo venuto,  
 19a] Tute guardono lo chevalero menbrudo,  
 Pizoly e grande li sono yntorno corude.  
 6837 Lo conte le guarda e moto non yntende lo saludo  
 E loro apela e lor tazino e stano mute.  
 Grande meravia a lo conte, quandode zo a veduto,  
 6840 Quando non ly vite un solo homo barbuto  
 a) Le donzele veny incontral conte  
 b) E poy li è luy chi e quassy chanoto.  
 c) Aloro avè dito yn francese lo bon ducha :  
 6842 « Non sazo donda me sia ne donda son venuto.  
 19b] De my ne pe'n]se lo pietosso Yes-u!  
 Che eio non sazo yn che me sia ymbatù. »

CCLXVI (*suite*)

6829 E per gran çoia inpugnà li rami foim  
 Contra luy coreno li grandi e lli menu  
 6831 E demandano : « Che novele a tu ? »  
 Quando el responde, çuscun]o sta mu  
 Per oldir ço eh'eli a voia plui —  
 6834 Così avene, quando le .iii. fo vegnu  
 Che mena lo cavalier menbru;  
 19a] Picoli e grandi si son intorno corù.  
 6837 Llo conte guarda la çente che la dentro u,  
 6839 Molto se meraveia, quando s'è parcevù  
 6840 Ch'el no aveva un sol homo uqù :  
 6842 « No ssà che dir, se no io sson pur vegnù.  
 De mi in pensa lo pietosso Yesu!  
 Ch'io no sso o io sia inbatu. »

CCLXVII

Parmi la rue dou grant chastel plener  
 6846 En menerent li gentils chivaler,  
 Cum plus el garde en le autre charer,

CCLXVII

Per mè la rua del gran chastelo pieno  
 6846 Ele menono lo zentil cavalero.  
 Con piu el guarda per li altre strade,

CCLXVII

Per mè le ruge del gran castel plener  
 6946 Menavano lo centil cavaler,  
 Como ello plui guarda avanti e arer,

CCLXVII (*suite*)

Et il plus voit de dame et baçaler,  
 6849 A la pelotte voit une part joer  
 E l'autre a dex e a table e a schacher,  
 E[n] maintes part vit dames donoier,  
 6870 Mès la plus part chanter et karoler.  
 Ni si parloit de boir ni de mangier  
 Fors de deport et de vanglorier.  
 6855 Meesme li cons n'i pooit endurer  
 De lor veoir et de lor remirer,  
 A soy meesme comence a devisser :  
 6858 « Cestuy castel non oit al mont son per.  
 Se ge cuidasse non foifer ma muiller  
 E al duch Thomais e a Baldoïn son frer  
 6861 Sanson Morant qui sont mi soudaier,  
 Mès non queroie en Alverne torner ;  
 Karllon mon sire qui me fait travailler  
 6864 D'autre mesage li converoit penser. »  
 Quant oït ee dit, si comence a garder.  
 En une place o li stoit desmonter  
 6867 Vit une dame sor les autre ester.  
 Mant giant [i] vont a li por consiller,  
 A .xx. a .xxx. chascun li vent parller,

CCLXVII (*suite*)

E più el vede done e donzele e bazaleri,  
 6849 A la piazza vite una parte zugare  
 E altry zugare a sschachy et a tavolere,  
 En molte parte vite done doneiare,  
 6872 Me la più parte chantare et rasonare.  
 Non se parla de bevre ne de manzare  
 Afora che de potere vanagloriare.  
 6855 Medesimo lo conte non se potè durare  
 De lor vedere e de lor remirare,  
 Da sy medesimo comenzo a devisare :  
 6858 « Questo chastelo noun è al mondo so pare.  
 Se eio credesse che non hofendesse a mia moiere  
 Ny al ducha Tomasso ny a Baldovyn so fradelo  
 6861 Ny a Sanson ny a Morando chi è mio soldato,  
 Zamay non credo inn Alvernia tornare ;  
 Charlo mio signore chy me fa travaillare  
 6864 D'altro mesazo li convirave pensare. »  
 Quando l'ave cossy dito, si comenzo a guardare,  
 Yun una piazza ouda l'era desmontado  
 6867 Vite una dona sopra li altre stare.  
 Molte zente vano a ley per consolarla,  
 A .xx. et a .xxx. zaseun li vene a parlare

CCLXVII (*suite*)

Pluù vedev 'ello belle done e baecer,  
 6849 A la pella vetu ? una parte çuger  
 Altri a dadi a tavole e a schacher,  
 A un altra parte vete done denoier  
 6872 E le più çovene cantar e baler,  
 No sse parlava de bever ni de mançer  
 Se no de ssollazo e de vanidade user.  
 6855 Nil çentil conte no sse potè saciar  
 De llo veder e de lor remirer,  
 Infra ssi medieximo comença a devisser :  
 6858 « Questo castelo al mondo non a so per.  
 S'ho avesse qui dentro mia muier  
 Llo due Thomaso e Baldoïn so frer  
 6861 Sanson e Morando mie soldader,  
 May non vorerav' io in Alvernia torner ;  
 Carllo mio signor che me ffa travaier  
 P 6864 D'un altro messaço li convignerave noter. »  
 Quando a cussi dito, si comença a garder ;  
 Che in una plaça li convien desmonter  
 6867 O el vete tanta adorna çente ster  
 6869 A vin'i a trenta parllar e consier.



CCLXVII (*suite*)

- 6870 Que luy meesme s'en prant a merveiller,  
Quant tuit verent envers luy adricer,  
Une partie li cort a l'estriver,  
6873 Mout franchement le comance[n]t) a parler :  
« A nostre dame vos estunt presenter.  
En cestuy siegle non a, ce croy, sa per  
6876 De grant sciencie par un prodom ayder. »  
« Signor, » dit Hue « ell en oit grant mester,  
Plus hom desconseillè mès non naqui de mer. »

CCLXVII (*suite*)

- 6870 Che da sy medesimo se presse a meraviare.  
Quando 'l'el veteno, ver luy se sono adrizate  
Una parte li core a tenere la stafa,  
6873 Molto franchemente li prende a parlare :  
« A nostra dona ve bisogna apresentare.  
A questo mondo non a, zo credo, sa jere  
6876 De gran scienza per un prodomo aidare. »  
« Signory, » dize Ugo « ell'è molto grande mistero,  
Piu omo descousolato non naque may de madre. »

CCLXVII (*suite*)

- 6870 Infra si medicissimo se prexe a maraveler  
Che tuti li vete inver luy dreçer.  
Una parte de lor li core a li strivier,  
6873 Francamente li comença a parler :  
« A la nostra dona ve convien pressenter.  
In questo mondo ella non a so per  
6876 De gran sciencia per un prodomo aidar. »  
« Signori, » disse Ugo « el me fa gran mestier ;  
Che plui desconssiado hom no so nomener. »

CCLXVIII

- 6879 Uns de celor la ou li quens desandi  
Formi la reine li bon chivaus saisi,  
Enç en la stable tostement l'enrapi,  
6882 Le quens amaine al palès signori,  
Encontre luy la porte li ovri.  
Döes damiselles vestues de sami  
6885 Le maine avant, que lor dame çausi.  
Iluech n'avoit pas [ni] noise ni eri  
Fors d'estromant et de chanter ausi.  
6888 Ce dist li quens : « Merveille tiel non vi,  
B 47c) Ci non voy autre fors que joie et deli.  
Qui poit ce estre ? Sanctisme fiuç (de<sup>1</sup> Davi  
6891 Que sor la crois erias : « Heli heli ! »,  
Huè en ces jors aieç de moy merci,  
Que je non soie vergoigné ne honi ! »

CCLXVIII

- 6879 Uno de coloro la donda è le conte descendy  
Per la redena lo bon chaval jrendy  
E yn la stala amantimente lo mety,  
I 96a) Lo conte meno al palazzo segnorile,  
Encontra luy la porta oprire li feze.  
Doue donzele vestite de zitany  
6885 Ce lo mena avante tanto, che a la dona azunse ;  
In que locho n'avenza pontomelanconia ne cride  
Afora d'estormente sonare et de cantare ausy.  
6888 Zo dize lo conte : « Meravilia tal non vite may,  
Quy non vezo altro che zoie e delecto.  
Che puo zo essere ? Santo filio de dio  
6891 Che sopra la croze erido : « Helly, Helly ! »  
Oze yn questo zorno abiate de moy marzede,  
Che eio non sia vergoigné quy ! »

CCLXVIII

- 6879 Un de collar u el conte dessendi,  
Per mè le redene [lo bon caval] saixl,  
In una maistra salla l'aropl ;  
6882 Llo conte amantimente al palazzo si andl.  
Bello è llo luogo, le porte elle ovri  
Do damiselle vesti de sami,  
6885 Sil condusse alla dona malel.

CCLXIX

- 6894 Le queus en maine sor la sale terraine  
 Qui mieug chantent que non firent seraine,  
 Desor un baus en la plus siege autaine  
 6897 Sist la grant dame que sor le altre demaine,  
 Vestue fu d'un noir ausi come nonaine,  
 Le chief vellé et tient la chiere plaine,  
 6900 Le cors mont blans et oit color de graine,  
 Oit vair et gros et riant de sotaine,  
 Semblant jouant plus d'autre chastelaine,  
 6903 Se esté fust creature humaine,  
 Ensî belle non fu Polixene et Alaine;  
 Mes soe beauté mesent bien plus lontaine,  
 6906 Que une vielle non seroit a une aigaine;  
 Mes soe beauté par estoit fause et vaine,

CCLXIX

- 6894 Lo conte menò sopra la sala terena,  
 a Questa è dedentro [de] done e donzele piena,  
 6896 Desopra un banchò ela una sedia altana  
 6897 Sede la gran dona che desopra li altre se demena,  
 Vestita era de negro cosy como vedova,  
 La testa avelà e la fazia tene bassa,  
 6900 Lo colore avea biancho et avea colore de grana  
 Li ochy yn ridando e grossy e vary par desopra,  
 Sembiante fazea d'amore più che li altre chaste-  
 6903 El se cre le ch'ela sia criatura mondana, [l'anne,  
 Cosy bela non fu Polixena ny Elena;  
 Mè soe beleze tono più luntane,  
 6906 Più bela parea che una ayguanna;  
 Mè soa beleza pare che sia falsa e vana.

CCLXIX

- 6894 Lo conte Ugo mena in la sala terane  
 a Che iera de dongelle e de bachelier plaine  
 6895 Più cantaba dolzement d'alguna seraine,  
 Sovra un banco in lo più sego altoine  
 6897 Sedeva la rama che quela gente demaine,  
 P<sup>68a</sup> Vestida de negro como vedovaine,  
 Llo cavo vellado, si tien la chiera plaine,  
 6900 Lla carne a blanca e llo color de graine,  
 Lli ocli a vairy e grossi e riant le sotaine  
 Semblant gentil plui d'altra castelaine  
 6903 S'ella fo-se creatura humaine,  
 6904 Enssiona Polisseua e Ellaine  
 a) Someferave a liè una vechiaine,  
 b) Ma questo sapiè per certaine  
 6907 Che sso belleça era falssa e vaine!

CCLXX

- Quant le cons fu en la sale pavee,  
 6909 Lor fu dou chant la nose asoagee,  
 Quant le cons oit la dame salue[e],  
 Elle vers luy oit la teste levee,

CCLXX

- Quando lo conte fo yn la sala depeità,  
 6909 Lor fu da un canto el nous'asegurà,  
 Quando lo conte ave la dona saludada,  
 Et ela ynverso luy avè la testa levata,

CCLXX

- Quando lo conte fo in lla ssalla arivé,  
 6909 Allora dolçemente fo lo remor abonacé,  
 E ello a lla raina molto altamente saludé,  
 Et ella inversso lui a lla testa levé

CCLXX (*suite*)

- 6912 D'un bel regard de sagitte abrasee  
S'est contre luy un petit avancee,  
Dejoste luy l'asist e puis l'oit rasee;
- 6915 Mès de noient ne l'[av]oit pas toee.  
Demandé fu li quens de sa contree,  
Qui hom ill ert et quel[e] destinee
- 6918 L'avoit meneç por l'estrange regnee.  
Uge li quens l'ot le voire contee,  
« Dame, » dist il « a vetre demandee
- 6921 Respont : Ge suy devers France la lee,  
Je suy d'Auvergne, dame en ert ma sponsee.  
Bien oit sex an qu'ele m'est lontanee ;
- 6924 Que l'emperer de Rome la loëe  
Qui ert rois et sire de tote la giant nee
- 6927 Mès une grant folie ot il pensee ;
- 6927 Qu[e] il veu trehu de la gient chacee  
Jus de le ciel por la lor devisee,  
Jurer me fist, quant je fi desevee,
- 6930 De non torner jamès en ma contree,  
Tant que d<sub>1</sub> (l'enfer aige la port trovee  
E a Lucibiaus sa volenté contee

CCLXX (*suite*)

- 6912 D'un bel reguardo de sagita abrasà  
El' è contra luy un pocho andata,  
Dapresso luy s'asete e possa li rasona ;
- 6915 Me per niente non l'avé ponto tochlata,  
Demandà fo lo conte de soa contrada,  
Che homo el è e per che el è destinado,
- 6918 « Vuy andate per le stranie contrade, »  
Lo conte li avè lo vero contado,  
Ela responde : « Datime la vostra domanda !
- 6921 Ch' son de Franzese nasuta, »
- 1995 « Eio sono d'Alvernia, mia dona eio la spossà,  
Ben .vi. any che da ley me party ;
- 6924 Che l'emperio de Roma la lasay  
Ch'è ymperadore et e sere de tuta zente naty.  
Mè una grande folia avè elo pensato ;
- 6927 Ch'el volè trabuto dala zente chazuty  
Zossa dal cete per soy mal pensey.  
Zurare me feze, quando yo fuy departy,
- 6930 De non tornare zamaay yn mia contrade,  
Tanto che de l'enferm al ia la porta atrovata  
E a Luçibelo tuta soa volentà azo a contare

CCLXX (*suite*)

- 6912 Como un reguardo de sagita abràssé,  
E ss'è incontra lui un puoco avancee,  
P[14]b) Apreso lui sula porpora rossé
- 6915 Llo fè seder, noll'ça toché.  
Demandà fo lo conte de qual contré,  
Che homo ell è e qual destiné
- 6918 Ll'aveva menado per la salvaça stié.  
Ugo li a la verità conté,  
« Dona, » dix ello « a vostra demandé
- 6921 Respondo : Io sum de França la lé,  
Sire io son d'Alvernia in la qual è mia doaa spoxé  
Ben è .vii. ani ch'ela m'è lu'n tané ;
- 6924 Che l'imperador de Roma la loé  
E rè e sire de tuta la cente né  
Lla gran folia ell a pensé
- 6927 Ch'el vuol trabuto da la cente cazé  
De ciello per la lor revelle,  
Çurar me fè, quando io fi despartené
- 6930 De çamai no tornar in mia contre,  
Tanto che dal inferno abia la porta trové  
A Luçibel sa volenté conterà :

CCLXX (suite)

- 6933 Que maint trehu et jur luy f'ôtee,  
E s'il nel fait, da soe part desïee :  
Non le leira de terre une rosee,  
6936 Del tot en tot sera deseritee, -  
La dame l'oit, si s'en estoit gabee,  
Dit al vasal : « Et vos, que aveç pensee ? »  
6939 Et il respont cum chiere esga'ee :  
« De trover cil leu qe a tot delïee. »

CCLXX (suite)

- 6933 Che li mande trabuto e zure a luy fedelitate,  
E s'el nol fa, da soa parte el dezo desfildare,  
Non li lasarà un sol pede tereno,  
6936 Del tuto yn tuto coventa esere desertado. »  
La dona l'olde e sy n'a gabà molto,  
Diz l'ela al vasalo : « E vuy, che avite pur pensato ? »  
6939 Et elo responde cun chiaro sguardo :  
« De trovare quello locho onda sono tuty li  
[danate. »

CCLXX (suite)

- 6933 S'el no li manda trabuto per mia ambassè,  
6935 No li laxerà de terra una parte. »  
6937 Lla dona l'olde, s'en est regabé.

CCLXXI

« Vassal, » dit elle - tu vais l'enfer querant ? -

- 6942 « Oil de voir, conseil vos en demant. »  
Elle repont : « Voluntier por talant  
Tiel donerai par un tiel convenant  
6945 Que onques Medea qui des art savoit tant  
Non apris mielec par son encantemant  
Jason trover le velus d'or lui-sant,  
6948 Com je a toy mostreray mantinant  
Le droit chemin d'aler al fondemant  
Del grant enfer la] ou sunt li dolant,  
6951 Ta ambassée dir, tourner a salvemant.  
Més si ge faiq qe tu soies contant  
De celle conse dont tant is desirant,  
6954 Quelle guerdon n'avray ni quel present ? »  
« Dame, » dist il « se g'estoie puissant,  
Il non a riens en ces siecle vivant, »  
6957 Si fer li j uis bien et rasnablemant,  
Par vos non face tot a vetre comant.  
Veeç moy ei de fer le suiramant,  
6750 Se le puis fere de ei or enavant : »

CCLXXI

E la dona dize : « Vasalo, e tu vay a l'inferno a  
[querire ? »

- 6942 « Si per vero, conseio a vuy ne domando. »  
Et ela responde : « Volontera per talento  
Tel donarò per un tal convenente  
6945 Che doncha me credo che dio de arte sazo tanto,  
— Non apresjò miga luy per suo yntendimento,  
Za sono andà a trovare lo libro d'oro luzente. —  
6948 Como eio te mostrarazo amantivente  
Lo drito chamin de andare al fondamento  
Del grande ynferno la on sonte li dolente,  
6951 Tra ambasa poray dire et retornare a salva-  
Ma se eio sazo che tu sey contento [mento.  
De quele cosse donda tanto onda tu sey deside-  
6954 Che guerdon n'avray de quel present ? [rato,  
- Dona, » dize elo - se eio ne sonto posente,  
El non e niente yn questo mondo vivente,  
6957 Se fare se podesse ben rasevivamente,  
Per vuy non faza tuto a vostro comando.  
Vedite me quy per fare lo sagramento,  
6950 Se lo posso fare da ora ynnanzo. »

CCLXXI

- 6941 « Vasalo, » diss' ella - dunca va tu l'inferno querant ? -  
« Si, ma n'è dona, » diss' ello « conseio ve domant. »  
6943 Et ella disse : « Conseio ve daro si bon e fermant,  
6945 Che ça Medea insegnà per so il cantamant  
6947 Meio a Jexon trovar lo veluxant,  
P[65] Como io a ti mostrerò amantinant  
6949 Llo dreto camin d'andar al fondamant,  
6951 Po t'en faro tornar a salvamant.  
Mo ssi faqo che si contant  
De quelle cosse che tu ve dixirant,  
6954 Che vederdon n'averrò io e che pressant ? »  
« Ma dona, » diss'el, « s'io fosse possant,  
6956 El non è cossa ch'io non fesse al vostro comant. »

CCLXXII

- « Vasal, » fait elle « la vètre venue  
 Sor totes riens m'adelite et argue  
 B 48a] De vos servir sainç nulle defandue,  
 La grant heuteç qe ge ay en vos veüe  
 Me torne en joie de ce qu'avoy perdue,  
 6966 De monsignor dont ge suy dechaüe  
 Suy restoreç por vètre concüe,  
 Par sir vos tiengn et je por vètre drue.  
 6969 Receveç moy! Ja vos avray rendue  
 Tote la terre qui ai tant longuemant tenue.  
 Si en ceste nuit m'avereç en braç nue,  
 6972 Ainç qe clertè soit demain apar e,  
 Par force d'art dont moy croy reamplue  
 Vos manderay dedanç la fant chaüe. »  
 6975 Lor fist li cons une viste irasue,  
 « Dame, » dit il « bien vos ay entendue,  
 Quant ge avray ma promesse absolue  
 6978 E retourne da la giant confondue,  
 D'obeïr vos ert voie proveüe;  
 En autre guisse — verité seit seüe! —  
 6981 N'iert castiteç par moy ja derompue. »

CCLXXII

- « Vasalo, » fat ela « vostra volontade!  
 T 97a] Sopra tuto ren te al mio delecto et argue: se  
 6963 De vuy servire senza nula defensione,  
 La gran bontà che eio azo yn vuy veduto  
 Me torne yn zoia de zo che avite perduto,  
 6966 Del mio signore donda eio sono dezaventuto  
 6968 Per signore nuy ve tiremo e per nostro druto.  
 Reecevite my! Et yo a vuy v'averò renduto  
 Tuta la tera che eio azo tanto longo tempo tenuto  
 Se yn questa note m'avite yn braçe tenuta,  
 6972 Ançe che schiarisà sia doman l'alba parisente,  
 Per forza de arte donda eio me credoriamente  
 Vuy ve manderò dedentro la zente chativa. »  
 6975 Allora fece lo conte una vista irada e sovra,  
 « Dona, » disse elo « ben v'azo y[n]tentado,  
 Quando eio averò mia promessa assolvuda  
 6978 E retornarè da la zente sconfoduta,  
 De obedire vuy serò eio proveduto,  
 Yn un'altra guissa viròie e serite servita,  
 6981 Non serà chastità per my romputa. »

CCLXXII

- 6961 Dise la dona : « Vassal, vostra venue  
 Sovra tute cosse me delecta e plasia  
 6963 De vuy servire senza nula defendue,  
 Lla gran beleça ch'io in vuy veçue  
 Me torna in çoia ch'io aveva perdue,  
 6966 Dell mio signor onde io son vedue  
 Son restorata per vostra venue,  
 Per siere ve tegno e mi per vostra drue  
 6969 Reeceve me! Ch'io ve son çà rendue  
 E tuta la tera che çà longo tempo o tegne,  
 S'en questa note m'avè in braço nue,  
 6973 Per forza de le arte unde io son emplue,  
 6972 Ançe che ssia sera (serà) doman pervegnude,  
 6974 Ve manderò o sson la çente perdue. »  
 6975 Allora ell conte fè una vista ineresene,  
 « Dama, » dix'elo : « io v'è ben intendue,  
 Quando io averò mia promessa asolue  
 P 65b] E tornado fuora della çente confondue,  
 De obedir vuy en serò ben provehue;  
 In un'altra guixa — sia la verité sapue! —  
 6981 Çà non serà per mi castità rompue. »

CCLXXIII

Quant la dame oit la parole oie  
 Qui li vasal ni consentirà mie  
 De doner so amor, ançois li contrarie,  
 Aneor l'apelle e doucement li prie,  
 « Amis, » dit elle « ja m'ais tu foy plevie  
 6987 Que tu feras trestot ma comandie,  
 N'a hom jantils de velle ances-oïe  
 Si bel ni pros ni plain de manantie  
 6990 Qui refuser me deust por amie;  
 Mès je te croy plain de gran courdie,  
 Quant le bien ais e vans querant folie,  
 6993 E je moy tiengn de le toï asote  
 D'amer celuy que no l'a agrafe,  
 Dir moy feras une grant estolie;  
 6996 Se je n'ause ci nulle compaignie  
 Fors qe nos dos, pieç'a qu'il fust complie,  
 La volunté de qoy suy abrasie,  
 6999 Fa, jantils home, et por toë cortesia  
 B M] Que toë venue ni m'ait morte ni perie!  
 Anchi n'amai home en trestote ma vie  
 7002 Afors que toy par qui ge suy traie,  
 Vanter me pois et dir sanz briconie,

CCLXXIII

Quando la dona olde la parola e yntende  
 Che lo vasalo non consentirà niente  
 6984 De donare el suo amore, anze ly contraria,  
 Ancora l'apela e dolzemente lo prega,  
 « Amy, » dize elle « zamay toa fede e plena  
 6987 Che tu faray tuto el mio comandamento,  
 Non è homo sì zentile yn terra de toy antesore  
 Si bon ny pro ni pien de maliza  
 6990 Che refudasse ny j'er soa cortesia;  
 Mà eio te credo ben pien de gotardia;  
 Quando lo bon ell a, el va querando folia,  
 6993 Eio me tegno del tuto astoltida  
 D'amare coluy chi non l'agradiše,  
 Dire me faray una gran folia;  
 6996 Se eio non avesse qny nula compaignia  
 Fora che nuy duy, penso ch'el fosse acomplito  
 La volunté de che eio sono abrasato,  
 6999 Fa, zentil homo, per toa cortesia  
 Che toa venuta non m'abia morta e perita!  
 Anche non amà omo rio entra tuta mia vita  
 7002 Afora che ty per che eio son tradita,  
 Vantur me posso e dire senza briconia,

CCLXXIII

Quando la raina a la parola oïdie  
 Che lo vasal non li consenti mie  
 6984 Donarii lo sso amor, anei li contrarie,  
 Ancora l'apella e dolcemente lo prie,  
 « Amigo, » diss'ela « ça m'a in la fo plevie  
 6987 Che tu fare tuta ma comandie;  
 Che non e homo si centil d'ancesorie  
 Si bello ni pro ni plen de manentie  
 Che refudar n'e dovesse per amie;  
 6990 Ma io te crezo pien de gran eodardie,  
 6993 Ay como la dona fa gran folie  
 Amar amigo e non esser agrie!  
 Dir me fare una gran stoltie;  
 6996 S'io no avesse qui alguna compaignie  
 Se no nui doi, peç'a, serave complie  
 Lla voluntate de chi io sson inbraxie,  
 6999 Fa centil homo per ta gran cortesia,  
 Che to veguida no m'abia morte e partie!  
 Anche non amè homo in tuta la mia vie  
 7002 Se no tti per che io son traie,  
 Vantar me posso e dir sença briconie

CCLXXIII (*suite*)

Plus belle dame n'a trosqe en Ongrie  
 7005 Ni anch plus riche de tot bien replenie,  
 Fa or mon bon! Et feras cortesie. -  
 Quant il en oit tiel parole finie,  
 7008 Garde li cons, li vis si humilte  
 A loy de serf qu'a signor metci erie,  
 Puis larmoiant envers terre si plie;  
 7011 Cum plus la garde, li cors plus atendrie  
 Si durement, qu'il no seit qu'il se die.

CCLXXIII (*suite*)

Piu bela dona nonn è traquy fina ynn Ongaria  
 7005 Ne ancha piu richa de tuty y ben rialmente.  
 [976] Fa oramay nito volere! E faray gran cortesia. -  
 Quando elo olde tal parlare e sente,  
 7008 Guardo lo conte, lo visso se humilia  
 A guissa de servo che a signor marzè erida  
 E possa lagremando yverso tera se pliga;  
 7011 Com piu ella guarda, piu lo coro li atendrise  
 Si durement, che elo non sa ch'el dica.

CCLXXIII (*suite*)

Ch'el non e pluì bela dona fin in Ongrie  
 7005 Ni pluì richa ni de tuti ben riuphe. -  
 7007 Quando ella a tal parole finie,  
 Guarda lo conte e llo vixo se humilte  
 A guixa de servo c'a siglor quer mercie,  
 Po layremando inver tere s'em plie,  
 7011 Lo conte fa guarda, lo cuor li atendrie  
 Si durement, ch'el non ssa que die.

CCLXXIV

En son estant la raina leva,  
 7014 Tote la cort par lui se redreçà;  
 E pareiller le table commandà;  
 Ceus le firent a qui elle l'emargia.  
 7017 En une cambre la regine entra,  
 Le jantils quens en la sale leisa;  
 Maint damiselle d'arer luy s'embra,  
 7020 Le doucier chas une enoemen a,  
 Dit l'une a l'autre: - Cum fet muder avia  
 Cein qui tiel embrace averà!

CCLXXIV

En su estante la raina se levà,  
 7014 Tuta la corte per ley se drizà  
 Et aparechiare le tavole commandà,  
 E quelc lo feno; prestamente devalà,  
 7017 En un a cambra la raina entrà  
 E lo zentil conte yn la sala lassà.  
 Molte damisele de dreto luy s'asembla,  
 7020 Ad onorate zascuna le comenzà,  
 Dize l'una a l'altra: - Confata moier el avrà  
 Coluy che nostra dona yn braze pur prendrà!

CCLXXIV

In pié allora la raina se levà,  
 7014 Tuta la corte per lie se redreçà;  
 Apaier a le tavole comandà,  
 Quelli lo te a chi ella l'ordenà.  
 7017 In una camera la raina intrà,  
 Llo conte conte in la salla lassà,  
 Molte donçeie intorno li asenblà,  
 7020 Lo duniar çascuna començà,  
 Disse l'una all'altra: - Confata note averà  
 7022 Cole che tala inbrazata tignerà,

CCLXXIV (*suïte*)

- 7023 Da cestuy siegle la joie bien avra. »  
 Aces paroles que li quens escouta  
 L'en dist pechier, nature l'en forçà  
 7026 Sor le voloir que les oil porchaça ;  
 Mes astinance fu qui l'en seusa  
 De la grant teche qe nature i donà,  
 7029 Sor li besoingn nostre quens visita.  
 Un douç amor d'estinacee i monta  
 Qui si formant li quer li aombra.  
 7032 Que fors en ist et dist, tosi tornera ;  
 Jus de la sale en un jardin entra.  
 Seignors, oieç por diex qui tot forma  
 7035 Dou gentil quens que Yesu tant ama,  
 Com de se-y miesme fioremant se vengia !

CCLXXIV (*suïte*)

- 7023 De questo mondo tute zoie ben averà. »  
 E queste parole che lo conte ascoltà  
 Lo feze pechare che natura lo forzà  
 7026 Sopra lo volere che li oehy puro l'inchazà ;  
 Mè astinencia li fu che ly seussà  
 De la gran travaia che natura li donà,  
 7029 Sopra le besogne el nostro conte vesita.  
 Un sudore d'amore d'astinencia li montà  
 Ch'è si feramente, che lo core li onbrà,  
 7032 Che a queste a dito che tosto retornerà ;  
 Zossa de la sala ynn un zardin entrà.  
 Signore, oldite per dio che tuty nuy ynformà,  
 7035 El zentil conte che Yesù tanto amà  
 Con de sy medesimo feramente se omilià

CCLXXIV (*suïte*)

- Ben sia de quele che qua lo menà ! »  
 7024 Queste parole lo conte ascolta,  
 Llo fè pecar che natura çaça  
 7026 Sovra lo voler che li ogli perçaça  
 7028 Della gran techa che natura i donà,  
 Sovra la bezogna nostro conte visità,  
 Un dolçe amore d'astinencia i è montà,  
 Che si fortemente lo cuer li se humelià.  
 7032 In pie se leva, dixè che tosto tornerà  
 P 66b) E s'è della ssalta in un cardin intrà.  
 Signor, oldi per dio chi tuto formà  
 7035 Del çentil conte che Jesu tanto ama,  
 Chomo de ssi medesimo se vendea !

CCLXXV

- È 48c) Ja avoit il la nuet chaéé le jor,  
 7038 Quant li quens fu surpris de cil eror ;  
 Al verger entre tot plain de grant tendror,  
 Prist une pierre dont il i avoit pluxor,

CCLXXV

- Za la note cazà lo zorno,  
 7038 Quando lo conte fu represso de quello orare ;  
 Al zarlin entrò tuto pien de grande teneraça,  
 Presse una preda douda n'era asaye,

CCLXXV

- Ja aveva chaçada la notte lo çor,  
 7038 Quando lo conte fo presso da quella eror ;  
 In llo vercier intra pien de gran tendror,  
 7040 Prexe una piera ; che ven er pluxor :  
 a) Da molte parte cantonada era d'entor.  
 b) In quella parte ho crexava li albor  
 c) S'incenochia a llagreme e a plor,



CCLXXV (*suite*)

- 7041 Fiert soy al piç, soy clame pecheor,  
A voïç il serie : « Hay rois de douçor,  
Secoreç moy ! Je suy en grant freor,  
7044 Je ay faliç, ce cuit, en cestuy jor.  
Deus, miserere mei dou cheitif pecheor  
Qui se laise inçigner al peçé traïtor !  
7047 Hay çarn chative plaine de vain color,  
Comant te crois conduire a parmanable ardor ?  
A cestuy siegle avras merit de ton labor,  
7050 Volonté d'avoltre as paseç par furor,  
Mès sentirés [dunc] d'un autre sabor. »  
La piera strant et fiert soy par vigor,  
7053 Frape soe çarn environs et entor :  
« Or l'adelite, çarn plaine de puor ! »  
Tant si dona de le peron fortor,  
7056 Qu'il em perdi la terraine valor ;  
Par un petit non pasme de dolor.

CCLXXV (*suite*)

- 7041 El se fere al peto, el se chiama pechadore  
« Avelo « er da » ay, re del paradiso,  
Secoreme Che eio sonto yn grande forore,  
7044 Eio azo falito quy yn questo zorno,  
Dio, azy mesericardia del cativo pechadore  
Chel se lasa ynganare al pechâ traditore !  
7047 Hay carne chativa piena de van colore,  
7048 Como molto te credisse condurre te al ternale  
[ardore ?]  
7050 Volontâ d'avorte consenty per forore ;  
Mè tu sentirâ adunchâ d'un altro sapore. »  
La preda strenze, fere sse luy per vigore,  
7053 Straza soa carne denanzo et yntorne :  
« Ora l'adileta, carne piena de gran pudore ! »  
Tanto se bate de la preda forte,  
7056 Che luy perdè lo teren valore,  
Che per pocho ch'el non spasemo de dolore.

CCLXXV (*suite*)

- 7042 Ad alta voxe ello erida allor :  
7045 « Dio, miserere del cattivo pecador  
Che inganar se lassa al peçado traïtor !  
7047 Ai cativa carne piena de gran pudor,  
Chomo te cre tu condur al permanabel jor ?  
Ma in questo siegollo averè mieroito del to labor,  
7050 Vellentade d'avolterio a presa per gran furor ;  
Ma anco sentir d'un altro sabor. »  
Elo si [r]enxe la piera, ferl sse per gran vigor,  
7053 Tuto se ronpe la carne intorno entor  
a) P'lançando fortemente e lagremor :  
7054 « Or è l' to delieto, carne piena de pudor ! »  
Tanto se dona della piera fortor,  
7056 Ch'ello ne perde lo teren valor,  
Per puocho ch'el no pasma de dolor.

CCLXXVI

- Forment s'estoit frusteç et debatu,  
7059 De plusor leu i estoit li sang issu ;  
Pues s'en torna la ond il ert moü.

CCLXXVI

- Feramente s'è fusiâ et debatuto,  
7059 De piu e piu lochy li era lo sangue ynsuto ;  
Possa se retorna la donda el s'è movudo.

CCLXXVI

- 7059 Forte ss'a frustado lo conte e batu,  
7059 Da pluïxor luogi li e lo sangue issu ;  
Po torna unde ell era movû.

CCLXXVI (*suite*)

- Demantenant cum en la sale fu,  
 7052 Cuide trover la joie et li desdu :  
 Le ciers visage sont troubles devenu  
 E le canter ritorné tot en mu.  
 7055 Non fu el barnage jamès si iraseu  
 De Macedonie, puesque le fu tolu  
 Le fluz Phelipe qui le tosche ot beü,  
 7058 Com il l'en trove le quens tot esperdu.  
 Or seit il bien, si s'est apareeu  
 Que il avoit al peccé combatu,  
 7071 Por astinance avoit le ple venchu.  
 Alor eserie, quant qu'il poit por vertu :  
 « Secors ton serf, ha diex pere Yesu.  
 848] Aydeç moy, [diex], ni soie deceü !  
 Follemant voy que ge suy ei venu. »  
 Quant oit ce dit, si vit miracle plu :  
 7077 La damoiselle et li dançeus vestu  
 Devenirent tot diables conu,  
 Cum grant furor parent estre venu.  
 7080 Nuls trons in aer, quant li vent sunt creü,  
 Non fait tiel criç, puis-qu'il ert derompu,  
 Cum cil diable qui furent confundu.  
 7083 Soul en la sale li cons ert remansu,  
 Da quatre part i estoit apris le fu.

CCLXXVI (*suite*)

- Amantinite yn la sala douda 'l era yn sito  
 7062 Crede trovare la zoia el gran solazo :  
 Ly clary visazy sono torbedy venuty,  
 E lo chantare sono tornaty tuty muty.  
 7065 Non fu si forte el bernaio irasuto  
 De Mazadonia, da possa ch'el fo tolto  
 Lo fiolo de Felipo che lo toscho avè beuto,  
 7068 Como ly trovò lo conte tuty sperduty  
 7070 Ch'el avea contra el pechà combatuto,  
 Per astinencia avea lo pià vento.  
 Allora erido tanto, quanto el podè piü :  
 « Secorite el vostro servo, hay dio padre Yesù,  
 7074 Ay dio mio caro, non ve sia dimentichato !  
 Falimento v'azo fato; che eio son quy vento. »  
 Quando l'avè cosy dito, si vite miracle piü,  
 7077 Le dami-sele e le donzele vestude  
 Deventeno tute diavoly cornute,  
 Com grande furore pareno essere venzude.  
 7080 Nula tron ynn aira, quando lo vento sono piü  
 Non feze tal erido, possa che sono romputy,  
 Com quily diavoly che sono sconfonduty.  
 7083 Solo yn la sala lo conte si è remanuto,  
 De quatro parte li era apresso lo fogo.

CCLXXVI (*suite*)

- Incontenente como in lla sala fu,  
 7062 El erè trovar la çoia e lle deslu :  
 Lli chiari vissi son torbe divegnu,  
 7064 E lo cantar tornado como mu.  
 7066 Or s'è ben lo conte apercevu,  
 7072 Alora el criida, quando el pote per vertu :  
 7073 « Secori lo to servo, Nazareno Jesu !  
 Ayda, mare de dio, per quella santa sallu  
 Unde lo vostro signor fo in vui recevu ! -  
 Quando avè questo dito, vete miracolo plu  
 7077 Lla damixele e lli donecilli vestü  
 Vene tuti diavolli cornü,  
 Chon gran furore se partino a un a hun,  
 7080 Algun tron in ere, quando li venti son ferü,  
 Non fa tal erido, quando ell è derompu,  
 Como fe quelli diavoli, quando elli fo inte]n]dù.  
 7083 In mè la ssalla è llo conte rimanssü,  
 Da quatro parte vete presso lo fu.

CCLXXVII

- Davant li portes qui en la sale furent  
 7086 Alumec fu li palès mantinent.  
 Laenc remaint li queens grain et dolent  
 Plam de paor; mès tant non fu l'atent,  
 7089 Qu'il obliast le celest argument.  
 Enmi la sale enjenoilon s'estent,  
 Tendi soe main [en vers diex onipotent,  
 7092 Un psaume dit escriant hautement :  
 « Nunc dimittis servum, omnipotent,  
 Tuum pasibile aneuy accompliment. »  
 7095 Avant que aüst tot dit li finiment,  
 Pormi le flambe trois angle descent ;  
 Tot furent blans et cler lor vestiment.  
 7098 Le feu estupe par lor avinement,  
 Com fait la nuit por li soel arlent.  
 Un livre a porte le pri ner noblement,  
 7101 Davant li quuens [lor] l'ovri et destent  
 Par conforter li quuens qui füt dolent  
 E por mostrer que diex merite rent  
 7104 Ni mès oblie ja nuls son bon servent.  
 Tot troy chantant devoiesement  
 Tant glorios et menuç et sovent

CCLXXVII

- Davante a le porte che yn la sala fono  
 7086 Alumina fu tuto lo palazzo de presente.  
 La dedentro romane lo conte gramme e dolente,  
 Puanze de paura; ma tanto non fo lente,  
 7089 Ch'elo lasase lo celestiale argumente.  
 [78b] En mezo la sala yuzonechion s'estende,  
 Estende soe man verso oriente,  
 7092 Un salmo dice eridando altamente :  
 « Nunc dimittis servum, omnipotent,  
 Tuum pasibile aneoy acompliment. »  
 7095 Avante ch'el avesse dito tuto lo finimento,  
 Per mezo la flama tri anzoli descende.  
 Tute fono bi unche e giare lor vestimente,  
 [79a] Lo fogo amorzo per loro avvenimento,  
 Como se desfa la neve per lo sole arendo.  
 Un libro porto lo primo noblemente,  
 7101 Davante a lo conte loro lo destende  
 Per confortare lo conte chi era dolente  
 E per mostrare che dio merito li rende,  
 7104 Ne may non obligo niun suo servente,  
 Tuty tre cantono devotamente  
 Tante menutie et glorisse et sovente

CCLXXVII

- Davanti la porta ch'eu la ssalla furent  
 7086 Apresso fo lo fuoco prestament,  
 Lla entro romane lo conte gramme e dolent,  
 Plor de paura; ma tanto no fo lo dolent,  
 7089 Ch'el dementegasse lo celest'ro argument';  
 [78b] Che in me la ssalla incenochion s'estent,  
 Llevo le man ver dio onipotent,  
 Un salmo dixte eridando altamente :  
 7092 « Nunc dimittis servum tuum complidament. »  
 7095 Quando del sammo fo lo defniment,  
 Per me la flama tre agnoli descent,  
 7097 Plui sono bianchi eun le suo vestiment  
 a) Che aglaçata neve e smerado arçant,  
 b) Le suo ale plui verde fuorent  
 c) D'erba de prado, quand'è ben virent.  
 7100 Un libro porta lo primo onblent,  
 Davanti li do l'a averto e destendunt  
 Per confortar lo conte che iera dolent  
 E per mostrar che dio mieroito li rent;  
 Mai non demente g'a algun so lliat servent.  
 7105 Tuti ter canteno devotissimament,  
 a) Ni lle suo voxe sonava mundanamant,  
 7106 Tanto glorioxe e benigne ch'el prent,

CCLXXVII (*suite*)

- 7107 Dont a li quens abelli fortemente,  
Si qu'i oble aques de son torment,  
Mès en dotance fu ampues alquent  
7110 Que viser n'i poit bien figurablement,  
E Pa, Bien conoit qu'i sunt mès de deu omnipotent  
Par luy [et] conforter et doner sbaudiment,  
7113 « Gloria in excelsis » fu lor començament,  
Anchois que « in terra pax » dixisent firmament,  
  
Tant douç sembla al cons le çant qu'i dient,  
7116 Qu'il s'estoit endormiç desor le pavement;  
Qu'il non oit dotance ni paor ni ateut.

CCLXXVII (*suite*)

- 7107 Donda a lo conte abely feramente,  
Si che elo laso alquanto del so tormento,  
Mè yn dotanza el fuo un pocho e alquanto  
7110 Che a l'ensire non podè ben afegurare.  
Ben conos-e ch'el'or sono messy de dio honipo-  
[tente,  
7113 « Gloria ynn ecelsis » fo lor comenzamento,  
Avante che « yn tera passo » desendesse lo feni-  
[mento,  
Tanto dolzemente piازه al conte quello ch'el'or  
[cantaro,  
7116 Ch'el se fo adormenzà desopra el terreno;  
Ch'el nonn avea dotanza ny paura tanto ny  
[quanto.

CCLXXVII (*suite*)

- 7107 Al conte pareva del guardar nient,  
7110 No li potè vardar ben figurablement,  
7111 A lui pare che sson illi parent,  
7113 « Gloria in excelssis » fo lo començament,  
Innancy ch'elli dixesse « in tera pax » fermament,  
Tanto dolçe sona al conte, quando l'intent,  
7117 Ch'el no avè tema ni paura nient,  
7116 Se indromança al glorioso prexent.

CCLXXVIII

- Ci a beus sampie as pecheor mondan  
7119 Qui estre non deivent ni orgueilos ni van;  
Mès por orgoil — De ce soieç certain! —  
Non servi onques deu nul home terran.  
7122 Mès qui servise veut da deu soveran,  
De soy meesme ni doit estre vilan,  
Mes pietos ver luy omble et plan  
7125 Ni desperer, quant soy vit en l'afan,  
Com or devisse Ondinelo en roman.  
Li quens d'Avvergne celle nuit en dorman

CCLXXVIII

- Zo è bely asempie al pechadore mondan  
7119 Che esere non dè ny orgoglioso ny van;  
Zamay per orgolio — De zo siate çertan! —  
Non serve doncha a dio homo teren;  
7122 Mè che servissio vole da dio sovra[n],  
De si midesmo non dè esere vilan,  
Mè piatosso verso luy umele e plan  
7125 Non se dè desperare, quando el se vede yn l'afan,  
Como or devissa Ondinelo yn questo roman.  
Lo conte d'Alvernia yn quela note yn dormando

CCLXXVIII

- P[8a] Qui è bel semplo a lli peccadori mundan  
7119 Che non deno esser orgoioxi. De ço siè vu certain!  
7121 Non servi unca dio nesun homo teran;  
Ma chi servixio vol dall re sovrان,  
De ssi medeiximo non diè eser vilan  
Ma pietoxo ver llui humele e plan,  
7125 Ni desperar sse, quando se vede en afان.  
7127 Lo conte d'Alvernia quela note salvo e san

CCLXXVIII (*suite*)

- 7128 Fu en re pois jusque en la deman ;  
Quant soy resveille, si santi son clavan  
Trestot moileç luy et li bocheran
- 7131 De la rose- que chây dal seran.  
Entor luy garde, non vit pales autan  
Maison ni borg ville ni caseman.
- 7134 En la grant silve si trova li chatan,  
A une brance qui fu d'un vert eban  
Voit ataché son destrer por le fran.
- 7137 [A]lor s'agenoilla le loial cristian,  
Devotement tendi vers le ciel li man :  
- Pietos pere e qu'envoiantes Johan
- 7140 Par testemogne en le deit mundan,  
Pués segondastes après le primer an  
Par nos hoster del perilos engan
- 7143 E por salvar li peccé primeran, —  
Secoreç moy, [p]er [p]er diex omnipotan,  
Da ceus qui moy veut fer pecher por ingan! »
- 7146 Quant oit ce dit, seigneç soy de soe men,  
Pués remonta sor li destrer altan.

CCLXXVIII (*suite*)

- 7128 El fo yn reposso ynfino a la doman ;  
Quando el se revegia, el se sente el suo clapo  
Tuto bagnà luy e lo bon chavalo
- 7131 De la rosà chy chaze dal sereno.  
Yntorno luy se guarda, non vite lo palezoaltano  
Ne cassa ne vila ne aucha chasamento.
- 7134 In la gran selva se trova luy e lo chavalo,  
A uno brazo che fo d'un verde arboro  
Vite atachà el so bon cavalo per lo fren.
- 7137 Allora se yuzenochio lo liale cristiano,  
Devotamente tende verso dio le man :  
- Piatosso padre che ynviasse Zovane
- 7140 Per testimonio yn lo deleto mundane,  
Possa li secondasse apresso lo primero ano  
Per nuy scampare dal pericho[loso] yngano
- 7143 E per salvare lo pechato primo, —  
Secorite me, dio padre honipotente,  
Da questy chy me vole far peccare per yngano! »
- 7146 Quando l'avè cossy dito, signosse con soa mane,  
Possa monto sopra lo destrero altane.

CCLXXVIII (*suite*)

- 7128 Si dormi fin alla doman ;  
Quando ell sse des-seda, si se senti ell sso clavan  
Tuto bagnado lui el bocaran
- 7131 Della roxata che caçe del seran.  
Interno se vé e guarda, non vete pallaço altan
- 7133 Maxon ni villa broçex e ne castelan.
- 7135 A una branca che fo d'un verde eban
- 7136 Aveva ligado del bon destrier lo fran,  
a) Non aveva mangado ni vena ni fan.
- 7137 Allora s'encenochia lo lial cristian,  
Devotamente inver cielo leva so man :  
- Glorioso pare che mandassi Cuan
- 7140 Per testimonio in lo intelleto mundan,  
Puo segondasse apresso li primer an  
Per trarne del perigoloso ingan
- 7143 E per salvar lo primier peccado Evan, —  
Secori me incontra sti tiran  
Che m'a voido far peccar per ingan. »
- 7146 Quando a ço dito, signosse de sa man,  
Seguro puo montar sul bon destrier balçan



## Neufranzösisches tollé.

---

Ueber tollé sagt das Wörterbuch der Akademie Folgendes : Mot latin pris de l'Évangile et qui sert à marquer l'indignation : Il s'éleva contre l'orateur un tollé de toutes les parties de la salle ; cette opinion excita un tollé général ; crier tollé sur quelqu'un, contre quelqu'un. Il est familier. Littré erklärt das Wort für ein Substantivum, das er mit « cri d'indignation » umschreibt und übernimmt die von der Akademie gebrachten Beispiele ; ebenso schliesst sich Sachs an, der das Wort mit « Zetergeschrei » übersetzt, desgleichen auch das Dictionnaire général.

In dem historischen Abschnitte bringt Littré nur ein einziges Beispiel aus dem 16. Jahrhundert : Je laisse à penser au lecteur comme on cria tollé après luy, tellement que tout ce qu'il put faire fut de s'absenter du pays. In Bezug auf die Herleitung schliesst er sich, ebenso wie das Dictionnaire général, der Akademie an, beide sehen darin nämlich den lateinischen Imperativ *tolle*, der aus dem Rufe der Juden an Pilatus « tolle hunc » (Lucas 23, 18) unverändert herübergenommen sei.

Diese Erklärung halte ich nicht für richtig, höchstens könnte, wie wir sehen werden, die Schreibung des französischen Wortes durch das lateinische beeinflusst worden

sein. Ich glaube nämlich den Ursprung des Wortes in dem altfranzösischen *tolez*, dem Imperativ von *toldre*, später *tolir* suchen zu sollen. Diese Form wird nämlich im Altfranzösischen nicht selten in der Bedeutung eines Protestrufes, etwa im Sinne des deutschen « nicht doch! lasst das sein! lasst davon ab! » gebraucht, z. B. *Tolez, fait il, nel faites mie Troie* (p. p. Constans) 6411; « *Le don que je vous ai promis Prendés.* » — *Dist Robers: « Sire, avoi! tolés!* » *Rob. le Diable* 4952; zwei weitere Beispiele giebt W. Fœrster in der Anmerkung zu *Aiol* v. 8716: *Tolés, sire Makaire, nel vous pensés vous onques!* *Aiol* 9167; *païen li escrïent: « Tolés, sire, ne faites!* *ib.* 10621. Auch der Sing. dieser Form kommt in demselben Sinne vor: *Tol! ne dire tel vilenie!* *Eneas* 8720! *Tol! ne dire! n'est pas mesure* *ib.* 9873.

Noch häufiger wird in dieser Bedeutung der Imperativ von *oster* verwandt, so in: *Ostez, sire! Mout devriez avoir grant honte Erec* 4829! *Ostez, Richart! ou pöez vous puisier cest nouvel sens?* *Rich. de Fournival* 21, 41; mehrfach in Jean Bodel's Nicolausspiel: « *nos dieus n'onneurent ne priënt.* » — « *Ostés, pour mon dieu Apolin!* *Théâtre fr. du m.-à.* 165; *en no päis n'a monnoie Autre que pierres de moelin.* » — « *Ostés, pour men dieu Mahomet!* *ib.* 173; « *J'ai paour qu'ele ne t'escape.* » — « *Ostés! ostés! nous savons el* *ib.* 186; *Tant n'en ot Cesar ni Eracles.* » — « *Ostés! comme est grans chis miracles!* *ib.* 204! *Ostez, biaux sire deus, ostez! Que ferai je, se ele muert?* *Fabliaux* 4,162; *Ostez, biau sire! Si vilain mot ne devez dire!* *ib.* 5, 27; « *Ostés! avoi!* » *ce dit li sire, « Dehez ait ore la seue ire* *ib.* 5, 50; *Ostez! savroit donc vilains amer?* *Nenil, voir Rom. u. Past.* 304, 70.



Weitere Belege finden sich bei W. Foerster, Anm. zu Aiol 8716 und in meiner Ausgabe des Boeve de Haumtone zu v. 855. Der Brauch begegnet noch im 16. Jahrhundert, z. B. Ostez, ostez! laissez les dire aux prestres Cent Nouv. Nouv. (p. p. Wright) S. 249.

Ein dritter Imperativ, der fast gleichbedeutend gebraucht wird, ist der von *fuir*. Das erklärt sich daraus, dass dies Verbum nicht nur « fliehen », sondern auch « sich entfernen, weggehen » heisst. So weist Narcissus eine sich um seine Liebe bewerbende Jungfrau mit den Worten zurück: *Fui de ci, fole! Ne t'ameroie Floris et Liriopé* (éd. Ulrich) 1542. In einem Mirakel sagt die heilige Jungfrau zum Papste: « *Fuy de cy ... Vuide ma maison .. Fuy t'en arriere* Mir. N.-D. 8,779 sq.; und ähnlich ruft Saint-Prist einem Teufel zu: « *Fui de cy; gardes que n'aprouches Pres de nous* ib. 14,900; ähnlich öfter. Daraus konnte sich leicht die Bedeutung eines abwehrenden Ausrufes ergeben. Erec sagt daher zu dem Fräulein, das zum Bewerb um den Schönheitspreis den Sperber ergreifen will: *fuiiez! A autre oisel vos deduiiez!* Erec 817. Und als nun Erec seinerseits den Sperber für Enide in Anspruch nimmt, ruft ihm Yder zu: « *Fui! ce n'iert ja* » ib. 847; Lunete sucht ihrer Herrin Laudine zu beweisen, dass es einen noch tüchtigeren Ritter gebe, als der verstorbene Gatte gewesen, worauf diese erwidert: « *Fui! tes! Ja voir nel troverai* » Löwenr. 1614; ebenso, als jene noch weiter auf sie einredet: « *Fui!* » fet ele, « *leisse m'an pes* » ib. 1645; den Zwerg, der dem Erec den Zutritt zu seinem Herrn wehren will, herrscht Erec mit den Worten an: « *Fui, nains ennuiies, .. Leisse m'aler* Erec 215; Meraugis trifft den von ihm lange gesuchten Feind Outredoté, als er

gerade inmitten einer Schar von Mädchen tanzt und singt, weshalb er ihn auffordert : « Fui, chevaliers, ne chante mie! » Meraug. 3690.

Wie haben hier also interessante Beispiele des Ueberganges eines Imperativs zu einer Interjection. Fragen wir nun, wie die Bedeutungsentwicklung der genannten Imperative gewesen ist, so habe ich die von fui, fuiez bereits erwähnt. Ostez übersetzt Foerster in der angeführten Anmerkung mit « weg da », und erklärt, jene Form stehe für « ostez vos en », d. h. oster sei hier intransitiv im Sinne des reflexiven Brauches verwandt, ähnlich wie bei lever u. a.; daher würde er vermuthlich tolez ebenso auffassen. Sprachlich wäre dies wohl möglich, wenigstens belegt Lacurne de Sainte-Palaye X, 53 aus dem Ms. 7989 tole intransitiv : « Bele amie, pour deu vous pri, Alès vous en, tolés de ci ». Und ähnlich heisst es in dem Mystère de Robert le Diable : Oste de ci .. Et t'en vaz isnellement Et li portes pp. Fournier) S. 71. Aber die *Bedeutung* scheint gegen jene Ansicht zu sprechen. In allen oben aufgezählten Beispielen bedeutet nämlich *tolez*, *ostez* nicht sowohl « packt Euch, macht dass Ihr wegkommt », als vielmehr « lasst es sein, steht davon ab », sodass also *toldre* und *oster* transitiv zu fassen sind, und ein neutrales « es » in dem Sinne von « das wovon die Rede ist » hinzuzudenken sein würde. Es kommt nämlich nicht selten vor, dass ein solches nach deutschem Sprachgefühl erforderlich erscheinendes « es », das sich auf etwas Vorhergehendes bezieht, als Object fehlt. So bei ne faites und ne dire in den oben angeführten Beispielen aus Aiol 10621 und Eneas 9873; sodann in : tost èüst faite la retournee, Se il osast por honte Jourd. de Bl. 3737; Del hernois parler ne

fet, Car la granz povretez ne let, Don li vavassors estoit plains Erec 736; « ja n'avrai armee la face ». — l'anperere .. respont : « Biaus fiz, por deu ne dites Cligès 123 : Car me consoille De la rëine, se tu sez Karrenr. 387; ähnlich ib. 1624, 3883, 4092; Se l'un doit a l'autre, si rende Renart I, 73; Biaus sire, fait li visquens, car laisciés ester Auc. 6, 14; Je croi bien qu'il otrieroit, Quant .. vostre oncle li diroit Fabl. I, 38 u. a. Ja dieser Brauch findet sich auch noch heute nicht selten: Acide de sucre? Je ne connais pas, j'ignore Flaubert, M<sup>me</sup> Bovary 184; Je n'ai pas eu le temps de réfléchir à grand' chose, vous pouvez croire O. Feuillet, Le divorce de Juliette I, 8; M. de Charmois, comme avait pressenti son habile interlocuteur, prit feu dès les premiers mots Rev. des II m. 94, 139; « je lui trouve l'air sombre ». — « Tiens, je n'ai pas remarqué » Augier, Paul Forestier 2, 4; il ne s'y amuse pas, je vous jure A. Daudet, Fromont 106; ähnlich ib. 315; Elle meurt de honte, je vous dis ib. 258; Est-ce joli ce qu'on a joué à l'Opéra? Avez-vous vu? Frères Goncourt, Renée Mauperin, 4; des tartines qu'elles mangeaient toutes sèches, sans savoir Zola, Terre 107; vous vous fâchiez: je ne veux pas R. Rolland, L'Aube 15; « Vous étiez si recherchée ». — « Je n'ai pas remarqué ». — « J'ai remarqué pour vous Bordeaux », Les yeux qui s'ouvrent 126; Berthe mérite d'être aimée, je vous assure ib. 419 u. a.

Demnach haben im Altfranzösischen die drei genannten Imperative die Bedeutung einer abwehrenden oder protestirenden Interjection gehabt. Diese Bedeutung ist bei ôtez und fuyez im Laufe der Zeit verloren gegangen, während tolez fortlebt, obwohl das Verbum toudre, tolrir sonst ausser Gebrauch kam. Allerdings blieb auch tolez nur in der

Sprache des Volkes lebendig, erst 1740 ist es von der Akademie zugelassen und gehört auch heute noch, wie wir gesehen haben, der familiären Sprachweise an. Aus diesem Grunde ist aber die Ansicht, dass wir es hier mit einem buchstäblich aus dem Lateinischen herübergenommenen Worte, d. h. mit einer ganz gelehrten Bildung zu thun hätten, sehr unwahrscheinlich. Zwar giebt es solcher Wörter nicht ganz wenige, darunter auch solche, die substantivirt worden sind und die ebenfalls auf -é ausgehen. Otto Müller, *Die Substantivirung anderer Redetheile im Französischen*, Diss. Göttingen 1900, S. 106-9, führt als solche an: in pace « lebenslängliches Gefängniss in Klöstern », noli me tangere, Name einer Blume, fig. « Gegenstand den man unberührt lassen muss » und facsimile; dazu noch einige, welche schon im Altfranzösischen gebräuchlich waren (diese werden mit einem Accent versehen): bénédicité, Tischgebet; avé und avé Maria; endlich miséréré und miséréré mei, afr. miserele; aber Niemand wird behaupten wollen, dass diese der familiären Rede angehören. Dagegen erklärt es sich, dass, da man bei dem ausschliesslich mündlichen Fortleben des Wortes dessen Ursprung vergessen hatte, man bei der Aufnahme desselben in die Schriftsprache fälschlich annahm, dass es das lat. *tolle* sei und es daher in Anlehnung an die aufgeführten Fremdwörter tollé schrieb. Derartige falsche Schreibungen kommen bekanntlich im Französischen nicht selten vor, wenn man den Ursprung eines Wortes oder eines Ausdruckes vergessen hatte. Ganz abgesehen von den falsch etymologisirenden Schreibungen wie legs, poids, lacs u. a. erinnere ich an die Wendung couper court à qu. ch., in welcher cours statt court geschrieben werden sollte;

die pantoufles de verre Aschenbrödels sind missverständlich aus den ursprünglichen pantoufles de vair (buntes Pelzwerk) entstanden; argot « Kaulerwelsch », früher auch ergot ist bekanntlich anfangs das substantivirte lateinische ergo und hat das auslautende t unter dem Einfluss der zahlreichen Wörter auf -ot bekommen; in dem Ausdruck *révérence parler* « mit Respect zu melden » erklärt Tobler, *Verm. Beitr.* 3, 141, *parler als* fälschlich statt *parlé* geschrieben. In unserem Falle wäre also umgekehrt *tollé* statt *tollez* geschrieben (1).

(1) Der Accent aigu fehlt in: *Malgré l'appui de ces hommes influents, un ton général de réprobation, de critique amère ou ironique signale en France l'apparition de la « Philosophie de Kant ».* Louis Wittmer, Charles de Villers, Genève et Paris 1908, p. 99.

ALBERT STIMMING.

Professeur à l'Université de Göttingen  
(Allemagne).





**III. III. III. III. III.**  
 Saent tout cil ki cest escript ueront z dient ke Jakemes paissent bourgois de  
 tournaï doit a banduin fastout z a Jakemon le vintier bourgois darrels  
 u esor remanant u a loz certain message ki cest escript a porteron. **II. III.**  
**ff. r. s. z. y. d.** de pas a paister avouour saint remi ke usent procaïnement  
 z le ceste dette nestoit païe au iour ki dis est z baudet fastout u Jakemes ki u  
 niers en faisoient puis le premiere uoie coult ne despens ne empuunt ne auoi  
 ent damage rendre leur doit par nu leur uoir dit fos prise d'one z mort de che  
 ual z fust le tout menir. De tout cheu a Jakemes paissent assenet a lui z  
 ausien a qu kâlâ z ara par tout. Seil assaïuoit ke Jehans de helemet li  
 pere de se propre dette pour Jakemon païen tout entel maniere ke cil  
 Jakemes la faret z assenet en a Jehans de helemet a lui z ausien a qu sul  
 a z ara par tout. z Jakemes païens ten doit a quier tout quide. A ceste  
 conuissances fu Gilles remis cum uoirs iures. **Villainmes li arbalétrier.**  
 Jans li espaïniere. z Cholarz de soure le pont isurent come autre home. ce  
 fu fut lan delin carnation ihu crist. **W. cc. z. lxx. aluât z unisime mes. de fe**  
**u crist par j. diemence.**

CHARTE FRANÇAISE DE TOURNAI  
 du 21 Février 1266 (anc. st. 1265)



## Deux trouvères artésiens

BAUDE FASTOUL et JACQUES LE VINIER

**Document inédit et Commentaire.**

---

### I

Pendant mon séjour à Paris en 1898, un libraire (Saffroy) m'offrit une charte de 1266, dans laquelle je voyais les noms de deux poètes français d'Arras. Tenté par cette rencontre et la modicité du prix, j'en fis l'acquisition. Si je ne l'ai pas encore publiée, c'est que je me sentais incompetent pour décider la question, à savoir s'il s'agit dans la charte des véritables poètes, ou seulement de deux de leurs homonymes. Dans la circonstance, je me suis adressé à l'historien-philologue le mieux informé sur tout ce qui touche l'ancien Arras : j'ai nommé le professeur A. Guesnon. Avec l'obligeance qu'on lui connaît, il veut bien ajouter au texte que je publie ici un commentaire que nul mieux que lui ne saurait écrire. Nous nous sommes donc associés, lui et moi, pour offrir ce texte au savant professeur de Liège. Au jour où l'on se presse pour lui rendre hommage.

l'Artois et le Hainaut, représentés par ce document, ont les meilleures raisons pour participer à cette démonstration.

La charte est de 1266 : suivant l'usage du temps, l'année se terminait à Pâques.

Au verso de la pièce, on voit les deux lignes suivantes, d'une main contemporaine, probablement la même qui a écrit l'acte :

Gilles remis, bourgeois de tornai, warde le contre  
*p*tie <sup>(1)</sup> de cest escrit.

De la charte en question je publie ici, outre le fac-simile, deux textes : une transcription pourvue de signes diacritiques devant en faciliter la lecture, et une traduction en français moderne.

(1) *p* est l'abréviation de *par*.

---

a. TRANSCRIPTION.

1 Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront ke Jakemes Paiiens bourgeois de  
2 Tournai doit a Baulum Fastoul et a Jakemon le Vimer bourgeois d'Arras  
3 u a lor remanant, u a lor certain message ki cest escrit aporteront, .xvi. vins  
4 livres .ix. sans et .ix. deniers de Paris, a paier au jour saint Remi ki vient prochainement.  
5 Et se ceste dette n'estoit pane au jour ki dis est et Baudes Fastous u Jakemes li Vi-  
6 niers en faisoient, puis le premiere voie, const ne despens ne emprunt ne avoi-  
7 ent damage, rendre leur doit par mi leur voir dit, fors prise d'omme et mort de che-  
8 val, et sans le leur amenrir. De tout chon a Jakemes Paiiens assenet a lui et  
9 au sien a quan k'il a et ara paront. S'est assavoir ke Jehans de Helemmes li  
10 pere a fait se propre dette pour Jakemon Panen, tout en tel maniere ke cis  
11 Jakemes l'a faite, et assenet en a Jehans de Helemmes a lui et au sien a quan k'il  
12 a et ara partout, et Jakemes Paiens l'en doit aquiter tout quite. A ceste  
13 commissance fu Gilles Remis cum voirs jures, Willaumes li arbalastriers, Je-  
14 hans li espaignere et Chodars de sour le pont i furent comme autre home. Ce  
15 fu fait l'an de l'incarnation de Jhesu Christ .m.ccc. et .lxxv. le vingt et unisme jour de fe-  
16 verier par un diemenche.

b. TRADUCTION EN FRANÇAIS MODERNE.

Sachent tous ceux qui cet écrit verront et orront que Jacques Payen, bourgeois de Tournai, doit à Baudé Fastoul et à Jacques le Vimer, bourgeois d'Arras, ou à leurs héritiers — ou à leur manlataire autorisé porteur de cet écrit — 220 livres 10 sols et 9 deniers parisis, payables au jour de la Saint-Remi prochaine. Et si cette dette n'était payée au jour dessus dit et que Baudé Fastoul ou Jacques le Vimer fussent à cette cause, après le premier voyage, frais, dépens ou emprunt, ou en eussent dommage, il doit les en indemniser sur leur parole, hormis prise d'homme et mort de cheval, et sans que leur créance en soit amoindrie. De tout ce Jacques Payen a donné à garant lui et le sien en tout ce qu'il a et aura partout. Il est à savoir aussi que Jean de Helemmes le père a fait sienne propre la dette de Jacques Payen, tout et tellement que l'a fait ledit Jacques, et ledit Jean de Helemmes en a donné à garant lui et le sien en tout ce qu'il a et aura partout, et Jacques Payen doit l'en rendre entièrement quitte. A cette reconnaissance fut Gilles Remi comme voir-juré, Guillaume l'arbalétrier, Jean l'espaigneur et Chodars de dessus le pont y furent comme autres témoins. Ce fut fait l'an de l'Incarnation de Jésus-Christ .m.ccc. et .lxxv. le vingt et unième jour de février, par un dimanche.

HERMANN SUCHIER,

Professeur à l'Université de Halle a. d. Saale.

II

BAUDE FASTOUL ET LES CONGÈS.

Les archives de la ville de Tournai, encore si importantes malgré leurs pertes, possèdent, entre autres richesses, un fonds d'une abondance incomparable, celui des actes d'intérêt privé passés devant les échevins. Ce fonds ne compte pas moins de six cent mille pièces, dont cent cinquante mille environ pour le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle.

De 1818 à 1823, après avoir vendu à la criée, sous prétexte de triage et de classement, 3,400 kilogrammes d'anciens registres, rôles et papiers déclarés inutiles, la municipalité, mise en goût par cette expérience, appliqua le même système d'épuration à ses plus vieux parchemins. Cent vingt-cinq kilogrammes de pièces originales furent adjugés aux relieurs et aux libraires, qui les revendirent ensuite aux collectionneurs<sup>(1)</sup>. Ainsi s'explique la multitude de chartes tournaisiennes recueillies dans les grands dépôts publics, au British Museum comme à la Bibliothèque nationale, et l'éparpillement de ces liasses de chirographes, dont on retrouve encore ça et là quelques dernières épaves.

Telle est la provenance de celui qu'a découvert et rapatrié le savant romaniste de Halle, document curieux, où on lit, en effet, les noms de deux de nos trouvères artésiens,

(1) Communication de M. AD. HOCQUET, archiviste, et préface de son *Inventaire analytique des Archives de la ville de Tournai*. Tournai, 1905, in-8°. Ceux qu'avait recueillis Sir Thomas Phillipps formaient plus de quatre-vingt volumes de sa bibliothèque. Ils ont été rachetés par la Belgique.

Baude Fastoul et Jacques le Vinier <sup>(1)</sup>. A côté de Jean Bodel et d'Adam de la Halle, le premier est, comme on sait, l'auteur d'un des trois *Congés* publiés pour la première fois dans le recueil de Méon <sup>(2)</sup>. Sous le nom du second, les manuscrits nous ont conservé trois chansons et quatre saluts à la Vierge.

Des trois *Congés* que nous connaissons, deux ont même objet et même cadre : Bodel et Fastoul, lépreux l'un et l'autre et contraints de s'isoler dans une des maladreries suburbaines, adressent leurs derniers adieux à chacun des nombreux concitoyens chez lesquels ils ont trouvé accueil, secours et protection.

Pour Adam, au contraire, alors à la veille de rentrer dans la cléricature, ce cadre est un moyen, le *Congé* un prétexte <sup>(3)</sup>. Le poète n'a d'autre but que de confondre ses détracteurs et justifier son départ, en protestant contre un régime d'exploitation qui ruine Arras et le dépeuple. S'il salue quelques riches amis, c'est pour opposer le souvenir de leurs largesses à la rapacité de leurs successeurs, les fêtes, les joutes, les illuminations d'antan à l'aspect de la nouvelle nécropole. S'il nomme Pierre Poucin, ce n'est pas seulement pour reconnaître les bienfaits dont il l'a

(1) Ces actes, passés devant un voir-juré et des témoins, sont tous rédigés suivant les mêmes formules, sauf de légères variantes. Voir celui du 19 juillet 1267, que M. LÉOPOLD DELISLE a transcrit dans son *Inventaire alphabétique des manuscrits latins et français de la Bibliothèque nationale* (Nouv. acquis. 1875-1894), p. 648. — Cf. A. D'HERBOMEZ, *Étude sur le dialecte du Tournaisis au XIII<sup>e</sup> siècle* (1881), page 3.

(2) *Fabliaux et contes* (1808), t. I, p. 111.

(3) MÉON, *op. cit.*, p. 106-111.

comblé, mais pour applaudir à son émigration en Cité, qui le fait bourgeois de l'évêque.

« Lui même va quitter la Ville, ce séjour de la discorde, de la haine et du mensonge. Trop tard, hélas ! il reprend le chemin des écoles. L'amour l'en avait détourné, l'amour l'y ramène. Car il a perdu son temps ; sa carrière se raccourcit avec les années, l'âge avance. Adieu donc lais, chansons et mélodies. Aux vertes frondaisons du printemps doivent succéder les fruits de l'âge mûr. Triste et dolent, il abandonne à la trésorière de son cœur la garde du foyer, mais c'est pour y rentrer bientôt, mieux endoctriné, plus digne d'elle, plus vaillant que jamais. Et alors seront confondus ceux qui ont raillé ses projets dans leurs réunions bachiques : son triomphe survivra à l'oubli qui les attend ! »

Dans ces strophes ardentes, enthousiastes, d'une émotion si naturelle et d'un accent si sincère, Adam s'est peint au vif. Sans s'étendre en de longues énumérations, comme l'ont fait Bodel et Fastoul, il se contente de saluer au passage quelques familles de l'aristocratie bourgeoise : les Esturion, les Le Normant, les Hauwel (<sup>1</sup>), les Joie, les Nazart — dix noms en tout dans les cent cinquante-six vers du poème. Ces noms ne suffisent pas pour en préciser la

(<sup>1</sup>) Ce nom des *Congés* d'Adam (v. 122) et de Fastoul (v. 218) n'avait pu être identifié jusqu'ici, parce qu'on a lu *Hauwel*, *Haucl*, au lieu de *Hauiel*, *Haucl*. C'est le surnom des Wagon, famille importante d'usuriers, autrement dit banquiers, dont les traces sont nombreuses dans nos archives depuis 1220. Fastoul associe « Guillaume Wagon et Hauel » (v. 218) Ce surnom, qui finira par remplacer le nom de famille, prend au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle les formes suivantes : cas sujet *Hau-xians* (1260), *Hauiaus*, *Hociaus*, *Hoyiaus* ; cas régime *Hauwel*, *Hauel*,

date; ils permettent tout au plus de la placer, par approximation, entre 1260 et 1280.

Selon M. Henry Guy <sup>(1)</sup>, le *Congé* d'Adam dut suivre de près le *Jeu de la Feuillée*, celui-ci représenté le 1<sup>er</sup> mai 1262 [si toutefois l'on accepte la date de Monmerqué et les précisions qu'y ajoute M. Bahlsen <sup>(2)</sup>]. L'un est, en effet, la contre-partie de l'autre; on ne peut les séparer. Mais alors, est-il naturel d'attribuer une seule paternité aux pasquinades du *Jeu* et à la protestation immédiate de celui qui en est l'objet? L'attaque et la riposte supposent-elles la même main? Une telle invraisemblance me paraît inadmissible. A défaut donc d'autre explication, je ne vois dans la suscription du *Jeu* qu'une équivoque, sinon une erreur de copiste, comme on en voit tant d'autres dans les rubriques de nos chansonniers <sup>(3)</sup>.

La date des *Congés* <sup>(4)</sup> de Bodel est restée indécise jusqu'à ces derniers temps, les uns la rattachant à la croisade de Constantinople, les autres à l'expédition de Saint-Louis en

*Hainel, Hoel*. La forme du sujet disparaît peu à peu à partir de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, et le nom s'écrit *Hauviel* (1390), *Hauvel*, *Hauuel*, *Hauel*, *Hoel*. Cependant le testament de Jehan *Hauel*, dit Anieulx (2 sept. 1433), commence par « Je Jeh. *Hauwiaus* ». — Laurent *Hauviel* (*Hauwiaus*), receveur d'Artois, avait pour légende de son sceau, en 1325 : « S. LEUREN WAGON », et au-dessus de son écusson une houe ou *hoiau*, qui se disait *hautiaus-hauviel* et non un crochet, selon DEMAY, *Invent. des sceaux de la Flandre*, n<sup>o</sup> 4495.

(1) *Essai sur la vie et les œuvres littéraires du trouvère Adam de la Hale*. Paris, Hachette, 1898, p. 71.

(2) *Ibid.*, p. 337.

(3) Voir *Le Moyen âge*, 2<sup>e</sup> série, t. XII (mars-avril 1908), p. 9 n.

(4) Pour Bodel et Fastoul, la rubrique du manuscrit met le titre au pluriel : *Li congîés*, les adieux; pour Adam, le titre est au singulier : *Li congîés*, l'adieu.

Égypte. L'étude des noms cités par le trouvère a tranché la question. Grâce au *Registre de la confrérie des jongleurs*, dont le caractère nécrologique avait jusqu'alors échappé à l'observation <sup>(1)</sup>, on a pu affirmer que cette œuvre de Bodel remonte au moins à l'an 1200 <sup>(2)</sup>.

Le *Congé* de Fastoul suit celui de Bodel, mais de très loin. Frappé subitement du mal terrible qui « l'a pris a le boitoire <sup>(3)</sup> », comme il avait « fait caoir en la nasse » son prédécesseur et son modèle, Fastoul accepte avec une pieuse résignation cet héritage de misère :

v. 223. Aler m'estuet a terme brief  
U je paierai grant relief  
Ains que j'aie pain ne tourtel;  
Eskievin ont trouvé un brief  
Ke je doi recevoir le fief  
Ki vient de par Jehan Bodel.

(1) *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 4<sup>e</sup> série, t. XXVII (1899), p. 464-475.

(2) Voir *Le Moyen âge*, année 1900, p. 165-168. *Ibid.*, année 1902, p. 139.

(3) Fastoul calque Bodel, ici (v. 661) comme dans maint autre endroit. Le *boïtuoïr* ou la *boutoïre* était une sorte de nasse, que les textes distinguent du filet : *Si piscari voluerimus retibus et lutariis...* (charte de 1224). A l'exemple tiré du grand Cartulaire de Saint-Vaast alors inédit, que je communiquai dans le temps à Frédéric Godefroy pour rectifier la fausse interprétation de Meon — exemple que son *Dictionnaire* reproduit à ce mot, tout en lui conservant le sens bizarre de « nombril » — on peut ajouter l'inventaire d'engins de pêche qui suit : « Roys à roches, roys à carpres, sas à borgne, sakiaus à eles, *boutoïrs*, traïsnacles, wasquettes, trappes, navirons, buïrons de filé, buïrons d'ozières, buïrettes, etc. » (Arch. du Nord, *Recette de Béthune*, 1360-1361. On disait aussi *boutières* : « Et si ne poons avoir ne *boutières*, ne foursieres, ne crombel en l'iaue devant dite ». (Arch. du Nord, *Abb. d'Anchin : Accord sur la pêche*, 1529.)



On a pris ce passage à la lettre, tout y est fiction et jeu d'esprit.

Bodel avait écrit :

v. 457. Pitiés, ki en moi iés esprise —  
Ne sai qu'autre mès i eslise,  
Porte au maieur d'Arras cest *brief*,  
Fai tant e'on devant lui le lise ;  
Se Dieu plest et sa gentelise,  
Ja en lui ne perdrai mon *fief*.....

Fastoul s'autorise de l'analogie et du précédent en réclamant, lui aussi, ce « fief », c'est-à-dire l'assistance communale due à tout bourgeois lépreux dont le mal a été constaté officiellement — fief dont le relief coûte si cher au bénéficiaire d'une telle provende! (1) Mais entre Bodel et Fastoul, il ne peut être question de transmission héréditaire, ni de succession immédiate et directe : le premier fut

(1) C'est devant un jury de ladres assermentés qu'avait lieu cette épreuve. Fastoul y fait allusion, quand il dit un peu plus haut (v. 185) :

« Tes sert d'autrui empeekier  
Qui est malvais desous ses dras. »

Le mal Saint-Ladre comprenait une foule de variétés : gros mal, menu mal, blanc mal, brun mal, luffre, lèpre sèche, lèpre courante, mort mal, pouacre, chaud mal, etc., ainsi que nous le font savoir les registres de l'échevinage. Ils mentionnent fréquemment les décisions médicales prises « sur signes tant univoques qu'équivocques » des urines et de la saignée. On y apprend que « la lèpre est une erreur très grande de la faculté assimilatrice, par laquelle la forme est corrompue en tout ». (*Reg. mém.*, XIV, fol. 483 v<sup>o</sup>.) Aussi tard qu'en 1586, l'échevinage déclarait encore un lépreux « séquestrable de la compagnie des sains ». (*Reg. mém.*, XV, fol. 234 v<sup>o</sup>.) Fastoul avait dit : « De la carité de tous sains » (v. 588).

d'ailleurs hospitalisé à la maladrerie de Méaulens, tandis que la léproserie du Grand-Val était au faubourg opposé, entre le Temple et Beaurains. C'est là que Fastoul ira s'ensevelir avec sa fidèle compagne; mais il se croirait coupable de félonie, s'il n'adressait, avant de partir, un suprême adieu à chacun de ses amis, puisqu'il ne doit plus les revoir :

v. 23. Puis que revenir ne puis mie,  
Je n'aroie de sens demie,  
*Le tour feroie del Englois.*  
S'a ciaux ki, en me saine vie,  
Meurent eier en lor compaignie  
Ne preudoie congié ançois.  
A Diu comant les Poucinois,  
Car mout les ai trouvé courtois;  
Il me venroit de felounie,  
Se mon cuer, ki tant est destrois,  
Ne partissoie avant en trois,  
Que cascuns en eüst partie.

Il est assez piquant de constater qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, partir sans prendre congé se disait déjà « filer à l'anglaise » (1). Cependant « tour d'Anglais » était plutôt synonyme de félonie ou trahison (2).

(1) Les Anglais nous retournent le compliment et disent : « To take French leave », viz. « to leave or depart slyly, without saying anything, or obtaining permission » (*The slang dict.*). Ce que les Allemands traduisent : « Sich auf Französ'isch empfehlen. »

(2) Renart li fait un tor d'Englois :  
Ysengrin nel doutoit ançois,  
Renart l'estraint, pas ne se faint,  
Jambet li fet, de li s'empaint,  
A la terre le giete envers.

*R. du Ren., v. 14979.*

Après ce préambule commence le défilé des noms. La liste en compte cent vingt-cinq, tantôt isolés, tantôt groupés par familles, corporations ou relations de voisinage. Comme pour Bodel, c'est à cet ensemble d'existences vaguement simultanées qu'il paraît légitime de demander la date de naissance du *Congé* de Fastoul.

M. Henry Guy n'y a pas manqué. Son *Essai sur Adan de le Hale* contient, en appendice, une table de ces noms, auxquels sont jointes toutes les indications qu'ont pu fournir à l'auteur les inventaires, pièces d'archives et anciens manuscrits relatifs à l'Artois (1). Malgré l'étendue de ses recherches, les mentions relevées visent à peine une moitié des amis du poète, dont elles n'identifient qu'un nombre beaucoup moindre ; les autres lui sont restés inconnus. En résumé, dit-il, « l'examen des noms propres cités dans le *Congé* n'éclaire point la critique ; il montre seulement que ce texte est de la deuxième portion du XIII<sup>e</sup> siècle (2) ».

Telle est la conclusion de l'auteur de l'*Essai*, qui, en présence du résultat négatif de l'enquête, a dû chercher ailleurs les déterminations chronologiques qu'elle ne lui avait pas fournies. Il les a trouvées dans les rapports du *Congé* « avec les désordres artésiens et l'exil qui les termina ». La date ainsi fixée serait comprise entre septembre 1271 et janvier 1272 (3). Quant à Fastoul, il serait entré à la léproserie « en 1269 au plus tôt, et 1271 au plus tard (4) ».

Tout en rendant justice à la haute valeur littéraire de

(1) P. 567.

(2) P. 142.

(3) P. 149.

(4) P. 142, n. 1.

*l'Essai*, il faut bien dire que, dans les questions historiques qu'il traite, la réalité des faits ne répond pas toujours à la vraisemblance des systèmes que son ingénieux auteur y expose. Ici, par exemple, la date de janvier 1272, assignée à la rentrée d'exil d'Adam et autres bourgeois d'Arras, s'appuie sur une charte qui doit être reportée un an plus tard, en 1273 n. st. (1). Cet exil à son tour, auquel, depuis Dinaux, Monmerqué et P. Paris, on a fait une si grande place dans la biographie d'Adam, n'est autre chose qu'une simple légende, issue d'une fausse interprétation du *Congé*. Fas-toul avait dit :

v. 469. Cuers en cui grans anuis s'aire,  
Droit à Douai te convient traire  
A ceus qui d'Arras sont eskiu.  
*Segneur Henri* di mon afaire,  
Et Adan son fil, puis repaire,  
Si pren congïé a Bertremiu.

Tout le monde a cru qu'il s'agissait ici d'Adam de la Halle (2); il suffisait cependant de pousser un peu plus loin

(1) Voir *Inventaire chronologique des chartes de la ville d'Arras*, document XLI, p. 40.

(2) En signalant pour la première fois cette confusion dans *Le Moyen âge*, année 1900, p. 158 (*La Satire à Arras au XIII<sup>e</sup> siècle*), j'avais pensé que ce « seigneur Henri », père d'Adam, pouvait être Henri de Castel, échevin, nommé, ainsi que son fils, dans les documents de l'époque. Ce qui semble confirmer l'hypothèse, c'est qu'on rencontre à Douai, en 1294, Symon de Castel, « fil Bertremieu ». — V. GIL-LIODTS VAN SEVEREN, *Inc. des Arch. de la ville de Bruges*, t. VI, suppl.

pour rencontrer le trouvère en personne, accompagné d'un de ses confrères du puy d'Arras :

v. 493. Anuis, que je sueffre et endure  
Outre bort et outre mesure...  
Me fait au fil *maistre Henri*,  
Adan, et à Lambert Ferri  
Prendre congie...

Donc, si le seigneur Henri demeurait à Douai avec son fils, l'autre Adam, le fils de maistre Henri, n'avait pas quitté Arras.

Rien ne dit, au surplus, que le seigneur Henri lui-même et son fils Adam, parce qu'ils étaient « eskiu » d'Arras, fussent pour cela des proscrits ; ce mot n'a pas nécessairement ici le sens, d'ailleurs secondaire, que, sur la foi de Méon<sup>(1)</sup>, toutes les biographies d'Adam lui ont prêté. Dans les troubles périodiques que suscitaient alors les crises financières, il arrivait constamment que, pour se soustraire, soit à des tailles écrasantes, soit à des vexations personnelles, ou pour trouver ailleurs des conditions plus favorables à leur travail ou à leur négoce, des mécontents de toute condition, renonçant à la bourgeoisie d'Arras, émigraient dans les villes voisines. C'est ainsi qu'on a vu plus haut un des rois de la finance, Pierre Pouchin, désertir son ancienne demeure et aller s'établir en Cité.

L'exemple fut suivi plus tard par Sauwale Wion, Colart, Wibert et Robert Nazart, autres familles notables des *Congés*, ainsi que nous l'apprend une enquête de 1287 ou

(1) *Glossaire des Fabliaux et Contes*, t. I, p. 442 : ESKIEU, *eskiu* : Exilé, banni.

1288 sur les abus reprochés à l'administration communale depuis nombre d'années <sup>(1)</sup>. Car l'exaspération était alors à son comble du « commun » contre les « grands », dont la tyrannie et les malversations ruinaient Arras. « Pour leurs mauvaises œuvres, lit-on dans l'enquête, sont li bourgeois fuit et issut de la ville ». Ainsi s'expliquent le vers de Fastoul et le mot « eskiu » <sup>(2)</sup>.

N'ayant donc d'autre fondement que la grâce prétendument accordée à des proscrits imaginaires, la date supposée par M. Guy n'est plus qu'une nouvelle conjecture entre 1225, hypothèse de Gaston Paris <sup>(3)</sup>, et 1280, date extrême proposée par M. W. Cloetta <sup>(4)</sup>; mais la preuve reste à faire.

Cette preuve, je n'ai pas cessé de croire qu'on devait la trouver, soit dans la détermination de certains faits que rappelle le *Congé*, soit dans les données chronologiques fournies par les noms qu'il mentionne. Reprenant donc à nouveau l'enquête instituée dans l'*Essai*, je l'ai complétée, d'une part en puisant à des sources nouvelles, de l'autre en identifiant, sous le déguisement de leurs surnoms et l'altération de leurs prénoms, des personnages restés jusqu'alors inconnus. A cette nomenclature le *Nérologe de la confrérie* m'a permis de rapporter une cinquantaine de dates mortuaires, élément nouveau dont il est superflu de faire valoir l'importance.

(1) Arch. du Pas-de-Calais : *Trésor des chartes d'Artois*, rouleau A 1009.

(2) Cf. FASTOUL, *Congé*, v. 164, 303, 401, 596; BODEL, *Congé*, v. 124; ADAM, *Congé*, v. 124.

(3) *La Littérature franç. au moyen âge*, 3<sup>e</sup> édit. (1905), p. 210.

(4) HERRIG'S, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. 91, p. 34 (Zu Jean Bodel, Adam de la Halle und Baude Fastoul.)

Il s'agissait maintenant de trouver dans cette chronologie flottante deux points d'arrêt certains, l'un en deçà de la date cherchée, l'autre au delà, aussi rapprochés que possible, afin de réduire au minimum l'amplitude de l'oscillation.

Je crois y être parvenu. Laissant donc de côté les résultats successifs de mes travaux d'approche, j'arrive tout droit à la solution du problème. Le point d'arrêt en deçà se trouve dans la strophe 18 :

v. 203. Pitiés, par mon conseil iras  
Congié prendre au maieur d'Arras,  
Car il me soloit avoir kier,  
Et à Pesel...

Le maire d'Arras est ici et ne peut être que Simon Faverel, appelé à cet office féodal par lettres de Robert II du 15 avril 1272 (1). Avant cette date, en effet, même en remontant très haut dans la seconde moitié du siècle, on ne trouve nulle part aucune mention du maire, pas plus que de la mairie. La raison de ce silence est qu'elle était vacante depuis longtemps et dans la main du comte. C'est la charte ci-dessus qui nous l'apprend : *majorium ville nostre Attrebatensis, quam de jure nostro jamdiu est vacantem in manu nostra tenuimus.*

Si d'ailleurs le maire d'Arras est anonyme, Pesel, qui vient après, ne l'est pas. Grâce au cartulaire de Saint-Pierre de Lille, nous savons que ce sobriquet désignait un Faverel : « *Johannes Faveriaus dictus Pesiaus, civis Attrebaten-*

(1) *Invent. chronolog. des chartes de la ville d'Arras*, doc. XLI, p. 40.

*sis* (1) ». C'est donc bien Simon Faverel que Fastoul salue ici. Mais il n'a pu le qualifier maire avant son investiture; donc le *Congé* est postérieur à cette date.

Trouvons maintenant le point d'arrêt au delà. Il nous sera fourni par la strophe 6 :

v. 62. Je me tenroie a trop felon,  
Se jou a seigneur Nicholon  
De Castel ne vois congié quere.  
N'avoit mie cuer de felon  
Au tans le bailliu Nevelon,  
Ains que eis quens venist a terre.  
Mal ait li gonte qui l'enferre,  
Ki si son cors destraint et serre  
Que jamais n'ert de revelon.  
Ne pourquant, s'il fust d'Engleterre,  
Et fust cha afuis pour gerre,  
Samble il bien rois desk' Avalon.

Voilà un personnage connu, dont, par une chance extraordinaire, le texte nous donne l'âge approximatif. Sa jeunesse remontait au temps de Névelon, le bailli d'Artois sous Philippe-Auguste, avant que cette province eût un comte (1200-1222). Né avec le siècle, il devait être septuagénaire. Il était frère de Boidin de Castel, auquel il survécut; il avait épousé Marie Huquedieu, sœur de Lambert, vraisemblablement celui que, par une double allusion à son

(1) Charte par laquelle Jean Faverel, dit Pesel, bourgeois d'Arras, vend au chapitre de Saint-Pierre tout ce qu'il possède à Arleux (16 avril 1271). — Bibliothèque de Lille, Ms. 657, fol. xxx. Analysée dans E. HAUTCOEUR, *Cartul. de Saint-Pierre de Lille*, t. I, p. 445 (1894).



prénom et à son nom <sup>(1)</sup>, Fastoul appelle « le vesque Lambert » (v. 615). C'était, paraît-il, un cavalier d'une belle prestance, digne du héros de la Table ronde ; « mais, dit Fastoul, la goutte le paralyse, et jamais plus il ne se montrera dans les fêtes ». Le prophète disait vrai ; la mort de Nicolon de Castel fut enregistrée au *Nécrologe* vers la fin de mars 1273 : c'est là notre second point fixe. On peut donc affirmer en toute certitude que le *Congé* fut écrit entre le 15 avril 1272 et le 15 avril 1273 <sup>(2)</sup>.

Mais il y a mieux, Fastoul lui-même serait décédé dans cet intervalle ; son nom est inscrit au registre tout au commencement d'octobre 1272 : nouveau rapprochement de la limite extrême, qui réduirait d'un an à six mois l'approximation précédente. Il est vrai que, sur ce point, l'homonymie cause quelque hésitation. On voit au *Nécrologe* un autre Baude Fastoul mort en 1295 ; celui-ci ne serait-il pas le trouvère ?

Pour l'admettre, on devrait supposer qu'il survécut de vingt-quatre ans à l'attaque de son mal. C'est peut-être beaucoup pour un infirme dont le visage s'ulcère (v. 81), dont les pieds et les mains se putréfient (v. 580), qui ne se soutient plus que sur une jambe (v. 290), qui a perdu la voix

(1) Lambert, premier évêque du siège d'Arras séparé de celui de Cambrai (1093-1115), que la légende fait assister à la guérison des ardents par la chandelle miraculeuse des jongleurs. *Huque dieu* est traduit au xiii<sup>e</sup> siècle par *Vocans Deum*.

(2) Cette même année moururent trois autres personnages du *Congé* : Jacques Wion (v. 87), le taboureur (Jean) Poitevin (v. 275) et « sire Audefroï » (v. 73), — ce dernier souvent cité par nos chansonniers et dont le nom et la qualification m'ont rappelé ailleurs le « seignor Audefrois » de l'échevinage de 1213, mais sans que j'aie jamais songé à confondre les deux générations.

(v. 379), se sent enfler (v. 598), et répand une odeur infecte (v. 377) ? Je crois donc que la dernière inscription doit s'appliquer à l'échevin de 1265. En lui donnant alors quarante-cinq ans, sa mort à soixante-seize ans rentre dans les vraisemblances de l'identification.

Voyons maintenant si l'ensemble de ces conclusions chronologiques concorde avec les allusions du *Congé* à certains événements contemporains :

v. 430. Ke Dix en asseürement  
M'a batu dolereusement,  
Mais ce furent triues flamenges.

Ceci ne peut que rappeler la rupture des trêves par les Flamands et leur écrasement dans l'île de Walcheren en 1253. C'était déjà de l'histoire ancienne ; passons.

v. 145. Pitiés, va t'ent a Saint Geri,  
A sire Jehan Aymeri  
Roeve congié et à Cardon :  
Ne sont mie trop esmari ;  
Un petit m'aroient gari,  
Et si aquerroient pardon,  
S'il referoient men bourdon  
Du testament que li preudon,  
Ki .v. ans tous plains me nourri,  
A laissié en lor abandon :  
Hontes sera se li biaus don  
Reparent tout au pelori.

Cette strophe se rapporte au testament de Robert le Normant, décédé à la fin de septembre 1270. Nous connaissons, par un acte du comte d'Artois du 1<sup>er</sup> juillet 1274, deux des quatre testamenteurs : Jean Némeri et Thomas le

Normant <sup>(1)</sup>; un troisième, Cardon, est nommé dans la strophe ci-dessus. On y voit que le père des bienfaiteurs d'Adam de la Halle avait fait un legs qui intéressait individuellement ou collectivement Fastoul, son commensal pendant cinq ans. Les dates correspondent.

v. 333. Bien m'avoient acoragié  
Et de maint anui dessegie  
Ains que j'alaisse a ce tournoi  
U on m'a si adamagié...

Quel est ce tournoi, où Fastoul dit avoir contracté sa maladie? On ne peut le dire avec certitude. Cependant nous possédons un acte du 15 avril 1272, par lequel le comte d'Artois s'engage à rembourser Baudouin de Harciourt, chevalier, de la dette qu'il a contractée au tournoi de La Montoire. La date de cette pièce, la présence d'un chevalier d'Arras et la proximité de La Montoire permettent de placer le tournoi de Fastoul sous les murs de ce vieux château, quelque temps avant l'acte précité <sup>(2)</sup>.

v. 198. Car bien sevent le verité,  
De mi, de cui il ont pité,  
K'en *l'an de le mortalité*  
Perçut on le fausse despoise,  
Que Dix en me carnalité,  
Avoit mis, par humilité,  
Un mal dont nus ne se renvoise.

(1) Arch. du Pas-de-Calais, *Trésor des chartes d'Artois*, A., 22. 1<sup>er</sup> juillet 1274. — GODEFROY, *Invent. des chartes d'Artois*, p. 494.

(2) La Montoire est une dépendance de Zutkerque, canton d'Audruick, arrondissement de Saint-Omer, dans l'ancien pays de Brédernarde. Arnoul, comte de Guines, ayant cédé, en 1281, le manoir de La Montoire au comte Robert d'Artois par une vente à réméré, vendit, l'année suivante, au roi Philippe le Hardi ce réméré avec Guines et

Il y a là une indication chronologique des plus précises. La maladie de Fastoul coïncida avec une année de pestilence, une épidémie — « mortalité » avait alors couramment ce sens-là (1). Mais quelle est cette année? Les renseignements sont bien clairsemés sur les perturbations de la santé publique au XIII<sup>e</sup> siècle dans nos villes du nord. Cependant on a signalé la peste à Valenciennes en 1272 (2). Cette même année, elle régnait également à Tournai :

Mil .cc. ans .i.x. et douse  
Vint une mors laide et hisdouse  
Qui parmi cest pais passa,  
Dont mains riches hom trespasa (3).

Tournehem. Philippe le Bel, à son tour, afferma au même comte, en 1295, ses droits sur cette acquisition, se réservant seulement le château de La Montoire (*Montorium*), le parc, la garenne et toutes les appartenances. Ce château, vieille construction romaine fut démoli par le duc de Vendôme en 1545. — Voir DU CHESNE, *Hist. de la maison de Guisnes, Preuves*, p. 294. — GODEFROY, *Invent. des ch. d'Artois*, années 1281, 1295, 1297, 1299. — P. ROGER, *Arch. hist. de la Picardie et de l'Artois*.

(1) V. 2994. Puis courut une maladie  
Sur ceus des quex ge cont nouvele  
Et une *mortalité* tele  
Et de si venimeuse orine,  
Que François et gent sarrazine,  
Qui a la mort s'entr'envioient,  
Jour après autre devoient.

(Peste de 1270 à Tunis, dans G. GUIART,  
*Branche des royaux lignages*.)

(2) STIÉVENART, *Hist. médicale des pestes*, dans les *Arch. historiques du Nord de la France*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 151.

(3) Bibl. nat., Ms. lat 357. — A. D'HERBOMEZ, *Les Manuscrits de la Bibl. nationale* (1897), (dans les *Annales de la Société historique de Tournai*.)

Pour Arras, les chroniques n'en disent rien ; mais nous avons dans le *Nécrologe de la confrérie* une statistique qui supplée éloquemment à leur silence. De la Pentecôte 1271 à la Pentecôte 1273, l'enregistrement des décès produit 42 s. : c'est le triple de la moyenne ordinaire, le chiffre de beaucoup le plus élevé qu'on y rencontre dans toute la période qu'il embrasse, c'est-à-dire de 1194 à 1361. Cette constatation seule suffirait à dater le *Congé*.

Le problème chronologique résolu, je passe à la question personnelle soulevée par le nouveau document : le Fastoul du chirographe est-il le même que le Fastoul du *Congé* ? Et d'abord qu'était le poète lui-même ? Vraisemblablement un jongleur ou ménestrel, un professionnel de la rime et du chant. On voit, en effet, qu'il vivait à la table des gros bourgeois (v. 31, 42, 151, 337), au service des seigneurs (1), (v. 386), recevant d'eux des secours en nature et en argent (v. 51, 127, 152, 506). Il fréquentait les assemblées, les tournois (v. 357) ; chez lui se tenaient des réunions joyeuses, où l'on jouait aux dés (v. 530-540). Les arbalétriers l'invitaient à leurs frairies (v. 673) ; il accompagnait les jouteurs aux quintaines du Marais (2) (v. 589) ; il figurait comme

(1) A ce chevalier que servit Baude Fastoul — sans doute Sawales de la Tieuloie, dont nous avons l'acte d'entravestissement avec Ysabiaus, sa femme, en mai 1292 — on peut joindre (v. 366 et 373) Gilles de Neuville et Ridel, son fils, qui se signalèrent au tournoi de Ham en 1278 ; (v. 393) Bauduin, seigneur de Hachicourt, — (v. 409) Bauduin, châtelain d'Arras, — (v. 430) Jean, seigneur de Renenges, frère de Guillaume, châtelain de Saint-Omer, — (v. 245) Gilles de Courcelles.

(2) Le Marais était un grand pâturage compris entre le front nord de l'enceinte d'Arras et la Scarpe. Il fut donné en 1190 aux habitants par Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Ce communal servait aux exercices et divertissements des sociétés bourgeoises.

ménéstrel à la grande fête des Ardents, où il portait la chandelle à son tour avant d'être « un *hors menestreur* », comme il le dit en jouant sur le mot <sup>(1)</sup> (v. 636).

Apparenté d'ailleurs dans la bonne bourgeoisie, le poète cousine non seulement Robert de Gouve (v. 271), mais un Crespin, de la dynastie des fameux usuriers (v. 313). Tout porte à croire, malgré son silence, que des liens semblables le rattachent à son homonyme, le Baude Fastoul qu'il salue dans le *Congé*, en compagnie de Colart et Josin Fastoul (v. 410).

Le prénom Baude était héréditaire dans cette famille, que nous voyons représentée à l'échevinage depuis 1213 jusqu'à 1414. Elle remonte, dans les titres que nous possédons, à Balduinus Fastols, négociant de la Taillerie, où il demeurait en 1170 près de la halle aux toiles, vers l'angle de la

(1) Les ménestrels qui, à la grande fête des Ardents, figuraient les deux jongleurs auxquels la Vierge avait donné la chandelle miraculeuse, devaient la porter tour à tour, une année sur l'autre, selon qu'ils étaient *dedans* ou *dehors*, c'est-à-dire en exercice ou non. En se disant un *hors menestreur*, Fastoul fait entendre, par équivoque, un *ors menestreur*, à cause de son *orde* (sale) maladie. Le mot se prenait au figuré; ainsi, dans *Le Jeu de Robin et de Marion*, vers la fin, Robin dit à Gautier, qui commençait une chanson ordurière :

Vous estes uns *ors menestreus*.

De même, dans cet horoscope des *Geus d'aventures* :

Petiz fustes-vous molt tigneus,  
Encor estes *ors menestreus*,  
Et si seront tuit vostre enfant,  
Quar il lor vient bien de naissant.

rue de Justice <sup>(1)</sup>. Trente ans plus tard, Bodel saluait un Baude (Fastoul) des *Campions* <sup>(2)</sup> (v. 253) et (son fils) Baudin Fastoul (v. 265). L'un d'eux est compris dans une liste échevinale de 1213 <sup>(3)</sup> et figure cette même année au *Nécrologe*. Enfin, nous retrouvons Baude Fastoul échevin en 1265 <sup>(4)</sup>, le même sans doute qui possédait, attenantes à la route de Boileux, des terres au Petit-Val <sup>(5)</sup>, où se trouvait une autre maladrerie communale, dite les Maisoncelles de Beaurain, contiguës à léproserie de l'évêque. C'est à ce Baude Fastoul que j'ai rapporté plus haut la date mortuaire de 1295; c'est également à lui que j'attribuerais le chirographe, ce rôle de bailleur de fonds paraissant mieux convenir à un riche bourgeois, qu'à un ménestrel plus ou moins dépendant de l'assistance d'autrui.

(1) Grand cartulaire de Saint-Vaast, pouillé des rentes foncières.

(2) Par acte du 12 octobre 1313, un certain nombre de bourgeois s'engagent à défendre les privilèges de la bourgeoisie. En tête de la liste figure Baude Fastoul des *Campions* : c'était l'enseigne de sa maison. Il semble que le vers de Bodel y fasse allusion. Il y avait les *Campions* en Sainte-Croix et les *Campions* en Darnestal; ce dernier hôtel, en face de la place du Châtelain (du Théâtre), appartint à Sawalon Wion, mort en 1260.

(3) Archives nationales, S., 5208 : *Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, chirogr. orig.

(4) Biblioth. d'Arras, Ms. 316, p. 261 : extrait par D. Le Pez du Cartul. R. de Saint-Vaast.

(5) Rentes foncières de l'église N.-D. d'Arras en 1261 : « Apud Bel-lum ramum — Balduinus Fastous, xii den. et ii cap. in Natali super duas mencaldatas terre sitas ante leproseriam Parvi Vallis, adherentes vie de Bailues domini Roberti. » (Bibl. nationale, Ms. lat. 10972, fol. 55 v<sup>o</sup>.) C'est aux Maisoncelles du Petit-Val de Beaurain que l'échevinage abritait, par grâce, les ladres non-bourgeois. N'ayant aucun revenu, ils devaient vivre d'aumônes.

L'autre créancier n'est pas moins énigmatique. Le *Nécrologe* l'inscrit en 1293, deux ans avant son coassocié. Mais ce Jacques le Vinier, qu'on ne rencontre pas ailleurs <sup>(1)</sup>, est-il l'auteur des chansons, dont l'une s'adresse à Jean Bretel mort en 1272? On peut en douter. Les saluts à la Vierge paraissent être l'œuvre d'un homme d'Eglise : or, usure et clergie jurent ensemble, autant que banque et menestrandie. De sorte que les premiers comparants du chirographe, ces deux homonymes de nos trouvères, seraient vraisemblablement des négociants, ou de riches bourgeois capitalistes.

Je le crois du moins, mais au fond je n'en sais rien. C'est donc par un aveu d'ignorance que je me vois forcé de répondre au témoignage de confiance injustifiée dont m'a honoré mon savant introducteur, en soumettant à mon examen cette question d'identité.

Paris, 23 novembre 1908.

A. GUESNON.

*P. S.* — Une solution n'est définitive qu'autant qu'elle exclut toute incertitude; aussi, depuis le jour où cette réponse insuffisante fut adressée à son honorable destinataire, me suis-je efforcé d'en préciser les conclusions. Bauduin Fastoul étant en relations d'affaires avec Tournai, les archives de cette ville devaient, selon toute vraisemblance, conserver d'autres traces de ses diverses opérations. Il fallait donc tâcher de les découvrir.

(1) Nous avons un autre Jacques le Vinier, homme de fief du comte d'Artois, siégeant aux plaids de 1286 et déposant dans une enquête de 1307. Mais, né en 1247, il n'avait guère que 19 ou 20 ans en 1266. Il n'est donc pas le comparant du chirographe, tout au plus pourrait-il être son fils. A cette famille paraît appartenir Jean le Vinier, échevin en 1274.



Un de mes amis eut l'extrême obligeance de s'y employer, mais ses recherches dans ces milliers de parchemins ne donnèrent aucun résultat. J'ai repris ces fouilles à mon tour au commencement d'octobre dernier, et, grâce à la courtoisie de l'archiviste M. Hocquet, qui m'a permis d'y travailler de continu pendant plusieurs jours, j'ai fini par mettre la main sur trois nouveaux chirographes de notre bourgeois d'Arras.

Ces chirographes sont de même date, 19 août 1269. Ils concernent des livraisons de vins, notamment de vins d'Auxerre. L'associé de Fastoul n'était plus alors Jacques le Vinier, mais Adam le Markant, autre bourgeois d'Arras bien connu : il fut un des quatre gouverneurs nommés le 18 août 1280 par Philippe le Hardi, pour administrer la ville pendant une suspension de l'échevinage (1). Le *Nécrologe de la confrérie* enregistre son décès deux ans plus tard, à la fin de septembre 1282.

De ces nouveaux documents on peut, je crois, conclure avec certitude que les personnages de nos chirographes étaient de gros négociants d'Arras, et que Bauduin Fastoul n'a de commun que le nom avec le trouvère, auteur du *Congé*, ainsi que Jacques le Vinier avec le chansonnier.

Les trois parchemins ont à peu près les mêmes dimensions, 110 à 123 millimètres de hauteur sur 145 à 153 millimètres de largeur. Voici les textes :

1.

Sacent tout cil ki cest escrit verout et oront ke dame Maroie de Brunfort, bourgoise de Tornai, doit a Bauduin Fastoul u a Adan le Markant, borgois d'Arras, u a lor remanant, u a lor certain message ki cest escrit apoterroit, XLI lb. et XII s. de par, de vins que li bourgeois d'Arras devant nomet li ont vendus et deli-

(1) GODEFROY, *Inventaire des chartes d'Artois*, p. 499.

vrés, a li u a son comant, a paier le moiet de le dete devant ditte au mi quaresme, le prochaun que nous attendons, et l'autre moitié a chose Pentecouste suant apries ; et ce ceste dette n'estoit paiee as termines devant dis et li bourgeois d'Arras devant nomet en faisoient coust u despens u emprunt, rendre lor doit parmi lor voir dit, puis la premiere voie, fors prise d'ome et mort de cheval, et sans le dette devant ditte ramenrir. De tout chou a fait se propre dette Jehans Habans li cordewaniers ; s'en ont dame Maroie et Jehans Habans assenet a aus et au leur a quan qu'il ont et a quan qu'il aront, cescuns por le tout. A ceste comissance furent comme voir juret Jehans d'Aubegni et Jehans Wasteles ; Biertrans Warisons, Jehans li fius dame Marien Radoul et Jehans Muevins i furent comme autre home. Ce fu fait el moustier Nostre Dame a Tornai, encoste un piler encontre l'uis del encloistre la li pourcessions entre, l'an de l'incarnation M. CC et LXIX, el mois d'aoust, le lundi apries le Nostre Dame, entre prime et tierce.

*Au dos :*

C'est Bauduin Fastoul u Adan le Marchant, bourgeois d'Arras.

## 2.

Sarent tout cil ki cest escrit veront u oront ke Gosses li Auteuls, borgois de Tornai, doit a Bauduin Fastoul, borgois d'Arras, u a Adan le Markant, u a lor remanant, u a lor certain message ki cest escrit aporeroit, LVI lb. et XI s. de par., a paier le moitié au mi quaresme, le prochaun que nous attendons, et l'autre moiet a chose Penthecouste suant apries, pour vins d'Anchoire ke li bourgeois d'Arras devant nomet li ont vendus et delivrés, a lui u a son comant ; et se ceste dette n'estoit paiee as termines devant dis, et Bauduins u Adans devant nomet en faisoient, puis le premiere voie, coust u despens u emprunt, rendre lor doit parmi lor voir dit, fors prise d'ome et mort de cheval, et sans le dette devant ditte ramenrir. De tout chou que devant est dit et deviset ont fait leur propre dette, pour Gosson l'Autiel, Watiers Buceaus et Jehans Wasteles ; s'en ont Gosses, Watiers et Jehans assenet a aus et au leur a quan qu'il ont et a quan qu'il aront, cescuns pour le tout. A ceste comissance fu Jehans d'Aubegni comme voirs jurés ; Biertrans Warisons, Jehans li fius dame Marien Radoul et Jehans Muevins i furent comme autre homme. Ce fu fait el encloistre Nostre Dame a Tornai, l'an de l'incarnation M. CC et LXIX, el mois d'aoust, le lundi apries le Nostre Dame, entre prime et tierce.

*Au dos :*

C'est Bauduin Fastoul u Adan le Markant, bourgeois d'Arras.

## 3.

Sarent tout cil ki cest escrit veront ou oront ki Watiers Buceaus, borgois de Tornai, doit a Bauduin Fastoul, borgois d'Arras, u a Adan le Markant, u a lor rem[an]ant, u a lor certain message ki cest escrit aporeroit, III<sup>xx</sup> lb. et III lb. et XXXII den. de par., a paier le moiet au mi quaresme, etc.

*La suite comme dans le chirographe précédent.*

## CORRECTIONS

### au texte des Congés de Baude Fastoul

publiés par Méon d'après le ms. de la B. N. 25.566.

(*l.* = lisez; *p.* = ponctuez; *ms.* = leçon du ms.; *c.* = corrigez cette leçon.)

#### VERS

- 3 bien — *l.* boin  
41 nuisir — *l.* nuaisir (moisir)  
24 au grant val — *l.* Grant Val  
25 Puisque — *ms.* Puis que  
28 Saciaus — *l.* Sa'caus  
35 n'en eüst — *c.* en eüst  
38 Lymon — *l.* Symon  
40 Tousjours — *ms.* Tous jours  
47 Dre — *ms.* Dix (Diis)  
47 mon taus — *l.* montaus  
62 seigneur — *l.* seigneur  
72 Rois des Kavalon — *l.* desk'Avalon  
77 soufflerai — *ms.* soufflerai  
92 por — *ms.* pour  
100 Dix a Waitiet — *l.* waitiet  
109 Congié prent — *l.* prene  
125 Congié demant — *l.* demane  
129 Cuer... dalori — *l.* d'Alori  
134 Seigneur — *l.* seigneur  
140 je suis — *ms.* je sui  
142 bonnement — *ms.* boinement  
144 le periere — *l.* perriere  
168 L'ame sera, cui — *p.* sera cui  
179 Monstré leur ai — *ms.* Moustré  
186 k'a aus m'aquite — *ms.* k'a eus  
189 qui alaint m'ont — *ms.* ki  
215 Tel sert — *ms.* Tes sert  
217 Congié demant — *ms.* demane  
218 Wagon et Havel — *l.* Havel  
220 Maus k'i m'aprent — *l.* ki m'apert  
234 pleisans — *ms.* plaisans  
289 Guillaume Réel — *ms.* Veel  
291 Travelouce — *ms.* Trane louce  
301 meshaigne — *ms.* mehaigne  
368 m'apart — *l.* m'apert  
373 Brisegaus — *ms.* Brise gaus  
374 s'a aux — *ms.* s'a eus

#### VERS

- 376 aproier — *ms.* aprocier  
377 ki set les aus — *c.* ki sent  
378 as eus parler — *c.* a eus  
385 de la Tiuloie — *ms.* de le Tiuloie  
391 A Monnart — *ms.* Ha! Monnart  
392 estes antaus — *p.* antaus,  
409 Castelin d'Arras — *ms.* castelaun  
419 m'eskariet — *l.* meskarier  
421 Cuers ne doit — *ms.* Cuers, ne dois  
425 Ne sot — *ms.* ne set  
432 Trives — *l.* trues  
438 boins chouleve — *ms.* choulere  
450 Que ionques puis — *l.* j'ionques  
454 Hontest ki m'est — *c.* Hontes ki m'est  
460 le kievronné — *l.* le kievronne  
463 Baude Fessart — *p.* Baude, Fessart  
478 Blaelelerot — *c.* Bakelerot  
486 Por — *ms.* Pour  
490 Dansle Mahieu — *p.* Dausle, Mahieu  
518 assouplist — *ms.* asouplist  
522 Puis que je pert — *ms.* je pere  
530 Pierron Lefort — *ms.* le Fort  
531 il est besoins — *p.* besoins,  
534 wardé de lasque — *l.* wardé de lasquer  
549 preudon — *l.* preudom  
552 et mes cors — *c.* se mes cors  
555 Pierron Poncin — *c.* Poncin  
556 Preng-je — *c.* Prenge  
558 Majekin — *l.* Maiekin  
589 aller au marès — *l.* au Marès  
617 que je m'apere — *ms.* n'apere  
632 Fors Hanuis — *l.* Hauvis  
665 recroire, — *p.* recroire  
666 Mes cuers donnera — *c.* a donner  
670 Ni a celui — *l.* N'i a celui  
695 biau rain, grant val — *l.* Baurain,  
Grant Val.

A. G.



**La Genèse de la Philosophie  
et le Symbolisme  
dans “ La Vie est un Songe ” de Calderón.**

---

Dans ses pièces les plus belles, les plus personnelles et les plus profondes, Calderón s'élève si haut au-dessus des réalités vulgaires, qu'il en vient à paraître faux, enflé, et superficiel pour celui qui ne peut admettre que le poète se crée une vérité idéale plus noble et plus pure, peut-être même plus vraie, que celle des bassesses tangibles de la vie quotidienne.

La vérité commune n'est-elle pas elle-même un mirage, une hallucination de nos sens débiles, incapables de pénétrer jusqu'à l'essence des choses, et qui vont, éblouis, à tâtons, vers la porte de lumière ouverte, dans un empyrée lointain, sur les mystères de l'être et du néant? Quelles limites séparent le monde fictif du monde réel? Où commence le rêve, où finit le sensible? Voilà l'un des problèmes les plus angoissants pour le penseur, l'un de ceux qui préoccupèrent le plus les poètes espagnols, profondément imprégnés des théories religieuses de l'inanité des choses terrestres.

Nulle part, peut-être, ce doute n'est exprimé avec plus d'intensité, d'émotion et de lyrisme, que dans l'œuvre impressionnante de Calderón, *La Vie est un Songe* (1), où le rêve et la réalité, l'humain et le sublime s'étreignent et se confondent en un troublant hymen.

Pourtant, *La Vie est un Songe*, toute envahie d'une poésie accessible à tout homme sensible, présente une action dont le sens littéral est aisément saisi par le vulgaire et dont les intentions symboliques restent insoupçonnées des profanes, qualité précieuse au point de vue scénique.

Averti par les étoiles que son fils Sigismond qui vient de naître sera le tyran de son peuple et qu'il forcera son père à se prosterner à ses pieds, Basile, roi de Pologne répand le bruit que l'enfant est mort; il le fait enfermer dans une tour, au milieu d'une forêt sauvage; un grand seigneur de la cour, Clotaldo, lui enseigne toutes les sciences connues.

Plus tard, le roi, pris de compassion, pense qu'il est peut-être possible de conjurer le sort; il ordonne à Clotaldo de faire prendre à son fils un puissant narcotique et de l'amener endormi dans le palais. S'éveillant dans ce lieu

(1) *Primera Parte de Comedias de don Pedro Calderon de la Barca. Recogidas por don Joseph Calderon de la Barca su hermano... Año 1636. Con privilegio. En Madrid Por Maria de Quiñones, A costa de Pedro Coello y de Manuel Lopez, Mercader de Libros.*

Comme éditions modernes, il faut signaler celle de HARTZENBUSCH, *La Vida es Sueño...*, Madrid, 1881 (1<sup>re</sup> édit. 1872); celle du même, dans la *Biblioteca de Autores Españoles*, t. VII, p. 1 sqs., et celle de KRENKEL, *Klassische Bühnendichtungen der Spanier, herausgegeben und erklärt*, Leipzig, 1881, t. I, et *Nachträge und Berichtigungen zum ersten Bande*, Leipzig, 1885. Dans ce dernier fascicule, l'éditeur discute les principales leçons des éditions anciennes et modernes, en s'aidant des études de divers critiques.

somptueux, entouré de domestiques empressés et de hauts personnages qui le proclament leur prince, Sigismond se croit sous l'empire d'un rêve ; puis il secoue toute incertitude, et persuadé qu'il se meut dans un monde réel, il se montre violent, inhumain et foule aux pieds toutes les lois de la société.

Le roi lui fait boire à nouveau un vin somnifère et donne ordre de le replonger dans son cachot. A son réveil, Sigismond, croit avoir fait un rêve, et confondant le réel avec l'irréel, il émet des pensées profondes sur l'instabilité de la vie, sur son analogie avec le songe et l'hallucination. Son âme s'élève à la compréhension des idées morales.

Le peuple, averti des événements, se soulève et vient offrir la couronne à Sigismond. Celui-ci, qui se croit encore le jouet d'un prestige, prononce des paroles mélancoliques et désillusionnées sur la vanité de la gloire et des joies qu'il a goûtées. Mais il se décide à vivre quand même ce songe enjôleur et se met à la tête des troupes qui vont attaquer son père.

Pourtant il doute, à présent, de la valeur des jouissances immédiates et fugitives : la jeune fille qu'il a convoitée est en son pouvoir ; il est sur le point de la déshonorer ; il hésite, il lutte, il renonce au mirage d'un bonheur éphémère et tourne les yeux vers les réalités éternelles.

Après une résistance acharnée, le roi, vaincu, vient se prosterner aux pieds de son fils qui le relève et se réconcilie avec lui.

J'ai eu soin, dans ce résumé, de débarrasser l'action de tous les éléments, de toutes les contingences qui m'ont paru étrangères à l'idée essentielle de l'œuvre. Je veux parler des intrigues amoureuses et des luttes pour l'honneur qui

divisent Estrella et Astolphe, prétendants au trône, et Rosaura, fille de Clotaldo. Ces intrigues, nécessaires peut-être pour créer un mouvement dramatique vivant et attachant, se développent fatalement au détriment de l'unité de composition et font perdre de sa clarté à la conception fondamentale de l'auteur.

De très belles pages ont été écrites sur ce drame dont l'étrange beauté, la captivante harmonie, ont conquis écrivains, penseurs, critiques et compositeurs (1) à une époque moins utilitariste que la nôtre. Je crois pouvoir affirmer cependant, que certains côtés très importants de sa signification sont restés jusqu'ici dans l'ombre. C'est ce que je m'efforcerai d'établir dans ces quelques pages, tout en visant à une brève synthèse des résultats précédemment acquis.

Il me semble utile de rappeler en même temps quelles sources ont été assignées à cette œuvre, en m'efforçant d'opérer, parmi les éléments matériels issus du trésor commun, la sélection de ceux-là seuls qui furent transformés et ennoblis par le génie de Calderón, héritier d'une philosophie séculaire qui trouva chez lui son expression la plus haute et la plus émouvante.

Une légende célèbre encore de nos jours et que dut connaître l'auteur de *La Vie est un Songe*, est celle du Vieux de la Montagne contée par Marco Polo (2).

(1) Cette dernière conquête est une des plus flatteuses dont puisse s'enorgueillir Calderón. On lira avec beaucoup d'intérêt le très bel article de FARNELLI, *Apuntes sobre Calderón y la música en Alemania*, publié dans *Cultura Española*, 1907, n° V, p. 119-161.

(2) *Recueil de Voyages et de Mémoires publié par la Société de Géographie*, t. I, 1824, chap. xxviii, p. 327, pour le texte latin, et chap. xli et xlii, p. 38, pour le texte français.



Le même thème se développe, sous une forme plus rapprochée du drame qui nous occupe, dans l'antique conte oriental du *Dormeur éveillé* admis dans le recueil des *Mille et une Nuits* <sup>(1)</sup>. Le calife de Bagdad fait boire un soporifique à un jeune marchand que l'on transporte endormi dans le palais où il vit, pendant un jour, de la vie du prince. Engourdi de nouveau par le même narcotique, il se réveille dans sa famille et s'imagine avoir fait un songe. Aussi, lorsqu'il est ramené une seconde fois de la même manière dans le palais, il croit rêver encore et agit de la façon la plus comique jusqu'à ce que la plaisanterie lui soit dévoilée.

Tels sont bien, avec une action pourtant très différente, les principaux éléments matériels de *La Vie est un Songe*. Dans d'autres légendes dérivées <sup>(2)</sup> d'intérêt très secondaire pour nous, on trouvera parfois certains détails qu'elles possèdent en commun avec celle de Calderón, sans qu'il soit possible d'affirmer qu'il en ait tiré parti. L'importance que leur accordent certains critiques, et notamment Krenkel, me paraît injustifiée et de nature à jeter de l'ombre sur la genèse des conceptions qui nous occupent.

(1) Pour l'antique conte du *Dormeur éveillé*, on peut consulter VICTOR CHAUVIN, *Bibliothèque des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes*. Liège, 1892-1902, t. V, p. 272-275, n° 155.

(2) Par exemple, le conte oriental de *Xailoun* ou de *L'Insensé*, la huitième nouvelle du troisième jour dans le *Décameron* de BOCCACE, une curieuse nouvelle de Grazzini, le prologue de *La méchante femme domptée*, de SHAKESPEARE, d'après l'œuvre de même titre d'un obscur prédécesseur, l'épisode des femmes démons dans le roman de *Barluam et Josaphat*, pour lesquels je renvoie à l'introduction placée en tête de l'édition espagnole de *La Vie est un Songe*, par KRENKEL *Klassische Bünendichtungen der Spanier*, op. cit., t. I, p. 6-14).

Il en est une, cependant, qui exerça très probablement sur lui une influence plus décisive même que les plus anciennes : ne considérant plus les événements à un point de vue exclusivement comique, elle avait pris en Flandre peut-être, et en tout cas, en Espagne, un caractère philosophique que l'on retrouvera puissamment développé dans la grande œuvre caldéronienne.

Cette version apparaît dans une lettre de Vives au duc de Béjar<sup>(1)</sup>. La fantaisie du calife de Bagdad y est attribuée au duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Celui-ci, voyant dans la rue un homme ivre étendu tout de son long, le fait placer dans son lit, revêtu de son linge le plus fin. Le soulard, à son réveil, vit pendant toute une journée de la vie du duc, s'enivre encore et tombe dans un profond sommeil. Philippe le fait alors replacer, dans ses vieux habits, à l'endroit où il avait été trouvé la veille, et le bonhomme, se retrouvant en cet état, incapable de comprendre ce qui lui était arrivé, s'imagine avoir été le jouet d'un songe.

Ce qui est nouveau ici, c'est que le prince n'a pas simplement pour but de se divertir : il fait une expérience pour juger de la vanité de la vie dont il avait parlé peu auparavant avec ses amis<sup>(2)</sup>. Vives termine son intéressante épître en comparant la gloire fugitive de cet homme aux

(1) *Io. L. Vives D. Francisco Duci Bejaris Illust. Pa. suo S.* (Rarius ad excellentiam tuam scribo), dans *Ioannis Lodovici Vives Valentini Epistolarum que hactenus desiderabantur, Farrago...* Antverpiæ, M. D. L. VI., fos. 25b-27b.

(2) *In eo visum est illi experiri, quale esset vita nostra ludicrum, de quo illi essent interdum colloquuti.* (*Lettre citée*, fol. 26b.)

brèves années de notre existence, qui ne sont guère qu'un songe un peu moins éphémère (1).

C'est la même anecdote que Rojas Villandrando mit en scène, probablement dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, dans son *Caractère malheureux*, après l'avoir contée, en 1603, dans son *Voyage amusant* (2).

Une autre source importante, mais dont j'estime qu'on a exagéré l'influence est le roman grec de *Barlaam et Josaphat* (3) connu depuis longtemps dans le texte latin et tra-

(1) Quid interest inter diem illius et nosotros aliquot annos? nihil penitus, ni si quod hæc est paulò diuturnius somnium. Certè est vtrique perinde, acsi quis vnam duntaxat horam somniasset alter vero decem. Nihil iam pridè audiui ad experimentandam vite nostræ vanitatem accomodatius, visum est id mihi ad te scribere, quòd delectari te scio his rebus, quibus animi nostri ad virtutem formantur. Vale. (*Ibidem*, fol. 27b.)

(2) Menéndez y Pelayo est même d'avis que c'est probablement dans le *Viaje entretenido*, de ROJAS, que Calderón lut la fable du *Dormeur éveillè*. (*Origenes de la Novela*, Madrid, 1905, t. I, p. xxxiii.)

(3) Fut publié seulement en 1832, dans la collection de BOISSONADE, *Anecdota Græca*, t. IV.

Sur les origines, le sens, et la bibliographie de la critique concernant *Barlaam et Josaphat*, on consultera avec fruit Menéndez y Pelayo, *Origenes de la Novela*, *op. cit.*, t. I, p. 28-37, et du même auteur, *Obras de Lope de Vega publicadas por la Real Academia Española*, t. IV, Madrid, 1894, *Observaciones preliminares, I, Barlaam y Josafat*, p. ix-xxxix. Le texte de cette critique est à peu près semblable à celui signalé dans les *Origenes de la Novela*; ce dernier est plus récent et doit être préféré. Par contre, les observations précédant la comédie de Lope contiennent (p. xix-xxxiii) le substantiel résumé du roman par le P<sup>e</sup> PEDRO DE RIVADENEIRA, extrait de la deuxième partie de son *Flos Sanctorum*, publiée à Barcelone en 1623; ce résumé ne figure pas dans l'autre ouvrage.

duit en espagnol dès 1608. C'est une refonte chrétienne de la légende de Bouddha contée dans le *Lalita Vistara*. Lope de Vega le mit en scène en 1612 dans *Barlaam et Josaphat*, dont certains passages ont heureusement agi sur Calderón, notamment dans le célèbre monologue où Sigismond déplore sa captivité.

Néanmoins, le roman, pas plus que la comédie, n'ont guère laissé d'autres traces dans la trame de *La Vie est un Songe*, que celle de l'horoscope provoquant de part et d'autre la séquestration du jeune prince, afin de lutter, dans un but en vérité bien différent, contre un destin qui ne se laissera pas fléchir.

Quant aux idées philosophiques répandues dans *Barlaam*, dans le roman surtout, où elles sont plus longuement développées, elles coïncident avec l'ascétisme de *La Vie est un songe*, en représentant les joies et les douleurs terrestres comme éminemment instables et éphémères vis-à-vis de la vie éternelle à laquelle la mort permet d'accéder. Mais quoique ces œuvres aient évidemment fait rêver l'âme de Calderón, il ne faudrait pas croire, comme l'ont fait d'aucuns, que leurs pensées transcendentales fussent, en quelque sorte, une révélation pour lui; il ne faudrait pas s'exagérer non plus la force d'intrusion du nihilisme bouddhique dans le pessimisme de Sigismond. Héritier du judaïsme, le christianisme avait adopté, influencé peut-être aussi par la doctrine de Çakia-Mouni, la conception de la vie qui se développe dans *La Vie est un Songe*, et cette conception, encouragée par le Livre de Job, les Psaumes, l'Éclésiaste, et répandue depuis des siècles dans toute l'Europe, avait trouvé en Espagne un très favorable terrain de germination.

Je me crois même en droit d'affirmer que la vision de la Mort, toujours menaçante, provoquant le renoncement désabusé aux biens terrestres, le « desengaño », a exercé jusqu'aux temps modernes l'action la plus décisive sur la littérature espagnole. Si d'autres nations chrétiennes ont connu, à un degré moindre, sans doute, les mêmes sentiments, les mêmes terreurs et les mêmes enthousiasmes (1), on peut avancer cependant qu'ils se développent dans toute

(1) Sur ce point, je me contenterai de citer le beau passage de Farinelli : « Nulla dura trame il dolore e il pianto. La vita è un sogno, è fumo, è ombra, fantasma fugace, ben prima di Shakespeare e di Calderon l'avea detto e ripetuto il Petrarca. E prima del Petrarca ancora Walther von den Vogelweide mestamente esclamava nell' estremo canto : Sognai io quella vita? La vissi io veramente? Oh! Andate mortali in cerca di affanni e di cure : sudate, anelate, travagliatevi, scorrete infatigabili la terra e i mari per ammassare gloria e ricchezze che poi dovete abbandonare. Sonno è la vita, e quanto in essa ci accade è come un sogno. Sonno la morte il sonno fuga, ed al sognare pon fine. E come nelle epistole, pur, ne' *Trionfi* sentenziava : « E breve sogno quanto « piace al mondo. » Quando echeggia il grido : « Tutto al mondo è « vanità » cadono d'un tratto i fantasmi leggiadri, come cadono sparsi tutti i poveri e fallaci istrumenti della scienza a' piedi della « malinconia » del Dürer. Quella corona d'alloro « onde forse anzi « tempo » ornò « le tempie » in Campidoglio, che sarà essa ma se non una vana pompa di foglie? « *Quorsum, igitur, hic frondium appa-  
-tus?* » Vana è la virtù, la gloria cotanto ambita è un vento, un ombra : « un fiato di vento che or vien quinci ed or vien quindi », diceva Dante essere « il mondan romore ». (A. FARINELLI, *La Malinconia del Petrarca*, dans la *Rivista d'Italia*, juillet, 1902.)

On pourra lire également ce que FARINELLI dit encore sur le même sujet dans plus d'un passage de son substantiel article *Sulla fortuna del Petrarca in Ispagna nell' quattrocento*, publié dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, vol. XLIV, 1904, fasc. 3, p. 297-350.

leur ampleur, en Castille, aux périodes les plus originales de sa civilisation et de sa culture.

Ils apparaissent faiblement dans le *Poème du Cid*, n'ont pas grande force encore chez l'archiprêtre de Hita; ils prennent un accent plus lyrique dans le *Traité de la Doctrine* de Pedro de Beragüe, dans la *Révélation d'un Ermite*, où l'auteur dit du monde qu'il n'est que nuée, vent et rosée fugitive. On sait que la version la plus ancienne que nous possédions de la *Danse de la Mort* est la castillane; sa filiation française n'est pas établie. Quelle que soit son origine, le dialogue *Amour et Vieillard* de Rodrigo Cota est en communion intime avec le sentiment espagnol qui vibre dans tant d'autres œuvres de l'époque et qui trouvera son expression la plus élevée et la plus émue dans les strophes poignantes de Georges Manrique sur la mort de son père.

Ebranlée jusque dans ses fibres les plus ténues, cette âme aristocratique et impressionnable tourne les yeux vers l'éternité et regarde en face la vanité de cette vie qui va droit vers la mort comme les fleuves vers la mer <sup>(1)</sup>, mais il ne peut mépriser cette existence qui lui a fait connaître tant de jouissances d'artiste.

Il aime la beauté, la grâce des corps juvéniles, des visages

- (1) Nuestras vidas son los rios  
que van a dar en la mar  
que es el morir :  
alli van los señorios  
derechos a se acabar  
y consumir.

(JORGE MANRIQUE, *Coplas por la muerte de su padre*, primera edición crítica. Publicala R. Fouché-Delbosc, Barcelona, Madrid, s. a., copla 3.)

au teint de rose, les yeux enflammés des amants, les troubadours évocateurs d'harmonie, et les danses, et les tournois, et les habits merveilleux. Mais il ne réveille ces lumineux souvenirs qu'avec une mélancolie dont la profondeur bouleverse tout son être aimant et sensible; car la grâce et la puissance se sont évanouies comme la rosée (1). Le roi don Juan, les infants d'Aragon, et tout l'éclat dont s'entourait leur cour. « qu'ont-ils été sinon des songes vains (2)? » Le frère du roi est descendu dans la tombe; le connétable a subi le dernier supplice et les armées se sont dispersées. Et son propre père, ce grand seigneur si noble, si digne, si glorieux, si puissant, vient aussi de fermer à jamais les yeux. Tel est le monde, « car la vie s'enfuit, rapide comme un songe » (3), la vie terrestre dont l'ultime saveur est la désillusion (4).

(1) que fueron sino rocios  
de los prados? (Copla 19.)

(2) fueron syno deuanecos? (Copla 16.)

(3) pues se va la vida apriessa  
como sueño. (Copla 12.)

(4) On rapprochera avec intérêt des quelques passages caldéroniens que je citerai plus loin les merveilleuses strophes de Manrique, que je voudrais pouvoir donner tout entières. Je me contenterai d'en reproduire ici ces courts extraits qui me semblent particulièrement typiques :

Dezidme, la fermosura,  
la gentil frescura y tez  
de la cara,  
la color y la blancura,  
quando viene la vejez,  
qual se para?  
Las mañas y ligereza  
y la fuerça corporal

Ces tendances semblent s'accroître encore avec l'évolution de la mystique au xv<sup>e</sup> siècle qui produit une riche

de juventud  
todo se torna graueza  
quando llega el arraua  
de senectud. (Copla 9.)

Que se fizo el rey don Juan?  
los infantes de Aragon  
que se fizieron?  
Que fue de tanto galan?  
Que fue de tanta inuencion  
como truxieron?  
Las justas y los torneos,  
paramentos, bordaduras,  
y çimeras,  
fueron syno deuaneos?  
que fueron sino verduras  
de las eras? (Copla 16.)

Que se fizieron las damas,  
sus tocados, sus vestidos,  
sus olores?  
Que se fizieron las llamas  
de los fuegos encendidos  
de amadores?  
Que se fizo aquel trobar,  
las musicas acordadas  
que tañian?  
Que se fizo aquel dançar,  
aquellas ropas chapadas  
que trayan? (Copla 17.)

« El biuir que es perdurable  
no se gana con estados  
mundanales. » (Copla 36.)

— No gastemos tiempo ya  
en esta vida mezquina. (Copla 38.)



efflorescence de poésies populaires ou pseudo-populaires où l'idée de la Mort et du « desengaño » reviennent souvent comme un mélancolique refrain; en peut le constater aisément dans le *Romancero et Cancionero sacrés* et dans foule de recueils du temps.

C'est dans cette atmosphère, appuyés sur cette conception du monde, que les grands mystiques de l'âge d'or trouvent le plus ferme soutien de leur ascétisme. C'est sur ce sol que se donnèrent cours les extravagances macabres de Jeanne la folle et que prit corps la légende de Charles-Quint assistant en personne à son enterrement; c'est là que Philippe II vivait, au milieu des tombeaux de l'Escorial, entouré de ses courtisans vêtus de noir.

Avant eux, déjà, étaient nés les actes sacramentels et autres pièces édifiantes où la Mort, entourée d'un cortège de personnages symboliques, apparaît aux grands de la terre auxquels elle rappelle sa puissance et leur fragilité.

Le xvii<sup>e</sup> siècle est plus riche encore sous ce rapport : une foule d'écrivains, parmi lesquels Lope de Vega, Valdivielso, Calderón lui-même, sont, dans ces œuvres, continuellement hantés par les mêmes visions, qui ne sont pas étrangères non plus à la littérature profane : les nombreuses élégies, les retours lyriques sur la brièveté de la vie dans les comédies d'amour, les poésies sur les roses fanées emblèmes de la déchéance humaine, sont des manifestations du même sentiment que l'on trouvait tout naturellement dans la lettre de Vives sur le duc de Bourgogne dans le *Songe du Monde* de Hurtado de la Vera (1573) ou en Allemagne dans le *Somnium*

*Vita humanae* de Ludovicus Hollonius, publié en 1605 (1).

Cette dernière œuvre met également en scène la légende du duc de Bourgogne qu'elle accompagne parfois de réflexions désenchantées présentant des analogies frappantes avec celles qui seront exprimées plus tard par Calderón. En tête du *Somnium Vitae* se trouve une préface intéressante où le vieil écrivain, qui fait preuve d'une très estimable érudition, cite lui-même nombre d'auteurs antiques qui n'ont vu dans la vie qu'un songe éphémère et décevant : la variété de son information prouve, une fois de plus, combien ces idées étaient alors répandues, je dirai même, étudiées, dans le monde chrétien.

Dans la même préface, Hollonius précise les quelques sources dont il s'est servi, et dont la plus ancienne et la

(1) *Somnium Vitae Humanae*, das ist : « Ein Newes Spiel darin Aus einer lustigen geschicht von Philippo Bono, fuer hundert vnd acht vnd dreissig Jahren, einem Weisen, Frommen vnd Mechtigen Hertzogen der Burgunder vnd Niederlaender, etc. Gleich in einem Spiegel gezeiget wird, das vnser zeitlichs leben, mit all seiner Herrligkeit nur ein nichtiger vnd betrieglicher Traum sey. Gestellet durch LUDOVICUM HOLLONIUM, Predigern des heiligen Goettlichen worts im Stedtin Poelitz. Gedruck zu Alten Stettin, durch Jochim Rheten, 1605. »

J'ai cru bon de donner le titre en entier, en raison des intéressants renseignements qu'il contient. Ce livre très rare a été reproduit dans la collection des *Neudrucke deutscher Literaturwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*, n° 95, sous le titre *Somnium vite humanae*, « ein Drama von LUDWIG HOLLONIUS, 1605, herausgegeben von Franz Spengler, Halle, 1891 ». La courte préface de l'éditeur (p. II-VI) n'offre guère d'intérêt au point de vue de nos recherches.

Quelques autres pièces allemandes ayant pour sujet la vie humaine et sa fragilité sont signalées par JACOB MINOR, aux pages XXXVI-XXXVII de son édition de *Speculum vite humanae*, Halle, 1889 (*Neudrucke deutscher Literaturwerke*, n°s 79-80).

base des autres, est précisément la lettre de Vives au duc de Béjar (1).

Le roman de *Barlaam et Josaphat*, né très anciennement du même courant, appartient aux œuvres qui lui apportèrent à plusieurs reprises de riches alluvions. Ce serait une erreur que de lui assigner dans ce sens un rôle plus important. Sans nier son action, je crois qu'elle doit être subordonnée au grand mouvement dont j'ai rapidement esquissé la marche et que les critiques ont laissé dans l'ombre (2). Ce fut sans doute la légende du duc de Bourgogne, sous les diverses formes qui lui furent accessibles, qui servit de centre à la création de Calderón; mais il la combine au conte du *Dormeur éveillè* en rappelant une seconde fois à la gloire son pensif héros; il tire des effets étrangement impressionnants du trouble dans lequel Sigismond est plongé par l'alternance répétée de deux existences dans des mondes divers; il bouleverse ainsi avec une intensité nouvelle et pathétique notre confiance innée en la réalité

(1) *Op. cit.* Voici ce que HOLLOXIIUS dit de ses sources : « So habe ich noch zur zeit kein bessers, vnd zu meinen fuerhaben bequemers finden koennen, als eben diese lustige geschicht von dem loeblichen, weisen, vnd mechtigen Fuersten *Philippo Bono*, weiland Hertzogen in Burgundien vnd der Niederlanden, dieselbe von DAVIDE CHYTRLEO, meinem lieben vnd nunmehr in Gott ruhenden *Præceptore*, im dritten buch seines *Chronici Saxonici*, aus den epistolis *Ludovici vivis*, erzehlet, auch von GEORGIO CIGLERO in seinen *Discursu de incertitudine rerum Humanarum* repetieret wird. » (*Réimpression citée*, p. 5-6.)

(2) Cependant MILTON A. BUCHANAN, *Notes on the Spanish Drama*, dans *Modern Language Notes*, nov. 1907, p. 215-216, avait déjà fait remarquer, par quelques exemples bien choisis, que cette idée était devenue depuis longtemps un lieu commun.

de la matière et touche aux problèmes les plus angoissants de l'être et du néant.

A l'homme du peuple ou au marchand, l'auteur substituait un prince afin de donner plus de noblesse au héros de sa philosophie et aussi, comme nous le verrons plus loin, parce que celui-ci symbolise l'homme, seigneur du monde et maître des éléments. Dès lors, l'accès subit du palais ne pouvait se comprendre sans la séquestration, et celle-ci ne se justifiait pas sans les menaces des présages, si le roi était déterminé par les nobles mobiles qu'on lui prête. Ainsi s'explique l'emprunt fait au roman de *Barlaam et Josaphat*, aussi bien qu'à la comédie, de ces deux éléments qu'ils possèdent en commun avec plus d'un vieux récit oriental.

Cette intrusion de la fatalité qui apparaît avec les mêmes attributs dans ces derniers, tel celui d'Atis rapporté par Hérodote, troublera quelque peu l'unité de la métaphysique chrétienne dans le grand drame caldéronien et provoquera plus d'une interprétation erronée de celui-ci.

C'est ainsi qu'Arturo Graf, dans un très bel essai <sup>(1)</sup>, le range dans la catégorie des drames de la fatalité (« drammi fatali ») et l'étudie presque exclusivement à ce point de vue, ce que je considère comme une grave erreur. Dans *La Vie est un Songe*, l'irrémissible ne joue qu'un rôle très accessoire ; le Destin y représente, selon moi, la prescience et la grâce divines et ne s'y introduit sous cette forme héritée du paganisme, que grâce aux raisons d'opportunité que je viens de signaler. Arturo Graf a

(1) ARTURO GRAF, *Studi drammatici*, Torino, 1878, contient, p. 3-40, une étude intitulée *La vita è un sogno*.

néanmoins fait voir, avec une remarquable pénétration, comment la notion de la fatalité s'y était modifiée sous l'influence des idées chrétiennes. Il y a donc plus d'une leçon à retenir dans l'article du critique italien, mais le point de vue trop exclusif auquel il se place déforme singulièrement la philosophie de l'œuvre que nous étudions.

D'autres œuvres profanes ont laissé quelques traces dans la trame de *La Vie est un Songe*, mais, en rapport ou non avec la conception transcendente du drame, elles n'apportent que des événements accessoires qui pouvaient indifféremment être remplacés par d'autres de même nature; tels sont, si l'on doit admettre les conclusions de Schwill, certains passages du *Prince Don Carlos* d'Enciso <sup>(1)</sup>. On pourrait en dire autant d'un passage du

(1) SCHWILL, *The Comedias of Diego Ximénez de Enciso*, dans *Publications of the Modern Language of America*, 2 avril 1903, p. 194-210.

D'après ce critique, il y aurait influence d'Enciso dans les scènes où Sigismond précipite un domestique du haut du balcon, se met en rébellion contre son père, cherche à abuser de Rosaura et veut tuer son précepteur. Schwill cite comparativement les passages des deux pièces (p. 204-207); ils présentent de très notables analogies; mais une partie de ceux-ci sont tirés d'une édition de 1773, que le critique représente, avec raison peut-être, comme le texte primitif antérieur à la censure. Les autres passages proviennent de l'édition de 1634 (licence, avril 1633).

Or, après avoir prouvé que le raisonnement de Hartzenbusch, fixé pour *La Vie est un Songe* une date antérieure à 1634, ne reposait sur aucun argument sérieux, MILTON A. BUCHANAN concluait, sur de nouvelles bases, dans son étude déjà citée, *Modern Language Notes*, nov. 1907, p. 215-216, que l'on ne pouvait tabler, jusqu'à présent, pour

*Prince parfait* de Lope qui semble avoir servi de modèle, comme le fait remarquer Menéndez y Pelayo, à la dernière scène de *La Vie est un Songe* (1).

Les critiques ont généralement bien compris comment le poète oppose le rêve de cette vie au réveil de la vie future. Les Espagnols et les Allemands, notamment, ont écrit sur ce sujet plus d'une page éloquente. Ils montrent l'homme, naturellement brutal, se livrant à ses instincts, s'opposant à tout ce qui lui fait obstacle et s'élevant progressivement vers les idées morales.

Val. Schmidt, tout en admettant cette lutte et cette ascension vers la beauté morale, présente une autre interpré-

cette pièce, que sur les deux dates extrêmes du 1<sup>er</sup> août 1631 et du 6 novembre 1635. Le raisonnement de Schwill, accordant la priorité à Enciso, lui paraît logique, mais il pense que l'on doit différer la conclusion jusqu'à ce que les dates des deux œuvres soient fixées sans controverse. Je suis aussi de son avis. J'ajouterai que l'*Histoire de Philippe II*, de CABRERA, publiée en 1619, et qui a servi de base à la rédaction du *Prince Don Carlos*, pouvait également avoir influencé directement Calderón. Je ne prétends point que Schwill soit dans l'erreur, mais seulement que sa thèse demande certaines vérifications.

(1) *Obras de Lope de Vega publ. por la R. Acad. Esp.*, t. X, MENÉNDEZ Y PELAYO, *Observ. prél.*, p. CXLVIII-CXLIX.

On pourrait donner plus de détails sur les sources de la *La Vie est un Songe*; « l'Apologue des deux sages », par exemple (I, II), est tiré du 10<sup>e</sup> *Ejemplo*, de JUAN MANUEL. Mais ces détails sont dépourvus de tout intérêt pour la question qui nous occupe. Quelques renseignements sur ce point se trouvent également chez FARINELLI, *Divagaciones bibliográficas calderonianas (Cultura Española, 1907, n° VI, p. 531-532)*. — Pour le monologue sur la liberté, voir MILTON A. BUCHANAN, *Segismundo's soliloquy on liberty, in Calderon's La Vida es Sueño (Publ. of the Mod. L. Ass. of Am. XXIII, n° 2, p. 240-253.)*

tation très intéressante. D'après lui, Calderón aurait repris, dans son drame, la fameuse comparaison de la caverne de Platon et l'aurait développée jusque dans les détails (1).

D'accord avec Krenkel (2), mais pour des raisons toutes différentes, je ne puis croire que cette interprétation se justifie; celle que je proposerai plus loin fera comprendre la cause de mon scepticisme. Mais si je ne puis admettre une correspondance plus ou moins étroite, je suis d'avis cependant que la théorie platonicienne, exprimée dans le symbole en question, appartient à celles qui se sont mariées intimement à la façon de sentir des penseurs catholiques et se trouve en parfaite harmonie avec la doctrine du songe de la vie : de même que celle-ci est représentée comme une ombre, et l'existence future comme la réalité, la cave de Platon ne nous permet d'apercevoir que les ombres des objets réels; mais on se tromperait en voulant y voir l'équivalent de la sombre tour de Sigismond.

Don Alberto Lista y Aragon se rapproche davantage de la vérité et fait preuve plus d'une fois d'une divination qui lui a permis de s'engager dans la bonne voie. Après un court commentaire du drame, où il se montre largement à la hauteur des critiques du temps, il ajoute : « Calderón traita le même sujet dans un de ses actes sacramentels intitulé également *La Vie est un Songe*. Le caractère de Sigismond s'y retrouve sous celui de l'homme en général, preuve évidente que son plan dans la comédie était de

(1) VAL. SCHMIDT, *Die Schauspiele Calderon's dargestellt und erläutert*, p. 350.

(2) *Klassische Büchendichtungen der Spanier*, t. I, p. 28.

décrire la nature humaine livrée d'abord à elle-même et maîtrisée ensuite par la désillusion. » (1)

Von Schack obéit à des tendances analogues lorsqu'il désigne l'acte sacramentel *La Vie est un Songe* comme un pendant allégorico-religieux de la célèbre comédie qui porte le même nom (2).

Mais ni l'un ni l'autre de ces érudits ne fait jaillir de cette analogie les conclusions décisives qu'il était possible d'en tirer et les riches terres inconnues qu'ils venaient de montrer du doigt semblent n'avoir été explorées par eux que superficiellement.

Kronkel, lui aussi, remarque que l'idée fondamentale du drame, Calderón l'a traitée à nouveau sous le même titre dans une pièce religieuse « qui reproduit presque mot à mot plus d'un passage de l'œuvre précédente qu'elle dépasse même çà et là en force poétique (3) ».

Il résume alors longuement l'acte sacramentel et cite quelques passages de cette pièce où il est aisé de voir que l'auteur se répète sous une forme quelque peu différente (4).

Mais le même critique prétend, à une autre occasion, il est vrai, que « nous devons nous contenter uniquement de trouver dans ce drame les vérités que le poète lui-même exprime par la bouche des acteurs avec la clarté qu'elles requièrent, sans nous laisser induire en erreur, dans la

(1) DON ALBERTO LISTA Y ARAGON, *Ensayos literarios y criticos*, Sevilla, 1844, t. II, p. 83.

(2) *Geschichte der dramatischen Literatur und Kunst in Spanien*, 1845, t. III, p. 266.

(3) *Klass. Bonendichtungen*, t. I, p. 20.

(4) *Ibidem*, p. 20 sqs.



jouissance de son œuvre, en détournant les yeux vers de supposées allégories plus profondes et vers des relations symboliques (1).

Quant à moi, je crois, au contraire, que si le fameux drame de Calderón peut se comprendre littéralement, il n'en cache pas moins plus d'une de ces allégories et de ces relations symboliques auxquelles l'auteur attachait tant de prix. C'est dans ce sens que j'ajouterai encore aux sources précitées la Bible elle-même et particulièrement les premiers versets du livre de la Genèse, le livre de Job, le Nouveau Testament et les Pères de l'Église, que j'affirme se trouver à la base de la pièce profane aussi bien que de la pièce religieuse; dans l'une et l'autre, l'action est absolument analogue dans ses parties essentielles : elle a pour objet la création de l'homme, sa chute, son rachat : les événements, si différents qu'ils paraissent parfois, *sont les mêmes*, les uns dans l'ordre réel, les autres dans l'ordre idéal ou spirituel. Enfin, les similitudes sont de telle nature que je ne puis admettre comme mes prédecesseurs que l'une des œuvres soit simplement une transposition de la plus ancienne.

L'acte sacramentel s'ouvre par une scène où les quatre éléments se disputent l'empire du monde. Le Pouvoir fixe leurs qualités; la Science ou Sagesse (2) les dispose et règle

(1) *Klass. Bänendichtungen*, t. I, p. 23.

(2) La *Sabiduria* : ce mot désignait à la fois le savoir, la doctrine, et d'autres qualités qui, selon les anciens, en découlaient tout naturellement : le discernement, la prudence, la sagesse; de là une confusion bien compréhensible.

Ce sens complexe est attesté ici par les différents passages que l'on devrait traduire — pour en rendre la valeur exacte — tantôt par

leurs rapports ; l'Amour orne la création. Le Pouvoir raconte la création des anges et la révolte de Satan. Il veut savoir si l'homme agira de même. Le Savoir s'y oppose : il a prévu que si l'homme était appelé à l'existence, la douleur, le crime et la mort envahiraient la terre. L'Amour intercède et demande que l'homme, aidé de son Intelligence, de son Libre Arbitre et de ses cinq sens, puisse gagner par lui-même l'empire du ciel. Le Pouvoir y consent et placera l'homme dans un riche Alcazar avec la grâce pour épouse.

L'Ombre, désespérée, conspire avec le Démon pour perdre la nouvelle créature.

Pendant, l'Homme sort de la prison du non-être et se plaint de son manque de liberté. Les quatre éléments le vêtent. L'Intelligence lui rappelle qu'il est poussière ; le Libre Arbitre ou Bon Plaisir l'excite aux pensées opposées. L'Ombre, vêtue en paysanne, lui présente une pomme empoisonnée. Il chasse l'Intelligence et mange le fruit.

Sur l'ordre suprême, les éléments replacent l'Homme dans la terre. Il se réveille, et comparant la vie à un songe, déplore amèrement sa faute. L'Intelligence revient vers lui et dompte son Bon Plaisir. La Sagesse brise les chaînes de l'Homme et se met à sa place dans la grotte où il était prisonnier. Le Démon et l'Ombre viennent blesser la Sagesse, et grâce à ce sacrifice, l'Homme est racheté. La Grâce revient l'éclairer. Il reçoit le sacrement de l'eucharistie auquel participent les quatre éléments ; mais des

l'un, tantôt par l'autre de ces mots. D'ailleurs, si les rubriques portent toujours l'indication de *Sabiduría*, le texte remplace souvent ce terme par celui de *Ciencia* qui se rapporte incontestablement à la même personnification.

châtiments lui sont encore réservés s'il vient à retomber dans ses errements.

Dans un article publié dans les *Protestantische Monatshefte* (1) Krenkel, qui marche ici encore à l'avant-garde des Caldéroniens, reconnaît dans quelques-uns des principaux personnages de l'acte sacramental une réplique d'autres protagonistes du drame : « le roi Basile se présente à nous comme la Toute Puissance apparaissant sous les traits d'un vieillard vénérable ; le prince Sigismond se retrouve dans l'Homme. Les discours impressionnants et émouvants de ces deux personnages rappellent constamment, et jusque dans les détails, leurs modèles. Même le rôle comique de la comédie, Clarin, qui, par ses flatteries, gagne la sympathie de Sigismond, revient dans l'acte sacramental sous la forme de la Volonté (2). »

D'accord avec l'esprit de cet exposé, je pourrais cependant faire de sérieuses réserves sur divers points, tout en présentant sous un autre jour les rapports unissant le drame à la pièce religieuse ; je regrette également que l'article visant cette dernière œuvre ne soit guère, à part le passage précité et une courte introduction sur ce genre d'écrits en général, qu'une longue paraphrase entrecoupée d'extraits. Pourtant, ce mode d'exposé était peut-être le plus approprié aux lecteurs, rarement hispanistes, auxquels le critique s'adressait.

Il eût été très désirable de pousser dans les détails la comparaison ; celle-ci prêtait à plus d'un commentaire, sur des questions très intéressantes ; elle était essentiellement

(1) KRENKEL, *Calderon's Auto « Das Leben ein Traum »* (*Protestantische Monatshefte*, 1900, p. 23-42).

(2) *Ibidem*, p. 40.

de nature à mettre en lumière la philosophie et le symbolisme caldéroniens.

Il me reste ici trop peu de place pour tenter de combler cette lacune. Je m'efforcerai d'y contribuer dans une étude destinée au *Bulletin hispanique*. En attendant, je me contenterai de relever quelques points sur lesquels je ne suis pas d'accord avec mon estimable devancier, tout en présentant un rapide résumé de mes investigations personnelles.

Clotaldo, par exemple, n'appartient pas exclusivement à l'intrigue secondaire; il joue également un rôle essentiel dans l'action principale. Concuremment avec le deuxième domestique, il représente l'Intelligence ou entendement que l'on retrouve dans l'autre pièce. Quoi de mieux qu'un précepteur pour incarner cette faculté qui aide l'homme à juger ses actes et à les diriger ensuite par la volonté?

Le deuxième domestique concourt au même but en reprochant au prince sa façon d'agir. Ce dernier le précipite du haut du balcon, comme d'autre part l'Homme le fait pour son Intelligence. Faudrait-il en conclure que Clotaldo représente l'instruction, et le deuxième domestique, la faculté de juger qui en résulte, la raison, la conscience? Calderon n'était pas incapable de ces finesses, mais on pourrait s'arrêter peut-être à une explication plus simple. Ce serviteur étant tué dans le drame, il faut bien qu'un autre personnage revienne à sa place lorsque Sigismond se réconcilie avec son entendement, ce qui justifie jusqu'à un certain point le dédoublement du personnage. Et c'est ainsi que Clotaldo, également chassé, revient, comme l'Intelligence de l'autre pièce, au moment où le jeune homme s'étant élevé à des sentiments plus nobles et

plus grands, a su dompter son Bon Plaisir (Albedrio) (1).

On pourrait retrouver aussi, dans les domestiques qui habillent le prince (le deuxième domestique excepté), les Quatre Eléments qui sont au service de l'Homme.

Quant au roi Basile, il ne correspond pas seulement à la Toute-Puissance divine (*el Poder*), mais à la fois au *Pouvoir*, à la *Science* ou *Sagesse* (*Sabiduria*) et à l'*Amour*. Ces trois attributs me paraissent indubitablement représenter Dieu le père, le fils et le Saint-Esprit, c'est-à-dire la Sainte-Trinité interprétée dans un sens hautement philosophique.

Les discours successifs (2) :

I. du *Pouvoir*, projetant la création de l'homme,

II. de la *Sagesse* (*Science*), ap<sub>1</sub>réhendant ses crimes et ses malheurs futurs,

III. de l'*Amour*, offrant de le soutenir dans ses luttes,

IV. du *Pouvoir*, décidant de tenter cette épreuve,

correspondent à la seule harangue de Basile à sa cour (3) et trouvent leur corrélatif chez ce roi

I. dans le *pouvoir* ordonnant la séquestration de son fils,

II. dans la *sage réflexion* qui l'y a amené.

III. dans le *sentiment* ou *amour* provoquant ses regrets.

IV. dans le *pouvoir* qui décide de l'éprouver en le libérant.

(1) *El Albedrio* : le libre arbitre, la volonté, le bon plaisir. En égard au rôle néfaste que joue souvent l'*albedrio* dans la vie, Calderon a une tendance à le mépriser et à le ridiculiser. Dans les passages où son action s'exerce dans ce sens défavorable, on devrait le traduire par *le bon plaisir*; mais lorsqu'il se met au service de l'intelligence, le mot *volonté* serait celui qui correspondrait le mieux à son sens. Le même mot pouvait prendre aussi la signification de *libre arbitre*, mais on réservait souvent pour ce sens philosophique le mot savant *arbitrio*.

(2) Scène II, dans l'édit. de la B. de A. E.

(3) Journée I. sc. vi.

Un démembrement du long discours de Basile, qui peut se séparer en quatre tronçons correspondant à ces rubriques, permettra aisément de s'en rendre compte.

Lorsque l'on constate entre les deux actions des analogies si frappantes ; lorsque l'on voit que les idées symboliques de l'acte sacramentel se trouvent déjà exprimées avec une clarté et une précision extrêmes dans l'œuvre profane, il semble bien difficile de s'en tenir à l'opinion de Krenkel, et des autres critiques qui veulent que Calderón ait simplement tiré parti, pour sa pièce religieuse, des éléments contenus dans son drame. Il apparaît comme absolument impossible, par exemple, que le discours du roi ait pu être, comme par hasard, transformé en ces quatre autres d'une portée si ample, d'une signification si grandiose, et dont la conception — sinon la rédaction — me paraît incontestablement la base du discours de Basile, et non une adaptation de celui-ci.

On en arriverait même à intervertir l'ordre de composition admis jusqu'à présent pour les deux pièces, si foule d'autres arguments ne venaient rendre peu vraisemblable cette hypothèse.

Il serait donc très intéressant de rechercher, dans Calderón lui-même, les intermédiaires expliquant la création des grands écrits qui nous occupent.

Pour ce qui concerne les idées sur l'instabilité du bonheur terrestre et le songe de la vie, j'ai suffisamment dépeint l'atmosphère qui avait motivé leur efflorescence, bien avant l'écrivain qui leur communiqua leur ultime parfum. Tant de pages reflétant sa mélancolique pensée exhalent cette douloureuse senteur ! Faut-il évoquer encore celles où il personnifie avec tant de puissance les passions et les senti-

ments, comme dans *Le Festin du roi Balthasar*, citer des comédies comme *Dans cette Vie tout est Vérité et tout est Mensonge*, ou ce merveilleux sonnet sur la mort des roses qui est un des plus beaux bijoux du *Prince constant* ?

Je me contenterai de signaler ses beaux dizains sur la Mort <sup>(1)</sup>. Il ne s'y montre pas seulement l'émule des grands ascètes ou des poètes du cancionero sacré : on sent qu'il reste profondément ému par le souvenir impérissable des *Strophes* de Manrique, lorsqu'il s'écrie en des vers presque semblables :

La corona y la tiara  
Que tanto el mundo estimó,  
¿Qué se hizo? ¿En qué paró?  
Sino en lo que todo para?       (Str. 4.)

La juventud mas lozana  
¿En qué paró? ¿Qué se hizo?  
Todo el tiempo lo deshizo,  
Y anocheció su mañana.       (Str. 9.)

La dama mas celebrada,  
Lazo en que todos cayeron,  
Ella y ellos, di, ¿qué fueron  
Sino tierra, polvo y nada?       (Str. 11.)

(<sup>1</sup>) *A la Muerte. Dicitimas*, publiées dans la B. de A. E., t. XIV, p. 729-730, d'après *Varias centellas de amor divino, compuestas por los mejores ingenios de España* : recogidas por la devota curiosidad de Don Juan Nuñez de Velasco, En Madrid, año de 1656, por Maria de Quiñones.

Et quels vers sont plus en harmonie avec l'esprit de *La Vie est un Songe*, que ceux-ci ?

Da lugar al pensamiento  
Para que discurra, y veas  
Que lo mas que tú deseas,  
Es todo un poco de viento.      (Str. 2.)

¿ Cómo duermes y no ves  
Que lo que aquí un soplo es  
Es allá una eternidad ?      (Str. 7.)

Ce n'est donc pas là que git la difficulté : il est moins aisé de comprendre comment les premiers versets de la *Génèse*, les plaintes de *Job* et la notion du sacrifice et de la rédemption contenues dans le Nouveau Testament ont pu se combiner aux légendes du Dormeur éveillé ou du Duc de Bourgogne, même transformées par la philosophie du rêve et du désenchantement.

C'est que cette vie fugace est la vie de l'homme et que le poète est amené à voir dans l'existence de Sigismond, dans ses fautes, ses luttes, son triomphe moral, l'existence de l'humanité avec les mêmes vicissitudes et les mêmes aspirations. La tentation, la chute et la rédemption hantaient d'ailleurs tous les esprits : plus d'un acte sacramentel en retraçait les phases. Est-il étonnant que le penseur ait nourri en même temps deux préoccupations alors dominantes et ait trouvé le point de contact qui les unissait ? Diverses lectures pouvaient l'y avoir aidé.

A défaut d'autres intermédiaires chez Calderón lui-même, on peut citer son très intéressant romance *Larmes*



*que verse une Ame repentie* <sup>(1)</sup> qui contient les principaux éléments spirituels des deux œuvres *La Vie est un Songe* : le temps qui fane, de sa mortelle haleine, les fleurs les plus capiteuses du bonheur, le délit de la naissance, le péché originel, le libre arbitre, les nouvelles fautes, la passion du Christ ou la rédemption, de sorte que cette poésie est pour ainsi dire une synthèse des deux écrits, décisive si elle les précède et des plus instructives si elle doit se placer entre eux.

Voici quelques-unes des strophes les plus intéressantes à ce point de vue :

; Oh cuánto el nacer, oh cuánto  
Al morir es parecido,  
Pues si nacemos llorando,  
Tambien llorando morimos! (Str. 8.)

¿ Vive el hombre ó muere el hombre?  
Pues que ninguno ha sabido  
Si vive ó muere, porqué  
Todo se hace de un camino. (Str. 11.)

Pero si para morir  
No ha menester mas deliquio  
Ni mas critico accidente  
El hombre que haber nacido, (Str. 13.)

(1) *Lágrimas que vierte un alma arrependida*, B. de A. E., t. XIV, p. 726-728, reproduite d'après la *Floresta de rimas antiguas castellanas*, de BÖHL DE FABER. Une autre version à peu près analogue, mais moins complète est donnée à la suite, p. 728-729, sous le titre : *El mismo romance con variantes*, tiré des *Avisos para la muerte, escritos por algunos ingenios de España*, recogidos y publicados por Don Luis Ramirez de Arellano, y añadidos en esta séptima impresion, Año 1672, Madrid, por la Viuda de Melchor.

Que, puesto que vos morís  
Para que yo viva, indigno  
Será, Señor, que un Dios muerto  
No salve á un pecador vivo. (Str. 20.) (1).

De Adán la ofensa primera  
Me echo á esta cárcel que ánimo,  
Y antes de nacer, la herencia  
Que tuve del fué un delito (2).

Va veo que no es disculpa  
Nacer sujeto á este impio  
Feudo, pues nada pactaron  
Las culpas y el albedrío.

1) Il faut remarquer que Manrique, après avoir dépeint l'instabilité de la vie humaine dans ses *Strophes*, était amené, lui aussi, comme dut l'être plus d'un écrivain du temps, à rapprocher cette idée de celle du sacrifice et de la rédemption :

« Tu, que por nuestra maldad  
tomaste forma seruil  
y baxo nombre,

Tu, que a tu diuinidad  
juntaste cosa tan vil  
como el hombre,

Tu, que tan grandes tormentos  
sofriste sin resistençia  
en tu persona,  
no por mis mereçimientos,  
mas por tu sola clemençia  
me perdona. » (Édit. cit., str. 39.)

(2) La question du péché originel présente, dans *La Vie est un Songe*, certaines difficultés que je m'efforcerai de résoudre, avec d'autres qui leur sont connexes, dans des articles subséquents.

Pero si el ser ó no, fuera  
A mi arbitrio permitido,  
Y ántes de ser experiencia,  
Mas que exámen fuera aviso,

¡ Qué dulcemente en la nada  
Durmiera en ocio tranquilo,  
El que no tiene, si nace,  
Respiracion sin gomido !

Porque, si haber hecho al hombre,  
Que á vos os pesó exáminio,  
¡ Qué mucho que á mí me pese  
El haber, Señor, nacido !

Pues apenas me eriaстеis,  
Cuando, ingrato al beneficio,  
Ya di á entender que era hombre  
Con ser desagradecido. (Str. 25 á 30.)

Mas ¡ vos pendiente de un leño,  
Y yo necio desconfio ! (Str. 35.)

Y vos lo hicisteis por mí  
De amor y piedad movido : (Str. 37.)

Non seulement nous trouvons dans ces trophes les deux préoccupations dominantes dont nous cherchions le point de contact, mais, plus d'une fois, leurs vers reproduisent presque textuellement les plaintes mélancoliques de Sigismond, sur lesquelles elles versent une vive lumière et dont elles font ressortir nettement la portée symbolique.

Aussi, me basant sur ces derniers arguments autant que sur l'ensemble de mon interprétation, me crois-je en droit d'affirmer que si même la pièce religieuse fut écrite après l'œuvre profane — comme cela semble ressortir des dates

auxquelles elles furent représentées (1) — la seconde n'est pas une simple refonte de la première, une application foncièrement nouvelle des mêmes éléments à une matière passablement différente, mais qu'à l'époque où Calderón écrivit le drame, il avait déjà transformé la matière antique beaucoup plus profondément qu'on ne l'a généralement cru, et avait vu, dans ces événements, des analogies frappantes avec les rapports de l'homme et de la divinité, tels que nous les retracent les livres saints, et tels qu'il les décrit dans son acte sacramentel.

De là résulte la certitude que le génial écrivain avait, en créant le caractère de Sigismond et de ceux qui l'entourent, une lumineuse conscience des idées philosophiques qu'il y développait et dont la profondeur n'a été qu'imparfaitement comprise.

Sous ses deux formes, *La Vie est un Songe* est donc une diilogie dont les actions analogues partent, l'une du concret et du corporel pour s'élever vers les idées et vers l'infini, et dont l'autre descend des hauteurs de l'idéal vers les êtres finis et vers les humains.

Telles semblent avoir été, dans leurs grandes lignes, la genèse et la signification de cette noble création qui interprète avec une poésie intense et des raffinements merveilleux de subtilité, l'histoire de l'humanité, l'histoire d'une âme tirée du néant, qui vit, aime et hait, lutte avec les principes déterminants, cherche à pénétrer le mystère de l'existence, et qui, consciente de la petitesse des biens

(1) Pour la date où fut écrit le drame, publié en 1636, voir plus haut, p. 767, n. 1. L'acte sacramentel, imprimé en 1676, fut représenté à Madrid en 1673, d'après l'*Archivo* de Madrid (2a-197-20).

terrestres, fleurs d'amandier qui s'effeuillent au premier souffle, s'élève à la conception de l'infini et atteint à la beauté, dans une région élevée où religions et philosophies s'unissent et se confondent.

Dans ce but, Calderón bouleverse notre confiance innée en la réalité de la matière, tend à prouver, avec Platon, que celle-ci n'est qu'une ombre de l'idéal, annonce, après tant d'autres précurseurs, le problème kantien de l'essence des choses, et, tout en s'inspirant des penseurs bibliques et chrétiens, fait songer au Nirvâna des bouddhistes, lorsqu'il touche, sans chercher à le résoudre, au problème de l'Être et du Non-Être.

La conception caldéronienne était-elle vraie? — Qu'importe. Elle a pour elle et contre elle la naissance et la chute de tous les systèmes et doit enclorre des erreurs et des vérités totales. Mais nous l'admirons parce qu'elle nous transporte dans un monde sublime où règne l'absolue beauté : et ce monde, réel ou chimérique, est celui que chérissent les penseurs et poètes qui croient que les idées sont parfois plus réelles et plus belles que le réel vulgaire que nous pensons fermement tenir et qui fuit comme une ombre entre nos doigts.

LUCIEN-PAUL THOMAS.

---



## Les chansons inédites de Guillaume le Vinier d'Arras.

—

Texte critique avec les variantes de tous les manuscrits.

—

Les chansons qu'on peut attribuer à Guillaume le Vinier d'Arras sont au nombre de trente-deux.

Elles sont citées dans G. RAYNAUD, *Bibliographie des chansonniers français des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1884, sous les nos 32, 87, 112, 128, 131, 169, 193, 217, 255, 378, 388, 611, 691, 814, 842, 903, 1039, 1086, 1117, 1143, 1192, 1293, 1350, 1853, 1405, 1587, 1787, 1859, 1869, 1911, 1946 et 2042 (1).

Vingt-trois de ces chansons ont été publiées, quelques-unes même à plusieurs reprises. Les éditions faites avant 1884 sont renseignées dans la Bibliographie de Raynaud. Voici quelques indications complémentaires pour les éditions faites après cette date.

Les nos 32, 131, 217, 255, 691, 814, 903, 1117, 1143, 1192 et 1787 ont été publiés, d'après le manuscrit de Sienne, par G. STEFFENS, *Die altfranzösische Liederhandschrift von Siena* (Archiv für das Studium der neueren Sprachen, t. LXXXVIII, Braunschweig, 1892).

(1) Le n<sup>o</sup> 787, attribué à Guillaume le Vinier par le ms. R<sup>1</sup> (Rome Vatican, n<sup>o</sup> 1490, Fonds de la reine Christine), est de Gace Brulé. Cf. G. HUET, *Les chansons de Gace Brulé*. Collection de la Société des anciens textes français.

Les n<sup>os</sup> 87 et 255 ont été reproduits, d'après le ms. Pb<sup>12</sup>, par P. MEYER et G. RAYNAUD, *Le chansonnier français de Saint-Germain des Prés. Reproduction phototypique avec transcription* (Publication de la Société des anciens textes français, t. XXII, Paris, 1892).

Le n<sup>o</sup> 1350 a été édité une nouvelle fois, d'après le manuscrit d'Oxford, par G. STEFFENS, *Die altfranzösische Liederhandschrift der Bodleiana in Oxford, Douce 303* (Archiv für das Studium der neueren Sprachen, t. XCIX, Braunschweig, 1897).

Les deux descorts (n<sup>os</sup> 193 et 1946) ont paru dans A. JEANROY, L. BRANDIN et P. AUBRY, *Lais et Descorts français du XIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1901.

Une édition critique des deux chansons à refrain (n<sup>os</sup> 169 et 2042) a été donnée dans F. NOACK, *Der Strophenausgang in seinem Verhältniss zum Refrain und Strophengrundstock in der Refrainhaltigen altfranzösischen Lyrik, nebst 66 unveröffentlichten altfranzösischen Refrainlieder aus Pariser Handschriften, herausg. von E. STENGEL* (Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie, herausg. von E. Stengel, Heft XCVIII, Marburg, 1899).

Neuf pièces restent encore inédites. Ce sont les n<sup>os</sup> 112, 128, 378, 388, 614, 1086, 1353, 1869 et 1911.

En attendant que je fasse paraître une édition des œuvres complètes de Guillaume le Vinier d'après tous les manuscrits connus, je donne ici le texte critique de ces neuf chansons inédites. La place forcément restreinte dont je puis disposer dans ce recueil m'empêche de donner davantage et m'oblige même à laisser de côté toute discussion relative à la restitution du texte.



Voici les différents manuscrits que j'ai utilisés pour cette édition. Pour les désigner, j'adopte les sigles de Raynaud.

A = Le ms. n° 657 de la Bibliothèque municipale d'Arras.

Pa = Le ms. n° 5193 de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

Pb<sup>3</sup> = Le ms. fonds français n° 844 de la Bibliothèque nationale, à Paris.

Pb<sup>5</sup> = Le ms. fonds français n° 846 de la Bibliothèque nationale, à Paris.

Pb<sup>11</sup> = Le ms. fonds français n° 12615 de la Bibliothèque nationale, à Paris.

R<sup>1</sup> = Le ms. fonds de la reine Christine n° 1490 de la Bibliothèque du Vatican, à Rome.

R<sup>2</sup> = Le ms. fonds de la reine Christine n° 1522 de la Bibliothèque du Vatican, à Rome.

J'adresse ici mes remerciements à M. A. FAYEN, de l'Institut historique belge à Rome, qui s'est chargé de collationner mes copies avec le texte des manuscrits du Vatican, ainsi qu'à M. A. STAPPERS, professeur à l'Athénée d'Anvers qui m'a beaucoup aidé dans la transcription des manuscrits de Paris.

#### N° 4.

RAYNAUD, Bibl. n° 112. Pb<sup>3</sup> fol. 112 v. col. n (*Maistre Will. li Viniers*); Pb<sup>11</sup> fol. 32 v. (*Maistre Williames li Viniers*); R<sup>1</sup> fol. 38. Texte d'après R<sup>1</sup>.

I. Bone amour, cruel manaie,  
Che m'est vis,  
Prendes de moi et grief paie,  
Quant faillis

I. — 2. Che ] Ce Pb<sup>3.11</sup>. — 3. Prendes ] Prenez Pb<sup>3</sup>; et ] en R<sup>1</sup>. — 4. Quant ] Chans R<sup>1</sup>; faillis ] falis Pb<sup>11</sup>.

5. M'est si tost vos bries respis.  
Or ne sai quel part jou traie,  
Car du mal dont sui garis  
Me renovele la plaie.  
Sui tous fis
10. Que s'ainc trais mal de vous c'or atent pis.

II. Hors de vo dangier cuidaie  
Estre partis.  
Pau set bien qui mal n'assaie.  
Sui repris,

5. S'iere batus et despis  
Con clers fuitis qui s'esvaie.  
Car si sui de mal apris  
Q'ades quit que biens m'eschaie  
Plus envis
10. Que s'euse este souvent conjois.

III. Chil qui guerredons delaie  
Muert tous vis.  
En grant cruaute s'entaie  
Cuers gentis

5. respis ] respris Pb<sup>3</sup>. — 6. jou ] je Pb<sup>3.11</sup>. — 7. Car ] Quar Pb<sup>3</sup>;  
du mal ] des maus Pb<sup>3.11</sup>; garis ] guaris Pb<sup>3</sup>. — 8. Me ] Mi Pb<sup>11</sup>;  
renovele ] renouele Pb<sup>3</sup>. — 9. Sui tous fis ] Or sui tous fis (+ 1)  
Pb<sup>3.11</sup> R<sup>1</sup>. — 10. s'ainc ] sans Pb<sup>11</sup>; de ] pour Pb<sup>3.11</sup>; c'or ] c'ore Pb<sup>11</sup>.

II. — 1. Hors ] Car R<sup>1</sup>; vo ] vos Pb<sup>11</sup>; dangier ] dangiers Pb<sup>11</sup>; cui-  
daie ] cuidai R<sup>1</sup>, cuidaie Pb<sup>3</sup>, quidaie Pb<sup>11</sup>. — 3. Pau ] Pou Pb<sup>3</sup>. —  
4. Sui repris ] Or sui repris (+ 1) Pb<sup>3.11</sup> R<sup>1</sup>. — 5. S'iere ] S'ere Pb<sup>11</sup>;  
despis ] laidis Pb<sup>3</sup>. — 6. Con ] Com Pb<sup>11</sup>; qui ] ki Pb<sup>11</sup>. — 7. Car ]  
Quar Pb<sup>3</sup>; de ] al Pb<sup>3</sup>. — 8. q' ] c' Pb<sup>3</sup>, qu' Pb<sup>3</sup>; quit ] quie Pb<sup>11</sup>, cuit  
Pb<sup>3</sup>. — 10. s'euse ] s'eusse Pb<sup>3.11</sup>.

III. — 1. Chil ] Cil Pb<sup>3.11</sup>. — 2. Muert ] Moert Pb<sup>11</sup>; tous ] touz  
Pb<sup>3</sup>. — 4. gentis ] jentix Pb<sup>3</sup>.

5. Qui fait samblant ne dous ris  
Qu'il ne toille ne retraie.  
Ch'afiert as laniers saintis  
Ki on abecke et adaie  
Fameis
10. Pour plus estre aigre et volenteis.
- IV. Mais n'est mestiers c'on m'atraie  
Par tieus dis,  
Qar ne sui muiers de haie  
Ne souris.
5. Ains sui souvenirs toudis  
D'amer dame cointe et jaie,  
A gent cors et a cler vis.  
Plus drois que uns ars ne traie  
M'a asis
10. Un regart d'amours el cuer de mon pis.
- V. Et se je du tout m'esmaie  
Et tien pensis,  
K'en puis s'or ne mi rapaie?  
Mar eslis

5. Qui ] Ki Pb<sup>11</sup>; dous ] dolc Pb<sup>11</sup>, douz Pb<sup>3</sup>. — 6. Qu'il ] K'il Pb<sup>11</sup>; ne toille ] retoille Pb<sup>3</sup>, retolle Pb<sup>11</sup>. — 7. Ch' ] C' Pb<sup>3-11</sup>; as laniers ] au lanier Pb<sup>3</sup>, a lanier Pb<sup>11</sup>. — 8. Ki ] Cui Pb<sup>3</sup>; abecke ] abeche Pb<sup>3-11</sup>. — 10. plus estre ] estre plus Pb<sup>11</sup>, estre pluz Pb<sup>3</sup>.

IV. — 1. Mais ] Maiz Pb<sup>3</sup>; m'atraie ] m'apaie Pb<sup>3-11</sup>. — 2. tieus ] tels Pb<sup>11</sup>, teus Pb<sup>3</sup>. — 3. Quar ] Car Pb<sup>11</sup>, Quar Pb<sup>3</sup>; muiers ] muiers Pb<sup>3-11</sup>. — 4. souris ] soursis Pb<sup>3</sup>, soussis Pb<sup>11</sup>. — 5. Ains ] Ainz Pb<sup>3</sup>; souvenirs ] soveniers Pb<sup>11</sup>, souvenanz Pb<sup>3</sup>; toudis ] touz dis Pb<sup>3</sup>, tos dis Pb<sup>11</sup>. — 6. jaie ] gaie Pb<sup>3</sup>. — 7. cler ] clers Pb<sup>3</sup>. — 8. Plus ] Pluz Pb<sup>3</sup>; drois ] droit Pb<sup>3-11</sup>. — 9. asis ] assis Pb<sup>3-11</sup>. — 10. regart ] reguart Pb<sup>3</sup>; el ] ou Pb<sup>3</sup>.

V. — 1. Et se je du tout ] Et si fais cols (—1) Pb<sup>11</sup>, Et se si fais coupz Pb<sup>3</sup>. — 2. tien ] tient Pb<sup>3-11</sup>. — 3. K'en ] Qu'en Pb<sup>3</sup>, Qu'em Pb<sup>11</sup>; mi ] me Pb<sup>3-11</sup>.

5. Orguel et valor et pris  
Qui ne suefre que bien aie.  
Mais contre orguel sui garnis.  
De tant con jentieus cuers fraie  
Ses abis,
10. Si croist doucours et pities et merchis.
- VI. Chante Rasset con jolis  
Di maistre Willaume k'aie  
Cuer espris  
De joie d'amours que pert Givencis.

N° 2.

RAYNAUD, Bibl. n° 128. Pb<sup>3</sup> fol. 113 v. col. I (*Maistre W. li Viniers*); Pb<sup>11</sup> fol. 33 r. (*Will'es li Viniers*). Texte d'après Pb<sup>11</sup>.

- I. Qui que voie en amour faindre  
Ne qui qu'en chant fausement  
De ma douleur ne m'os plaindre  
Pour la joie qu'en atent.
5. Cil s'en repent  
Qui n'en plaint fors son damage.  
De tant li porc tesmoignage :  
Cent joies pour un mal rent  
Celui qui plus en endure.

5. Orguel ] Orgeus R<sup>1</sup>, Orguell Pb<sup>3</sup>. — 6. suefre ] soeffre Pb<sup>11</sup>. — 7. Mais ] Maiz Pb<sup>3</sup>; orguel ] orgueill Pb<sup>3</sup>; garnis ] guarnis Pb<sup>3</sup>. — 8. jentieus ] gentix Pb<sup>3</sup>, gentiex Pb<sup>11</sup>. — 9. Ses ] Les Pb<sup>11</sup>; abis ] habis Pb<sup>3</sup>. — 10. Si ] Li Pb<sup>11</sup>; doucours et pities ] pitiez et doucours Pb<sup>3</sup>, pities doucours (— 1) Pb<sup>11</sup>; merchis ] mercis Pb<sup>3-11</sup>.

VI. — 2. Willaume ] Guillaume Pb<sup>3-11</sup>; k' ] c' Pb<sup>11</sup>, qu' Pb<sup>3</sup>. — 4. Givencis ] Gievencis Pb<sup>3-11</sup>.

I. — 1. amour ] amor Pb<sup>3</sup>. — 3. ma ] sa Pb<sup>11</sup>. — 7. porc ] port Pb<sup>3</sup>. — 8. Cent ] C. Pb<sup>11</sup>; un ] i. Pb<sup>11</sup>. — 9. plus ] pluz Pb<sup>3</sup>.

- II. Ne voel pas ma joie estaindre  
Pour desirer faintement,  
Ains truis ma volente graindre  
Qu'onques ne fis par couvent.
5. Que ligement  
Li ai fait feel homage  
Sour l'espoir del avantage.  
Qui plus i met plus i prent,  
Quant Dieus l'en done aventure.
- III. Grans amours ne poet remaindre  
Commencie de jouvent  
Ne que muiers puet ataindre  
Sour niais d'aspre talent.
5. Ne valent gent  
Qui n'ont vole de sorage.  
Qui n'ama de joene eage  
C'est li asnes c'on aprent  
A harper contre droiture.
- IV. Pour ce doit dame destraindre  
Son cuer k'il n'aint bandement,  
Car on voit mainte oeuvre fraindre  
Par commencer folement.
5. C'amours desfent  
C'on n'acoint fol dru volage.  
Quant Diex et siecles les gage,  
Amours les blasme et sousprent  
Qu'il n'ambent pas de nature.

II. — 1. voel ] vueill Pb<sup>3</sup>. — 2. desirer ] desirrer Pb<sup>3</sup>. — 3. Ains ] Ainz Pb<sup>3</sup>. — 4. Qu'onques ] C'onques Pb<sup>3</sup>. — 6. homage ] hommage Pb<sup>3</sup>. — 8. prent ] pert Pb<sup>11</sup>. — 9. Dieus ] Dex Pb<sup>3</sup>.

III. — 1. Grans ] Granz Pb<sup>3</sup>. — 4. sour ] sor Pb<sup>3</sup>. — 7. joene ] jo-vene Pb<sup>11</sup>.

IV. — 2. k'il ] qu'il Pb<sup>3</sup>. — 3. Car ] Quar Pb<sup>3</sup>. — 5. C' ] Qu' Pb<sup>3</sup>. — 7. Diex ] Dex Pb<sup>3</sup>; siecles ] li mons Pb<sup>3</sup>. — 8. Amours ] Amors Pb<sup>3</sup>; sousprent ] souspent Pb<sup>3</sup>. — 9. Qu'il ] Qui Pb<sup>11</sup>.

- V. Pour teus gens fuir parmaindre  
Vint en mon cuer salvement.  
Tous ses lius dorer et paindre  
Li ai fait signorelment.
5. D'iloec repret  
Maint visse et maint goupillage,  
La juge en son iretage,  
La escrit quant c'on mesprent,  
De la voit maint fol parjure.
- VI. Dame a cui je ne m'os plaindre,  
Soies de nostre couvent.  
Je ferai amours estaindre  
Si que porres larghement.
5. Se li cuers fent,  
Cuite soies del damage.  
Certes despens et ostage  
Doins tout de commencement,  
Mais regardes i mesure.
- VII. Chastelain, moult prois l'usage  
Ki rent l'ome preu et sage.  
Ames bien et loialment :  
Ce est la voie seure.

V. — 2. salvement ] sauvement Pb<sup>3</sup>. — 3. lius ] lieuz Pb<sup>3</sup>. —  
4. signorelment ] seignorilment Pb<sup>3</sup>. — 5. D'iloec ] D'iluec Pb<sup>3</sup>. —  
6. goupillage ] gourpillage Pb<sup>3</sup>. — 7. iretage ] hiretage Pb<sup>3</sup>.

VI. — 2. Soies ] Soiez Pb<sup>3</sup>. — 4. que ] qui Pb<sup>3</sup>; porres ] porroiz Pb<sup>3</sup>;  
larghement ] largement Pb<sup>3</sup>. — 6. soies ] soiez Pb<sup>3</sup>. — 8. Doins ]  
Doinz Pb<sup>3</sup>. — 9. Mais ] Maiz Pb<sup>3</sup>; regardes ] regardez Pb<sup>3</sup>.

VII. — 1. moult ] mout Pb<sup>3</sup>. — 2. Ki ] Qui Pb<sup>3</sup>. — 3. Ames ] Amez  
Pb<sup>3</sup>; loialment ] loiaument Pb<sup>3</sup>. — 4. Ce est ] En est Pb<sup>11</sup>.

N° 3.

RAYNAUD, Bibl. n° 378. A fol. 138 v ; Pb<sup>3</sup> fol. 114 v. col. II  
(*Maistre Will'*) ; R<sup>1</sup> fol. 136 v. ; R<sup>2</sup> fol. 169 (*Guillaume de  
Viviers au moine d'Arras*). *Jeu parti*. Texte de R<sup>1</sup>.

- I. Moines, ne vous anuit pas.  
N'a fors que jus en mes dis.  
De l'abeie me fas  
Et vous en fustes jadis.
5. Pour chou chest ju vous partis.  
Vous avres entier soulas  
De vostre amie en vos bras  
Dont vo bons ert aconplis :  
Seres en vous mains soupris
10. Apres qu'ore en es le pas?

- II. Guillaumes, chil aime a gas  
Qui, pour deduit qu'il ait pris,  
Devient de bien amer mas.  
Et vers sa dame faintis

I. — 2. que ] ke A ; jus ] gieu Pb<sup>3</sup>, jeu R<sup>2</sup>. — 3. fas ] faz Pb<sup>3</sup>. —  
5. chou ] ce Pb<sup>3</sup> R<sup>2</sup> ; chest ] cest A Pb<sup>3</sup> R<sup>2</sup>. — 6. avres ] avroiz Pb<sup>3</sup>,  
avrez R<sup>2</sup> ; soulas ] soulaz Pb<sup>3</sup>. — 7. bras ] braz Pb<sup>3</sup>. — 8. vo ] vos A ;  
bons ] buens Pb<sup>3</sup> ; ert ] iert Pb<sup>3</sup> R<sup>2</sup> ; aconplis ] acompliz Pb<sup>3</sup>, accomplis  
A R<sup>2</sup>. — 9. Seres ] Seroiz Pb<sup>3</sup>, serez R<sup>2</sup> ; en vous ] ent vous A, vous ent  
R<sup>2</sup> ; mains ] mainz Pb<sup>3</sup> ; soupris ] souspris R<sup>2</sup>. — 10. qu'ore ] ch'ore R<sup>1</sup>,  
choze A, que R<sup>2</sup> ; en es ] il ne R<sup>2</sup>, en ne A R<sup>1</sup>.

II. — 1. Guillaumes ] Guillaume A, Guillame R<sup>2</sup> ; chil ] cil Pb<sup>3</sup> R<sup>2</sup>.  
— 2. Qui ] Ki A ; qu'il ] k'il A. — 4. Et ] Ne R<sup>2</sup> ; dame ] drue Pb<sup>3</sup> ;  
faintis ] fainties Pb<sup>3</sup>.

5. N'est pas d'avoir joie apris.  
Car ki pris est au droit las  
D'amour ne doit estre las  
D'amer mieus et mieus toudis.  
Sa dame apres tieus delis
10. En peut avoir haut et bas.

- III. Moines, del sejour d'Aras  
Muet q'estes si soursaillis.  
De chou dont ne set nis as  
Cuers en desierrer nourris
5. Nis li lourseignaus faintis  
Devient de tel essai mas.  
Car pour tant tel deduit has,  
S'aim mieus desirrer jolis.  
Mais mieus ames, ce m'est vis,
  10. Un tien que deus tu l'aras.

6. Car ] Kar A, Quar Pb<sup>3</sup>; ki ] qui Pb<sup>3</sup>; las ] laz Pb<sup>3</sup>. —  
7. D'amour ] D'amours R<sup>2</sup>. — 8. mieus ] mieuz Pb<sup>3</sup>, miex R<sup>2</sup>; toudis ]  
touz dis Pb<sup>3</sup> A R<sup>2</sup>. — 9. tieus ] ses A R<sup>1</sup>, tiex R<sup>2</sup>, touz Pb<sup>3</sup>. — 10. En  
puet ] Peut on A Pb<sup>3</sup>, Comprend R<sup>2</sup>.

III. — 1. Moines ] Moine R<sup>2</sup>, Boines A; del ] du Pb<sup>3</sup>; Aras ] Arras  
R<sup>2</sup>, Arraz Pb<sup>3</sup>. — 2. Muet ] Vient R<sup>2</sup>; q'estes ] qu'estres Pb<sup>3</sup>, qu'estes  
R<sup>2</sup>, k'estes A; soursaillis ] soursailliz Pb<sup>3</sup>, soursalis A. — 3. chou ] ce  
Pb<sup>3</sup> R<sup>2</sup>. — 4. Cuers ] Cuer R<sup>2</sup>; desierrer ] desirrier Pb<sup>3</sup>, desirier R<sup>2</sup>,  
desierie A; nourris ] norriz Pb<sup>3</sup>, nouris A, norris R<sup>2</sup>. — 5. Nis ] Ni  
Pb<sup>3</sup>; li ] le R<sup>2</sup>; lourseignaus ] louseignolz Pb<sup>3</sup>, rousseignol R<sup>2</sup>, lourei-  
gnos A; faintis ] jolis R<sup>2</sup>, jois Pb<sup>3</sup>. — 6. Devient ] Vient R<sup>2</sup>; essai ]  
deduit Pb<sup>3</sup>; mas ] moult quas R<sup>2</sup>. — 7. Car ] Kar A, Quar R<sup>2</sup>, Seul  
Pb<sup>3</sup>; deduit ] assai Pb<sup>3</sup>; has ] as R<sup>2</sup>. — 8. S'aim ] S'ains R<sup>1</sup>; mieus ]  
mieuz Pb<sup>3</sup> A, miex R<sup>2</sup>; desirrer ] desirrier Pb<sup>3</sup>, desirer A R<sup>2</sup>. — 9. Mais ]  
Maiz Pb<sup>3</sup>, Mes R<sup>2</sup>; mieus ] mieuz Pb<sup>3</sup>, miex R<sup>2</sup>; ames ] amez Pb<sup>3</sup>. —  
10. Un ] I. R<sup>1</sup>; que ] ke A; deus ] II. R<sup>1-2</sup>; l'aras ] l'avras Pb<sup>3</sup> R<sup>2</sup>.



- IV. Guillaume, de chou sui fis  
 K'aves failli au meillour,  
 Q'en desirant estre amis  
 Sans autre soulas d'amour
5. Fait fin cuer vivre en langour.  
 Et jou de desir espris  
 Couvoit sans estre alentis  
 D'amours la plaisant savour,  
 S'en veul avoir nuit et jour :
10. Com plus en ai mieus le pris.
- V. Moines, entre fais et dis  
 A moult, ce sevent plusour.  
 S'uns parlemens m'ert assis  
 De la bele qui j'aour,
5. N'avroie jou pas vigour  
 Dont si fais soulas fust quis ?  
 Que amors n'est pas sougis  
 Qui hardis est a chel tour.  
 Pour ch'aim mieus sage paour
10. K'estre faus vilains hardis.

IV. — 1. Guillaume ] Guillaumes Pb<sup>3</sup>, Guillame R<sup>2</sup>; chou ] ce Pb<sup>3</sup> R<sup>2</sup>. — 2. K'aves ] Qu'avez Pb<sup>3</sup> R<sup>2</sup>. — 3. Q'en ] Qu'en A Pb<sup>3</sup> R<sup>2</sup>; desirant ] desirant Pb<sup>3</sup>. — 4. Sans ] sanz Pb<sup>3</sup>; soulas ] soulaz Pb<sup>3</sup>. — 5. cuer ] quer A; vivre ] vivere A, estre R<sup>2</sup>. — 6. jou ] je Pb<sup>3</sup> R<sup>2</sup>; de ] *manque dans* A R<sup>1</sup>. — 7. sans ] sanz Pb<sup>3</sup>. — 8. D'amours ] D'amour R<sup>2</sup>; la ] le R<sup>2</sup>; plaisant ] plesant R<sup>2</sup>; savour ] savor R<sup>1</sup>. — 9. S'en ] *manque dans* R<sup>2</sup>; veul ] vueill Pb<sup>3</sup> R<sup>2</sup>; nuit ] et nuit R<sup>2</sup>. — 10. Com ] Que R<sup>2</sup>; plus ] pluz Pb<sup>3</sup>; mieus ] mieuz Pb<sup>3</sup>; plus R<sup>2</sup>.

V. — 1. Moines ] Moine R<sup>2</sup>, Boine A; fais ] fait Pb<sup>3</sup>; dis ] devis A R<sup>1-2</sup>. — 2. A moult ] Amour Pb<sup>3</sup>; plusour ] pluisour A R<sup>2</sup>. — 3. parlemens ] parlement Pb<sup>3</sup> R<sup>2</sup>; m'ert ] m'iert R<sup>2</sup>, n'ert R<sup>1</sup>; assis ] asis A. — 4. bele ] beile A; qui ] a cui Pb<sup>3</sup>, que R<sup>2</sup>; j'aour ] j'aor R<sup>1</sup>. — 5. N'avroie ] N'aroié R<sup>2</sup>; jou ] je Pb<sup>3</sup> R<sup>2</sup>. — 6. soulas ] soulaz Pb<sup>3</sup>. — 7. Que ] Qu'a Pb<sup>3</sup>, Ke A; amors ] amour Pb<sup>3</sup>, amours A R<sup>2</sup>. — 8. chel ] cel Pb<sup>3</sup>, ce R<sup>2</sup>. — 9. ch' ] chou R<sup>1</sup>, ce Pb<sup>3</sup> R<sup>2</sup>; mieus ] mieuz Pb<sup>3</sup>, miex R<sup>2</sup>. — 10. K'estre ] Qu'estre Pb<sup>3</sup> R<sup>2</sup>; faus ] folz Pb<sup>3</sup>, foulz R<sup>2</sup>.

N° 4.

RAYNAUD, Bibl. n° 388. Pb<sup>3</sup> fol. 4 r. (*Maistre Willaumes li Viniers*); R<sup>1</sup> fol. 123 v. (*Maistre Willaumes li Viniers*).  
*Chanson à la Vierge*. Texte de R<sup>1</sup>.

- I. Virge pucele roiaus  
En cui li douz Jhesucris,  
Li douz glorieus joiaus,  
Fu conceus et nouris,  
5. Bien fu vos cuers raemplis  
De sa grase et de s'amour  
A cel jour  
Que sains esperis  
I eut le fil Dieu assis.

- II. Douce dame emperiaus,  
Esmeree flour de lis,  
Dous vregiers especiaus  
Ou li sains fruis fu ceillis,  
5. Souverains rosiers eslis,  
Vous'aportastes la flour  
Et l'oudour  
Par coi paradis  
Nous fuit ouvers et pramis.

I. — 1. Virge ] Virgene (+ 1) Pb<sup>3</sup>; roiaus ] roiauz Pb<sup>3</sup>. — 2. douz ] douz Pb<sup>3</sup>; Jhesucris ] Jhesuscris Pb<sup>3</sup>. — 4. nouris ] norris Pb<sup>3</sup>. — 6. grase ] grasse Pb<sup>3</sup>. — 7. jour ] jor Pb<sup>3</sup>. — 9. eut ] ot Pb<sup>3</sup>; fil ] fill Pb<sup>3</sup>.

II. — 2. flour ] flor Pb<sup>3</sup>. — 3. douz ] douz Pb<sup>3</sup>; vregiers ] vergiers Pb<sup>3</sup>; especiaus ] especiauz Pb<sup>3</sup>. — 4. ceillis ] cueillis Pb<sup>3</sup>. — 5. Souverains ] Soverains Pb<sup>3</sup>. — 6. flour ] flor Pb<sup>3</sup> R<sup>1</sup>. — 7. l'oudour ] l'odor Pb<sup>3</sup>. — 9. Nous ] Nos Pb<sup>3</sup>; fuit ] fu Pb<sup>3</sup>; ouvers ] overs Pb<sup>3</sup>.

- III. Vous estes amours loiaus  
Dont li mort cuers sont espris,  
Li sourgons et li ruisiaus  
Ki arouse le pais,  
5. Li confors et li delis,  
La fontaine de doucour  
Ou li plour  
Sont puisie et pris  
Par coi pechie sunt remis.
- IV. Has! saintuaires tres haus  
Sor tous autres conjois,  
Tres dous precieus vaissaus  
De toutes vertus garnis,  
5. Sains tresors ou Dieus a mis  
De virginite l'ounour!  
Tel valour,  
Dame, aves conquis,  
Nule n'est vers vous en pris.
- V. France dame naturaus  
Ki saves les desconfis,  
Vers tous pechies et tous maus  
Soies moi confors toudis;

III. — 1. amours ] amors Pb<sup>3</sup>; loiaus ] loiauz Pb<sup>3</sup>. — 2. Dont ] Done Pb<sup>3</sup>; sont ] sunt Pb<sup>3</sup>. — 3. sourgons ] sorgons Pb<sup>3</sup>; ruisiaus ] ruissiauz Pb<sup>3</sup>. — 5. confors ] confort Pb<sup>3</sup>. — 6. fontaine ] fontaine Pb<sup>3</sup>. — 7. plour ] plor Pb<sup>3</sup>, plus R<sup>1</sup>. — 8. Sont ] Sunt Pb<sup>3</sup>; puisie ] puchie Pb<sup>3</sup>.

IV. — 1. Has ] O Pb<sup>3</sup>. — 2. tous ] tonz Pb<sup>3</sup>. — 3. dous ] douz Pb<sup>3</sup>; vaissaus ] vaissiauz Pb<sup>3</sup>. — 4. garnis ] guarnis Pb<sup>3</sup>. — 5. tresors ] tresor R<sup>1</sup>; Dieus ] Diex Pb<sup>3</sup>. — 6. l'ounour ] l'onor Pb<sup>3</sup>. — 7. valour ] valor Pb<sup>3</sup>. — 8. aves ] avez Pb<sup>3</sup>.

V. — 1. France ] Franche Pb<sup>3</sup>. — 2. Ki ] Qui Pb<sup>3</sup>; saves ] sauvez Pb<sup>3</sup>. — 3. tous... tous ] toz... toz Pb<sup>3</sup>. — 4. Soies moi ] Me soiez Pb<sup>3</sup>; toudis ] toz dis Pb<sup>3</sup>.

5. Et qant mes cors ert faillis,  
Proïies vostre creatour  
Cui j'aour  
K'aveuc ses amis  
Meté m'ame en paradis.

VI. Cancon rent gres et mercis  
La noumpere et la meillour,  
K'a cest tour  
M'asaie a pris  
5. De li a faire aucuns dis.

N° 5.

RAYNAUD, Bibl. n° 611. Pb<sup>11</sup> fol. 23 v. (*Maistre Willaumes li Viniers*); R<sup>1</sup> fol. 120 r. *Chanson à la Vierge*. Texte de R<sup>1</sup>.

I. Glorieuse virge pucele  
Ki Dieu fustes mere et ancele  
Et encor vous est pere et fieus,  
Ki vous sert de cuer sans favele

5. qant ] quant Pb<sup>3</sup>; ert faillis ] iert failliz Pb<sup>3</sup>. — 6. Proïies ] Proiez Pb<sup>3</sup>; creatour ] creator Pb<sup>3</sup>. — 7. j'aour ] j'aor Pb<sup>3</sup>. — 8. K'aveuc ] Qu'avuec Pb<sup>3</sup>. — 9. Meté m'ame en paradis ] Ait m'ame en son lieu porquis Pb<sup>3</sup>.

VI. — 1. Cancon ] Chancon Pb<sup>3</sup>; gres ] grez Pb<sup>3</sup>; mercis ] merciz Pb<sup>3</sup>. — 2. noumpere ] nomper Pb<sup>3</sup>; meillour ] meillor Pb<sup>3</sup>. — 3. K'a ] Qu'a Pb<sup>3</sup>; tour ] tor Pb<sup>3</sup>.

I. — 1. *Ce vers manque dans R<sup>1</sup>, une partie du folio ayant été coupée.* — 3. vous ] vos Pb<sup>11</sup>; fieus ] fuis Pb<sup>11</sup>. — 4. vous ] vos Pb<sup>11</sup>.

5. Amender en doit sa querele.  
Secoures moi, dame gentieus.  
Pries vo fil, biaux dous cuers pieus,  
Que riens que veillies ne rapele,  
Qu'en la sainte clarte des cieus
10. Soit fais et devisez mes lieus  
Et cascun qui de cuer l'apele.

II. Precieuse dame tres bele,  
Talent ai que vos biens espele  
Selonc cou que porrai au mieus.  
Vos doucours est la fontenele

5. Qui sourt sous la plaisant gravele,  
Qui rent talent as maladieus.  
Les mors cuers pereceus et nieus  
Esprendes d'argant estincele  
D'estre en l'amour Dieu talentieus.
10. Vo doucours dont tant croist li rieurs  
Le mont arouse et renovele.

III. De tout est dame et damoisele  
Cele dont issi la flourcele  
Et la source des fontenieus  
Dont li cors n'estance n'enjele :

5. sa] la Pb<sup>11</sup>. — 6. gentieus] gentius Pb<sup>11</sup>. — 7. Pries] Proions Pb<sup>11</sup>;  
pieus] piex Pb<sup>11</sup>. — 8. veillies] voellies Pb<sup>11</sup>. — 9. cieus] ciex Pb<sup>11</sup>.  
— 10. devisez] desservis Pb<sup>11</sup>; lieus] lius Pb<sup>11</sup>. — 11. cascun qui]   
chascun ki Pb<sup>11</sup>.

II. — 3. mieus] miex Pb<sup>11</sup>. — 4. Vos] Vo Pb<sup>11</sup>. — 5. sourt sous]   
croist sour Pb<sup>11</sup>. — 6. maladieus] maladius Pb<sup>11</sup>. — 7. cuers] cuer   
Pb<sup>11</sup>; nieus] niels Pb<sup>11</sup>. — 8. Esprendes] Esprent (— 1) Pb<sup>11</sup>. —   
9. Dieu] Diu Pb<sup>11</sup>; talentieus] talentius Pb<sup>11</sup>. — 10. doucours]   
docours Pb<sup>11</sup>; rieurs] riex Pb<sup>11</sup>. — 11. arouse et renovele] a reno-   
vele (— 1) Pb<sup>11</sup>.

III. — 3. source] sorse Pb<sup>11</sup>; fontenieus] fontenieux R<sup>1</sup>, fonteniex   
Pb<sup>11</sup>. — 4. cors] cours Pb<sup>11</sup>; n'enjele] n'engele Pb<sup>11</sup>.

5. Tere gaste arouse et praele;  
La ou court est tempres avrieus;  
Les durs cuers negligeus targieus  
Font et molie et esqartele  
Con fait contre solaus gresieus;
10. Repentance, rousee et mieus  
L'amour Dieu i ferme et seele.
- IV. De douc trencant est la lemele  
Qi le cuer desous la mamele  
Sent sans angoise et sans perieus;  
Si souef le roisne et qarrele
5. Que sons de harpe ne viele  
N'est plus dous ne plus melodieus;  
Clarte remet en orbes ieus  
Et parole en langue muele;  
Les mors membres fait poestieus
10. Et fers et santables qant Dieus  
Les surreuxist de grasse isnele.
- V. Bien puet mestraire la merele  
Cil ki si sa car n'aflucele  
Et estraint q'il ne soit decieus.  
Sire en qui tos biens amoucele,

5. tere ] terre Pb<sup>11</sup>. — 6. ou ] u Pb<sup>11</sup>; avrieus ] avrius Pb<sup>11</sup>. —  
7. targieus ] targiex R<sup>1</sup>, tardius Pb<sup>11</sup>. — 8. esqartele ] esquartele Pb<sup>11</sup>.  
— 9. solaus ] solel Pb<sup>11</sup>; gresieus ] gresius Pb<sup>11</sup>. — 10. mieus ] miex  
Pb<sup>11</sup>. — 11. L'amour ] L'amor Pb<sup>11</sup>.

IV. — 3. Sent ] Seur Pb<sup>11</sup>; angoise ] angoisse Pb<sup>11</sup>; perieus ] periex  
Pb<sup>11</sup>. — 4. souef ] soef Pb<sup>11</sup>; qarrele ] quarele Pb<sup>11</sup>. — 5. sons ] son  
Pb<sup>11</sup>. — 6. melodieus ] melodijs Pb<sup>11</sup>. — 7. Clarte ] Clartes Pb<sup>11</sup>; en ]  
es Pb<sup>11</sup>; ieus ] iex Pb<sup>11</sup>. — 8. muele ] muiele Pb<sup>11</sup>. — 9. poestieus ]  
poestius Pb<sup>11</sup>. — 10. santables ] sentales Pb<sup>11</sup>; Dieus ] Dius Pb<sup>11</sup>,  
Dix R<sup>1</sup>. — 11. surreuxist ] surrexist Pb<sup>11</sup>; grasse ] grase Pb<sup>11</sup>.

V. — 3. decieus ] decius Pb<sup>11</sup>. — 4. tos biens ] biens tous Pb<sup>11</sup>. —

5. Gardes mon cors q'il ne cancele.  
Trop est cis siecles malaisieus,  
Tant i a article doutieus  
Dont la car soronde et revele.  
Se vo secours ne m'est hastieus,  
10. Tost puis estre atains et consieus  
Au tournoi sans frain et sans sele.

- VI. Seignour, la gaitans mors soutieus  
Tient la keue de la paiele.  
Ensi a sellite et sans kieus  
Ausi tost prent jones et vieus.  
5. Pour cou a bien fait la mortele.

- VII. Cantes, arcangles sains Mikieus.  
Devant Dieu ma cancon nouvele  
Tant q'il vous comant que recieus  
Soit de vous mes espris doutieus  
5. Qant mors li taura sa cotele.

5. cancele ] chancele Pb<sup>11</sup>. — 6. malaisieus ] malaisius Pb<sup>11</sup>. —  
7. article ] articles Pb<sup>11</sup>; doutieus ] doutius Pb<sup>11</sup>. — 8. cars ] chars  
Pb<sup>11</sup>. — 9. vo ] vos Pb<sup>11</sup>; secours ] secors Pb<sup>11</sup>; hastieus ] hasti Pb<sup>11</sup>.  
— 10. Tost ] Bien Pb<sup>11</sup>; consieus ] consius Pb<sup>11</sup>. — 11. tournoi ] tor-  
noi Pb<sup>11</sup>.

VI. — 1. Seignour ] Seigneur Pb<sup>11</sup>; soutieus ] soutius Pb<sup>11</sup>. — 3. sel-  
lite et sans ] ses lice et sen R<sup>1</sup>; kieus ] kius Pb<sup>11</sup>, kiex R<sup>1</sup>. — 4. jones ]  
jovenes (+ 1) Pb<sup>11</sup>; et vieus ] que viex Pb<sup>11</sup>. — 5. Pour cou ] Por ce  
Pb<sup>11</sup>; fait ] fat Pb<sup>11</sup>.

VII. — 1. Cantes ] Chante Pb<sup>11</sup>; arcangles ] archangeles (+ 1)  
Pb<sup>11</sup>; Mikieus ] Michius Pb<sup>11</sup>. — 2. nouvele ] novele Pb<sup>11</sup>. — 3. vous ]  
vos Pb<sup>11</sup>. — 4. vous ] vos Pb<sup>11</sup>; espris ] espirs Pb<sup>11</sup>; doutieus ] dou-  
tius Pb<sup>11</sup>, recus R<sup>1</sup>.

N<sup>o</sup> 6.

RAYNAUD, Bibl. n<sup>o</sup> 1086. A fol. 129 v. (*Maistre Vuillaume li Viniers*); Pb<sup>3</sup> fol. 108 r. col. 1 (*Maistre Willeaumes li Viniers*); Pb<sup>11</sup> fol. 28 v. (*li Viniers*); R<sup>1</sup> fol. 33 v. (*Maistre Will*). Texte de R<sup>1</sup>.

I. S'onques chanters m'eust aidie  
Trop me sui de chanter tenus.  
Nepourqant tant m'a avanchie  
K'en loiaute mes los creus.

5. Par cel loer sui decheus,  
Si con chil c'on loe au juer,  
Ki tant plaist che qu'il s'ot loer  
K'il ne set s'a ses dras perdus.  
Ainsi sui de seus decheus.

II. S'amours ot ainc en soi pitie,  
Puis que sui pour loiaus tenus,  
Trouver doi loial amistie.  
Car loue tans m'i sui atendus.

1. — 1. S'onques ] S'onqes A; chanters ] kanters A. — 2. chanter ] kanter A; tenus ] teus Pb<sup>3</sup>. — 3. Nepourqant ] Noupourquant Pb<sup>3</sup>, Neporquant Pb<sup>11</sup>, Nepourkant A; avanchie ] avancie Pb<sup>3</sup>. — 4. K'en ] Qu'en Pb<sup>3</sup>; loiaute ] loiautes A; mes ] mest Pb<sup>3-11</sup>; los ] loz Pb<sup>3</sup>; creus ] kreus A. — 5. cel ] tel A; loer ] loier Pb<sup>11</sup>; decheus ] deceus Pb<sup>3-11</sup>. — 6. Si ] Li A Pb<sup>11</sup>; chil ] cil Pb<sup>3-11</sup>; juer ] joer Pb<sup>3</sup>. — 7. Ki ] Cui Pb<sup>3-11</sup>; che ] ce Pb<sup>3</sup>, cou Pb<sup>11</sup>; qu'il ] k'il A. — 8. K'il ne set ] Ne set mot Pb<sup>3</sup>. — 9. Ainsi ] Einsine Pb<sup>3</sup>, Ensi A Pb<sup>11</sup>; decheus ] deceus Pb<sup>3-11</sup>.

II. — 1. S'amours ] S'amors Pb<sup>3-11</sup>. — 2. que ] ke A; loiaus ] loial Pb<sup>3</sup>. — 3. Trouver doi ] Trover li doi (+ l, Pb<sup>11</sup>. — 4. *Ce vers manque dans* Pb<sup>3-11</sup>. Car ] Kar A; m'i ] m'en A.



5. Avoir le doi s'ainques l'ot nus.  
Mais onques, che me fait douter,  
Cordouaniers n'eut bon sauler,  
Ne drapiers ne fu bien vestus,  
Ne n'ot amie loiaus drus.

III. De tant m'a amours alegie  
Quant g'i vois que bien sui venus,  
Mais si truis noient d'amiste  
Lues ke m'en part, m'est resolu,

5. Si sui li povres durfeus  
C'on fait l'or fuir et quester,  
S'el gaitte on si pres q'en porter  
N'en puet riens, tant lait bien repus,  
Ains s'en depart povres et nus.

IV. Qant issi me sent atirie  
Dont me feroit bon traire  
Ains ke plus n'ait adamagie,  
Doute ai con falis recreus,

5. le ] la Pb<sup>3</sup>; s'ainques ] se aine Pb<sup>2-11</sup>. — 6. Mais ] Maiz Pb<sup>3</sup>; onques ] onques A; che ] ce Pb<sup>3</sup>. — 7. Cordouaniers ] Cordoaniers Pb<sup>3</sup>; n'eut ] n'ot A Pb<sup>3</sup>; sauler ] sollar Pb<sup>3-11</sup>. — 8. Ne ] N'aine Pb<sup>3-11</sup>; vestus ] ventus R<sup>1</sup>. — 9. Ne ] N'aine Pb<sup>3-11</sup>; n'ot ] n'eut A; loiaus ] loiauz Pb<sup>3</sup>.

III. — 2. g'i ] ei R<sup>1</sup>; venus ] venuz Pb<sup>3</sup>. — 3. Mais ] Maiz Pb<sup>3</sup>; si ] vi R<sup>1</sup>; noient ] samblant A R<sup>1</sup>; d'amiste ] d'amistie A Pb<sup>3</sup>. — 3. Lues ] Lors Pb<sup>3</sup>; ke ] que Pb<sup>3-11</sup>; resolu ] resoluz Pb<sup>11</sup>, recolus R<sup>1</sup> A. — 6. fuir ] fouir Pb<sup>3</sup>, foir Pb<sup>11</sup>. — 7. gaitte ] guaite Pb<sup>3</sup>, gait A; q'en ] que Pb<sup>3-11</sup>. — 8. riens ] rienz Pb<sup>3</sup>. — 9. Ains ] Si Pb<sup>3</sup>.

IV. — 1. Qant issi ] Quant ensi A, Et quant si Pb<sup>3-11</sup>; sent ] sene A. — 2. Dont ] Ne Pb<sup>3-11</sup>; traire ] retraire (+ 1) Pb<sup>11</sup>. — 3. Ains ] Ainz Pb<sup>3</sup>; ke ] que Pb<sup>3-11</sup>. — 4. Doute ai con falis ] Dit ai et falis A, Or ai je dit que Pb<sup>3-11</sup>.

5. Si fais con l'enfes deseus  
Quant s'est ars par trop pres caufer :  
A l'iaue keurt son doit bouter  
Pour alegier, lor se cuist plus.  
Car que fus bleche sane fus.

N° 7.

RAYNAUD, Bibl. n° 1353. Pb<sup>3</sup> fol. 113 r. col. II (*Maistre W. li Viniers*); Pb<sup>11</sup> fol. 32 v.; R<sup>1</sup> fol. 120 (*Maistre Willaumes. Chansons à la Vierge*. Texte d'après R<sup>1</sup>).

1. Dame des cieus,  
Moult est vos dous cuers pieus.  
Dire puet cieus  
Qui vers vous est mesfais
5. De mains forfais,  
De pechies ors et lais,  
Que vos biens fais  
A salve de perieus  
Et s'est saisieus

5. fais ] fas Pb<sup>11</sup>, fai A ; con ] et A ; deseus ] desseus Pb<sup>3-11</sup>. —  
6. s'est ] est Pb<sup>11</sup> ; caufer ] chauffer Pb<sup>3-11</sup>. — 7. A ] En Pb<sup>3-11</sup> ; l'iaue ]  
l'aige Pb<sup>11</sup> ; keurt ] court Pb<sup>3</sup>, cort Pb<sup>11</sup> ; son ] sen Pb<sup>11</sup> ; doit ] bras R<sup>1</sup> ;  
bouter ] boter Pb<sup>11</sup>. — 8. lor ] lors Pb<sup>3-11</sup> ; cuist ] quist Pb<sup>11</sup> ; plus ]  
pluz Pb<sup>3</sup>. — 9. Car ] Kar A, Char Pb<sup>3</sup> ; bleche ] blece Pb<sup>3-11</sup>.

I. — 1. cieus ] ciux Pb<sup>3</sup>, ciels Pb<sup>11</sup>. — 2-8. *Depuis est jusqu'à salve*  
*manque dans R<sup>1</sup>, un morceau du folio ayant disparu.* — 2. Moult ]  
Mout Pb<sup>3-11</sup> ; dous ] douz Pb<sup>3</sup> ; pieus ] pius Pb<sup>3-11</sup>. — 3. cieus ] cils  
Pb<sup>11</sup>, cil Pb<sup>3</sup>. — 4. vous ] vos Pb<sup>11</sup>. — 6. pechies ] pechiez Pb<sup>3</sup>. —  
8. salve ] jete Pb<sup>3</sup> ; perieus ] perius Pb<sup>3</sup>, perill Pb<sup>11</sup>. — 9. saisieus ]  
saisis Pb<sup>3-11</sup> R<sup>1</sup>.

10. D'amender les mesfais.  
De vous servir entais  
Doit estre a tous jours mais  
Ki par vous iert refais.  
Buer fust vos cors concieus.
11. Ce est, lais! gieus  
Q'anemis a decieus  
Con enfantieus  
Destruira lor mesfais;
5. Se n'est retrais  
Lor mescroires punais,  
Cil ert desfais  
Ki ancois iert consieus;  
Soit volentieus
10. Cascuns de faire pais  
Et respasse mauvais  
Ki est des biens souhais  
De cui issi li rais  
Ki li est pere et fieus.

11. vous ] vos Pb<sup>11</sup>. — 12. tous ] touz Pb<sup>3</sup>. — 13. Ki ] Que Pb<sup>3,11</sup>;  
vous ] vos Pb<sup>11</sup>; iert ] ert Pb<sup>11</sup>. — 14. Buer ] Bien Pb<sup>3</sup>; concieus ] con-  
cieux R<sup>1</sup>, concils Pb<sup>11</sup>, concius Pb<sup>3</sup>.

11. — 1. Ce est ] C'est Pb<sup>3</sup>; lais ] las Pb<sup>3</sup>; gieus ] gius Pb<sup>3</sup>, guil Pb<sup>11</sup>.  
— 2. Q' ] Qu' Pb<sup>3</sup>, C' Pb<sup>11</sup>; decieus ] decius Pb<sup>3,11</sup>. — 3. enfantieus ]  
enfantieus R<sup>1</sup>, enfantius Pb<sup>3,11</sup>. — 4. lor ] lour Pb<sup>11</sup>. — 6. punais ]  
pusnais Pb<sup>3,11</sup>. — 7. ert ] iert Pb<sup>3</sup>. — 8. Ki ] Qui Pb<sup>3,11</sup>; ancois ]  
ancoiz Pb<sup>3</sup>; iert ] ert Pb<sup>11</sup>; consieus ] consiuz Pb<sup>3</sup>, consius Pb<sup>11</sup>. —  
9. volentieus ] volentius Pb<sup>3</sup>, volentix Pb<sup>11</sup>. — 10. Cascuns ] Chascuns  
Pb<sup>3</sup>, Cascun R<sup>1</sup>. — 11. mauvais ] mauvaiz Pb<sup>3</sup>, malvais Pb<sup>11</sup>. — 12. Ki ]  
Qui Pb<sup>3,11</sup>. — 13. cui ] qui Pb<sup>3,11</sup>. — 14. Ki li est pere et fieus ] Qui  
li ert pere et fils Pb<sup>11</sup>, Qui est peres et flux Pb<sup>3</sup>, Ki li est peres et fieus  
(+ 1) R<sup>1</sup>.

- III. Douce con mieus,  
Plus blanche que gresieus,  
Vos cuers gentieus,  
Fins et dous et verais,  
5. Est li entrais  
Ki garist clers et lais;  
Tous bons eshais  
Doune as desperes mieus.  
C'est li dous lieus  
10. Dont tous biens fu estrais,  
Par coi inferis fu frais  
Dont Adans fu fors trais  
Qui il soustint grant fais.  
Par li l'en geta Dieus.

- IV. Moult nous troubla  
Cele que Dieus fourma.  
Non ot Eva.  
Par li estiens dampne.  
5. Par la bonte

III. — 1. mieus ] mius Pb<sup>3</sup>, mils Pb<sup>11</sup>. — 2. Plus ] Pluz Pb<sup>3</sup>; blanche ] blanche Pb<sup>3-11</sup>; gresieus ] gresius Pb<sup>3-11</sup>. — 3. gentieus ] gentius Pb<sup>3</sup>, gentix Pb<sup>11</sup>. — 4. Fins et dous (dous Pb<sup>3</sup>) et verais ] Fins dous et vrais (— 2) Pb<sup>11</sup> R<sup>1</sup>. — 6. garist ] guarit Pb<sup>3</sup>. — 7. Tous ] Touz Pb<sup>3</sup>; eshais ] et lais R<sup>1</sup>. — 8. Doune ] Done Pb<sup>3</sup>; as ] a Pb<sup>11</sup>; desperes ] despezes Pb<sup>3</sup>, desesperes (— 1) R<sup>1</sup>; mieus ] mieuz Pb<sup>3</sup>, mils Pb<sup>11</sup>. — 9. lieus ] lius Pb<sup>3-11</sup>. — 10. tous ] touz Pb<sup>3</sup>. — 11. coi ] toi Pb<sup>11</sup>; inferis ] enfers Pb<sup>3</sup>. — 12. fors ] hors Pb<sup>3</sup>. — 13. soustint ] souffroit Pb<sup>3</sup>, souffroit Pb<sup>11</sup>. — 14. geta ] jeta Pb<sup>3</sup>; Dieus ] Dieux Pb<sup>3</sup>, Dex Pb<sup>11</sup>.

IV. — 1. Moult ] Mout Pb<sup>3-11</sup>; nous ] nos Pb<sup>11</sup>, vous R<sup>1</sup>; troubla ] tourbla Pb<sup>11</sup>. — 2. que ] qui R<sup>1</sup> Pb<sup>11</sup>; Dieus ] Dex Pb<sup>3</sup>, Diex Pb<sup>11</sup>. — 3. Non ] Nom Pb<sup>3-11</sup>.

- La vierge en sainte  
Dieus en pite  
La letre retourna,  
Avant mist a
10. Et au deerrain ve :  
Pour Eva dit Ave,  
Par coi soumes sauve  
Et d'infer racate.  
Cil ave nous sauva.
- V. Ja qui dira  
Cest ave Maria  
Ne trouvera  
Son cuer desespere ;
5. S'en nete  
Le dist de cuer lave,  
A sauvete  
La vierge l'amenra ;  
Refais sera
10. Qui s'i avra fie.  
Qant Dieus avra crie  
Sen ban a jour noume,  
Tuit cil seront buer ne  
Dont ele proiera.

6. vierge | virgene Pb<sup>3</sup>, virge Pb<sup>11</sup>; en | od Pb<sup>3-11</sup>; sainte | saintee Pb<sup>3-11</sup> R<sup>1</sup>. — 7. Dieus | Dex Pb<sup>3</sup>, Diex Pb<sup>11</sup>. — 8. retourna | retorna. — 9. mist | mis Pb<sup>11</sup>. — 10. deerrain | daerrain Pb<sup>3</sup>, daarrain Pb<sup>11</sup>. — 11. dist | dit Pb<sup>11</sup>. — 12. coi | quoi Pb<sup>3</sup>; soumes | somes Pb<sup>3</sup>, sommes Pb<sup>11</sup>; sauve | salve Pb<sup>11</sup>. — 13. infer | enfer Pb<sup>3</sup>; racate | rachate Pb<sup>3-11</sup>. — 14. nous sauva | nos salva Pb<sup>11</sup>.

V. — 4. Son cuer desespere | Son cuer ne son pense desespere († 4) Pb<sup>3-11</sup> R<sup>1</sup>. — 5. nete | netee Pb<sup>3-11</sup> R<sup>1</sup>. — 6. dist | dit Pb<sup>3</sup>. — 7. sauvete | salvete Pb<sup>11</sup>. — 8. vierge | virgene Pb<sup>3</sup>, virge Pb<sup>11</sup>. — 9. sera | fera Pb<sup>3-11</sup>. — 11. Qant | Quant Pb<sup>3-11</sup>; Dieus | Dex Pb<sup>3</sup>, Diex Pb<sup>11</sup>. — 12. Sen | Son Pb<sup>3-11</sup>; noume | nome Pb<sup>11</sup>, nomme Pb<sup>3</sup>. — 13. buer | boer Pb<sup>11</sup>, bon Pb<sup>3</sup>.

N° 8.

RAYNAUD, Bibl. n° 1869. Pb<sup>3</sup> fol. 106 r. col. 1; Pb<sup>11</sup> fol. 27 r.;  
R<sup>1</sup> fol. 35 v. Texte d'après R<sup>1</sup>.

- I. Amours vostre sers et vostre hom  
Ai toujours este sans mentir,  
Sans aie de vostre don  
Que je tant couvoit et desir.
5. Forment me faites esbahir  
Pour vostre bon,  
Mais moi samble, selonc raison,  
K'en biau servir  
Et en loiaument sans traïr
10. A deserte de gerredon.
- II. S'il le vous samble autrement non,  
Amours ne m'en kier aatir,  
Car retenus sui au broion,  
Entres sui dont ne puis issir.
5. Franche riens, a vostre plaisir  
Tout m'abandon  
Et me met en vostre prison  
Sans repentir.  
Aussi sui prins sans resortir
10. Con la nasse prent le poisson.

I. — 2. toujours ] touz jours Pb<sup>3</sup>, toujours Pb<sup>11</sup>; sans ] sanz Pb<sup>3</sup>. —  
3. Sans ] Sanz Pb<sup>3</sup>. — 4. couvoit ] couvoite R<sup>1</sup>, covoit Pb<sup>11</sup>. — 5. For-  
ment ] Souvent Pb<sup>3</sup>, Sovent Pb<sup>11</sup>. — 7. Mais ] Maiz Pb<sup>3</sup>. — 8. K'en ]  
Qu'en Pb<sup>3</sup>; biau ] bien Pb<sup>3.11</sup>. — 9. sans ] sanz Pb<sup>3</sup>; traïr ] trahir Pb<sup>3</sup>.  
— 10. deserte ] desserte Pb<sup>3</sup>; gerredon ] guerredon Pb<sup>3.11</sup>.

II. — 1. vous ] vos Pb<sup>11</sup>. — 2. kier ] quier Pb<sup>3</sup>; aatir ] ahatir Pb<sup>3</sup>.  
— 3. Car ] Quar Pb<sup>3</sup>; sui ] suis Pb<sup>3</sup>. — Entres ] Entrez Pb<sup>3</sup>. —  
5. Franche ] France Pb<sup>11</sup>; riens ] rienz Pb<sup>3</sup>. — Tout ] Touz Pb<sup>3</sup>. —  
8. Sans ] Sanz Pb<sup>3</sup>; repentir ] resortir Pb<sup>3</sup>. — 9. prins ] pris Pb<sup>3.11</sup>;  
sans resortir ] sanz repentir Pb<sup>3</sup>.

- III. Gentieus cose, tant douchement  
M'aves soupris et arreste  
Par vostre bel acointement  
Et par vo deboinairete  
5. Et plus par vostre grand biaute  
    Qui mon cuer prent.  
Ches iii. choses communaument  
    K'ai devise  
Convient k'aies de vous oste  
10. Se voles qu'en tor mon talent.
- IV. Car partir n'en puis autrement  
Mon cuer, sachies par verite.  
Gens cors, vostre hom a vous se rent  
Et fait houmaje et seurte  
5. Comme hom a dame en lige  
    Par sairement.  
Et vos devez par jugement  
    De vostre gre  
Baisier vostre hom en feaute  
10. Ki arme et cuer et cors vous rent.

III. — 1. Gentieus ] Gentix Pb<sup>3</sup>, Jentilx Pb<sup>11</sup>; cose ] chose Pb<sup>3-11</sup>; douchement ] doucement Pb<sup>3-11</sup>. — 2. M'aves ] M'avez Pb<sup>3</sup>; soupris ] souspris Pb<sup>3</sup>; arreste ] areste Pb<sup>11</sup>. — 4. deboinairete ] debonairete Pb<sup>3-11</sup>. — 5. plus ] pluz Pb<sup>3</sup>. — 7. Ches ] Ces Pb<sup>3-11</sup>; choses ] choses Pb<sup>3-11</sup>; communaument ] communement Pb<sup>3</sup>, communalment Pb<sup>11</sup>. — 8. K'ai ] Qu'ai Pb<sup>3-11</sup>. — 9. Convient ] Covient Pb<sup>11</sup>; k'aies ] e'aies Pb<sup>11</sup>, qu'aies Pb<sup>3</sup>; vous ] vos Pb<sup>11</sup>. — 10. voles ] volez Pb<sup>3</sup>; qu'en tor ] qu'en tour Pb<sup>3</sup>, faire R<sup>1</sup>.

IV. — 1. Car ] Quar Pb<sup>3</sup>; n'en ] n'em Pb<sup>11</sup>. — 2. sachies ] sachiez Pb<sup>3</sup>, sacies Pb<sup>11</sup>. — 3. vostre ] vestres Pb<sup>11</sup>; vous ] vos Pb<sup>11</sup>. — 4. houmaje ] homage Pb<sup>3-11</sup>; seurte ] feute Pb<sup>3</sup>. — 5. Conme ] Con Pb<sup>3</sup>; lige ] liguee Pb<sup>3-11</sup> R<sup>1</sup>. — 6. sairement ] serement Pb<sup>11</sup>. — 7. devez ] devez Pb<sup>3</sup>. — 9. hom ] home Pb<sup>11</sup>; feaute ] feute Pb<sup>11</sup>, liguee Pb<sup>3</sup>. — 10. Ki ] Qui Pb<sup>3</sup>; arme ] ame Pb<sup>3-11</sup>; vous ] vos Pb<sup>11</sup>.

- V. Bele, porrai je ja veoir  
De vous un tout seul regarder  
Dont mes cuers se puist perchevoir  
Que jou m'en doie conforter?  
5. Prametes moi veaus sans donner  
Pour dechevoir  
Mon cuer ki tant faites doloir  
Et desierer  
Chou dont me convient consieurer,  
10. Car ne vous en deigne caloir.

- VI. Si pris que ne me puis mouvoir  
Vous veul, dous vis, merci crier.  
D'un tout suel regart de voloir  
Porries un pecheour sauver.  
5. Un peu vous devries avaler  
Pour mieus valoir.  
Car biens c'on puet ramentevoir  
Ne deviser  
Ne vous faut et a droit conter  
10. Devroit avec pities manoir.

V. — 2. vous ] vos Pb<sup>11</sup>; un ] i. Pb<sup>11</sup> R<sup>1</sup>; regarder ] regarder Pb<sup>3</sup>. — 3. perchevoir ] percevoir Pb<sup>3</sup>, percevoir Pb<sup>11</sup>. — 4. jou m'en ] ce me Pb<sup>3</sup>. — 5. Prametes moi veaus ] Pramete voles R<sup>1</sup>; moi ] me Pb<sup>11</sup>; sans ] sanz Pb<sup>3</sup>; donner ] doner Pb<sup>11</sup>. — 6. dechevoir ] decevoir Pb<sup>3</sup>. — 7. ki ] qui Pb<sup>3</sup>. — 8. desierer ] desirer Pb<sup>3</sup>. — 9. Chou ] Ce Pb<sup>3</sup>; convient ] covient Pb<sup>11</sup>; consieurer ] consirrer Pb<sup>3</sup>. — 10. Car ] Quar Pb<sup>3</sup>; vous ] vos Pb<sup>11</sup>; deigne ] daigne Pb<sup>11</sup>; caloir ] chaloir Pb<sup>3</sup>.

VI. — 2. veul ] vieg Pb<sup>3-11</sup>; dous vis ] touz vis Pb<sup>3</sup>; merci ] merci Pb<sup>3</sup>. — 3. suel ] seul Pb<sup>3</sup>; regard ] reguart Pb<sup>3</sup>. — 4. Porries ] Porroiz Pb<sup>3</sup>, porres Pb<sup>11</sup>; un ] i. Pb<sup>11</sup> R<sup>1</sup>; sauver ] salver Pb<sup>11</sup>. — 5. Un ] ·I· Pb<sup>11</sup> R<sup>1</sup>; peu ] pou Pb<sup>3</sup>, poi Pb<sup>11</sup>. — 6. mieus ] mieuz Pb<sup>3</sup>, micx Pb<sup>11</sup>. — 7. Car ] Quar Pb<sup>3</sup>; biens ] bien Pb<sup>3</sup>; puet ] puisse Pb<sup>3</sup>; ramentevoir ] amentevoir Pb<sup>3</sup>. — 9. a ] au Pb<sup>3</sup>. — 10. avec pities ] avec pitiez Pb<sup>3</sup>, pities avoec R<sup>1</sup>.



N° 9.

RAYNAUD, Bibl. n° 1911. Pa fol. 295 r. (*Thieris de Soissons*);  
Pb<sup>3</sup> fol. 106 v. col. 1 (*Maist<sup>e</sup> W. li Viniers*); Pb<sup>5</sup> fol. 53 r.;  
Pb<sup>11</sup> fol. 27 r.; R<sup>1</sup> fol. 36. Texte de R<sup>1</sup>.

1. Encor n'est raisons  
Que ma joie doive estre faillie  
Ne li miens chans fenis.  
Car se des canchons
5. Avoie ma volente partie,  
J'en voroie trop pis.  
De felons mesdis  
En seroie asaillis.  
S'aim mieus que jou die
10. Chanson envoisie,  
Que fuise repris  
Des felons par envie.

I. — 1. n'est ] n'est pas (+ 1) Pa; raisons ] raison Pb<sup>11</sup>, reson Pa.  
— 2. doive estre ] doie estre Pa Pb<sup>3-11</sup>, soit toute Pb<sup>5</sup>; faillie ] fenie  
Pb<sup>5</sup> Pa, finie Pb<sup>11</sup>. — 3. miens ] mieuz Pa; chans ] chanz Pa Pb<sup>3-5</sup>;  
fenis ] finis Pb<sup>11</sup>, failliz Pa Pb<sup>5</sup>. — 4. Car ] Quar Pb<sup>3</sup>, Que Pb<sup>5</sup>; des ]  
de Pa Pb<sup>5</sup>; canchons ] chancons Pa Pb<sup>3-5-11</sup>. — 5. Avoie ma volente  
partie ] Estoit ma volentez departie Pb<sup>5</sup>. — 6. J'en ] Je Pb<sup>11</sup>, Mult en  
(+ 1) Pa; voroie ] volroie Pb<sup>11</sup>, vaudroie Pa Pb<sup>3-5</sup>. — 7. De ] Des Pa;  
mesdis ] mesdiz Pb<sup>3</sup>, mesdisans (+ 1) R<sup>1</sup>. — 8. asaillis ] assallis Pb<sup>11</sup>,  
assailliz Pa Pb<sup>3-5</sup>. — 9. S'aim ] S'aing Pb<sup>5</sup>; mieus ] mieuz Pb<sup>3-5</sup>, melz  
Pa; jou ] je Pa Pb<sup>3-5-11</sup>. — 10. Chanson ] Chancon Pa Pb<sup>3-5-11</sup>. —  
11. fuise ] fuisse Pb<sup>11</sup>, fusse Pa Pb<sup>3-5</sup>.

- II. Mout dout les felons,  
Lor cruantes et lor vilounie  
Dont chascuns est garnis.  
Cuers de Guenelons
5. Ont a blanche parole polie  
De verite mendis.  
Tous sui esbahis  
De lor envieus dis.  
Car chascuns m'otrie
10. Que tout est faillie  
Ma joie a toudis.  
Mais il ment qui q'el die.

- III. Q'uns seus guerredons  
M'avroit toute ma joie esbaudie  
Et rendu jeus et ris,  
Pour tant que li bons

II. — 1. Mout ] Mult Pa. — 2. Lor ] Et lor (+ 1) Pb<sup>3.5</sup> R<sup>1</sup>, Et leur- (+ 1) Pb<sup>11</sup>; cruantes ] cruaute Pa Pb<sup>3.41</sup>; vilounie ] vilenie Pb<sup>3</sup>, viloz nie Pb<sup>5.11</sup>, felonnie Pa. — 3. chascuns ] caseuns Pb<sup>11</sup>; garnis ] garniz Pa, guarviz Pb<sup>3</sup>. — 4. Guenelons ] Guenelon Pb<sup>5</sup>. — 5. a blanche ] a blanche Pb<sup>11</sup>, et haute Pb<sup>5</sup>. — 6. mendis ] mendiz Pa. — 7. Tous sui ] Touz sui Pb<sup>3</sup>, S'en sui Pb<sup>5</sup>, Et mult sui (+ 1) Pa; esbahis ] esbahiz Pb<sup>3.5</sup>. — 8. lor ] leur Pa; envieus ] envieuz Pb<sup>3</sup>, envious Pb<sup>5</sup>; dis ] diz Pa. — 9. Car ] Quar Pb<sup>3</sup>, Que Pb<sup>5</sup>; chascuns ] caseuns Pb<sup>11</sup>; m'otrie ] me crie Pb<sup>5</sup>, m'estrie Pa. — 10. tout ] toute Pa Pb<sup>3.5</sup>, tote Pb<sup>11</sup>. — 11. toudis ] touz dis Pb<sup>3.5</sup>, tous dis Pa. — 12. Mais ] Maiz Pb<sup>3</sup>, Mes Pb<sup>5</sup>; ment ] mentent (+ 1) R<sup>1</sup>: qui ] ki Pb<sup>11</sup>, cou R<sup>1</sup>; q'el ] qu'el Pa Pb<sup>3.41</sup>, que le (+ 1) Pb<sup>5</sup>.

III. — *Cette strophe manque dans* Pb<sup>5</sup>. — 1. Q'uns ] C'uns Pb<sup>11</sup>, Que uns Pb<sup>3</sup>, Un Pa; seus ] seul Pa; guerredons ] guerredon Pa. — 2. M'avroit ] M'aroit Pb<sup>11</sup>, M'avoit Pa; esbaudie ] resbaudie (+ 1) Pa. — 3. rendu ] doune Pb<sup>3</sup>; jeus ] giu Pb<sup>11</sup>, ju Pb<sup>3</sup>, gieu Pa.

5. I fust de ma douce chiere amie  
Vers qui sui volentis  
D'estre a son devis.  
Et s'ains riens li mesfis,  
Ch'a fait druerie
10. Qui fait derverie  
Monter en tel pris  
Que raisons s'i oublie.

IV. Valours et renous

- Et sens et biaute et courtoisie  
Sont en son cors asis,  
Si que tous li mons
5. En aime a tenir sa compaignie.  
Dont trop sui maubaillis,  
Car tant m'a conquis,  
Que de li m'est avis  
Que chascuns la prie
10. Et q'a tous s'otrie.  
Mais jou sui tous fis  
Que chou fait jalousie.

5. douce ] bone R<sup>1</sup>; chiere amie ] amie chiere Pa. — 6. qui ] cui Pb<sup>3</sup>. — 8. s'ains [ s'aine Pb<sup>3-11</sup>, s'anc Pa : riens ] rienz Pb<sup>3</sup>, rien Pb<sup>11</sup>. — 9. Ch'a ] C'a Pa Pb<sup>3</sup>; fait ] fet Pa ; druerie ] jalousie Pb<sup>3-11</sup>. — 10. fait ] fet Pa ; derverie ] grant folie Pa R<sup>1</sup>. — 12. raisons ] resons Pa, raison R<sup>1</sup>; oublie ] oublee R<sup>1</sup>.

IV. — *Cette strophe manque dans* Pb<sup>5</sup>. — 1. Valours ] Valors Pa. — 2. Et sens ] Sens (— 1) Pb<sup>3</sup>; beaute ] beautes Pb<sup>11</sup>, beautez Pb<sup>3</sup>; courtoisie ] cortoisie Pa. — 3. Sont ] Sunt Pb<sup>3</sup>; asis ] assis Pa Pb<sup>3-11</sup>. — 4. tous ] touz Pa Pb<sup>3</sup>. — 5. aime ] ainme Pb<sup>3</sup>; compaignie ] compaignie Pa Pb<sup>11</sup>. — 6. maubaillis ] maubailliz Pa, malbaillis Pb<sup>11</sup>, malbailliz Pb<sup>3</sup>. — 7. Car ] Quar Pb<sup>3</sup>, Que Pa. — 9 chascuns ] caseuns Pb<sup>11</sup>. — 10 q'a ] qu'a Pb<sup>3</sup>, c'a Pa Pb<sup>11</sup>; tous ] touz Pb<sup>3</sup> Pa. — 11. Mais ] Mes Pa, Maiz Pb<sup>3</sup>; jou ] je Pa Pb<sup>3-11</sup>; tous ] touz Pa Pb<sup>3</sup>, tos Pb<sup>11</sup>. — 12. chou ] ce Pa Pb<sup>3-11</sup>; fait ] fet Pa.

- V. Car l'arges tisons  
Est plus tost en calour et en vie,  
Quant est pres del fu mis,  
Que li vers bastons
5. De qui caure ne fu ains sentie.  
Pour moi, le vous devis,  
Piecha l'ai enpris,  
S'en sui plus tost espris  
D'amours esragie,
10. C'uns qui ne l'a mie  
Use ni apris  
Si con j'ai sans boisdie.

ERGÈNE ULRIX.

Professeur à l'Athénée royal de Bruges

V. — *Cette strophe manque dans Pa et dans Pb<sup>5</sup>.* — 1. Car ] Quar Pb<sup>3</sup>, Char Pb<sup>11</sup>; l'arges ] l'arses Pb<sup>11</sup>, li arsez (+ l) Pb<sup>3</sup>. — 2. plus ] pluz Pb<sup>5</sup>; calour ] chalour Pb<sup>5-11</sup>. — 3. Quant ] Quant Pb<sup>5-11</sup>. — 5. qui ] qui Pb<sup>5</sup>; caure ] caurre Pb<sup>11</sup>, chaurre Pb<sup>5</sup>; ains ] onques (+ l) Pb<sup>5-11</sup>. — 6. vous ] vos Pb<sup>11</sup>. — 7. Piecha ] Pieca Pb<sup>5-11</sup>; enpris ] empris Pb<sup>11</sup>, apris Pb<sup>5</sup>. — 8. plus ] pluz Pb<sup>5</sup>; espris ] empris R<sup>1</sup>. — 9. D'amours ] D'amour Pb<sup>5</sup>; esragie ] enrachie Pb<sup>5</sup>. — 11. ni ] ne Pb<sup>5-11</sup>. — Si ] *manque dans* Pb<sup>11</sup>; sans ] sauz Pb<sup>5</sup>; boisdie ] boidie R<sup>1</sup>.

---

Si la mort ne nous eût pas enlevé notre cher Van Hamel, il se serait empressé de prendre sa place parmi les savants qui ont composé ce recueil. Je sais combien il aimait M. Wilmotte : je sais aussi, ne fût-ce que par les pages émues qu'il a consacrées à l'ami disparu, combien M. Wilmotte tenait à lui. C'est pour combler un vide qui doit être cruel pour celui que nous voulons honorer, que j'ai demandé à M<sup>me</sup> Van Hamel la permission de faire imprimer ici quelques pages inédites qui se trouvaient parmi les papiers de son mari. Elles contiennent le résumé d'une partie du discours qu'en 1897 Van Hamel a prononcé en qualité de recteur de l'Université de Groningue. Ce discours, ayant été imprimé en hollandais, n'a dû trouver qu'un cercle assez restreint de lecteurs. Le fragment suivant a donc conservé en quelque sorte toute sa saveur.

SALVERDA DE GRAVE.



## L'âme littéraire de la France.

---

Que la littérature d'un peuple soit, d'une manière plus ou moins complète et à des degrés divers, l'expression de son âme, c'est-à-dire de sa façon de penser, de sentir, d'être ému, de comprendre et de résoudre les problèmes de la vie, tout le monde en convient, ou à peu près. La difficulté ne commence que lorsqu'il s'agit de préciser ces rapports entre la vie intérieure d'un peuple et les productions de sa littérature, de déterminer les éléments dont se compose cette âme collective en prenant pour point de départ telle ou telle manifestation de sa vie littéraire.

De toutes les littératures modernes, celle du peuple français me paraît se prêter le mieux à ce genre d'analyse et de recherche, pour la double raison que la cohésion des individus qui constituent ensemble la nationalité française est particulièrement forte, ce qui permet d'y parler d'une âme collective, et qu'en France, la littérature, d'après la formule donnée par M. Ferdinand Brunetière, est avant tout *sociale*. Ce que le peuple français, « si homogène, si ramassé dans son unité », comme a dit Alfred de Vigny, goûte avec une préférence marquée dans l'œuvre de ses prosateurs et de ses poètes, ce qui, en France, fait la popularité d'un auteur ou d'un genre, ce que, dans ce pays, un artiste litté-

raire, pourvu qu'il ne soit pas un isolé, sera tout naturellement amené à produire, pourra passer à bon droit pour éminemment français.

Deux méthodes d'étude et de recherche me paraissent particulièrement propres à fournir sur ce point des résultats appréciables assez solides, à nous faire entrevoir la vérité autant qu'en cette matière délicate il est possible d'en avoir la vision.

L'une et l'autre de ces deux méthodes ont un caractère sérieux que je n'hésite pas à appeler scientifique: car dans l'une, comme dans l'autre, les recherches de la psychologie se marient à celles de l'histoire.

La première consiste à étudier de près ce qu'on peut appeler les *époques critiques* de la littérature française, celles où elle entre en contact, sur une large étendue, avec les littératures étrangères, soit pour leur emprunter quelque « motif » attrayant, quelque élément nouveau, qu'elle essayera ensuite d'adapter au goût national, soit pour faire passer quelques-unes de ses idées et de ses formes littéraires dans la littérature de ses voisins et pour les y voir se transformer d'après les habitudes de penser et de sentir des Allemands, des Anglais, des Hollandais ou des Russes.

L'histoire littéraire de la France abonde en époques critiques de ce genre, et il y en a peu qui fournissent autant de sujets qu'elle aux études de littérature comparée. Au moyen âge, c'est surtout le roman d'aventures qui offre des exemples intéressants de ce double contact. En voyant ce que devient l'*Énéide* de Virgile dans l'*Eneas* français du XII<sup>e</sup> siècle et de quelle façon les traditions celtiques et armoricaines ou les histoires orientales de l'Inde et de la



Perse ont été remaniées et arrangées par les trouvères de la Normandie, de l'Île-de-France ou de la Campagne, on arrive à percevoir très nettement le goût français et l'esprit français de cette époque. D'autre part, en observant de quelle façon le chevalier mystique Wolfram d'Eschenbach s'y prend pour servir aux Allemands le conte du Graal du Champenois Chrétien de Troyes, ce que devient dans les traductions hollandaises le *Parthenopeu de Blois*, l'histoire de *Lancelot* ou le *Roman de Renart*, en analysant soigneusement les modifications que les auteurs de ces traductions ont fait subir à l'original français, on pourra arriver à reconnaître ce qu'il y a, dans celui-ci, de spécialement national.

Pour les périodes modernes, ce travail de comparaison littéraire et d'analyse psychologique se fait depuis une vingtaine d'années avec un succès qui atteste suffisamment la haute valeur de cette méthode. Tout le monde sait ou peut apprendre pourquoi le *Cid* de Corneille, quoiqu'il ait été tiré d'une pièce espagnole, est une pièce très française; en quoi le *Don Juan* français de Molière se distingue du sinistre drame espagnol et des farces italiennes qui ont fourni au grand comique le sujet et la plupart des détails de sa comédie. La visite faite par M<sup>me</sup> de Staël aux grands poètes allemands réunis à Weimar a suffi pour éclairer d'un jour lumineux l'essence des deux âmes que cette visite a mise en contact l'une avec l'autre. Et lorsqu'on aura écrit l'histoire complète d'Ibsen en France, comme on a déjà écrit celle de Shakespeare, on aura enrichi de nouveaux résultats aussi sûrs qu'intéressants notre connaissance de l'âme littéraire de la France. J'ai été amené moi-même, il y a quelques années, à voir ce que les traducteurs et les

imitateurs hollandais de Victor Hugo ont fait de ses drames, de ses romans et de ses poèmes, et j'ai retiré de cette étude quelques données intéressantes pour la comparaison de deux tempéraments littéraires, l'un celui de la France artistique, indépendant et hardi; l'autre, timoré, moralisateur et protestant. Il suffira de citer les noms d'Eugène Rigal, Joseph Texte, Jusserand, pour vous rappeler ce que la psychologie des peuples a déjà gagné aux travaux de ces maîtres, à ceux de leurs disciples et de leurs émules.

Mais j'allais vous signaler une autre méthode qui, pour être différente de la première, ne me paraît pas moins digne d'être adoptée et appliquée avec une vigueur égale. Celle-ci ne quitte pas le domaine spécial de la littérature française, mais tend à l'embrasser dans toute l'étendue de sa longue et brillante histoire. Elle consiste à découvrir dans les différentes périodes que cette littérature a parcourues, depuis le moyen âge jusqu'aux temps modernes, des inspirations identiques, des habitudes et des tendances qui se ressemblent, des manières de sentir et de s'exprimer qui accusent très nettement un air de famille, une affinité manifeste de tempérament et de race.

Prenons, au moyen âge, cette épopée nationale à laquelle nous devons la Chanson de Roland et les beaux poèmes du cycle de Guillaume d'Orange. Deux idées fondamentales dominent toute cette littérature dont l'extension et la puissance se devinent à peine dans les quelques échantillons qui nous en sont restés et qui est si profondément mêlée à la naissance et aux premiers développements de la nationalité française. La première peut se formuler dans cette phrase : « La France est le plus noble et le plus beau pays

du monde, le royaume élu entre tous. » La seconde se résume ainsi : « Les Français sont les champions de Dieu ; la cause pour laquelle ils se battent est la cause de la vérité et de la justice. »

Au fond de ces deux idées, dont la formule a à peine un peu vieilli, se trouvent deux sentiments d'une grande puissance : un amour ardent du sol natal, une fierté nationale qui élève les grands héros de la nation au rang de demi-dieux, et à côté de ce patriotisme très entier et très convaincu, un idéalisme humain très large et qui dépasse de beaucoup le niveau des ambitions nationales.

Je sais bien que dans les périodes littéraires qui ont suivi celle du moyen âge, notamment au xvii<sup>e</sup> siècle, le patriotisme n'a pas été l'élément dominant des inspirations littéraires du peuple français. La Renaissance, en grisant la France de grec et de latin, avait, pour très longtemps, donné une autre direction à ses impulsions artistiques. Mais cette très remarquable métamorphose de l'âme française, tout en mettant en relief et en action d'autres éléments et d'autres qualités, non moins originaux, d'ailleurs, n'a jamais étouffé l'impulsion première, et lorsque, en 1789, les Français se sentirent appelés par la Providence à proclamer les droits de l'homme et à affranchir tous les peuples de la tyrannie des rois et des prêtres, lorsque, en 1794, les soldats de la Révolution, qui défendaient la France républicaine, crurent, selon le mot de Stendhal, « que leurs ennemis étaient tous des imbéciles ou de pitoyables fripons », tandis qu'eux, ils luttaient pour la cause idéale de l'humanité, pour l'ordre moral de l'univers, ces hommes de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle ne se sont-ils pas montrés, en pensant et en agissant ainsi, les dignes arrière-

neveux de Roland et de Guillaume-au-court-nez, les preux de quelque nouveau Charlemagne légendaire? « La fermentation épique », pour me servir d'un terme favori et expressif de Gaston Paris, n'a jamais cessé d'agiter la France, quand même l'épopée proprement dite n'a plus reparu dans la littérature comme un genre populaire. Il est vrai qu'elle s'est manifestée dans la vie nationale plus que dans les lettres. Pourtant nous la voyons, par intervalles, créer quelques œuvres de valeur, que le peuple adopte ou qu'il acclame comme l'expression de ses sympathies et de ses rêves. Sans parler des beaux chants patriotiques du xv<sup>e</sup> siècle, de telle ode brillante de Ronsard, de tel chant mordant et enthousiaste des *Tragiques*, ne convient-il pas de citer, au xix<sup>e</sup> siècle, quelques-unes des grandes chansons de Béranger, les *Iambes* d'Auguste Barbier, et une belle partie de l'œuvre de Victor Hugo, comme attestant l'action ininterrompue, dans l'âme des poètes, des deux grandes idées qui leur avaient été léguées par le moyen âge? N'avons-nous pas vu, de nos jours encore, à tous les étages de la littérature, depuis le théâtre jusqu'au cabaret artistique, se réveiller cette poésie nationale et humanitaire, patriotique et idéaliste, dans l'épopée napoléonienne, dans l'exaltation de la bonne Lorraine « qu'Anglais bruslèrent à Rouen »?

Le professeur de littérature française a bien le droit, je pense, de signaler ce mélange d'idéalisme humain et d'amour-propre national parmi les traits essentiels et persistants de l'âme française.

Il est un autre trait de cette âme, non moins caractéristique, à mon avis, bien que foncièrement différent, qui se dégage plus encore que le premier de la longue histoire de

la littérature française. Ce trait consiste en une façon spéciale de concevoir et de sentir *l'amour*.

Ici encore, la littérature du moyen âge nous fournit le point de départ de nos observations.

A une époque assez précise, vers le milieu du xii<sup>e</sup> siècle, la France a vu entrer dans ses mœurs et s'installer dans sa poésie lyrique aussi bien que dans ses romans, « l'amour courtois », une façon subtile et compliquée de comprendre et d'analyser la passion, qui subordonnait l'impulsion du cœur et des sens à une espèce de philosophie assez doctrinaire, faite d'imagination et de raisonnements. Cette doctrine, qui avait ses dogmes, entre autres celui de l'incompatibilité de l'amour et du mariage, celui de l'assujettissement absolu de l'amant aux ordres de sa maîtresse et celui de la suprématie de l'amour sur tout autre sentiment, y compris celui de l'honneur, réglait assez méthodiquement les manifestations de la passion sans, cependant, porter atteinte à sa toute-puissance. Il y avait certes, sur plus d'un point important, entre autres sur le chapitre du mariage, des divergences entre les adeptes de cette doctrine, mais tous s'accordaient à introduire dans la sensation de l'amour un élément cérébral, à l'affiner par la réflexion et l'analyse.

Dans la littérature romanesque du moyen âge, cette tendance se trahit de différentes manières. Elle y introduit, à côté des aventures et des intrigues qui constituent le fond de tout roman, le monologue amoureux, espèce de confession dans laquelle le raisonnement subtil occupe plus de place que l'épanchement sincère; elle y crée ces métaphores bizarres du cœur et du corps, du dard et de l'œil, du feu et du verre que souvent le poète qui les emploie affecte de prendre au pied de la lettre; elle y glisse des débats de

casuistique amoureuse qui donnent parfois à une tirade poétique les allures d'un plaidoyer.

Or, il me semble que tout cela se retrouve, sous des formes qui varient avec les époques, dans toute la littérature française des périodes modernes, qu'une tradition ininterrompue relie Chrétien de Troyes à l'école de Paul Bourget et le roman d'amour, passionné en même temps que raisonneur, du *xii<sup>e</sup>* siècle aux pièces à thèse d'Alexandre Dumas fils, aux « cas d'amour » dramatisés de Maurice Donnay, de Paul Hervieu et de Porto-Riche. Dans le long intervalle qui sépare ces deux littératures, si éloignées l'une de l'autre par le temps, si rapprochées par l'esprit, les traces de cette même tendance se retrouvent presque partout, jusque dans des chefs-d'œuvre comme *Le Cid* et *Polyeucte*. Elle pénètre toute cette littérature de l'hôtel de Rambouillet et des Précieuses qui est le miroir fidèle des sentiments et des usages d'une société raisonneuse et sentimentale à la fois. La fameuse carte du Tendre ne paraît qu'une édition plus moderne du catéchisme d'amour d'André le Chapelain. Et que de monologues dramatiques, avec leur début stéréotype : « Voyons, est-ce que je t'aime ? » ou « Que se passe-t-il en moi ? » qui ne sont autre chose après tout que les monologues des héroïnes de Chrétien arrangés à la mode de l'époque !

Aujourd'hui encore, si dans les cercles littéraires et dans les salons mondains de Paris, l'étranger qui a l'honneur d'y être admis, se sent si souvent dérouté par des débats et des conclusions qui froissent encore moins ses scrupules qu'elles ne dérangent ses idées sur la vie amoureuse et ses conditions — ne dirait-on pas que, dans ces milieux français, on se soumet aujourd'hui encore à des conventions

spéciales, à des *regulae Amoris* que l'étranger seuls'étonne, que le Français, lui, trouve tout naturel de voir intervenir dans des questions de sentiment et de morale ?

Ce mélange, ou plutôt cette union intime du raisonnement et de l'amour, de l'analyse et du sentiment, de la subtilité et de la passion me paraît devoir être notée parmi les éléments essentiels de l'âme de la France, en même temps que parmi les traits caractéristiques de sa littérature.

Les idées que je viens de présenter — d'une façon trop sommaire, j'en conviens — n'ont, au fond, d'autre prétention que celle de fournir un spécimen de l'application d'une méthode que je crois sérieuse et féconde.

Après tout, ce qui fait l'intérêt profond et durable des études d'histoire littéraire c'est qu'elles mettent l'esprit du chercheur en contact direct avec des œuvres que l'émotion artistique d'un homme ou d'un groupe a créées à une époque déterminée et dans un milieu spécial. Elles ne seront donc complètes que si la critique historique admet, ou plutôt, si elle recherche la collaboration de la psychologie.

Que l'histoire littéraire, après avoir été longtemps de la déclamation plus ou moins fantaisiste, soit devenue ce qu'elle est aujourd'hui, un ensemble de recherches savantes et minutieuses, on ne pourra que s'en féliciter. Quelle que soit la nature spéciale du phénomène dont on veut étudier l'évolution, sans exactitude, sans méthode rigoureuse, pas d'histoire. Qu'à ce travail d'exploration savante, d'érudition pure, vienne se joindre la critique littéraire, c'est-à-dire l'analyse et l'appréciation artistique, cela encore est parfait. Pour faire vraiment de l'histoire littéraire, le talent est aussi indispensable que la science.

Mais l'érudition et le talent produiraient une œuvre incomplète, si la psychologie, c'est-à-dire la recherche de l'âme des hommes et des choses, des époques et des peuples, était exclue de la collaboration.

Sa collaboration se recommande spécialement comme un des plus grands attraits du travail scientifique lorsqu'il s'agit d'explorer le passé littéraire de la France. La littérature française est trop vaste et remonte trop haut dans la série des siècles pour que le philologue n'en fasse pas son domaine. Elle est trop brillante, trop éminemment artistique pour que l'artiste ne marche pas à côté du savant. Mais elle est trop vraiment nationale et trop réellement vivante pour que le chercheur qui désire la connaître ne mette pas son ambition la plus haute à découvrir ce qu'elle renferme de plus original et de plus mystérieux, l'âme du peuple qui l'a créée...

† A.-G. VAN HAMEL.

---



## La stylistique est-elle possible ?

---

M. Benedetto Croce, on le sait, a pensé porter un coup mortel à la stylistique (1). Selon lui, toute œuvre d'art est en même temps qu'un produit de l'intuition, l'expression d'une intuition. Elle est donc tout le contraire d'un produit du raisonnement discursif; elle est immédiate, indivisible, plus ou moins irréfléchie, et pour ainsi dire le décalque nécessaire de l'intuition. Une seule et même intuition ne peut avoir qu'une seule et même expression.

Prenons un exemple (2). Si je dis : *X. est doux*, c'est la seule expression possible d'une certaine intuition. Si je dis : *X. est un agneau*, c'est l'expression d'une intuition tout autre, ce n'est pas un simple changement, au moyen d'un trope, de la première expression. Pour passer de l'une à l'autre de ces expressions, il faut reprendre à son

(1) *Estetica come scienza dell' espressione e linguistica generale*. 1<sup>re</sup> éd. 1902, 2<sup>e</sup> éd. 1905 (Sandron).

(2) Je l'emprunte à l'un des interprètes de M. Croce, M. CRO TRABALZA, *La Stilistica e l'insegnamento di essa nell' Università* (Roma, 1903), p. 12.

origine tout le procédé mental, grouper de nouveau ses impressions, en faire une nouvelle synthèse ; car l'intuition est une synthèse d'impressions.

Pour soutenir sa thèse, M. Croce est obligé d'en poser une autre, savoir que la langue n'est pas un *produit* de l'activité humaine, mais une *activité* continue. En effet, si la langue existait déjà comme un instrument préparé d'avance (1), on pourrait s'en servir *ad libitum*, et l'écrivain n'aurait qu'à choisir les expressions les plus appropriées à son intention. Il n'en est rien, d'après M. Croce. L'auteur, en exprimant son intuition, crée lui-même sa langue.

C'est là une idée qui, comme on sait, n'est pas neuve, et qui s'est acquis plus d'un partisan parmi les philologues modernes (2). Elle me paraît, cependant, absolument insoutenable. Je me bornerai à renvoyer à la critique qu'en ont faite M. Manfredi Porena (3) et surtout M. E. Herzog (4).

Revenons à la thèse principale de M. Croce.

Puisque l'expression, forme nécessaire de l'intuition, n'a pas d'existence par elle-même, il n'y a pas non plus de science de l'expression prise à part. Expression et intuition sont toutes les deux du même domaine scientifique,

(1) Rappelons le fameux mot de Pascal : « Quand on joue à la paume, c'est une même balle dont on joue l'un et l'autre ; mais l'un la place mieux. »

(2) Par exemple, M. KARL VOSSLER ; voir son *Positivismus und Idealismus in der Sprachwissenschaft*, Heidelberg, 1904.

(3) *Dello Stile, Dialogo*, Milano, 1907, p. 141 ss. M. Porena a aussi fait une critique très détaillée de l'esthétique entière de M. Croce. Voir *Che cos' è il bello?* Hoepli, 1905, p. 407-83.

(4) *Zeitschr. f. fr. S. u. L.* XXXIII, 2, p. 1 ss.

c'est-à-dire du domaine de l'esthétique. La stylistique n'a aucune raison d'être.

D'autre part, l'esthétique elle-même ne peut pas analyser l'expression, comme on a souvent essayé de le faire. L'expression étant indivisible, immédiate, irréfléchie, ne se prête pas à l'analyse. « L'activité imaginative fond les impressions en un tout organique : diviser un organisme est impossible, à moins de l'anéantir, et la véritable œuvre d'art est, par cela même qu'elle est véritable, un organisme vivant, non un assemblage patient et savant de pièces juxtaposées. Une œuvre d'art ne saurait se démonter comme une horloge ni s'analyser comme les urines » (1).

Pour les mêmes raisons, la stylistique pratique, normative, manque également de base. Comment pourrait-on donner des règles ou des conseils pour l'expression, qui n'est autre chose qu'une forme de l'intuition, ou pour l'intuition, qui est un acte de vie immédiat et toujours variable comme la vie même ?

Du reste, la même condamnation à mort frappe la grammaire. « A che riescono, s'ècrie M. Rossi, Grammatica, Stilistica, Rettorica, ponendo quelle loro categorie? L'abbiamo detto : o cadono in vana tautologia, o annullano la espressione invece di contemplarla. » (2).

C'est par une coïncidence remarquable que ces théories se manifestent au moment précis où le gouvernement italien crée des chaires de stylistique auprès de quatre universités italiennes, Bologne, Rome, Naples et Catane. Les

1) MARIO ROSSI, *Contro la Stilistica*, Firenze, 1906, p. 7. Voir sur cette brochure ORAZIO BACCI, *Prosa e prosatori* (1907), p. 317 et ss.

(2) ROSSI, *loc. cit.*, p. 27.

partisans de M. Croce se sont empressés de déclarer que les titulaires de ces nouvelles chaires de stylistique n'auraient pas autre chose à faire que de démontrer par la critique des théories sur le style, que la stylistique n'existe pas.

\* \* \*

Supposons, pour un moment, avec M. Croce que toute œuvre d'art soit un simple produit de l'intuition et que l'intuition comme l'expression soient des phénomènes absolument indivisibles, absolument immédiats et plus ou moins irréfutables. S'ensuit-il de là que la stylistique n'ait aucune raison d'être? Je ne le crois pas.

D'abord, la stylistique pourra toujours s'occuper des impressions, dont l'intuition est la synthèse. Elle pourra rechercher dans quel milieu elles ont été recueillies, quelle prédilection a déterminé leur force relative, quelle disposition d'âme les a groupées, quel a été le jeu de l'association des idées, etc. Ce sera toujours là une belle analyse à faire, analyse qui tiendra de la stylistique psychologique.

Ensuite, on pourra donner au jeune auteur qui en aura besoin, des conseils sur le milieu où il devra aller prendre ses impressions, sur la manière de les renforcer, de les grouper, etc. On aura ainsi une espèce de stylistique normative.

La théorie de M. Croce implique encore cette thèse qu'il y a une connaissance de «double degré» (ou de second degré qui, ajoutant à l'intuition un contenu, devient concept intellectuel ou science<sup>(1)</sup>. « Il y a poésie (œuvre d'art) sans

(1) *Estetica* p. 27 et suiv.

prose (œuvre scientifique), mais il n'y a pas prose sans poésie (1) ». Du moment que la science se combine avec l'art, il se produit nécessairement une opération par raisonnement discursif, qui est susceptible d'analyse et même de règles. Il y a donc, dans l'activité artistico-scientifique, une place pour la stylistique théorique et pratique. Il est vrai que le style ou l'expression a moins d'importance dans les œuvres scientifiques que dans les œuvres d'art.

Enfin on pourrait même soutenir, contre M. Croce, que l'intuition, tout immédiate et tout indivisible qu'elle soit, ne se soustrait pas à l'analyse. Voici comment s'exprime un philosophe suédois, qui a consacré à l'intuition de belles pages : « Un poète sera peut-être disposé à protester contre la décomposition de son inspiration en éléments intellectuels, et il soutiendra au contraire que les productions poétiques ne sont pas l'œuvre de la réflexion ou de combinaisons savantes ; en cela, il aura raison. Mais l'acte qui, chez le poète, s'achève sans qu'il ait conscience de chaque élément ou de chaque moyen, et que personne ne saurait achever à l'aide de la réflexion, cet acte pourra plus tard, alors qu'il est là comme un acte terminé, être soumis à l'analyse du raisonnement. On verra alors, je crois, qu'il contient toutes ces opérations intellectuelles, tous ces actes de réflexion dont j'ai déjà parlé, bien qu'ils aient été exécutés inconsciemment (2). »

Il est difficile de refuser son assentiment à cette manière de voir. Elle accorde, on le voit, une place à l'analyse de

(1) *Estetica*, p. 29.

(2) HANS LARSSON, *Intuition*, Stockholm, 1892, p. 32.

l'activité intuitive et de ses produits, c'est-à-dire à une stylistique analytique et descriptive.

Ainsi, même en supposant que la thèse de M. Croce soit exacte, on n'arrive pas à supprimer la stylistique.

Or, le travail mental d'un artiste, du moins d'un auteur artistique, est, dans la plupart des cas, une combinaison d'intuition et de réflexion. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à relire le fameux passage (1) des *Confessions* où J. J. Rousseau parle de sa manière de travailler, ou bien les révélations d'Edgar Poë sur la composition de son poème *Le Corbeau* (2), ou encore d'autres révélations analogues qu'on trouvera recueillies en grand nombre par M. Abel, dans son livre *Le labeur de la prose* (3), par M. Albalat, dans ses traités, bien connus, de stylistique, et par M. Belaghel, dans un discours de rectorat à l'Université d'Iéna (4).

On apprend par ces curieux documents que le raisonnement discursif s'immisce le plus souvent dans le travail imaginatif, et que ceux-là mêmes qui ont eu l'inspiration la plus facile, l'ont châtiée par la réflexion et par la critique (5).

(1) Première partie, livre III.

(2) *The Philosophy of Composition*, dans *The Works* 1901, III, p. 266 et suiv. (« Not one point in its composition is referable either to accident or to intuition », p. 268).

(3) Paris, 1902.

(4) *Bewusstes und Unbewusstes im dichterischen Schaffen*, Iéna, 1906.

(5) Comparez encore Meumann, *Aesthetik der Gegenart*, Leipzig, 1908, p. 80 et suiv. *Psychologie des künstlerischen Schaffens*.

A tout prendre, le travail littéraire est à peu près tel qu'il a été caractérisé par M. Lanson dans ses *Conseils sur l'art d'écrire* (1).

« L'expression n'est au fond, dit M. Lanson, que l'effort suprême de l'invention. D'abord l'esprit, parcourant en tous sens le sujet qu'il s'est proposé, interrogeant l'expérience d'autrui et la sienne propre, s'est fait une provision de pensées, encore vagues et informes, flottantes ou troubles. Puis, mesurant exactement l'espace à remplir, il y a distribué ces pensées, dont la forme s'est déjà précisée par cette seule attribution d'emploi : en leur marquant leur place, il les dégrossit et les taille.

« Mais jusque-là nous avons travaillé pour nous, avec nos mots, nos phrases à nous : nous nous sommes parlé une langue sommaire, un jargon inintelligible à tout autre. Si l'on veut en effet se faire une fois le spectateur de sa réflexion solitaire, on s'apercevra qu'on ne pense point avec le langage de tout le monde, et que la rapidité de la conception crée, à chaque moment un langage nouveau (2), hiéroglyphique, symbolique, sténographique surtout, où les mots prennent des sens étranges, lointains, méconnaissables à tous, où ils s'associent selon les affinités créées par les caprices les plus imprévus de notre mémoire, où ils se groupent selon les lois d'une grammaire et d'une syntaxe qui sont un perpétuel défi à la grammaire et à la syntaxe établies...

« Maintenant il faut travailler pour les autres, penser pour

(1) Page 165 et suiv. de la 6<sup>e</sup> éd., qui n'est que la réimpression d'un ouvrage de 1887, *Principes de composition et de style*.

(2) C'est là tout autre chose que la création originale de la langue elle que la comprend M. Croce.

eux, avec les phrases, les mots qu'ils entendent. Cette langue personnelle doit se réduire à la commune; nos idées, nos sentiments doivent revêtir dans notre esprit les formes qui les feront reconnaître de tous les esprits. Il s'agit de substituer, par des approximations successives, des expressions de plus en plus explicites, à ces signes qui étaient plutôt l'étiquette que le miroir de la pensée : on ne peut plus se contenter de marquer la place des choses, c'est le temps de les y mettre effectivement. Ce travail achève l'invention et crée le style : les choses, rapprochées, se limitent, se déterminent, se précisent; les mots qui les représentaient font place à d'autres qui les montrent mieux. L'opération est unique et simple : c'est en changeant de mot qu'on modifie l'idée, et le mot et l'idée arrivent ensemble à leur forme juste et parfaite ».

Cette description de l'activité littéraire doit être vraie tant pour les œuvres d'art que pour les œuvres scientifiques. Mais il va sans dire qu'elle est plus vraie pour certains auteurs que pour d'autres, et qu'un même écrivain travaille tantôt d'une manière tantôt d'une autre.

En tout cas, la théorie de M. Croce sur l'activité artistique semble trop exclusive. L'analyse stylistique est toujours possible, et les bons conseils sur l'art d'écrire seront toujours les bienvenus.

JOHAN VISING,

Professeur à l'Université de Göteborg (Suède).

Après avoir écrit ces lignes, j'ai reçu un livre de M. Colagrosso, intitulé *Studi stilistici* (Livorno, 1909). Ce livre d'un professeur de stylistique contient des articles très savants et très intéressants, et en outre une préface de



soixante-dix pages, des plus substantielles. Je relèverai surtout, dans cette préface, quelques citations d'un article de M. Faguet, qui se montre grand partisan de la stylistique pratique, pourvu qu'on l'applique avec tact et discrétion, et le renvoi aux révélations sur sa méthode de travail que Zola a faites un jour à *De Amicis*. Pour Zola l'expression artistique était tout autre chose qu'un produit de l'intuition.



## Offenes *o* vor Nasal im Alexiusliede.

---

In seiner für die Methode der Textkritik wie der Lautforschung so bedeutungsvollen Einleitung zur Ausgabe des Alexiusliedes (1872) hat Gaston Paris eine eingehende Untersuchung und Darstellung der Laut- und Formenverhältnisse dieses Denkmals gegeben: zunächst auf grund der Reime, und dann, soweit diese im Stich liessen, auf grund der Schreibung der Handschriften, besonders der ältesten, der Lamspringer. Ohne auf diesem Gebiet der sprachlichen Einzeluntersuchung allzuvielen Vorgänger zu haben hat G. Paris hier Ergebnisse gefunden, die in der Hauptsache auch für die Folgezeit gültig blieben und der allgemeinen Lautlehre des Altfranzösischen zuverlässiges Material boten. Auf der anderen Seite musste sowohl die weitere Untersuchung einzelner Denkmäler als auch die umfassende Betrachtung einzelner Laute oder Lautgruppen manches bringen, was zum Vergleich mit der Sprache des Alexius, zur Prüfung und gelegentlichen Richtigstellung der Paris'schen Aufstellungen dienen konnte. Die neue (kleine) Ausgabe des Alexius (1885) zeigt, dass G. Paris selbst in manchen Punkten seine Ansicht geändert und für die Herstellung der Lautformen im Text die notwendigen

Folgerungen daraus gezogen hat. Ein solcher Punkt ist die Behandlung des betonten freien  $\dot{o}$ , die G. Paris in den späteren Ausgaben des Alexius und ebenso in den « *Extraits de la Chanson de Roland* » wesentlich anders angesehen hat als in der Alexiusausgabe von 1872.

## I

Gaston Paris glaubte zunächst, dass offenes  $\dot{o}$  in freier Stellung in der Sprache des Dichters überhaupt nicht diphthongiere, dass vielmehr alle *ue* (*uo*) und *oe* der Handschriften erst den Kopisten gehörten. Denn während verschiedene Worte in beiden Formen, mit Diphthong wie mit Monophthong, vertreten sind, begegen ihrer sieben — *avoc*, *bor*, *poples* etc. — in der Hs. L nur mit *o*, müssten also, wenn man sich für den Diphthongen entschiede, in einer Form geschrieben werden, die sie in der Hs. niemals haben. Einen zweiten, entscheidenden Beweis bildete für ihn das Wort *linçol* (*lincolum*), das in Strophe 54 mit lauter  $\dot{o}$  : *bricon*, *hom*, *pardoinst*, *font*, assoziiert. Dass die Hs. A *o* anstelle von *ue* grossenteils an denselben Stellen zeigt wie die Hs. L, bestärkte ihn nur in dieser Auffassung; offenbar hatte die gemeinsame Quelle, d. h. das Archetypon O, diese Lesarten schon als die ursprünglichen geboten, während *ue* - *oe* erst durch die Kopisten eingeführt worden war <sup>(1)</sup>.

Die Beweisführung ruhte, soweit die Assonanzen in Betracht kommen, lediglich auf dem Wort oder richtiger

(1) *Vie de Saint Alexis*, poème du XI<sup>e</sup> siècle, p.p. G. PARIS et L. PANNIER, Paris 1872, S. 67-72.

auf der Lesart *linçol*, in bezug auf die Schreibung der Handschriften im wesentlichen auf der Hs. L, und gerade wo G. Paris die Schreibungen von A mit heranzieht, konnte man im Zweifel sein, ob die Uebereinstimmung nicht eher auf ein Zwischenglied (die von G. Paris selbst vorausgesetzte Hs. a) als auf das Archetypon zurückzuführen sei. Endlich war von der Untersuchung zeitlich und örtlich nahestehender Literaturwerke noch weitere Aufklärung zu erwarten, wie schon G. Paris selbst das Verhalten des Rolandslieds verglichen hatte.

Die Spracheigentümlichkeiten eines im 2. Jahrzehnt des 12. Jahrhunderts geschriebenen anglonormannischen Textes untersucht Eduard Mall in der nur ein Jahr nach G. Paris' Alexius erschienenen Ausgabe des *Compoz* von Philipp von Thaon <sup>(1)</sup>. Bei der Besprechung des freien *o* unter Beziehung auf G. Paris und sichtlich nicht unbeeinflusst von dessen Anschauung kommt er zu dem Ergebnis, dass bei Philipp lateinisch *ô* nicht diphthongiert, dass aber die « Schattierung » dieses *o* gegenüber den beiden anderen *o* (*o* und gedecktes *o*) sich schwer feststellen lässt.

Genauer suchte Eduard Koschwitz <sup>(2)</sup> dieses *o* für die Karlsreise und den Roland zu bestimmen: als geschlossenes *o*, zwischen *u* (aus *û*, *ũ* und *o* vor *u* + Kons.) und *o* (aus gedecktem *ô*) stehend. Die Durchgangsstufe *uo* zwischen diesem *o* und dem späteren *uo-ö* leugnet er, trotz Eulalia (*buona, ruoret, suon*) und Leolegar (*buon, duol*).

(1) *Li Compoz Philippe de Thaon*. Der Computus des Philipp von Thaon, hg. von Dr. Ed. MALL, Strassburg 1873, Einl. S. 48-52.

(2) Koschwitz, *Uebertlieferung und Sprache der Chanson du Voyage de Charlemagne*, Heilbronn 1876, S. 28 ff.

In seinen « Aeltesten französischen Mundarten » hat Gustav Lücking <sup>(1)</sup> die verschiedenen Formen der Worte mit lat. *ō* aus dem Alexius (nach der Hs. L) ebenso wie aus den übrigen ältesten Sprachdenkmälern zusammengestellt und sich für die Erklärung von G. Paris entschieden, dass *o* der Sprache des Dichters, *ue* — *oe* der eines Kopisten zugehöre.

Lückings Buch gab G. Paris Anlass zu einer ausführlichen Besprechung und im Zusammenhang damit zu einer wesentlichen Aenderung seiner früher vorgetragenen Ansichten <sup>(2)</sup>. Textkritische Erwägungen legten ihm zunächst die Entfernung des auffälligen *lincol* (51<sup>b</sup>) und seine Ersetzung durch *licon* nahe, sprachgeschichtliche Erwägungen brachten ihn zu dem Schluss, dass *o* auf dem ganzen Gebiet der Langue d'oïl zu *uo* diphthongiert worden sei: « je considère toute la langue d'oïl comme ayant diphthongué *o* en *ïo*, puis sans doute *uò*; il est possible que dans certains dialectes cet *uò* se soit ensuite resserré en *ò*; le ms. de l'Alexis en ne confondant jamais l'*o* = *ō* avec *ó* qu'il écrit *u*, montre que la prononciation n'était pas *ó*; les assonances les distinguent aussi bien de *ó* que de *ò*. Il faut toujours faire exception pour l'*o* devant les nasales, qui demande à être étudié à part (*sonat* est d'ordinaire traité comme s'il était *sónat*): la manière dont l'*o* a été traité dans cette condition, est un trait caractéristique dialectal, que M. L. a oublié de relever. » Gemäss dieser neuen Auffassung hat denn auch G. Paris in seiner Ausgabe des Alexius von 1885 allen lateinisch freien *ó* den Laut *ue*

(1) G. L., Die ält. franz. Mundarten, Berlin 1877, S. 169 ff., 172 ff.

(2) *Romania* 7 (1878) S. 111 ff., bes. S. 131 ff.

gegeben, ausgenommen vor Nasal: also *vuellet, vuelent, puet, pudent, duels, aruce* etc. gegen *bou, om, coms* (aber betontes *tuen* und *suen*). Übrigens <sup>(1)</sup> gab G. Paris auch hier eine vorausgegangene Diphthongierung zu: » le groupe *ôu* qui, dans les conditions ordinaires, est devenu *uo, ue*, a perdu devant la nasale sa seconde voyelle, et il est resté *ó* (: *bòu — bóu — bón*).

Im selben Jahre 1878 wie Lückings ‚Mundarten‘, erschienen noch zwei Abhandlungen, welche die Frage teils in engerem, teils in weiterem Rahmen behandelten. Wendelin Foerster gab, in einem Artikel des im Februar 1878 ausgegebenen 10. Heftes der Romanischen Studien <sup>(2)</sup>, zum erstenmale eine zusammenhängende, auch die übrigen romanischen Sprachen in Betracht ziehende Entwicklungsgeschichte des lat. *ō* im Französischen. Er scheidet schärfer als bis dahin geschehen, die Entwicklung des *ō* von der des *ō*, zeigt, dass betontes lat. *ō*, wo es nicht diphthongiert, im Romanischen in der Regel als *o* erscheint, untersucht die Lautgellung des Diphthongen *ue* (*oe*) sowie eine Reihe hierhergehörender Einzelfragen. Ohne die neuen Aufstellungen von G. Paris zu kennen verwirft er aus ganz ähnlichen Gründen wie dieser die Lesart *lincol* im Alexius zugunsten von *liçon*, betrachtet *hom* (in Asson. zu *o*) wegen des folgenden *m* als besonderen Fall und lässt somit eine Beweisführung aus den Reimen dafür, dass *o* im Alexius nicht diphthongiere, nicht gelten. Die Diphthongierung selbst bildet, nach seinen

<sup>(1)</sup> *Romania* 10 (1881) S. 54 (in der Abhandlung über *o fermé*).

<sup>(2)</sup> *Schicksale des lat. o im Französischen*, in Böhmers Romanischen Studien III, 174-190.

eigenen Worten, nicht den Gegenstand seiner Untersuchung. Aber dass er für den Alexius selbst die Diphthongierung annimmt und zwar auch in Fällen wie *cuens*, *buen*, *suen*, also vor einfachem Nasal, lässt seine Anzeige der neuen Alexiusausgabe erkennen (1).

Gerade die von Foerster bei Seite gelassene Diphthongierung des *ō*, ihre Entstehung, ihr Alter, ihre verschiedenen Entwicklungsstufen hat Hermann Suchier gelegentlich seiner Untersuchung über die Mundart des Leodegarieliedes (2) zum Gegenstand einer ausführlichen Erörterung gemacht. Darnach wird *o* zu *üo* durch circumflectirte oder zweigipflige Aussprache, *üo* durch Schwächung des zweiten Bestandteils oder durch Dissimilation zu *üe*, dieses, wegen der grösseren Schallfülle des *e*, zu *ue*. Die Form *uo* scheinen einige normannische Volksmundarten bis ins 12. und 13. Jahrhundert bewahrt zu haben. Den Wechsel von *ue* mit *u* vor *m* und *n* in normannischen Texten (*buen-bun*, *suen-sun* = *suum* und *sonum*, *ueu-um*) erklärt Suchier aus der Verdunklung von *uo* zu *uu* (*u*) unter dem Einfluss des Nasals. — In seiner altfranzösischen Grammatik (3) hat Suchier dann, wenigstens für die Schriftsprache, die einzelnen Lautgesetze formuliert: freies *o* wird über *uo* zu *ue*, vor Nasal über *uon* zu *ueu*; *ue* wechselt mit *o*, besonders im anglonormannischen, *ueu* mit *ou*. Eine principiell verschiedene Entwicklung vor Nasal und vor Nichtnasal wird darnach nicht angenommen. *Lieu* für *li huen* erklärt sich als Schwächung im pronominalen Gebrauch; das Substantiv

(1) *Lit. Centralblatt* 1885, Sp. 122.

(2) *Zeitschr. f. roman. Phil.* 2 (1878), 255 ff., bes. 289-93.

(3) H. SUCHIER, *Altfranzösische Grammatik*, I. 1, Halle 1893, S. 28, 46.



*bonum* lautet bei den älteren Dichtern stets *buen*; *quens* ← *comes* hat in continentalen Texten nie einfaches *o*, hingegen *sonont* ← *submonet* nie *ue*.

Eine satzphonetische Erklärung von Doppelformen wie *bon-buen*, *om-ucm* hatte schon früher (1882) Fritz Neumann in einer Recension über G. Paris' Untersuchung über das geschlossene *o* im Französischen (1) gegeben: nur Nasal + Konsonant wandelt vorausgehendes *o* zu *o*, während *o* vor einfachem Nasal, d. h. in freier Stellung, regelrecht diphthongiert (*buen*, *luem*, *suen*). Die entsprechenden Formen mit *o* erklären sich auf verschiedene Weise: *bon* (*bun*) als nebetonige (vortonige), proklitische Form (*ille bonus pater* gegen *ille pater est bonus*); *hom* nach dem Obliquus *home* (← *hom(i)nem*); *sonent* (neben *suenent*) nach den endungsbetonten Formen *soner* etc.

Die unterdes (1881) erschienene, aus Suchiers Seminar hervorgegangene Dissertation von Max Strauch, Lateinisches *o* in der normannischen Mundart (Halle, 1881) brachte ein sorgfältig zusammen getragenes, reichhaltiges Material aus franconormannischen und anglonormannischen Handschriften in guter, sachlicher Anordnung (Scheidung der Fälle vor Nasal, vor *l*, *ill* von den übrigen), gab alsdann in objectiver Zusammenfassung ein Gesamtbild der gefundenen Tatsachen (S. 71 ff.) und zog endlich aus diesen die Schlüsse über die älteste Entwicklung des *o* im Französischen, über seine besondere Gestaltung im Franconormannischen und Anglonormannischen (S. 85-90). Hier-

(1) G. PARIS, *Phonétique française: O fermé*, Romania 10 (1881) 36-62, neugedruckt in den *Mélanges linguistiques* p.p. MARIO ROQUES (Soc. amic. G. PARIS) II, 231-55. — F. NEUMANN, *Lit.-Blatt* f. g. u. v. Phil. 1882, 466-69.

nach diphthongiert *o* überall in offener Silbe regelrecht. « Eine Abweichung von der Regel trat vor Nasalen ein, in dem hier seit ältester Zeit *ue*, ursprünglich *uo*, mit geschlossenem *o* (*u*) wechselt. Beispiele : *buon bon, tuen ton, suen son* (*suum, sonum*), *hucm hom*“. — Das Franconormannische wendet mit Vorliebe die Diphthongierung an, nur in bestimmten Texten (Steinbuch, Livre des Manières, Trojaroroman, pointevinische Predigten) überwiegt einfach vokalische Schreibung. » Das letztere gilt überhaupt für die Stellung des lateinischen *o* vor Nasalen, sofern hier einigen Handschriften der Diphthong unbekannt ist (Steinbuch, Muse Normande, Patois von Bayeux u. a.). — Endlich das Anglonormannische unterscheidet sich nach Strauch vom Franconormannischen » wesentlich dadurch, dass es den Diphthong mit Vorliebe durch den einfachen Vocal ersetzt... Vor Nasalen finden wir überall ein Schwanken, ausgenommen die Handschrift L des Computus, die überhaupt nur einfach vokalische Schreibung kennt ».

Aus Strauchs Sammlungen ergibt sich zunächst, dass diejenigen Handschriften und Texte, welche vor einfachem Nasal ausschliesslich oder vorwiegend einfachen Vocal haben, diesen meist auch vor anderen Konsonanten zeigen (die anglonormannischen und ein Teil der franconormannischen Handschriften), dass also hier ein wesentlicher Unterschied zwischen der Stellung vor Nasal und jener vor Nichtnasal nicht vorhanden ist. In den übrigen Handschriften sind freilich *bon, om-on, son etc.* die häufiger gebrauchten, manchmal sogar die ausschliesslich gebrauchten Formen (neben *ue* vor Nichtnasal), aber die Beispiele sind auch in manchen Texten nicht gerade zahlreich,

sodass man nicht überall sichere Schlüsse ziehen kann. Die Hs. des Livre des manières z. B. zeigt durchaus *hom, son, ton* wie die übrigen Handschriften der Gruppe, daneben aber *quens* ← *comes*: d. h. Worte wie *bonus, homo, sonant*, die nach Neumanns Erklärung von vornherein Satzdoubletten oder Stammabstufung entwickelten und dann zum Ausgleich neigten, sind allein nicht hinreichend beweiskräftig, solche Worte aber, die wie *comes-cuens* in der Regel nur in haupttoniger Entwicklung begegnen, nicht in allen Handschriften belegt.

Die Formen *bon, om, son (sonum) sonent, ton, son (sonum)* neben *buen, uem, such, suent, tuch, such* lassen sich einzeln alle durch verschiedenartige Verwendung und Betonung im Zusammenhang des Satzes oder durch Analogie (*sonent, son* nach *sonous, soner, sonét*) erklären. Auch *om* neben *uem* würde ich lieber als nebetonige Form (oder durch Einwirkung des nebetonigen *om = man*) als mit Neumann durch Analogie nach dem Obl. *home* erklären, man müsste sonst auch *coms* nach *comte* erwarten. Bei den Pronominalformen *tuch-ton, such-son* ist das Nebeneinander haupttoniger und nebetoniger (oder schwachtoniger) Formen im Satz allgemein anerkannt, und ebenso ist es mit *buen-bon* (vergl. oben Suchiers und Neumanns Beispiele.) Auf diese Worte also kann man ein Lautgesetz, dass *o* in einer Mundart, in welches es sonst in freier Stellung diphthongiert, in derselben Stellung vor Nasal zu *o* werde, nicht gründen. Es sind syntaktisch-lautliche, keine dialektischen Unterschiede. Nur wo sich zu den hier genannten Fällen solche wie *comes-coms* gesellen, kann von einer Erhaltung des Monophthongen (oder einer Reduktion der Diphthongen zum Monophthongen) die Rede

sein. In solchen Handschriften, Texten oder Mundartgebieten bleibt das  $q$  aber in der Regel auch sonst in freier Stellung erhalten (vgl. oben.) Wie weit wir in einem mundartlichen Text wirklich  $q$  vor freiem Nasal neben  $ue$  vor anderen Lauten annehmen dürfen, kann nur eine genaue Untersuchung des betreffenden Denkmals auf grund der Reime und der handschriftlichen Schreibungen entscheiden.

Trotzdem somit die allgemeinen Verhältnisse seit der das gesamte Material vereinigenden Untersuchung von Strauch und den entwicklungsgeschichtlichen Erklärungen von Foerster, Suchier und Neumann ziemlich klar liegen, ist doch bis heute eine Uebereinstimmung in der Beurteilung der Fälle von freiem  $q$  vor einfachem Nasal nicht vorhanden. Specialuntersuchungen über diese oder ähnliche Fälle sind seither nicht mehr angestellt worden. Olof Oertenblad<sup>(1)</sup> schliesst in seiner « Étude über die betonten Labialvokale » die Behandlung von  $o, u$  vor Nasal von vornherein aus (S. 1) und kommt nur anmerkungsweise (S. 18) auf die bisher vorgebrachten Erklärungen zu sprechen (Strauchs Untersuchung kannte er noch nicht). Er schliesst sich einer von Eduard Boehmer<sup>(2)</sup> kurz skizzirten Ansicht an, wonach  $q$  auch vor Nasal diphthongierte, aber nicht zu  $œ$ , sondern zu  $ou$ , was weiterhin zu  $u$  und endlich zu  $q$  führte. Völlig klar ist weder Boehmers noch Oertenblads Anschauung, auch irrt Oertenblad, wenn er

<sup>(1)</sup> O. OERTENBLAD, *Étude sur le développement des voyelles labiales uniques du latin dans le vieux français du XII<sup>e</sup> siècle*. Diss. Upsala, 1885.

<sup>(2)</sup> ED. BOEHMER, *Wie klang oju?* Rom. Stud. III. 597 ff. (1878) bes. S. 600.

Fälle wie *comes-euens*, auch *tuum tuen*, *suum-suen* unter die Kategorie der gedeckten Stellung rechnet. — John Matzke kommt in seiner Untersuchung „Über die Aussprache des altfranzösischen *ue* von lateinischem *o*“ (1) auf die Sonderfälle vor Nasal nicht zu sprechen. — H. O. Oestberg beschränkt seine Untersuchung der Velarvokale auf die Ortsnamen (2), bietet aber gerade in diesem Rahmen eine reiche Ausbeute für die Namen auf *-omagus* (*Rotomagus*, *Rotomus-Boren*; *Calomus-Caen*; *Noviomagus-Noyon*, *Norion*, *Nijon*). *Roëm* ← *Rotómagum* hat schon W. Foerster vermutungsweise durch regelrechte Diphthongierung des *o* (*Ro-uem*) zu erklären gesucht, bestimmter H. Suchier und neuerdings Meyer-Lübke (3). Eine Schwierigkeit liegt aber darin, dass die Namen in der Endung z. T. *-an*, *-en*, z. T. *-on* zeigen: *Ro-uen*, *Caen*, *Noyen*, *Argentan*, *Ruon* gegen *Noyon*, *Craon*, *Charenton*. Oestberg erklärt die *on*-Formen für lautgesetzlich, die *en*-Formen als Analogie nach den entsprechenden Einwohnerbezeichnungen, wo das *o* vortonig wurde und geschwächt werden musste: *Caloménsis*, *Rotoménsis* zu *Caëmeis*, *Roëmeis*, wonach *Caon*, *Roon* zu *Caën*, *Roën*. Demgegenüber hält G. Paris an der mundartlichen Scheidung von *-on* und *-en* fest und verweist zur Erklärung von *-en*, *-an* aus *o* (*ue*) auf die parallelen Fälle *homo-uem-em*, *dominum domina-*

(1) Zs. f. rom. Phil. 20 (1896) 1-14.

(2) H. O. OESTBERG, *Les voyelles vélaires accentuées, la diphthongue au et la désinence-avus dans quelques noms de lieux de la France du Nord*. Thèse pour le doctorat, Upsala, 1899.

(3) W. FOERSTER, *Rom. Stud.*, III, 176. — H. SUCHIER, *Altfranz. Gram.*, S. 69, 74. — W. MEYER-LÜBKE, *Die Betonung im Gallischen*. Sitzungsberichte d. Wiener Ak., Phil.-hist. Kl. 143. Wien 1901, S. 40, 43.

*dam dame* <sup>(1)</sup>. Die Fälle sind freilich nicht gleichwertig, da es sich bei *em*, *dam* zweifellos um vortonige, d. h. neben-tonige Entwicklung handelt. Eher könnte man *Ro-uem* → *Ro-em* mit *aruec* → *avec* (Fall des *u* nach Labial) vergleichen, aber für *Ca-uem* → *Ca-em*, *Argentuem* → *Argentan* reicht diese Erklärung nicht aus. Vielleicht spielt hier eine auch sonst zu beobachtende Abneigung des Französischen gegen die Triphthongen mit : vgl. *nuoit* — *nuit*, *lieit* — *lit*, *espient* — *espiet*, *meum* — \**meun* — *mien*. Jedenfalls ist wesentlich, dass gerade Rouen, der vermutete Abfassungs-ort des Alexiusliedes, in seinem Namen die Diphthongie-rung des freien *o* vor Nasal voraussetzt.

Louis Emil Mengers "Notes on the history of free open *o* in anglo-norman" <sup>(2)</sup> bringen zu unserer Frage nichts bei, da sie sich mehr mit den speziell anglonormannischen Verhältnissen beschäftigen. « This is not the place to enter upon, or even to refer to, the extensive bibliography on the interesting general questions raised with regard to the history of the diphthong *ue* », sagt der Verfasser S. 107.

Es bleibt noch übrig, einen Blick auf die zusammenfas-senden Darstellungen neuern Datums zu werfen. Die fran-zösischen Linguisten sind im wesentlichen auf dem von G. Paris eingenommenen Standpunkte stehen geblieben. Ferdinand Brunot betrachtet sowohl in seinem 1887 er-schienenen « Précis de grammaire historique de la langue

<sup>(1)</sup> Romania 29 (1900), 157 f. Vgl. noch G. RYDBERG, *Rom. Jahres-ber.* VI (1899-1901), Abt. I, 221 ff.

<sup>(2)</sup> In : *Modern Language Notes*, vol. 18 (1903), S. 107-111, nach dem Verf. nur « a chapter detached from an *Essai de grammaire*, der 1904 unter dem Titel « The Anglo-Norman Dialect, a manual » etc. erschienen ist (vgl. VISING, *Rom. Jahresbericht*. VIII (1904) Abt. I, 185 ff.

française » (S. 71, 102 f.) als auch in seiner grossen « Histoire de la langue française » (Tome I, Paris 1900, S. 153, 158) die Erhaltung des *o* vor Nasal als Monophthongen (*homo* — *om*, *on*) als die Regel. — E. Bourciez (Précis historique de phonétique française, nouv. éd., Paris 1900, S. 15, dazu § 77) lässt bereits in früherer Zeit jegliches *o* vor Nasal geschlossen werden und erklärt das Vorkommen von diphthongierten Formen wie *buona* in der Eulaliasequenz als dialektischen Zug, besonders hervorzuheben bei *o* + *m*: « des formes *huem* (= *homo*) *cuens* (= *comes*), se rencontrent au m. à., et la dernière spécialement est fréquente un peu partout, même dans l'Isle de France. » Die hier gemachte Unterscheidung zwischen *o* + *m* und *o* + *n* wird sich lautphysiologisch kaum begründen lassen, und dass *cuens* « un peu partout » vorkommt, lässt diese Entwicklung nicht als dialektische, sondern als allgemeine Entwicklung erscheinen. — Ähnlich stellen Darmesteter-Sudre (Cours de grammaire historique, I, S. 100) Nichtdiphthongierung vor Nasal als Regel auf, geben aber “ à l'origine, ça et là ” Diphthongierungen zu (*buona* Eul., *hoem*, *cuens*); “ mais cette diphthongue ne paraît pas avoir pénétré dans le français proprement dit ”.

Eduard Schwan scheidet in seiner Altfranzösischen Grammatik (1888) zwar die Fälle vor Nasal von denen vor Nichtnasal, lässt aber doch vor *m* ebenso Diphthongierung eintreten wie vor Oralen, erklärt *hom*, wie Neumann, als Analogie nach *homme*, pronominales *on* als satzunbetonte Form. Merkwürdig ist nur, dass auch er *o* vor *n* von der Regel ausschliesst. In der zweiten Auflage (1892) sagt er dazu ausdrücklich, dass die Diphthongierung von *o* vor *n* (*buen*, *suen*) dem Francischen nicht anzugehören scheine. In seiner

Neubearbeitung der Schwan'schen Grammatik (1897) giebt Dietrich Behrens die Regel vollständig (Diphthongierung vor *m* und *n*) und eine ausführliche Erklärung der Ausnahmen, im wesentlichen in Uebereinstimmung mit Neumanns Ausführungen im Literaturblatt (s. oben S. 837). — Wilhelm Meyer-Lübke hat in seiner Romanischen Grammatik (I, § 219, 616 f.) eine besondere Entwicklung des freien *o* vor Nasal nicht angenommen und *bon*, *on* aus Tonlosigkeit erklärt. In seiner Historischen Grammatik der französischen Sprache (Heidelberg 1908, S. 69, vgl. S. 41, 74) formuliert er, in Uebereinstimmung mit Suchier und Neumann, die Regel ausdrücklich dahin, dass *o* vor Nasal sich ebenso entwickelt wie bei oraler Articulation: also *buen*, *uem*, *cuens* gegenüber schwachtonigem *om*, *bon*; bemerkenswert ist noch, dass er *ome*, *conte* ← *hominem*, *comitem* durch eine Mittelstufe *uōme*, *cuōte* erklärt. — Nonnemacher (Die altfranzösische Sprache, Wien, 1900, S. 11) befindet sich in Uebereinstimmung mit Meyer-Lübke. — Hingegen folgt Nyrop in seiner « Grammaire historique » (I, Kopenhagen, 1891, S. 193) im Prinzip wieder der alten Erklärung: *ou*, *bon* stellen die regelmässige Entwicklung dar; *buen*, *uem*, *cuens* sind dialektisch; in Texten, wo man beide Formen nebeneinander findet, wie z. B. im Roland, erklären sich diese vermutlich durch Satzphonetik. Hier sind zwei Erklärungen nebeneinander gestellt, von denen die eine die andere überflüssig macht.

Die Erklärung, dass bestimmte Dialekte *buen*, *uem*, andere *bon*, *om* (neben *buēf*, *vuelte* etc.) entwickelt hätten, ist bisher eine durch feste Tatsachen nicht gestützte Vermutung geblieben. Auf Beispiele, deren *o* sich in jedem einzelnen Fall besonders erklären lässt, kann eine Lautregel



nicht gegründet werden. Das Nebeneinander von Formen wie *buen-bon*, *uem-om* in einem und demselben Text fordert sogar eine andere Erklärung als die aus der Verschiedenheit der Mundarten. Freilich lässt sich in den überlieferten Texten eine strenge Scheidung nach haupttonigen und schwachtonigen Formen nicht mehr durchführen: die Diphthongierung von *o* und *e* war sicher im 9. Jahrhundert (Eulalia: *buona*, *ruoret*), wahrscheinlich aber schon im 7. Jahrhundert eingetreten (*dicei* 670 oder 671, vgl. Nyrop, S. 149). Von da bis zum 11. Jahrhundert (Alexius, Roland) konnte eine allnähliche Vermischung haupttoniger und schwachtoniger Formen wohl eingetreten sein. Dass übrigens Stellung des attributiven Adjectiv vor dem Substantiv nicht unbedingt Schwachtonigkeit zur Folge hat, lehrt schon das *Bucuuasteth* des Domesdaybooks, lehren auch die zahlreichen Beispiele aus dem Alexius-Wenn also beim attributiven *bonus* die Formen *bons* und *bucns* mit einander wechseln konnten, wird man sich nicht wundern, auch beim prädicativen Adjectiv schwachtonige Formen neben den haupttonigen zu finden.

## II

Wie verhält sich nun der allgemeinen Entwicklung gegenüber der Alexius? Gaston Paris hat seine Ansicht in den « Observations grammaticales » der « Extraits de la Chanson de Roland » (<sup>1</sup>) niedergelegt und darnach die Sprach-

(<sup>1</sup>) Extraits de la Ch. d. R., p. p. G. PARIS, 5<sup>e</sup> éd., revue et corrigée, Paris, 1896.

formen sowohl des Rolandsliedes als des Alexiuslebens (in der neuen, kleinen Ausgabe von 1885, 1903) geregelt: Gedecktes *o* bleibt ausser vor Nasalen, wo es zu *o* wird (*comte*). Freies *o* diphthongiert zu *ue* vor Nichtnasal. Aber: « Tout *o* devant une nasale est fermé, qu'il provienne d'*ō*, *ū* tonique entravé (*mont*) ou libre (*baron*), d'*ō* tonique entravé (*conté*) ou libre (*bon, sons, sonet*). Cet *o* a une tendance à se nasaliser, mais il peut encore assoner avec l'*o* ordinaire. » Demgemäss schreibt G. Paris in beiden Texten nicht nur durchweg *bon, om*, sondern auch *cons*. Dagegen lässt er in den « Extraits » beim betonten Possessivpronomen die diphthongierten Formen *tuen, suen* gelten und ebenso noch in der neuen Alexiusausgabe von 1885. In der " nouvelle édition " des Alexius von 1903 aber sind auch hier die Formen *ton, son* eingesetzt worden. Nachdem nun auch die letzte, von Mario Roques besorgte Auflage (Paris 1909) diesen Standpunkt festgehalten hat, ist es vielleicht nicht überflüssig, das vorliegende Material einer neuen Prüfung zu unterziehen.

Zunächst in paar Worte über das Rolandslied, d. h. über die Oxforder Handschrift, wo die Verhältnisse ähnlich liegen wie beim Alexius, aber von vornherein klarer sind, weil die Schreibung hier zuweilen durch den Reim gestützt wird. Man darf von vornherein annehmen, dass bei der Umschrift der kontinentalfranzösischen Texte durch den — oder die — anglonormannischen Copisten manche diphthongische Schreibung verloren gegangen ist. Ein anschauliches Beispiel dafür bietet Alexius 68<sup>r</sup>, wo in der Hs. *L bons* aus *bens* korrigiert ist: d. h. in einer älteren Hs. stand *buens*, daraus wurde unter Reduction des Diphthongen *bens*, das nun vom letzten Copisten zunächst geschrieben,

dann aber in das geläufige *bons* gebessert wurde. Daher haben diejenigen Diphthongen, welche stehen geblieben sind, um so grössere Bedeutung. Eine ungefähre Uebersicht über das Material des Rolandsliedes giebt Strauch (a. o. O. S. 50). Aber seine Beispielsammlung ist nicht vollständig und nicht hinreichend gesichtet. So wirkt es nur störend, wenn in einer Arbeit, welche das Schicksal des betonten *o* verfolgt, auch unbetonte Pronominalformen wie *mon*, *ton*, *son* mit aufgeführt werden: *mon* kann nur schwachtonig sein, es kommt für die Entwicklung von lat. *o* überhaupt nicht in Betracht, und bei *ton*, *son* waren nur solche Stellen aufzuführen, welche nach sonstigem Sprachgebrauch die haupttonige Form verlangen würden. Auf grund einer neuen Durchsicht des Oxförder Rolands ergibt sich folgendes:

Lat. *comes* begegnet nur mit Diphthong, in der Schreibung *quens*, allerdings nirgends im Reim, aber insgesamt 82 mal, wodurch sich die von G. Paris eingesetzte Form *coms* als unhaltbar erweist.

Lat. *homo* als Substantiv: 21 mal *hom*, 2 mal *hum*, dazu 3 mal *prozdom* (223, 2559) *hum*, 2438 *hom* in *o*-Assonanz); in 13 Fällen <sup>(1)</sup> durch den Obliquus ersetzt: 4 mal *home*, 8 mal *hume*, 1 mal *produme* (1485, in Assonanz auf *sue*, *cunte*, etc.) — 2 mal *hoem* (aber in Assonanz zu *o*: 3265, 3811), dazu 2 mal *prozdoem* (296 in Asson. zu *estoet*, *poet*, *soer* etc., fer-

<sup>(1)</sup> Besonders häufig (5 mal) in der Redensart: *jamaiz n'iert home*, 2 mal nach *cum*. Im ersten Fall mag das bedeutungsgleiche *jamaiz n'arrat home*, *n'a home* zur Vermischung beigetragen haben. Ueber den Obliquus nach *com* siehe E. Herzog, Litt.-Blatt f. germ. u. rom. Phil. 24 (1903) 17.

ner 2916). Es sind also durch Schreibung und Reim beide Formen bestätigt, aber das Uebergewicht ist schon auf Seiten der monophthongischen Form, wozu vermutlich das aus *homo* entwickelte schwachtonige Pronomen stark beigetragen hat. Es erscheint im Roland fast immer in der Schreibung *hom* (12 mal), 1 mal als *om* (*plus quō* 3323), 1 mal als *hume* (604).

Lat. *bonus* sollte gleichfalls haupttonige und nebetonige Formen (*buch-ken*) nebeneinander erwarten lassen, haupttonige zunächst bei *bonus* als Prädikatsnamen, gelegentlich aber auch bei attributivem Gebrauch (vgl. *Buona pulcella* in der Eulalia, *buons om* u. ähnliche). Es erscheinen aber überall die *o*-Formen, nicht nur im attributiven Gebrauch: 26 mal vor dem Substantiv, 1 mal getrennt vom Substantiv (3785 *vassals est lons*), 1 mal isolirt (640 *si bones — se. nusches — nen out unches*); sondern auch in den — allerdings wenig zahlreichen — Fällen des prädicativen Gebrauchs: 6 mal <sup>(4)</sup>, auch bei emphatischer Voranstellung (1097 *Bon sant li cunte*).

Lat. *suum* gehört wegen der Entwicklung seines Tonvokals als *o* gleichfalls hierher. Schwachtonig ergibt es wie sonst *son-sun*, haupttonig meist *soen*: so 2 mal nach dem bestimmten Artikel (82, 389), 4 mal nach dem unbestimmten (941, 3149, 3493, 3952), 3 mal substantiviert (806, 1319, 1691), im ganzen 9 *soen* gegen 3 *sun* (421, 2814, 2816, alle nach dem unbestimmten Artikel); dazu als haupttonig wohl auch noch *sun escientre* (4116) zu rechnen, da auch die 1. Person in dieser Redensart haupttonige Entwicklung

<sup>(4)</sup> Vers 925, 949, 1080, 1097, 1499, 3064 (hier mit *avoir*: *chevals unt bons et les armes molt beles*).

zeigt (1). Die entsprechende Form der 2. Person, *toen*, begegnet im Roland nicht.

Von Verben begegnen *sonare-suner* und *submonere-sumuner* (sumundre). Wie die endungsbetonten, zeigen auch die stammbetonten Formen sämtlich *u* (*o*): *sonat-sunet* 6 mal (1754 in Assonanz zu *buche, lunge, tutes* etc.), *sonant-sunent* 6 mal, *sones-suns, sonet sunt* je 1 mal (2; \**submónet-sumunt* 251 (Ass. zu *luign, gervou, dun* etc.), \**submóne-sumun* 3994. Hier hatte also schon in der Sprache des Dichters die Analogie der endungsbetonten Formen den Sieg über die lautgesetzlichen Formen davongetragen.

Das durch die Assonanz gestützte *prozdœm*, die überwiegenden Schreibungen *soen* gegen *sun*, die ausschliesslich gebrauchte und so häufig belegte Form *quens* sichern für die Sprache des Rolanddichters den lautgesetzlichen Uebergang von freiem *o* vor Nasal zu *œ* (*ue*). Eingeschränkt ist die Wirkung des Lautgesetzes allerdings schon durch die Analogie in den Verbalformen (*sinet, sumunt* etc.), durch die Vermischung schwachtoniger und starktoniger Formen bei *hom* und *bon*. Dazu kommt, für die Handschrift als solche, noch die Einwirkung der anglonormannischen Sprech- und Schreibweise.

Wie der Roland ist auch die Karlsreise aus dem Kontinentalfranzösischen ins Anglonormannische ungeschrie-

(1) Vgl. *mieu escientre* 552, *men escientre* 539, 756, 768, 2073, 2286, *men escient* 524; *men* ist hier überall Reduction von *mien*, nicht von *mon*, wie die Beispiele mit Artikel lehren (*par le mien escient* 1936, *par le men escientre* 1791, 3591).

(2) Siehe *sinet* 1319, 1754, 1762, 1787, 3193, 3524; *sunent* 1004, 1454, 1832, 2112, 3118, 3309; *suns* 1027 (Asson. zu *respant, traitur, flambius* etc.); *sunt* 411.

ben worden. Die geringe Ausbeute, welche die späte Handschrift (Ende 13. oder 14. Jahrhunderts) des kurzen Textes liefert, bestätigt aber im wesentlichen die Ergebnisse aus dem Oxforder Roland: *comes* stets *cuens* (geschr. *quens* oder *q̄us*, 10 mal); — *homo* als Substantiv 4 mal *hom* (geschr. *hō* 551, 562, 589, 797), 1 mal *hoem* (149), 1 mal *heoms*, 2 mal durch die Obliquusform ersetzt (*hume* 122, *home* 528), 1 mal aus dem Obl. neugebildeter Rektus *homes* (787); als Pronomen *om* 850, *hon* 438, *home* 442, *l'em* 846, *com* 789; — *bonus* stets *bons*, *bon*, *bone*, als Prädicatsnomen 430 und 505 (Asszu *frunt*, *poiu*, etc.), als Attribut 6 mal (22, 28, 211, 212, 294, 862); — *suum* haupttonig nur 2 mal (*sun* 50, *son* 436).

Endlich der Alexius selbst! G. Paris hatte seine Lautlehre des Alexius im wesentlichen — abgesehen von den Reimen — auf den Schreibungen der Hs. L aufgebaut. Von diesem Standpunkte aus hatte er zunächst, wie wir gesehen, die Diphthongierung des *o*, auch vor Nichtnasal, überhaupt verworfen. Er hat aber darin, einer neuern Erkenntnis folgend, die Diphthongierung des *o*, ausser vor Nasal, angenommen; und überall den Diphthongen *ue* eingesetzt, trotzdem beim einzelnen Wort meist die Schreibungen der Hs. mit *o* überwogen oder gar die einzig vorhandenen waren: die Hs. L zeigt 9 *dol(s)* gegen 6 *duel* (*doel*), 3 *estot* gegen 1 *estuct*, stets *volt-volent*, stets (6 mal) *pople*. G. Paris hat also, trotz seiner früheren Bedenken (Vie de saint Alexis, S. 69), auch diejenigen Worte und Formen, die in der Hs. nur mit *o* erscheinen, in der neuen Ausgabe mit Diphthongen geschrieben: *auoc-aruec*, *auogle-aruegle*, *bor-buer*, *pople-pueple*, *pothent-puedent*, *rouent-ruevent*. Darin hat er zweifellos recht, aber für die von ihm ausgeschlos-

senen Fälle (*cons, ton, son* etc.) liegt die Sache, auch nach den Schreibungen der Handschrift, nicht anders als für die übrigen. Zieht man vollends noch die Handschriften A und P heran, die gleichfalls in England geschrieben sind, so lässt sich leicht zeigen, dass der Diphthong auch vor einfachem Nasal seine Berechtigung hat und dass er nur da dem Monophthong zu weichen hat, wo diesen satzphonetische Verhältnisse bewahrt oder analogische Einflüsse wiederhergestellt haben.

Aus den Assonanzen lässt sich freilich die Diphthongierung des freien *o* vor Nasal so wenig beweisen wie das Gegenteil: Strophen auf die Assonanz *ue* fehlen hier gänzlich. Dass umgekehrt *hom* mehrfach (44a, 54c, 72d) mit *o* (*maison, amor, font* etc.) gebunden wird, beweist nur, dass wie im Roland so auch schon hier die schwachtonige Form anstelle der haupttonigen gebraucht werden konnte und in Assonanz und Reim bequemer verwendbar war als die diphthongierte Form.

So sind wir in der Hauptsache auf die Schreibungen der Hss. angewiesen: der Hss. L (Lamspringe-Hildesheim), A (Ashburnham), P (Paris), zu denen gelegentlich noch S, die älteste Bearbeitung unseres Alexiusliedes, herangezogen werden kann (1).

Lat. *comes* erscheint zweimal:

	L	A	P	S
4 <sup>b</sup>	<i>cons</i>	<i>cuens</i>	<i>cuens</i>	<i>Quens</i>
103 <sup>1</sup>	<i>quons</i>	( <i>cunte</i> )	<i>cuens</i>	<i>quens</i>

(1) Die folgenden Zusammenstellungen auf grund der Handschriftendrucke im Altfranz. Übungsbuch von Foerster und Koschwitz. Zu den Lesarten von S ist noch die Ausgabe von G. Paris (Saint-Alexis, S. 222) zu vergleichen.

Abgesehen von L 4<sup>b</sup> und A 103<sup>1</sup> zeigen alle Hss. an beiden Stellen den Diphthong (auch *quons* kann nur als *cuons* interpretiert werden): diese Uebereinstimmung lässt sich nicht durch Neuerung seitens der einzelnen anglonormannischen Copisten, sondern nur als Rest der Originalsprache der Dichtung verstehen.

Lat. *homo* ist als Substantiv <sup>(1)</sup> in L gewöhnlich (8 mal) *hom*, 1 mal *ume* (69<sup>l</sup> *lume den*); in A 7 mal *hum*, 1 mal *um*, 1 mal *hom*, 1 mal *ume* (69); in P 5 mal *huem* (44<sup>a</sup> und 54 in Ass. zu *o*), 3 mal *hom*, 3 mal *home* (69<sup>l</sup> 96<sup>l</sup> 98<sup>r</sup>); in S (abgesehen von den Zusatzversen) 9 mal *hom*, 1 mal *hon*. Als Pronomen <sup>(2)</sup> erscheint es in L 2 mal als *hom*, 2 mal als *lum*; in A nur 1 mal (*hum* 50<sup>l</sup>); in P 2 mal als *lum*, 1 mal als *luu*, 1 mal als *ur*; in S (an den entsprechenden Stellen) 2 mal als *ou*, 1 mal als *om*). — Die Form *huem* erscheint also nur in P, und hier teilweise sogar in Widerspruch mit der Assonanz. So ist für den Alexius lediglich die sekundäre Rektusform *hom* gesichert. Möglich bleibt freilich, dass einige *huem* (*huom*) des Originals in *hom* umgeschrieben worden sind.

Etwas anders steht es mit *bonns*. Hier haben die jüngeren Hss., A und P, durchweg *bon*, in S erscheint daneben noch *boin*. Dagegen hat gerade L eine Reihe *buen* bewahrt, und zwar in attributivem Gebrauch, während an den 3 Stellen, wo das Wort prädicativ gebraucht ist, *bons-boue* erscheint. Es ergibt sich folgende Uebersicht:

prädicativ: *Bons ful li secles* 1<sup>a</sup>, 2; *Lur compainie ful boue et honorethe* 121<sup>1</sup>;

(1) Die Stellen sind: 3<sup>1</sup>, 29<sup>l</sup> (A), 42<sup>b</sup> (P), 44<sup>a</sup>, 45<sup>1</sup>, 48<sup>a</sup>, 54<sup>c</sup>, 55<sup>a</sup>, 65<sup>a</sup>, 69<sup>l</sup>, 72<sup>1</sup>, 96<sup>l</sup>, 98<sup>c</sup> (P).

(2) Siehe 47<sup>a</sup>, 50<sup>b</sup>, 114<sup>a</sup>, 115<sup>l</sup>.



attributiv :

*li bons pedre* 7°. *boens hom* (Voe.) 45<sup>d</sup>.  
*la bone medre* 26<sup>d</sup>. *Li boens serganz* 68<sup>a</sup>.

*bons* (aus *bens* gebessert) *crestiens* 68°

*bones noueles* 96<sup>d</sup>. *ad un boen clere e sauie* 75°. *bone aiude* 107°. *boen adiutorie* 101<sup>d</sup>.  
*bone uolentel* 109<sup>a</sup>. *boens plaidiz* 120°. *cum bone peine* 123<sup>b</sup>. *et si boen scruiise* 123<sup>a</sup>.

Hierzu kommt noch das Adverb *bor* (← *bona hora*), das in L und P in dieser Form, in S als *buer* erscheint und von G. Paris in der neuen Ausgabe — inkonsequenterweise — in der diphthongischen Form aufgenommen worden ist.

Die Uebersicht lässt erkennen, dass für die Verteilung der Formen *boen* und *bon* syntaktische Verhältnisse nicht mehr massgebend sind, dass aber *boen* trotz des anglonormannischen Copisten noch beinahe ebenso stark vertreten ist wie *bon* und daher auch in der Originaldichtung seinen Platz gehabt haben muss. Wie weit man im einzelnen Fall etwa *boen* wiederherzustellen hätte, ist freilich eine schwierige Frage, zumal die Hss. A und P alle diphthongischen Formen beseitigt haben.

Vom betonten Possessivpronomen begegnen folgende Formen :

	L	A	P	S
80 <sup>d</sup>	<i>pur le ton cors.</i>	<i>tuen.</i>	<i>por ton c.</i>	<i>pour le tien c.</i>
83 <sup>d</sup>	<i>li tons parentez.</i>	<i>(tis altres p...)</i>	<i>(si altre per).</i>	<i>(tous tes p.).</i>
84	<i>bien qui toen</i> <i>doüst estra.</i>	—	<i>biens q. tuens</i> <i>deussent estre.</i>	<i>tienz.</i>
95 <sup>e</sup>	—	<i>pur le tuen cors.</i>	<i>p. ton c.</i>	<i>p. le tien c.</i>
120 <sup>e</sup>	<i>Al son seignor.</i>	—	<i>Al tuen s.</i>	<i>A ton s.</i>

Auch wenn wir von den modernen Formen der Bearbeitung S absehen, bleiben für die diphthongierten Formen genug Belege übrig, um ihre Existenz schon für die Originaldichtung wahrscheinlich zu machen.

Zum mindesten geht aus den Zusammenstellungen soviel hervor, dass für den Alexius kein Anlass besteht, für  $\varrho$  vor Nasal principiell eine andere Behandlung anzunehmen als für  $\varrho$  vor Nichtnasal. Die Gründe aber, welche im Alexius für die Diphthongierung von freiem  $\varrho$  überhaupt sprechen — die Schlüsse aus andern Denkmälern, die Schreibungen der Handschriften, die parallele Diphthongierung von freiem  $\varrho$  — sind so zahlreich, dass man an der Tatsache nicht zu zweifeln braucht.

Man kann also sagen :

Betontes freies  $\varrho$  vor Nasal ist im Alexius ebenso wie vor Nichtnasal diphthongiert. Es sind aber bei bestimmten Worten (*homo, bonus*) Doppelformen vorhanden, die zunächst unter Einfluss der syntaktischen Verwendung und der dadurch bedingten verschiedenartigen Betonung entstanden sind (*boen-bon, hoem-pronomen om*), dann aber in einander übergegangen sind (vergl. als Gegenstück das pronominale *l'em* der Karlsreise ← *l'uem*). Im Pronomen werden haupttonige und schwachtonige Formen von einander geschieden gehalten. — Die anglonormannischen Copisten haben die ursprünglichen Verhältnisse — und zwar ebensowohl und in demselben Masse vor Nasal wie vor Nichtnasal — verwischt, indem sie zahlreiche anglonormannische, d. h. monophthongische Formen, in den Text einführten.

Noch eine Frage bleibt zum Schluss zu erörtern: die Lautgestalt des aus  $\varrho$  entstandenen Diphthongen im Alexius.

G. Paris hat da, wo er den Diphthongen gebraucht, *ue* eingesetzt (*ue* und *oe* wechseln in L, was jedenfalls nicht auf die Aussprache *üe* weist). Er hat also die jüngere Form des Diphthongen gewählt, und die Handschriften scheinen ihm darin Recht zu geben. Aber doch muss man die Frage aufwerfen, ob der Dichter des Alexius wirklich schon *ue* und nicht noch *uo* gesprochen hat. Vor dem Alexius ist nur *uo* belegt: 9. Jahrhundert Eulalia (*buona, ruoret*), 10. Jahrhundert Leodegar (*buon, duol, suos*), und dass gerade normannische Handschriften den Diphthongen *uo* vereinzelt bis ins 12. und 13. Jahrhundert festgehalten haben, hat Suchier durch eine Reihe von Beispielen belegt (1). Umgekehrt stammt der älteste Beleg für *ue* — der Name *Buca Vasleth* u. a. — erst aus dem Domesdaybook von 1086 (Suchier ebenda S. 290), und wenn man auch den Lautübergang selbst einige Zeit früher ansetzen muss, so wird sich doch kein zwingender Beweis dafür anführen lassen, dass der Dichter des Alexius schon um 1040 oder 1050 *üe* für *üo* gesprochen und geschrieben hat. Vielleicht liessen sich einzelne Beispiele der Hs. L als Reste des ursprünglichen Sprachgebrauches betrachten: 31<sup>a</sup> *quor* (A *cors*, P *cuer*, S *coraige*), 89<sup>e</sup> *quors* (A *cuers*, P *cuer*, S *cors*), 93<sup>e</sup> *quors* (AP *cuers*, S *cuer*), 103<sup>1</sup> *quons* (A *cunte*, P *cuens*, S *quens*), dazu monophthonges, vermutlich aus *cuons* reduciertes *cons* 4<sup>b</sup> (AP *cuens*, S *Quens*). Zwar finden sich solche Schreibungen vereinzelt auch noch in den Handschriften jüngerer Texte (2), aber es ist klar, dass ihnen ein um so

(1) SUCHIER (*Die Mundart des Leodegarliedes*) Zs. f. rom. Phil. 2 (1878) 291.

(2) Siehe die Beispiele Suchiers a. a. O., dazu Strauchs Zusammenstellungen zu den einzelnen franconorm. und anglonorm. Hss.

höherer Wert zukommt, je älter der Text ist. Zwischen der Abfassung des Alexius und den beiden ältesten Handschriften (L und A) liegen rund hundert Jahre. Die Schreibungen mit *ue* brauchen nicht vor 1086 (*Buen-Vasleth* etc im Domesdaybook) in die Handschriften eingedrungen zu sein. Sie konnten von einzelnen Copisten selbstständig in den alten Text eingeführt werden, sind aber wahrscheinlich zum Teil schon in einer den überlieferten Handschriften vorausliegenden gemeinsamen Handschrift, etwa in dem von G. Paris angenommenen *a* (und anderseits in *b*), vielleicht auch schon in *x*, vorhanden gewesen. Das Original O aber liegt zu weit zurück, als dass man schon diesem mit Sicherheit die erst vier Jahrzehnte später zum erstenmal belegte jüngere Form des Diphthongen zuschreiben könnte. Dazu ist die anglonormannische Reduktion des Diphthongen zu *o* nur auf der Grundlage von *uo*, nicht auf der von *ue* denkbar: die Normannen sprachen also noch *uo*, als sie 1066 nach England übersetzten.

CARL VORETZSCH.

Professeur à l'Université de Tübingen.

---

## Bibliographie der französischen Strassburger Eide vom Jahre 842

### 17. Jahrhundert <sup>(1)</sup>.

1. [Merle, Paul van, geb. 1558 in Dortrecht; gest. 1607 in Rostock. Nachfolger von Justus Lipsius auf dem Lehrstuhl für Geschichte an der Universität Leyden.]

1605. — Paulli G. F. P. N. Meruke || COSMOGRAPHIE GENERALIS || LIBRI TRES : " ITEM " GEOGRAPHIE PARTICULARIS || LIBRI QUATVOR : " QUIBUS EYROPA in genere; specialim HISPANIA, & GALLIA, ITALIA, describuntur. || Cum tabulis Geographicis æneis. || EX OFFICINA PLANTINIANA || RAPHELENGII. || M.D.CV. || *Vancunt etiam Amsteldami apud CORNELIVM NICOLAI.* 4<sup>o</sup>; 8 Bl. u. 1358 S.

Die Eide : Partis II. Liber III., Cap. XV, p. 429.

Neue Auflagen hiervon sind :

COSMOGR., &c. *Amsterodami*, 1621. Folio.

Die Eide : p. 328.

COSMOGR., &c. *Amsterdami*, 1636. In-12; in sechs Teilen.

Die Eide : T. III, p. 82.

(1) Für Abt. I, 16. *Jahrhundert*, s. BAUSTEINE ZUR ROMANISCHEN PHILOLOGIE, FESTGABE FÜR AD. MUSSAFIA, 1905, S. 9—26.

« Romana Lingua cum reliquis mixta, quam initio scabra fuerit, aspera et inculta, docebunt facile Iusjuranda illa, quae apud Nithardum Historiographum . . . Historiae de Dissensionibus Filiorum Ludovici Pij, lib. III, praestant cum Ludovicus Rex, tum Subditi ejus. Verba Nithardi sic se habent : Pro Don amur &c . . . contra Lodhuuig nun li iver . . . Sed hodie Lingua Gallo-Romana vel Francica (loquor de ea praecipue, quae in mediterraneo Galliae inter Sequanam et Ligerim auditur) tam est pura, tam tersa, tantumque proximis annis ab variorum Ingeniorum cura et industria cultum ornatumque induit; ut felicitate sua et elegantia jam gravida laboret : cum alijs gentibus, tum Inferioribus Germanis tantis expetita votis, ut major fere passim ipsius, quam Vernaculae Domesticaeque sit usus. »

2. [Freher, Marquard, geb. 1565 zu Augsburg; gest. 1614 in Nürnberg. Rechtsgelehrter und Geschichtschreiber.]

1611. — FOEDERIS ¶ LVDOVICI GER- ¶ MANIE, ET KAROLI GAL- ¶ LIE REGVM, PII FILIOR. Magni nepot. apud Argento- ¶ ratum Anno DCCCXLII. ¶ percussi, formulae, ¶ Vtriusque linguae monumentum, ut unum ¶ omnium, quae hodie supersunt, ætate vetu- ¶ stissimum, ita obscurissimum hactenus ¶ habitum : nunc verò demum ex Ar- ¶ chetypis restitutum, & πρῶτον λωϛ Notis expositum. ¶ Studio MARQ. FREHERI. ¶ Accedit elegans questio, ¶ Qua propriè lingua prisca Francorum Reges vsi. ¶ [Heidelbergæ] 1611. 4<sup>o</sup>; 8 Bl.

Diese Freherische Abhandlung ist im 17. und 18. Jahrhundert mehrmals wieder abgedruckt worden; s. POTTNAST, *Wegweiser*, 1862, S. 315, Sp. 2.

« . . . in isto vernaculae utriusque nostrum linguae fragmento, horridae sane vetustatis, et quo nihil retrosius ad hocce aevum peruenierit; . . . Nithardus Historiae lib. III sub An. DCCCXLII. — Ut autem ad formulas ipsas exponendas accedam, quandoquidem in vtraque eadem omnino verba, diuerso idiomate expressa contineri Nithardus testatur, commodissimum factu videtur vtramque integram verbis fere singulis  $\pi\alpha\rho\alpha\lambda\lambda\iota\gamma\omega\varsigma$  inter se respondentibus sic oculis exhibere, ut vna alteri apti fidi que interpretis vicem esse possit. Tu Lector attende.

*Fœdus Regum.*

KAR. Pro DON amur &c . . . Karle in damno sit.

LUD. In Godes minna &c. . . ce scadhen vverhen.

*Sacramentum populi.*

Sí Lodhvvigs &c. . . contra Lodhvvig nun li iuer.

Oba Karl &c. . . vridar Karle ne vvirðhit.

*Pro DON amur*) Per Domini Dei amorem, inquit.

Quod est in veteri formula, *Ita me Deus amet.*

Grandis et solemnis obtestatio, graue votum quo &c. . .

*Nostro saluament*) Ita et in Fœdere Confluentino &c. . .

*Díst dí*) de isto die. Hodie diceretur, *De ce iour.*

*En auant*) In antea, pro eius æui stylo : vnde &c. . .

*Sauir & potir*) In . . . aliis formulis &c. . .

*Et in adiudha*) Hæc in Theotisco desiderantur.

*Cadhuna*) manet vocula in Italico et Hispanico hodierno, Gallis *chascune*, inuerse ex *Vuaquarque*

*Cosa*) Causam pro Re dixerunt Franci &c. . .

*Per dreit*) Hodie scriberetur, *Par droict*. In . . . aliis formulis &c. . .

*Et ab Ludher*) Bodinus, qui has formulas primus edidit <sup>(1)</sup>, non animaduertens nomen Lotharii, male reddit: *Et a luy*.

*Plaid*) a Placito est, a quo Placitare, *plaidier*: quod &c. . .

In damno sit) Quo verbo omne &c. . .

#### *Sacramentum Populi.*

*Sagrament*) Inde contractum *Serment*. Quod &c.

*Meo sendra*) Senior meus, quod Dominum eo aeno sonabat. Nithardus noster &c. . .

*Returnar*) Diuertere, reflectere, *Errvenden* est in Theotisco. Mirare verbum infeliciter translatum a &c. . .

*Adiudha*) Contractius hodie Gallis, *ayde*. Quod heic Theotisce » &c. . .

3. [Goldast, Melchior, geb. 1576 zu Espen in der Schweiz; gest. 1635 zu Giessen. Geschichtschreiber.]

1615. — Collectio ⁊ constitutio ¶ num Imperialium, ¶ Hoc est, ¶ D. D. N. N. Imperatorum, Caesarum, ¶ ac Regum Aug. S. Imperii Germano-Romani, ¶ Recessus, Ordinationes, Decreta, Rescripta,

(1) S. Abt. 1. *16. Jhd.*, N. 1. (1576, in der Mussafia-Festschrift, 1905, S. 13, Z. 11.



|| Mandata, et Edicta, inde ab instauratione primæ Monarchiæ ꝛ Germaniæ usque ad D. N. Imp. Cæs. Matthiam inclusivè, || sub sacratissimæ Majestatis ejus auspiciis collecta, et partim ex publicis monumentis, partim ex Ordinum Imperii Archivis, in lucem reducta. || In quibus. . . || Tomus primus ꝛ Industria atque studio Viri nobiliss. MELCHIORIS GOLDASTI HAIMINSFELDII, || Cum Repertorio juris constituti locupletissimo juxta ordinem materialium digesto. | ANNO MDCXV. || FRANCOFORDIÆ AD MÆNUM, | APUD PETRUM KOPFFIUM. Folio; 48 Bl. u. 586 S.

Die Eide : S. 490.

« CONSTITUTIONES IMPERIALES. — ANNO CHRISTI 842.

— LUDOVICI II. ET KAROLI II. REGUM AUGUSTORUM COMPOSITIO. Pro tuenda Regnorum Germaniæ et Galliæ libertate contra usurpationem et oppressionem LOTHARII Imperatoris Romanorum, facta in Comitibus Argentinensibus, A. D. DCCCXLII . . . ERGO XVI. kal. Martii, . . . Pro don amur &c. . . contra LÖDHUVVIG nun li iver. »

4. [Pontanus, J. Isaac. geb. 1571 zu Helsingör; gest. 1639 zu Harderwyck. Königl. dänischer Historiograph.]

1616. — ORIGINVM ꝛ FRANCICARVM ꝛ LIBRI VI. || in quibus | PRAETER GERMANIÆ AC RHENI CHIO- || rographiam, FRANCORVM Origines ac primæ sedes, aliaque ad gentis in Gallias transitum variasque victorias, || instituta ac mores perti-

nentia, ordine deducuntur, || Authore || IOHANNES ISACIO PONTANO. || HARDERVICI, Ex Officina Thomae Henrici, || Impensis HENRICI LAVRENCII, Amstelodamensis Librarij. An. MDXVI (statt MDCXVI. 4<sup>o</sup>; 8 Bl., 618 S. u. 6 Bl.

Die Eide : VI. Buch, 24. (und letztes) Kap., S. 604.

« Atque hæc quidem de hodierna Gallica lingua proprie accipienda, non vero usque adeo de ea, quam dixi Caroli Magni ævo *Romanam* appellatam. Nam licet et illa similiter ex Latino et Romanorum idiomate esset deducta, propius tamen primam adhuc originem (S. 605) suam seu matricem linguam, Romanam nimirum, quemadmodum hodieque Hispanica et Italica, referebat. Quod ut claro sub exemplo constet, Nithardi, nepotis Caroli Magni, historia edita a P. Pithæo habetur, de dissensionibus filiorum Ludovici Pij. Ibi iuramentum est, quo concordiam inter se sanciant fratres Ludovicus et Carolus : Ludovicus quidem *Romana hæc lingua* in hunc modum sacramentum dixit : Pro dō amur &c. . . contra Lodhuuig nun li juer. . . Hæc hucusque ex Nithardo. Quæ sane satis luculenter demonstrant qualis tum utraque lingua fuerit, quam supra canon Concilii Turonensis sub Carolo Magno, *rusticam Romanam et Theotiscam* appellabat. Et utraque simul quam nunc intellectu atque explicatu sit difficilis, res ipsa loquitur. Causa est partim, quam supra tetigi, orthographiaratio; partim, quod vitiose haud pauca ad nos descripta pervenerunt. Oedipo itaque opus sit, qui hanc Sphingem in totum explicet. Collega meus V. CL. Anthonius Thysius, qui hæc antiquitatis rudera juxta mecum admiratur, nec illibenter, dato otio, animum iisdem oblectare solet, ita

partem aliquam iuramenti ad linguam hodiernam Gallicam formare allaborabat : *Pour lamour de Dieu, et pour le peuple Chrestien et nostre commun saurement de ceste journée en avant en quāt que Dieu savoir et pouvoir me donera, ainsi ie le sauveray mon frere Charel et en ayde et en chacune chose, ainsi comme l'hom (aut l'on) per droict &c. Germanicum sive Theoticum, &c. . .* (S. 607) Quod sequitur populi iuramentum ita formabamus ad Gallicum hodiernum : *Si Lovis le serment, qu'il a son frere Charel jurat, conserve, et Charel mon Seigneur de sa part ne le tient, si ie detourner ly ne puis, ni ie, ni nullui detourner lui ne puis, en nulle ayde contre Louis avec luy iray.* (S. 608) *Serment à Sacramento, quod iuramentum sonat. Pro sendra, quod est in Romano et Nithardo legendum Sennora, id est, ut vertimus, Seigneur. Scriptum scilicet contracte fuerat Senora, unde imperité aut casu Sendra factū. At Sennora etiam in Germanico, quod subiicitur, habetur, min berro. Pro returner fecimus detorner ex Germanico, aruucendene. lint pois leg. li ne pois. nū li iver, fuerit forte, eun li iver. iurat lingua Delphenatū est juravit. »*

5. [Dupleix, Scipion, geb. 1569 zu Condom; gestorben ebendaselbst 1661 *Historiographe de France.*]

1621. — HISTOIRE || GENERALE || DE FRANCE. || AVEC L'ESTAT DE L'EGLISE || et de l'Empire. || Par SCIPION DU PLEIX || Conseiller et Historiographe || du Roy | Tome I || Contenant l'histoire || depuis Pharamond iusques || à Hugues Capet. || A PARIS, || Chez Laurent Sonnius, ruë || S. Jaques au Coq et compas || d'or. || Avec priuilege du Roy [du 8. Avril 1621]. Folio; 12 Bl., 712 S. u. 12 Bl.

Die Eide : S. 569.

Eine neue (fünfte) Auflage hiervon ist :

HISTOIRE || GENERALE || DE FRANCE. || AVEC L'ESTAT  
DE L'EGLISE || ET DE L'EMPIRE || Par M. SCIPION  
DU PLEIX, Conseiller du Roy en son Conseil  
d'Etat || et Priuè : et Historiographe de sa  
Majesté. || A Paris || Chez CLAYDE SONNIVS, rue  
S. Jaques, à l'Escu de Basle, et au Compas  
d'or || MDCXXXIX. Folio; in drei Theilen.

Die Eide : T. I. S. 456.

« Louis et Charles voulurent s'obliger par serment reciproque aux subiets l'un de l'autre. Et par ce que les nations d'outre le Rhin (dont l'armée de Louis estoit composée) parloient la langue Teudesque ou Tioise et les François la Romaine corrompue cōme ils font encore quoy que bien differēte de l'anciēne) Louis parla aux François en celle-ci, et Charles aux Alemans en celle-là, ainsi que Nithard (qui estoit en l'armée de Charles) le raporte. D'où nous pouons colliger que nos Rois apprennoient à parler ces deux langues des leur ieunesse et qu'elles estoient familiares aux François, veu mesmes qu'au synode tenu à Tours peu de iours auant le trespas de Charlemagne il fut enioint aux euesques de prescher au peuple en l'une et l'autre de ces deux langues comme vulgaires . . . Quant à la forme du serment elle est rapportée par Nithard au livre III de son histoire en l'une et en l'autre langue : et ie veux l'insérer ici pour contenter la curiosité du lecteur studieux des antiquités Françaises. Voici donc la forme du serment fait par Louis en lāgue Romaine vulgaire en ce tēps-là en France : Pro Des amur &c. . . (S. 570) Carlo in damno sit. C'est

à dire, mot à mot : *Pour l'amour de Dieu et du peuple Chretien, à nostre commun sauvement, d'huy en auant en tāt que Dieu scauoir et pouuoir me dōnera, ie sauueray ce miē frere Charles, et en aide et en chasque chose, si comme hōme par droit sou frere sauuer doibt, non comme vn autre le feroit et avec luy nul different iamais ie ne prendray, qui de mon vouloir soit que mon frere Charles en dommage soit.*

Les mots du serment que Charles fit en langue Tioise sont si corrompus dans l'histoire de Nithard que les Alemans mesmes les mieux versés en telles antiquités ne les pouans remettre j'ay mieux aimé les omettre, et rapporter seulement le serment que les armées firent apres leurs Rois, duquel voici la forme et les termes des François qui parloient la langue Romaine corrompue : Si Lodhuuig &c... cōtra Lodhuuig nundi iuer. C'est à dire, *si Louīs le serment que son frere Charles a iuré, garde, et Charles monseigneur de sa part ne le tient, si ie remettre ne le puis ni nul qui remettre ne le pourroit, en nulle aide contre Louīs n'iray.*

Les Alemans le firent pareillement en langue Tioise, mais les termes (comme ie vien de dire) sont à grand'peine entendus des Alemans mesmes. »

6. [Duchesne, André, geb. 1584 zu Ile-Bouchard (Indre-et-Loire); gest. 1640 in Paris. Historiker.]

1636. — HISTORIE FRANCORVM SCRIPTORES, . . . OPERA AC STUDIO ANDREAE DV CHESNE. ¶ LVTTETIE PARISIORVM. ¶ Sumptibus SEBASTIANI CRAMOISY Typographi Regij, viâ Iacobæâ. M.DC.XXXVI. Folio; in fünf Teilen.

Die Eide : T. II, S. 384.

Wiederabdruck von Marqu. Freher's Abhandlung; s. oben Nr 2 (1611). Vgl. SERIES || AVCTORVM OMNIVM || QVI DE FRANCORVM HISTORIA || ET REBVS FRANCICIS, || CVM ECCLESIASTICIS, || TVM SECYLARIBVS || SCRIPSERVNT. || . . . Quorum Editionem aggressus erat dum || viveret, ANDREAS DV CHESNE, || . . . Et nunc quoque aggreditur || et parat. . . || FILIVS post patrem FRANCISCVS || DV CHESNE, . . . || LVTETIE PARISIORVM || Sumptibus Authoris, et venæunt apud illum, in viâ Citharæa, è regione Collegij Harcuriani. || M.DC.LXIII (statt M.DC.LXVIII). In-12; S. 36.

7. [Mézeray, François-Eudes de, geb. 1610 zu Argentan (Orne); gest. 1683 in Paris. Secretär der Französischen Academie.]

1643. — HISTOIRE || DE FRANCE, || DEPVIS FARAMOND || IVSQV'A MAINTENANT. || OEUVRE ENRICHIE DE PLUSIEVRS BELLES || ET RARES Antiquitez; et d'un Abregé de la vie de chèque Reyne, || dont il ne s'estoit presque point parlé cy-deuant. || Avec les portraits . . . des . . . || PAR F. E. DV MEZERAY || A PARIS || Chez MATHIEV GUILLEMOT, ruë Saint Jacques || au coin de la ruë de la Parcheminerie. || M.DC.XLIII. Folio; in drei Theilen.

Die Eide : T. I, S. 258.

« Apres que les deux freres eurent harangüé leurs soldats, Charles en langue Romance, et Louys en Tudesque, ou Thyoise, sur le sujet de leur entre-venü et de leur ligue offensive et defensive, contre les tromperies et les violences

de leur Aîné, ils s'entrejurerent solennellement vne alliance inuiolable, qui commence en Romance, Pro Don amor &c. . . . ainsi que le rapportent Fauchet et le docte Marguardus Freherus; de quoy j'ay coupé vn eschantillon, afin que vous remarquiez quel estoit de ce temps-là le langage de nos Ancestres, desquels vne partie vers le Septentrion parloit Tudesque, semblable à l'Allemand, ainsi que le tesmoignent . . . L'autre partie, sçauoir la Neustrienne parloit Romance, langue encore demeurée presque en son antiquité chez les Prouençaux et les Gascons : mais au deçà du Loire polie et amenée à la grace qu'elle a maintenant. Ce serment en notre langue veut dire, *Pour l'amour de Dieu et du peuple Chrestien à nostre commun sauement, de ce iour en avant, entant que Dieu me donnera pouuoir et sçauoir, ie sauueray ce mien frere, et luy seray en aide en chacune chose, ainsi comme vn homme par raison doit sauuer son frere, et non vn autre le feroit; et à luy ne prendray oncques nul \*plaid* (querelle), *qui vienne de ma volonté, à ce mien frere, ne qu'en domage soit.* Charles jura en Tudesque aux soldats de Louys, et Louys en Romance aux soldats de Charles. En suite dequoy les deux Armées jurèrent chacune en sa langue. . . Ce traité confirmé par tant de tesmoins le fut encore plus saintement par l'amitié que les deux freres s'entreportoient... »

8. [Wree, Oliv. de, geb. 1596 zu Brügge; gest. ebendasselbst 1652. Geschichtschreiber.]

1651. — HISTORIAE || COMITVM ¶ FLANDRIAE ¶ PARS PRIMA  
FLANDRIA ¶ ETHNICA || AVTORE OLIVARIO  
VREDIO ¶ . . . Brugis Apud Lucam Kercho-  
nium via Breydelia ¶ in Cygno iuxta Burgum  
anno 1650; PARS II || FLANDRIA || CHRISTIANA

Brugis, Apud Lucam Kerchovium via Breydelia sub Cygno. : ANNO M.DC.LI. Folio; in zwei Teilen. 4 Bl., 210 S. u. 2 Bl.; 6 Bl., 692 S., 2 Bl. u. LXXX S., 12 Bl.

Die Eide : T. II, S. 360.

« ... Nithardum, ejus ita sonat locus : ... Pro Don amur &c... contra Lodhvuig non li iuer. (S. 361) Quamvis verò Reges in aulis suis et Romanà adhuc, et Theodiscà linguà uterentur, ut tamen à populo intelligerentur, huic sacramento rusticam Romanam adhibuère, unde illa nata, quam hodie Galli usurpant. Nos ad majorem Nithardi elucidationem triplicem apponemus : primò, rusticam Romanam, tùm Romanam, ac deinde hodiernam :

Pro Doy amur &c...

Pro Dei amore, et pro Christiano populo, et nostra communi  
*Pour l'amour de Dieu, et du Chrestien peuple, et nostre commun*

Salvament, dist di &c...

Salute, de isto die in ante in quantum Deus scire, et posse  
*Sauvement, de ce d'y en avant et quant que Dieu scauoir, et*  
[pouuoir]

Me dunat &c...

Mihi donet, sic salvabo ego istum meum fratrem Carolum,  
[et in  
*Me donne, ainsi ie sauuerai cestuy mon frere Charles, et en*

Adjudha &c...

Adjumento, et in quaque una causa, sicut homo per directum  
*Aide, et en chasc'une chose, si comme homme par droit*



Son fradre &c...

Suum fratrem salvare debet, et non quomodo unus alter id  
[faceret;

*Son frere sauuer doibt, et non comme un aultre le feroit;*

(S. 362) Et ab ludher &c...

Et ab illo nullum placitum unquam prehendam, quia meum  
[velle est,

*Et de luy nul plaid enques prendray, car mon von-*  
[loir est,

... in damno sit.

Ne meus frater Carolus in damno sit.

*Que mon frere Charles en dompage ne soit.*

(S. 365) Id quod populus romanè juravit, ita expono :

Si Lodhvuigs &c...

Si Ludovicus sacramentum, quod suus frater Carolus jura-  
[vit,

*Si louis le serment, que son frere Charles iurat,*

Conservat &c...

Conservat, et Carolus meus senior, de sua parte illud non  
[tenet,

*Conserue, et Charles mon seigneur, de sa part ne le tient,*

Si io &c...

Si ego illum divertere non possum; nec ego, neque nulli,

*Si ie detourner ne le puis; ne ie, ne nul de ceur*

Cui eo &c...

Qui eum divertere non poterunt, nullum adjumentum

*Qui detourner ne le pourront, n'aucune ayde*

Contra Lodvuig non li iver.

Contra Ludovicum illi feremus.

*Contre Louis luy ferons. »*

9. [Borel, Pierre, geb. 1620 zu Castres (Tarn); gest. 1689 in Paris. Arzt Ludwigs XIV.; Mitglied der Akad. der Wissenschaften.]

1655. — TRESOR DE RECHERCHES ET ANTIQVITEZ, GAV-  
LOISES ET FRANÇOISES, REDVITES EN ORDRE  
ALPHABETIQUE. Et enrichies de . . . Par  
P. BOREL, Conseiller et Medecin ordinaire du  
Roy. A PARIS, Chez AVGVSTIN COVRBÉ,  
en la petite Salle du Palais, à la Palme  
M.DC.LV. 4<sup>o</sup>: 52 Bl., 611 S. u. 11 Bl.

Die Eide : *Preface*, Bl. i ij.

« On void encore en cette langue Thudesque ou  
Thyoise, autrement Theuthfranque, le serment de Louïs le  
Pie dans Nithardus : Comme aussi celuy de Charles son  
frere et de leurs peuples, lesquels ie mettray ici, comme  
estans vne des principales pieces qui nous restent de ce  
vieux langage : l'un est en langue meslée du François et  
Allemand qu'on parloit en vn quartier de la France; et  
l'autre qu'on parloit en l'autre, est meslé du Latin. Serment  
de Louïs le Pie, en langage Romant. Pro Don amur &c...  
in damno sit. C'est à dire, . . . *Pour l'amour de Dieu et  
pour le peuple Chrestien et nostre commun sauuement, de cette  
iournée en avant en quant que Dieu sauoir et pouuoir me don-  
nera, ainsi ie le saluëraay mon frere Charle, et en aide et en  
chacune chose, ainsi comme hou par droit, &c.* Serment de  
l'un et de l'autre peuple. Et premierement le serment en  
langage Romant estoit tel. Si Ludhuuig &c... contra  
lodhuuig, num li iuer. C'est à dire : *Si Louïs le serment,  
qu'il a son frere Charle iuré conserue, et Charle mon seigneur*

*de sa part ne le tient, si ie detourner ly ne puis, ni ie, ni nullui detourner lui ne puis, en nulle aide contre Louïs avec lui iray.* »

10. [Boecler, J. Heinr., geb. 1611 zu Kronheim in Franken; gest. als « *comes palatinus* » in Strassburg 1672. 1649—1650 Eloquentiae Professor an der Universität Upsala; 1651 Königl. schwedischer Historiograph.]

1656. — DE REBUS ꝛ Sæculi a Christo nato IX & X<sup>o</sup> per  
 ꝛ SERIEM ꝛ GERMANICORVM ꝛ CESARVM ꝛ Com-  
 mentarius ꝛ HENRICI BOECLERI ꝛ Argentorati  
 ꝛ Impensis IOH. IOACHIMI BOCKENHOFFERI.  
 ꝛ M.DC.LVI. 4<sup>o</sup>; 8 Bl. u. 379 S.

Die Eide : S. 121.

« Dignum est, quod hic repetatur, antiquissimum Germanicæ et Gallicæ linguæ monumentum, *Formula* scilicet *federis apud Argentoratum anno 842 . . . inter Ludouicum Germaniæ et Carolum Gallie Reges percussi*; quam *Freherus* <sup>(1)</sup> commentariolo illustravit, ac seorsum olim edidit, adiecta quæstione, qua proprie lingua Francorum Reges vsi sint. *Andreas* autem *du Chesne* <sup>(2)</sup> suo operi inseruit. Memorat *Nithardus lib. 3*. Vtebatur autem Ludouicus Germanicus fratris Caroli lingua, vt exercitus Caroli melius intelligeret; *Nithardus Romanam* vocat. Carolus, ex eadem caussa, Ludouicî lingua loquebatur, quæ *Nithardo Teudisca* est.

LVD. Pro Don amur &c... (S. 122) Karle in da mmo sit.

KAR. In Godes minna &c... » ce scadhen wehren.

<sup>(1)</sup> S. oben.

<sup>(2)</sup> S. oben

Sacramentum populi vtraque lingua ita se habet.

Si Lodhwigs &c... contra Lodhuwig nun li iuer.  
*Obo Karl &c. widhar Karle ne wirdhit.* »

11. [Ferrari, Ottavio, geb. 1607 in Mailand; gest. 1682 zu Padua. Altertumsforscher und Lexikograph.]

1676. — OCTAVII || FERRARI || ORIGINES || LINGVÆ || ITALICÆ.  
|| PATAVII, MDCLXXVI. || Typis Petri Mariae  
Frambotti Bibliopole. || SUPERIORVM PER-  
MISSV, Folio; 4 Bl. u. 319 S.

Die Eide : Bl. 4v°.

« Porro degenerantis Latine, et in peregrinum so-  
num, vultumque detorte, ac deprauate specimen infra  
positum est. Ex Nithardi nepotis Caroli Magni Historia de  
dissensionibus filiorum Ludouici Pij Lib. III iuramentum  
habemus, quo concordiam inter se sanciant Ludouicus, et  
Carolus, his verbis. Pro dō amur &c... contra Lo-  
dhuwig nun li iuer. »

12. [Baluze, Étienne, geb. 1630 zu Tulle; gest.  
1718 in Paris. Professor am *Collège de France*.]

1677. — CAPITVLARIA <sup>(1)</sup> || REGVM FRANCORVM. || STEPHA-  
NES BALVSIUS Tutelensis in unum collegit, ad  
vetustissimos ꝛ codices manuscriptos emen-  
davit, magnam partem nunc primū edidit, ꝛ  
Notis illustravit. || PARISIS || Excude-  
bat Franciscus Muguet Regis et illustris-

(1) *Capitulaires* hiessen die Verordnungen der karolingischen Könige, weil sie in Kapitel eingeteilt waren. Sie enden mit dem Jahre 922.

simi Archiepiscopi || Parisiensis typographus || MDCLXXVII. Folio; in zwei Teilen. 37 Bl. u. 1448 Sp.; 4 Bl. u. 1660 Sp.

Die Eide : T. II, Sp. 39.

Eine neue Auflage hiervon ist :

CAPITULARIA &c. Nova Editio auctior ac emendatior ad fidem autographi Baluzii qui...  
|| *Curante Petro de Chiniac.* PARISIS. || Ex Typis Benedicte Morin, via San-Jacoba, ad Insigne Veritatis. M.DCC.LXXX. Folio; in zwei Teilen. VIII-84 S. u. 1456 Sp.; VIII S. u. 1664 Sp.

Die Eide : T. II, Sp. 39.

« Capitularia &c. TITVLVS VIII. *Conuentus apud Argentoraturn ... Pro Deo amur &c...* contra Lodhuui g nun li iver. »

13. [Du Cange, Ch., geb. 1610 zu Amiens; gest. 1688 in Paris. Geschichtschreiber, Sprachforscher, Rechtsgelehrter.

1678. — GLOSSARIUM ad Scriptores MEDLE & INFIME LATINITATIS, IN QVO LATINA VOCABULA NOVATE SIGNIFICATIONIS, aut usus rarioris, Barbara & Exotica explicantur, ... Auctore *Carolo du Fresne, Domino DU CANGE...* LUTETIE PARISIORUM || Typis GABRIELIS MARTINI. Prostat apud LUDOVICUM BILLAINE, Bibliopolam Parisiensem. M.DC.LXXVIII. Folio; in drei Teilen.

Die Eide : T. I, *Prefatio*, § XXXVI.

In den folgenden Jahrhunderten ist das *Glossarium* in fünf neuen Auflagen erschienen.

« Certè Linguam hanc, Provinciale[m] scilicet, in Regum nostrorum Pa'atiis primitus usitatam, evincunt, quæ ex eâ delibavit Nithardus, à quo Romana appellatur, quæ haud omnino diversa ab eâ, quâ utuntur Provinciales nostri : quod facile erit assequi utramque comparanti . . . Ut verò res plana fiat, placet sacramentum Ludovici Regis . . . Romanâ Linguâ descriptum à Nithardo hic proponere : Pro Deo amor &c. . . Karle in damno sit. Quæ sic Latinis istius sæculi verbis sonant : *Pro Dei amore, et pro Christiano populo, et nostro communi salvamento inantea (seu deinceps) in quantum Deus sapere et posse mihi dederit, salvabo, (seu salvum et incolumem præstabo) huic meam fratrem Karolum, et in auxilio, et in unaquaque causa (i. re, Gall. chose) ut homo per dicitum (seu jus) suum fratrem salvare debet, in eo quod ille mihi alter faceret, et cum Lothario nullum placitum unquam capiam, quod meâ voluntate huic meo fratri Karolo in damno sit.* Sacramentum verò populi Romanâ pariter Linguâ sic describit idem Nithardus : Si Lodhwigs &c. . . contra Lodhwig nun si juer. Id est, Linguâ ejusce ævi Latinâ, quantum licet assequi : *Si Ludovicus sacramentum, quod suo fratri Karolo jurat, conservat, et Karolus meus senior ex suâ parte non illud tenet, si ego retornare non possim, vel nolim ad eum retornare, in nullo ei auxilio ero contra Ludovicum.* Ubi observare licet in Romanâ veteri istâ Linguâ, servatas ac usurpatas aliquot Latinas voces, ut *amor, nunquam, jurat, conservat, contra, in damno sit* : præterea alias Francis nostris haud ita pridem in usu, ut *salva-rejo*, ubi nostri *sauverai-je, adjudha*, pro *ayude*, quomodo Picardi dicunt; *meon vol*, ubi nostri, *mon voill, etc.* Quædam etiam alla occurrunt vocabula malè descripta, ut *salvar dist* : legendum enim *dust*, i. e. *debet* : nam Theotiscum hoc loco

præfert, *scal*, . . . Pro *meo sendre*, Bodinus [lib. 5 c. 6, p. 633] <sup>(1)</sup> habet *sender*, sed legendum videtur *senior*, quæ vox vulgaris usus etiam erat. Pro *tanist*, Bodinus habet *taint*, *i. tenet*, quemadmodum Normanni etiam efferunt. Quæ sequuntur paulò intricatiora sunt : *si jo returnar non lint pois*, hisce reddidi : *si ego retornare nequeo*, sic enim Theotisca sonant : . . . Reliqua, quæ non magis sunt expedita, nescio, an bene reddiderim, *ne jo, ne neuls* (al. *veuls*) *cui eo returnar nit pois*, ubi *pois*, Theutonice redditur *mag*, *i. possum*. Neque etiam voces postremæ planæ sunt, *nun li juer*, ubi legendum puto *fuere*, *i. fuero*, nam Theotiscum hoc loco præfert *ne wurdhit*, quæ vox . . . *ne neuls*, Theotiscum præfert *noh thero*. »

14. [Le Cointe, Ch., geb. 1611 zu Troyes; gest. 1681 in Paris, Professor und Bibliothekar des Oratoriumsordens.]

1683. — ANNALES ECCLESIASTICI FRANCORVM. Auctore CAROLO LE COINTE TRECENSI . . . Parisiis E typographia regia. M.DC.LXV. Folio; in acht Teilen.

Die Eide : T. VIII, S. 675.

« Annus Christi 842. Numerus seu sectio VIII. Res hoc anno gestas sic aggreditur Nithardus. (S. 676) Cap. x... Pro Deo amur &c . . . contra Lodhuwig nun li iver. » (*Ex editione Duchesniaua*.)

C. W. WAHLUND.

<sup>(1)</sup> Von Du Cange an bis auf Gaston Paris hat man stets *lib. V, cap. VI* der dritten Auflage (1578) von Bodin statt *lib. I, cap. VIII* der ersten Auflage (1576) als frühesten Abdruck der *Eide* angegeben. S. Abt. I, 16. *Jhd.*, in der Mussafia-Festschrift, 1905, S. 10, Anm. 1).





## A Hitherto Unconsidered Aspect of the Round Table.

---

The student of Romance is, of course, well aware that the origin and precise character of that most important feature of Arthurian tradition, the Round Table, is still one of the questions awaiting solution. The statements of the Romances are vague and conflicting; it was made for Uther Pendragon by Merlin, (*Merlin*, Borron); it was the property of Leodegrance of Cornwall, (*Vulgate Merlin*); it was made for Arthur, (Wace and Layamon); by a cunning workman of Cornwall, (Layamon). It would seat a varying number of knights; twelve, one hundred and fifty, or even, as in Layamon, sixteen hundred and more. In certain romances, e. g. the *Parzival* and prose *Tristan*, it is represented on occasion by a silken cloth, and the knights who sit around it are accompanied by their *amies* <sup>(1)</sup>. Finally it becomes practically the synonym for an Order of Knighthood, the « Table Round » is the elect body of knights, with, or without, relation to their actual position at Arthur's board.

(1) Cf. PARZIVAL, *Book*, VI, vv. 874-95 and LÖSETH, *Roman de Tristan*, par. 377.

Of all the versions relative to the foundation of the Table the longest, most detailed, and by far the most interesting is that given by Layamon, who here shews a marked divergence from his ostensible source, Wace. The question of the relation of the texts was discussed some years since by Dr. A. C. L. Brown, in his monograph, *The Round Table before Wace* (Boston, 1900), but certain points then escaped his attention, and as they appear to me to be of considerable importance for the elucidation of Arthurian sources I shall make no apology for again going over ground which may seem to have been already sufficiently examined.

Wace's account of the foundation of the Table is, as we know, exceedingly brief; he simply says that Arthur, in the interests of peace, made for his Barons, each of whomn judged himself to be better than the other, a Round Table, at which all should be equally placed, and equally served. He adds, as in a parenthesis, that the Bretons tell many fables concerning this Table :

Por les nobles barons qu'il ot  
Dont cascadeus mieudre estre quidot;  
Cascuns s'en tenoit al millor,  
Ne nus n'en savoit le pior,  
Fist Artus le Roonde Table  
Dont Breton dient mainte fable :  
Hoc seoient li vassal  
Tot chievalment et tot ingal :  
A la table ingalment seoient,  
Et ingalment servi estoient.

(vv. 9994, et seq.)

Against this bald and simple statement Layamon gives us a lengthy account of how, on a certain Yuletide, Arthur held high feast. Vassals came to him from far and near,

« The folk came from many lands, And envy came with their hands ». Each man claimed to be of higher degree than his fellow, thus strife arose at the board, and from words they came to blows. Then there arose a young hostage of Arthur's court, the son of Rumaret of Winetland, and he cried to Arthur bidding him get to his bower with the queen and his immediate followers, and leave his household to fight out the quarrel with the foreign folk. With these words he leapt to the board, and seized the knives which lay ready for the King's service; with them he smote the knight who began the fray so that his head rolled to the floor. There was a great fight, and much bloodshed. As they strove, the king entered the hall with an armed guard; « Each man held in his hand A glittering white steel brand », and Arthur cried aloud through the hall bidding them be seated there and then on pain of death. He bade his knights tie a withy round the neck of him who first began the fight, and draw his body forth from the hall, « To the moor-land and marsh hard by, There shall ye let him lie ». Further they should slay his kinsfolk, and taking all his womenkind, hew off their noses so that their fairness be for ever destroyed. And if any should think to waken strife again for this cause he should be punished with death as a traitor, nor should ransom be of avail. All this Arthur himself swore straitly on the Hallows, and all present took the same oath. With that they drew forth the dead for burial, and sat them down again to meat, and made merry for eight days.

Later on it chanced that Arthur was in Cornwall, when a cunning workman came to him, and said that having heard tidings of the great fight « On Midwinter's day »,

when « Mickle pride wrought murderous play », he would proffer his services to the King to make for him a fair board, at which all shall sit equally, and which, though it will seat sixteen hundred and more, can be carried with him on his journeys. Arthur accepts the offer, and in four weeks' time the work is completed. On the next high feast the knights are summoned, and each takes his appointed place; all are equal, nor would any ask for other fare than that served to his brother. Layamon concludes by assuring us that « This was that very Round Table Of which Britons oft-times fable » (1).

Some time ago, when preparing a metrical translation of this passage I was struck by certain phrases and expressions which led me to suspect that the Round Table, as known to Layamon, was not quite the simple piece of furniture we have hitherto deemed it, but really merited the qualification bestowed on it alike by Wace and his translator; « dont Breton dient mainte fable ». Let us examine carefully the statements of its maker.

He introduces himself to Arthur as one who « con of treo-workes wunder feole craftes ». He has heard of the fight at Arthur's court, and assigns as reason that » *for heore heȝe cunne, aelc wolde beon wiȝinne* ». He will make for the king a fair board, at which sixteen hundred and more may sit, « *al turn abute, that nan ne beon wiȝute, wiȝute, and wiȝinne, mon to;aeines monne* » (2). When the board is completed and the knights take their places, « *alle ȝeo selen abuten nef ȝes nan wiȝuten* ».

Now these statements are distinctly curious; taken in

1) LAYAMON (ed. Madden, vol. II) vv. 22735-22905.

2) *Ib* vol. II, p. 539.

their literal sense it appears to me certain that what Layamon had in his mind was not a mere « Round » table, even one possessed of unlimited properties of expansion, but rather a « Turning » table. He says that the ground of the quarrel was that all the guests claimed, by right of high lineage, the privilege of being seated within the hall, i. e., to his mind Arthur's banqueting hall was that of a primitive chieftain, open to the air at one end, or at one side. On the occasion of a high feast the table, to be of sufficient length to accommodate all the guests, must perforce extend beyond the shelter afforded by the roof; as on this occasion the feast was that of Yuletide, « midwinter's day », the annoyance of the guests who found themselves « without » was probably excusable! To avoid a recurrence of the difficulty the craftsman proposed to construct a table, with seats attached, which should turn constantly on a pivot, so that half of the guests should always be within, and half without, the hall, their position constantly changing : « all they shall turn about. That no man shall be without, but without and within shall they be, Man against man verily ».

An ordinary circular table would scarcely have required so much time (four weeks), to complete, nor have made, as is implied, unusual demands upon the skill of the craftsman. Nor does such a circular table fulfil the necessary conditions of equality, as the place of honour is that nearest to the lord (1).

(1) On this point cf. Brown, *op. cit.*, p. 195; also Mott, *The Round Table*, (Modern Language Association of America, 1905) pp. 259-60. The passage from Posidonius, cited by these writers appears to dispose conclusively of the theory that the root idea of a Round Table was that of ensuring equality.

I mentioned this interpretation of Layamon to one or two scholars, with whom I has occasion to discuss the question, among them to Miss Gertrude Schoepperle, who is at present engaged in a study of the sources of the *Tristan* story; she agreed with my view of the passages in question, and a few weeks later, to my satisfaction, I received from her the following extract from Béroï's *Tristan*:

... « Où est li rois ? »  
« Sire », fait-il, « il sit au dois,  
Ja verroiz la Table Reonde  
*Qui tornoie come le monde,*  
Sa mesnie sit environ. »

This appears to me definitely to settle the question; to certain of the early romance writers, Layamon and Béroï among them, Arthur's Round Table was a Turning Table.

The ascertaining of this point opens up sundry problems of extreme interest: *a.* the general source of such a magic feature of romance as a Turning Table; *b.* the specific source of Layamon's version, and its relation to that of Wace; further *c.* the interesting fact that both Layamon and Béroï must have had access to a common tradition.

As regards the first point I have not elsewhere found an exact parallel to the Turning Table, but Turning Castles, or fortresses, are of not infrequent occurrence. The earliest instance is probably that recorded in *The Voyage of Mael-duin*, where the hero and his companions come to an island round which runs a moving fiery rampart. « After that they sight another island, which was not large, and a fiery rampart was round about it, and that rampart used to revolve round the island. There was an open doorway in the side of that rampart. Now whenever

the doorway would come (in its revolution) opposite to them they used to see (through it) the whole island, and all that was therein, and all its indwellers, even human beings, beautiful, abundant, wearing adorned garments, and feasting with golden vessels in their hands (1) ».

Here we are not told that the island, and consequently the table at which the revellers are seated, also turns, from the wording of the text it seems more probable that it remained stationary, but at the same time it is obvious that the other interpretation is not excluded, and that the description might well suggest the development of such a feature as a Turning table.

We meet with a Turning Castle in *Diu Crône*, in *La Mule sans Frein*, and in *Perlesvaus*, but as I am pointing out in my forthcoming study of the prose *Perceval*, these three versions appear to derive from a common source and have, moreover, a certain connection with the Grail tradition. I believe myself that they derive ultimately from that early collection of Arthurian tradition to which I have tentatively given the name of *The Geste of Syr Gauvain*, and preserve the tradition of a test of that hero's fitness to achieve the central adventure of the group, the winning of the Grail (2).

This parallel with an early Celtic text, *The Voyage of*

(1) Quoted from the translation by Professor WHITLEY STOKES, *Revue Celtique*, vol. X, p. 81.

(2) Cf. *Diu Crône* :

“ Dà was ein gröz wunder an,  
Daz ez die müre umbe treip  
Daz sie dehein wile bleip :  
Sie lief alsò snelle

*Maelduin* dates, according to Professors Zimmer and Whitely Stokes, from the eighth century, seems to me evidence in favour of the traditional Folklore, as opposed to inventive, literary, material which formed the groundwork of the primitive Arthurian tradition.

As regards the source of Layamon the light here thrown on his conception of the real character of the Round Table is of decided importance. The exact relation in which Layamon's version stands to its reputed original, Wace's *Brut*, has not, so far, been satisfactorily determined. The English version is more than double the length of the French (L. 32241, vv. W. 45300, vv.). The *plus* is not merely due to a more verbose treatment, but to the introduction of incident foreign to the French text. This is especially noticeable in the section devoted to Arthur, where we have such important variants as the account summarized above, and the vivid description of Arthur's dream, foreshadowing the treachery of Mordred, additions of which we find no hint in Wace. It was claimed by

Umb und umbe, als ein welle  
Sie treip daz sie nie entwelt,  
Reht als ein mûl, diu dâ melt,  
Alsô diu âventiure zelt. »

Vv. 12959-66.

*La Mule sans Frein :*

• Li chastiax si fort tornoioit  
Con muele de molin qui muet  
Et con la trompe que l'en suet  
A la corgiée demener. »

Cf. ed. MÉON, vol. I, p. 15, vv. 440-43.

*Perlesvaus :* « Il aprochent le chastel et voient qu'il tornoie tout environ plus tost que vent ne cort ». Cf. ed. POTVIN, vol. I, p. 195.



Dr. A. C. L. Brown, in the study previously referred to, that these variants were due to the translator's knowledge and use of native oral tradition, a view opposed by Imelmann, in his study on the sources of Layamon (1). This writer, basing his argument largely on the form of proper names decides that there is no ground for holding the English text to be based on other than a Northern French original.

Now, that a metrical version of Arthur's feats and death, closely analogous to that of Wace, but considerably fuller in detail, did at one time exist, is proved beyond any reasonable doubt by the *Mort Artus* section of the *Modena Perceval*. That text shews most distinct traces of being a prose rendering of a verse original, and, though here and there we have "Wace" lines, yet that original was not Wace's *Brut*, as we possess it, but a text very much closer to that of Layamon. In many cases where there is a divergence from the French the prose agrees with the English text (2). I am treating this subject fully in my study on the Modena text, where the passages will be cited in detail.

In Ms. B. N. 749, *fonds Franc.*, a reference is made to the *Brut* of Messire Martin de Rocestre, in which the history of the British kings (3) will be found duly set forth; hitherto this text has remained unidentified, but an examination of

(1) Cf. IMELMANN, *Layamon, Versuch ueber seine Quellen* (Berlin, 1906).

(2) E. g. in such passages as the delivery of the Emperor's message; the visit of Gawain to the Roman camp; the revelation of Mordred's treachery; and the death and burial of Gawain.

(3) R. H. FLETCHER, *The Arthurian material in the Chronicles* (Boston, 1906.) p. 144 note.

the Modena *Perceval* seems to make it probable that we have here a survival of that lost version. If the name be correctly given, and Roccestre-Rochester, then that text was probably of insular origin : were Layamon's version based, not upon Wace, as we know him, but upon an enlarged, and insular, version of his chronicle, then we might expect it to incorporate fragments of a genuine insular tradition, and the conflicting views of Brown and Imelmann would, in that case, be capable of reconciliation.

The recognition of the light in which Layamon and Bérol alike regarded the Round Table, and its close analogy to Celtic romantic tradition, certainly strengthens the argument for the employment of popular Celtic Folk themes in the presentment of Arthur and his court. Whether Wace himself did or did not know the story cannot be determined, his reference to the fabulous character of the stories told concerning the Table, read in the light of the above evidence, certainly points to the conclusion that he, too, knew the table not as a simple means of maintaining order among the knights, but as an object credited with features unusual, and in his view, incredible.

With regard to the relation between Layamon and the passage in Bérol's *Tristan*, it is impossible to formulate any theory. The lines quoted belong to the latter part of the fragment, which is, apparently, by another hand, and the "provenance" of the version, either in whole, or in part, is not <sup>(1)</sup> clear. The reference belongs to the visit

(1) Cf. on this point, Muret's edition of Bérol : *Le Roman de Tristan*. (Société des anciens textes français) introduction p. XXIII, and note p. XXV.

of Perinis to Arthur's court, when he summons the king and his knights to assist at Iseult's forthcoming trial by ordeal. I have read the whole poem carefully, but neither in name nor in incident, have I found any other correspondence with Layamon.

So far the subject of Turning Castles, etc. has not received the attention it merits. It seems to me probable that the root idea is solar, and connected with the (then) supposed rotation of the Sun. In the earliest version, that of *Maelduin*, it will be remembered that the rampart is fiery. Dr. Lewis Mott in his *Study of the Round Table* refers this feature of the Arthurian tradition to the Agricultural worship with which he considers Arthur, as Culture hero, to have been intimately connected. He cites instances of existing "Round Tables", the origin of which can, with practical certainty, be ascribed to these rites. But he also shews incidentally, in his references to the feast of Beltane, the overlapping of Agricultural, and Solar, ritual (<sup>1</sup>).

That certain early versions of the Arthurian story were closely connected with, and their form conditioned by, Nature worship, is becoming more and more clear: in my paper on *The Grail and the rites of Adonis*, read before the Folk Lore Society in 1906, and subsequently published in the organ of that society (<sup>2</sup>), I brought forward evidence on this point, evidence, which in my forthcoming Volume of *Perceval Studies*, I propose to follow up, and complete. The identification of the Round Table, that important

(<sup>1</sup>) MOTT, *op. cit.*, pp. 249 et seq.

(<sup>2</sup>) *Folklore*, vol. XVIII.

feature of Arthurian romance, as originally belonging to the same group of ideas, can but strengthen the argument in favour of the originally mythic character of much of this important and fascinating body of Romance.

JESSIE L. WESTON.

---



l'ouys vertus garnis sans creides y diez  
 a mis de viginte lonour cel valour dame  
 aues amours nule neit en vers vous onpe  
 rance dame natirans la faunes les de  
 onfis vers tous peres z tous maus freres  
 moi amfede tous z que mes cors sert  
 fallus pines vire creator Et laour la  
 voce ses amis max mane on paradede lan  
 chons tout gras z merces lanempier z lamil  
 lour c'est tout ma fuis apus asure de  
 li aucuns des

**A**ymens fins z vrus. Delonaur

tes z pais. loantes fous z fiance. Dupia

de desesperance. humilites ars par fuis

ence dont li fruis naqui la au tiere

leur surtye. de moit avie ou poullan

ce. tele l'infir amfendi v'elhoue si au  
 ame vos cors fu plus. N'li parlemens  
 fu fuis. li plains z li orance. Nola trefe  
 acordance del peire li etop fu l'us be n'iv  
 pere furent adons quant le fruis cuilli cil  
 li or veime la humanite v'el z deite enou  
 v'it. ame al cuer messas. fist v'ie on se  
 v'it par tres fuis souffre. car en la v'it me  
 fu fruis sans desheuer si onspies l'en v'it  
 li rans. del sanc la delu r'it que li onbes  
 li ouer. mais ce fu droite maistrance du  
 milite quant melu or cil li te cop f'it  
 nest mis ne clers ne laus. v'ie. iouines.  
 v'ons ne manans. li ne deue emmenthe  
 maner l'ardure souffrance. fe li tous aguel  
 gras souffre trefe mercede. d'aucun grant

venredi la fu f'ores. Me l'anc sur le poi  
 de miedi si humanites tremilli. N'li f'ores  
 d'no z glas. v'opre v'ius. palas. v'ore de  
 droite esperance. d'nois moi cel. m'illance  
 N'ame le f'ore si f'uis. fe de qu'ebes un f'ait  
 v'ie onfame z ment par f'aus v'ices. d'igno  
 rance. dame fe te f'erie si ben fin. me lame  
 de nu. cruonons va te empi. droit de  
 par Lambert ferru au v'orbe. d'ostin t'auie  
 z de la p'ote. a cel pour moi la trefe  
 nouy.

**C**ant au damours apus z enen

du be par amours voell achancer en

pendre. Del haut signeur la tous lors

ert z fu z dela v'uge en quel cors il

Vient prendre humanite pour les a

mes desheues dela peison v'it f'uisse

beu par le anfel be nos peres de creu

de si moulier dont il fist a rep'endre

ire des rois benois f'otes. en z li onsp

v'it v'it descomance f'ore benois. car

par l'it descompu f'urent li t'ac be l'anc

mis f'orene fist t'endre par le p'ache. t'oe

adans f'ore t'ouf'ende f'urent li plus de

li. on. ans t'ouf'it oua si p'ores de on

de la v'erte. del v'irge. t'ouf'it romp' re

debenza. D'oit nous deurete le ouer

## Un feuillet récemment retrouvé d'un chansonnier français du XIII<sup>e</sup> siècle.

---

En mai dernier, mon ami M. Pierre Aubry trouva chez un marchand d'antiquités de Paris un feuillet de parchemin qui contenait des chansons du XIII<sup>e</sup> siècle accompagnées de leurs mélodies. D'où ce marchand le tenait-il? Y a-t-il quelque espoir que l'on retrouve un jour d'autres feuillets du manuscrit dont il faisait partie? M. Pierre Aubry n'a rien pu apprendre à cet égard. Il acheta le feuillet pour en faire don à la Bibliothèque Nationale. Mais, après l'avoir lu avec moi, il a tenu à me laisser le plaisir de transcrire ces chansons, de les étudier et d'en offrir la primeur à M. Maurice Wilmotte.

Le feuillet, plié en deux, forme deux pages écrites au recto et au verso. Malheureusement, ces deux pages étaient séparées dans le cahier par un ou plusieurs autres feuillets, en sorte qu'on trouve, au bas du verso de la première page et au haut du recto de l'autre page, deux chansons incomplètes. Les dimensions du parchemin sont de 37 1/2 centimètres pour la hauteur et de 23 1/2 centimètres pour la largeur (1). Comme on pourra en juger par le fac-simile ci-joint, l'écri-

(1) La seconde page a une largeur de 27 centimètres.

ture paraît être celle du dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle. Les formes de la langue attestent avec évidence une origine picarde.

Des neuf chansons ou fragments de chansons écrites sur ce parchemin, quatre ne se retrouvent nulle part ailleurs. Quatre autres se lisent dans d'autres manuscrits, mais sous des formes moins complètes. Ce feuillet est intéressant encore parce qu'il propose pour plusieurs chansons des attributions qui seront discutées ci-après, et parce qu'il enrichit la liste des trouvères d'un nom nouveau : *Gilles de le crois*.

Ces pièces sont toutes des chansons pieuses et presque toutes appartiennent au genre charmant des chansons pieuses faites à l'imitation des chansons profanes les plus en vogue au XIII<sup>e</sup> siècle. L'une des tâches qui nous sont proposées consiste donc à rechercher pour chacune de ces pièces la chanson d'amour qui en est le modèle.

#### I. — VIRGENE PUCELE ROIAUS.

Nous n'avons, en tête de notre feuillet, que les derniers vers de cette chanson. Mais il a été facile, à l'aide des rimes, de l'identifier. C'est la pièce cataloguée sous le n<sup>o</sup> 388 dans la *Bibliographie des chansonniers français* de G. RAYNAUD. Elle se lit dans les manuscrits *Pb*<sup>s</sup> (fol. 1) et *R*<sup>1</sup> (fol. 123), qui l'attribuent à Guillaume (ou à Jacques) le Vinier. Elle est restée inédite jusqu'à ce jour. Je donne ci-dessous en italique le texte de *Pb*<sup>3</sup> jusqu'au point (v. 31) où commence notre fragment, que j'imprime en caractères romains. — Je désignerai désormais par la lettre *Z* le feuillet Aubry.



— Je n'ai pas réussi à retrouver le modèle profane de cette chanson.

I

*Virgene pucele roiaus,*  
*En cui li douz Jhesucris,*  
*Li douz glorieus joiaus*  
4 *Fu conçeus et norris,*  
*Bien fu vos cuers raemplis*  
*De sa grasse et de s'amor*  
*A cel jor*  
8 *Que Sains Esperis*  
*1 ot le fill Dieu assis.*

II

*Douce dame emperiaus,*  
*Esmeree flors de lis,*  
12 *Douz vergiers especiaus*  
*Ou li saius fruis fu cueillis.*  
*Souverains rosiers eslis,*  
*Vous aportastes la flor*  
16 *Et l'odor*  
*Par cui Paradis*  
*Nos fu overs et pramis.*

III

*Vos estes amors loiaus*  
20 *Dont li mort cuer sunt espris.*  
*Li sorgons et li ruissiaus*  
*Qui arouse le pais,*  
*Li confors et li delis,*  
24 *La fontainne de douçor*  
*Ou li plor*  
*Sunt puchié et pris*  
*Par coi pechié sunt remis.*

IV

*O saintuaires très baus,*  
*Seur toz autres conjoïs,*  
*Trés douz precieus vaissiauz,*  
*De toutes vertus garnis,*  
32 Sains tresors u Diex a mis (fol. 1 a)  
De virginité l'onour,  
Tel valour,  
Dame, avés conquis,  
36 Nus n'est envers vous en pris.

V

Francee dame naturaus,  
Ki sauvés les deseonfis,  
Vers tous peciés et tous maus  
40 Soiés moi confors tous dis,  
Et quant mes cors iert faillis,  
Proiés vostre Creatour  
Ki j'aour,  
44 K'avoec ses amis  
Mete m'ame en paradys.

•<sup>r</sup>•

Canchons, rent grés et mercis  
La non per et la millour.  
48 C'a cest tour  
M'a s'aïe apris  
De li a faire aucuns dis.

34 Z Cel v. — 36 Z Nule — 40 Pl<sup>5</sup> Me soiez confors —  
41 Z sert f. — 45 Z Mece, Pl<sup>5</sup> Ait mame son lieu porquis — 50 Z A  
faire de li a.

II. — AYMANS FINS ET VERAIS.

RAYNAUD, n° 198. Dans les deux autres copies connues de cette chanson (*B<sup>2</sup>, O*), elle est anonyme. Notre manuscrit seul en a conservé l'envoi, où le poète se nomme. C'est Lambert Ferri, trouvère d'Arras, de qui l'on a deux chansons d'amour et une vingtaine de jeux partis. Ces jeux partis indiquent qu'il appartenait à la génération de Jean Bretel et de Jean de Grieviler; Baude Fastoul le nomme dans ses *Congés* au même vers qu'Adam de la Halle (1), c'est-à-dire qu'il a fleuri aux alentours de 1260. Sa chanson est faite sur le modèle d'une pièce de Gautier d'Épinal (Rayn. 199), qui dut être célèbre, car onze manuscrits nous l'ont conservée. En voici la première strophe (d'après *B<sup>2</sup>, Archiv*, t. XL1, p. 355):

Ayamans fins et v[e]rais,  
Se li mons iert vostre en pais,  
N'ai je paor ne doutance  
Ke de si bone esperance  
Vos aint nuls autres jamais ;  
Mais par faute de merci  
Me sont a bien près failli  
Confors et bone esperance,  
Ou, s'il vos plaist, m'iert merci  
Ceu ke j'ai lonc tens servi.

(1) *Congés*, v. 491 :

Anuis que je sueffre et endure  
Me fait au fil maistre Henri  
Adam et a Lambert Ferri  
Prendre congié. . . . .

Je donne ci-dessous le texte de notre manuscrit, corrigé en quelques lieux à l'aide des manuscrits *B*<sup>2</sup> (*Archiv*, t. XLI, p. 369) et *O* (*Archiv*, t. XCVII, p. 289). Je ne sais qui est le *veske d'Oston* du vers 53.

I

*Lambers Ferris.*

Aÿmans fins et verais,  
Debonairetés et pais,  
Loiautés, fois et fiance,  
4 Rapiaus de desesperance,  
Humilités, cors parfaits,  
Ente dont li fruis nasqui  
Ki au tiere jour surrexi  
8 De mort a vie, en poissance  
Tele k'infer confondi  
U estoient si ami,

II

Dame, vos cors fu palais  
12 U li parlemens fu fais,  
Li plais et li otriance  
De la très douce acordance  
Del peecié ki trop fu lais  
16 C'Adans no pere furni  
Quant Eve le fruit eueilli  
Dont eil li ot fait veanee  
Ki humanité vesti  
20 Et deité encouvri.

1 *Z* vrais — 13 *Z* Li plains — 16-17 *Z* Ke nostre pere furni Adans  
quant le fruit — 18 *Z* Cil li ot veanee, *O* Dont il — 19 *O* Ke h.

III

- Dame, cil cruex meffais  
Fist vostre enfant trop grief fais  
Souffrir, ear en sa viutance  
24 Fu ferus sans deffiance,  
Si e'as piés l'en vint li rais  
Del sanc ki de lui issi  
Quant li costés li ouvri;  
28 Mais ce fu droite moustrance  
D'umilité, quant merchi  
Ot cil ki le cop feri.

IV

- Il n'est nus, ne clers, ne lais,  
32 Viex, jovenes, bons ne mauvais,  
Ki ne doive en ramenbrance  
Avoir la dure souffrance  
Ke li dous aignelès gais  
36 Souffri très le merkedí  
Dusques au grant venredi  
K'il fu ferus de le lance (b)  
Sour le point de miedi,  
40 Si k'umanités transsi.

V

Rose, flors de lis et glais,  
Topaze, rubis balais,

21 *B*<sup>2</sup> Dame si c. — 22 *B*<sup>2</sup> si grief — 23 *Corriger* en grant v. ! —  
25 *B*<sup>2</sup> Si qua pie li vint, *O* Si calpiez — 28 *B*<sup>2</sup> *O* fu signifiéce —  
29 *O* ke mercit — 34 *Z* lardure s., *B*<sup>2</sup> *O* la douce s. — 36 *B*<sup>2</sup> *O* des  
lou m. — 37 *Z* Duscau — 38 *B*<sup>2</sup> *O* Quil ot lou cop de — 39 *B*<sup>2</sup> Sus  
loure de, *O* Droit soz loure de — 42 *Z* r. palais, *O* r. valais.

Voie de droite esperance,  
44 Dounés moi tel connaissance,  
Dame, ke soie si fais  
Ke de qu'onckes j'ai fali  
A vostre enfant et menti  
48 Par faus vices d'ignorance,  
Dame, ke le serve si  
K'enfin ait l'ame de mi.

•  
\* \*

Serventois, va, je t'en pri,  
52 Droit de par Lambert Ferri  
Au veske d'Oston t'avance  
Et di k'il proit a celi  
56 Pour moi qui trestout nourri.

46 *B*<sup>2</sup> can ke ieu ai mespris, *O* ai mantit — 47 *B*<sup>2</sup> *O* Vers vo fil  
et messervi — 48 *B*<sup>2</sup> vice — 49 *B*<sup>2</sup> *O* ke ie — 50 *B*<sup>2</sup> *O* Quem la fin  
aie mercit — 51-56 *manquent en O et en B*<sup>2</sup>.

### III. — TANT AI D'AMOURS APRI ET ENTENDU.

RAYNAUD, n° 2053. On connaissait déjà, mais par le seul ms. *B*<sup>2</sup>, ce « serventois ». Notre manuscrit est intéressant en ce qu'il l'attribue, comme la chanson précédente, à Lambert Ferri, attribution que l'envoi confirme. Voici le début de la pièce profane (RAYNAUD, n° 2054), due à Guadifer d'Avion (1), que Lambert Ferri a imitée :

Tant ai d'amors apri et entendu  
Ke uuls fors Deu ne m'en puet plux aprandre  
Et nonporcant j'ai si mon sen perdu  
K'a grant besoin je ne m'i sai deffendre,

(1) Sur Guadifer d'Avion, voyez A. GUESNON, dans *Le Moyen âge*, 1902, p. 162.

Se me mervoil de ceals ke voi enprendre  
Si très griés faix, ne n'en sont esperdu ;  
Mais il n'ont pais lou mestier coneü,  
Se ne seivent de lors maïs gairde prendre <sup>(1)</sup>.

Je communique en note les variantes de *B*<sup>2</sup>.

I

*Lambers Ferris.*

Tant ai d'amours apris et entendu  
Ke par amours vocill a chanter enprendre  
Del haut Seigneur ki tous jors ert et fu  
4 Et de la Virge en quel cors il vient prendre  
Humanité, pour les ames deffendre  
De la prison u tout fussent keü  
Par le conseil ke nos pere ot ereü  
8 De sa moillier, dont il fist a reprendre.

II

Sire des rois, beneois soies tu,  
Et li ostex u tu venis descendre  
Soit beneois, car par lui desrompu  
12 Furent li lac ke l'Anemis fist tendre :  
Par le pechié dont Adan sot souspendre  
Furent il plus de .v. mil ans tendu ;  
Mais li pooirs de toi et la vertu  
16 Del virge ostel les fist rompre et destendre.

(1) D'après *B*<sup>2</sup>, *Archiv*, t. XLIII, p. 365.

1 *B*<sup>2</sup> J'ai tant damours — 2 *B*<sup>2</sup> Ke désormais veul — 4 *B*<sup>2</sup> en cui  
cors il vint — 6 *B*<sup>2</sup> ou tuit fuissiens cheut — 7 *Z* peres — 9 *Z* beneois  
— 11 *B*<sup>2</sup> quant per lui — 12 *B*<sup>2</sup> ot fait tendre — 13 *Z* adans, *B*<sup>2</sup> Per  
lou consoil dont — 15 *B*<sup>2</sup> li p. de vos, *Z* de coi ot — 15 *Z* Del virge  
le<sup>9</sup> fist.

III

- Mout nous devoit le cuer avoir meü (c)  
Cou ke Diex eut pour nous tant a contendre,  
K'il consenti k'il eut le cors batu  
20 Et k'on le fist par vicuté en crois pendre  
Et a trois claus atachier et estendre,  
Et de le lance ot le costé fendu,  
Si ke li sans, quant Longis l'ot feru,  
24 En degouta sour sa digne char tendre.

IV

- Cil dignes sans ki au vrai roi Jhesu  
Issi du cors doune a droit a entendre  
A trestous chians ki baptesme ont eü  
28 C'autressi bien k'il fist le piere fendre,  
Doit il les cuers brisie et faire esprendre  
De vraie amour, pour finir le treü  
Dont cil nous a par son cors deffendu  
32 Ki mort souffri pour a nous joie rendre.

V

- Virge roiaus, mere au roial escu,  
Car me donnés cuer et voloir d'aprendre  
Comment je vis et comment j'ai vescu  
36 Juse'au jour d'ui, et me faites desprendre  
En vous servir tout mon tans sans mesprendre,  
Et me donnés a l'ame vrai salu  
De ce ke j'ai folement despendu,  
40 C'au jugement mi bien n'en soient mendre.

••

17 *B*<sup>2</sup> Bien nos d. avoir le — 26 *B*<sup>2</sup> cors moustre a. — 29 *B*<sup>2</sup> il nos cuers brixier et faire estraindre — 31 *B*<sup>2</sup> por foir — 37 *Z* Et vous — 39 *B*<sup>2</sup> f. entendu.



A Sainte Crois, serventois, sans mesprendre  
Va, tant qu'on t'ait et oï et veü ;  
Di au diien ke Ferri a valu,  
44 K'a lui te doing, ne t'i voeill mie vendre.

IV. — DE BOENE AMOUR ET DE LOIAL AMIE.

Cette chanson ne se trouve, à ma connaissance, que dans le manuscrit Aubry. Elle est construite sur le patron de cette pièce de Gace Brulé (RAYNAUD, n° 1102) :

De bone amor et de loial amie  
Me vient souvent pitiez et remembrance,  
Si que jamès a nul jor de ma vie  
N'oublierai son vis ne sa semblance ;  
Pour ce, s'amors ne s'en vuet plus souffrir  
Qu'ele de touz ne face a son plaisir  
Et de toutes, mès ne puet avenir  
Que de la moie aie bone esperance (1).

On connaissait déjà deux autres imitations pieuses de cette chanson (2). La pièce que nous publions ici apporte un nouveau témoignage de sa célébrité.

Notre manuscrit l'attribue au roi de Navarre : à tort, très probablement. Il est bien vrai que Gace Brulé et le roi de Navarre étaient contemporains, et chacun connaît le pas-

41-44 manquent en B<sup>2</sup>. Faut-il, au v. 45, corriger Ferris (que Ferri a triomphé au concours du puy) ou as valu (dis ce que tu as valu à Ferri, entendez peut-être la victoire au concours du puy) ?

(1) *Chansons de Gace Brulé*, publiées par GÉDÉON HUET, Paris (Société des Anciens textes français), 1902, p. 16.

(2) Voir P. MEYER, *Chansons pieuses du manuscrit de l' Arsenal 5517*, dans la *Romania*, t. XVIII, p. 488.

sage des *Chroniques de Saint-Denis* qui les met tous deux en relations. Mais il semble bien que, pour ses chansons pieuses non plus que pour les autres, Thibaut n'empruntait pas à autrui. D'ailleurs une rime telle que *france : doutance* (ci-après, v. 9) ne se rencontre pas dans ses œuvres authentiques et est un indice de l'origine picarde de la chanson.

I

*Li rois de Navare.*

De boene amour et de loial amie  
Vaurai chanter, car j'en ai souvenance,  
Si canterai de la Virge Marie  
4 En cui Diex vaut prendre d'oume samblance  
Et demourer .ix. mois sans riens falir  
Pour nous faire de la prison issir  
U nos peres Adaus nous fist caïr  
8 Et sa mollier Eve par ignorance.

II

Dame des ciex, roïne digne et france,  
Sourjons de pais, cors de roiaus ligniie,  
De vous issi, ce n'est mie doutance,  
12 Cil ki souffri mort pour nous rendre vie.  
Bien nous devoit de euer faire fremir  
Cele griés mors ke on li fist souffrir  
Ens en la crois, quant on li vint ferir  
16 Le caup de mort, k'il ne deservi mie.

III

Dame des ciex, l'eure soit beneïe  
Ke portastes le Signeur de poissance  
Par cui cors fu la grans dete paiee  
20 Ki .v. mil ans ot esté en souffrance.

5 demoure.

Par *Eva* fu la dete, sans mentir,  
Et par *Ave* le fist cils amenrir  
Ki a la crois ala son cors offrir  
24 En paiement de nostre delivrance.

IV

Mout nous doit bien tourner a grant plaisance  
Ce ke Diex fist pour nous tel courtoisie  
K'il consenti k'on prist a lui vengeance  
28 De cou k'autres deservi par folie ;  
Mais droite amours le fist a ce venir  
Ke daité vient cha desous eouvrir  
D'umaine char, ki convenoit morir  
32 Ains k'il eust nostre dete aqutie.

V

Et puis ke Diex souffri si griés haskie  
Pour nostre amour et si erueux grevance,  
Pechié ferons et si grant vilounie  
36 Se n'en avons pitié et ramenbrance  
Et volenté de lui si bien servir  
Ke nous puissions son saint lieu deservir.  
Dame des ciex, voeilliés vous assentir  
40 K'a vostre enfant faciés nostre acordanche.

27 consent — 30 *Vient est ici le passé défini, comme ci-dessus, chanson III, v. 4.*

V. — EMPEREUR NE ROI N'ONT NUL POOIR.

Début d'une chanson pieuse inconnue par ailleurs. Elle est attribuée, sans plus de raison, semble-t-il, que la précédente, au roi de Navarre. Cette attribution résulte sans

doute d'une confusion : le roi de Navarre a, en effet, fourni le modèle de cette pièce, et c'est la chanson d'amour (RAYNAUD, n° 1811) qui commence par cette strophe :

Empereres ne rois n'ont nul pooir  
Envers Amours, ice vous veil prover.  
Il puent bien doner de leur avoir  
Terres et fiés et mesfais pardonner,  
Et Amours puet home de mort garder  
Et done joie qui dure  
Plaine de bone aventure (1).

Voici maintenant le fragment conservé par notre manuscrit :

*Li rois de Navare.*

Emperecour ne roi n'ont nul pooir  
Des maus garir ne des ames sauver,  
Fors uns tous seus et eix vint recevoir  
La mort cha jus en crois pour. . . . .  
. . . . .

VI. — MERE, DOUCE CREATURE.

Le début de cette chanson manque dans notre manuscrit. Mais on le retrouve sans peine. C'est la chanson n° 2091 de la *Bibliographie* de G. RAYNAUD, que nous ont conservée les manuscrits *B*<sup>2</sup> et *O*. Le manuscrit *B*<sup>2</sup> l'attribue à Jacques de Cambrai, et en indique le modèle en ces termes : *Jaikes de Canbrai ou chant de la glaie meüre*. Voici, en

(1) Texte du manuscrit *B*<sup>1</sup> (voir le *Jahrbuch für rom. und engl. Literatur*, t. X, p. 90).

effet, la première strophe du « chant » ainsi désigné (RAYNAUD, n° 2107) :

Quant voi la glaie meüre  
Et le rosier espanir  
Et seur la bele verdure  
La rousee resplesdir,  
Lors souspir  
Pour cele que tant desir,  
Las! et aim outre mesure.  
Tout ausi comme l'arsure  
Fet quanqu'ele ataint brouir.  
Fet mon vis taindre et palir  
Sa simple regardeüre  
Qui me vint au cuer ferir  
Pour fere la mort sentir <sup>(1)</sup>.

Le manuscrit Aubry est précieux en ce qu'il est le seul qui contienne les strophes IV et V. Je donne ci-dessous en italique le début de la chanson d'après *B*<sup>2</sup>, en romain le texte du manuscrit Aubry. On trouvera aux notes les variantes des deux autres manuscrits <sup>(2)</sup> :

I

*Meüre, douce creature*  
*Ou li fils Deu volt venir*  
*Et prendre humaine nature*  
4 *Pour sa deüteit covrir*

<sup>(1)</sup> Voir *Die Lieder des troveors Perrin von Angicourt*, hgg. von G. STEFFENS, Halle, 1905, p. 287.

<sup>(2)</sup> Le texte de *B*<sup>2</sup> d'après l'*Archiv*, t. XLIII, p. 246; le texte d'*O* d'après l'*Archiv*, t. XCVIII, p. 59.

*Et morir*

*Por l'anemin retolir*

*La proie de sa pasture*

8 *K'en hidouse fosse obscure*

*Les menoit poene sentir,* (fol. 2 a)

Plus ne le vaut consentir

Vostres fiex plains de droiture.

12 Ains vint le sien cors offrir

Pour nous et la mort souffrir.

II

Aussi com sour la verdure

Descent rousee des ciex,

16 Vint en vo cors, Virge pure,

De paradys vos dous fiex.

Vo cors piex,

Ki plus est dous ke n'est miex,

20 Ainc n'en senti bleceüre,

Mais ce nonee l'Escripture

K'il en devint plus gentiex ;

Car quant fins argens soutiex

24 Est avoec or en jointure,

Je di bien, si m'aït Diex,

Ke li argens en vaut miex.

III

Dame, vous estes la pree,

28 Veritalement le di,

U la très douce rousee

De paradys descendi,

9 *Le premier mot de cette pièce dans notre manuscrit est le dernier mot de ce vers ; mais B<sup>2</sup> O ont poene soffrir au lieu de poene sentir. — 11 B<sup>2</sup> O Vo dous fils — 12 B<sup>2</sup> vient — 14 B<sup>2</sup> Ensi — 15 O del ciel — 19 Ce vers manque en B<sup>2</sup>, O ke tant est frans et gentis — 20 O Nen senti ainz b. — 21 O ce nous dist — 22 B<sup>2</sup> O Ke per droit en valut muels — 23 B<sup>2</sup> O Quant li fins — 24 B<sup>2</sup> O lor — 25 B<sup>2</sup> O Dont di ie.*

Dont issi

- 32 Li dous fruis ki nous rendi  
Vie, santé aduree  
K'Adans nous avoit reubee  
Par le los de l'Anemi;  
36 Mais li Sires ki nasqui  
De vous, pucele honouree,  
Paia par un venredi  
Kanek' Adans i despendi.

IV

- 40 Ha! loiaus Virge honouree,  
Fontaine sour doue gravier,  
Sourgons de miel et de ree  
Pour les durs cuers restancier  
44 De pechier,  
Ki se veut en vous ploncier  
Par repentance enbrasee,  
Vostre amours li est dounce,  
48 Ki bien le puet avancier  
Et en paradys lancier  
En la joie desiree  
U Diex nous vaut tous hueier,  
52 Quant se fist en erois drechier.

V

- Trés douce loiaus roïne,  
Deseur toutes es li flors,  
De tous maus es medecine  
56 Et de pechié erimineus.

31-33 *B*<sup>2</sup> *O* ki rendi Por la dolor kil soffri Vie sentei et duree —  
34 *O* avoit amplee — 35 *B*<sup>2</sup> *O* Par lenmort de — 39 *B*<sup>2</sup> Ceu ke Adam  
d., *O* Lescot cadan d. — 40-65 *manquent en B*<sup>2</sup> *O*.

Li hideus,  
Ki tant est fel et morteus  
Et plains de male querine,  
60 Dame, ne fera saisine  
Ki vous sert, cors presciex ;  
Mais la sus ert ses osteus  
U joie est ki ne define ;  
64 S'il vous plaist, faites nous tels  
Ke ce soit vostre catels.

VII. — AMOURS, U TROP TART ME SUI PRIS.

On ne possède point d'autre copie de cette jolie chanson. Elle est faite sur le modèle de cette chanson à refrain (RAYNAUD, n° 1602) :

Amours, a cui je me rant pris,  
M'ait par sa signorie apris  
Si ke j'am dame de teil prix  
Ke bien sai k'el mout n'ai[t] sa peir.  
*Je ne puis sens amors dureir ;  
Ceu me fait servir et ameir* <sup>(1)</sup>.

Notre ballette est précédée dans le manuscrit de cette rubrique surprenante : *Li roïne Blance*. Faudra-t-il donc désormais admettre Blanche de Castille dans la galerie des poétesses françaises? Non, certes. Outre que c'est un homme et non une femme (voyez le premier vers) qui chante cette louange à la Vierge, tout ce que nous pouvons savoir ou nous représenter des goûts de Blanche de Castille dément l'idée qu'elle aurait jamais composé des vers. S'il en est

(1) D'après *B*<sup>2</sup> (*Archiv*, t. XLI, p. 367).



ainsi, cette attribution de notre manuscrit, comment l'expliquer? Voici à cet égard quelques conjectures.

Chacun se rappelle la jolie chanson *Chanterai por mon corage* (RAYNAUD, n° 21) où une jeune fille est censée regretter son ami parti pour la croisade. Le caprice d'un scribe en fit honneur à « la dame du Faiel ». Nous sommes ici sans doute en présence d'une fiction du même ordre : la dame du Faiel était l'amante légendaire du châtelain de Couci; la reine Blanche, l'amante légendaire de Thibaut de Champagne.

Thibaut de Champagne aima-t-il la reine Blanche? Les historiens en disputent encore, et le plus récent biographe de Blanche de Castille, M. Élie Berger, ne fait nulle difficulté de l'admettre. Que ces amours aient été supposées par la malignité des contemporains ou réelles, il est constant qu'on en parla beaucoup :

Maintes paroles en dist l'an  
Comme d'Iseut et de Tristan;

il est constant que de bonne heure on crut que la dame chantée par Thibaut pouvait être la reine. De là à supposer que Blanche de Castille avait répondu par des vers aux vers de Thibaut, il y avait loin sans doute; mais ce large pas, la fantaisie des hommes du XIII<sup>e</sup> siècle l'a franchi. En effet, il y a un jeu parti du roi de Navarre (RAYNAUD, n° 335), où il dialogue avec sa dame : *Dame, merci! une rien vous demunt*. En dix manuscrits sur onze, la dame de ce jeu parti est anonyme, comme il convient; mais le onzième (*R*<sup>2</sup>, Vatic. Christ. 1522, fol. 169c) porte cette rubrique : *Li rois de Navare a la roïne Blanche*, et suppose

donc que la reine est ici l'interlocutrice et la collaboratrice de Thibaut. Si elle avait rimé des jeux partis, elle pouvait aussi bien avoir rimé des chansons pieuses, et c'est ainsi, je pense, qu'on peut s'expliquer que notre manuscrit lui attribue celle-ci. Ce n'est qu'un témoignage de plus du fait que la légende des amours de Thibaut et de Blanche se développa pleinement dans le monde des trouvères, et dès le XIII<sup>e</sup> siècle.

I

*Li roïne Blance.*

Amours, u trop tart me sui pris,  
M'a par sa signourie apris,  
Douce dame de paradys, (b)  
4 Ke de vous voeill un cant canter.  
*Pour la joie ki puet durer.*  
*Vous doit on servir et amer.*

II

Et pour cou ke nus n'a mespris  
8 Tant vers vo fill n'en fais n'en dis,  
S'il s'est en vo service mis,  
Ke vous nel faciés racorder.  
*Pour la joie ki puet durer*  
12 *Vous doit on servir et amer.*

III

Virge roïne, flours de lis,  
Com li hom a de ses delis  
Ki de vous amer est espris,  
16 Nus hom nel saroit raconter;  
*Pour la joie ki puet durer*  
[*Vous doit on servir et amer*].

IV

Mout fu li vaissiaus bien eslis,  
20 Douce dame, u Sains Esp[e]ris  
Fu ·IX· mois tous entiers nouris :  
Ce fu vos euers, dame sans per;  
*Pour la joie ki puet durer*  
24 *Vous doit on servir et amer.*

VIII. — AUSSI BIEN PUEET QUI LE SENS A.

Pièce qui ne se retrouve pas dans les autres chansonniers. Si elle est l'imitation d'une chanson profane, son modèle semble avoir péri. Quant à l'attribution à *Messire Gasse*, elle est presque certainement erronée. Pour s'en convaincre, il suffit de constater avec M. G. HUET (*Chansons de Gace Brulé*, p. LIV) que dans les pièces authentiques de Gace les mots terminés par *z* provenant de *t* + *s* latins ne riment jamais avec les mots terminés par *s*. Le mélange à la rime des mots de l'une et de l'autre catégorie dans notre pièce lui assigne comme origine le nord-est de la France.

I

*Mes sires Gasses.*

Aussi bien puet ki le sens a  
De faire chans et dis,  
De celui ki trestout fourma  
4 Faire, ce m'est avis,  
Ke de Robin ne ke de Marion.  
Faire voeill un dit en son non.  
Or m'en soit eil aidis  
8 Ki fu batus  
Et estendus  
En crois et puis ochis!



Le drap de coi l'envolepa  
Joseph d'Arimatis;  
As disciples en fist demoustrison  
36 Marie en boene entention;  
Caseuns fu esjoïs;  
Nus n'en fu nus;  
Mais plus et plus  
40 L'ont dit par le païs.

V

Après a son pere en ala  
Li rois poesteïs;  
Au quarantime jour monta  
44 Es ciex, a sen devis,  
Au saintisme jour de l'Ascention;  
Illuc en s'abitacion  
Nous ait eils Sire eslis,  
48 Car confondus,  
De tous biens nus  
Ert ki n'i ert assis.

IX. — DOUCE DAME DE PARADYS.

RAYNAUD, n° 1580. Cette pièce était déjà connue par deux manuscrits, *M* (que je n'ai pas réussi à me procurer) et *B*<sup>2</sup>, dont on trouvera ci-dessous les variantes (d'après l'*Archiv*,

moderne », 1849, 8°, p. 97). Cette expression se retrouve dans un texte wallon de 1690 : « Djâquelène èt Marôye », publié par MM. Gobert et Haust (Liège, 1906), et les éditeurs ajoutent qu'on appelle encore monument le tombeau du Christ que l'on élève à Liège dans chaque église le Vendredi-Saint. ». — 34 J. ab arimatis — 42 poestis — 47 sires.

t. XLII, p. 265). Elle est anonyme dans ces deux manuscrits; le nôtre nous fournit ce nom de trouvère, inconnu jusqu'ici : *Gilles de le crois*. En outre, il nous donne cinq couplets de plus que le manuscrit *B*<sup>2</sup>. Je ne sais si cette sorte de complainte a été faite sur le type d'une chanson profane; en tout cas je n'ai pas réussi à en retrouver le modèle.

I

*Gilles de le crois.*

Douce dame de paradys,  
Honours del mont et la clartés,  
Vous estes la rose et li lis  
4 Desceure toutes les biautés  
Ke Diex a fait, c'est verités,  
Car de vous nasqui Jhesus Cris,  
Par cui li mons est aquités  
8 De la main a nos anemis.

II

Dame, vous estes li vernis  
Et de vertus et de biautés,  
Ki sour les coulours est assis,  
12 Car tous les biens enluminés.  
Pors de salut estes et nés,  
Voie, refuis as desconfis,  
Car ja ne sera desperés  
46 Ki vous servira, ce m'est vis.

4 *B*<sup>2</sup> Desor trestoutes — 6 *B*<sup>2</sup> ke — 7 *B*<sup>2</sup> est raicheteis — 8 *B*<sup>2</sup> Des  
mains as morteis a. — 11 *Z* ert a. — 12 *B*<sup>2</sup> Por les autres enlumineir;  
*Z* li biens? — 13 *B*<sup>2</sup> Pors et salus estes de meir — 14 *B*<sup>2</sup> Voie et  
refuge a d. — 15 *B*<sup>2</sup> Ne iai.

III

- Vergiers enclos, roiaus palais,  
Clere fontaine, flours et près  
En cui s'espandi li elers rais  
20 Del Saint Esprit et daïtés, (d)  
Par cui conseil li Fiex fu nés  
Ki racata et elers et laïs,  
Pour ce del ciel estes la elés :  
24 Dame, vous estes guerre et pais.

IV

- Cil en la Virgene s'aombra  
Ki sire estoit de paradys ;  
Onques de rien ne l'empira ;  
28 Virgene fu et virge ert toudis ;  
De li nasqui Diex, Jhesus Cris ;  
Virge conchut, virgene enfanta ;  
El lieu dont Eva nous osta  
32 Nous a ceste dame remis.

V

- Dame, vous estes vrais confors  
As pecheours desconfortés ;  
A vous, dame, est tous mes acors,  
36 Ke vous a celui m'accordés  
Ki de vostre saint cors fus nés,  
Car bien sai miens en est li tors :  
Par jugement seroie mors ;  
40 Or vous prenge de moi pités !

18 *B*<sup>2</sup> flour enpreit — 20 *B*<sup>2</sup> espi la deiteis — 22 *A* après laïs *B*<sup>2</sup> donne ce vers : Ceu est la fine veriteis. — 23 *Z* la manque. — 24 manque en *B*<sup>2</sup>. — 25 *B*<sup>2</sup> En ceste dame saombraït — 26 *B*<sup>2</sup> Cil ki sire est — 28 *B*<sup>2</sup> est tous dis — 33 *B*<sup>2</sup> range les trois strophes qui suivent en cet ordre : VI, VII, V ; *B*<sup>2</sup> li confors — 35 *B*<sup>2</sup> Dame estes vraie et je vos pri — 38 *B*<sup>2</sup> Bien sait ke miens est li tors — 40 *B*<sup>2</sup> Dame or vos en praigue piteis, *Z* Or vous manque.

VI

Dame, vous estes li osteus  
U li fiex Dieu se herbegas ;  
Onques si biaux ne fu ne tels  
44 Ne jamais si sains ne sera.  
Theophilus bien l'esprouva,  
Ki tant ploura a vos autels  
Ke de tous ses peeciés mortex  
48 Par vous a Dieu se raorda.

VII

Dame, ki en toi pourpresis  
Entierement le roi des rois,  
Mout bonement tu le vausis,  
52 Bele dame, car ce fu drois.  
La tombe ama Diex et la crois  
Et le sepulere u il fu mis :  
Ton ventre ama plus, ce m'est vis,  
56 Car il y sejourna .ix. mois.

VIII

Dame, pour la vostre pité,  
Car deproiés vostre chier fill  
Ke il me giet de viés peeciés  
60 Ki tant sont lait et ort et vill;  
M'arme et mon cors giet de perill;  
Escus garans vous me soiés,  
Quant tous eis mons sera jugiés,  
64 Ke m'arme ne voist à escill.

42 B<sup>2</sup> Ou ihesueris se — 43 B<sup>2</sup> Onques ne fu si b. — 44 B<sup>2</sup> plus  
sains — 51 B<sup>2</sup> Tout aussi com tu — 52 B<sup>2</sup> dame et si fut il voirs --  
56 B<sup>2</sup> Quand il sejourna — *Les strophes VIII-XII manquent en B<sup>2</sup>.*



IX

Douce dame de paradys,  
Estoile de mer reluisans,  
Del ciel estes empeerris,  
68 Et s'est vos fiex li Tous Poissans ;  
Sovent li estes deproians  
Pour les vostres feels amis  
Et vous les deffendés toudis  
72 De lour anemis trop poissans.

X

Dame, vous avés sormonté  
Toutes virgenes del ciel la mont  
Par vostre france loiauté  
76 Et toutes celes de cest mont  
Et ki jamais i seront,  
Car par vous sont racaté  
Cil ki done estoient dampné  
80 Ens en infer le parfont.

XI

Nus hom ne poroit raconter  
Vostre grant debonaireté,  
Ne descrire ne deviser ;  
84 El mont n'a tant de cruauté  
K'en vous a d'umilité.  
Diex se sent bien u osteler  
Et vous mout bien u regarder  
88 En cui il prist humanité.

70 les vos f. — 72 tropoissans — 74 Tous v. — 77 *Vers trop court.* — 78 *Corrigez* furent racaté? — 80 *Corrigez* Et mis en infer? — 85 *Corrigez* Ke en ou Comme en?

XII

De vo grant biauté m'esmerveill ;  
Nus hom nel poroit comparer  
A estoile ne a solell ;  
92 De toutes estes vous nomper,  
Dame, de tere et de mer.  
Se ne fust par vostre conseil  
Es. . . . .

JOSEPH BÉDIER

Professeur au Collège de France.

*Paris, le 3 juillet 1909.*

---

## Lettres inédites de Mistral.

---

Les lettres suivantes ont été adressées par Frédéric Mistral au littérateur nîmois Jules Canonge, entre les années 1854 et 1863. Elles ont été conservées par le destinataire et léguées par lui, en 1871, à la Bibliothèque municipale de Nîmes. Elles y figurent actuellement, avec d'autres correspondances, aux cod. 492-493. Je les crois inédites. Canonge, qui a publié, non sans quelque vanité, un petit recueil de *Lettres tirées de la correspondance d'un poète*, n'a pas songé à les y insérer. L'historien du félibrige, Jourdanne, le bibliographe de Mistral, Lefèvre, les ignorent (1).

Elles sont intéressantes, moins en raison de leur destination qu'en raison de leur auteur. Jules Canonge, parfait galant homme et ami passionné des lettres et des arts, n'a jamais été qu'un amateur présomptueux, auteur de faibles nouvelles, de romans médiocres et de vers trop fugitifs. Il fut touchant par la naïveté de son amour-propre, par sa joie devant les éloges souvent plus polis que sincères de ses correspondants, un peu ridicule par la vanité qu'il eut de

(1) M. Lefèvre signale (*Bibliographie mistralienne*, p. 17) une lettre à Jules Canonge, auteur de *Brune-la-Blonde*, publiée dans le *Messager du Midi*. (Montpellier, 15 juin 1868).

donner l'illusion d'être un auteur fécond, en republiant sans retouches, sauf aux titres, ses chétifs ouvrages. Il faut toutefois lui reconnaître du goût dans le choix de ses admirations, Chateaubriand, Béranger, Ary Scheffer, Pradier, Lamartine, — et l'honneur d'avoir encouragé les débuts du mouvement régionaliste en Provence. Mais il fallait la reconnaissance trop indulgente du jeune maître de Mailane pour prodiguer aux opuscules de son confrère, avec une verve inlassable et des formules magnifiques, des éloges exagérés. Une telle prodigalité d'admiration ou manque de critique, ou se corrige d'ironie secrète. L'ironie apparaît non douteuse, quand Mistral humilie *Mireille* devant *Izane*, quand il se défend d'avoir pillé son poème dans une certaine *Chèvre d'or* de Canonge, à qui Paul Arène n'empruntera plus tard que son titre. Assurément, si quelque académicien nimois, pieux conservateur des gloires locales, a jamais envie de faire revivre la pâle physionomie littéraire de Canonge, il n'aura pour la louer qu'à ramasser les diamants semés dans ces lettres par l'éloquence flatteuse du poète.

Celui-ci apparaît ici à l'aube de sa vie littéraire, au lendemain de la première félibrée de Fontsegugne (1), composant *Mireille*, fixant avec Roumanille, Aubanel et autres, l'orthographe du provençal littéraire, créant le félibrige, sans hésitation, mais avec quelque timidité encore. Plus jeune que Canonge, il se montre d'abord très déférent à son égard, préoccupé de rallier à la cause provençale une « personnalité » influente dans la société nimoise. Il lui écrit de longues lettres, de véritables plaidoyers, recherche pour

1) Le 21 mai 1854, à Fontsegugne près Châteauneuf de Gadagne (Vaucluse).

lui de vieilles chansons, lui envoie des vers, lui en dédie. Puis, à mesure qu'il prend conscience de lui-même, son ton change; il parle bientôt en camarade, puis en conseiller littéraire (1). Ce progrès de l'orgueil du surhomme, frappant élément psychologique de Mistral, s'accuse ici en traits sensibles.

Ces lettres sont précieuses aussi pour l'étude de la renaissance provençale à ses origines. Elles contiennent de justes remarques sur la diffusion du français en Provence, sur la résistance et la persistance du provençal; l'érudition philologique de Mistral y est encore assez incomplète; ses idées sur la formation du français sont assez vagues, on peut douter que l'influence de la Cour y ait été aussi marquée, aussi puissante, qu'il le dit; mais la satire qu'il esquisse ici, et qu'il a souvent reprise, des Provençaux francisants n'est pas moins judicieuse que plaisante. Mistral se montre d'ailleurs fort au courant de la littérature française contemporaine, citant Vigny, Musset, Villemain, donnant sur Béranger un jugement personnel. A propos de Béranger (2), à propos des éditions d'Aubanel, il manifeste en matière religieuse, à l'égard de ceux qu'il appelle non sans dédain la *Capellanerie*, une indépendance qui surprendra peut-être certains de ses admirateurs actuels. A propos d'une brouille qu'il déplore entre Canonge et Reboul, ces deux amis qu'avait fraternellement réunis sa première épître en vers, il a sur l'amitié quelques lignes qui sont d'un fort joli et

(1) Mistral a consacré une notice à Canonge dans le *Mortuorum* de l'*Armana Prouvençau*, 1871.

(2) Il m'a paru opportun de joindre à cette correspondance, à propos de Béranger, une lettre de Mistral à Aubanel et une d'Aubanel à Canonge.

délicat sentiment, et il montre en ces lettres une sensibilité vibrante et nuancée. Après un demi-siècle, elles restent un document jeune et vivant, et l'on peut sans scrupule présenter au glorieux octogénaire ce miroir, peut-être oublié, mais toujours limpide, de l'âme de sa jeunesse. Aussi bien, du jour où s'est dressée au forum d'Arles la statue de Mistral vivant, la postérité a commencé pour lui.

I

A JEAN REBOUL ET JULES CANONGE <sup>(1)</sup>.

Maillane, 3 novembre 1854.

Fol. 1. A *Jan Reboul* <sup>(2)</sup> em' a *Julo Canoungo*.

Ami vous isto de ricaupre  
Lis ami què vénon de liun ;  
M'èro esta di pèr mai que d'un  
E dins moun cor l'avièu regun :  
Mai fau lou véire per lou saupre.

Tambèn, i'a que la man de Dièu  
Per vous paga vostre avenènço.  
Ah ! que vous largue, en recoumpènso,  
Touti li bèn que moun cor pènso  
Et qu'aurias deja se poudièu.

(1) Nîmes, Bibl. munic., col. 493, fol. 1-2. Imprimé dans l'*Armana Prouvençau*, 1856 (2<sup>e</sup> année), p. 84 et en partie dans les *Isclò d'or* éd. Roumanille 1876), p. 392, avec des variantes.

(2) JEAN REBOUL, le boulanger-poète de Nîmes, l'auteur d'une célèbre élégie : *L'ange et l'enfant*, compte comme félibre dans le *Groupe des Amis*.

Que touto niu vous endourmigo  
Em' un visage risoulet!  
Au dous alen dôu ventoulet  
Qu'enfestoulis vòsti coulet,  
Que voste jour s'enfestouligo.

Lis an que passas à canta  
Fague Diéu que vous peson gaire,  
Poeto! e basto pousqués faire  
Come lou vin d'aquest terraire  
(Que quauque jour vendrés tasta).

Fol. 4<sup>r</sup>. Lou vin que nais dins li graviho  
De nòsti gres rouge e peirous,  
Au-mai vèn vièi, au-mai vèn rous,  
Prefunna, gai et vigourous :  
Un mié got vous escarabiho!  
Mai que vous cante, pauvre ièu !  
Vòsti vido es to pas mrouso,  
Vous qu'uno vilo pouderouso  
Davan si sorre es auturouso  
De vous monstra coume si fiéu ?  
Digas de noun!... Quand a la bruno  
Vous espasas devers la Font,  
Lis aubre que i'a tout de long  
Clinon sus vous soun noble front  
I rai clarineù de la luno.  
E dins si tèmple ravaja  
Li ninfo que soun escoundudo  
Per saluda vòsto vengudo  
Dins la pinedo souloumbrudo  
Se laisson véire blanqueja...

Se vous amon d'uno amour talo,  
Es pas pèr rèn : vous an pas vist  
Coume tan d'autre, qu'a Paris  
Courron oublida soun païs,  
Tre que se sènton dous pan d'alo.

Fol. 2. Car vautre, ami, qu'aurias pousecu  
Prene tan liun vòsta roulado  
Vous sias tengu sus li peiado  
D'aqueli ninfo ben amado  
Que vous an vist quand sias nascu  
  
Vautri tambèn lis avès visto...  
N'aves encaro parla'n res  
Mas se counèis que proun de fes  
Eli-memo vous an après  
De si cansoun li pu requisto.

*A Canoungé (1).*

O Canoungé, la chato qu'as (2)  
E la mièu soun Prouvençaleto  
Ma la tieùno a li man blanqueto,  
E la mieùno (3) es uno moureto  
Que s'es abarido à — n — un mas.

(1) Cette pièce a été imprimée par Canoungé comme préface à la seconde édition d'*Arles en France*, avec sa réponse à Mistral.

(2) *Isano*, nouvelle « contemporaine » en prose française, publiée en 1854 (Nîmes, Bibl. munic., 34145), puis dans la seconde édition d'*Arles en France* (1861), tout à fait indigne de la comparaison trop aimable de Mistral.

(3) *Mireio*, alors en préparation.



Toun Izano es uno Arlatenco  
Taiado en reino, e soun coui nus  
Sort emé biais de sis ajust.  
Miréio, acò vai pas tan just  
Es, pecaïre, qu'una Baussenco! (1)

Mai coume soun d'ou meme tèm  
E touti dos amouretido  
Podon pas miés estre assourtido  
Per se coumprene, e dins la vido  
De se coumprene fai grand Bén.

F. MISTRAL.

Maillane (B.-d.-R.), 3 novèmbre 1854.

Fol. 2<sup>o</sup>.

A *Reboul*. (2)

Es iu d'Erode espaventa  
Quand ti graususso emmaliciado  
E quand ta voues encourroussado  
Mostrou Rachel descounsoulado  
Fas gau de veïre e d'escouta.

Dins toun canta vengu pu tendre,  
Quand a ta voues un angeloun  
A la brasseto emporto amoun  
L'amo d'un poulit enfantoun,  
Fas gau de veire e gau d'entendre.

(1) Une fille des Baux, une villageoise, par opposition à l'Arлатenco, la citadine. Pour les gens de Crau et de Camargue, Arles reste la grande ville, la capitale. Cf. DAUDET, *L'Arlésienne*.

(2) Ces trois pièces ont été adressées ensemble « à Moussu Julo Canoungi ».

Mai ce que fas que tan t'amen,  
O béu Reboul, en ta persouno,  
Es que, souto tan de courouno,  
Toun front demore tan seren.

F. MISTRAL.

Maillane, 3 novèmbre 1854.

## II

A JULES CANONGE (1).

Maillane, 3 février 1855.

Que vous avez bon cœur, mon cher monsieur Canonge, de vous souvenir si longtemps de si peu de chose ! Je me sens vraiment embarrassé pour répondre aux éloges que vous me distribuez avec tant de largesse, de grâce et de sentiment. Bien qu'exagérés par l'amitié, j'en reçois l'expression avec reconnaissance, car, venant de vous, la simple attention donnée à quelqu'une de nos œuvres serait déjà pour nous une belle récompense.

Oh non ! votre idiome n'est pas si *altier*, ni si *sec*, ni si *compassé* (2), qu'une main habile ne puisse l'assouplir, l'adoucir et lui prêter de la grâce. Outre les nombreux exemples qu'on pourrait en citer, il suffirait de votre délicieuse et

(1) Nîmes, *ibid.*, cod., 493, fol. 3-4.

(2) Réponse à une pièce de vers où Canonge lui disait : « Mon idiome, altier langage, — Va sur des échasses liissé, — Par ses pronoms embarrassé, — D'E muets traînant un bagage, — Il est sec, lourd et compassé. » Espérons pour Canonge qu'en écrivant le second vers il voulait faire de l'harmonie imitative.

harmonieuse épître pour protester victorieusement contre votre assertion. Quelle inspiration facile! quelle noblesse et quelle simplicité! quelle concision et quelle précision dans l'expression des pensées les plus profondes. Vous êtes, mon cher monsieur, un maître *félibre* <sup>(1)</sup> en langue d'oïl.

Je dois aussi vous remercier ici du généreux et vigoureux coup de main que vous avez donné à la publicité de notre *Armana* <sup>(2)</sup>. Vous ne sauriez croire combien nous sont chers ces précieux témoignages publics de l'estime des hommes d'élite. Nous avons en effet, en Provence, à lutter perpétuellement contre les sots. Les sots chez nous se recrutent parmi les savants de village, les employés inférieurs des administrations, les commis, etc., *moussirat pissa* [f. 3<sup>e</sup>] *sus la raco*, comme les appelle le peuple, demi-bourgeois, demi-manants, qui, parce que l'habitude du provençal paternel les empêche de saisir l'*accent parisien*, affectent un merveilleux dédain envers la langue de Provence : ce que j'ai essayé de rendre dans la mauvaise épigramme que voici :

De mounte vén qu'aquén moussu Bousiéri,  
Qu'èro pesaire e qu'aujourd'uei reçaup  
Nòsti biheto eila' u camin de fèrri,  
Poù pas soufri lou parla prouvençau ?

(1) Le nom était alors dans toute la fleur de sa nouveauté : Canonge compta, en effet, comme félibre, dans le groupe de l'*Histoire et Archéologie*, avec Amédée Pichot, le directeur de la *Revue Britannique*, un Arlésien déraciné.

(2) Un article de Canonge sur l'*Armana* parut dans l'*Opinion du Midi* de Nîmes, le 13 décembre 1854.

Es estoïnant! car, d'aussi piei l'ou saup  
Que n'ei nascu jamaï que dedins Saut.  
— Eh! bëlli gënt, aco's tout lou misterï!  
Car aqueü rufé e leidas Prouvençau  
En se mesclan, grana coume de sau  
I mot Francés qu'estroupio noste arlèri  
Lou fai passa pèr ase e per jimèrri. (Jumart).

Heureusement nous avons pour nous tous les hommes de cœur, d'esprit et de goût, à quelque *idiome* qu'ils appartiennent!

On entend répéter chaque jour que le provençal se meurt, que le français se répand dans les campagnes, etc. Quand je lis de pareils paradoxes, je ne puis m'empêcher de rire aux éclats. Moi qui vis depuis ma naissance au milieu de la campagne et du peuple, je me trouve de plus en plus émerveillé de l'état florissant de la langue provençale parmi nous, et le français, tout orgueilleux qu'il est, ne jouit en nul pays de France d'une [fol.4.] popularité aussi vraie, aussi grande que celle du provençal en Provence.

On cite, comme preuve de la corruption et de l'extinction de notre idiome, les mots *père, mère, pain, sœur*, etc., qui maintenant remplacent à peu près partout les vrais termes du pays : *paire, pun, sorre*, etc. Mais ces mots que le français est parvenu à introduire parmi nous, après *500 ans (sic)* de commun gouvernement, de guerres civiles et de révolutions, savez-vous bien à quel nombre ils se réduisent? A *une vingtaine*, tout au plus! Je les ai comptés! et encore doivent-ils leur introduction à une grande ressemblance qu'ils ont avec les termes de chez nous. Ce qui empêchera éternellement le français d'être populaire.

c'est sa *pauvreté*. Chaque peuple compose lui-même sa langue selon ses besoins, selon ses usages, selon son climat, selon son caractère, selon ses travaux, etc. Voyez : les marins ont leur langue à eux, langue très riche, mais qui ne figure qu'en parcelles imperceptibles dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Les paysans du Berry et de la Touraine (pays éminemment français) ont leur langue à eux, bannie également du sus-dit dictionnaire. Les Bretons, les Normands, les Provençaux ont leur langue, leurs termes à eux, pour désigner les plantes, les croyances, les cultures de leurs pays, termes qui manquent à la langue française. Les savants, quand ils ont voulu exprimer leurs inventions, leurs idées, ont été obligés de se forger une langue. Le français, formé à la Cour, n'a de termes que pour les choses connues à la Cour, et, si le peuple essayait jamais de s'en servir pour les détails de sa vie et de ses travaux, il se trouverait aussi embarrassé qu'un moissonneur allant à la moisson vêtu de la robe d'un évêque. [fol. 4<sup>r</sup>] Aussi, comptant avec raison sur la force vitale de notre idiome indispensable au peuple, au lieu, comme on pourrait le croire, de nous appuyer sur les souvenirs du passé, nous confions notre gloire, si gloire il y a, aux vents mystérieux qui nous viennent de l'avenir. La littérature jusqu'ici, comme du reste tous les arts, a été la part et le privilège de quelques-uns; mais, grâce à l'esprit démocratique qui tend de plus en plus à répandre l'instruction parmi les masses, quelque jour, comme chez les Athéniens, elle deviendra le privilège de tout le peuple, et alors le vrai peuple, qui saura lire et aimer la poésie, aimera, je n'en doute pas, à lire les œuvres de ceux qui ont écrit dans sa vraie langue. Mais assez causé là-dessus.

Voici la version complète de *Morbier Marioun* ! Je l'ai recueillie chez nous, un peu ici, un peu là :

Mounte tan matin sies anado,

Morblù, Marioun !

— A la fountano querre d'aigò,

Moun Dieù, moun marit !

— Quau èro aqueù que te parlavo ?

Èro uno de mi camarado.

— Li chato porton pas li braio !

Èro sa robo envertouiado...

— Li chato porton pas l'espaso !

Ei sa fielouso que passavo...

— Li chato porton pas moustacho !

Ero d'amouro que manjavo...

— Lou mes de mai porto pas mouro !

Èro une branco de l'autouno...

— Vai me n'en querre ùna siétado !

Lis auceloun lis an becado...

— Mai ièù te couparai la testo !

E piei de que faies dou resto ?

— Lou jitarai de la finestro...

Li chin, li cat n'en faran festo.

Je crois que cela remonte à Louis XV.

Sur ce, cher monsieur, je vous salue et vous embrasse  
*fèlibrencamen.*

F. MISTRAL.

Maillane B.-d.-R.), 3 février 1855.

III

A JULES CANONGE (1).

Maillane, 23 avril 1857.

[Fol. 5.] Mon cher ami,

Il est temps que je vous remercie de l'envoi de votre nouvelle édition de *Varia* (2). En relisant ce gracieux volume, j'ai éprouvé le même charme délicieux qu'on éprouve en relisant après de longues années la première lettre d'une jeune amante. Il y a, en effet, dans vos vers quelque chose de cette volupté pure, candide, qui s'exhale des premiers aveux. Loin d'ici l'ironie amère! loin d'ici les appétits impurs! Derrière votre sourire, je vois toujours l'amour, et derrière votre amour, le penser calme, le penser modérateur, éthéré. En vous lisant, je sens les ailes du rêve me soulever doucement et m'emporter heureux au-dessus des collines [fol. 5<sup>r</sup>], au milieu des étoiles; un monde serein, paradisiaque m'environne: des fleurs, des oiseaux, des fontaines, de chastes et belles jeunes filles...

Ajoutons que votre style revêt admirablement votre pensée. Noble, correct et transparent comme une draperie

(1) Nîmes, *ibid.*, cod. 493, fol. 5-6. Suscription: « Monsieur, Monsieur Jules Canonge, à Nîmes, boulevard des Calquières, 19. Gard. »  
Timbre postal: Saint-Remy de Provence, 24 avril 1857. Papier bleuté.

(2) *Varia*, recueil de poésies, parut en 1855; la seconde édition en 1857, une troisième en 1860, une quatrième et dernière en 1869, chacune avec des remaniements et des additions.

de Pradier <sup>(1)</sup>, il fait songer au proverbe antique : *Anima pulchra in corpore pulchro*.

Vous avez bien fait de revoir, de retoucher et de recueillir toutes ces poésies charmantes. C'est un essaim d'abeilles suspendu en grappes d'or dans une ruche de cristal. Éclairé, échauffé de notre bon soleil de Provence, il murmure *toustéms*, ô cher ami, votre nom et votre gloire. Il versera éternellement aux âmes le miel, le miel de joie, le miel d'harmonie, le miel [fol. 6] d'amour.

Voilà les idées que me suggérèrent vos poésies, et les idées qui me viennent quand je rouvre votre volume. Je me disais : « Demain tu répondras, tu remercieras notre bienveillant et noble ami de Nîmes ! » Demain arrive, on renvoie au lendemain ; peu à peu la paresse s'en mêle, les occupations ou les distractions surviennent, on compte sur l'amitié et [c'est] ainsi que les mois s'écoulent sans réponse et qu'on s'expose à passer pour oublieux.

Mais quoi ! serait-on provençal si l'on n'était pas un peu indolent ? Agréés donc mes remerciements et mes compliments tels qu'ils sont, et, pour être tardifs, ne doutez pas, cher ami, de leur chaleur et de leur sincérité.

Je vous embrasse *amistadousamen*.

F. MISTRAL.

Maillane, 23 avril 1857.

(1) Le sculpteur célèbre, populaire à Nîmes, pour la Fontaine monumentale qui orne l'esplanade en perspective sur l'avenue Feuchères. Canonge a publié des lettres de Pradier dans son recueil : *Lettres choisies dans une correspondance de poète* (1831-1866, Tardieu, 1867), et dans une étude de critique artistique : *Pradier et Scheffer* (in-32, Paris, Paulin, 1858).

(2) Ce mot est recouvert par un cachet de cire verte.



IV

A JULES CANONGE (1).

Maillane, 25 decembre 1857.

[Fol. 9.] Mon cher ami,

Je prends un moment du beau jour de la Noël pour répondre à l'envoi de votre étude sur *Béranger* (2) et vous souhaiter de bonnes fêtes et une heureuse année.

Mais j'ai hâte de vous remercier de vos bonnes et saines pages sur Béranger. Par ces temps de colères plus démagogiques que démocratiques, par ces temps d'opinions vénales, par ces temps de récriminations et de regrets implacables, on voit si peu de choses écrites au point de vue de votre étude qu'on croirait en vous lisant lire Plutarque ou Cicéron. C'est la même modération, le même calme, la même indulgence pour les fautes (communes, hélas! à tout ce qui *es na de maire*, comme disaient nos vieux troubadours), la même admiration pour la vertu, la même sérénité de jugement et d'élection. [fol. 9<sup>r</sup>] Oui, vous avez fait une bonne action de proposer *hominibus bonæ voluntatis* la paix sur la tombe de Béranger. Oui, Béranger a péché dans sa jeunesse; il a péché aux yeux des bonnes mœurs, de la religion et même de la liberté. Mais quel homme n'a pas péché dans sa jeunesse?... Seulement, la plupart péchent

(1) Nîmes, *ibid.* cod. 493, fol. 9-10. Sans suscription.

(2) Canonge avait été un protégé littéraire de Béranger; il a publié en guise de préfaces à ses œuvres des lettres flatteuses de Béranger. De là son admiration et son jugement élogieux pour le vieux chansonnier. Cette étude, parue en deux articles dans un journal de Nîmes (cf. *ibid.*, la lettre d'Aubanel), a été publiée à part et republiée dans le recueil *Passim*.

en actions et lui a péché en chansons; les reptiles font sournoisement l'amour parce qu'ils n'ont pas d'ailes ni de voix; les rossignols et les moineaux ébruitent leurs ébats parce qu'ils ont une voix et des ailes, et les reptiles passent pour chastes et les moineaux passent pour lascifs (1).

Mais tous les vrais honnêtes gens doivent s'incliner devant le nom de Béranger, parce que Béranger a vaincu le plus grand vice du siècle, la faim de l'or : il a prouvé à des masses ignorantes, envieuses, démoralisées qu'on pouvait être heureux et faire des heureux en restant pauvre. Il a prouvé à une bourgeoisie opulente [fol. 10], insatiable, sceptique, qu'on pouvait préférer l'indépendance à l'ambition et la pauvreté à la richesse sans être un crétin.

Quoi qu'il en soit, mon cher Canonge, et malgré l'éloquence, l'autorité et la sincérité de vos argumens, je ne crois pas que vous arriviez au but que vous proposez à vos contemporains. Il existe à l'égard de Béranger deux classes d'hommes, les uns voudraient en faire leur homme lige, leur chose; les autres ne voient et ne verront jamais en lui que le chantre de *Frétilton* et des *Hommes noirs*. Si vous élaguez l'œuvre du poète, les premiers vont crier sus à *l'expurgateur*, au *profane*, au *séminariste*, etc. Les autres vont crier haro sur l'impie, le correcteur, le démagogue. Les hommes modérés, les platoniciens, comme vous et moi, sont rares dans tous les pays. Vous avez vu Lamartine et Cavaignac, deux hommes d'abnégation aussi, qui avaient sauvé la France, le peuple et l'ordre, vomis par tous [fol.10<sup>e</sup>] les partis deux mois après les bravos unanimes de ces mêmes partis. Que voulez-vous attendre d'une société pareille?

(1) Étrange et poétique zoologie sentimentale!

Autre chose. — La Université (*sic*) est composée assurément d'hommes distingués. N'aurait-on pas pu depuis longtemps faire un choix de poésies de Lamartine, d'Hugo, de Béranger et de quelques autres, et mettre ce recueil sous les yeux de la jeunesse studieuse? Mais non, on continuera longtemps encore à ennuyer la jeunesse des amplifications de J.-B. Rousseau, de Madame Deshoulières, de Delille, etc. Puis viendra le tour des rimeurs du premier Empire et dans deux siècles peut-être celui de Béranger.

Vous avez bien fait de relever l'opinion de Lamartine à propos des refrains. En définitive, malgré tout le respect que j'ai pour ce grand homme, il me semble que Lamartine ne trouve bien que sa manière à lui. Il se montre par trop dédaigneux à l'égard de Lafontaine et de Dante. Quel est le poète épique après Homère, si ce n'est Dante?

Je vous serre cordialement la main.

Votre tout dévoué,

F. MISTRAL.

Maillane, 25 décembre 1857.

V

A JULES CANONGE <sup>(1)</sup>.

Maillane, 22 décembre 1858.

Fol. 11. Mon cher poète,

Je vous remercie de votre nouveau et charmant volume de contes. Il n'y a que vous pour broder si délicatement le

<sup>1)</sup> Nîmes, *ibid.* cod. 493, fol. 11-12. *Suscription* : Au poète Jules Canonge, à Nîmes (Gard), boulevard des Calquières, 19.

merveilleux et l'idéal. Je connaissais déjà *Terentia* <sup>(1)</sup>, cette restauration si artistique et si intéressante des mœurs et des monuments antiques de votre cité natale. Mais, laissez-moi vous le dire tout desuite, la perle de votre *Olim* <sup>(2)</sup>, c'est « *la reine des Fées* ». Oh ! c'est là, mon cher ami, une création ravissante ! J'ai lu avec délices, avec passion, avec des larmes ! Oui, ce n'est pas un compliment que je vous fais ; j'ai pleuré à la mort de la petite *ramasseuse de mousses*. C'est tellement [fol. 11<sup>v</sup>] bien fait, bien écrit, bien pensé, c'est si *vrai*, si touchant, si *naturel* qu'arrivé à la fin, arrivé à l'épilogue, je me suis fâché contre vous. Cette intervention de Frantz et de Paul, cette désillusion, est pénible, pénible comme un beau rêve interrompu. Pourquoi, cher poète, après avoir si bien tissé votre fable, après avoir employé tant d'artifices pour nous faire oublier notre milieu prosaïque et quotidien, pourquoi venir nous avouer que tout cela n'est qu'un rêve ? Si quelque jour vous publiez une nouvelle édition de cette adorable féerie, je vous conseille vivement de supprimer le préambule et la finale explicative.

Les autres légendes : *Nidda*, *Stella* et *Les derniers solitaires* font aussi le plus grand honneur à votre imagination. Mais *la Reine des Fées* m'a touché de sa baguette d'or, et je ne puis échapper à sa fascination.

(Fol. 12) Aussi je vous embrasse en vous rappelant le dernier conseil de la petite ramasseuse de mousses : « Si

(2) Nom de l'héroïne des *Solitaires*.

(1) OLIM, contes et traditions (Paris, Et. Giraud, 1859 *sic*). Ce recueil contient : *La dernière Sibylle* (*Stella*), *Nedda*, *Les Solitaires*, *La reine des Fées* [Bibl. Nîmes, 26557].

tu rencontres une vierge au maintien grave et doux, aux habitudes modestes et retirées, ne dédaigne pas de la suivre et de l'associer à ton existence! » Puisse le Dieu bon vous ménager cette rencontre, et... à moi aussi! (1)

Je suis votre tout dévoué Félibre,  
J. MISTRAL.

*Mirèio* ira vous embrasser avant la fin de janvier! (2)

Maillane, 22 décembre 1858.

## VI

A JULES CANONGE (3).

Maillane, 8 janvier 1860 (4).

Mon cher poète et ami,

J'ai trouvé un grand charme à relire *Varia* (5) et *Le Tasse à Sorrente* (6). Votre œuvre n'est pas de celles qui se détachent de l'arbre avec les feuilles d'automne. Votre poésie est classique dans la meilleure acception du mot, et

(1) Mistral attendit cette rencontre jusqu'au 27 septembre 1876.

(2) Canonge publia deux articles sur *Mirèio* dans l'*Opinion du Midi*, journal de Nîmes, 9 mars et 2 avril 1859.

(3) Nîmes, *ibid.*, cod. 493, fol. 12 (sic) 13. Sans suscription.

(4) 1860 est une correction. Mistral avait écrit d'abord : 1859.

(5) Dans la quatrième édition parue en 1859.

(6) Dans le même recueil. En 1865, *Le Tasse* reparait dans un autre recueil : *Penser et Croire*.

il est rare de trouver aujourd'hui tant de grâce, de coloris et de simplicité unis à tant de distinction, à tant de vraie noblesse. Sans compliment, vos ravissants petits livres me rappellent le diamant sous la main du lapidaire; ils ne se font petits [fol. 12<sup>r</sup>] que pour multiplier leurs facettes et acquérir l'éclat parfait. Et puis votre talent est plein de contraste. Ainsi, à la cordialité mélancolique de Virgilius Maro vous faites succéder plus d'une fois le piquant, le mordant, l'élégance et la gaieté brève de Catulus. C'est pour cela que je vous aime. Je trouve l'homme là dedans, l'homme de larmes et de sourires, l'homme *journalier, ondoyant et divers*.

Je regrette, mon cher ami, d'avoir sans le vouloir remué dans votre cœur un ressentiment qui allait peut-être s'endormir, et je vois avec peine que vous souffrez encore d'une blessure que je croyais fermée [fol. 13]. A vous parler franchement, je trouve qu'en pareille occurrence le plus grand tort est aux imprudents amis qui se hâtent de redire à qui de droit des propos blessants. Il n'est rien de plus vénérable qu'une vieille amitié, et un tiers devrait y regarder à deux fois avant de s'exposer à la briser. Il arrive plus d'une fois qu'un ami dit de son ami absent telle et telle chose déplaisante qu'il n'oserait pas dire en face de lui. Bien coupable est celui qui va tout chaudement redire cette chose, et qui presque toujours l'exagère et la détourne de son sens, tandis que celui qui l'a dite s'en est peut-être repentí déjà. C'est *surtout* à nos amis que nous devons passer beaucoup de choses, car la place d'un ami qui s'en va reste toujours vide. Je crois, mon cher poète, qu'on vous en aura dit plus qu'il n'en existe [fol. 13<sup>v</sup>]. J'ai causé plus d'une fois avec Reboul dans la plus grande intimité, et quelquefois sur votre compte.

Jamais une parole amère, haineuse, ou inconvenante : de telle sorte que j'étais étonné qu'avec si peu de griefs la glace demeurât. Aussi, j'aime à le croire, tôt ou tard vous reviendrez l'un à l'autre. Rappelons-nous le mot d'Alfred de Vigny : « Si entre poètes nous ne nous aimons pas, qui donc nous aimera ? »

Mais parlons un peu de choses gaies. Aubanel s'est décidé à s'imprimer lui-même : il brave la *capellanerie* (1) avignonaise, et il fait bien. En s'imprimant à Paris, était-il à l'abri de leurs attaques (2) ?

J'apprends avec plaisir que vous nous préparez un nouveau bouquet de fleurs. Je le sens déjà d'ici : ce sont des immortelles, non pas des immortelles de tombeaux, mais des immortelles de montagne, toutes d'or, toutes de parfum.

Je vous embrasse et vous remercie de votre effusion, elle m'honore et me *rend heureux*.

Votre cordial,  
F. MISTRAL.

(1) Le clergé.

(2) Les attaches de la maison d'imprimerie Aubanel avec le monde ecclésiastique d'Avignon et le titre d'Imprimeurs pontificaux gênaient le poète pour éditer ses poèmes, d'une inspiration fougueuse et sensuelle, tout à fait païenne. Cf. Lud. Legré, *Le poète Th. Aubanel*. (Paris. Lecoffre, 1894.)

VII

A JULES CANONGE (1).

Maillane, 1<sup>er</sup> juin 1861.

Urous jouvènt!

Sias toujours emé li bélli chato, bevès toujours li sourrire de vinte an e toujours alenas l'alén di bouqueto roso! Vous plagnés pas de voste sort : la coumpagnié doù femelan poulit, aco es la pousio touto vivo; aco es la font de joio e de bonur, aco sara, se Dieù lou voù, la counsoulacioun di juste en l'autre mounde.

Vous escrive au retour d'un galant viage que vène de faire a la Cioutat et a Cassis (2), dos viloto de Prouvenço qu'ai [fol. 14<sup>r</sup>] trovado counténto et risouletto long de la mar: tãli que li princesso qu'Ulisse destouqué sus lou ribeirès di Feacien, en quau, se vous souvén, l'oundado blanquinello poutounejava li bouteù. Es vous dire que sorte d'uno semanado benesido, e rên poudié la courouna mieüs que li vers que mandas a Mireio.

Légissés lèi dounc a la jouino e bello damo que me disès se plagne de noun avé dansa emé felibre o chivalié.

Pecaïre! pàuri felibre! Se la branco d'agrioto noun se clino devers éli, aurai jamai lou biais de ie manda [fol. 15] la man, e barbelaran de set d'aquí que moron.

Legisses ie vosti vers amistados, e la jouino e bello damo

(1) Nimes, *ibid.*, cod. 493, fol. 14-13. *Suscription* : « Au félibre Juli Canoungé. »

(2) Mistral songeait déjà à Calendaù.



(que regrète de pas counéisse), au lio d'avé lou complimen desgaubia d'un felibre vergougnous, recaupra dins sa fando un fres bouquet de flour. Voste mai que mai reconéissen.

F. MISTRAL.

Maiano, 1 juin 1861.

## VIII

A JULES CANONGE (1).

Sans date.

Mon cher Canonge, je viens de lire votre *Arles en France* (2), comme si ce n'était pas le livre de mon ami, et je vous affirme que ça été pour moi un enchantement d'un bout à l'autre. Mais ce dont je grille de vous féliciter, c'est de *La Chèvre d'or*; un vrai petit chef-d'œuvre où l'érudition et l'invention, l'archéologie et la poésie, le merveilleux et le réel, le cœur et l'esprit, sont combinés si agréablement que vous [fol. 21<sup>r</sup>] êtes arrivé au vraisemblable qui pour moi est le vrai.

Ce qui m'a beaucoup étonné, c'est un certain nombre d'idées, de situations et de comparaisons que je trouve dans

(1) Nîmes, *ibid.*, col. 493, fol. 21-22. Lettre non datée, mais que la mention du livre de Canonge, *Arles en France*, permet d'attribuer à l'année 1861. — Papier bleuté de petit format, chiffré, ayant en tête la devise : *Lou souleü me fa canta*, au-dessus d'un insecte bizarre qui essaye d'être cigale et se contente d'être sauterelle.

(2) *Arles en France*, un vol. in-12. Tardieu, 1861 (avec une préface de Pontmartin et une lettre de Béranger), contient quatre nouvelles : « Phylax » (Arles romaine), « La Chèvre d'or » (Arles sarrasine), « Jeanne d'Alcyn » (Arles au moyen âge) et « Izane » (Arles moderne).

*La Chèvre d'or* et que vous pouvez trouver dans *Miréio*. Il est certain que nous ne nous sommes pas pillés : (1) votre nouvelle était publiée bien avant mon poème, et je vous donne ma parole d'honneur que je ne l'avais pas lue. Cela prouverait qu'un pays, qu'un climat produit ses idées comme il produit ses fleurs, ses oiseaux et ses insectes, et que deux écrivains allant en chasse peuvent comme [fol. 22] deux chasseurs rencontrer le même gibier. *Jeanne d'Alcyn* et *Phylax* sont d'excellentes études qui donneraient aux antipodes le besoin de s'embarquer pour connaître Arles. Aussi, quelque populaire que soit votre nom parmi les filles d'Arles, cette ville ne reconnaîtra jamais assez le bien que vous lui avez fait. Comme vous a dit Béranger (2), les Arlésiennes seules pourraient, si elles étaient gentilles, vous payer la dette de la cité. Simonne, Izane, Calsimande, comme la Vénus leur aïeule, devraient être pour vous sans voile et sans rigueur.

Je ne vous ai rien dit d'Izane. Vous savez mon opinion. C'est une reine. Merci de l'honneur que vous m'avez fait en mettant mes pauvres vers au front de votre héroïne. Je regrette que vous ne m'en ayiez pas averti. Je les aurais rendus plus dignes de la tête qu'ils ombragent. Je vous salue bien fraternellement et vous prie de croire à mon admiration.

F. MISTRAL.

(1) Cette déclaration de Mistral est importante, elle permettra aux commentateurs d'éviter de faux rapprochements et de fausses inductions quand ils rechercheront les sources de *Miréio*.

(2) Béranger avait écrit le 30 janvier 1850 à Canonge : « Izane, Pascoulette et Perdigon devraient se liquer pour vous couronner dans l'amphithéâtre. » C'est cette lettre que le modeste Canonge publie dans sa seconde édition.

P. S. — Ne riez pas trop de ma cigale à quatre pattes. Celui qui l'a gravée sur l'ordre de milord Bonaparte Wyse était anglais, et n'avait jamais vu la pauvre bête.

IX

A JULES CANONGE (1).

Maillane, 24 janvier 1862.

Mon cher Canonge,

Vous avez bien fait de m'adresser votre charmant et amical récit de la ferrade passée, et les croquis si vrais de notre excellent Jules Salles. Je n'avais pas vu cela; recevez-en mes compliments et mes remerciements.

Gracieuse et piquante la petite couronne que vous avez tressée au nouvel an! Vous deviez [fol. 18<sup>v</sup>] à toutes ces perles fines le fil de soie qui là dedans (*sic*) les réunit. *As de biais jusqu'au bout des ounglo*, et il fait bon vous avoir pour ami; au reste, à Nîmes, l'amitié est inépuisable en ingénieuses surprises: voila Jules Salles qui, non content de m'envoyer la Crau en miniature, veut me faire nommer membre correspondant de votre docte académie. Dites-lui que je veux bien, mais [fol. 19] à une condition, c'est que ma correspondance sera purement imaginaire, fictive et idéale. Chargez-le aussi de présenter mon fraternel hommage à votre illustre compatriote Charles Jalabert, qui avait bien voulu m'envoyer ses salutations par son intermédiaire.

(1) Nîmes, *ibid*, cod. 493, fol. 18-19. Sans suscription.

J'abuse de votre obligeance, mon bon ami, et j'ai l'air de vous nommer mon ministre des cultes ; mettez tout cela sur le compte de ma paresse [fol. 19<sup>e</sup>], qui trouve commode de saluer toutes les gloires nîmoises en un coup de chapeau.

Je vous embrasse et vous aime toujours.

F. MISTRAL.

Maillane, 24 janvier 1862.

P. S. — Vous avez vu les quelques lignes consacrées à *Arles en France*, dans la *Cronico felibrenco*. L'espace nous manquait, mais l'intention est bonne.

X

A JULES CANONGE (1).

Maillane, 10 mai 1862.

Mon cher ami,

Vous me trouvez toujours le même, passionné à la lecture de vos envois, paresseux à la réponse. Je vous félicite (ce m'est toujours un plaisir de remplir ce devoir vis-à-vis de vous) du *Chant polonais*, que vous m'avez fait connaître. C'est grand et sévère, et la majesté comme la forme du rythme rappelle ces belles stances d'Alfred de Musset, dans *La coupe et les lèvres* [fol. 17<sup>e</sup>]. Je m'étais dit, et je vous avais promis, de vous inviter à Maillane

(1) Nîmes, *ibid.*, cod. 493, fol. 17-18 (*sic*). — Sans suscription ; au bas de la lettre : A M. J. Canonge.

avec Jules Salles (1) un jour de ce mois de mai. Le Diable s'en mêle! Je n'ai pas pu depuis deux mois avoir un dimanche libre devant moi. Ce sont visites sur visites, (heureux temps où je ne connaissais et ne voyais que des poètes!), et maintenant je vais dans quelques jours partir pour Béziers pour assister au mariage de mon neveu. Mais je tiens à vous avoir : ce sera pour le mois de [fol. 18] juin. Comptez-y.

Merci de votre photographie. Voici la mienne que je n'ai pu vous offrir plutôt, grâce à la nonchalance de M. le baron Crespon (2).

Je vous embrasse de tout mon cœur.

F. MISTRAL.

Maillane, 10 mai 1862.

## XI

A JULES CANONGE (3).

Maillane, 2 juillet 1862.

Mon cher ami, nous avons ici dimanche une charmante fête agricole, la Saint-Eloi, avec bénédiction des bêtes de labour, course de la *Carreto ramado*, course de tau-

(1) Peintre nîmois. Il y a au musée de Nîmes une salle consacrée aux œuvres de J. Salles et de sa femme, M<sup>me</sup> Salles-Wagner.

(2) Photographie nîmois.

(3) Nîmes, *ibid.* 493, fol. 15-16. Suscription fol. 16v « Monsieur Jules Canonge, rue Régale, 12. Nîmes » Timbre postal : « Saint-Rémy de Provence, 2 juillet 62. » Papier chiffré en rouge, avec la devise : *Lou soulèu me fai canta* surmontant les initiales F. M.

reaux, etc. Dites à M. Jules Salles que je vous attends tous deux. Nous aurons Roumieux et sa femme, du soleil, de la joie et du vin de Châteauneuf-des-Papes.

Deux trains s'arrêtent à Graveson le matin, l'un à 7 h. 47, l'autre à 10 h. 34. Vous choisirez [fol. 15]. Vous trouverez à la station l'omnibus d'Eyragues (*sic*), qui vous portera jusqu'à mi-chemin de Maillane, et même jusqu'à Maillane, si vous le lui dites. A dimanche 6 juillet.

Votre bien affectionné,  
F. MISTRAL.

Maillane, 2 juillet 1862.

P. S. — Que M. Jules Salles me pardonne mon sans façon : le cœur supplée au manque de formes.

## XII

A JULES CANONGE (1).

Maillane, 29 août 1862.

Mon cher ami, vos *Ames en péril* (2) m'ont intéressé et charmé comme tout ce qui vient de vous; mais si vous m'offrez le choix, comme vos amis Chateaubriand et Béranger,

(1) Nîmes, *ibid.* 493. Non folioté, mais fol. 20 Rv. et 20 bis Rv. Sans suscription.

(2) *Les Ames en Péril*. Nouvelles méridionales. Tardieu, Paris, 1862 (autre édition en 1870), contient : *Nivette*, nouvelle cévenole (écrite en mai 1840, près Nochèniers); *Ambrosio*, nouvelle espagnole (8 juillet 1862); *Hugon*, nouvelle nîmoise (juin 1846).

ger j'opine pour *Nivette*, soit que vous peigniez avec plus de passion les mœurs et les paysages que vous avez sous les yeux, soit que les tableaux de nos pays retracés par votre poétique plume me touchent beaucoup [fol. 20<sup>v</sup>] plus que les exhibitions de choses exotiques, *Nivette* me va mieux qu'*Ambrosio*. C'est plus vrai, plus naturel. Serais-je trop fanatique de mon Midi? Peut-être bien.

Il me semble pourtant que ces mœurs espagnoles sont moins humaines, moins franches que les nôtres. Le brouillard monastique a attristé considérablement ce beau pays du soleil. La civilisation maure lui convenait mieux [fol. 20] *Hugome* est un gracieux type, seulement la nature extérieure n'y tient pas assez de place; mais je ne parle qu'à mon point de vue; mon tempérament peut m'induire en erreur. Ainsi l'objectif, comme on dit, m'attache bien plus que le subjectif, et, dans votre nouvelle, la description et la fontaine de Nîmes et la vie de fête que vous y avez placée me paraît la meilleure partie.

[Fol. 20] Jules Salles a dû vous dire combien nous vous avons regretté le jour de sa venue. Remerciez-le de l'agréable relation qu'il a faite de notre *roumacage* de Saint-Eloi dans l'*Illustration* (1). Le lendemain nous arriva l'épouvantable malheur que vous avez appris. C'est une de ces catastrophes qui déroutent toutes les données religieuses et philosophiques. On y croit reconnaître avec effroi la fatalité antique. Vous savez que le 14 septembre une grande solennité *felibrenco* se tient à Apt, la restauration des jeux

(1) Salles avait publié déjà le 27 septembre 1861 une *Ferrade en Camargue* dans le *Courrier du Gard*. Mistral le remercie de ces divers articles par une pièce publiée dans l'*Armana Provençau* de 1863, p. 49.

floraux <sup>(1)</sup>. Votre serviteur aura l'honneur d'y prononcer un discours provençal. Viendrez-vous l'applaudir? Votre dévoué ami,

F. MISTRAL.

Maillane, 29 août 1862.

### XIII

A JULES CANONGE <sup>(2)</sup>.

Maillane, 21 février 1863.

[Fol. 20] Mon cher ami,

Il vous sied de parler d'art. Votre *Passim* <sup>(3)</sup> est très attachant; vous racontez d'une manière charmante les sérieuses relations que vous avez eues avec les grands artistes de notre époque, et je suis bien content de connaître les détails intimes que vous nous apprenez. Vous unissez avec beaucoup de goût le piquant, la discrétion, la poésie et la sobriété, et vous dissimulez sous un voile d'élégance une [fol. 20] science profonde, une expérience énorme. Il faut être fort pour disserter sur le beau avec la

(1) Sur cette solennité, cf. JOURDANNE, *Histoire du Félibrige*, p. 59 *sqq.* et *Armana Provençau*, 1863, « *So Flourau de Santo Ano d'At.* »

(2) Nîmes, *ibid.* cod. 493, fol. 20 *folioté*. Sans suscription.

(3) *Passim*, Notes, souvenirs et documents d'art contemporains, par Jules Canonge. Un vol. in-32. Paris, Tardieu, 1863. Ce volume contient entre autres choses un article biographique sur le peintre arlésien Réattu, dont Canonge s'autorisa, quelques mois après, pour dédier sa nouvelle *Isabeleth* (Nîmes, Soutelle), à M<sup>me</sup> Grange (d'Arles) : « A la fille de Réattu, le biographe de son père ».



facilité qui vous est habituelle. Merci de ce livre. Il m'a beaucoup plu à double titre. Le premier, je viens de vous le dire. Voici le second : on sent palpiter dans ses pages l'amour de la patrie méridionale. Bravo, Félibre !

Puisque vous connaissez Gounod, voici une bonne nouvelle. Il m'écrit ce matin qu'il travaille à l'opéra de *Mireio* [fol. 20], opéra en cinq actes et dix tableaux (1). Avouez que c'est du bonheur. Je suis tout à vous.

F. MISTRAL.

Maillane, 21 février 1863.

#### XIV

TH. AUBANEL A CANONGE (2).

Pierrerue (Basses-Alpes), 20 décembre 1857.

[Fol. 8] Mon cher Monsieur Canonge,

J'ai reçu chez mon frère, dans les Basses-Alpes, votre lettre si sympathique, le deuxième article sur Béranger, et une lettre de Mistral, que je me hâte de vous faire passer. J'avais envoyé votre premier article à Mistral. Son sentiment est entièrement conforme au mien. Du reste, à l'endroit de votre étude sur Béranger, les opinions ne peuvent

(1) *Mireille*, travestie par Michel CARRÉ et GOUNOD, fut jouée pour la première fois à Paris, au Théâtre Lyrique, le 19 mars 1864.

(2) Nîmes, *ibid.* fol. 7 et 8. Lettre écrite sur le verso de celle de Mistral, à laquelle elle sert d'envoi. Sans suscription. La lettre de Mistral à Aubanel est adressée à « Monsieur, Monsieur Théodore Aubanel, imprimeur, à Avignon, rue de Mars.. » et une main étrangère a fait suivre : « à Pierrerue, par Forcalquier, Basses-Alpes ».

être partagées, il me semble. Il est impossible de ne pas se rendre à tant de raison, de calme et de sincérité. Je fais partir ce matin pour Maillane votre deuxième article que j'ai lu avec encore plus de plaisir que le premier. Il y a dans celui-ci surtout un tel souffle amical qu'on se prend à aimer entièrement cet homme, en oubliant ses fautes. « Oui, gardons sa mémoire, épurons la, mais laissons [Fol. 8<sup>r</sup>] la vivre dans la génération qui vient après nous. » C'est là le vœu d'un âme généreuse et d'un noble cœur.

Et maintenant, cher Monsieur, laissez-moi vous remercier encore, et il m'est doux d'être ainsi toujours votre obligé; laissez-moi vous remercier de votre lettre affectueuse qui m'a donné tant de courage, parce qu'elle m'a donné tant de joie. Cher Monsieur, je ne veux pas faire ici une élogie, mais la vie, pour moi surtout, la vie est triste et elle a des heures bien noires. Chaque jour un amour s'écroule, une amitié tombe et meurt. Que je suis heureux de pouvoir me réfugier dans votre souvenir, moi qui sais, cher Monsieur, combien vous êtes bienveillant, et combien, j'ose le dire, vous m'aimez !

Je suis venu passer les fêtes de Noël chez mon frère. Cette vie du village m'est douce ici; je suis presque dans les champs; c'est l'hiver; mais l'hiver a bien ses charmes quand la bise souffle au dehors, que le givre tombe, et qu'on peut se serrer avec confiance autour d'un foyer ami et fraternel.

Adieu, mon cher Monsieur Canonge, je ne vous renouvelle pas l'assurance de mes sentiments invariables toujours.

Votre très affectueux,

AUBANEL.

XV

MISTRAL A TH. AUBANEL (1).

Maillane, 14 décembre 1857.

Mon cher Théodore,

Je vous remercie de votre généreux envoi (2). J'ai là de quoi faire des cadeaux à toutes les jolies filles du village. Je ne puis m'empêcher de vous témoigner le mortel regret que ressens (*sic*) de ne pas avoir eu sous les yeux les épreuves de cet affreux Peyrol. Nous l'aurions au moins un peulêché, émondé, nettoyé, rhabillé; mais il est là au beau milieu du livre dans toute son ignorance crasse! Épuisez vite cette édition afin de réparer l'oubli.

J'ai lu avec grand plaisir l'article de Canonge sur *Béranger*. Je trouve le morceau parfaitement pensé. C'est l'œuvre d'un esprit droit, bon, affranchi des colères des partis. C'est la voix de la postérité. Vous témoignerez à Canonge notre ami, toute ma sympathie pour sa manière de voir, de penser et d'écrire [fol. 7<sup>v</sup>]. Je vous embrasse de tout mon cœur.

F. MISTRAL.

Maillane, 14 décembre 1857.

L. G. PÉLISSIER,

Doyen de la Faculté des lettres de Montpellier.

(1) Nîmes, *ibid.* cod. 493, fol. 7, 7<sup>v</sup>. Voir note précédente.

(2) Il s'agit sans doute d'exemplaires de l'*Armana Provençau*.

---



## COMITÉ D'HONNEUR

- MM. BALDENSPERGER, Professeur à l'Université de Lyon.  
BÉDIER, Professeur au Collège de France.  
BIRCH-HIRSCHFELD, Professeur à l'Université de Leipzig  
BOIXARD, Professeur à l'Université de Lausanne.  
BOURCIEZ, Professeur à l'Université de Bordeaux.  
BOUVIER, Professeur à l'Université de Genève.  
BRANDIN, Professeur à l'Université de Londres.  
BRUNOT, Professeur à l'Université de Paris.  
CHAMPION, Editeur à Paris.  
CLÉDAT, Professeur à l'Université de Lyon.  
CONSTANS, Professeur à l'Université d'Aix.  
DOTTIX, Professeur à l'Université de Rennes.  
FAGUET, de l'Académie française.  
GAUCHAT, Professeur à l'Université de Zurich.  
GILLIÉRON, Professeur à l'École des Hautes-Études.  
GOBLET D'ALVIELLA, Sénateur, Professeur à l'Université  
de Bruxelles.  
GRÖBER, Professeur à l'Université de Strasbourg.  
GUESNON, Professeur honoraire de l'Université.  
HORNING, Professeur au Lycée de Strasbourg.  
HUGUET, Professeur à l'Université de Caen.  
HUSZÁR, Professeur à l'École Polytechnique de Buda-Pest.  
JEANROY, Professeur à l'Université de Paris.  
JORET, Membre de l'Institut.  
LANSOX, Professeur à l'Université de Paris.  
LEFRANC, Professeur au Collège de France.  
LEITE DE VASCONCELLOS, Conservateur de la Bibliothèque  
Nationale de Lisbonne.  
MARIIGNAN, Directeur du « Moyen-Age ».

- MM. MATZKE, Professeur à Stanford University (Californie)  
MENEZES PIDAL, Professeur à l'Université de Madrid.  
MEYER-LÜBKE, Professeur à l'Université de Vienne.  
MOXACI, Professeur à l'Université de Rome.  
MONOD, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.  
MONSEUR, Professeur à l'Université de Bruxelles.  
NOVATI, Professeur à l'Académie de Milan.  
NYROP, Professeur à l'Université de Copenhague.  
PELISSIER, Professeur à l'Université de Montpellier.  
PIAGET, Recteur de l'Université de Neuchâtel.  
PICOT, Membre de l'Institut.  
PIRENNE, Professeur à l'Université de Gand.  
PROU, Professeur à l'École des Chartes.  
RAJNA, Professeur à l'Institut des Études supérieures de Florence.  
RAYNAUD, Bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale.  
RIGAL, Professeur à l'Université de Montpellier.  
ROQUES, Professeur à l'École des Hautes-Études.  
ROY, Professeur à l'Université de Dijon.  
SALMON, Professeur à University College, Reading.  
SALVERDA DE GRAVE, Professeur à l'Université de Groningue.  
SCHNEEGANS, Professeur à l'Université de Heidelberg.  
SOURIAU, Professeur à l'Université de Caen.  
STENGEL, Professeur à l'Université de Greifswald.  
STIMMING, Professeur à l'Université de Göttingen.  
SUCHIER, Professeur à l'Université de Halle.  
THIRY, Professeur à l'Université de Liège.  
TOBLER, Professeur à l'Université de Berlin.  
VISING, Professeur à l'Université de Göteborg.  
VORETZSCH, Professeur à l'Université de Tübingen.  
WAHLUND, Professeur à l'Université d'Upsal.  
Miss JESSIE L. WESTON.
-

## PREMIERS SOUSCRIPTEURS

Ministère des Sciences et des Arts (34 exemplaires). Bruxelles (Belgique).

M. G. ABEL, avocat. Gentbrugge-lez-Gand (Belgique).

M. ANDELBROUCK, avocat. Verviers (Belgique).

M. A. D'ANCONA, sénateur du royaume d'Italie. Pise (Italie).

M. ANSLAUX, professeur à l'Université. Bruxelles (Belgique).

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre de l'Institut. Paris (France).

M<sup>me</sup> la marquise ARCONATI-VISCONTI. Paris (France).

M. A. ARTOXSE, attaché au Ministère des Affaires étrangères. Paris (France).

M. G. BAIST, professeur à l'Université. Fribourg (Allemagne).

M. A. BARTH, professeur au Gymnase supérieur. Bâle (Suisse).

M. L. BECKERS, directeur au Ministère des Sciences et des Arts. Bruxelles (Belgique).

M. D. BEHRENS, professeur à l'Université. Giessen (Allemagne).

M. G. BERTONI, professeur à l'Université. Fribourg (Suisse).

Bibliothèque de l'Université de Bâle (Suisse).

Bibliothèque de l'Université de Bordeaux (France).

Bibliothèque royale de Breslan (Allemagne).

Bibliothèque royale de Bruxelles (Belgique).

Bibliothèque de Harvard University. Cambridge (États-Unis).

Bibliothèque du musée Condé. Chantilly (France).

Bibliothèque royale de Dresde (Allemagne).

Bibliothèque universitaire de Fribourg-en-Brigau (Allemagne).

Bibliothèque publique et universitaire de Genève (Suisse).

Bibliothèque municipale de Hambourg (Allemagne).

Bibliothèque royale et universitaire de Königsberg (Allemagne).

- Bibliothèque universitaire de Lille (France).  
Bibliothèque de Yale University. New Haven (États-Unis).  
Bibliothèque royale de Munich (Allemagne).  
Bibliothèque de la Sorbonne. Paris (France).  
Bibliothèque universitaire de Toulouse (France).  
Bibliothèque universitaire de Tübingen (Allemagne).  
Bibliothèque cantonale de Zurich (Suisse).  
Bibliothèque impériale de Strasbourg (Allemagne).  
M. J. BIDEZ, professeur à l'Université de Gand (Belgique).  
M. F. BLANC-CASSAN, archiviste. Marseille (France).  
M. J. BODART, lecteur à l'Université. Erlangen (Allemagne).  
M<sup>lle</sup> R. BÔN DELHAIZE, étudiante. Bruxelles (Belgique).  
M. le baron DE BORCHGRAVE, directeur de la classe des lettres  
de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles (Belgique).  
M. A. BOVY, professeur à l'Athénée. Bruxelles (Belgique).  
M. R. BOYLESVE, homme de lettres. Paris (France).  
M. CH. BROSSEL, juge de paix. Spa (Belgique).  
M. CH. BRUNEAU, professeur agrégé au Lycée d'Evreux. Paris  
(France).  
M. BUCHER, directeur de la *Revue alsacienne*. Strasbourg  
(Allemagne).  
M. ED. CHAMPION, éditeur. Paris (France).  
M. P. CHAMPION, archiviste paléographe. Paris (France).  
M. CHARLIER, docteur en philologie romane. Huy (Belgique).  
M. E. CHATELAIN, conservateur de la Bibliothèque de la Sor-  
bonne. Paris (France).  
M. L. CHATIGNEAU, directeur du *Tout-Liége*. Liège (Belgique).  
M. P. CHÉRONNET, libraire. Paris (France).  
M. J. CLARETIE, directeur de la Comédie française. Paris  
(France).  
M<sup>me</sup> CLÉMENT. Bruxelles (Belgique).  
M. H. COCHIS, député. Paris (France).  
M. et M<sup>me</sup> A. COHEX. Bruxelles (Belgique).  
M. M. COHEX, agrégé de l'Université. Paris (France).  
M. B. COHEX, ingénieur. Paris (France).  
M. E. COHEX. Paris (France).



- M. COLLOX, secrétaire des usines Cockerill. Seraing (Belgique).
- M. C. COUDERC, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale. Paris (France).
- M. J. COUËT, bibliothécaire de la Comédie française. Paris (France).
- M. A. COULON, professeur à l'Athénée. Charleroi (Belgique).
- M. A. COUNSON, chargé de cours à l'Université. Gand (Belgique).
- M. CROZIER, consul général de France. Anvers (Belgique).
- M. FR. CUMONT, professeur à l'Université de Gand Bruxelles (Belgique).
- M. J. DECHAMPS, candidat en philosophie et lettres. Amsin (Belgique).
- M. J. DEPOIN, secrétaire de la Société historique du Vexin. Paris (France).
- M. DE NOBELE, libraire Bruxelles (Belgique).
- M<sup>me</sup> DERBOVEN, artiste-dramatique. Bruxelles (Belgique).
- M. J. DERUYTS, professeur à l'Université. Liège (Belgique).
- M. TH. DESENFANS, avocat. Verviers (Belgique).
- M. E. DIGNEFFE. Liège (Belgique).
- M. A. DUCHÈNE, docteur en philologie romane. Uccle (Belgique).
- M. G. DUCROCQ, directeur des « Marches de l'Est ». Paris (France).
- M. F. DUMONT. Bressoux-Liège (Belgique).
- M. DUMONT-WILDEN, homme de lettres. Bruxelles (Belgique).
- M. ENSCH-TESCH, bourgmestre d'Arlon (Belgique).
- M<sup>me</sup> J. ERRERA. Vivier-d'Oie lez Bruxelles (Belgique).
- M. P. ERRERA, recteur de l'Université. Bruxelles (Belgique).
- M. A. FALCK FILS, libraire. Bruxelles (Belgique).
- M. J. FELLER, professeur de rhétorique à l'Athénée royal. Verviers (Belgique).
- M. G. FERRAND, consul de France. Paris (France).
- M. J. FRAIPONT, recteur de l'Université. Liège (Belgique).
- M. J. FRÉMY. Paris (France).
- M. GRÉGOIRE, procureur du Roi à Huy (Belgique).
- M. GAMBER (3 exemplaires), libraire. Paris (France).

- M. A. GANSHOF, avocat. Bruges (Belgique).
- M. M. GAUCHEZ, homme de lettres. Bruxelles (Belgique).
- M. H. GAULON (3 exemplaires), libraire. Paris (France).
- M. J. GAUTIER, directeur de l'Enseignement secondaire. Paris (France).
- M. E. GÉRARD-GAILLY, homme de lettres. Paris (France).
- M. C. GEROLD, libraire. Vienne (Autriche).
- M. A. GIROX, magistrat honoraire. Bruxelles (Belgique).
- M. GOHY, étudiant en philologie romane. Verviers (Belgique).
- M. E. GOSSART, membre de l'Académie royale de Belgique. La Hulpe (Belgique).
- M. J. REY, libraire. Grenoble (France).
- M. O. GROSJEAN, attaché à la Bibliothèque royale. Bruxelles (Belgique).
- M. G. L. HAMILTON, Ann Arbor. Michigan (Etats-Unis).
- M. O. HARRASSOWITZ, libraire. Leipzig (Allemagne).
- M. J. HENNEBICQ, juge au tribunal civil. Bruxelles (Belgique).
- M. R. HENRY, professeur à l'École des Sciences politiques. Paris (France).
- M. A. HERIS, directrice du Cours d'éducation. Bruxelles (Belgique).
- M<sup>me</sup> HORION-DELCHER, docteur en philologie romane. Liège (Belgique).
- M. HOUBEN, proviseur du Lycée moderne. Maestricht (Pays-Bas).
- M. D'HUART, directeur du Gymnase grand-ducal. Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).
- M. CH. HUBERT, notaire. Arlon (Belgique).
- Institut des Études supérieures à Florence (Italie).
- M. et M<sup>me</sup> JAFFÉ. Nice (France).
- M. L. KARL, professeur. Buda-Pesth (Hongrie).
- M. KLEYER, avocat à la Cour d'Appel. Bruxelles (Belgique).
- M. M. KUFFERATH, directeur du théâtre royal de la Monnaie. Bruxelles (Belgique).
- M. H. LA FONTAINE, sénateur. Bruxelles (Belgique).
- M. K. LAMPRECHT, professeur à l'Université de Leipzig (Allemagne).

- M. A. LÅNGFORS, chargé de cours à l'Université de Helsingfors. Helsingfors (Finlande).
- M. M. LAURENT, chargé de cours à l'Université de Liège. Bruxelles (Belgique).
- M<sup>lle</sup> N. LECRENIER, professeur à l'École normale du Hainaut. Bruxelles (Belgique).
- M. P. LEENDERTZ J<sup>r</sup>, professeur au Gymnase. Amsterdam (Pays-Bas).
- M. LOUIS LESPINE, délégué régional de l'Alliance française. Nancy (France).
- M. E. LEVY, professeur à l'Université. Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).
- M. LOPPENS, major. Bruxelles (Belgique).
- M. L. LASSEAU, avocat. Mons (Belgique).
- M. A. MABILLE, directeur général de l'Instruction publique. Bruxelles (Belgique).
- M. E. MAHAIM, professeur à l'Université de Liège. Cointe lez Liège (Belgique).
- † M. H. MAQUET, architecte. Bruxelles (Belgique).
- M. le chevalier E. MARCHEL, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles (Belgique).
- M. G. MARINEL, professeur agrégé au Lycée. Lyon (France).
- M. CH. MARTENS, docteur en philologie romane. Louvain (Belgique).
- M. E. MAWET, avocat. Liège (Belgique).
- M. A. MEILLET, professeur au Collège de France. Paris (France).
- M. O. MERTEN, professeur à l'Université de Liège (Belgique).
- M. CH. MICHEL, professeur à l'Université. Liège (Belgique).
- MM. MISCH ET THRON, libraires. Bruxelles (Belgique).
- M. A. MOCKEL, homme de lettres. Paris (France).
- M. H. MORF, professeur à l'Académie. Francfort-sur-le-Mein. (Allemagne).
- M. E. MURET, professeur à l'Université de Genève. Genève (Suisse).
- M. A. OTT, privat-docent à l'Académie. Francfort-sur-le-Mein (Allemagne).

- M. A. PARDUCCI, docteur ès lettres. Luques (Italie).
- M. PARKER SOX, libraire. Oxford (Angleterre).
- M. L. PARMENTIER, professeur à l'Université. Hamoir-sur-Ourthe (Belgique).
- M. L. PASCHAL, professeur à l'École de guerre. La Haye (Hollande).
- M. E. PELTZER DE CLERMONT, sénateur. Spa (Belgique).
- M. J. PIRSON, professeur à l'Université. Erlangen-Bavière (Allemagne).
- M. POMPIU, ELIADE, professeur à l'Université. Bucarest (Roumanie).
- M. TH. RADOUX, directeur du Conservatoire royal de musique. Liège (Belgique).
- M. A. RASSENFOSSE, artiste-peintre. Liège (Belgique).
- M. M. RENARD, auditeur militaire. Bruges (Belgique).
- M. ED. RENARD, étudiant. Fontin-Esneux (Belgique).
- M<sup>me</sup> RITSCHER à Paris (France).
- M. E. RITTER, professeur honoraire à l'Université. Genève (Suisse).
- M<sup>me</sup> M. ROSE. Bruxelles (Belgique).
- M. ROSY, directeur de la revue d'art le *Thyrse*. Uccle (Belgique).
- M. E. ROY, professeur à l'Université. Dijon (France).
- M. E. ROYER, député. Bruxelles (Belgique).
- M. O. SCHULTZ-GORRA, professeur à l'Université. Königsberg Prusse (Allemagne).
- M. P. SELBERT, bibliothécaire municipal. Saint-Brieuc (France).
- Séminaire roman de l'Académie de Francfort-sur-le-Mein. (Allemagne).
- Séminaire roman de l'Université de Göteborg (Suède).
- Séminaire roman de l'Université de Greifswald (Allemagne).
- Séminaire roman de l'Université de Leipzig (Allemagne).
- M. H. J. SHEPARD, professeur à Clinton University (États-Unis).
- M. J. SIMON, professeur à l'École de guerre. Munich (Allemagne).
- M. K. SNEYDERS DE VOGEL, maître de conférences à l'Université de Leyde (Hollande).

- M. W. SÖDERHJELM, professeur à l'Université. Helsingfors (Finlande).
- M. E. STAMFF, professeur à l'Université. Upsal (Suède).
- M. CH. STHLE, professeur au Gymnase. Utrecht (Hollande).
- M. L. STRAUSS, échevin de la ville d'Anvers (Belgique).
- M. J. SUBATT, professeur à l'Académie de commerce. Trieste (Autriche).
- M. A. TERRACHER, lecteur à l'Université. Upsal (Suède).
- M. L. THOMAS, lecteur à l'Université. Giessen (Allemagne).
- M. TOPIČ, libraire à Prague (Autriche-Hongrie).
- M. E. ULRIX, professeur à l'Athénée royal. Bruges (Belgique).
- M. VAN DEN DAELE, professeur à l'Athénée. Mons (Belgique).
- M. E. VANDERVELDE, député. Bruxelles (Belgique).
- M. M. VANDE WIELE, femme de lettres. Bruxelles (Belgique).
- M. J. VAN DOOREN, professeur à l'Athénée royal d'Anvers (Belgique).
- M<sup>me</sup> A. G. VAN HAMEL, Paris (France).
- M. P. VAN HOEGAERDE, industriel. Liège (Belgique).
- M. E. VERHAEREN, homme de lettres. Saint-Cloud (France).
- M. A. VIERSET, rédacteur en chef du *Petit Bleu*. Bruxelles (Belgique).
- M. VIZZAVONA, architecte. Bruxelles (Belgique).
- M. G. VRANCKEN, étudiant. Huy (Belgique).
- M. J. VRINDTS, homme de lettres. Liège (Belgique).
- M. le docteur MAX WAGNER, professeur à l'École supérieure allemande. Constantinople (Turquie).
- M. E. WALBERG, professeur agrégé de l'Université de Lund (Suède).
- M. E. WAXWEILER, directeur de l'Institut sociologique Solvay. Bruxelles (Belgique).
- M<sup>lle</sup> WEISSENBRUCH, imprimeur du Roi. Bruxelles (Belgique).
- M. H. WELTER, libraire (2 exemplaires). Paris (France).
- M. T. WENGER, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- M. S. WIENER, sénateur. Bruxelles (Belgique).
- M. B. WIESE, professeur à l'Université. Halle-sur-Saale (Allemagne).
-



## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
INTRODUCTION . . . . .	iii.
Bibliographie des travaux scientifiques de M. Maurice Wilmotte.	v.
G. ABEL, Le labour des de Goncourt . . . . .	1
F. BALDENSPERGER, Lettres inédites de Littré et de son père à A.-W. Schlegel . . . . .	37
J. BÉDIER, Un fragment de chansonnier inédit du XIII <sup>e</sup> siècle (avec fac simile). . . . .	895
J. BONNARD, Monologue de la reine d'Égypte dans le poème biblique de Malkaraume . . . . .	49
E. BOURCIEZ, Le démonstratif dans la Petite Gavacherie . . . .	57
A. BOVY, Comment la littérature française classique et la litté- rature moderne peuvent s'éclairer mutuellement . . . . .	69
G. CHARLIER, « L'Escoufle » et « Guillaume de Dole » . . . . .	81
L. CLÉDAT, L'expression « quitte à » . . . . .	99
G. COHEN, La scène des pèlerins d'Emmaüs. Contribution à l'étude des origines du théâtre comique . . . . .	105
L. CONSTANS, Un précurseur des Félibres; Claude Peyrot, prieur de Pradinas . . . . .	131
M <sup>me</sup> HORION-DELCHF, Les œuvres de M <sup>me</sup> de Graffigny. Les Lettres Péruviennes. L'exotisme dans la littérature . . . . .	153
G. DOTTIN, Quelques faits de sémantique dans les parlers du Bas- Maine. . . . .	165
L. GAUCHAT, Les noms gallo-romains de l'écoreuil . . . . .	175
E. GÉRARD-GAILLY, Hélène Gillet. Une exécution capitale au XVII <sup>e</sup> siècle . . . . .	201
A. HORNING, Wortgeschichtliches aus den Vogesen . . . . .	231

	Pages.
A. JEANROY, Les chansons pieuses du Ms. fr. 12483 de la Bibliothèque nationale. . . . .	245
G. LANSON, Le Tableau de la France de Michelet. Notes sur le texte de 1833 . . . . .	267
A. LEFRANC, Un procès littéraire à reviser. Molière et l'abbé Cotin. . . . .	301
LEITE DE VASCONCELLOS, Miuçallas Gallegas . . . . .	317
MARIGNAN, Quelques ivoires représentant la crucifixion et les miniatures du sacramentaire de Metz . . . . .	329
MENENDEZ PIDAL, Romance del nacimiento de Sancho Abarea . . . . .	371
MEYER-LÜBBE, Die Aussprache des altprovenzalischen u . . . . .	377
G. MONOD, Michelet et les Flandres. Voyage de 1837 . . . . .	391
FR. NOVATI, La canzone popolare in Francia e in Italia nel più alto medio evo . . . . .	417
L. PASCHAL, Les modes de la sensibilité chez les écrivains . . . . .	443
L.-G. PÉLISSIER, Lettres inédites de Mistral . . . . .	923
E. PICOT, Une querelle littéraire aux palinods de Dieppe au xv <sup>e</sup> siècle. . . . .	457
J. PIRSON, Pamphlets bas latins du vii <sup>e</sup> siècle . . . . .	485
M. PROU, Notes sur le latin des monnaies mérovingiennes. . . . .	523
P. RAJNA, S. Mommoleno e il linguaggio romanzo . . . . .	541
G. RAYNAUD, Deux nouvelles rédactions françaises de la légende des « Danseurs maudits » . . . . .	569
E. ROY, Note sur les deux poètes Jean et Mathurin Regnier . . . . .	581
SALVERDA DE GRAYE, Recherches sur les sources du Roman de Thèbes . . . . .	595
H. SCHNEEGANS, Notice sur un calendrier français du xiii <sup>e</sup> siècle . . . . .	619
M. SORIAU, Les lettres de Ducis à Népomucène Lemercier . . . . .	653
STENGEL, Huons von Auvergne Keuschheitsprobe, Episode aus der franco-venezianischen Chanson de geste von Huon d'Auvergne, nach den drei erhaltenen Fassungen, der Berliner, Turiner und Paduaner . . . . .	685
STIMMING, Neufanzösisches « tollé » . . . . .	715
SUCHIER et GUESNON, Deux trouvères artésiens Baude Fastoul et Jacques le Vinier. Document inédit avec fac-simile et commentaire . . . . .	723



	Pages.
THOMAS, La genèse de la philosophie et le symbolisme dans « La vie est un songe » de Calderón . . . . .	751
E. ULRICH, Les chansons inédites de Guillaume le Vinier d'Arras. Texte critique avec les variantes de tous les manuscrits. . . . .	785
† VAN HAMEL, L'âme littéraire de la France. . . . .	817
J. VISING, La stylistique est-elle possible? . . . . .	827
CARL VORETZSCH, Offenes o vor Nasal im Alexiusliede. . . . .	837
WAHLUND, Bibliographie der französischer Strassburger Eide vom Jahre 842 . . . . .	863
Miss J. WESTON, A hitherto unconsidered aspect of the Round Table . . . . .	883
Comité d'honneur . . . . .	957
Premiers souscripteurs . . . . .	959
Table des matières. . . . .	967





## EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE H. CHAMPION

- GÉRARD-GAILLY (E.). Un académicien grand seigneur et libertin au XVII<sup>e</sup> siècle. Bussy-Rabutin, sa vie, ses œuvres et ses amies.** 1909, in-8<sup>o</sup> de xiii-427 p. 6 fr.
- HINCMAR. De Ordine Palatii epistola.** Texte latin, traduit et annoté par M. Prou. 1885. gr. in-8<sup>o</sup> . . . . . 4 fr.
- HUSZAR (G.). Études critiques de littérature comparée : Tome II. Molière et l'Espagne.** 1907, in-12 . . . . . 5 fr.  
Le tome I<sup>er</sup> de cette série très neuve de littérature et de documents était : **Cornelle et le théâtre espagnol** (in-12, 3 fr. 50) ; ces deux volumes ont été couronnés par l'Académie française.
- INSTITUT HISTORIQUE BELGE A ROME. Vol. I. Les suppliques de Clément VI (1342-1352).** éditées par le directeur de l'Institut historique belge, dom Ursmer Berlière. 1906. in-8<sup>o</sup> . . . . . 15 fr.  
— Vol. II : **Lettres de Jean XXII (1316-1334)**, par Arnold FAYEN. 1908, tome I<sup>er</sup>. in-8<sup>o</sup> . . . . . 10 fr.
- LARROUMET (Gustave), membre de l'Institut. La maison de Victor Hugo, impressions de Guernesey.** 1895, in-12 carré, planches. . . . . 3 fr. 50
- LE BRAZ (A.). Au pays d'exil de Chateaubriand.** 1909, in-12. . . . . 3 fr. 50  
\* Les années d'exil de Chateaubriand en Angleterre étaient jusqu'à présent assez mal connues. M. A. Le Braz s'est efforcé de nous les faire mieux connaître, et il y a très heureusement réussi. Sans vain étalage, mais avec des « des dessous » très solides d'érudition, il s'est attaché à reconstituer, d'après les traditions du pays et des documents recueillis sur les lieux mêmes, la vie de l'émigré à Beccles, puis à Bungay. Il nous prouve que Chateaubriand a rempli en Angleterre les fonctions de professeur de français, et, en éclairant l'une par l'autre l'œuvre et la biographie du poète il établit la chronologie de son labeur d'écrivain. Surtout il nous raconte le « roman de Charlotte » et il suit dans l'œuvre postérieure de René la trace ineffaçable de cette aventure de jeunesse. Tous ces récits s'égaient de piquants et pittoresques tableaux de la vie anglaise au XVIII<sup>e</sup> siècle, souvenirs personnels rapportés par l'auteur de son pèlerinage romanesque « au pays d'exil de Chateaubriand ». (Revue des Deux-Mondes, 1<sup>er</sup> juin 1909.)
- LEFRANC (Abel), professeur au Collège de France, et BOULENGER (Jacques). Comptes de Louise de Savoie (1515, 1522) et de Marguerite d'Angoulême (1542, 1517, 1524, 1529).** In-8<sup>o</sup> . . . . . 5 fr.
- MARIGNAN (A.). Études sur la civilisation française : La société mérovingienne. — Le culte des saints sous les Mérovingiens.** 1899, 2 vol. gr. in-8<sup>o</sup> . . . . . 20 fr.
- MAILLIER (L.), professeur à l'École des Hautes-Études. La sensibilité et l'imagination chez George Sand.** 1896, in-16 . . . . . 3 fr. 50
- Mélanges Godefroid Kurth.** Recueil de mémoires relatifs à l'histoire, à la philologie et à l'archéologie. 1908, 2 volumes in-8<sup>o</sup> de chacun xxxix-466 pages. Chaque . . . 12 fr. 50
- MEYER (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes. Documents linguistiques du Midi de la France.** recueillis et publiés avec glossaires et cartes : Ain, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes. 1<sup>er</sup> 09, fort volume in-8<sup>o</sup> de ix+55 pages et cartes . . . . . 25 fr.
- Le moyen âge,** recueil paraissant tous les deux mois, dirigé par MM. A. Marignan, M. Prou et M. Wilmoite : secrétaire, A. Vidier. 2<sup>e</sup> série, tome XIII (tome XXII de la collection). Abonnement annuel : Paris, 15 francs ; départements et union postale, 17 francs. Collection complète. . . . . 280 fr.
- NOLHAC (Pierre DE). Pétrarque et l'humanisme.** 1907, 2 vol. in-8<sup>o</sup> et planches. 20 fr.  
Nouvelle édition remaniée et augmentée.

- PARIS (Gaston). **Mélanges linguistiques**, publiés par Mario Roques. 1906-1909, in-8°.  
I. Latin vulgaire et langues romanes. — II. Langue française. — III. Langue française  
et notes étymologiques. — IV. Suite et index. Les quatre fascicules. . . . . 25 fr.
- PICOT (Émile), membre de l'Institut. **Les Français italianisants au XVI<sup>e</sup> siècle**. 1906-  
1907, 2 vol. in-8° . . . . . 15 fr.
- Revue des études rabelaisiennes**, publication trimestrielle dirigée par Abel LEFRANC,  
professeur au Collège de France, consacrée à Rabelais et à l'histoire de son temps.  
Tome VII. Abonnement annuel, 10 francs. Collection complète . . . . . 150 fr.
- RÉBELLIAU (A.), professeur à l'Université de Paris. **La compagnie secrète du Saint-  
Sacrement**. Lettres du groupe parisien au groupe marseillais (1639-1662). Paris, 1908,  
in-12 . . . . . 3 fr. 50
- SAINÉAN (Lazare). **L'argot ancien (1455-1850)**. Ses rapports avec les langues secrètes  
de l'Europe méridionale et l'argot moderne; avec un appendice sur l'argot, jugé par Vic-  
tor Hugo et Balzac. 1907, in-8° . . . . . 5 fr.  
Couronné par les cinq Académies (Prix Volney).
- STUREL (René). **Jacques Amyot**, traducteur des « Vies parallèles » de Plutarque. 1909,  
petit in-8° de LVI-646 pages et 4 fac-similés . . . . . 12 fr.
- THOMAS (L.-P.). **Le lyrisme et la préciosité cultistes en Espagne**. Étude historique et  
analytique. 1909, in-8° . . . . . 10 fr.
- La vie de saint Alexis**. Poème du XI<sup>e</sup> siècle. Texte critique accompagné d'un lexique  
complet et d'une table des assonances, par Gaston PARIS. Nouvelle édition (revue par  
Mario Roques). 1909, in-12, 63 pages . . . . . 1 fr. 50
- La vie de saint Patrice**. Mystère breton en trois actes. Texte et traduction par  
Joseph DUNN, professeur à l'Université catholique de Washington. 1909, in-8° de xxxii-  
265 pages . . . . . 6 fr.
- VIELLARD (C.). **Essai sur la Société médicale et religieuse au XII<sup>e</sup> siècle**. Gilles de  
Corbeil, médecin de Philippe-Auguste et chanoine de Notre-Dame (1140-1224). Préface  
de Ch.-V. Langlois. 1908, in-8° de viii\*-xix-456 pages. 1 fac-similé . . . . . 7 fr. 50
- WILMOTTE (Maurice), professeur à l'Université de Liège. **Études critiques sur la tradi-  
tion littéraire en France**. La naissance du drame liturgique. — Les origines de la  
chanson populaire. — L'élément comique dans le théâtre religieux. — Le sentiment descrip-  
tif au moyen âge. — François Villon. — La tradition didactique du moyen âge  
chez Joachim Du Bellay. — La critique littéraire au XVII<sup>e</sup> siècle. — J.-J. Rousseau et  
les origines du romantisme. — Eugène Fromentin et les réalistes. — L'esthétique des  
symbolistes. — 1908, in-12, xiv-323 pages . . . . . 3 fr. 50  
\* Dans toutes ces études, M. Wilmotte fait preuve de goût, d'érudition et de critique. \*  
PAUL MEYER, *Romantia*, 1909, p. 356.
- **Les passions allemandes du Rhin** dans leur rapport avec l'ancien théâtre français.  
1898, in-8° . . . . . 3 fr.
- **Gerbert de Montreuil** et les écrits qui lui sont attribués. 1900, in-8° . . . . . 1 fr. 25











UNIVERSITY OF TORONTO  
LIBRARY

Do not

remove

the card

from this

Pocket.

Acme Library Card Pocket  
Under Pat. "Ref. Index File."  
Made by LIBRARY BUREAU, Boston

